



SOMMAIRE

01	Album
18	Profil
19	Message du P-DG
20	Gouvernance
21	Instances de direction
22	Évolution et stratégie
25	Bourse et actionariat
28	Développement durable

41 CONCESSIONS

44	VINCI Autoroutes
56	VINCI Highways
62	VINCI Airports
70	VINCI Railways
72	VINCI Stadium
74	Équipements publics divers

77 CONTRACTING

78	VINCI Energies
90	Eurovia
100	VINCI Construction

114	VINCI Immobilier
-----	------------------

117 INFORMATIONS GÉNÉRALES ÉLÉMENTS FINANCIERS

118	Rapport de gestion du Conseil d'administration
216	Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne
222	Rapport du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration
224	Comptes consolidés
303	Comptes sociaux
320	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
322	Responsables du document de référence
324	Table de concordance du document de référence
326	Table de concordance du rapport financier annuel
327	Tableau de correspondance : informations sociales, environnementales et sociétales

En couverture – La plate-forme de l'aéroport Arturo-Merino-Benítez de Santiago, au Chili, doublera sa capacité à 30 millions de passagers à l'horizon 2020.

Repères

Repères

Groupe

Chiffre d'affaires⁽¹⁾

38,5 Mds€

280 000

chantiers⁽²⁾

Capitalisation boursière au 31 décembre 2015

34,8 Mds€

185 452

salariés dans le monde⁽³⁾

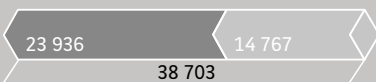
Résultat net part du Groupe

2 046 M€

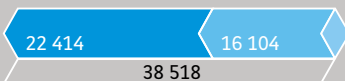
Chiffre d'affaires⁽¹⁾

(en M€)

2014



2015



■ France
■ International

EBITDA⁽⁴⁾

(en M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)

2014



2015



Résultat opérationnel sur activité

(en M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)

2014



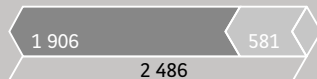
2015



Résultat net part du Groupe

(en M€)

2014



2015



■ Résultat net part du Groupe hors éléments non courants
■ Éléments non courants (2014 comprenant la plus-value réalisée à la suite de la cession partielle de VINCI Park devenu Indigo en 2015)

Endettement financier net

au 31 décembre (en M€)

2014

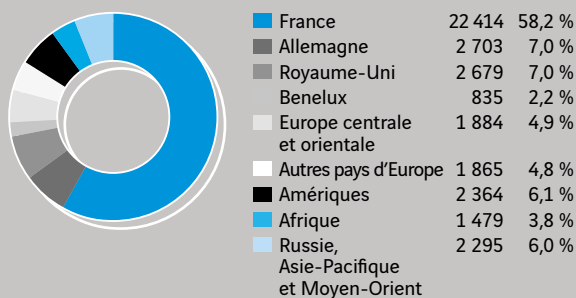


2015



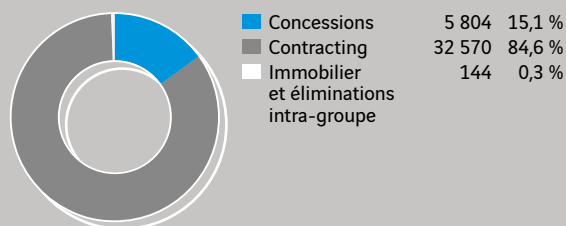
Chiffre d'affaires⁽¹⁾ par zone géographique

(en M€ et pourcentage)



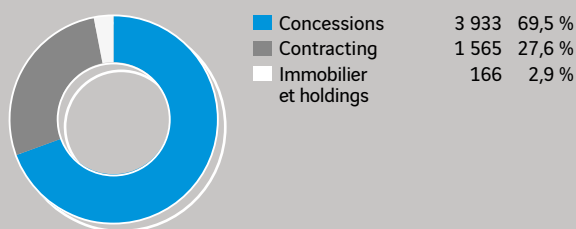
Chiffre d'affaires⁽¹⁾ par branche

(en M€ et pourcentage)



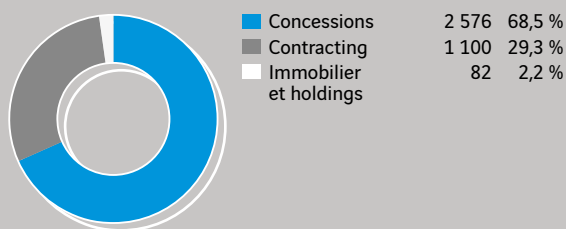
EBITDA⁽⁴⁾ par branche

(en M€ et pourcentage)



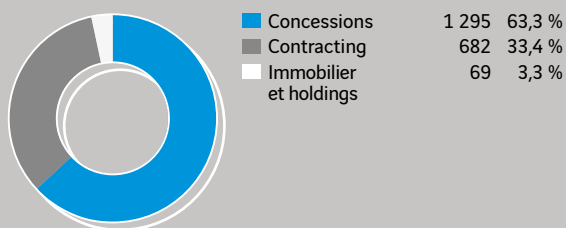
Résultat opérationnel sur activité par branche

(en M€ et pourcentage)

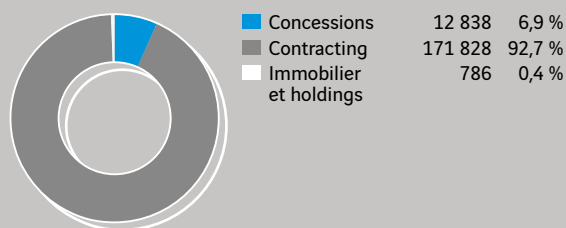


Résultat net part du Groupe par branche

(en M€ et pourcentage)



Effectifs au 31 décembre



(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires (2014 : 340 M€, 2015 : 643 M€).

(2) Estimation.

(3) Au 31 décembre 2015.

(4) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.

(5) 9,2 % hors VINCI Park (devenu Indigo en 2015) déconsolidé à partir du 4 juin 2014.

Concessions

Chiffre d'affaires⁽¹⁾

(en M€)

2014⁽²⁾

2015



EBITDA⁽³⁾

(en M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)2014⁽²⁾

2015



Résultat opérationnel sur activité

(en M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)2014⁽²⁾

2015



Résultat net part du Groupe

(en M€)

2014⁽²⁾

2015



Endettement financier net⁽⁵⁾

(en M€)

2014

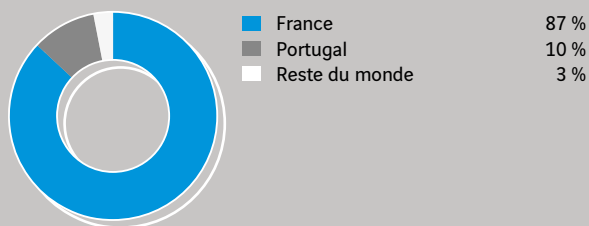


2015



Chiffre d'affaires⁽¹⁾ par zone géographique

(en pourcentage)



(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(2) Y compris contribution de VINCI Park du 1^{er} janvier au 4 juin 2014.

(3) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.

(4) Y compris résultat net de cession de 691 millions d'euros après impôt lié à l'ouverture du capital de VINCI Park à hauteur de 75 % finalisée le 4 juin 2014.

(5) Au 31 décembre.



Chiffre d'affaires ⁽¹⁾

(en M€)

EBITDA ⁽²⁾(en M€ et pourcentage du CA ⁽¹⁾)

Résultat opérationnel sur activité

(en M€ et pourcentage du CA ⁽¹⁾)

Résultat net part du Groupe

(en M€)

Endettement financier net ⁽³⁾

(en M€)

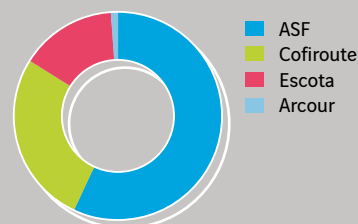


Trafic

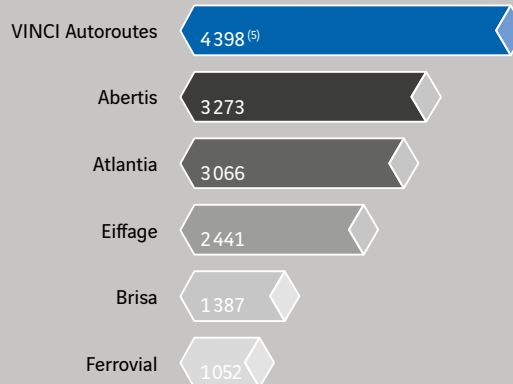
	2015 (en millions de kilomètres parcourus)	Évolution 2015/2014
ASF	30 301	+ 3,1 %
Escota	6 970	+ 2,8 %
Cofiroute	11 332	+ 2,5 %
Arcour	299	+ 4,2 %
Total	48 902	+ 3,0 %

Chiffre d'affaires ⁽¹⁾ par réseau

(en M€ et pourcentage)



ASF	2 806	57 %
Cofiroute	1 306	27 %
Escota	713	15 %
Arcour	51	1 %

Positionnement concurrentiel
de VINCI AutoroutesRéseaux autoroutiers concédés en Europe (en km) ⁽⁴⁾

(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(2) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.

(3) Au 31 décembre.

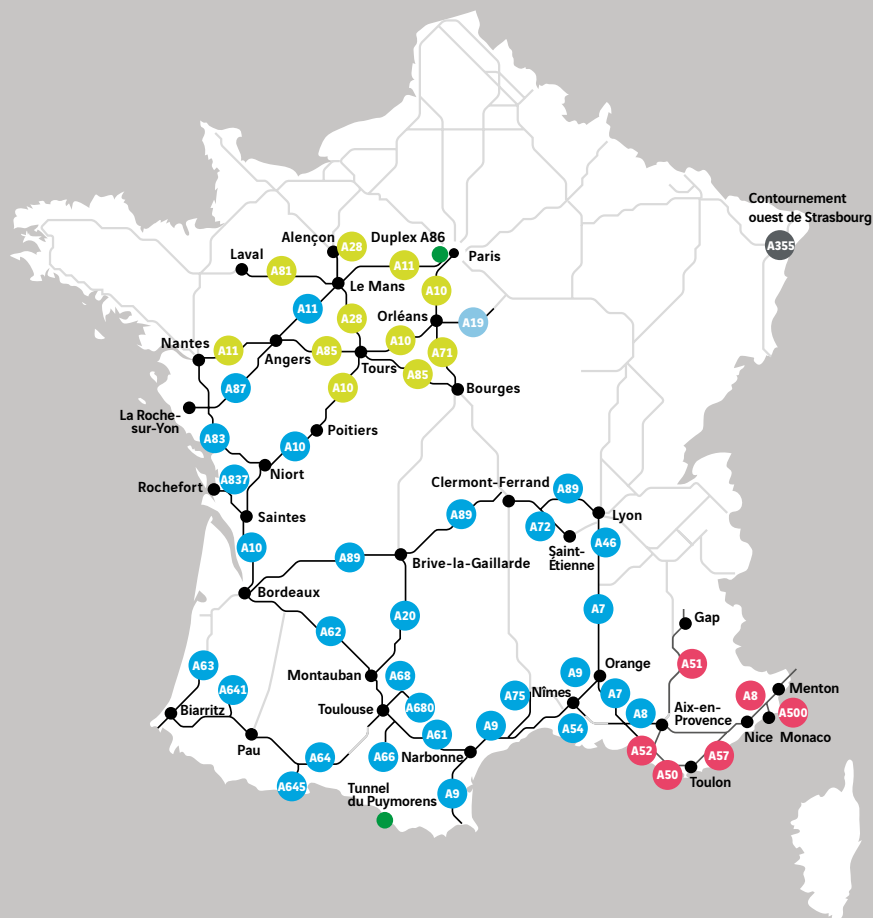
(4) Réseaux contrôlés.

(5) Hors A355, contournement ouest de Strasbourg, dont le contrat de concession a débuté au 31 janvier 2016.

Sources : études internes, communication des sociétés.

Concessions autoroutières de VINCI en France

- ASF
- Cofiroute
- Escota
- Arcour



Groupe ASF (ASF et Escota)

(en M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)

Chiffre d'affaires⁽¹⁾

2014

3 418

EBITDA⁽²⁾

2014

2 427

71,0 %

Endettement financier net⁽³⁾

2014

10 754

2015

3 519

2015

2 520

71,6 %

2015

11 401

Cofiroute

(en M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)

Chiffre d'affaires⁽¹⁾

2014

1 272

EBITDA⁽²⁾

2014

926

72,8 %

Endettement financier net⁽³⁾

2014

2 379

2015

1 306

2015

961

73,6 %

2015

1 856

(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(2) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.

(3) Au 31 décembre.

Chiffre d'affaires ⁽¹⁾

(en M€)



EBITDA ⁽²⁾

(en M€ et pourcentage du CA ⁽¹⁾)



Résultat opérationnel sur activité

(en M€ et pourcentage du CA ⁽¹⁾)



Résultat net part du Groupe

(en M€)



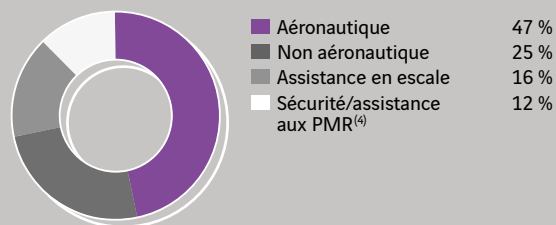
Endettement financier net ⁽³⁾

(en M€)



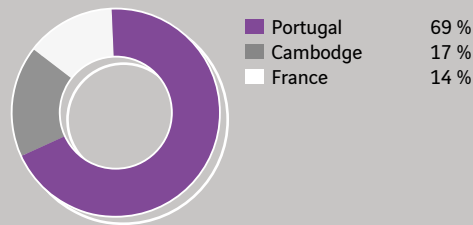
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾ par domaine d'activité

(en pourcentage)



Chiffre d'affaires ⁽¹⁾ par zone géographique

(en pourcentage)



(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(2) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.

(3) Au 31 décembre.

(4) Personnes à mobilité réduite.

Aéroports et trafic passagers gérés

33⁽¹⁾ aéroports et plus de 100 millions⁽¹⁾ de passagers gérés en 2015 (hors ADP)

France

11 aéroports	Taux de détention	2015 (en milliers de passagers)	Variation 2015/2014
Aéroports du Grand Ouest (Nantes Atlantique, Saint-Nazaire Montoir)	85 %	4 418	+ 5,7 %
Rennes, Dinard	49 %	669	+ 8,7 %
Toulon-Hyères ⁽²⁾	100 %	510	- 7,4 %
Clermont-Ferrand	100 %	400	- 5,7 %
Grenoble	100 %	296	- 7,7 %
Chambéry	100 %	213	- 4,9 %
Poitiers-Biard	100 %	123	+ 12,2 %
Quimper	100 %	89	- 10,9 %
Pays d'Arcenis	100 %	« aviation générale »	
Total⁽³⁾		6 718	+ 12,5 %
Total hors Toulon-Hyères		6 207	+ 3,9 %

Portugal

10 aéroports	Taux de détention	2015 (en milliers de passagers)	Variation 2015/2014
Lisbonne	100 %	20 090	+ 10,7 %
Porto	100 %	8 088	+ 16,6 %
Faro	100 %	6 437	+ 4,4 %
Madère (Porto Santo, Funchal)	100 %	2 728	+ 6,3 %
Açores (Flores, Horta, Ponta Delgada, Santa Maria)	100 %	1 605	+ 25,7 %
Beja	100 %	« aviation générale »	
Total	100 %	38 948	+ 11,0 %

Cambodge

3 aéroports	Taux de détention	2015 (en milliers de passagers)	Variation 2015/2014
Siem Reap	70 %	3 297	+ 9,2 %
Phnom Penh	70 %	3 079	+ 15,5 %
Sihanoukville	70 %	95	+ 118,0 %
Total	70 %	6 470	+ 13,0 %

Chili

1 aéroport ⁽⁴⁾ (Santiago du Chili)	Taux de détention	2015 (en milliers de passagers)	Variation 2015/2014
Total	40 %	17 230	+ 7,2 %

Japon

(en attente de closing financier)

2 aéroports ⁽⁵⁾ (Kansai International Airport et Osaka International Airport)	Taux de détention	2015 (en milliers de passagers)	Variation 2015/2014
Total	40 %	37 701	+ 11,4 %

République dominicaine

(en attente de closing financier)

6 aéroports ⁽⁶⁾ (Las Americas et La Isabela à Saint-Domingue, 1 à Puerto Plata, 2 à Samaná et 1 à Barahona)	Taux de détention	2015 (en milliers de passagers)	Variation 2015/2014
Total	100 %	4 570	+ 5,5 %

(1) En incluant les aéroports du Japon et de la République dominicaine, en attente de closing financier.

(2) Début de la concession en avril 2015.

(3) Donnée et variation prenant en compte le trafic de l'aéroport de Toulon-Hyères à compter du 1^{er} janvier 2015.

(4) Début de la concession en octobre 2015.

(5) Le contrat débutera au 1^{er} avril 2016.

(6) Le contrat devrait débuter au premier semestre 2016.

Positionnement concurrentiel

VINCI Airports est un acteur international de premier plan de la gestion aéroportuaire. En 2015, il a accueilli plus de 69 millions de passagers au sein de ses 25 aéroports dans le monde.

VINCI Airports est le principal acteur au Portugal (38,9 millions de passagers), un acteur majeur en France avec la gestion de 11 aéroports (6,7 millions de passagers) et le seul acteur des aéroports internationaux au Cambodge (6,5 millions de passagers).

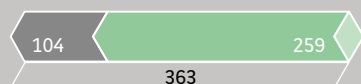
Au Chili, VINCI Airports, au travers du consortium Nuevo Pudahuel formé avec Aéroports de Paris et Astaldi, gère depuis le 1^{er} octobre 2015 l'aéroport international de Santiago, sixième aéroport d'Amérique du Sud (17,2 millions de passagers).

Grâce aux récents succès remportés au Japon et en République dominicaine, dont les contrats de concession devraient prendre effet au cours du premier semestre 2016, VINCI Airports deviendra l'un des cinq premiers opérateurs aéroportuaires mondiaux en termes de trafic passagers (plus de 100 millions) avec la gestion de 33 aéroports dans le monde.

Chiffre d'affaires⁽¹⁾

(en M€)

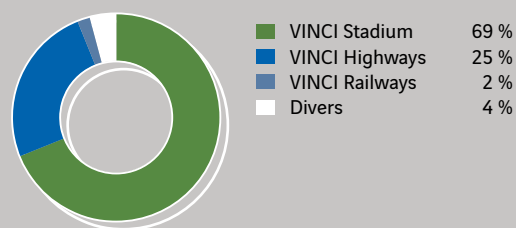
2014



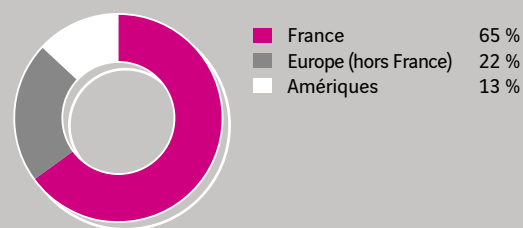
2015


 VINCI Park⁽²⁾
Chiffre d'affaires⁽¹⁾ par domaine d'activité

(en pourcentage)

Chiffre d'affaires⁽¹⁾ par zone géographique

(en pourcentage)



(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(2) VINCI Park consolidé en intégration globale jusqu'au 4 juin 2014.

Les concessions de VINCI dans le monde

Ouvrages	Description	Pays	Taux de détention	Date de fin de contrat
🚧 Infrastructures autoroutières et routières				
Réseau concédé				
Arcos (A355 – contournement ouest de Strasbourg) ⁽¹⁾	24 km	France	100 %	2070 ⁽²⁾
Arcour (A19)	101 km	France	100 %	2070
Réseau ASF (hors tunnel du Puymorens – 5 km)	2 710 km	France	100 %	2036
Réseau Cofiroute (hors tunnel Duplex A86 – 11 km)	1 100 km	France	100 %	2034
Réseau Escota	471 km	France	99 %	2032
Autoroute A4 (A-Modell)	45 km	Allemagne	50 %	2037
Autoroute A5 (A-Modell)	60 km	Allemagne	54 %	2039
Autoroute A9 (A-Modell)	46,5 km	Allemagne	50 %	2031
Toll Collect	Péage routier et autoroutier pour poids lourds	Allemagne	10 %	2018 ⁽³⁾
Contournement de Regina ⁽⁴⁾	61 km	Canada	38 %	2049
Voie express Fredericton-Moncton	195 km	Canada	25 %	2028
Autoroute Athènes-Corinthe-Patras ⁽¹⁾	201 km	Grèce	30 %	2038
Autoroute Maliakos-Kleidi ⁽¹⁾	230 km	Grèce	14 %	2038
Trans Jamaican Highway	50 km	Jamaïque	13 %	2036
Contournement de Newport	10 km	Royaume-Uni	50 %	2042
Réseau routier de l'île de Wight	821 km de chaussées et 767 km de trottoirs	Royaume-Uni	50 %	2038
Réseau routier du district d'Hounslow	415 km de chaussées et 735 km de trottoirs	Royaume-Uni	50 %	2037
Autoroute Moscou – Saint-Petersbourg (MSP1)	43 km (Moscou-Cheremetievo)	Russie	50 %	2040
Autoroute Moscou – Saint-Petersbourg (MSP7 et 8) ⁽¹⁾	138 km (Saint-Petersbourg – Veliky Novgorod)	Russie	40 %	2041
Voie express R1 (PR1BINA)	51,4 km	Slovaquie	50 %	2041
🚗 Ouvrages routiers de franchissement				
Tunnel Duplex A86	Rueil-Malmaison – Jouy-en-Josas/Versailles (11 km)	France	100 %	2086
Tunnel du Prado-Carénage	Tunnel à Marseille (2,5 km)	France	33 %	2025
Tunnel du Prado Sud	Tunnel à Marseille (1,5 km)	France	59 %	2055
Tunnel du Puymorens	Tunnel dans les Pyrénées (5 km)	France	100 %	2037
Pont de la Confédération	Île du Prince-Édouard – continent	Canada	20 %	2032
Ohio East End Crossing ⁽¹⁾	Ponts et tunnel reliant le Kentucky à l'Indiana	États-Unis	33 %	2051
Pont Charilaos-Trikoupis	Péloponnèse – continent	Grèce	57 %	2039
Coentunnel	Tunnel à Amsterdam	Pays-Bas	21 %	2037
Ponts sur le Tage	Deux ponts à Lisbonne	Portugal	37 %	2030
Ponts sur la Severn	Deux ponts sur la Severn	Royaume-Uni	35 %	2018
✈️ Aéroports				
Pays d'Anenis, Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Poitiers-Biard, Quimper		France	100 %	de 2016 à 2029 ⁽³⁾
Nantes Atlantique, Saint-Nazaire Montoir		France	85 %	2065
Rennes, Dinard		France	49 %	2024 ⁽³⁾
Toulon-Hyères		France	100 %	2040
Phnom Penh, Siem Reap, Sihanoukville		Cambodge	70 %	2040
Santiago du Chili ⁽¹⁾		Chili	40 %	2035
Kansai, Osaka		Japon	40 %	2064 ⁽⁴⁾
Lisbonne, Porto, Faro, Beja, Ponta Delgada, Horta, Flores, Santa Maria, Funchal, Porto Santo		Portugal	100 %	2063
Saint-Domingue (Las Americas et La Isabela), Puerto Plata, Samaná (Presidente Juan Bosch et Arroyo Barril), Barahona		République dominicaine	100 %	2030 ⁽⁵⁾
🚆 Infrastructures ferroviaires				
GSM-Rail ⁽¹⁾	Système de radiocommunication sur 14 000 km de lignes ferroviaires	France	30 %	2025
LGV SEA ⁽¹⁾	Ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux (302 km)	France	33 %	2061
Rhôneexpress	Ligne de tramway (23 km) à Lyon	France	35 %	2038
Liefkenshoek	Liaison ferroviaire souterraine (16 km) à Anvers	Belgique	25 %	2050
🏟️ Stades				
Stade de Bordeaux (Matmut Atlantique)	42 000 places	France	50 %	2045
Stade de France	80 000 places	France	67 %	2025
Stade de Nice (Allianz Riviera)	36 000 places	France	50 %	2041
Stade du Mans (MMArena)	25 000 places	France	100 %	2043
Stade du Queen Elizabeth Olympic Park	55 000 places	Royaume-Uni	100 %	2040
🚧 Équipements publics divers				
Automatisation de barrages fluviaux (Bameo) ⁽¹⁾	31 barrages sur l'Aisne et la Meuse	France	50 %	2043
Car Rental Center de l'aéroport Nice-Côte d'Azur	Bâtiment de 60 000 m ²	France	100 %	2040
Éclairage public de la ville de Goussainville		France	100 %	2026
Éclairage public de la ville de Rouen (Lucitea)		France	100 %	2027
Indigo	2 millions de places de stationnement	Monde	25 %	⁽⁶⁾
TCSP de la Martinique	2,5 km	France	100 %	2035

(1) En construction ou à construire.

(2) Le contrat a débuté au 31 janvier 2016.

(3) Contrats de service, de gestion ou de délégation de service public.

(4) Le contrat a débuté au 1^{er} avril 2016.

(5) Le contrat devrait débuter au premier semestre 2016.

(6) Durée résiduelle moyenne des contrats de concession et pleine propriété pondérée par l'Ebitda : 21 ans à fin décembre 2014.

Contracting

Chiffre d'affaires

(en M€)

2014



2015



EBITDA ⁽¹⁾

(en M€ et pourcentage du CA)

2014



2015



Résultat opérationnel sur activité

(en M€ et pourcentage du CA)

2014



2015



Résultat net part du Groupe

(en M€)

2014



2015



Excédent financier net ⁽²⁾

(en M€)

2014

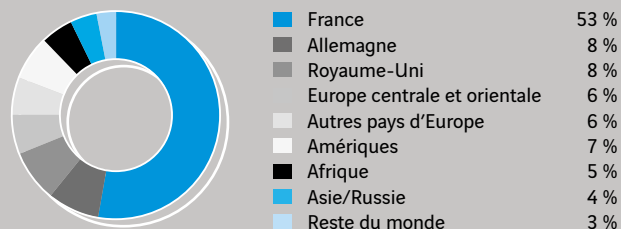


2015



Chiffre d'affaires par zone géographique

(en pourcentage)



Nota : données n'intégrant pas VINCI Immobilier.

(1) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.

(2) Au 31 décembre.



Chiffre d'affaires

(en M€)

2014



2015

EBITDA⁽¹⁾

(en M€ et pourcentage du CA)

2014



2015



Résultat opérationnel sur activité

(en M€ et pourcentage du CA)

2014



2015



Résultat net part du Groupe

(en M€)

2014



2015

Endettement financier net⁽²⁾

(en M€)

2014



2015

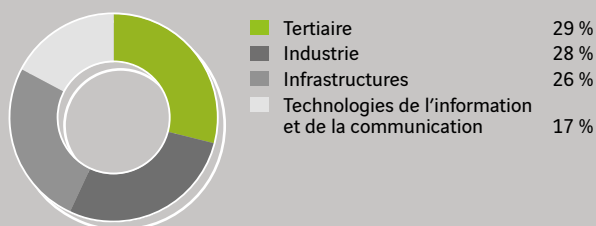


(1) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.

(2) Au 31 décembre.

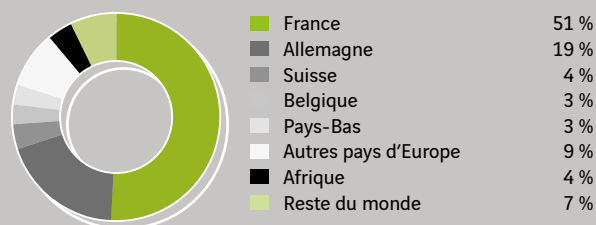
Chiffre d'affaires par domaine d'activité

(en pourcentage)



Chiffre d'affaires par zone géographique

(en pourcentage)



Positionnement concurrentiel

FRANCE. VINCI Energies est leader sur un marché fragmenté où les six premiers acteurs ne représentent qu'environ la moitié du total. Ses principaux concurrents sont Engie Energie Services, Spie, Eiffage Energie, Bouygues Energies & Services et Snef.

EUROPE. VINCI Energies est un acteur majeur de l'ingénierie et des travaux électriques. Il fait partie des premiers acteurs dans six pays : l'Allemagne, avec une position forte (près de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2015), la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas, le Portugal et la Roumanie.

Ses principaux concurrents sont :

- en Allemagne : Bilfinger et ThyssenKrupp Industrial Solutions pour l'isolation, Minimax pour la protection incendie, Siemens pour l'installation électrique ;
- en Suisse : Burkhalter et Alpiq dans les métiers de l'installation électrique et des télécommunications ;
- au Benelux : Engie Energie Services.

Dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, VINCI Energies a renforcé sa présence en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suède, au Royaume-Uni et en Belgique à la suite de l'acquisition d'Imtech ICT en 2014.

HORS D'EUROPE. VINCI Energies est présent en Afrique, où il est notamment le premier acteur sur le marché marocain, au Moyen-Orient et sur les continents asiatique et sud-américain. VINCI Energies, au travers de ses filiales Electric et J&P Richardson (acquise en février 2016), dispose d'une base solide de développement en Nouvelle-Zélande et en Australie. Grâce à l'acquisition d'Orteng en 2015, VINCI Energies est devenu l'un des leaders des services à l'industrie et aux infrastructures d'énergie au Brésil.

Chiffre d'affaires

(en M€)

**EBITDA⁽¹⁾**

(en M€ et pourcentage du CA)

**Résultat opérationnel sur activité**

(en M€ et pourcentage du CA)

**Résultat net part du Groupe**

(en M€)

**Excédent financier net⁽²⁾**

(en M€)

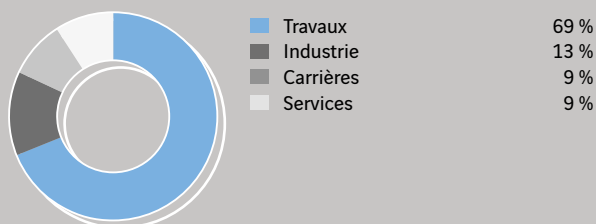


(1) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.

(2) Au 31 décembre.

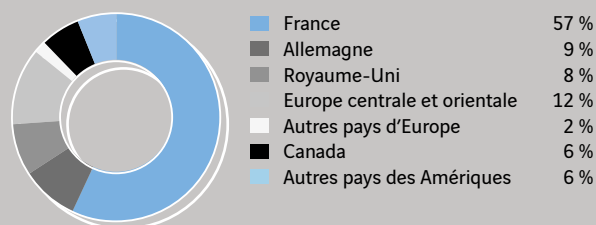
Chiffre d'affaires par métier

(en pourcentage)



Chiffre d'affaires par zone géographique

(en pourcentage)



Positionnement concurrentiel

FRANCE Eurovia est, avec Colas et Eiffage Travaux Publics, l'un des leaders du marché des travaux routiers et ferroviaires. Ce marché se répartit par ailleurs entre de nombreuses entreprises régionales et locales.

Eurovia est leader sur le marché des granulats, où opèrent également ses concurrents routiers et des groupes cimentiers comme LafargeHolcim, Ciments Français (Italcementi Group) et Cemex, ainsi que plusieurs centaines de producteurs locaux.

ALLEMAGNE Eurovia GmbH est l'un des principaux acteurs du secteur avec Strabag, dans un marché composé principalement de nombreuses sociétés à caractère régional.

ROYAUME-UNI Eurovia UK via sa filiale Ringway est un acteur majeur sur le marché des contrats de maintenance routière à long terme.

Ses principaux concurrents sont Amey (groupe Ferrovial), Kier et Balfour Beatty. Eurovia UK intervient également dans les métiers de travaux routiers classiques, en concurrence avec Balfour Beatty, Carillion et Tarmac (groupe CRH).

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE Eurovia CS est l'un des leaders dans les travaux d'infrastructures routières et ferroviaires. Ses principaux concurrents sont Skanska, Metrostav et Strabag.

AMÉRIQUE DU NORD Au Canada, Eurovia est l'un des acteurs majeurs de travaux d'infrastructures routières dans les provinces du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique au travers de ses filiales Eurovia Québec Construction, Carmacks et BA Blacktop. Ses principaux concurrents sont des filiales des groupes Colas et LafargeHolcim ainsi que des entreprises locales.

Aux États-Unis, Eurovia, au travers de ses filiales Hubbard Construction et Blythe Construction, est l'un des leaders du marché dans les États du Sud-Est aux côtés d'Archer Western Contractors (filiale de Walsh Group) et de Lane Construction (groupe Salini Impregilo) pour les travaux de construction, et de Preferred Materials (CRH) pour la fabrication et la mise en œuvre de béton bitumineux.

Chiffre d'affaires

(en M€)

2014



2015

EBITDA⁽¹⁾

(en M€ et pourcentage du CA)

2014



2015



Résultat opérationnel sur activité

(en M€ et pourcentage du CA)

2014



2015



Résultat net part du Groupe

(en M€)

2014



2015

Excédent financier net⁽²⁾

(en M€)

2014



2015

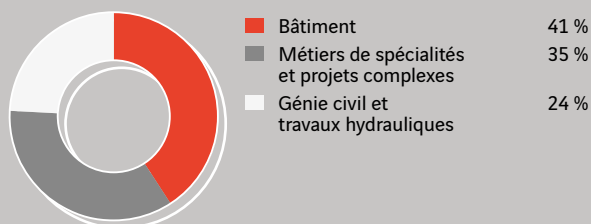


(1) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.

(2) Au 31 décembre.

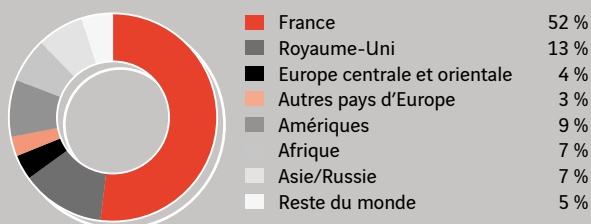
Chiffre d'affaires par domaine d'activité

(en pourcentage)



Chiffre d'affaires par zone géographique

(en pourcentage)



Positionnement concurrentiel

FRANCE VINCI Construction est leader devant Bouygues Construction, Eiffage Construction, Fayat et Spie Batignolles sur un marché estimé à plus de 200 milliards d'euros.

Le reste du marché se répartit entre quelques entreprises régionales de taille moyenne (notamment Demathieu Bard, Léon Grosse) et un grand nombre de petits entrepreneurs.

ROYAUME-UNI. VINCI Construction UK est un acteur de taille significative au Royaume-Uni, notamment dans les métiers du bâtiment et du génie civil. Ses principaux concurrents sont les groupes Balfour Beatty, Carillion, Kier, Morgan Sindall, Amey et Laing O'Rourke. Le marché britannique est estimé à environ 200 milliards d'euros.

EUROPE CENTRALE. VINCI Construction est présent dans cette zone grâce à ses filiales de taille moyenne implantées localement, notamment en Pologne et en République tchèque. Ses principaux concurrents dans cette zone sont Strabag, Skanska, Hochtief ; en Pologne, Budimex et en République tchèque, Metrostav.

AFRIQUE. Présent dans 20 pays, Sogea-Satom, filiale de VINCI Construction, est un acteur majeur en Afrique centrale, en Afrique de l'ouest et en Afrique équatoriale. Ses principaux concurrents sont européens, asiatiques, en particulier chinois, et africains.

Océanie. Grâce à l'acquisition d'HEB Construction, en août 2015, VINCI Construction est devenu un acteur majeur des infrastructures sur le marché néo-zélandais.

MARCHÉS DE SPÉCIALITÉS. Soletanche Freyssinet, filiale de VINCI Construction, est mondialement présent sur les marchés du génie civil spécialisé. En 2015, il a porté de 50 % à 100 % sa participation au capital de Grupo Rodio Kronsa et accélère ainsi son développement en Amérique latine. Parmi ses concurrents figurent Trevi, Bauer et Keller pour les activités de fondations spéciales, VSL (filiale du groupe Bouygues) pour les systèmes de précontrainte et de haubanage.

Entrepose, filiale de VINCI Construction, est un acteur mondial dans la conception et la réalisation de projets industriels complexes dans les domaines du pétrole et du gaz. Saipem (groupe ENI) et CB&I sont parmi ses principaux concurrents.

Nouveaux horizons

2015 en images

Canada Partenariat public-privé

En conjuguant ses savoir-faire de concessionnaire et de constructeur, VINCI a remporté le premier PPP d'infrastructure de transport signé par la province de la Saskatchewan. 22 km d'autoroutes seront rénovés et 39 km construits pour contourner Regina, la capitale provinciale.



Smart city Qualité de l'air

À Eindhoven, aux Pays-Bas, Axians (VINCI Energies) participe au projet collaboratif AiREAS, qui permet aux habitants de prendre connaissance de la qualité de l'air en temps réel grâce à un réseau de capteurs disséminés dans la ville. Une extension du système à la régulation du trafic urbain est à l'étude.





Japon Première implantation

Grâce au contrat de concession des aéroports internationaux du Kansai et d'Osaka, VINCI s'implante au Japon. VINCI Airports, en association avec le groupe nippon Orix, gèrera à compter du 1^{er} avril 2016 et pendant 44 ans ces deux plates-formes qui ont accueilli 38 millions de passagers en 2015 et contribuent à l'essor touristique du pays.





Hong Kong Construire sous la ville

Reconnu mondialement pour son expertise en travaux souterrains, VINCI Construction Grands Projets participe à la réalisation de la ligne Shatin to Central Link à Hong Kong, en conjuguant technique traditionnelle (à l'explosif) et creusement au tunnelier. L'entreprise s'est vu confier en 2015 le marché d'un nouveau tunnel sur cette même ligne, où Soletanche Bachy est déjà intervenu à plusieurs reprises pour réaliser des parois moulées et des puits.





Technologies de l'information et de la communication Accélérer la transformation digitale

Renforcé par plusieurs acquisitions majeures récentes, Axians (VINCI Energies) propose désormais une palette complète d'offres : solutions applicatives, cloud et services managés, systèmes et data centers, réseaux d'entreprises et solutions collaboratives, infrastructures télécoms.





Mobilité Jamais seul sur l'autoroute

Les engagements du contrat de service de VINCI Autoroutes se concrétisent de multiples façons pour les clients. Le partenariat signé avec BlaBlaCar encourage le covoiturage et l'usage collectif de l'autoroute. Le 3605 permet de joindre vingt-quatre heures sur vingt-quatre un conseiller qui répond à toute question sur les conditions de trafic ou le choix d'un itinéraire.







Innovation Mode collaboratif

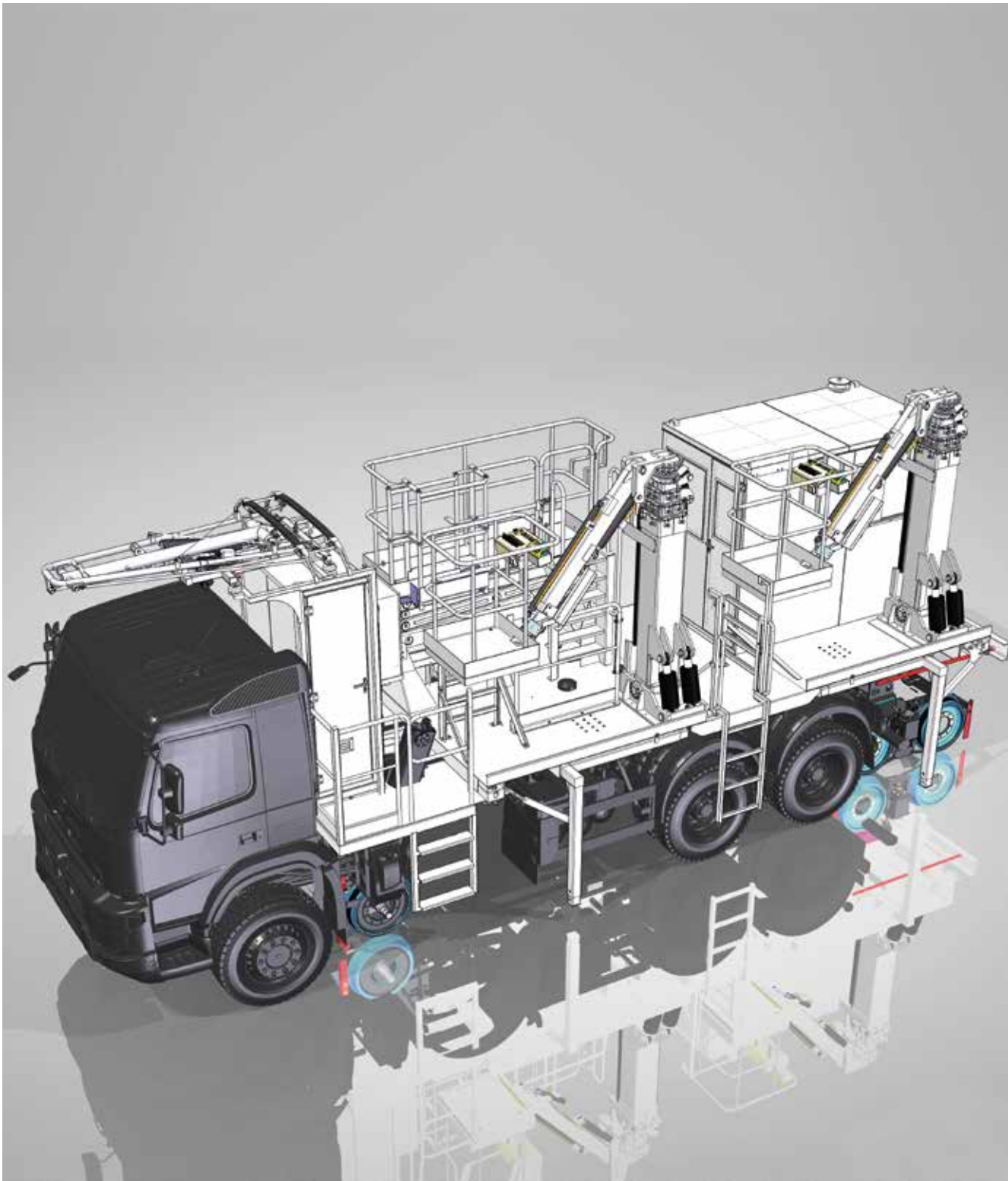
VINCI a organisé à l'Allianz Riviera de Nice son deuxième hackathon, centré sur le thème de l'expérience client des spectateurs dans les stades et des voyageurs dans les aéroports et sur les autoroutes. Le Groupe encourage par ailleurs la créativité collective de ses équipes avec son Prix de l'Innovation. Le Grand Prix 2015 a été décerné à Biocalcis®, un procédé unique, basé sur l'utilisation de bactéries pour améliorer les sols, développé par Soletanche Bachy (VINCI Construction).



Russie Froid extrême

Dans le nord de la péninsule de Yamal, en Sibérie, VINCI construit les quatre réservoirs cryogéniques du futur plus important site gazier de Russie, qui sera livré en 2018. Les températures extrêmes, les contraintes logistiques et la complexité des fondations, qui ont été réalisées dans un sol gelé en profondeur, n'ont pas empêché d'achever le génie civil en 2015, deux ans après la signature du contrat.





LGV SEA Tours-Bordeaux Productivité à toutes les phases

Sur le plus important chantier d'infrastructure en cours en France – et après l'achèvement du génie civil –, 2015 était l'année des travaux ferroviaires. L'occasion pour ETF, la filiale spécialisée d'Eurovia, de mettre en œuvre son wagon « pousseur » de longs rails soudés, une technique innovante qu'elle a développée et qui permet aux trains de travaux de poser directement les rails devant eux, sans recourir à une voie provisoire. Pour la maintenance de la future ligne, le concessionnaire LISEA et la filiale dédiée MESEA ont conçu un camion rail-route. Équipé de modules amovibles, il pourra emprunter les voies routières avant de venir « s'enrailler » sur la plate-forme.



PROFIL

VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions et de la construction, employant plus de 185 000 collaborateurs dans une centaine de pays.

Notre mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à améliorer la vie quotidienne et la mobilité de chacun.

Parce que notre vision de la réussite est globale et va au-delà de nos résultats économiques, nous nous engageons sur la performance environnementale, sociale et sociétale de nos activités.

Parce que nos réalisations sont d'utilité publique, nous considérons l'écoute et le dialogue avec les parties prenantes de nos projets comme une condition nécessaire à l'exercice de nos métiers.

Notre ambition est de créer de la valeur à long terme pour nos clients, nos actionnaires, nos salariés, nos partenaires et pour la société en général.

MESSAGE DE XAVIER HUILLARD, président-directeur général

Dans un environnement économique plus tendu qu'en 2014, VINCI a réalisé des performances robustes, fruit de la complémentarité entre ses deux grands métiers. Dans les concessions, la hausse des trafics autoroutiers et aéroportuaires, supérieure à nos prévisions, a fait progresser notre chiffre d'affaires, compensant la contraction des activités de contracting, en particulier sur les marchés français de la construction et des travaux routiers. L'amélioration des marges dans les concessions et leur bonne résistance dans le contracting ont permis de faire progresser le résultat opérationnel et le résultat net du Groupe hors éléments non courants.

Notre développement international s'est accéléré en 2015. Pour la première fois, VINCI a franchi en 2015 le seuil des 40 % de chiffre d'affaires réalisé hors de France. Dans le contracting, la croissance externe a permis d'étendre nos réseaux au grand international, notamment au Brésil et en Océanie, ainsi que sur les marchés européens les plus porteurs, en particulier ceux liés aux technologies de l'information, grâce à l'intégration réussie au sein de VINCI Energies de la société Imtech ICT et à l'acquisition d'APX Intégration. Eurovia et VINCI Construction ont également montré leur dynamique commerciale à l'international en remportant de nouveaux contrats notamment dans les travaux routiers aux États-Unis et en Europe centrale, dans les travaux portuaires en Afrique, dans les grands projets de bâtiments et d'infrastructures au Proche-Orient et en Asie.

Dans les concessions, les contrats remportés pour les aéroports internationaux de Santiago du Chili, du Kansai et d'Osaka au Japon ainsi que pour six plates-formes en République dominicaine font de VINCI Airports le cinquième opérateur aéroportuaire mondial, avec plus de 100 millions de passagers gérés. Notre approche intégrée de concessionnaire-constructeur nous a permis tout à la fois de mener à bien le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux en avance sur les délais, de gagner les PPP du Regina Bypass dans la province canadienne de la Saskatchewan et du contournement ouest de Strasbourg en France, et d'allonger la durée moyenne du portefeuille de concessions de VINCI.

Nous continuerons sur la même ligne en 2016. Le mouvement est dans notre ADN de groupe d'entrepreneurs. Nous le mettrons en pratique en abordant de nouveaux territoires de croissance à l'international, et en adaptant nos organisations et nos offres pour renforcer notre compétitivité sur nos marchés matures. Dans tous nos métiers, nous dégagerons de nouvelles marges de création de valeur en pratiquant une politique d'innovation ouverte. Nous ferons en particulier du digital un levier pour optimiser la performance opérationnelle de nos chantiers et la créativité de nos solutions, et pour enrichir la relation avec les clients utilisateurs de nos infrastructures. C'est ainsi, malgré les incertitudes de l'économie mondiale, que nous renforcerons notre résilience, en adaptant en permanence notre dispositif qui combine de manière originale concession et construction.



« Nous continuerons en 2016 sur la même ligne qu'en 2015 : en abordant de nouveaux territoires de croissance à l'international, en renforçant notre compétitivité sur nos marchés matures. »

CONSEIL D'ADMINISTRATION

XAVIER HUILLARD
président-directeur général de VINCI

YVES-THIBAUT DE SILGUY
vice-président administrateur référent
du Conseil d'administration de VINCI

YANNICK ASSOUD
directeur général de la branche
Zodiac Cabin

ROBERT CASTAIGNE
ancien directeur financier et ancien membre
du comité exécutif de Total

UWE CHLEBOS
administrateur représentant les salariés,
isolateur chez G+H Isolierung GmbH

GRAZIELLA GAVEZOTTI
directeur général Europe du Sud d'Edenred

MILOUD HAKIMI
administrateur représentant les salariés,
chargé de mission chez ViE SAS

JEAN-PIERRE LAMOURE⁽¹⁾
président du conseil de surveillance
d'Atlantic SFDT

MARIE-CHRISTINE LOMBARD
président du directoire de Geodis SA

JOSIANE MARQUEZ
administrateur représentant les salariés
actionnaires, consultante en système
d'information chez VINCI Energies Systèmes
d'Information, membre du conseil de surveillance
des FCPE Castor et Castor Relais

ANA PAULA PESSOA
directeur financier du comité organisateur
des jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016

MICHAEL PRAGNELL
ancien directeur général fondateur,
président du comité exécutif et membre
du conseil d'administration de Syngenta AG

HENRI SAINT OLIVE
président du conseil d'administration
de Banque Saint Olive

PASCALE SOURISSE
directeur général en charge
du développement international de Thales

QATAR HOLDING LLC⁽²⁾
société de droit qatari, dont le représentant
permanent est M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari

COMITÉ D'AUDIT

Il aide le Conseil à veiller à l'exactitude
et à la sincérité des comptes sociaux
et consolidés de VINCI ainsi qu'à la qualité
de l'information délivrée et à l'efficacité
des systèmes de contrôle interne
et de gestion des risques.

Composition :
Henri Saint Olive (président)
Robert Castaigne
Graziella Gavezotti
Michael Pragnell

COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Il examine toute candidature aux fonctions
d'administrateur, formule des recommandations
sur la nomination ou la succession
des dirigeants mandataires sociaux et
veille au respect des règles de gouvernance.

Composition :
Yves-Thibault de Silguy (président)
Jean-Pierre Lamoure
Marie-Christine Lombard
Pascale Sourisse

COMITÉ DE LA STRATÉGIE ET DES INVESTISSEMENTS

Il aide le Conseil dans son examen des orientations
stratégiques du Groupe et il examine les projets
de contrats pluriannuels impliquant un investis-
sement, les investissements stratégiques et toute
opération d'acquisition et de cession susceptible
d'avoir une incidence significative sur le périmètre,
l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière
de la Société.

Composition⁽³⁾ :
Yves-Thibault de Silguy (président)
Uwe Chlebos
Josiane Marquez
Ana Paula Pessoa
Le représentant permanent de Qatar Holding LLC

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Il propose au Conseil les conditions
de rémunération des mandataires sociaux.

Composition :
Robert Castaigne (président)
Yannick Assouad
Miloud Hakimi
Pascale Sourisse

⁽¹⁾ Renouvellement du mandat d'administrateur
pour une période de quatre ans proposé
à l'assemblée générale du 19 avril 2016.

⁽²⁾ Ratification de la cooptation proposée
à l'assemblée générale du 19 avril 2016,
la cooptation étant intervenue le 14 avril 2015 en
remplacement de Qatari Diar Real Estate Investment
Company, démissionnaire.

⁽³⁾ Membres permanents. Le comité de la Stratégie
et des Investissements est également ouvert à tout
membre du Conseil qui souhaite y participer.

INSTANCES DE DIRECTION



COMITÉ EXÉCUTIF 2016^(*)

Le comité Exécutif assure la direction générale du Groupe.
Il s'est réuni 22 fois en 2015.

1 XAVIER HUILLARD
président-directeur général de VINCI

2 PIERRE COPPEY
directeur général délégué de VINCI,
en charge des concessions

3 RICHARD FRANCIOLI
directeur général adjoint de VINCI,
en charge du contracting

4 CHRISTIAN LABEYRIE
directeur général adjoint
et directeur financier de VINCI

5 YVES MEIGNIÉ
président-directeur général
de VINCI Energies

6 PIERRE ANJOLRAS
président d'Eurovia

7 JÉRÔME STUBLER
président de VINCI Construction

8 BRUNO DUPETY
directeur international

9 PIERRE DUPRAT
directeur de la communication
de VINCI

10 FRANCK MOUGIN
directeur des ressources humaines
et du développement durable de VINCI

11 JEAN-LUC POMMIER
directeur du développement
de VINCI

12 PATRICK RICHARD
directeur juridique de VINCI,
secrétaire du Conseil d'administration

COMITÉ D'ORIENTATION ET DE COORDINATION 2016^(*)

Le comité d'Orientation et de Coordination rassemble les membres du comité Exécutif ainsi que les principaux dirigeants du Groupe. Il a pour mission d'assurer une large concertation sur la stratégie et l'évolution de VINCI. Il s'est réuni quatre fois en 2015.

HERVÉ ADAM
directeur général adjoint de VINCI Energies,
VINCI Energies France

ALAIN BONNOT
président de VINCI Construction Grands Projets

ALEXANDRA BOUTELIER
directrice générale déléguée du consortium
Stade de France, VINCI Stadium

PHILIPPE CHAVENT
président de VINCI Construction International
Network

HUGUES FOURMENTRAUX
président de VINCI Construction France

ARNAUD GRISON
directeur général adjoint de VINCI Energies,
VINCI Energies International & Systems

JEAN-PIERRE LAMOURE
président d'honneur de Soletanche Freyssinet

OLIVIER DE LA ROUSSIÈRE
président de VINCI Immobilier

BERNARD LATOUR
directeur général adjoint de VINCI Energies,
VINCI Energies Europe

PATRICK LEBRUN
directeur général adjoint de VINCI Energies,
secrétaire général

BENOÎT LECINQ
président d'Entrepose

SÉBASTIEN MORANT
directeur général de VINCI Autoroutes

XAVIER NEUSCHWANDER
directeur général d'Eurovia, Europe,
rail et spécialités

NICOLAS NOTEBAERT
président de VINCI Airports

JEAN-PIERRE PASERI
directeur général d'Eurovia, France

CHRISTOPHE PÉLISSIÉ DU RAUSAS
directeur de la maîtrise d'ouvrage de
VINCI Concessions, président de VINCI Railways

MANUEL PELTIER
directeur général de Soletanche Freyssinet

FADI SELWAN
directeur du développement de VINCI Concessions,
président de VINCI Highways

PATRICK SULLIOT
directeur général d'Eurovia, Amériques
et Royaume-Uni

^(*) Au 26 février 2016.



1

VINCI poursuit une stratégie constante fondée sur la complémentarité de son offre, entre ses métiers des concessions et du contracting. Cette offre intégrée lui a permis de se transformer profondément pendant ces dix dernières années, en activant quatre grandes priorités : la conquête de l'international, le développement accéléré des métiers de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication, la création d'un leader mondial du secteur aéroportuaire et l'affirmation de sa dimension d'acteur privé, d'utilité publique, dans le domaine des concessions, capable de créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL SUR DES MARCHÉS EN FORTE CROISSANCE

VINCI est un groupe mondial fort de ses racines françaises et ambitieux à l'international. Les métiers de VINCI nécessitent une profonde compréhension des codes culturels des pays dans lesquels le Groupe choisit de se développer. Intervenir sur l'aménagement des villes et des territoires

suppose de travailler en permanence avec les populations, les entreprises locales, les institutions, les responsables politiques, le monde associatif...

Au cours des dernières années, la part des activités du Groupe hors de France a progressé pour atteindre 42 % du chiffre d'affaires global, une proportion qui pourrait dépasser 50 % d'ici quelques années. VINCI agit sur trois leviers complémentaires pour servir l'objectif d'internationalisation.

La dynamique commerciale stimule l'activité dans chaque pôle. En 2015, le Groupe a notamment signé de nouveaux contrats dans les travaux routiers aux États-Unis et en Pologne, dans les travaux souterrains au Royaume-Uni, dans les travaux portuaires en Afrique, dans le bâtiment en Asie.

La croissance externe permet à VINCI d'étendre plus rapidement ses réseaux au grand international et en Europe sur les marchés les plus porteurs.

En 2015, le Groupe a réalisé plusieurs opérations significatives comme l'acquisition de la société de construction HEB en Nouvelle-Zélande par VINCI Construction, ou celle de la société

1 - En devenant l'opérateur des deux aéroports internationaux du Kansai et d'Osaka, au Japon, VINCI accélère le développement de son activité aéroportuaire.

Orteng au Brésil par VINCI Energies.

Enfin, les synergies au sein du Groupe sont génératrices de développement, comme l'illustrent les succès de l'aéroport international de Santiago, au Chili, et du futur contournement autoroutier de Regina, au Canada, remportés par VINCI Concessions et VINCI Construction pour le premier et par VINCI Concessions et Eurovia pour le second.

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE VINCI ENERGIES

Positionné sur les métiers du génie électrique et thermique, des technologies de l'information, ou encore du facility management, VINCI Energies est en croissance continue depuis une dizaine d'années et a pris une nouvelle dimension depuis l'intégration de Cegelec en 2010. Ce pôle réalise aujourd'hui plus de 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires et devrait continuer à croître au cours des prochaines années grâce à sa dynamique conjuguée de croissance organique et externe.

La transition énergétique offre à VINCI Energies de nombreuses opportunités de développement dans la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique ainsi que dans la recherche systématique d'une meilleure efficacité énergétique. La vague puissante et durable des technologies de l'information et de la communication constitue également un levier de croissance majeur pour VINCI Energies, qui réalise déjà 1,7 milliard d'euros de chiffre d'affaires sur ce marché, notamment depuis l'acquisition structurante d'Imtech ICT, fin 2014, et du spécialiste du cloud building APX Intégration, en octobre 2015. Dans le même temps, VINCI Energies a rebâti l'ensemble de ses offres et de son organisation dans ce domaine autour d'un nouveau projet stratégique sous la marque Axians.

VINCI Energies se développe à travers un mode d'organisation, des outils de gestion et une approche marketing performants, qui autorisent une stratégie de croissance externe volontariste. Son potentiel de marché est désormais mondial et les opportunités d'acquisition sur ce marché sont très nombreuses. Pour accueillir de nouvelles entreprises au sein du pôle et créer de la valeur, la dimension culturelle sera un atout fondamental.

CRÉER UN VÉRITABLE LEADER MONDIAL DE L'AÉROPORTUAIRE AVEC VINCI AIRPORTS

Fort de son savoir-faire dans les concessions et de l'expérience des deux plates-formes aéroportuaires cambodgiennes, VINCI a décidé à la fin de la décennie 2000 d'accélérer son développement et de créer un acteur de référence dans les concessions aéroportuaires. L'acquisition des aéroports d'ANA au Portugal en 2013 lui a permis de franchir un palier décisif, après le développement d'une dizaine de délégations de service public en France.

En 2015, VINCI a donné une accélération au développement de son activité aéroportuaire en devenant pour 44 ans, en partenariat avec le groupe japonais Orix, l'opérateur des deux

Dates clés

<p>1891 Création des Grands Travaux de Marseille (GTM).</p>	<p>1899 Création de la société Girolou (centrales et réseaux électriques, concessions).</p>	<p>1908 Création, au sein de Girolou, de la Société Générale d'Entreprises (SGE).</p>
<p>1946 La SGE, très présente dans l'électricité jusqu'à la nationalisation de ce secteur après la Seconde Guerre mondiale, se redéploie dans le bâtiment et les travaux publics.</p>	<p>1966 La Compagnie Générale d'Électricité prend le contrôle de la SGE.</p>	<p>1984 La Compagnie de Saint-Gobain devient l'actionnaire majoritaire de la SGE.</p>
<p>1988 Saint-Gobain cède la SGE à la Compagnie Générale des Eaux.</p>	<p>Années 1990 Plusieurs opérations de croissance externe au Royaume-Uni, en Allemagne et en Europe centrale donnent à la SGE une dimension européenne.</p>	<p>1996 La SGE se réorganise en quatre pôles de métiers : concessions, énergies, routes, construction.</p>
<p>2000 Vivendi (ex-Compagnie Générale des Eaux) achève son désengagement du capital de la SGE. OPE amicale de la SGE sur Groupe GTM : la fusion SGE-Groupe GTM donne naissance à VINCI.</p>	<p>2002 VINCI entre au CAC 40.</p>	<p>2006 VINCI acquiert auprès de l'État le contrôle d'ASF, premier concessionnaire autoroutier français.</p>
<p>2007 Acquisition de Soletanche Bachy et d'Entrepose Contracting, métiers de spécialités à forte activité internationale.</p>	<p>2010 VINCI acquiert Cegelec et Faceo dans les métiers de l'énergie et du facility management.</p>	<p>2011 VINCI remporte le contrat de concession de la ligne à grande vitesse SEA Tours-Bordeaux, le plus important de son histoire.</p>
<p>2013 VINCI accélère son développement dans les concessions aéroportuaires en reprenant les dix aéroports du Portugal.</p>	<p>2014 VINCI ouvre le capital de VINCI Park à de nouveaux partenaires. Avec l'acquisition d'Imtech ICT et d'Electrix, VINCI Energies se renforce à l'international.</p>	<p>2015 VINCI poursuit son développement dans l'aéroportuaire au Chili, au Japon et en République dominicaine.</p>

aéroports de la région du Kansai, à Osaka, qui ont accueilli 38 millions de passagers en 2015, soit un trafic comparable à celui de l'ensemble des aéroports du Portugal. Ce succès au Japon illustre la capacité des équipes de VINCI à intégrer les codes culturels des pays dans lesquels le Groupe a entrepris de se développer.

VINCI Airports a également remporté le contrat de l'aéroport international de Santiago du Chili, le sixième aéroport d'Amérique du Sud, dont le Groupe doit porter la capacité de 16 à 30 millions de passagers en y investissant environ 900 millions de dollars. C'est grâce aux synergies développées avec VINCI Construction que VINCI Airports a pu faire la différence. De la même façon, l'offre intégrée portée par VINCI Airports et Eurovia a permis cette même année de signer le contrat de concession de l'aéroport de Toulon-Hyères, dans une des principales zones touristiques de France.

Enfin, VINCI Airports va acquérir la société aéroportuaire dominicaine Aerodom, qui exploitera jusqu'en 2030 six aéroports en République dominicaine.

Ce sont désormais 33 aéroports qui seront gérés par VINCI Airports, dont les deux tiers à l'international, totalisant un trafic de plus de 100 millions de passagers par an, qui positionnera VINCI Airports à la cinquième place des opérateurs aéroportuares dans le monde. Secteur en pleine expansion, l'aéroportuaire constitue un axe stratégique majeur du développement de VINCI.

AFFIRMER UNE DIMENSION D'ACTEUR PRIVÉ, D'UTILITÉ PUBLIQUE, EN CRÉANT DE LA VALEUR POUR L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES DES INFRASTRUCTURES EN CONCESSION

Grâce au système de la concession, les États et les collectivités peuvent mobiliser les capacités d'investissement et les compétences d'acteurs privés pour financer, concevoir, réaliser et exploiter des infrastructures et des équipements publics. Ces biens communs sont ainsi gérés dans des conditions optimales de sécurité, de qualité et de services offerts aux utilisateurs pendant toute la durée du contrat. Optimiser la gestion de ces biens communs pour toutes les parties prenantes est au cœur de la stratégie du Groupe.

La traduction récente la plus concrète de cet axe stratégique est le Plan de relance autoroutier, entré en vigueur en août 2015. Ce partenariat entre l'autorité publique et les sociétés concessionnaires d'autoroutes vise à moderniser les infrastructures autoroutières en France, à soutenir par

l'investissement privé la croissance économique des territoires et à contribuer à la création d'emplois. Il permettra d'améliorer la sécurité des usagers, de faciliter l'accès aux autoroutes depuis le réseau secondaire, de fluidifier le trafic et d'améliorer l'insertion du réseau VINCI Autoroutes dans l'environnement, au bénéfice des espaces traversés et de leurs habitants. Déployé sur 11 régions et 31 départements, le Plan de relance autoroutier représente pour VINCI un investissement de 2 milliards d'euros avec, en contrepartie, l'allongement de la durée des contrats de concession.

Les PPP étant des actifs à durée limitée, la finalité de la stratégie de VINCI Concessions est d'allonger la maturité de son portefeuille. Trois leviers permettent d'atteindre cet objectif. Le premier consiste à prolonger les contrats existants en contrepartie de programmes d'investissements ; le Plan de relance autoroutier en est l'exemple. Le second levier est l'acquisition d'infrastructures existantes ; il concerne principalement les infrastructures aéroportuaires et autoroutières. Le troisième levier est le développement de nouveaux projets comme concessionnaire-construteur. La récente désignation du groupement VINCI Concessions-VINCI Construction comme concessionnaire du contournement ouest de Strasbourg en est une bonne illustration.

UTILISER EFFICACEMENT LES TENDANCES FAVORABLES À LA CROISSANCE DE VINCI SUR LE LONG TERME

Deux grandes tendances ont commencé à transformer profondément les métiers de VINCI : la révolution digitale et la transition énergétique.

L'ensemble de la chaîne de valeur des métiers de VINCI va être impactée à court terme par le digital. VINCI Construction généralise progressivement le BIM (Building Information Modeling). Cette représentation unique du bâtiment permet de réunir sur une même plate-forme numérique l'ensemble des données nécessaires à sa définition technique, à sa construction puis à son exploitation et à sa maintenance future. Le digital est également un axe de développement de VINCI Energies, qui investit dans le domaine du cloud et de l'urban data. Enfin, le digital fait aussi progresser les offres de services pour les clients utilisateurs des infrastructures en concession. Beaucoup de nouveaux services liés au développement de relations B to C avec les clients sont en train d'éclorre dans les aéroports, les autoroutes ou encore les stades gérés par VINCI.

Bâtiment, énergie, mobilité : tous les métiers de VINCI sont au cœur de la transition énergétique, et dans chacun d'eux le Groupe construit des solutions bas carbone pour ses clients. VINCI investit aussi dans l'open innovation grâce à des outils et des démarches qui favorisent la réflexion participative autour des enjeux climatiques, comme la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures », en partenariat avec ParisTech, et le think tank La Fabrique de la Cité. Enfin, le Groupe s'engage dans des partenariats avec des start-up innovantes. De plus en plus, chaque projet est abordé en prenant en compte l'ensemble du cycle de vie des objets construits. L'échelle dépasse celle d'un projet isolé pour permettre aux maîtres d'ouvrage de raisonner en terme d'ensemble urbain ou de territoire, en faisant interagir les ensembles bâtis, les réseaux d'énergie, les infrastructures de transport, et en les croisant avec l'analyse des comportements des habitants et de leurs déplacements. L'urgence climatique conduit à être plus créatif et performant collectivement. Cela s'applique non seulement aux solutions constructives nouvelles qui restent à inventer, mais aussi aux modalités de financement, en conjuguant investissement public et privé, et surtout à la gouvernance des projets, qui évoluera d'une approche séquentielle, cloisonnée, vers une approche plus globale, en mode concourant et ouvert.

Sur le long terme, les métiers de VINCI continueront à s'inscrire au carrefour des problématiques de mobilité, de développement urbain et d'exigence environnementale. Ces enjeux généreront dans la durée des investissements importants et continus, dans les pays aux économies matures et dans les pays émergents, dans de nouveaux grands projets comme le Grand Paris autant que dans le renouvellement des infrastructures et équipements existants. Sa capacité à intégrer les savoir-faire d'investisseur, de constructeur, d'exploitant et d'opérateur de services, et sa politique d'innovation ambitieuse donneront à VINCI les moyens de tirer le meilleur parti de ces opportunités, dans un contexte de réduction des dépenses publiques qui favorise le recours aux partenariats public-privé.



NOUVEAU RECORD HISTORIQUE DU COURS DE L'ACTION VINCI EN 2015

Après une légère baisse en 2014, l'action VINCI a enregistré une excellente performance en 2015 en clôturant l'année à 59,14 euros, en hausse de 30 % sur un an. Elle surperforme ainsi de 20 % l'indice CAC 40 (en hausse de 9 % sur un an) et de 12 % l'indice Stoxx Europe 600 Construction & Materials (en hausse de 16 % sur un an). Le titre, qui a atteint son plus haut historique le 6 novembre 2015 en séance à 62,60 euros (le précédent datait du 8 mai 2007, à 62,42 euros), affiche la 8^e performance boursière du CAC 40 pour l'année 2015. Au 31 décembre 2015, la capitalisation boursière de VINCI atteignait 34,8⁽¹⁾ milliards d'euros, positionnant le Groupe au 12^e rang des sociétés du CAC 40.

UNE FORTE PROGRESSION SUR DIX ANS

Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2015, le cours de l'action VINCI a connu une progression de plus de 66 %, alors que l'indice CAC 40 affiche sur la même période une baisse de 2 %. Ainsi, un actionnaire de

VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 1^{er} janvier 2006 se retrouverait à la tête d'un capital de 2 462 euros au 31 décembre 2015, en supposant un réinvestissement en actions VINCI du montant des dividendes encaissés, soit un rendement annuel moyen de plus de 9 %. Durant la même période, la capitalisation boursière du Groupe a été multipliée par 2,5.

DIVIDENDE : 1,84 EURO PAR ACTION

Depuis l'acquisition d'ASF, en 2006, VINCI applique avec constance une politique de dividende consistant à distribuer 50 % de son résultat net consolidé. Ainsi, le Conseil d'administration du 4 février 2016 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 19 avril 2016 un dividende total de 1,84 euro par action au titre de l'exercice 2015, en hausse de 4,0 % par rapport à l'exercice précédent (hors dividende exceptionnel de 0,45 euro en 2014 distribué à la suite de la cession de la majorité du capital de VINCI Park). Ce dividende représente un rendement de 3,1 % par rapport au cours du 31 décembre 2015.

Déduction faite de l'acompte de 0,57 euro versé le 12 novembre 2015, un solde de 1,27 euro par action serait versé en numéraire le 28 avril 2016, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

UN ACTIONNARIAT STABLE ET DIVERSIFIÉ

Au 31 décembre 2015, 72,4 % du capital de VINCI était détenu par plus de 500 fonds d'investissement essentiellement situés aux États-Unis, en France, au Royaume-Uni et dans le reste de l'Europe. Par ailleurs, Qatar Holding LLC, entré au capital de VINCI en 2010 par le biais de Qatari Diar Real Estate Investment Company, en détenait 4,0 % (contre 5,3 % au 31 décembre 2014). Les fonds d'épargne salariale, qui regroupent environ 117 000 collaborateurs et anciens collaborateurs du Groupe, dont plus de 96 000 en France, détenaient 9,4 % du capital, constituant collectivement le premier actionnaire de VINCI. Enfin, les actionnaires individuels (hors fonds d'épargne salariale), estimés à environ 170 000, détenaient 8,4 % du capital de VINCI au 31 décembre 2015.

Actionnaires individuels

CRÉER ENSEMBLE DE LA VALEUR

Être actionnaire de VINCI, c'est soutenir le projet d'entreprise ambitieux d'un acteur mondial des métiers des concessions et de la construction, et investir dans une valeur de croissance pérenne, responsable et rentable. C'est également choisir un groupe capable de saisir les opportunités liées aux grands enjeux de demain : l'urbanisation, la mobilité, l'efficacité énergétique. C'est enfin faire confiance à un groupe partenaire privé, d'utilité publique, dont les réalisations, infrastructures et équipements contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun.

DIALOGUE, TRANSPARENCE, PROXIMITÉ : UNE RELATION DE CONFIANCE

Le dialogue, la transparence et la proximité sont le socle de la relation de confiance que le Groupe entretient avec ses actionnaires individuels. Les relations actionnaires et la politique de dividende constituent l'une des priorités du Groupe, comme l'atteste l'engagement personnel de Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI, en tant que membre-fondateur de l'Observatoire pour la promotion de l'actionnariat individuel. Pour approfondir cette relation privilégiée avec les actionnaires individuels du Groupe, les dirigeants de VINCI vont à leur rencontre régulièrement. En 2015, outre l'assemblée générale du Groupe, qui a réuni 663 actionnaires à Paris, Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI, a animé trois réunions d'actionnaires : à Nice, à Saint-Germain-en-Laye et à Toulouse.

UN DISPOSITIF DE COMMUNICATION COMPLET ET DIVERSIFIÉ

Dans une volonté de transparence et de pédagogie, le service des Relations actionnaires veille à l'amélioration constante des supports d'information destinés aux actionnaires individuels – site Internet de VINCI avec sa rubrique dédiée, numéro Vert, magazine annuel *À plus d'un titre* complété par une lettre électronique trimestrielle –, pour leur permettre de mieux appréhender la stratégie, les enjeux, les métiers et l'actualité du Groupe. Afin de mieux répondre aux attentes des actionnaires individuels et de recueillir

leurs avis, des enquêtes de satisfaction sont régulièrement menées. La volonté de se mettre à leur écoute et de leur donner la parole se traduit également par l'insertion de nombreux témoignages dans les différentes publications du service des Relations actionnaires (vidéos des visites du club des Actionnaires individuels, magazine *À plus d'un titre*, etc.).

UN CLUB DES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS DYNAMIQUE

Chaque année plus nombreux, les membres du club des Actionnaires individuels – plus de 21 000 personnes au 31 décembre 2015 –, ont l'opportunité de participer à des événements exclusifs. 21 événements de ce type ont été organisés sur l'année, dont 5 croisières-découvertes. Les membres du club ont ainsi pu découvrir les métiers de VINCI à travers ses réalisations à Paris, à Lyon et à Marseille. D'autres formules de visites leur ont permis d'explorer la Fondation Louis Vuitton à Paris, le chantier de l'Arena 92 à Nanterre, le studio et la rédaction de Radio VINCI Autoroutes, le chantier Iter à Saint-Paul-lès-Durance, le Centre de recherche et développement d'Eurovia à Mérygnac et le château de Versailles privatisé en nocturne.

En 2015, le club a organisé pour la troisième année consécutive le grand jeu « En tête-à-tête avec VINCI », avec un éclairage spécifique sur l'actualité de VINCI Energies. Les cinq lauréats ont été invités à déjeuner en présence d'Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI, et d'Yves Meignié, président-directeur général de VINCI Energies, au siège du Groupe à Rueil-Malmaison.

Devenu l'un des grands rendez-vous annuels du club des Actionnaires individuels, ce type de rencontre permet un échange privilégié, convivial et direct avec la direction Générale ou les dirigeants du Groupe et constitue une opportunité de mieux appréhender les priorités stratégiques, les perspectives, les résultats ou encore la politique de dividende de VINCI. Sur l'année, environ 3 000 membres du club des Actionnaires individuels ont pris part aux différentes manifestations proposées.

« SUR LES TRACES DE VINCI », UN FORMAT DE RENCONTRE INÉDIT

En 2015, le club des Actionnaires individuels a proposé à ses adhérents un parcours urbain interactif, collaboratif et ludique baptisé « Sur les traces de VINCI », dont

les premières éditions ont eu lieu à Lyon et à Bordeaux. Ce nouveau format de visite invite les actionnaires du Groupe à vivre une expérience originale et à porter un nouveau regard sur leur ville. Au gré de rencontres-surprises, d'énigmes à résoudre en équipes à l'aide d'un contenu interactif sur tablette, « Sur les traces de VINCI » permet d'explorer de façon active les métiers du Groupe, de découvrir des réalisations emblématiques et d'accéder de manière privilégiée à certains lieux insolites. En 2016, « Sur les traces de VINCI » sera décliné dans d'autres villes en France.

Investisseurs institutionnels et analystes financiers

En 2015, en participant à une centaine d'événements, les dirigeants de VINCI ont établi plus de 700 contacts avec plus de 300 investisseurs institutionnels et avec les analystes financiers *sell-side* qui couvrent le titre. En plus des réunions et conférences téléphoniques organisées à l'occasion de la publication de ses résultats, VINCI a consacré 24 journées à des road-shows en Europe (dont quatre jours de road-shows obligataires) et en Amérique du Nord, et a participé à sept conférences organisées par de grandes institutions financières, principalement à Paris et à Londres. Il s'y ajoute, tout au long de l'année, des rendez-vous individuels au siège du Groupe et des conférences téléphoniques. Ces initiatives permettent d'entretenir un lien continu et étroit avec la communauté financière. Dans un souci de transparence, ces rencontres sont l'occasion, pour les dirigeants de VINCI, de présenter l'actualité du Groupe, ses performances, sa stratégie et sa gouvernance. En novembre 2015, VINCI a organisé à l'intention des investisseurs institutionnels et des analystes financiers une journée de présentation sectorielle consacrée à VINCI Concessions. Au titre de 2014, VINCI a reçu en mars 2015 le prix des « meilleures relations investisseurs » et celui de la « meilleure journée investisseurs » du secteur construction en Europe, décernés par le magazine *Institutional Investor*.

(*) Sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2015 : 588 453 075.

Rendement d'un investissement en actions VINCI sur dix ans

Un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 1^{er} janvier 2006 se retrouverait à la tête d'un capital de 2 462 euros au 31 décembre 2015, en supposant un réinvestissement en actions du montant des dividendes encaissés. Son investissement lui aurait rapporté un rendement de plus de 9 % par an.

Janvier 2006

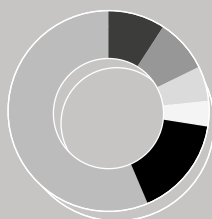
1 000 €

+ 9 %
par an

Décembre 2015

2 462 €

Répartition de l'actionariat (*)



Salariés (FCPE)	9,4 %
Actionnaires individuels	8,4 %
Autodétention	5,8 %
Qatar Holding LLC	4,0 %
Investisseurs institutionnels - France	16,2 %
Investisseurs institutionnels - étranger	56,2 %

(*) Estimation à fin décembre 2015 sur la base de l'actionariat nominatif, du relevé des titres au porteur identifiables (TPI) et d'une enquête d'actionariat réalisée auprès des investisseurs institutionnels.

Un dividende par action en hausse de 4 %

Le dividende proposé à l'assemblée générale du 19 avril 2016 au titre de l'exercice 2015 est de 1,84 euro par action, en hausse par rapport à 2014 hors dividende exceptionnel.

2011

1,77 €

2012

1,77 €

2013

1,77 €

2014

1,77 €

2015

1,84 €

2,22 €

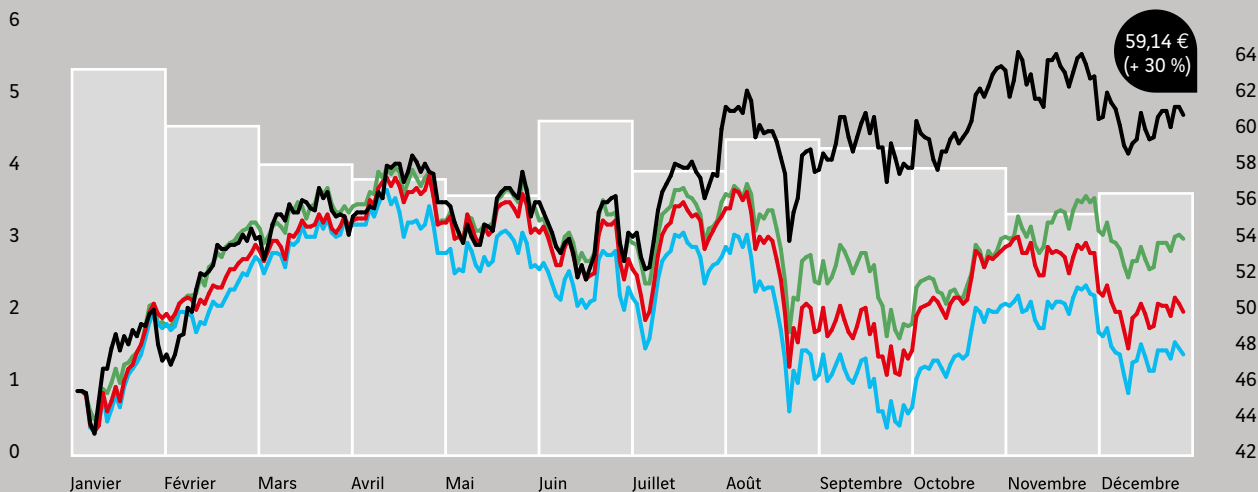
0,45 € à titre exceptionnel

Cours de l'action VINCI et volumes moyens de transactions

Capitalisation au 31 décembre 2015 : 34,8 milliards d'euros sur la base d'un cours de 59,14 euros par action, soit la 12^e capitalisation du CAC 40 et également au même rang en tenant compte de la pondération du flottant. Entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015, l'action VINCI a enregistré une hausse de 30 % alors que les indices CAC 40, Euro Stoxx 50 et Stoxx Europe 600 Construction & Materials progressaient respectivement de 9 %, 4 % et 16 %. En 2015, 1,9 million de titres ont été échangés sur Euronext en moyenne chaque jour.

Volumes échangés
(millions de titres / jour)

Cours en euros
(rebasé VINCI)



— VINCI
— CAC 40 rebasé sur le cours de VINCI au 31/12/2014 (45,51 €)
— Euro Stoxx 50 rebasé sur le cours de VINCI au 31/12/2014

— Stoxx Europe 600 Construction & Materials rebasé sur le cours de VINCI au 31/12/2014
□ Volumes VINCI (données Euronext)

SITE INTERNET DE VINCI ET PUBLICATIONS ACTIONNAIRES

Le site Internet de VINCI dispose d'espaces dédiés aux actionnaires individuels et aux investisseurs institutionnels au travers des rubriques « Actionnaires » et « Finances ». Les actionnaires disposent de publications dédiées, accessibles en format papier ou dans la rubrique « Actionnaires » du site Internet www.vinci.com

SERVICE ACTIONNAIRES DE VINCI

1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex
Actionnaires individuels
Numéro Vert : 0 800 015 025
Investisseurs institutionnels
Tél. : 01 47 16 45 07 / 33 46

Viser la performance globale

Les réalisations de VINCI sont au service du bien commun et contribuent à transformer durablement les territoires et les écosystèmes urbains. Conscient de ces enjeux, VINCI poursuit une politique de développement responsable et pragmatique qui associe l'ensemble de ses parties prenantes. Son ambition est de concevoir et mettre en œuvre les solutions environnementales, sociales et sociétales les plus performantes, dans un contexte de rareté des ressources naturelles.

UNE POLITIQUE STRUCTURÉE PAR LES ENGAGEMENTS DU MANIFESTE VINCI

Les grandes orientations de VINCI en matière de développement durable sont définies dans le cadre global du Manifeste du Groupe. Celui-ci affirme les convictions et principes autour desquels se rassemblent toutes les entreprises du Groupe, et formalise leurs engagements vis-à-vis de leurs clients, de leurs salariés et de l'ensemble des parties prenantes de leurs activités. Édité en une quinzaine de langues, le Manifeste est diffusé dans l'ensemble du Groupe.

VINCI met en œuvre cette politique en conformité avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, les principes directeurs de l'OCDE, les normes de l'Organisation internationale du travail et le référentiel ISO 26000. VINCI adhère également depuis 2003 au Pacte mondial (Global Compact) de l'ONU.

APPROPRIATION DES ENGAGEMENTS DU MANIFESTE PAR LES ENTREPRISES DU GROUPE

La plate-forme numérique Advance, proposée dans une nouvelle version plus ergonomique depuis 2015, permet aux entités opérationnelles du Groupe de s'auto-évaluer sur une série de 16 thèmes cohérents avec les engagements du Manifeste et d'identifier également par l'intranet VINCI. Des programmes de formation et de sensibilisation accompagnent la diffusion internationale du Manifeste et de l'outil Advance, relayés également par l'intranet VINCI.

Les rencontres « Manifeste et vous » destinées aux salariés du Groupe favorisent les échanges et les retours d'expérience sur ces thèmes.

ANIMATION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Supervisée par le comité Exécutif de VINCI, la politique de développement durable est animée par une délégation dédiée travaillant avec l'ensemble des directions

opérationnelles et fonctionnelles du Groupe ainsi qu'avec de nombreuses parties prenantes externes, au travers de diverses coordinations, groupes de travail et clubs thématiques.

Cette politique est mise en œuvre sous l'égide d'un comité international d'une trentaine de membres représentant les différents pôles et divisions du Groupe, qui fixe les objectifs, détermine et évalue les grands programmes, et lance de nouvelles actions.

VINCI prend part à de nombreux échanges, tant avec les syndicats professionnels qu'avec des organisations publiques ou associatives.

Le Groupe s'est fortement investi dans la COP 21 et les divers événements qui lui ont été associés, notamment au travers des interventions publiques de ses dirigeants. Aux côtés du Comité 21 et du Club France Développement durable, il a participé à l'initiative Solutions COP 21 et à l'exposition du Grand Palais – événements consacrés aux propositions des entreprises pour lutter contre le changement climatique.

NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE

Dans une démarche de transparence, VINCI répond chaque année aux questionnaires des agences de notation extra-financière et entretient des relations directes avec les investisseurs socialement responsables. Le Groupe est classé par Vigeo en première position parmi les entreprises de son secteur dans cinq des six domaines analysés par l'agence.

En 2015, VINCI a intégré l'indice DJSI (Dow Jones Sustainable Index) World et Europe avec la note globale de 82/100 et celle de 86/100 en matière de performance environnementale. Concernant sa stratégie carbone, le Groupe a été noté 98B dans le cadre de l'enquête annuelle du Carbon Disclosure Project.

(*) Ces pages constituent la première section du rapport de développement durable de VINCI. La seconde section (voir pp. 169 à 204) présente de manière exhaustive les informations sociales, environnementales et sociétales du Groupe, conformément à la législation en vigueur. L'ensemble de ces éléments ainsi qu'une sélection de bonnes pratiques peuvent également être consultés sur le site vinci.com





Dialogue avec les parties prenantes et démarche partenariale

Nous nous engageons à favoriser l'écoute et la concertation dans la conduite de nos projets, pour mieux y associer nos partenaires.



L'adhésion de la société civile est un enjeu croissant pour la réalisation des projets. VINCI met sa culture de la concertation, sa capacité d'organisation et son savoir-faire en matière de gouvernance collective au service de leur réussite, en y associant l'ensemble des acteurs concernés : élus, acteurs économiques locaux, associations, riverains, habitants, utilisateurs, salariés.

PRINCIPALES ACTIONS

VINCI a poursuivi le développement d'outils de mesure des impacts socio-économiques de ses activités, en particulier pour les infrastructures dont le Groupe est à la fois le maître d'ouvrage, le constructeur et l'exploitant, tels la LGV SEA Tours-Bordeaux, le Stade de France et l'Allianz Riviera en France, les trois aéroports internationaux du Cambodge et le pont Charilaos-Trikoupis en Grèce.

Les sociétés de VINCI Concessions organisent régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs d'infrastructures, afin d'améliorer les services qui

leur sont proposés. Le contrat de service de VINCI Autoroutes s'inscrit dans cette démarche (voir page 49). Le lancement, grâce aux technologies digitales, de nouveaux services personnalisés contribue à enrichir la relation avec les clients. Les entreprises de VINCI nouent aussi des échanges avec les riverains et les publics concernés par leurs chantiers. Des opérations portes ouvertes sont régulièrement organisées par Eurovia dans ses carrières.

La sélection des fournisseurs répond à un niveau d'exigence croissant en matière de développement durable, notamment sur les questions de sécurité, d'environnement et de droits humains. VINCI Concessions a mis en place des spécifications élevées dans ces domaines, en s'appuyant notamment sur la démarche Cooperate, qui rassemble et structure le savoir-faire du Groupe en maîtrise d'ouvrage. VINCI Construction a poursuivi l'application de sa *Charte relations sous-traitants*, qui affirme son ambition de construire et pérenniser des relations équitables avec ses fournisseurs et sous-traitants.

Le recours au numérique est également un moyen pour dialoguer avec les parties prenantes des projets. Citeos (VINCI Energies) a développé une application pour le relevé collaboratif des parcs d'éclairage urbain. Aux États-Unis, un « tableau de bord développement durable » implique les acteurs du chantier de l'Ohio East End Crossing. En France, la démarche Ecowork, soutenue par VINCI, aide la communauté des acteurs de la transformation de la ville dans la prise de décisions intégrant les enjeux de préservation des ressources naturelles et de haute performance énergétique.

VINCI Construction a lancé 21 nouveaux partenariats internationaux avec de grandes universités, Eurovia s'est associé avec l'Université polytechnique de Santiago au Chili, et VINCI Energies a poursuivi ses partenariats avec plusieurs universités au Nigeria, au Maroc et en Indonésie. L'engagement du Groupe va de pair avec l'investissement de ses collaborateurs dans l'animation de formations auprès d'étudiants susceptibles de rejoindre ultérieurement VINCI.

Dans le cadre de la COP 21 et afin de sensibiliser les étudiants aux enjeux du changement climatique, VINCI a organisé en 2015 son Défi climat 2020, sous la forme d'un concours d'idées. Sur les 122 dossiers déposés par des étudiants de 37 nationalités, 22 ont été retenus par le jury, qui a finalement primé le projet Cool Cité (organisation des flux logistiques pour réduire les nuisances en ville), proposé par une équipe d'étudiants de l'EIGSI (école d'ingénieurs généralistes) de La Rochelle, en France.

Objectifs de progrès

VINCI déploiera plus largement les outils de mesure des impacts socio-économiques de ses activités élaborés pour les grandes infrastructures, afin d'aider les acteurs publics et ses clients dans l'élaboration de leurs projets.

Les 48 projets ayant concouru au Prix de l'Innovation VINCI 2015 sur le thème de la concertation avec les parties prenantes seront largement diffusés pour susciter et encourager les échanges de bonnes pratiques au sein du Groupe.

VINCI investit dans l'open innovation et développe des outils et des démarches qui favorisent la réflexion participative et font progresser les offres de services.



VINCI veille à ce que l'ensemble de ses collaborateurs, en particulier ceux qui ont la capacité d'engager le Groupe dans les relations vis-à-vis des tiers, partagent et appliquent partout les règles qui garantissent le respect de l'éthique.

PRINCIPALES ACTIONS

Depuis cinq ans, la *Charte éthique et comportements* formalise les règles de conduite qui s'imposent à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe.

Accessible sur le site Internet et sur l'intranet du Groupe, cette charte est adressée nominativement à l'ensemble des salariés ayant le pouvoir d'engager le Groupe ou une filiale, soit 6 601 collaborateurs fin 2015. Le suivi de la diffusion et le processus d'acceptation formelle sont réalisés sur l'intranet du Groupe, permettant ainsi à la direction Générale et à la direction de l'Audit interne de s'assurer de son bon déploiement. Le taux d'adhésion atteignait 97,3 % à fin 2015.

Le référent éthique de VINCI, rattaché à la direction Générale, bénéficie d'une large autonomie, veille à la bonne compréhension des règles et répond aux questions posées sur leur application. Les dossiers qu'il reçoit sont traités en totale confidentialité. Les outils de contrôle interne sécurisent le dispositif général de respect des principes éthiques. Le club Éthique et conformité, qui réunit les directeurs juridiques des principales divisions du Groupe et le référent éthique, favorise les échanges de bonnes pratiques sur les processus mis en œuvre.

En 2015, les efforts ont porté sur la formation des managers afin qu'ils relaient la démarche dans leurs organisations respectives. Les sociétés qui exercent leurs activités dans des secteurs appliquant des procédures spécifiques en matière d'éthique sont dotées de responsables de la conformité (*compliance officers*).

Signataire du Global Compact de l'ONU, VINCI s'engage à respecter, soutenir et promouvoir le respect des droits humains dans sa sphère d'influence et à veiller à ce que

les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violation de ces droits. VINCI dispose depuis 2013 de son propre comité Droits humains, qui réunit notamment les directeurs des ressources humaines des entreprises situées dans des territoires potentiellement sensibles. En 2015, des sessions ont été organisées pour mettre à jour les connaissances des collaborateurs en fonction des évolutions réglementaires internationales. La réalisation d'un guide sur les lignes directrices du Groupe en matière de droits humains a été lancée, afin d'aboutir à un document de référence interne sur les standards applicables partout dans le monde.

VINCI a poursuivi ses actions, engagées depuis 2011, sur les conditions de vie et de travail des travailleurs migrants au Qatar, en organisant en 2015 plusieurs missions associant des représentants syndicaux, deux administrateurs salariés, le secrétaire général du comité de Groupe européen de VINCI et des représentants du monde associatif. Parallèlement, une étude d'impact sur les droits

de l'homme (Human Rights Impact Assessment) a été confiée à l'association indépendante BSR, qui associe analyse détaillée du contexte et des risques, audit de terrain et implication de parties prenantes externes. Ce rapport avait pour objectif de s'assurer de l'effectivité des mesures mises en place par QDVC, filiale de VINCI, au Qatar.

CHARTÉ ÉTHIQUE ET COMPORTEMENTS : TAUX D'ADHÉSION DES RÉCIPENDAIRES NOMINATIFS

97,3 %



Objectifs de progrès

Dans un contexte de fort développement international, VINCI doit s'assurer en permanence que ses entités respectent les principes et règles édictés par le Groupe, et inciter simultanément ses clients, partenaires et fournisseurs à maintenir et renforcer leur propre niveau d'exigence, notamment dans des secteurs économiques tendus et des pays exposés à des risques spécifiques.

VINCI vise 100 % d'adhésion à la *Charte éthique et comportements*, notamment pour les nouveaux embauchés.

En matière de droits humains, VINCI considère que les controverses sont source de progrès et incitent plus que jamais à promouvoir le respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

Nous nous engageons à réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 30 % à l'horizon 2020, à accompagner nos clients dans la recherche d'une meilleure efficacité énergétique et à les inciter à adopter un comportement éco-responsable.



Les métiers et activités de VINCI sont directement liés aux défis de la croissance verte. Son approche intégrée de concessionnaire-constructeur lui permet d'aborder les projets dans la durée par l'analyse du cycle de vie des ouvrages, tout en limitant l'impact environnemental en phase de travaux. Les sociétés du Groupe développent des offres qui contribuent à une économie circulaire des matériaux et à la performance énergétique des bâtiments et des infrastructures.

PRINCIPALES ACTIONS

VINCI a maintenu en 2015 le taux de couverture de son dispositif de reporting environnemental à 98 % de son chiffre d'affaires mondial. Ce dispositif a fait l'objet d'un avis d'assurance raisonnable sur les indicateurs de consommation énergétique et d'émission de gaz à effet de serre de la part des commissaires aux comptes.

VINCI quantifie depuis 2007 ses émissions de gaz à effet de serre selon la norme ISO 14064 et à l'échelle de son périmètre mondial. L'intensité carbone est passée de 61 teq CO₂ en 2014 à 59 teq CO₂ en 2015.

Objectifs de progrès

La réduction par rapport à 2009, année de référence, est de 16,7 %. Cette baisse résulte à la fois des efforts d'efficacité énergétique des entreprises du Groupe et de la contraction de l'activité sur certains marchés.

Les sociétés du Groupe ont développé en 2015 leurs initiatives bas carbone. Dans les concessions, VINCI Airports s'est engagé dans le programme international Airport Carbon Accreditation (voir page 62). VINCI Immobilier, premier promoteur immobilier français certifié NF Habitat + HQE®, a développé la démarche OpenWork, qui met l'accent sur la valeur d'usage des bâtiments. VINCI Construction France a déployé ses offres de bâtiments basse consommation sous la marque Blue Fabric.

Les systèmes de management environnemental (certification ISO 14001 essentiellement) couvrent l'activité du Groupe à 100 % chez VINCI Autoroutes, 72 % chez VINCI Airports, 75 % chez VINCI Construction, 63 % chez Eurovia (dans les carrières détenues en propre) et 40 % chez VINCI Energies. Dans les métiers du BTP, les projets conformes aux labels environnementaux BBC,

L'engagement à réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2 base 2009) à l'horizon 2020 est maintenu. Un indicateur de productivité carbone sera créé pour piloter finement la démarche de réduction des émissions au sein des entreprises du Groupe.

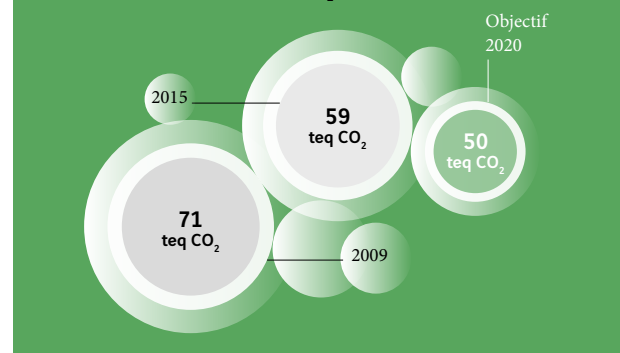
Bepos, HQE®, BREEAM® et Leed® ont représenté en 2015 un chiffre d'affaires de 4,6 milliards d'euros (3,7 milliards en 2014), réparti sur 344 opérations.

Les achats d'électricité d'origine renouvelable ont représenté 17 620 MWh en 2015 (12 765 MWh en 2014).

VINCI a lancé une étude auprès d'un cabinet indépendant sur l'économie circulaire. Eurovia, membre de l'Institut de l'économie circulaire, a poursuivi le développement de ses solutions vertes, notamment avec Recycloviva®, procédé de recyclage à froid et en place des chaussées.

Eurovia a poursuivi la réalisation de ses engagements au titre de la Stratégie nationale de la biodiversité (SNB France) et renouvelé pour trois ans son partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle ; celui-ci porte notamment sur le déploiement d'un indicateur de qualité écologique dans les carrières. Depuis sa création, la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité a soutenu 104 projets, dotés d'une subvention globale de 3 millions d'euros. VINCI Autoroutes a signé une convention de mécénat de trois ans avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO).

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (EN TONNES ÉQUIVALENT CO₂)



VINCI poursuivra le développement d'outils d'éco-conception et de solutions vertes, appliqués en particulier aux éco-quartiers et aux territoires à énergie positive.

Engagement citoyen

Nous nous engageons à soutenir l'implication citoyenne de nos salariés, en particulier au travers des fondations du Groupe dans le monde entier.



VINCI a l'ambition, dans tous les territoires où il intervient, d'être un partenaire durable des communautés pour lesquelles il bâtit et gère de nombreux équipements et infrastructures.

L'engagement du Groupe va de pair avec celui de ses salariés via le parrainage de projets.

PRINCIPALES ACTIONS

En 2015, le montant total consacré par VINCI à la lutte contre l'exclusion, à la recherche, à l'environnement et à la culture, en y associant le mécénat de compétences des salariés du Groupe, a progressé de 4,3 % pour atteindre 12,5 millions d'euros.

La lutte contre l'exclusion est portée principalement par le réseau des 11 fondations du Groupe, dont deux – en Espagne et en Grande-Bretagne – ont été créées en 2015. Leurs actions conjuguent soutien financier et engagement des salariés sous la forme de parrainages associatifs. En France, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité a soutenu 134 projets au travers de 199 parrainages, pour un

montant total de 2,14 millions d'euros. Dans le cadre d'un appel à projets consacré au logement solidaire, 27 projets ont été financés pour un montant total de 508 000 euros.

Cité solidaire, programme de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité qui cible les petites associations des territoires urbains sensibles, a été étendu aux villes de Perpignan (Pyrénées-Orientales) et d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), portant à 20 le nombre de sites concernés par ce programme depuis son lancement. La Fondation s'est impliquée par ailleurs dans des incubateurs de projets innovants comme Antropia (Essec), et dans des opérations de soutien aux initiatives étudiantes comme Enactus.

Accompagnant sur le champ social le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, le fonds de dotation Sillon solidaire a soutenu 34 projets en 2015 pour un montant total de 311 000 euros.

Sur le continent africain, le programme Issa (Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique) a

financé 27 projets de développement économique et social pour un montant total supérieur à 400 000 euros. Le Groupe a soutenu également la création de la Fondation Energies pour l'Afrique, dont la mission est de faciliter l'accès des populations à l'énergie et à l'électricité.

Au Népal, suite au tremblement de terre qui a fait plus de 8 000 victimes en avril, VINCI et ses salariés ont soutenu trois associations humanitaires partenaires (Croix-Rouge française, Médecins du Monde et Solidarités International). Plus de 1 500 salariés ont versé des dons, abondés ensuite par le Groupe. 400 000 euros ont été versés aux trois associations pour des interventions locales validées sur place par une mission interne.

En matière de mécénat culturel, VINCI a mené une quatrième opération au château de Versailles en finançant le réaménagement du pavillon Dufour. Entre autres événements, le Groupe a parrainé l'exposition « Osiris, mystères engloutis d'Égypte » à l'Institut du monde arabe et le programme « Vingt

années sous la Manche, et au-delà », à l'occasion du vingtième anniversaire de la mise en service du tunnel reliant la France et l'Angleterre.

Dans le domaine sportif, VINCI est partenaire depuis 2015 et pour une durée de cinq ans du Paris Football Club (PFC). Dans le cadre de ce partenariat, des collaborateurs du Groupe parrainent de jeunes sportifs pour les accompagner dans leurs choix d'orientation professionnelle.

Objectifs de progrès

L'objectif est de poursuivre, en l'élargissant à l'international, le développement d'actions citoyennes associant les salariés, dans un schéma décentralisé pays par pays. Les nouvelles initiatives contribueront à rapprocher l'engagement solidaire des activités économiques du Groupe.

Des efforts seront engagés pour mieux mesurer et valoriser la performance des projets aidés.

Les modalités d'intervention pourront évoluer vers des approches territoriales innovantes.

TAUX DE COUVERTURE DU GROUPE POUR DES DISPOSITIFS D'ENGAGEMENT CITOYEN

+ 10 points



67 % en 2011



77 % en 2015

Nous refusons de considérer les accidents du travail comme une fatalité, et nous nous engageons sur l'objectif du « zéro accident ».



La politique de santé-sécurité s'applique à l'ensemble des intervenants des chantiers et des exploitations – collaborateurs, personnels intérimaires, salariés des entreprises sous-traitantes et clients des infrastructures gérées. L'objectif du « zéro accident » est la première priorité du Groupe et relève de la responsabilité des managers.

PRINCIPALES ACTIONS

À l'échelle du Groupe, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt est passé en cinq ans de 10,30 à 7,08 ; la réduction est également marquée (- 13 % en cinq ans) pour les accidents concernant les personnels intérimaires en France. Sur la même période, le taux de gravité des accidents du travail est passé de 0,67 à 0,51. En 2015, 71 % des entreprises de VINCI n'ont enregistré aucun accident du travail avec arrêt. La moitié des projets proposés dans le cadre du Prix de l'Innovation VINCI 2015 portaient sur la sécurité.

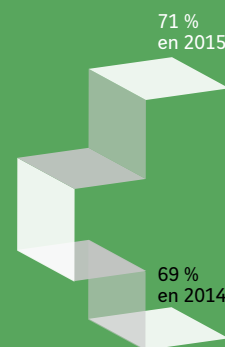
La politique de santé-sécurité du Groupe vise

à développer la culture de la prévention dans toutes les entités, à promouvoir les pratiques qui font progresser la sécurité et à anticiper les nouvelles problématiques, notamment celles liées à la santé au travail. Elle est animée, sous l'autorité du comité Exécutif, par la coordination santé-sécurité, dont les travaux ont concerné, notamment en 2015, le nouveau référencement des entreprises de travail temporaire et la réflexion sur les questions de pénibilité, en collaboration avec les syndicats professionnels.

Mise en œuvre par le réseau des préventeurs en fonction des spécificités de chaque pôle et division, la politique de santé-sécurité se décline en de multiples actions, tels les quarts d'heure sécurité, les formations pour les personnels des chantiers à nationalités multiples, la lutte contre les addictions (drogue, alcool) et la sensibilisation au risque routier.

Dans les contrats-cadres, des clauses spécifiques associent les sous-traitants à la politique de sécurité du Groupe, concernant notamment

PART DES ENTREPRISES SANS ACCIDENT DU TRAVAIL AVEC ARRÊT



le port des équipements de protection individuelle, la déclaration d'accident et l'information permanente sur l'évolution des risques sur chantier.

VINCI Construction a reconduit sa Semaine internationale de la sécurité, réunissant collaborateurs et partenaires. Son programme de formation Manager la sécurité, centré sur l'implication des managers, a été suivi en trois ans par 8 000 collaborateurs, qui peuvent prolonger la formation en utilisant un outil individuel d'auto-évaluation.

Dans le pôle concessions, tous les managers français et portugais de VINCI Airports ont été formés à la sécurité des plates-formes aéroportuaires. VINCI Autoroutes a organisé un challenge sécurité sur le thème de la prévention des chutes de plain-pied et des accidents de manutention manuelle.

VINCI Energies a élaboré de nouveaux modules de formation à la sécurité qui ont concerné 10 000 personnes. Parmi ceux-ci, le module d'e-learning dédié aux travaux en présence d'amiante a enregistré un taux de réussite de 95 %.

Eurovia a développé Préven +, outil 3D de formation à la prévention, récompensé lors du Prix de l'Innovation VINCI 2015.

Objectifs de progrès

Le seul objectif possible demeure le « zéro accident ». En complément des actions menées dans leurs entreprises, les managers opérationnels et les préventeurs peuvent s'appuyer sur l'intranet VINCI, qui met à la disposition de tous les 3 850 initiatives menées depuis 2009 dans le Groupe, dont 1 205 nouvelles en 2015.

La diffusion de la culture sécurité sera favorisée par la construction d'un socle commun de lignes directrices et par un meilleur partage des outils et des bonnes pratiques. Les clubs pivots qui rassemblent les diverses entités du Groupe dans une même zone géographique seront un relais de cette démarche, en particulier à l'international.

VINCI poursuivra ses efforts pour accompagner les entreprises sous-traitantes et celles de travail temporaire dans leurs démarches d'amélioration de leurs résultats sécurité, en application du premier engagement de la *Charte relations sous-traitants* et du contrat-cadre de travail temporaire.

Diversité et égalité des chances

Nous nous engageons à féminiser notre encadrement et à l'ouvrir plus largement aux personnes de toute origine.



VINCI mène une politique volontariste d'égalité des chances, fondée sur la prévention de toute forme de discrimination et la promotion de l'égalité des chances, notamment vis-à-vis des femmes, des personnes en situation de handicap, des seniors et de toute personne en raison de son origine.

PRINCIPALES ACTIONS

La direction de la Diversité de VINCI réunit régulièrement les principaux directeurs des ressources humaines et coordonne un réseau de 109 animateurs qui interviennent au sein des entreprises du Groupe sous forme d'actions de sensibilisation et de formations à la diversité. En 2015, lors de journées-diversité ou via le réseau social collaboratif du Groupe, ils ont abordé notamment la question de la diversité religieuse. Un support pédagogique sur le thème de l'apparence physique en milieu professionnel a par ailleurs été réalisé en collaboration avec l'Association française des managers de la diversité.

Au plan local, le pilotage de la politique de diversité est assuré par les clubs pivots RH,

afin d'y associer les managers de proximité et de favoriser les échanges interentreprises. L'Académie VINCI a proposé une nouvelle formation sur le management de la diversité au service de la performance, à destination des principaux cadres du Groupe.

Les effectifs féminins étaient de 26 906 en fin d'année, en croissance de 2 % sur un an, alors que l'effectif global du Groupe est demeuré constant. VINCI s'était fixé pour objectif d'atteindre la proportion de 20 % de femmes managers fin 2015. Cet objectif a déjà été atteint en France. Au sein du Groupe, il a été dépassé chez VINCI Concessions et VINCI Immobilier. Dans la branche contracting, la proportion de femmes managers a progressé et s'élevait à 17 % en 2015.

En France, un recrutement sur quatre concerne une femme. Dans l'optique de féminisation du Groupe, « les ambassadrices de VINCI », au nombre de 35 fin 2015, est une initiative qui permet d'aller à la rencontre des étudiantes et des étudiants pour partager leur expérience et témoigner de leur parcours. Dans le cadre du programme Capital Filles,

91 salariées de VINCI sont marraines de jeunes lycéennes ; elles leur font découvrir leur métier et les conseillent dans leur orientation professionnelle.

Sept entreprises du Groupe sont impliquées en France dans le programme Ma caméra chez les pros, qui présente leurs métiers à des classes de collégiens sous forme de reportages.

Les collaborateurs en situation de handicap étaient au nombre de 3 830 fin 2015. L'activité confiée à des entreprises employant majoritairement des personnes en situation de handicap s'est élevée à 6,5 millions d'euros, en progression de 5,8 % sur cinq ans. L'association Trajeo'h, créée par VINCI pour faciliter le reclassement des salariés en situation d'inaptitude et le recrutement de personnes handicapées, couvre l'ensemble du territoire métropolitain en France. En 2015, 343 personnes ont été accompagnées par Trajeo'h dans un nouveau projet professionnel, en collaboration avec les responsables des entreprises concernées.

VINCI Construction a poursuivi son programme d'internationalisation des dirigeants, notamment en Afrique et en Amérique du Sud.

En 2015, les personnes de plus de 50 ans représentaient 25 % des effectifs du Groupe et celles de moins de 25 ans, 9 %, soit une pyramide des âges quasi stable depuis plusieurs années.

Objectifs de progrès

Une étude a été lancée en 2015 en vue de renforcer les dispositifs de lutte contre les discriminations. Une application digitale proposée aux managers leur permettra de réaliser un autodiagnostic personnalisé et d'identifier les actions correspondantes.

VINCI peut et doit encore progresser pour féminiser ses effectifs, en particulier au sein de l'encadrement et dans les fonctions opérationnelles.

Afin d'accompagner la stratégie de développement international du Groupe, les sociétés de VINCI intensifieront leurs efforts pour promouvoir les managers locaux et favoriser leur évolution vers des postes à responsabilité partout où elles interviennent.



Parcours professionnels durables

Nous nous engageons à proposer des perspectives de formation et de mobilité à tous nos collaborateurs, dans une logique d'employabilité durable.



La politique de ressources humaines de VINCI vise à proposer à chaque collaborateur un parcours professionnel lui permettant de progresser dans l'entreprise. Dans chaque pôle, les centres de formation internes élaborent des cursus qui accompagnent l'évolution des métiers et contribuent au partage d'une même culture technique et managériale. La résilience des activités du Groupe contribue à la préservation de l'emploi.

PRINCIPALES ACTIONS

Fin 2015, VINCI employait 185 452 salariés dans le monde (185 293 fin 2014). Cette stabilité globale recouvre des évolutions différenciées selon les marchés et les métiers du Groupe.

Dans le contexte de contraction de l'activité dans les métiers de la construction et des travaux routiers en France, les entreprises du Groupe ont poursuivi la mise en œuvre de mesures d'adaptation destinées à préserver le plus possible l'emploi salarié, notamment en internalisant certaines activités, limitant ainsi le recours à l'intérim et à la

sous-traitance. La solidarité économique et sociale mise en œuvre au sein des filières de métiers et des réseaux de chaque pôle contribue également à la préservation de l'emploi.

VINCI est classé huitième employeur préféré des jeunes ingénieurs français. L'attractivité de la marque employeur du Groupe est entretenue par les partenariats de long terme noués avec les écoles et les universités.

Les collaborateurs de VINCI ont bénéficié en 2015 de plus de 3,1 millions d'heures de formation, soit 17 heures en moyenne par salarié. VINCI propose régulièrement aux nouveaux embauchés de participer aux opérations Bienvenue chez VINCI, une opportunité pour les collaborateurs de mieux connaître le Groupe et d'appréhender leur parcours professionnel. L'Académie VINCI propose des formations de haut niveau à destination des dirigeants du Groupe, dans un contexte d'internationalisation et de développement des synergies internes. VINCI Airports a étendu l'activité de son

académie à l'international, pour favoriser la diffusion d'une culture managériale commune à ses entités partout dans le monde. VINCI Construction a lancé la filière « travaux-projets » à destination de l'ensemble des managers de chantier, soit environ 4 500 collaborateurs dans le monde. Sogea-Satom a créé au Maroc son Africa Pro Campus, hub de formation commun à ses 26 filiales africaines.

En matière de mobilité, VINCI Autoroutes a poursuivi les programmes « Évolution péage » et « Évolution viabilité », qui proposent aux salariés des parcours d'accompagnement vers les nouveaux métiers de l'autoroute. VINCI Construction a lancé une base de données pour favoriser les mobilités, sur laquelle plus de la moitié de ses cadres se sont inscrits. VINCI Energies fait de la mobilité un axe managérial fort : 5 à 6 % de ses cadres dirigeants changent d'affectation chaque année. VINCI Mobility, structure qui gère les carrières des expatriés non français et non salariés dans leur pays d'origine, a accompagné 110 collaborateurs du Groupe en 2015.

Eurovia a mis en place une version dématérialisée de l'opération Bienvenue chez Eurovia et conçu un référentiel de management permettant aux collaborateurs d'évaluer leurs managers sur la base de critères communs.

Dans le cadre de leurs obligations en matière d'insertion, les entreprises de VINCI favorisent la construction de parcours professionnels durables pour les personnes éloignées de l'emploi. En 2015, l'entreprise sociale ViE, active en France, a géré le volet d'insertion de 143 chantiers, représentant au total près de 720 000 heures de travail, et accompagné directement 2 105 personnes (+ 21 % sur un an). Suite à leurs parcours d'insertion, 408 personnes ont été embauchées par le Groupe ou ses partenaires.

Objectifs de progrès

Le fonctionnement en réseau des directions des ressources humaines et le déploiement de nouveaux outils RH répondent à un double enjeu structurant – l'accélération du développement international et des synergies intra-groupe – et impliquent de favoriser davantage la mobilité des compétences et des équipes.

Les réseaux collaboratifs du Groupe comptent déjà plus de 450 communautés actives. VINCI accélérera leur développement afin de faciliter les échanges d'expertise et les transversalités à l'échelle internationale.

Partage des fruits de la performance

Nous nous engageons, partout où cela est possible, à ce que 100 % des salariés de VINCI bénéficient d'un dispositif de partage de notre performance économique.



La performance économique de VINCI doit bénéficier de manière équilibrée à ses actionnaires au travers des dividendes versés, à ses clients par la qualité des prestations fournies et à ses salariés via les dispositifs de rémunération et l'épargne salariale.

PRINCIPALES ACTIONS

Les charges de personnel à l'échelle du Groupe se sont élevées en 2015 à 8,77 milliards d'euros, soit 22,8 % du chiffre d'affaires. 320 millions d'euros ont été versés au titre de l'intéressement, de la participation, de l'abondement et des œuvres sociales. En France, 96 % des salariés ont bénéficié de dispositifs d'intéressement et/ou de participation.

Depuis 1995, VINCI s'est doté d'un plan d'épargne salariale, Castor, ouvert initialement aux salariés français. Ce plan et ses diverses déclinaisons se sont accompagnés dès l'origine d'une politique d'abondement avantageuse qui favorise l'épargne la plus modeste (100 % d'abondement pour la première

tranche de 1 000 euros), afin d'associer le plus largement possible les collaborateurs à la performance de VINCI. La politique d'épargne salariale a été déployée dans un second temps à l'international, en l'adaptant aux spécificités réglementaires des pays concernés. En 2015, une nouvelle opération a été proposée sur un périmètre élargi à 27 pays – deux autres devant s'y ajouter en 2016. En cinq ans, le taux de couverture du dispositif d'épargne salariale est ainsi passé de 60 % à près de 90 % des effectifs de VINCI dans le monde.

Fin 2015, 117 000 salariés du Groupe, soit 63 % des effectifs, étaient actionnaires de VINCI au travers des dispositifs d'épargne salariale et détenaient chacun en moyenne un portefeuille de 28 000 euros. Collectivement, les salariés du Groupe détenaient près de 9,4 % de son capital. 110,1 millions d'euros d'abondement ont été versés dans l'année (95 millions d'euros en 2014).

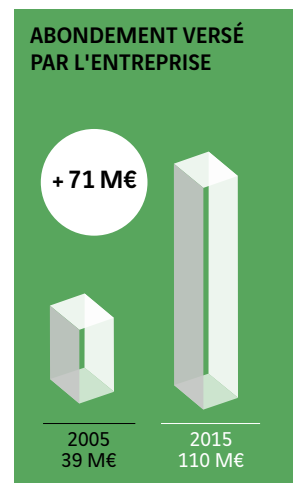
La présidence du conseil de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise (Castor et autres

fonds d'actionariat) est exercée par un représentant des salariés actionnaires.

Le Cercle des actionnaires salariés de VINCI, créé en 2011, comptait 13 070 membres fin 2015 – un effectif en progression de 4 % sur un an.

Le partage des fruits de la performance consiste également à offrir des dispositifs de protection sociale, en particulier dans les pays qui ne disposent pas de systèmes publics de couverture sociale.

À titre d'exemple, une couverture prévoyance des salariés de VINCI Construction au Cameroun est en cours de déploiement.



Objectif de progrès

VINCI cherchera à développer le taux de participation aux fonds d'épargne salariale, afin de renforcer l'adhésion des salariés au projet et aux valeurs du Groupe, et poursuivra le déploiement de dispositifs de protection sociale adaptés au contexte de chaque pays.

Recherche-développement et innovation



La politique de R&D et d'innovation de VINCI porte principalement sur le développement urbain, la mobilité durable, la performance énergétique du bâti et des infrastructures ainsi que sur la transition numérique. Au service des projets et des clients du Groupe, elle est aussi un levier pour améliorer la performance des entreprises et pour attirer et fidéliser les talents.

PRINCIPALES ACTIONS

Placée directement sous l'autorité du comité Exécutif, cette politique est animée par un comité international réunissant une trentaine de directeurs techniques et scientifiques des différents pôles. Elle conjugue des programmes de R&D internes, une démarche d'innovation ouverte en partenariat avec le monde scientifique et des entreprises innovantes ainsi qu'une forte incitation à l'innovation collaborative à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe. VINCI se situe dans le peloton de tête de son secteur en matière de R&D, avec un budget d'environ 50 millions d'euros en 2015. Le Groupe a participé durant l'année à une cinquantaine de programmes de recherche et aux travaux de 13 pôles de compétitivité en France. 31 nouvelles inventions ont été brevetées, portant à 2 256 le patrimoine de brevets actifs dans le monde. Les entreprises du Groupe mènent une politique d'innovation tournée vers les attentes de leurs clients et l'optimisation des solutions à toutes les phases des projets : conception, financement, travaux, exploitation.

Outre le développement de produits et de procédés constructifs, VINCI accentue ses efforts d'innovation dans le domaine digital, afin d'intégrer les nouvelles ressources des technologies de l'information dans ses processus de conception et de production comme dans les services proposés à ses clients (voir pp. 65, 87, 95 et 105). Une impulsion forte a été donnée dans cette voie lors de la convention 2015 des cadres dirigeants de VINCI, dont la transformation digitale était le thème principal.

INNOVATION PARTICIPATIVE ET PRIX DE L'INNOVATION VINCI 2015

En cohérence avec son mode de management décentralisé, VINCI développe son potentiel d'innovation en encourageant au plus près du terrain les initiatives concrètes de ses entreprises et de ses collaborateurs. Organisé tous les deux ans et ouvert à l'ensemble des salariés, le Prix de l'Innovation VINCI met en lumière les aspects technologiques et les innovations qui nourrissent la démarche de progrès du Groupe dans tous les domaines : management, sécurité et développement durable notamment. L'édition 2015 a suscité la participation de 5 600 collaborateurs qui ont déposé par équipes 2 212 dossiers, dont 137 ont été primés lors d'une première série de concours régionaux, puis 14 à l'occasion du palmarès final. Le Grand Prix 2015 a récompensé le procédé Biocalcis®, une éco-technologie pour améliorer les sols développée par Soletanche Bachy (VINCI Construction), qui a fait l'objet de trois brevets.

CHAIRE ÉCO-CONCEPTION ET FABRIQUE DE LA CITÉ

Renouvelé en 2013 et doté d'un budget de 4 millions d'euros sur cinq ans, le partenariat scientifique de VINCI et ParisTech pour la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures » s'est concrétisé par le développement d'outils et de référentiels au service de la performance énergétique, de la mobilité et de la biodiversité dans les projets urbains. Parmi ceux-ci, NovaEquer, Biodi(V)strict et ParkCap ont fait l'objet d'expérimentations sur des chantiers. Les conférences et la quatrième université de la chaire ont réuni plus de 500 personnes (www.chaire-eco-conception.org) et ont été l'occasion de démontrer la fiabilité scientifique des outils développés dans le cadre de ce partenariat.

La Fabrique de la Cité, think tank créé à l'initiative de VINCI, a poursuivi sa démarche de réflexion prospective sous forme de rencontres thématiques et d'études menées en partenariat avec des universités françaises et internationales. Ses travaux s'articulent autour de trois axes : adaptation des villes existantes, mobilité durable et économie urbaine (www.lafabriquedelacite.com). Un séminaire international consacré à la transformation de la ville à partir des usages de ses habitants a été organisé à Berlin, en Allemagne. Les travaux menés en 2015 ont concerné également l'offre de mobilité dans la périphérie des villes.

RELATIONS AVEC LES INCUBATEURS ET LES START-UP

Dans leur stratégie d'open innovation, les pôles de VINCI ont multiplié les interactions avec les incubateurs et accélérateurs de start-up, à l'exemple du partenariat avec le StartupBootCamp de Berlin. Le Groupe a favorisé cette dynamique en lançant, en novembre 2015, le VINCI Startup Tour, concours itinérant organisé à l'échelle européenne, dont les lauréats seront désignés au printemps 2016. VINCI s'est associé également à la création de l'Institut d'open innovation de l'École centrale de Paris, et dans ce cadre Eurovia soutient le projet Smart Mobilité. VINCI Construction et VINCI Energies sont partenaires de TheCamp, projet de campus international dédié à la ville intelligente et durable créé à Aix-en-Provence (France). VINCI Concessions a organisé la deuxième édition d'un hackathon consacré aux services numériques améliorant l'expérience des voyageurs et des spectateurs dans les stades, les aéroports et sur les autoroutes. VINCI Autoroutes a créé un accélérateur accompagnant le développement de start-up dans le domaine du voyage et des mobilités connectées (voir page 51). Enfin, VINCI est partenaire de Vivapolis, réseau d'acteurs français de la ville durable. Avec d'autres opérateurs publics et privés, il a été désigné lauréat d'un projet de démonstrateur de ville durable qui sera mis en œuvre sur le territoire de Plaine Commune, en Seine-Saint-Denis, près de Paris.

Concessions

VINCI Concessions conçoit, finance, construit et exploite des infrastructures de transport et des équipements publics dans le cadre de partenariats public-privé. L'approche intégrée de concessionnaire-constructeur du Groupe permet à VINCI Concessions de développer des solutions qui optimisent la performance des projets qui lui sont confiés, tout en apportant un haut niveau de service aux clients et utilisateurs finaux. VINCI Concessions est le premier opérateur européen de concessions d'infrastructures de transport.

VINCI Concessions a réalisé un chiffre d'affaires de 5,8 milliards d'euros, en progression de 3,9 % à structure comparable sur un an, compte tenu de la reprise du trafic autoroutier en France et de la croissance du trafic aéroportuaire au Portugal, au Cambodge et en France.

La stratégie de développement menée avec constance par le Groupe a connu des avancées significatives en 2015.

Dans le domaine aéroportuaire, l'obtention des nouveaux contrats des aéroports de Santiago au Chili, du Kansai et d'Osaka au Japon puis de six aéroports en République dominicaine marque une étape majeure dans la trajectoire de croissance de VINCI Airports, qui figure désormais parmi les cinq premiers opérateurs aéroportuaires mondiaux, avec une activité qui approchera les 100 millions de passagers gérés annuellement à partir de 2016.

2015 a aussi été ponctué de succès significatifs dans le secteur autoroutier, avec les nouveaux contrats du contournement ouest de Strasbourg en France, du Regina Bypass au Canada, des sections 7 et 8 de l'autoroute M11 reliant Moscou et Saint-Petersbourg ainsi que l'acquisition d'UTS en Russie, et dans le domaine des stades avec la concession de services du stade du Queen Elizabeth Olympic Park de Londres.

VINCI Concessions a ainsi poursuivi une stratégie conjuguant la reprise de sociétés ou de contrats existants (projets *brownfield*), l'acquisition de projets nouveaux (*greenfield*) et l'allongement de la maturité globale du portefeuille de concessions du Groupe. L'extension de contrats en cours s'inscrit dans cette stratégie : le Plan de relance autoroutier signé en 2015 prolonge de trois ans en moyenne les concessions de VINCI Autoroutes en France, en contrepartie d'un investissement de 2 milliards d'euros dans la modernisation et l'élargissement de plusieurs sections de ses réseaux concernés par ce plan. Sur une période de dix ans, la mise en œuvre de cette stratégie a permis d'augmenter de 10 ans la maturité moyenne du portefeuille de concessions du Groupe.

L'approche intégrée d'investisseur, de concessionnaire, de constructeur et d'opérateur d'infrastructures de VINCI Concessions constitue un avantage différenciant dont témoignent les succès de l'exercice. Les synergies opérationnelles entre les pôles concessions et contracting du Groupe montrent également leur efficacité dans les projets majeurs en phase de construction, tels la LGV SEA Tours-Bordeaux en France, la section 1 de l'autoroute Moscou - Saint-Petersbourg en Russie ou l'aéroport international de Santiago au Chili.

Enfin, les développements récents de VINCI Concessions concrétisent son ambition d'internationalisation. Le pôle est présent dans 22 pays aujourd'hui et les nombreux projets en phase de compétition dans le monde pourraient contribuer à étendre encore ce périmètre.

PROFILS



Autoroutes

VINCI Autoroutes

VINCI Autoroutes est concessionnaire de 4 398 km d'autoroutes en France, soit le plus important réseau autoroutier en concession d'Europe, géré par quatre sociétés : ASF, Cofiroute, Escota et Arcour. VINCI Autoroutes a investi 9,5 milliards d'euros depuis 2006 dans la construction et l'amélioration de ce réseau. Dans le cadre du Plan de relance autoroutier, VINCI Autoroutes engagera 2 milliards d'euros supplémentaires. Chaque jour, plus de 2 millions de clients sont accueillis sur le réseau VINCI Autoroutes, qui, à travers son contrat de service, mobilise ses 6 776 collaborateurs dans une dynamique permanente d'amélioration du service au client.

VINCI Highways

Présent dans 11 pays, VINCI Highways finance, construit et exploite, en association avec des partenaires locaux, une vingtaine d'infrastructures routières dans le monde. Cet ensemble représente plus de 1 600 km d'autoroutes et d'ouvrages de franchissement et près de 1 300 km de voies urbaines.



Aéroports

VINCI Airports

Acteur international du secteur aéroportuaire, VINCI Airports gère 33 aéroports dans le monde, dont 11 en France, 10 au Portugal (dont le hub de Lisbonne), 3 au Cambodge, 1 au Chili (l'aéroport international de Santiago) et, à partir du 1^{er} semestre 2016, 2 au Japon et 6 en République dominicaine, ce qui portera le trafic total sur ces plates-formes à plus de 100 millions de passagers. VINCI Airports met son expertise d'opérateur global au service des collectivités publiques pour optimiser la gestion de plates-formes existantes et pour réaliser des projets d'extension ou de construction complète d'aéroports.



Ferroviaire

VINCI Railways

VINCI Railways pilote la réalisation en France de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique, plus important projet de concession d'infrastructure en construction dans l'Hexagone. Également en France, VINCI Railways exploite sur une partie du réseau ferré national le système de communication GSM-Rail ainsi que la ligne de tramway Rhônexpress à Lyon. En Belgique, VINCI Railways gère la liaison ferroviaire Liefkenshoek, dédiée au fret dans le port d'Anvers.



Stades

VINCI Stadium

En France, VINCI Stadium exploite le Stade de France à Saint-Denis, aux portes de Paris, le Matmut Atlantique à Bordeaux, l'Allianz Riviera à Nice et le MMArena au Mans ; les trois premiers accueilleront 16 matchs de l'UEFA-Euro 2016. Au Royaume-Uni, VINCI Stadium gère depuis 2015 le stade du Queen Elizabeth Olympic Park de Londres.



Équipements publics divers

VINCI Concessions est actionnaire à hauteur de 24,6 % d'Indigo (ex-VINCI Park), l'un des principaux acteurs mondiaux du stationnement avec 2 millions de places gérées, dans 14 pays. Dans le secteur fluvial, VINCI Concessions rénove et exploite en France 31 barrages sur l'Aisne et la Meuse dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Autoroutes

Le contrat de service mobilise les collaborateurs de VINCI Autoroutes autour d'un objectif commun : l'amélioration continue de la qualité du service au client.





VINCI Autoroutes

VINCI Autoroutes a réalisé des performances robustes grâce à la croissance du trafic sur ses réseaux et aux efforts constants pour optimiser sa performance opérationnelle. Dans le cadre du Plan de relance autoroutier signé en 2015, VINCI Autoroutes investira 2 milliards d'euros dans l'élargissement et l'amélioration environnementale de ses réseaux. Sa politique d'innovation ouvre la voie à de nouveaux services de mobilité connectée.

Données économiques et financières

TRAFIC ET CHIFFRE D'AFFAIRES

2015 a vu se confirmer la croissance du trafic sur le réseau VINCI Autoroutes. Celui-ci a progressé de 3,0 % sur le réseau interurbain, 2,9 % pour les véhicules légers (+ 2,2 % en 2014) et 3,3 % pour les poids lourds (+ 1,7 % en 2014), soit une croissance supérieure à celle observée en moyenne sur les autres réseaux concédés en France.

Cette dynamique s'explique tout d'abord par les caractéristiques propres au réseau VINCI Autoroutes. Celui-ci bénéficie en effet de la croissance du PIB en Espagne et des échanges avec ce pays ainsi que de l'activité économique le long de l'arc atlantique et de l'activité touristique de la côte méditerranéenne. Le réseau VINCI Autoroutes draine d'importants flux d'échanges entre le nord et le sud de l'Union européenne. Une conjoncture favorable est venue renforcer ces facteurs : le trafic a bénéficié du niveau historiquement bas du prix des carburants, qui a favorisé les déplacements des véhicules légers, et de la hausse de la fréquentation touristique en France.

Le chiffre d'affaires a ainsi progressé de 2,9 % à 4 881 millions d'euros.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel sur activité s'est établi à 2 352 millions d'euros, en progression de 9,5 % sur un an, soit un taux de résultat opérationnel sur activité rapporté au chiffre d'affaires de 48,2 %. Cette amélioration résulte des efforts continus pour optimiser la performance opérationnelle et la qualité du service sur les autoroutes, mais également de l'impact de l'étalement des charges d'amortissement, conséquence de l'allongement de la durée des concessions.

La convergence entre les organisations des sociétés concessionnaires et la mutualisation des métiers, associées au développement de la télé-opération et au déploiement de nouveaux équipements dans les gares de péage et sur le réseau, améliorent à la fois la gestion de l'exploitation, le suivi du trafic, la fluidité du péage et l'assistance aux clients.

INVESTISSEMENTS ET ENDETTEMENT

Les investissements se sont élevés à 794 millions d'euros. Ils ont été consacrés majoritairement aux travaux d'élargissement et de modernisation du réseau réalisés dans le cadre des contrats de plan conclus avec le concédant. Depuis 2006, les investissements de VINCI Autoroutes se sont élevés au total à 9,5 milliards d'euros.

Page de droite – Le trafic autoroutier a progressé en 2015 de 2,9 % pour les véhicules légers et de 3,3 % pour les poids lourds.





La pérennité du cadre contractuel des concessions permet d'inscrire dans la durée les investissements autoroutiers et leur financement. VINCI Autoroutes supporte ainsi une dette importante. Au 31 décembre 2015, l'endettement net des sociétés de VINCI Autoroutes, incluant leurs holdings, s'élevait à 20,2 milliards d'euros. Les notations de crédit long terme attribuées à VINCI et à ses filiales autoroutières par Standard & Poor's (A-) et Moody's (Baa1) ont été confirmées en 2015, avec perspective stable.

Plan de relance autoroutier

Les discussions relatives au Plan de relance autoroutier engagées en novembre 2012 par les sociétés concessionnaires avec l'État concédant ont abouti à la signature d'un protocole le 9 avril 2015 avec la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Outre la mise en œuvre du Plan de relance autoroutier, qui avait obtenu un avis positif de la Commission européenne le 28 octobre 2014, ce protocole a mis un terme aux débats publics qui avaient fait suite à la publication de l'avis contesté de l'Autorité de la concurrence en date du 18 septembre 2014.

Le 23 août 2015, la publication au *Journal officiel* des avenants aux contrats de concession des différentes sociétés de VINCI Autoroutes concernées (ASF, Cofiroute et Escota) a acté officiellement la mise en œuvre du Plan de relance autoroutier. VINCI Autoroutes engagera près de 2 milliards d'euros dans ce plan, en contrepartie de l'allongement de ses contrats de concession : 4 ans et 2 mois pour le réseau Escota, 2 ans et 6 mois pour le réseau Cofiroute, et 2 ans et 4 mois pour le réseau ASF. L'essentiel des investissements concerne des élargissements de sections autoroutières situées sur des corridors reliant le sud et le nord de l'Europe (A10, A63, A61, A9) ainsi que l'achèvement de l'itinéraire autoroutier A50-A57 à Toulon. Le plan porte également sur des aménagements qui renforceront l'insertion environnementale de l'autoroute dans les territoires : création d'une dizaine de parkings de covoiturage, de quatre écoponts au-dessus de l'autoroute, d'une centaine de passages pour la petite faune, de 22 600 m² d'écrans acoustiques, et réalisation d'ouvrages de protection des milieux aquatiques. Les premiers chantiers ont été lancés dès le second semestre 2015.

Les avenants aux contrats de concession détaillent en outre les modalités de compensation de la hausse de la redevance domaniale de 2013 et du « gel » des tarifs intervenu en 2015. Ils intègrent des dispositions visant à encadrer



1

la rentabilité des sociétés concessionnaires et prévoient le versement, pendant 20 ans, d'une contribution volontaire exceptionnelle annuelle de 60 millions d'euros indexés à l'inflation à l'Agence de financement des infrastructures de transport en France (Afitf), dont environ la moitié seront versés par VINCI Autoroutes. Par ailleurs, les sociétés concessionnaires se sont engagées à créer un fonds de modernisation écologique des transports de 200 millions d'euros, auquel VINCI participera à hauteur de 50 %. Ce plan contribuera significativement à la relance de l'activité économique en France. La Fédération nationale des travaux publics estime que le Plan de relance autoroutier permettra la création de 8 200 emplois par an en moyenne.

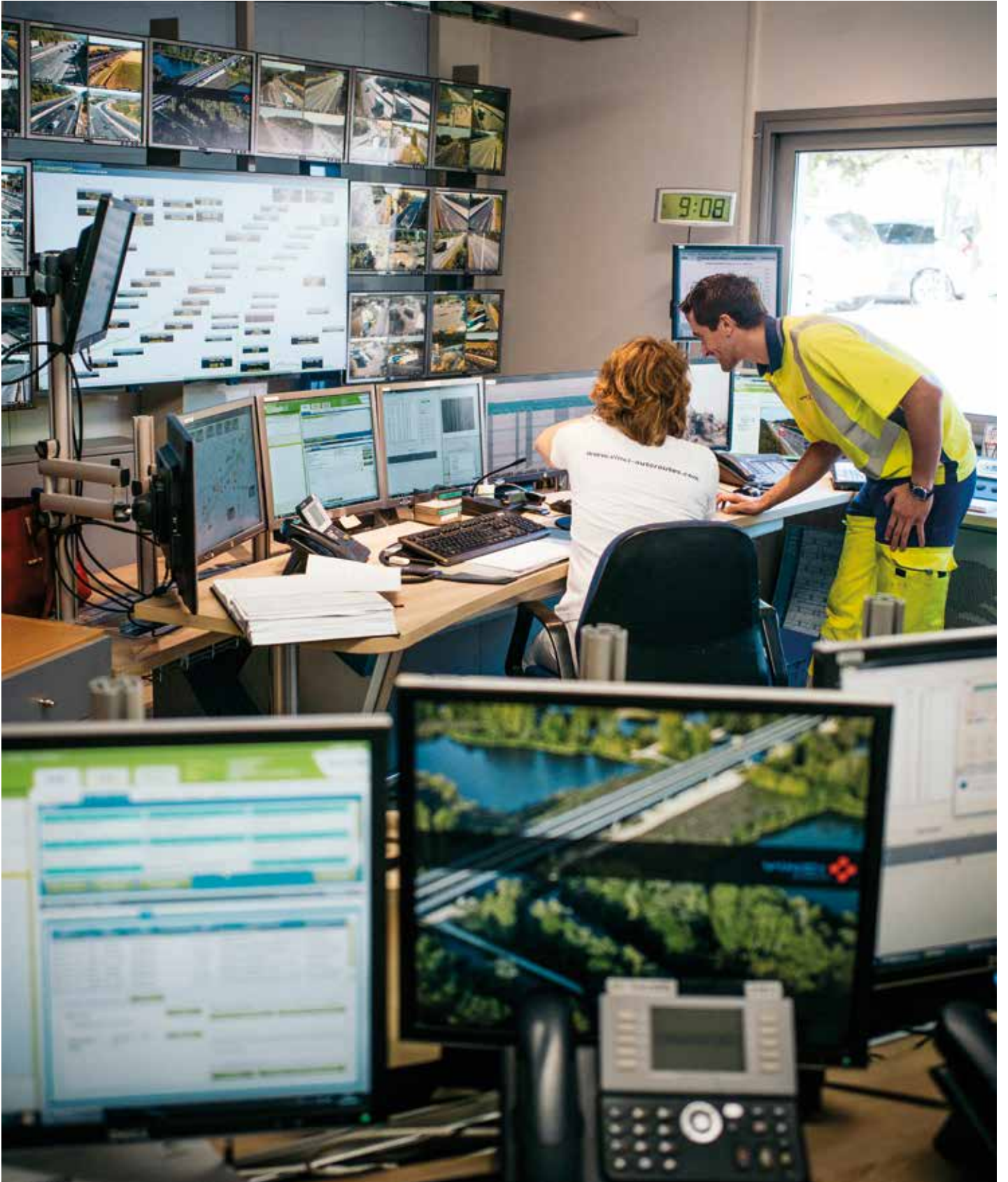
Infrastructure

PROJET EN DÉVELOPPEMENT : CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG

Par décret du 29 janvier 2016 publié le 31 janvier 2016, l'État français a attribué au groupement VINCI le contrat de concession de l'autoroute de contournement ouest de Strasbourg (A355).

1 – Travaux de réfection de la couche de roulement sur l'A10 entre Les Ulis et Saint-Arnoult-en-Yvelines.

2 – Comme tous les postes centraux d'exploitation de VINCI Autoroutes, celui de Ponthévrard (Yvelines) dispose d'équipements sophistiqués pour rester en contact permanent avec les « hommes et femmes en jaune » qui patrouillent sur le réseau.





Le projet consiste à concevoir, financer, construire et exploiter une autoroute périurbaine à deux fois deux voies de 24 km afin de drainer le trafic de transit qui emprunte aujourd'hui l'A35 dans la traversée de Strasbourg (qui sera transformée ultérieurement en boulevard urbain) et d'améliorer la fluidité, la sécurité et le bilan carbone des déplacements dans l'agglomération.

D'une durée de cinquante-quatre ans, le contrat prévoit que les travaux réalisés par un groupement d'entreprises de VINCI devront être achevés dans un délai de 56 mois après sa signature. À l'issue de la construction, l'infrastructure sera exploitée par VINCI Autoroutes ; elle bénéficiera d'équipements (régulation et surveillance du trafic, parkings intermodaux et de covoiturage, bornes de recharge électrique) et de services connectés de dernière génération.

En phase de construction puis d'exploitation, un important programme environnemental sera mis en œuvre en collaboration avec les associations de protection de l'environnement afin de préserver la biodiversité et d'assurer en particulier la protection du grand hamster d'Alsace, pour lequel une ferme d'élevage sera créée dans le cadre du projet.

RÉSEAU ASF

A9 Montpellier

Le développement de la huitième ville de France rend nécessaire le déplacement de l'A9 au niveau de Montpellier, qui constitue aujourd'hui le plus important chantier autoroutier en cours dans l'Hexagone. En 2015, les travaux de dédoublement ont progressé à un rythme soutenu. Afin de séparer les trafics de transit et ceux de proximité, le projet consiste à créer une nouvelle section autoroutière à deux fois trois voies de 12 km au sud de Montpellier – le tronçon existant devant faire l'objet d'une requalification environnementale – et l'élargissement de l'infrastructure existante sur 13 km à l'est et à l'ouest de l'agglomération. À son pic d'activité, en 2015, le chantier a mobilisé 1 500 personnes issues de 300 entreprises, dont de nombreuses PME. La mise en service de la nouvelle infrastructure est prévue fin 2017.

A9 Perpignan-frontière espagnole

Dans le prolongement du chantier d'élargissement de la section Perpignan nord-Perpignan sud mené ces dernières années, celui de la section Perpignan

sud-Le Boulou (17 km) s'est poursuivi en vue d'une mise en circulation à deux fois trois voies en 2016. Dans le cadre du Plan de relance autoroutier, une section supplémentaire de 9 km entre Le Boulou et la frontière franco-espagnole sera élargie.

A63

Les travaux se sont poursuivis sur le chantier d'élargissement de la section de 22 km reliant Biarritz et Biriadou, à la frontière espagnole. Après celle de la section Ondres-Biarritz intervenue en 2012, la mise en service de la section élargie est prévue en juillet 2018. Les études relatives à l'élargissement, dans le cadre du Plan de relance autoroutier, de la troisième et dernière section exploitée par VINCI Autoroutes entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne sont en cours de réalisation.

A7, Orange nord

La nouvelle bretelle de sortie en direction de Piolenc, au nord d'Orange, a été mise en service sur l'A7 le 23 décembre 2015. Le nouvel aménagement améliore la desserte des territoires et assure une meilleure répartition du trafic sur les échangeurs de l'agglomération d'Orange, sur l'une des autoroutes les plus fréquentées de France.

RÉSEAU COFIROUTE

Les investissements sur le réseau Cofiroute ont porté pour l'essentiel sur les aménagements suivants :

- l'élargissement de l'A71 sur 5 km entre les bifurcations avec l'A85 (Theillay) et l'A20 (Vierzon) ;
- la construction du nouvel échangeur d'Illiers-Combray sur l'A11, cofinancé par Cofiroute et le conseil départemental d'Eure-et-Loir, mis en service en juillet 2015 ;
- la création d'une troisième voie sur l'A10 au sud de Tours, entre Chambray-lès-Tours et Veigné (6 km) ;
- sur l'A81, la transformation des deux aires de services de Laval-Bonchamp et Laval-Le-Coudray en une aire unique bidirectionnelle, rebaptisée aire de la Mayenne ;
- sur l'A85, le doublement des viaducs de la Sauldre, du Cher et de décharge du Cher, dont les travaux débiteront à l'été 2016 ;
- sur l'A85, l'élargissement des voies rapides sur la section de 23 km Theillay-Romorantin, achevé fin décembre 2015 ;
- sur l'A10, la construction de l'écopont du Bas-Bry, qui assure la continuité écologique entre deux boisements sur les communes de Sorigny et de Villeperdue.

RÉSEAU ESCOTA

A8

Chantier majeur sur cet axe à fort trafic, le réaménagement de l'entrée ouest de Nice s'est achevé en 2015 ; les travaux portaient sur

l'élargissement à deux fois trois voies du tronçon urbain situé entre les échangeurs de Nice-Centre et Nice-Aéroport, et sur la reconfiguration de ces deux échangeurs. Sur la même autoroute, VINCI Autoroutes a achevé le creusement du tunnel de la Borne romaine et réalisé sur plusieurs sites des aménagements destinés à prévenir les risques de chute de blocs dans les traversées de massifs rocheux et à conforter la plate-forme autoroutière fragilisée par les intempéries (commune de La Trinité).

Par ailleurs, des études ont été lancées pour la réalisation de quatre écoponts sur l'A8 et l'A52. Le projet d'élargissement de l'A52 entre Le Pas-de-Trets et Pont-de-l'Étoile a été déclaré d'utilité publique.

SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS

Déployée depuis 2012, la démarche « Sécurité 100 % chantiers » a conduit à une nouvelle amélioration globale des résultats sécurité sur l'ensemble des opérations menées sous la responsabilité de VINCI Autoroutes. Dans le cadre de cette démarche, VINCI Autoroutes associe les entreprises de travaux et leurs collaborateurs à sa politique de « maîtrise d'ouvrage zéro accident », encadrée par des clauses contractuelles spécifiques et concrétisée par l'organisation en commun d'actions de prévention, telles que comités, inspections et trophées « sécurité inspection chantiers ».

Enfin, s'agissant de la sécurité des personnels de VINCI Autoroutes, la politique volontariste de prévention a permis d'atteindre un taux de fréquence des accidents du travail inférieur à 10, soit une amélioration de près d'un point sur un an.

Exploitation

CONTRAT DE SERVICE

La filière viabilité-sécurité mobilise à elle seule 2 200 collaborateurs. Leur mission est de veiller vingt-quatre heures sur vingt-quatre sur la sécurité de plus de 2 millions de clients quotidiens et d'assurer le confort de leurs déplacements. Avec son contrat de service, VINCI Autoroutes s'engage, au-delà de ses obligations contractuelles, dans tous les domaines qui contribuent à la qualité de ce service : information, assistance, conditions de circulation, environnement, aires, écoute et accompagnement. En même temps qu'elle marque l'engagement de l'entreprise vis-à-vis de ses clients, cette charte de qualité mobilise les salariés autour d'un objectif d'amélioration continue afin de faire du service autoroutier un service de mobilité à part entière.

Page de gauche - Les mesures de préservation de la biodiversité - ici, transformation d'un bassin autoroutier en zone humide sur l'A71 - sont élaborées en concertation avec les associations environnementales.



GARES DE PÉAGE ET ÉVOLUTION DES MÉTIERS

Près de 99 % des transactions sur le réseau VINCI Autoroutes sont aujourd'hui réalisées de façon automatique, soit par télépéage, pour les clients abonnés, soit via les bornes automatiques. Le déploiement de voies de télépéage à 30 km/h sur les principales barrières du réseau VINCI Autoroutes a contribué à améliorer le service rendu aux clients en offrant une plus grande fluidité.

VINCI Autoroutes accompagne cette mutation en déployant depuis plusieurs années un programme de modernisation des gares de péage (plus de 300 gares rénovées à l'horizon 2017), de renouvellement de leurs équipements (voies polyvalentes, caméras et systèmes d'aide à l'exploitation, etc.) et de développement de la télé-assistance. Cette mission est exercée dans les postes centraux de télé-opération qui jalonnent le réseau par plus de 500 salariés spécifiquement formés et dotés d'équipements dédiés. Elle constitue l'une des évolutions ouvertes aux collaborateurs de la filière péage, au même titre que la maintenance des équipements de péage, le service client et la lutte contre la fraude.

VINCI Autoroutes s'est engagé à ce que l'automatisation et l'évolution des métiers de l'autoroute n'entraînent pour ses salariés ni licenciement ni mutation forcée. Cet engagement va de pair avec une politique de ressources humaines volontariste, qui consacre d'importants moyens à la formation (4 % de la masse salariale en 2015) et favorise l'évolution des compétences et la mobilité au sein de l'entreprise. Dans le cadre des programmes « Évolution péage » et « Évolution viabilité », 690 salariés ont ainsi changé d'activité au cours des deux dernières années en bénéficiant d'un parcours d'accompagnement complet. VINCI Autoroutes met aussi en œuvre des contrats de diversification d'activité qui favorisent l'élargissement des compétences des collaborateurs tout en répondant aux contraintes saisonnières de l'exploitation autoroutière, en particulier lors des pics d'activité estivaux.

RADIO, INTERNET ET SERVICE CLIENT

VINCI Autoroutes met à la disposition de ses clients un dispositif complet d'information et d'accompagnement avant et pendant leur trajet sur l'autoroute.

Radio VINCI Autoroutes (107.7) informe vingt-quatre heures sur vingt-quatre sur les conditions de circulation et les éventuels accidents ou incidents survenus sur le réseau, grâce à des points-traffic toutes les 15 minutes et des flashes spéciaux chaque fois qu'un événement le justifie. Radio autoroutière de référence par la qualité de son information trafic, Radio VINCI Autoroutes a vu son audience

progresser de près de 20 points en deux ans pour atteindre 60,3 % en période de forte circulation (enquête Médiamétrie réalisée du 21 au 23 août 2015 sur l'A7 et l'A9). La durée d'écoute par auditeur est de trois heures cinq pour un trajet de quatre heures quarante-huit en moyenne. 98,8 % des auditeurs considèrent le 107.7 comme une radio essentielle sur l'autoroute.

Vinci-autoroutes.com s'est enrichi en 2015 d'une version adaptée aux terminaux mobiles (mobile.vinci-autoroutes.com) et d'une version synthétique en anglais. En 2015, le site a totalisé plus de 6,1 millions d'utilisateurs, soit une progression de 27 % sur un an – un record ayant été atteint en juillet et août avec plus d'un million de visiteurs mensuels. À l'occasion des grands départs estivaux, VINCI Autoroutes a par ailleurs lancé une expérimentation permettant de visualiser en direct sur Internet l'état du trafic via des drones. Inédite en France et largement reprise par les médias, l'opération a été renouvelée lors des vacances de la Toussaint.

L'application VINCI Autoroutes, disponible gratuitement sur App Store et sur Google Play pour Android, a été téléchargée par 600 000 utilisateurs depuis son lancement en 2011. Elle est proposée depuis l'été 2015 dans une version repensée pour faciliter et enrichir l'expérience des usagers. Parmi les nouvelles fonctionnalités : les conditions de circulation et les événements en cours à proximité visibles en un coup d'œil, la possibilité de renseigner ses trajets favoris et de s'abonner à des alertes trafic personnalisées, une information détaillée sur les services proposés sur les aires selon le trajet ou encore l'accès direct à l'espace abonnés télépéage.

Le 3605, service client assuré par une centaine de salariés au sein de VINCI Autoroutes, répond vingt-quatre heures sur vingt-quatre aux clients qui souhaitent prendre connaissance du trafic et de la météo, choisir un itinéraire ou s'informer sur le coût d'un trajet. 68 185 appels de ce type ont été traités en 2015. Les enquêtes de satisfaction font apparaître une qualité de service de 96,2 %. Le 3605 assure également la relation avec les clients déjà abonnés ou ceux souhaitant s'abonner au télépéage. 436 342 appels concernant ce sujet ont été gérés dans l'année avec une qualité de service de 87 %. Par ailleurs, VINCI Autoroutes a traité 182 583 courriers et 170 893 mails d'abonnés ou de prospects en 2015.

AIRES

Renouvellement des offres de services.

VINCI Autoroutes a poursuivi le programme de modernisation des aires de services de son réseau, qui concerne 72 sites sur un total



À voir
L'autoroute en mode connecté
bit.ly/vinci-autoroute-connectee



Une palette de services proposés aux automobilistes pour faciliter leur mobilité.

Durée : 1 min 57 s.

L'autoroute connectée

QUOI : INFORMER ET ACCOMPAGNER LES CLIENTS AVANT ET PENDANT LEUR TRAJET SUR L'AUTOROUTE

POURQUOI : TENIR LES ENGAGEMENTS QUALITÉ DU CONTRAT DE SERVICE

COMMENT : AVEC LES MOYENS DE COMMUNICATION EXISTANTS ET EN CRÉANT DE NOUVEAUX OUTILS

INFO-TRAFIC ENRICHIE

Grâce à l'application VINCI Autoroutes, les utilisateurs de l'autoroute peuvent prendre connaissance sur leur smartphone des conditions de circulation. À partir de 2016, ils pourront recevoir des alertes prédictives les informant d'un éventuel incident sur leur trajet habituel avant qu'ils ne s'engagent sur l'autoroute.

Ce service en cours d'expérimentation est rendu possible par l'analyse des déplacements des clients à partir des données recueillies lors de leur passage au péage.

Par ailleurs, VINCI Autoroutes a noué en 2015 un partenariat avec Waze, application de navigation communautaire qui compte plus de 50 millions d'utilisateurs dans le monde. Radio VINCI Autoroutes peut s'appuyer ainsi sur le Waze Broadcast Program pour apporter à ses auditeurs une information trafic enrichie au-delà du réseau autoroutier, notamment aux entrées des agglomérations de Paris, Toulouse, Marseille et Nice.

APPLIS EN INCUBATION

Trois start-up sélectionnées lors du hackathon VINCI 2015 sont accompagnées actuellement par l'accélérateur VINCI Autoroutes pour développer des services innovants de mobilité connectée. Wever est un réseau social de covoiturage urbain mettant en relation des passagers et des conducteurs partageant des centres d'intérêt communs. The Little Extra permet de monétiser les temps d'attente dans les transports en répondant à des enquêtes de consommation et en gagnant des cadeaux. BabbleCar, réseau social de l'automobile connectée, propose aux occupants des véhicules de communiquer entre eux sans se connaître via les plaques d'immatriculation.



1

1 – Temps libre covoiturage, l'offre lancée en partenariat avec BlaBlaCar, incite à l'usage collectif de l'autoroute.

2 – L'application Roulez éveillé permet de tester son niveau d'éveil avant de prendre la route ou lors des différentes pauses sur le trajet.

3 – En 2015, VINCI Autoroutes a testé l'utilisation de drones pour enrichir l'info-traffic.



2



3

Et aussi

Précommander son déjeuner

En partenariat avec le groupe de restauration Elior et la start-up Wynd, VINCI Autoroutes a lancé l'application cliquez-déjeunez, qui permet de commander en ligne, à l'avance, un repas à récupérer sur une aire de services, en bénéficiant d'une file prioritaire et de remises. Expérimenté sur une dizaine d'aïres en 2015, le service sera étendu à différentes enseignes en 2016 et progressivement généralisé sur l'ensemble du réseau VINCI Autoroutes.

Wi-Fi sur les aires

VINCI Autoroutes et Wifirst (groupe Bolloré) ont équipé depuis l'été 2015 les aires de services de l'autoroute A8 situées entre Aix-en-Provence et Nice d'un service de Wi-Fi à ultrahaut débit. L'infrastructure déployée est intégralement connectée en fibre optique, permettant des débits allant jusqu'à 1 Gbit/s. À partir de 2016, les principales aires du réseau VINCI Autoroutes proposeront un service de Wi-Fi gratuit.



de 172 sur une période de trois ans. La rénovation des bâtiments et le réaménagement des espaces extérieurs s'accompagnent du renouvellement des offres de services au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des contrats d'exploitation des installations commerciales. Avec l'appui de ses partenaires pétroliers et restaurateurs, VINCI Autoroutes accompagne l'évolution des attentes de ses clients en introduisant des enseignes de centre-ville, en élargissant la gamme des commerces accessibles sur les aires et en collaborant avec les acteurs économiques locaux pour proposer des produits issus des territoires desservis par l'autoroute. Les aires deviennent ainsi des pôles d'animation et de services répondant aux besoins des utilisateurs de l'autoroute mais aussi des riverains.

Par ailleurs, dans le cadre du projet Corri-Door, cofinancé par l'Union européenne et un consortium d'acteurs engagés dans la mobilité électrique, VINCI Autoroutes équipe progressivement les principales aires de son réseau en bornes de recharge rapide pour véhicules électriques. 36 aires ont été équipées en 2015 ; 70 le seront au total dans le cadre de ce programme.

Aires et patrimoine. VINCI Autoroutes s'attache à valoriser le patrimoine des territoires desservis par l'autoroute. Ainsi, depuis juin 2015, une halte culturelle inédite est proposée aux utilisateurs de l'autoroute A9 sur l'aire de Loupian – rebaptisée aire de Loupian-Georges Brassens – à proximité de Sète, la ville natale du poète chanteur. VINCI Autoroutes a confié au sculpteur Thierry Delorme la création d'une statue de l'artiste et la scénarisation d'un parcours invitant à une promenade à travers son œuvre. De nombreuses autres aires du réseau VINCI Autoroutes mettent la culture à la portée de tous, telles celles de Lozay sur l'A10, avec son « jardin de sculptures » consacré à l'art roman en Saintonge, ou d'Hastings sur l'A64, qui accueille un musée consacré aux chemins de pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne.

Animations et pauses sur l'autoroute.

Pour inciter les automobilistes à marquer des pauses régulières pendant leur trajet, VINCI Autoroutes organise de nombreuses animations lors des périodes de vacances. Les Étapes estivales 2015 organisées sur 30 aires des axes à plus fort trafic durant les week-ends de juillet et août ont mobilisé plus d'un millier de collaborateurs de VINCI Autoroutes pour accueillir les vacanciers et leur proposer des animations diversifiées : espaces pique-nique, détente et sieste, initiation gratuite à près de 30 sports, ateliers ludiques et pédagogiques sur la sécurité routière et l'environnement, espaces de confort et de change pour les bébés, etc. Sur le même principe, des animations sont organisées chaque année lors des vacances



1



2



de février, de Pâques, de la Toussaint et de Noël, permettant d'entretenir un contact direct entre les professionnels et les utilisateurs de l'autoroute.

COVOITURAGE

En partenariat avec BlaBlaCar, VINCI Autoroutes a lancé début 2015 l'offre Temps libre covoiturage, qui permet aux abonnés au télépéage VINCI Autoroutes de bénéficier de la gratuité des frais de gestion à partir de deux covoitages par mois réservés sur BlaBlaCar et effectués sur autoroute. L'offre a été étendue en septembre 2015 à l'ensemble du réseau concédé français, soit plus de 9 000 km ; la gratuité des frais de gestion est quant à elle acquise depuis le 1^{er} janvier 2016 dès le premier trajet en covoiturage effectué dans le mois. Accompagnant le fort développement du covoiturage en France – pays où cette



3

pratique est la plus répandue dans le monde –, cette offre a été souscrite en moins d'un an par plus de 30 000 conducteurs membres de BlaBlaCar, confirmant la place centrale de l'autoroute dans les trajets des covoitureurs.

VINCI Autoroutes encourage aussi le partage de l'autoroute par la création sur son réseau, à proximité des grandes agglomérations, de parkings dédiés au covoiturage. Une vingtaine de parkings de ce type, totalisant près de 1 500 places, étaient en fonctionnement fin 2015. Ils comptent plus de 10 000 utilisateurs réguliers. 84 % d'entre eux les utilisent pour des déplacements liés à leur activité professionnelle.

TÉLÉPÉAGE

Les utilisateurs de l'autoroute sont de plus en plus nombreux à opter pour le télépéage. En témoigne la forte progression des abonnements :

plus de 500 000 nouveaux badges ont été vendus en 2015, soit une progression de plus de 14,5 % du parc de badges en service. En fin d'année, celui-ci atteignait 2,5 millions d'unités, soit 44 % des badges actifs en France et près de 54 % des transactions de télépéage effectuées par les véhicules légers.

La politique de partenariat développée par VINCI Autoroutes contribue à l'extension du télépéage. Outre l'offre proposée avec BlaBlaCar, une importante campagne de promotion télévisuelle menée en partenariat avec Carglass au moment des grands départs en vacances a généré 55 000 ventes de badges durant les mois de juillet et août.

Par ailleurs, VINCI Autoroutes a lancé en juin 2015 une gamme d'abonnements premium, assortis de services spécifiques, telle une assurance couvrant les pannes mécaniques sur le réseau. Cette nouvelle offre a séduit plus de 20 000 abonnés en six mois.

1 – L'aménagement des aires invite à découvrir le patrimoine des territoires. Depuis juin 2015, l'aire de Loupian-Georges Brassens, dans l'Hérault, rend hommage à l'auteur des « *Copains d'abord* ».

2 – L'aire de l'Esterel (A8) a accueilli le premier magasin « drive » sur autoroute.

3 – Chaque été, de nombreuses animations invitent à la détente sur l'aire de Port Lauragais (A61), en bordure du canal du Midi.



Innovation

VINCI Autoroutes a donné un nouvel élan à sa politique d'innovation ouverte en lançant en octobre 2015 un accélérateur de start-up dans le domaine de la mobilité connectée. L'objectif est de soutenir des initiatives entrepreneuriales dans les domaines du voyage, des mobilités du quotidien, de la sécurité routière et de l'environnement.

Les start-up intégrant l'accélérateur VINCI Autoroutes bénéficient d'un programme d'accompagnement par séquences successives de six mois, en collaboration avec les experts de l'entreprise, dans le but de développer des expérimentations pilotes en conditions réelles sur le réseau autoroutier.

Plus généralement, en conjuguant des partenariats extérieurs et ses propres expertises, notamment en matière d'analyse des données massives, VINCI Autoroutes entend développer de nouveaux services qui facilitent les déplacements des utilisateurs de l'autoroute et personnalisent la relation avec eux, telles les alertes trafic prédictives (voir page 51).

VINCI Autoroutes recourt également aux technologies du big data pour analyser et optimiser le fonctionnement des systèmes d'information autoroutiers, dans le but notamment d'améliorer la fluidité du péage.



1

Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable

En cinq ans d'existence, la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable s'est affirmée comme un acteur majeur dans le paysage national de la sécurité routière.

En 2015, en partenariat avec l'association Ferdinand, la Fondation a poursuivi sa démarche innovante de sensibilisation du grand public en soutenant la création du court-métrage *Le Bon Vivant*, réalisé par Éric Toledano et Olivier Nakache. Comme le film *Ivresse* réalisé précédemment par Guillaume Canet, ce nouvel opus interpellant les jeunes sur les dangers de l'alcool au volant a suscité une importante chaîne de solidarité et bénéficié d'une très large diffusion dans les principaux réseaux de cinéma, sur les chaînes de télévision et sur Internet, en particulier via le site roulons-autrement.com.

La Fondation a également mené de nombreuses actions de sensibilisation sur les réseaux autoroutiers, en s'appuyant sur les salariés de VINCI Autoroutes, ambassadeurs

de la conduite responsable, et sur Radio VINCI Autoroutes, relais actif des messages de prévention. Cette mobilisation s'exerce en particulier lors des grands départs en vacances, en lien avec les animations incitant les automobilistes à marquer des pauses régulières en faisant étape sur les aires du réseau.

Dans son autre grand champ d'intervention, la connaissance du risque routier, la Fondation VINCI Autoroutes a notamment publié avec l'Institut Ipsos son cinquième baromètre de la conduite responsable, réalisé auprès de 10 000 personnes dans dix pays européens. Elle a mené également une étude inédite sur le thème des parents au volant, qui analyse la perception qu'ont les enfants de la conduite de leurs parents, et le rapport à la responsabilité sur la route transmis par les adultes à leurs enfants. Cette étude révèle par exemple que 31 % des parents passent des appels au volant depuis leur téléphone portable en présence de leurs enfants.



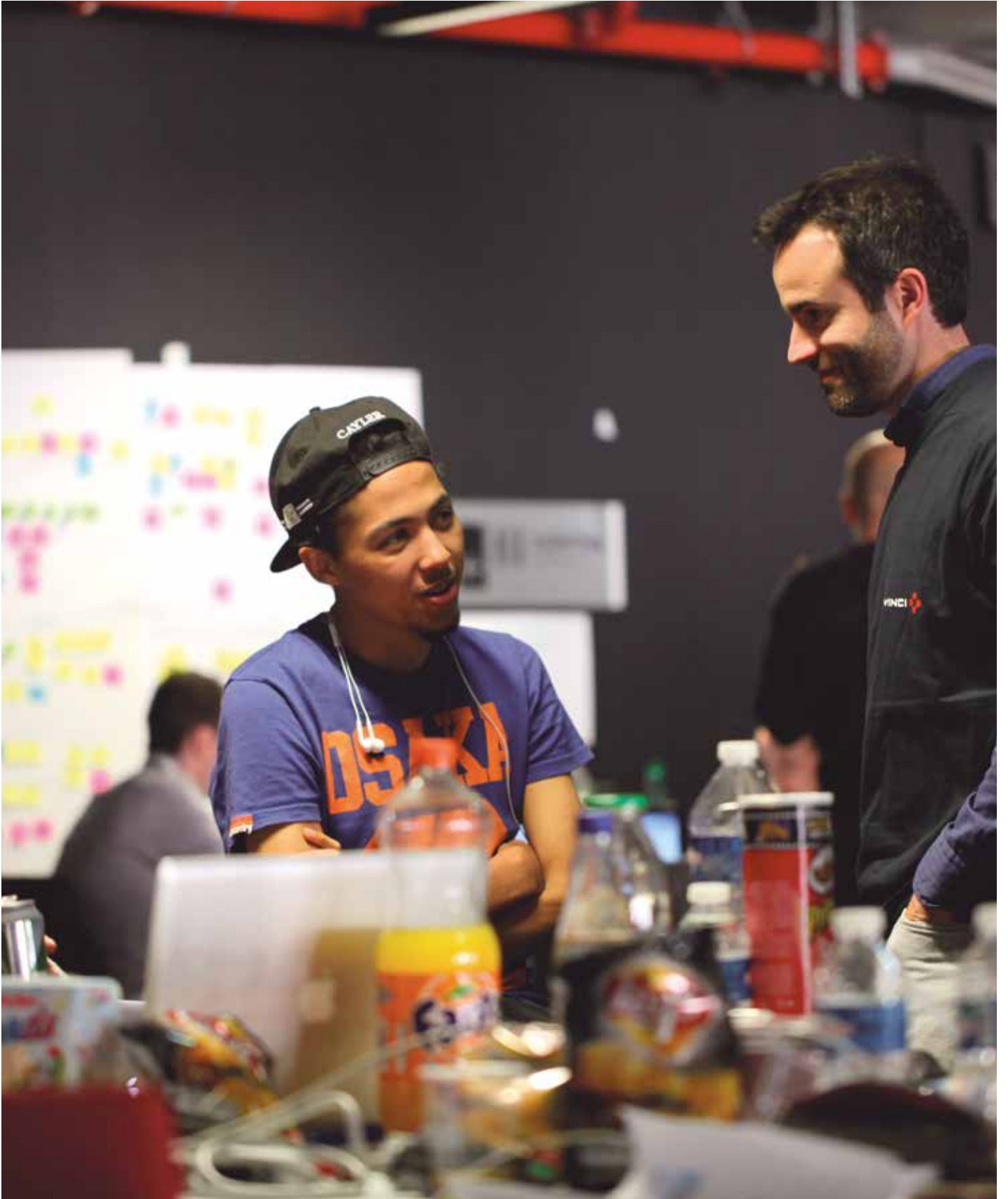
À voir
Le Bon Vivant
bit.ly/vinci-bon-vivant



Court métrage de sensibilisation aux dangers de l'alcool au volant, réalisé par Éric Toledano et Olivier Nakache.
Durée : 1 min 57 s.

1 – Pour rester vigilant au volant, VINCI Autoroutes recommande de faire une pause toutes les deux heures.

2 – Développeurs, designers et porteurs d'idées se sont retrouvés à Nice en mai 2015 pour le hackathon VINCI, concours annuel de conception d'applications numériques au service des voyageurs.





VINCI Highways

VINCI Highways, qui a poursuivi le développement ou l'exploitation d'une vingtaine d'infrastructures routières dans le monde, a remporté un nouveau contrat de partenariat public-privé pour la construction et l'exploitation du contournement autoroutier de Regina, la capitale de la Saskatchewan au Canada, en synergie avec Eurovia et VINCI Construction – et a finalisé le contrat de financement et de construction des nouvelles sections 7 et 8 de l'autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg en Russie.

Allemagne

Premier opérateur de concessions autoroutières en Allemagne, VINCI Concessions est actionnaire de trois sociétés concessionnaires qui exploitent, après les avoir rénovées et élargies, les sections A4 (45 km entre Gotha et Eisenach, en Thuringe), A9 (46,5 km entre Triptis et Schleiz, également en Thuringe) et A5 (60 km entre Offenburg et Karlsruhe, dans le Bade-Wurtemberg).

VINCI Concessions est également actionnaire, via Cofiroute, de la société Toll Collect, qui exploite après l'avoir déployé le système allemand de péage satellitaire pour poids lourds couvrant 12 800 km d'autoroutes et 2 300 km de routes fédérales (dont 1 100 km entrés dans le système en juillet 2015). Ce système a été étendu depuis le 1^{er} octobre aux véhicules de plus de 7,5 t, au lieu de 12 t auparavant. Le montant des taxes prélevées pour le compte de l'État fédéral s'est élevé en 2015 à 4,4 milliards d'euros.

Grèce

VINCI Concessions est actionnaire des sociétés concessionnaires des autoroutes Athènes-Corinthe-Patras (201 km) et Maliakos-Kleidi (230 km). La crise financière grecque a pesé sur le financement et l'avancement des chantiers de construction et de rénovation associés à ces contrats. Un versement de l'État grec en fin d'année a permis de relancer les programmes de travaux. VINCI Concessions est également actionnaire

de la société Gefyra, concessionnaire du pont Charilaos-Trikoupis. Construit et exploité par VINCI, cet ouvrage franchissant le détroit de Corinthe entre les villes de Rion et d'Antirion, et reliant le Péloponnèse au continent, est emprunté quotidiennement par 8 500 véhicules en moyenne.

Une campagne de sensibilisation aux risques de l'hypovigilance au volant a été menée par les sociétés concessionnaires grecques en partenariat avec la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable.

Royaume-Uni

VINCI Highways, en partenariat avec des investisseurs, pilote deux contrats de modernisation et d'entretien de réseaux routiers au Royaume-Uni, tous deux entrés en vigueur en 2012 pour une durée de vingt-cinq ans. Le premier concerne le réseau de l'île de Wight, soit 821 km de chaussées, 767 km de trottoirs et plus de 12 000 candélabres. Le second porte sur les voiries du district londonien d'Hounslow, près de l'aéroport d'Heathrow, soit 415 km de chaussées, 735 km de trottoirs et plus de 16 000 candélabres. Afin d'offrir un haut niveau de service aux habitants, un système complet de recueil et de traitement des informations a été mis en place, alimenté en temps réel par les appels des riverains et les alertes des inspecteurs qui quadrillent le district. Pour ces deux partenariats public-privé, les travaux et les opérations de maintenance sont menés par Ringway, filiale d'Eurovia. Par ailleurs, pour le compte de la société

Page de droite – En Russie, le nouveau contrat pour la construction et l'exploitation des 138 km des sections 7 et 8 de l'autoroute M11 (Moscou – Saint-Pétersbourg) fait suite à la mise en exploitation du premier tronçon (43 km) au départ de Moscou.



M11 TVER'
 ST.-PETERSBURG
 AIRPORT A-B-C
 LENINGRADSKOYE
E 105 highway
 1000 M

M11 ТВЕРЬ
 С.-ПЕТЕРБУРГ
 АЭРОПОРТ
M10 ЛЕНИНГРАДСКОЕ
 ШОССЕ
 10



1

Severn River Crossing (SRC), dont VINCI Concessions est actionnaire, Cofiroute UK gère les péages des deux ponts traversant la Severn entre Bristol (Angleterre) et Cardiff (pays de Galles), dont le plus récent a été construit par le Groupe. VINCI Concessions est également actionnaire à 50 % de la société exploitant le contournement routier de la ville de Newport au pays de Galles.

Russie

Après la signature, en novembre 2014, du contrat de concession, la société concessionnaire Two Capitals Highway LLC, détenue par VINCI Highways (40 %) et d'autres partenaires (60 %), dont le groupe bancaire russe VTB, a finalisé en juillet le financement et le contrat de construction

des sections 7 et 8 de l'autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg (M11). D'une durée de vingt-sept ans, le contrat porte sur le financement, la conception, la construction et l'exploitation de 138 km d'autoroutes à péage à quatre ou six voies à la sortie de Saint-Pétersbourg. La fédération de Russie financera 63 % des coûts de construction. Le financement privé s'élève à 30 milliards de roubles (près de 400 millions d'euros), dont 6,1 milliards de roubles (environ 80 millions d'euros) investis par les actionnaires. La société concessionnaire sera rémunérée sous la forme d'une redevance versée en période d'exploitation, à l'issue des trois années de construction. Elle sera chargée également de la collecte des péages pour le compte de l'État russe.

Ce nouveau contrat s'inscrit dans la continuité de celui qui a été signé en 2009 pour la réalisation du premier tronçon de la même

1 – Aux États-Unis, la nouvelle liaison autoroutière entre l'Indiana et le Kentucky comprend la construction d'un pont haubané de 762 m.

autoroute au départ de Moscou. La société NWCC, détenue à parité par VINCI Concessions et le groupe russe Mostotrest, a mis en service en décembre 2014, après l'avoir construite, cette infrastructure de 43 km, dont la première partie relie le périphérique moscovite à l'aéroport international de Cheremetievo. Le système de péage déployé avec l'appui technique de VINCI Autoroutes est entré en fonctionnement en novembre 2015 ; il inclut un dispositif électronique permettant de régler son trajet via un transpondeur embarqué avec une remise de 20 %. Le trafic moyen à la mise en service s'élève à 21 500 véhicules par jour.

Par ailleurs, VINCI Highways a finalisé en juillet 2015 l'acquisition de 50 % de la société UTS (United Toll Systems), leader russe de l'exploitation autoroutière et de la gestion des péages. UTS œuvre sur 525 km d'autoroutes, dont la M11.

Slovaquie

Granvia, société concessionnaire détenue par VINCI Concessions et Meridiam Infrastructure, gère depuis 2012, après avoir financé et piloté leur construction, la voie express PR1BINA (45,9 km), située entre Nitra et Tekovské Nemce, à l'est de Bratislava, ainsi que le périphérique nord de la ville de Banská Bystrica (5,5 km). Il s'agit de la première infrastructure autoroutière réalisée en Slovaquie dans le cadre d'un PPP. Son exploitation est assurée par Granvia Operation, filiale détenue par VINCI Concessions. Granvia et Granvia Operation sont triplement certifiées ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001. Le trafic, en progression de 10 % sur un an, s'est élevé en moyenne à 17 500 véhicules par jour en 2015.

Canada

En conjuguant ses savoir-faire de concessionnaire et de constructeur, VINCI a remporté en août 2015 le premier PPP d'infrastructure de transport signé par la province de la Saskatchewan. Dans le cadre d'un contrat de 30 ans, le groupement Regina Bypass Partners, filiale à 37,5 % de VINCI Highways, en partenariat avec Parsons Entreprises (25 %), le fonds Connor Clark & Lunn GWest (25 %) et Gracorp Capital (12,5 %), réalisera le Regina Bypass, autoroute de contournement de Regina, la capitale de la province. Cette infrastructure, qui fait partie de la route transcanadienne 1, facilitera les échanges dans la province tout en améliorant la fluidité du trafic et la sécurité routière autour de la ville de Regina.

Le projet représente un investissement total d'environ 1,4 milliard de dollars canadiens (environ 1 milliard d'euros). Il englobe la conception, le financement, la construction, l'exploitation

et l'entretien des 61 km de l'infrastructure de contournement, dont 22 km à rénover et 39 km à construire, y compris 12 échangeurs avec leurs voies d'accès et 38 ouvrages d'art, pour un total d'environ 400 km de voies.

Les travaux ont débuté en août 2015 et dureront environ quatre ans. Ils sont réalisés par un groupement associant Carmacks (18,75 %), filiale d'Eurovia, VINCI Construction Terrassement (18,75 %), Graham Infrastructure LP (37,5 %) et Parsons Canada Ltd. (25 %). L'exploitation sera assurée à l'issue des travaux par une filiale à 100 % de VINCI. La société concessionnaire sera rémunérée sous forme de redevances en fonction de la disponibilité de l'infrastructure.

États-Unis

Dans le cadre du premier PPP remporté par VINCI aux États-Unis, le groupement associant VINCI Highways, Walsh et BBGI réalise une nouvelle liaison autoroutière entre les États de l'Indiana et du Kentucky : l'Ohio East End Crossing. Le projet inclut la construction d'un pont haubané de 762 m, d'un tunnel bitube de 512 m et de 19 ouvrages d'art courants, auxquels s'ajoutent des aménagements routiers. Les travaux sont réalisés par VINCI Construction Grands Projets et Walsh Construction. Fin 2015, ils étaient avancés à 80 %, en vue d'une mise en service fin 2016. Le groupement concessionnaire assurera l'exploitation et la maintenance de la liaison durant trente-cinq ans, et percevra en contrepartie une redevance liée à sa disponibilité.

VINCI Highways est également présent aux États-Unis via Cofiroute USA, qui exploite en Californie 17 km de voies express à péage sur l'autoroute urbaine SR91. Un contrat pour la conception, l'installation et la gestion du système de péage est en cours d'exécution pour une section supplémentaire de 17 km, actuellement en construction au sud de Los Angeles ; Cofiroute USA exploitera cette nouvelle section à partir de 2017. La société gérait également jusqu'en janvier 2016 le système de péage et de service client des MnPass Express Lanes (I-35W et I-394) dans le Minnesota.

Dans le cadre de ces contrats, la filiale a développé des systèmes performants de péage *free flow* intégrant la gestion de la relation client et le contrôle de la fraude.



À voir
Ohio River Bridges – East End Crossing
bit.ly/vinci-projet-ohio



Construire une liaison autoroutière entre les États de l'Indiana et du Kentucky aux États-Unis est imposant a posteriori des critères de développement durable ambitieux. Durée : 2 min 47 s.

Aéroports

En 2015, plus de 100 compagnies aériennes desservait les 25 aéroports gérés par VINCI Airports.





VINCI Airports

VINCI Airports a réalisé un nouvel exercice tonique grâce à la croissance du trafic aérien et à la gestion proactive de ses aéroports. Porté par de nouveaux développements significatifs au Chili, au Japon et en République dominicaine, VINCI Airports accélère son internationalisation et figure désormais parmi les cinq premiers opérateurs aéroportuaires mondiaux⁽¹⁾.

Le chiffre d'affaires de VINCI Airports a augmenté de 14,4 %, pour l'essentiel par croissance organique. Celle-ci s'est élevée à 11,5 % au Portugal, 11,3 % au Cambodge et 10,0 % en France, grâce notamment au développement du trafic, qui a progressé globalement de 11,4 %, et à l'augmentation des recettes extra-aéronautiques.

S'appuyant sur son réseau international de plates-formes, VINCI Airports a poursuivi sa collaboration active avec les principales compagnies aériennes pour faire croître le trafic sur les lignes existantes et pour développer des liaisons supplémentaires. 80 nouvelles routes ont ainsi été ouvertes durant l'année. En 2015, plus de 100 compagnies régulières desservaient les 25 aéroports⁽²⁾ gérés par VINCI Airports, au bénéfice de 69 millions de passagers.

La dynamique de développement des dessertes et du trafic aérien connaîtra une nouvelle et forte impulsion en 2016 grâce à l'extension du réseau VINCI Airports aux aéroports de Santiago au Chili, du Kansai et d'Osaka au Japon, et à six plates-formes en République dominicaine.

La croissance de l'activité dépendant également des recettes générées par les commerces et les services proposés aux passagers, VINCI Airports mène une politique proactive dans ce domaine, qui vise à maximiser les flux de voyageurs dans les zones commerciales, tout en enrichissant leur expérience.

Le développement des services aux passagers s'inscrit dans la même dynamique (voir page 65). Les activités extra-aéronautiques représentent en moyenne 25 % des revenus d'un aéroport.

Dans toutes les dimensions de son métier d'opérateur aéroportuaire, VINCI Airports est créateur de valeur grâce à l'application d'un schéma de management qui conjugue décentralisation, responsabilisation des entités et des managers opérationnels, et diffusion des expertises et des ressources en réseau. Fort de ce constat,

VINCI Airports a lancé en 2015 le projet Airports Operations Database, qui vise à capitaliser sur son expérience d'exploitant aéroportuaire en développant des systèmes et outils communs répondant aux meilleurs standards de performance et accessibles aux plates-formes de toute taille. La VINCI Airports Academy favorise également la diffusion d'une culture commune et l'intégration des collaborateurs des nouvelles plates-formes, en mettant notamment à la disposition de l'ensemble du réseau une offre de formations en ligne. En 2015, 2 381 stagiaires ont bénéficié au total de 20 185 heures de formation dans trois pays.

En matière environnementale, VINCI Airports a lancé en 2015 une démarche globale qui se décline selon quatre axes : certification ISO 14001, réduction des émissions de CO₂, réduction de l'intensité énergétique de 20 % d'ici à 2020, et protection de la biodiversité. Les accréditations décernées en 2015 par l'Airports Council International (ACI) dans le cadre du programme international Airport Carbon Accreditation – de niveau 1 pour dix aéroports français et trois aéroports cambodgiens, et de niveau 2 pour sept aéroports portugais – confirment une réduction effective de leurs émissions. Cette démarche globale est une première pour un groupe aéroportuaire.

Page de droite – À l'aéroport de Lisbonne, l'aménagement d'un espace commercial de 2 000 m² fait progresser les recettes extra-aéronautiques.

Plates-formes en exploitation

PORTUGAL

VINCI Airports détient à 100 % depuis le quatrième trimestre 2013 la société ANA, concessionnaire des dix aéroports du Portugal,

⁽¹⁾ En incluant les aéroports du Japon et de la République dominicaine, dont les contrats de concession devraient débiter au cours du premier semestre 2016.

⁽²⁾ Y compris la nouvelle concession de l'aéroport de Santiago du Chili, reprise en octobre 2015.



2N2 *Airport de Portugal*

Partidas _ Departures

12:12

Destino	Avião	Porta	Operador	Estado
Madrid	11:25 AEA159	13	Gate Closed	Departed 12:00
Paris, Ch. de Gaulle	11:55 AF1325	13	Departed 12:00	
Athlone	12:00 TP1112	33	Gate Closed	
Prague	12:05 TP3304	14	Go To Gate	
Frankfurt	12:20 L41160	AA	Final Call	
Paris, Charles de Gaulle	12:30 34271	65A	Gate Closed	
Paris, Charles de Gaulle	12:35 TP2002	16	Go To Gate	
Paris, Charles de Gaulle	12:35 TP436	16	Go To Gate	
Amsterdam	12:05 TP62	33	Go To Gate	
London, Gatwick	13:05 TP342	41A		
Brussels	13:10 SZ1924	21	Gate A1 12:30	
Zurich	TP464	21		
Milan, Malpensa	13:15	33	Gate A1 12:10	
Roma, Fiumicino	14:30 L7842		Gate A1 13:00	
Zurich	14:35 LQ2085		Gate A1 13:10	
Rio de Janeiro	14:40 TP078		Gate A1 13:25	
London, Heathrow	14:40 TP056		Gate A1 13:25	
Paris, Charles de Gaulle	14:40 TP101		Gate A1 13:30	
Toulouse	14:45 TP462		Gate A1 13:35	
Brussels	14:50 TP934		Gate A1 13:35	
Marseille	14:50 FR0277		Gate A1 13:40	
Paris, Charles de Gaulle	14:55 TP422		Gate A1 13:45	
London, Gatwick	15:00 FR1807		Gate A1 13:45	
Madrid	15:10 SZ1918		Gate A1 13:55	
Amsterdam	15:20 KL 669		Gate A1 14:10	
Paris	15:25 TP1928		Gate A1 14:15	
Madrid	15:30 TP1010		Gate A1 14:15	
Paris	15:35 FR1422		Gate A1 14:20	
Algier	15:35 TP1486		Gate A1 14:30	
Paris	15:35 TP002		Gate A1 14:30	
Madrid	15:35 85193		Gate A1 14:30	
Brussels	15:50 FR0202		Gate A1 14:35	
Paris, Ch. de Gaulle	15:55 SZ1910		Gate A1 14:45	
Amsterdam	17:00 CRJ324		Gate A1 14:55	
Dresden	17:05 FR0207		Gate A1 14:55	
Paris, Charles de Gaulle	17:40 FR0209		Gate A1 15:05	
Madrid	18:00 TP416		Gate A1 17:30	
Frankfurt	18:05 TP172		Gate A1 17:30	
Doha	18:15 FR0207		Gate A1 17:35	
Hamburg	18:20 TP604		Gate A1 17:35	
Paris	18:25 TP1054		Gate A1 17:35	
London, Heathrow	18:45		Gate A1 17:50	
Madrid	18:50 TP499		Gate A1 17:55	
London, Heathrow	18:55 BA003		Gate A1 17:55	
Geneva	18:55 8231488		Gate A1 18:00	
Madrid	18:55 8217008		Gate A1 18:00	



dont le hub international de Lisbonne. L'ensemble de ces plates-formes a accueilli 38,9 millions de passagers en 2015, soit une croissance du trafic de 11,0 % sur un an – et de 10,7 % pour le seul aéroport de Lisbonne, qui a franchi la barre des 20 millions de passagers. Le seuil des 8 millions de passagers a été franchi à Porto, et celui du million à Ponta Delgada, dans les Açores. Au total, 49 nouvelles lignes ont été ouvertes dans l'année. 2015 a par ailleurs vu l'inauguration de la nouvelle base de la compagnie Easyjet sur l'aéroport de Porto, qui fait suite à l'ouverture de celle de Ryanair à Lisbonne un an plus tôt.

VINCI Airports a poursuivi son plan de modernisation des aéroports, qui représente un investissement de 200 millions d'euros sur la période 2014-2018 et vise à améliorer à la fois la capacité et la qualité de l'accueil, les ventes des commerces et l'expérience vécue par les passagers. Ce plan concerne en particulier les aéroports à plus fort trafic : Lisbonne, où ont été ouverts dans l'année un nouveau lounge ANA et un food court de 1 500 m² proposant des marques de restauration locales et internationales ; Faro, où un projet d'extension du terminal a été lancé ; Porto, élu troisième meilleur aéroport d'Europe par l'Airports Council International ; et Madère-Funchal. Au total, 30 nouvelles boutiques ont été ouvertes en 2015 dans les aéroports portugais.

FRANCE

VINCI Airports a étendu en 2015 son réseau d'aéroports régionaux à une onzième plate-forme avec la nouvelle délégation de service public de l'aéroport Toulon-Hyères, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2015 pour une durée de vingt-cinq ans. Des travaux de rénovation des infrastructures, d'un montant d'environ 19 millions d'euros, ont été lancés dans le cadre de ce contrat. L'aéroport Toulon-Hyères, à usage civil et militaire, qui a accueilli environ 510 000 passagers en 2015, est situé face aux plages hyéroises et bénéficie d'un emplacement idéal au cœur du Var.

Toutes plates-formes confondues, VINCI Airports a enregistré en 2015 un trafic de 6,7 millions de passagers, en progression de 12,5 % sur l'année. Nantes Atlantique, le principal aéroport géré par VINCI Airports en France, a connu une forte croissance de 5,7 %, avec 4,4 millions de passagers accueillis en 2015. Depuis la reprise de la plate-forme par VINCI Airports, la progression du trafic atteint 35 %, soit la plus forte croissance des grands aéroports régionaux français sur les cinq dernières années.

Cette évolution confirme l'utilité du futur aéroport du Grand Ouest, destiné à remplacer l'actuel aéroport Nantes Atlantique. Le 17 juillet 2015, le tribunal administratif de Nantes, comme



1

l'avait préconisé le rapporteur public, a rejeté les 17 recours déposés par les opposants au projet. Le tribunal a souligné les « raisons impérieuses d'intérêt public à l'aménagement d'un nouvel aéroport » et considéré que le projet ne portait pas d'atteinte environnementale majeure, compte tenu des mesures écologiques compensant la destruction de la zone humide où doit se situer la plate-forme. La préfecture de Loire-Atlantique a annoncé en octobre la décision de l'État de reprendre les travaux.

Sur l'ensemble des aéroports français en exploitation, 23 nouvelles routes ont été ouvertes durant l'année, notamment des lignes européennes saisonnières favorisant le développement régional du tourisme.

On retiendra également la création d'un nouveau terminal d'affaires sur l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne, dont le contrat d'exploitation a été renouvelé le 1^{er} janvier 2015 pour une durée de douze ans. Ce terminal, qui représente un investissement de plus d'un million d'euros, constitue un outil de développement économique pour les entreprises locales telles que Michelin. L'activité d'aviation d'affaires a plus que doublé en deux ans à Clermont-Ferrand, hissant l'aéroport au neuvième rang national avec plus de 400 000 passagers transportés en 2015.

Enfin, VINCI est actionnaire à hauteur de 8 % d'Aéroports de Paris. Les deux partenaires partagent notamment leurs expertises dans le cadre de projets de développement à l'international, comme le nouveau contrat remporté en commun au Chili (voir page 66).



À voir
Journée Smiling
bit.ly/vinci-journee-smiling



Une journée originale sous le signe de la culture de service.
Durée : 1 min 42 s.



À consulter
Site Web
bit.ly/vinci-airports-metier

Découvrir les métiers de VINCI Airports : conception et maîtrise d'ouvrage, exploitation.

1 – Le terminal d'affaires de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne a été inauguré le 18 décembre 2015.

Enrichir l'expérience client dans les aéroports

QUOI : PROPOSER UNE OFFRE ÉLARGIE DE SERVICES

COMMENT : EN S'APPUYANT SUR LES TECHNOLOGIES DIGITALES. EN MODERNISANT LES AÉROGARES

OÙ : DANS TOUS LES AÉROPORTS DU RÉSEAU VINCI AIRPORTS

WI-FI ILLIMITÉ

En application de sa stratégie de développement des services aéroportuaires, VINCI Airports offre depuis 2015 aux passagers de l'ensemble de ses aéroports en France, au Portugal et au Cambodge un accès Wi-Fi gratuit et illimité. Proposé d'abord dans les aéroports français, le service a été généralisé durant l'année à tout le réseau VINCI Airports. Mis en œuvre avec le fournisseur d'accès partenaire, Nomosphère, il contribuera également à une connaissance plus fine des clients, et permet d'optimiser les flux et de développer des services additionnels pour les passagers et les partenaires.

PARCOURS CLIENTS ET NOTIFICATIONS PERSONNALISÉES

La mission de VINCI Airports n'est pas seulement de gérer les opérations aéronautiques et de collaborer avec les compagnies aériennes pour optimiser le trafic, mais aussi de développer l'activité commerciale dans les aéroports. Dans la continuité du travail mené par ses équipes de marketing en collaboration avec les enseignes pour repenser les parcours clients et maximiser les flux dans les zones commerciales, VINCI Airports élabore des outils destinés à enrichir l'expérience des passagers. Ainsi, via une application mobile en cours de développement, les voyageurs pourront recevoir des notifications personnalisées les orientant vers les boutiques et les services proches ; les technologies de géolocalisation permettront de susciter de nouvelles interactions et de guider les consommateurs tout au long de leur parcours.

VINCI Airports développe aussi des outils dédiés aux partenaires des aéroports. L'aéroport Nantes Atlantique a ainsi créé, pour les voyageurs et professionnels du tourisme, un widget qui leur adresse les flux d'informations essentielles sur les vols, les modifications de programme, la météo à destination, etc.



1



3



2



À voir
Le Wi-Fi gratuit et illimité
bit.ly/vinci-aeroports-wifi



Pour améliorer le confort et proposer des services complémentaires aux passagers.
Durée : 1 min 39 s.

1-2 – Sur toutes les plates-formes du réseau VINCI Airports, les passagers disposent d'un accès Wi-Fi gratuit et illimité.

3 – Mieux connaître ses passagers permet à VINCI Airports de leur proposer des services mieux ciblés.



CAMBODGE

VINCI Airports, via sa filiale Cambodia Airports, accompagne depuis plus de 20 ans l'essor économique du pays en développant l'activité de ses trois aéroports internationaux. Celui de Phnom Penh, connecté notamment à toutes les grandes métropoles asiatiques, a enregistré un trafic de 3,1 millions de passagers, en croissance de 15,5 % sur un an. La progression a été également marquée sur l'aéroport de Siem Reap (3,3 millions de passagers, + 9,2 %), qui accueille un nombre croissant de touristes du monde entier. L'activité s'est développée également à Sihanoukville, nouvelle destination touristique sur le golfe de Thaïlande, grâce notamment au lancement de liaisons charters régulières avec la Chine et Singapour. 8 nouvelles lignes ont été ouvertes en 2015 depuis ces trois plates-formes.

2015 a été pour VINCI Airports une année d'intense activité en matière de maîtrise d'ouvrage aéroportuaire, avec les importants chantiers d'extension des aéroports de Phnom Penh et de Siem Reap. Les deux plates-formes ont bénéficié d'un programme d'investissements de près de 80 millions d'euros, qui porte aujourd'hui leur capacité à 5 millions de passagers chacune, soit près du double de leur capacité antérieure. Après quatre ans et demi d'études et de travaux réalisés par un groupement piloté par VINCI Construction Grands Projets, les nouveaux bâtiments destinés aux vols internationaux ont été mis en service par phases successives à partir du second semestre 2015. D'une superficie de 31 000 m² à Phnom Penh et de 26 000 m² à Siem Reap, les nouveaux terminaux offrent aux voyageurs des équipements et des services de toute dernière génération. Ils seront inaugurés officiellement en mars 2016.

CHILI

À l'issue d'une phase de compétition lancée en 2014, le consortium Nuevo Pudahuel, formé par VINCI Airports (40 %), Aéroports de Paris (45 %) et le groupe de construction italien Astaldi (15 %), s'est vu attribuer, le 21 avril 2015, la concession de l'aéroport Arturo-Merino-Benítez de Santiago, sixième aéroport international d'Amérique du Sud, pour une durée de vingt ans. Alors que s'achevait le précédent contrat, les autorités chiliennes ont bâti le projet de nouvelle concession sur une base élargie, intégrant non seulement l'exploitation de la plate-forme mais aussi un très ambitieux programme de travaux.

En corrélation avec le dynamisme de l'économie chilienne, l'aéroport a vu son trafic progresser de plus de 9 % en moyenne au cours des 20 dernières années et offre un fort potentiel de croissance grâce à la fois à sa position de quasi-monopole pour les liaisons internationales (98 % du trafic chilien) et à la géographie très



1

étirée du pays, propice aux déplacements intérieurs en avion. Dans ce contexte, l'objectif de la nouvelle concession est de doubler la capacité de la plate-forme, en la portant de 16 millions de passagers en 2014 à 30 millions à l'horizon 2020.

L'offre intégrée de Nuevo Pudahuel était pleinement en phase avec cette ambition. En application d'un calendrier particulièrement serré, le groupement a repris l'exploitation de la plate-forme le 1^{er} octobre, cinq mois après l'attribution de la concession, ce qui a nécessité notamment le réexamen de 600 contrats avec les fournisseurs et partenaires de l'aéroport. Le groupement s'est engagé simultanément sur un programme de travaux portant sur la construction d'un nouveau terminal international et la rénovation de l'aérogare actuelle, qui sera transformée en terminal domestique. En moins de cinq ans et sans interrompre l'exploitation, VINCI Construction Grands Projets et Astaldi vont construire 340 000 m² de planchers, 550 000 m² de tarmac et de voies de circulation neufs, et 185 000 m² de parkings automobiles, pour un montant total de travaux d'environ 900 millions de dollars. Une organisation en Building Information Modeling (BIM) de haut niveau a été mise en place pour concevoir le projet et intégrer la totalité du cycle de vie des futurs bâtiments en reliant le système de maintenance de l'aéroport à la maquette numérique de projet. Plus de 12 000 plans modélisés en 3D seront soumis au concédant en février 2016.

Contrats en développement

JAPON

Le 15 décembre 2015, le consortium constitué de VINCI Airports et du groupe japonais Orix, spécialisé dans les services financiers, a signé avec New Kansai International Airport Company (NKIAC) le contrat de concession des aéroports internationaux du Kansai et d'Osaka.

1 – Les aéroports nippons du Kansai et d'Osaka, qui ont accueilli 37,7 millions de voyageurs en 2015, contribuent à l'essor touristique du pays.

2 – La concession de l'aéroport international Arturo-Merino-Benítez de Santiago du Chili intègre un très ambitieux programme de travaux.



2

Le premier de ces aéroports, construit dans les années 1990 dans la baie d'Osaka sur une île artificielle en face de Kobe, est un hub international à fort potentiel de croissance en raison du développement du tourisme asiatique au Japon et de l'essor des transporteurs low cost dans le pays. La seconde plate-forme – l'Osaka International Airport –, ouverte en 1939, est l'aéroport historique de la ville d'Osaka. Avec au total 37,7 millions de voyageurs accueillis en 2015, les deux aéroports forment la deuxième plate-forme aéroportuaire du Japon.

VINCI et Orix ont créé la société concessionnaire Kansai Airports, dont ils détiennent chacun 40 %, les 20 % restants étant détenus par 30 entreprises de la région du Kansai. La société est codirigée par deux représentants de VINCI Airports et d'Orix. Son plan de financement s'élève à 260 milliards de yens (près de 2 milliards d'euros), dont 80 milliards de yens (environ 600 millions d'euros) seront apportés par les actionnaires. La durée du contrat est de quarante-quatre ans à partir de la date de reprise de l'exploitation des deux aéroports, prévue pour le 1^{er} avril 2016. Durant la phase de transition, VINCI Airports et Orix collaborent étroitement avec NKIAC, les salariés des aéroports, les partenaires commerciaux et les collectivités locales afin de définir les futurs projets et procédures, et de recueillir les avis des parties prenantes, dont la prise en compte sera déterminante dans l'exploitation future des deux plates-formes.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Le 14 décembre 2015, VINCI Airports a signé avec le fonds d'investissement Advent International un accord portant sur l'acquisition de la société Aerodom. Dans le cadre d'un contrat de concession qui court jusqu'en 2030, celle-ci exploite six des neuf aéroports de la République dominicaine : l'aéroport international Las Americas, qui dessert Saint-Domingue, la capitale ; l'aéroport Gregorio Luperón à Puerto Plata, porte d'entrée de la deuxième destination touristique de l'île ; les aéroports Presidente Juan Bosch et Arroyo Barril à Samaná, La Isabela à Saint-Domingue et María Montez à Barahona.

Ces six aéroports ont enregistré en 2015 un trafic total de 4,6 millions de passagers, à 98 % internationaux. Première destination touristique des Caraïbes, la République dominicaine accueille plus de 5 millions de touristes par an. Elle a connu une croissance annuelle moyenne de 5 % au cours des dix dernières années. Son économie ouverte favorise les échanges internationaux, en particulier avec les États-Unis, où vivent 1,3 million de Dominicains.

La finalisation de la transaction et le transfert de l'exploitation sont prévus d'ici à la fin du premier semestre 2016.

Ferroviaire

Stades

Équipements publics divers

1 - Longue de 302 km, la LGV SEA Tours-Bordeaux mettra Bordeaux à deux heures cinq minutes de Paris en 2017.

2 - Le Matmut Atlantique de Bordeaux, livré en 2015, est l'un des stades officiels de l'UEFA Euro 2016.



1



2



VINCI Railways

Pilote du groupement concessionnaire LISEA, VINCI Railways a poursuivi la réalisation de la LGV Sud Europe Atlantique Tours-Bordeaux, dont l'immense chantier a avancé à un rythme soutenu, et a préparé la phase d'exploitation et de maintenance de cette ligne, qui mettra Bordeaux à deux heures cinq minutes de Paris, au lieu de plus de trois heures actuellement.

France

LGV SUD EUROPE ATLANTIQUE

Sous la maîtrise d'ouvrage de LISEA, société concessionnaire dont VINCI Concessions est le principal actionnaire, la construction de la LGV SEA Tours-Bordeaux (302 km), le plus important chantier d'infrastructure en cours en France, s'est poursuivie à un rythme soutenu.

L'année a vu l'achèvement dans un délai exceptionnellement court des travaux de terrassement et de génie civil, première phase du chantier. En 38 mois, le groupement constructeur COSEA, qui réunit principalement des entreprises de VINCI, a réalisé les 340 km de l'infrastructure ferroviaire, soit 302 km de ligne à grande vitesse, 38 km de lignes de raccordement, 24 viaducs et 500 ouvrages d'art. Cette première phase a mobilisé jusqu'à 8 500 personnes au sein du sous-groupement infrastructure. Le volet biodiversité a fait l'objet d'un travail de fond en partenariat avec les associations écologistes et les agriculteurs pour assurer la sauvegarde des 223 espèces protégées recensées sur le tracé et mettre en œuvre les mesures de compensation correspondantes sur plus de 3 500 ha. Pour ce volet du chantier, COSEA, Pôle Emploi et les collectivités locales ont recruté et formé 2 000 collaborateurs locaux qui se sont ajoutés aux 6 500 salariés des entreprises partenaires. Sur 25 millions d'heures travaillées, aucun accident grave n'a été enregistré. Les trois quarts des personnes recrutées pour les travaux d'infrastructure ont été à ce jour réaffectées, à l'issue d'une nouvelle formation, sur le chantier ferroviaire ou accompagnées vers un nouvel

emploi, via notamment la Fondation COSEA pour entreprendre, qui aide à la création d'entreprise.

Cette mobilisation a permis de livrer la plate-forme de la ligne avec plusieurs mois d'avance aux équipes du sous-groupement superstructure, en charge des travaux ferroviaires. Ceux-ci ont mobilisé 1 500 personnes en 2015 et progressé au rythme de 650 m de voies posées par jour à partir des deux bases ferroviaires aménagées sur le tracé ; les deux fronts de pose de voies se sont tout d'abord rejoints entre les deux bases avant de repartir vers les extrémités du tracé. L'année a vu également la montée en puissance des travaux d'alimentation électrique et de déploiement des équipements de signalisation et de télécommunications. Conformément au planning, l'ensemble des travaux devrait être achevé à l'été 2016. La phase d'essais dynamiques succédera alors à la phase de construction.

LISEA a poursuivi la préparation de l'exploitation de la ligne, qui débutera à l'été 2017. Ainsi a-t-elle engagé une phase de concertation avec son futur client, SNCF Mobilités, et avec les collectivités des territoires desservis, co-financeurs du projet SEA pour la plupart, afin de déterminer le meilleur service à proposer aux voyageurs. LISEA a par ailleurs accompagné la montée en puissance de MESEA, le futur mainteneur de la ligne, filiale de VINCI Concessions et de Systra. D'un effectif de 21 personnes en 2015, MESEA passera à 170 collaborateurs en 2017. L'entreprise assurera alors la maintenance de la ligne (voies, caténaires, ouvrages d'art, sous-stations et postes électriques) et des équipements associés (contrôle-commande des trains, signalisation, télécommunications, distribution de l'énergie de traction).

Page de droite – Synerail (VINCI Concessions) déploie un réseau de télécommunications mobiles au standard GSM-Rail le long de 11 500 km de voies ferrées en France.



GSM-RAIL

Dans le cadre d'un contrat de partenariat signé en 2010 avec RFF, aujourd'hui SNCF Réseau, VINCI Concessions déploie un nouveau réseau de télécommunications mobiles le long de 11 500 km de voies ferrées. Ce réseau permet la liaison sol-train selon le standard GSM-Rail, compatible avec le système européen de surveillance du trafic ferroviaire (ERTMS). Titulaire du contrat, la société Synerail, détenue à 30 % par VINCI, était chargée d'implanter plus de 2 000 sites radio le long des voies et d'équiper plus de 350 tunnels. Les travaux ont été réalisés principalement par VINCI Energies. Fin 2015, ils étaient pratiquement achevés et 8 500 km de voies équipées en GSM-Rail avaient été mises à la disposition de SNCF Réseau. Synerail gèrera le système jusqu'à l'échéance du contrat en 2025.

RHÔNEXPRESS, LYON

Construite et gérée en groupement par VINCI Concessions dans le cadre d'un contrat de 30 ans, la liaison rapide Rhônexpress relie l'aéroport Lyon – Saint-Exupéry au centre de Lyon en moins de 30 minutes, 365 jours par an, de 4 h 25 à minuit. Près de 1,2 million de passagers l'ont empruntée en 2015, soit près de 6 millions depuis son ouverture en 2010. Selon une enquête menée en 2015, 96 % des utilisateurs sont satisfaits de cette liaison qui allie rapidité, fiabilité et haut niveau de service : présence permanente d'un agent de bord, écrans d'information annonçant les horaires des vols, service d'alerte trafic par SMS, réservation de taxis, Wi-Fi à bord, etc.

TCSP MARTINIQUE

La société Caraibus, filiale de VINCI Concessions, a achevé dans le délai contractuel le chantier de la nouvelle infrastructure de transport

collectif en site propre (TCSP) de la Martinique, réalisée dans le cadre d'un contrat de partenariat de 22 ans. Les travaux, assurés par les filiales locales d'Eurovia, de VINCI Construction et de VINCI Energies, ont été réalisés en moins de deux ans. Ils incluaient la construction d'un nouveau tronçon routier de 2,5 km, de 16 stations, d'un ouvrage d'art, de deux pôles d'échanges et d'un centre de maintenance pour les 14 bus à haut niveau de service de la ligne. L'infrastructure et le matériel roulant ont fait l'objet d'une phase d'essais au dernier trimestre 2015, en vue de l'ouverture de la ligne en 2016. Caraibus assurera sa maintenance jusqu'en 2035.

Belgique

LIAISON LIEFKENSHOEK

2015 était la première année de fonctionnement pour la ligne Liefkenshoek, mise en service fin 2014. Cette infrastructure ferroviaire de 16 km, souterraine sur près de la moitié de son tracé, établit une liaison supplémentaire de fret entre les deux rives de l'estuaire de l'Escaut dans le port d'Anvers. Elle accompagne la croissance du trafic de marchandises dans le deuxième port européen, en contribuant à désengorger le réseau routier et en libérant des capacités ferroviaires sur les lignes de l'agglomération anversoise.

VINCI est actionnaire à 25 % du groupement LocoRail, qui a réalisé l'infrastructure et assurera sa maintenance jusqu'en 2050 dans le cadre d'un PPP. Le projet a représenté un investissement total de 840 millions d'euros. Les travaux ont été réalisés par un groupement auquel participait VINCI Construction Grands Projets.



À voir
La technologie au service
des infrastructures
bit.ly/vinci-transport-intelligent



Apporter de la valeur ajoutée au client et à l'exploitant grâce aux systèmes de transport intelligents.
Durée : 2 min 13 s.



VINCI Stadium

VINCI Stadium a enregistré une forte croissance de la fréquentation de ses stades. Ses cinq enceintes – dont le stade du Queen Elizabeth Olympic Park de Londres depuis 2015 – ont reçu au total près de trois millions de spectateurs. 2016 sera une année de mobilisation pour accueillir 16 matchs de l'UEFA-Euro 2016 au Stade de France, au Matmut Atlantique à Bordeaux et à l'Allianz Riviera à Nice.

VINCI Stadium met en œuvre un modèle d'exploitation qui contribue à développer le potentiel des enceintes multifonctionnelles en conjuguant politique de partenariat, diversification de l'activité au-delà de la vocation sportive initiale et enrichissement de l'expérience des spectateurs via des services innovants. Cette approche a généré en 2015 une forte progression de la fréquentation des stades gérés par VINCI Stadium, qui ont accueilli au total près de 3 millions de spectateurs. VINCI Stadium vise en 2016 un objectif de 5 millions de spectateurs.

France

VINCI Stadium gère quatre stades en France : le Stade de France à Saint-Denis, près de Paris ; le Matmut Atlantique à Bordeaux ; l'Allianz Riviera à Nice ; le MMArena au Mans.

L'événement marquant de l'année a été l'inauguration du nouveau stade de Bordeaux, qui a pris le nom de Matmut Atlantique dans le cadre d'un contrat de naming signé avec le groupe Matmut pour une durée de dix ans. Cette enceinte de 42 000 places conçue par le cabinet d'architecture Herzog & de Meuron a été construite en moins de trois ans de travaux sur site par les groupes VINCI et Fayat, actionnaires à parts égales de la société concessionnaire dans le cadre d'un contrat de partenariat de 30 ans. L'ouvrage est l'un des plus grands construits en France avec une structure béton-acier : un choix technique qui conjugue légèreté architecturale, rapidité d'exécution et

maîtrise des coûts de construction. Le Matmut Atlantique a accueilli le 23 mai le premier match de son club résident, les Girondins de Bordeaux.

Comme l'Allianz Riviera de Nice, construit et géré par VINCI dans le cadre d'un contrat de partenariat de 30 ans, le Matmut Atlantique a été réalisé dans la perspective de l'UEFA-Euro 2016. En incluant le Stade de France, où se joueront le match d'ouverture et la finale, 16 matchs du championnat d'Europe de football se dérouleront en 2016 dans les enceintes gérées par VINCI Stadium.

En 2015, 25 grands événements sportifs et culturels ont été accueillis en France dans les enceintes du Groupe, dont les concerts d'AC/DC et de Paul McCartney au Stade de France, la demi-finale du Top 14 au Matmut Atlantique, le motor-show Nitro Circus à l'Allianz Riviera et plusieurs rencontres de football espoirs et féminin au MMArena, auxquels se sont ajoutés de nombreux événements d'entreprise.

Afin de favoriser les nouveaux usages du « stade connecté », VINCI Stadium a équipé les enceintes de Saint-Denis, Bordeaux et Nice d'infrastructures Wi-Fi HD, et développe une application pour smartphones qui viendra enrichir l'expérience des spectateurs et sera disponible dès le premier semestre 2016. Faisant figure de pionnier de ces nouveaux usages, l'Allianz Riviera a accueilli en 2015 la deuxième édition du hackathon VINCI, durant lequel 124 étudiants et start-up ont rivalisé de créativité pour concevoir de nouveaux services à l'intention des spectateurs dans les stades et des clients de VINCI Autoroutes et VINCI Airports.



À voir
Matmut Atlantique : à chacun son rêve.
bit.ly/vinci-matmut-atl-reve



Pour pénétrer dans les coulisses d'un ouvrage à l'architecture unique. Durée : 1 min 32 s.



1

Royaume-Uni

2015 a été l'année du développement international de VINCI Stadium avec la signature en début d'exercice d'un contrat de concession de services d'une durée de vingt-cinq ans pour l'exploitation ainsi que l'entretien et la maintenance, en collaboration avec VINCI Facilities UK, du stade du Queen Elizabeth Olympic Park de Londres. Construit à l'occasion des jeux Olympiques de 2012, le stade offre une capacité de 55 000 places en configuration football, 60 000 en athlétisme et 80 000 en concert. La mission de London Stadium 185, la société d'exploitation créée par VINCI Stadium, est d'assurer le développement de l'enceinte au travers d'activités sportives, d'une programmation additionnelle et de partenariats marketing

qui généreront des revenus annexes.

En phase de transformation en 2015, le stade a rouvert temporairement au second semestre pour accueillir cinq matchs de la coupe du monde de rugby et une compétition d'athlétisme de la Diamond League, avant la reprise des travaux et la réouverture définitive à l'été 2016. L'équipe de football West Ham United FC sera alors le club résident du stade, qui accueillera aussi en 2017 les championnats du monde d'athlétisme. L'attractivité du Grand Londres favorisera également l'organisation de nouveaux événements internationaux. Tout au long de l'année, London Stadium 185 s'attachera, en lien avec ses parties prenantes et avec les Londoniens, à faire de l'ancien stade olympique un pôle permanent d'animation urbaine, contribuant ainsi au développement économique et social de l'Est de la capitale britannique.

1 – Le Wi-Fi HD et les applications pour smartphones déployées dans les enceintes enrichissent l'expérience des spectateurs.



Équipements publics divers



1

1 – Les travaux de modernisation de 29 barrages de l’Aisne et de la Meuse ont démarré en mai 2015.

Stationnement

Indigo – nouveau nom de VINCI Park depuis le 5 novembre 2015 – est détenu à 24,6 % par VINCI depuis que le Groupe a ouvert, en 2014, le capital de la société à deux grands partenaires, Ardian et Crédit Agricole Assurances, qui en détiennent désormais chacun 37 %. Présent dans 14 pays et 500 villes, où il gère au total plus de 4 000 parcs et 2 millions de places de stationnement, Indigo a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 0,6 milliard d'euros^(*). S'appuyant sur sa capacité d'investissement, Indigo poursuivra la dynamique de développement international qui a caractérisé sa trajectoire dans la période antérieure.

Restant fidèle aux principes qui ont assuré le succès historique de la marque – propreté, sécurité et accueil –, Indigo met en œuvre une politique d'innovation pour simplifier le stationnement, offrir plus de mobilité et personnaliser les services. Ces promesses s'accompagnent d'un engagement important dans le digital. Une nouvelle plate-forme sera ainsi accessible à partir de 2016 dans plusieurs pays européens ainsi qu'aux États-Unis et au Canada avec un compte unique par client. Elle proposera un comparateur permettant d'identifier la solution de stationnement la plus proche, la moins chère ou celle qui offre le plus de services. Indigo donnera aussi la possibilité de réserver sa place de stationnement et de la payer via son mobile.

Automatisation de barrages

2015 a vu le lancement des premiers chantiers de modernisation des barrages de la Meuse et de l'Aisne, dans le cadre du contrat de partenariat signé en 2013 par la société Baméo – filiale de VINCI Concessions, de Meridiam et de Shema (groupe EDF) – avec Voies navigables de France. L'objet du contrat est, sur un total de 31 barrages, de remplacer 29 barrages manuels par des barrages automatisés, en mettant en œuvre une solution innovante d'ouvrages à bouchures gonflables à l'eau, et de produire de l'électricité à partir de l'énergie hydraulique via trois nouvelles microcentrales. Les travaux sont réalisés par un groupement d'entreprises mené par VINCI Construction France. La mise en service des barrages rénovés devrait s'échelonner entre 2017 et 2020. L'exploitation et la maintenance seront assurées par une entité dédiée, filiale de VINCI Concessions et de Shema.

^(*) Hors quote-part des activités d'Indigo dans les coentreprises qu'il détient, notamment au Brésil et aux États-Unis.



Perspectives

VINCI Autoroutes devrait enregistrer en 2016 une nouvelle progression du trafic sur ses réseaux, tant pour les véhicules légers que pour les poids lourds, d'un niveau moindre cependant que celle enregistrée en 2015. Pour autant, le chiffre d'affaires de VINCI Autoroutes devrait connaître une hausse du même ordre que celle réalisée en 2015, compte tenu des nouvelles dispositions tarifaires applicables au 1^{er} février 2016. Dans un cadre contractuel stabilisé par l'accord du 9 avril 2015, VINCI Autoroutes continuera d'investir dans l'amélioration de ses réseaux – les nouveaux aménagements réalisés au titre du Plan de relance autoroutier s'ajoutant à ceux réalisés dans le cadre des contrats de plan en cours. Les efforts permanents pour optimiser l'exploitation et améliorer la qualité des services pour les clients devraient permettre de maintenir le résultat opérationnel à un bon niveau. Parallèlement, les échanges d'expertises et l'accélération des synergies entre VINCI Autoroutes et VINCI Highways contribueront à améliorer la performance opérationnelle des concessions autoroutières à l'international.

VINCI Airports devrait continuer à croître en 2016. Mais compte tenu de bases de comparaison élevées, cette croissance devrait connaître un rythme moins rapide, à périmètre comparable, que celui enregistré au cours des derniers exercices. Par ailleurs, VINCI Airports bénéficiera de l'impact des récents succès remportés au Chili, au Japon et en République dominicaine. Enfin, la politique proactive menée par VINCI Airports vis-à-vis des compagnies aériennes ainsi que les

investissements réalisés dans la modernisation des aéroports et de leurs espaces commerciaux participeront au développement de l'activité. Les synergies au sein du réseau mondial de VINCI Airports favoriseront les échanges d'expertises et l'amélioration de la performance opérationnelle des différents aéroports.

Dans son rôle de maître d'ouvrage et en synergie avec les pôles de contracting du Groupe, VINCI Concessions s'attachera à la réussite des importants projets en phase d'études et de construction, en particulier la LGV SEA Tours-Bordeaux et le contournement autoroutier de Strasbourg en France, les sections 7 et 8 de l'autoroute Moscou – Saint-Petersbourg en Russie, l'Ohio East End Crossing Bypass aux États-Unis, le Regina Bypass au Canada et l'extension de l'aéroport Arturo-Merino-Benítez au Chili.

Dans les domaines de l'exploitation, les entités de VINCI Concessions s'appuieront sur les technologies digitales pour élargir leurs gammes de services et proposer des applications facilitant les déplacements autoroutiers et aériens et enrichissant l'expérience des spectateurs dans les stades gérés par VINCI Stadium.

En matière de développement, VINCI Concessions poursuivra sa stratégie d'internationalisation en conjuguant la reprise de concessions existantes *brownfield*, dans le secteur aéroportuaire comme dans le secteur autoroutier, et l'obtention de projets *greenfield* en synergie avec la branche contracting de VINCI. Ces nouveaux développements, dans la continuité de la politique menée avec constance par le Groupe, viseront à contribuer au renouvellement du portefeuille de concessions en allongeant sa maturité moyenne.

Contracting

VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction et leurs 172 000 collaborateurs forment un réseau de compétences et d'entreprises qui interviennent dans une centaine de pays et sur 280 000 chantiers par an.

PROFILS



VINCI Energies

VINCI Energies intervient au service des collectivités publiques et des entreprises pour déployer, équiper, faire fonctionner et optimiser leurs infrastructures d'énergie, de transport et de communication, leurs sites industriels et leurs bâtiments. La vocation de VINCI Energies est d'être à la fois expert dans chacun de ses domaines technologiques – énergie électrique, génie climatique et thermique, mécanique, technologies de l'information – et expert des métiers de ses clients. VINCI Energies bâtit ainsi des solutions à haute valeur ajoutée répondant à leurs besoins en matière de performance, de fiabilité et de sécurité. VINCI Energies intervient sur l'ensemble du cycle des projets, depuis l'ingénierie et la réalisation jusqu'à la maintenance et l'exploitation. Ses offres allient services de proximité et solutions globales grâce à un maillage exceptionnellement dense de réseaux de marques et d'entreprises fédérant 65 000 professionnels dans 51 pays, dont 30 hors d'Europe. VINCI Energies nourrit l'offre globale du Groupe en matière de transition énergétique et de transformation digitale, ainsi que dans l'intégration de systèmes complexes.



Eurovia

Partenaire des territoires, Eurovia développe des solutions de mobilité dans le domaine des infrastructures de transport et des aménagements urbains. Présent historiquement en France, Eurovia réalise plus de 40 % de son chiffre d'affaires à l'international, principalement en Europe et sur le continent américain.

Infrastructures de transport et aménagement urbain

Eurovia, l'un des principaux acteurs mondiaux des travaux d'infrastructures de transport et d'aménagement urbain, construit et rénove des routes, autoroutes, voies ferrées, lignes de tramway ainsi que des plates-formes aéroportuaires, industrielles et commerciales. Eurovia intervient également dans les aménagements connexes : démolition et déconstruction, assainissement, terrassement, voirie et réseaux divers (VRD), et aménagements urbains qualitatifs.

Carrières

Parmi les leaders européens du marché des granulats, Eurovia assure l'extraction, la transformation et la commercialisation de granulats naturels et recyclés. Eurovia exploite un réseau de plus de 400 carrières, produisant 80 millions de tonnes de granulats par an (62 millions en quote-part Eurovia), et de 154 installations de recyclage et de valorisation de matériaux. Ses réserves^(*) représentent plus de 3,2 milliards de tonnes en quote-part, soit plus de 50 années de production.

Production industrielle

Eurovia gère 328 postes d'enrobage qui fournissent 21 millions de tonnes d'enrobés par an ainsi qu'un réseau de 47 unités de production de liants routiers. Par ailleurs, Eurovia produit des équipements pour la signalisation routière (panneaux, portiques, peintures), des résines pour les sols industriels et commerciaux ainsi que des bétons et des produits préfabriqués (murs antibruit notamment).

Services

Eurovia assure la gestion et la maintenance de 70 000 km de réseaux routiers dans le cadre de contrats de long terme ainsi que des prestations d'équipement de la route (signalisation verticale et horizontale, équipements de sécurité) et de maintenance d'ouvrages connexes (éclairage public, feux tricolores, espaces verts et plantations). Eurovia consacre d'importants moyens à la recherche et au développement afin d'améliorer les spécificités techniques de ses produits et procédés, de proposer des fonctionnalités innovantes ou de préserver l'environnement, notamment par le recyclage des matériaux et la réduction des émissions de CO₂.

(*) Réserves maîtrisées en propriété ou en forage.



VINCI Construction

Premier groupe français et acteur mondial de la construction, VINCI Construction réunit 777 sociétés consolidées et 68 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Structuré selon une approche intégrée, VINCI Construction peut intervenir sur l'ensemble du cycle de vie d'une infrastructure (financement, conception, construction, maintenance), en fonction des besoins de chaque projet. Cette vision d'ensemble permet de veiller en permanence à l'optimisation de l'équation coût-délaï-qualité et d'intégrer l'impératif d'éco-conception pour limiter l'impact des projets et anticiper l'évolution des usages. L'activité de VINCI Construction s'exerce dans huit domaines : bâtiments, ouvrages fonctionnels, infrastructures de transport, infrastructures hydrauliques, énergies renouvelables et nucléaire, environnement, pétrole et gaz, mines. Son organisation en trois composantes complémentaires permet à VINCI Construction d'accompagner ses clients dans la durée, sur des projets diversifiés de par leurs spécificités techniques, leur taille et leur localisation géographique.

Le Réseau de filiales locales :

- en France métropolitaine avec VINCI Construction France, qui dispose d'un réseau solidement ancré régionalement au travers de 391 implantations territoriales ;
- dans les autres régions du monde avec VINCI Construction UK et VINCI Construction International Network, qui rassemble les filiales VINCI Construction Dom-Tom ; Warbud, Prümstav, SMP et SMS en Europe centrale ; Sogea-Satom dans 20 pays d'Afrique ; HEB Construction en Nouvelle-Zélande.

La Division des grands projets,

qui accompagne des projets complexes ou de très grande envergure en France et à l'international au travers de VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Terrassement et Dodin Campenon Bernard.

Les Métiers de spécialités exercés par des filiales dans le domaine de la géotechnique (Soletanche Bachy et Menard), des structures (Freyssinet et Terre Armée), du nucléaire (Nuvia), du pétrole, du gaz et des énergies thermiques renouvelables (groupe Entrepose, dont VINCI Environnement).

VINCI Energies

L'offre de « cloud building » réunit des solutions clés en main dans les domaines de la virtualisation, du stockage de données, de la gestion des réseaux et des serveurs.





VINCI Energies conjugue une dynamique de croissance externe maîtrisée, une forte adaptabilité aux évolutions de ses marchés et une exposition économique répartie sur un grand nombre de secteurs d'activité et de territoires, grâce à un large spectre d'expertises et à des réseaux de marques et d'entreprises déployés à l'échelle internationale. La croissance de l'activité et le maintien d'un haut niveau de résultats en 2015 confirment la pertinence de cette approche.

Le chiffre d'affaires de VINCI Energies a franchi pour la première fois la barre des 10 milliards d'euros (10,2 milliards), en progression de 9,4 % sur un an grâce à la croissance externe. À structure comparable, la quasi-stabilité de l'activité, dans un environnement économique demeuré globalement tendu, confirme la résilience de VINCI Energies. Celle-ci découle tout d'abord d'une exposition très diversifiée, à la fois en termes de couverture géographique, de secteurs d'activité, de types de clientèle, d'expertises mises en œuvre et d'interventions à tous les stades du cycle des projets. Ainsi, la contraction dans la période récente du volume de projets en construction neuve a été compensée par le développement des activités de rénovation et de maintenance.

La performance de VINCI Energies est renforcée par un mode de management particulièrement réactif, qui favorise à la fois l'adaptation de chaque entreprise aux attentes de ses clients et de ses marchés, et le maillage des expertises et des équipes au sein de réseaux de marques et d'entreprises. VINCI Energies allie ainsi un fort ancrage de proximité auprès de ses clients et la capacité de leur proposer des solutions globales qui les accompagnent dans leurs projets multisites. En phase avec la mondialisation de l'économie, cette approche montre en particulier sa pertinence dans le secteur industriel.

La bonne résistance de l'exercice a concerné en premier lieu la France. Sur des marchés en contraction, la baisse du chiffre d'affaires a été limitée (- 1,5 % à 5,2 milliards d'euros), grâce à la robustesse de l'activité dans les domaines industriel et tertiaire. En Europe hors de France, VINCI Energies a enregistré une forte croissance du chiffre d'affaires et une nette progression des prises de commandes induites notamment par l'acquisition d'Imtech ICT fin 2014 ; cette dynamique a concerné l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, la Scandinavie et la Suisse. Hors d'Europe, l'activité a été soutenue : au Maroc avec des développements

significatifs dans les pays limitrophes ainsi qu'en Indonésie et au Moyen-Orient. Globalement, l'activité hors d'Europe a progressé de 61 % par croissance à la fois organique et externe, grâce aux acquisitions de la période récente – celle de la société Electrix, présente en Australie et en Nouvelle-Zélande, en 2014, et celle d'Orteng au Brésil en 2015. Toutes acquisitions confondues, les opérations de croissance externe menées durant l'exercice ont représenté un chiffre d'affaires d'environ 380 millions d'euros en année pleine.

Les efforts continus dans tous les domaines d'activité pour anticiper les mutations des marchés et optimiser la productivité ont permis de maintenir un résultat opérationnel sur activité de haut niveau, le taux de marge restant stable à 5,6 % du chiffre d'affaires en dépit de tensions concurrentielles croissantes et d'opérations d'intégration des acquisitions récentes.

Pour développer dans la durée son potentiel de création de valeur, VINCI Energies a donné en 2015 une impulsion forte à sa politique d'innovation. En partenariat avec tous les acteurs de son écosystème – collectivités et entreprises clientes, industriels, start-up innovantes –, VINCI Energies entend valoriser pleinement son large spectre d'expertises multisecteurs et développer des solutions qui améliorent la performance des infrastructures, des bâtiments et des sites industriels en s'appuyant sur les nouvelles ressources des réseaux et systèmes « intelligents ».

Infrastructures

ÉNERGIE

L'activité liée aux infrastructures énergétiques a représenté 2,0 milliards d'euros. Elle est exercée

Page de droite – En Nouvelle-Zélande, VINCI Energies a remporté le contrat de gestion sur quatre ans d'un réseau de 37 000 points lumineux dans l'agglomération d'Auckland.





principalement sous la marque Omexom, présente dans une vingtaine de pays. En France, conformément aux contrats-cadres signés avec RTE (Réseau de transport d'électricité), Omexom a poursuivi la construction et la transformation de lignes et de postes à haute tension. À titre d'exemple, une nouvelle commande a été obtenue en région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine pour la reconstruction de la ligne Lonny-Vesle entre Charleville-Mézières et Reims. Outre le volume récurrent de travaux réalisés pour RTE, VINCI Energies participe aux côtés des opérateurs de réseaux et des acteurs industriels du secteur à un programme de recherche et développement dans le domaine des smart grids, qui vise à élaborer des solutions innovantes de numérisation et de contrôle-commande appliquées à la future génération de postes électriques.

En Allemagne, l'activité a été favorisée par le contexte de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables, qui génère d'importants travaux de raccordement des équipements de production aux réseaux de transport et de distribution d'électricité. Le développement a été soutenu également en Nouvelle-Zélande, où la filiale Electrix a remporté un contrat d'une durée de quatre ans pour la maintenance des lignes et postes de transformation de neuf zones géographiques. Sur le continent africain, Omexom est intervenu sur de nombreux projets au Maroc (construction et raccordement du parc éolien de Khalladi), en Mauritanie (électrification de la ville de Kiffa), en Côte d'Ivoire (électrification rurale), au Mali (poste de transformation à Bamako), au Sénégal (poste de transformation dans la région de Dakar) et en République démocratique du Congo (aménagement de postes et de transformateurs à Kinshasa, Inga et Kolwezi).

Au Moyen-Orient, Omexom a poursuivi ses travaux de maintenance de près de 900 km de lignes du réseau d'interconnexion à très haute tension des pays du Golfe. On signalera aussi, au Royaume-Uni et en Irlande, trois nouveaux contrats pour le raccordement de parcs éoliens d'une capacité de production totale de 1 000 MW.

L'activité dans le secteur nucléaire, réalisée principalement en France, a représenté un chiffre d'affaires de 270 millions d'euros. Outre les nombreuses opérations de maintenance sur les centrales en service, VINCI Energies est intervenu sur les projets concernant le réacteur de fusion thermonucléaire Iter (réalisation des portes monumentales assurant l'étanchéité du réacteur) et la plate-forme Cheops à Cadarache ainsi que sur le démantèlement d'un silo à l'usine de retraitement de la Hague. Au Royaume-Uni, VINCI Energies va participer à la construction de deux réacteurs de type EPR sur le site d'Hinkley Point (systèmes de ventilation).

L'activité d'éclairage et d'équipements urbains, exercée par les entreprises de la marque Citeos, a résisté en France dans le contexte de réduction des dotations budgétaires aux collectivités locales.

Le marché est sous-tendu par les importants besoins de renouvellement de parcs d'éclairage urbain vieillissants et par les perspectives d'économies d'énergie associées à l'installation de nouveaux équipements. Citeos a ainsi remporté un contrat de huit ans pour l'éclairage public de la ville de Grenoble (19 000 points lumineux), assorti d'un objectif de réduction d'au moins 50 % de la consommation d'énergie sur la durée du contrat. L'activité a été soutenue sur le marché de la vidéoprotection urbaine grâce à la signature d'une dizaine de nouveaux contrats – le plus important, à Marseille, portant sur l'installation de 372 caméras –, et sur celui de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (commandes des départements de l'Aisne, du Cher et des Côtes-d'Armor). Le savoir-faire de Citeos s'est illustré également dans de nombreuses opérations de mise en valeur architecturale avec l'éclairage des châteaux de Versailles et de Vincennes, de la cathédrale de Strasbourg, du pont Lafayette à Lyon et du Vieux-Port (deuxième phase) à Marseille.

En Nouvelle-Zélande, en conjuguant l'expertise de Citeos et l'expérience de la filiale locale Electrix dans les réseaux électriques, VINCI Energies a remporté le contrat d'éclairage urbain des zones nord et ouest de l'agglomération d'Auckland : Electrix va ainsi gérer durant quatre ans un réseau de 37 000 points lumineux et le fera évoluer vers un dispositif de smart lighting économe en énergie et connecté.

Enfin, l'activité a résisté sur le marché des travaux d'électrification rurale, qui constitue l'un des fonds de commerce historiques de VINCI Energies en France.

TRANSPORTS

Sur un marché français en forte contraction en raison de l'absence de nouveaux projets d'envergure, l'activité a été soutenue principalement par le chantier majeur de la LGV SEA Tours-Bordeaux. VINCI Energies y est intervenu au sein des sous-groupements superstructure et énergie pour la conception et la construction de la caténaire et des postes d'alimentation électrique de la ligne. Pour VINCI Energies, ce chantier qui a atteint son pic d'activité en 2015 représentera un chiffre d'affaires total de plus de 200 millions d'euros. Le pôle participe aussi aux projets autoroutiers menés par VINCI Concessions en Russie (autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg) et au Canada (Regina Bypass), où il déploie des équipements de gestion du trafic. Aux côtés de VINCI Construction Grands Projets, VINCI Energies intervient également sur le chantier de métro léger de Lusail, au Qatar, où il réalise des travaux de ventilation et d'installations électriques des stations souterraines. On signalera également, en France, le marché de généralisation de la régulation d'accès en Île-de-France, dans le



À voir
Sécuriser les réseaux électriques
bit.ly/vinci-omexom-golfe



Maintenance de 863 km de ligne à haute tension dans les pays du Golfe.
Durée : 1 min 4 s.



À voir
Connaissez-vous Omexom ?
bit.ly/vinci-omexom-essentiel



Un spécialiste des projets de production, transport, transformation et distribution d'énergie.
Durée : 1 min 52 s.



1

cadre duquel VINCI Energies et Eurovia équipent l'ensemble des bretelles d'accès aux voies rapides de la région en feux tricolores, panneaux de présignalisation et boucles de chaussées afin de fluidifier le trafic routier.

Par ailleurs, VINCI Energies est intervenu en Suisse sur plusieurs projets de mise aux normes de tunnels.

Industrie

En dépit d'une tendance générale à la réduction des investissements industriels, l'activité de VINCI Energies dans ce secteur s'est maintenue à un haut niveau (2,9 milliards d'euros, soit 28 % du chiffre d'affaires du pôle). Elle est exercée principalement par Actemium, le premier des réseaux de marques de VINCI Energies, qui compte 300 entreprises et 20 000 collaborateurs dans près de 40 pays. Cette large couverture internationale, associée à la dimension de multispecialiste d'Actemium, expert

dans un grand nombre de process industriels, a permis de lisser les évolutions contrastées selon les pays et les marchés. Ainsi, le léger tassement de l'activité en France a été plus que compensé par le développement à l'international, en particulier au Royaume-Uni, en Suisse et en Autriche. De même, le rebond de l'activité sur certains segments, comme l'automobile en France, et la demande toujours soutenue en Europe occidentale dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la chimie-pharmacie et de la logistique, ont équilibré la contraction de la demande dans les industries liées aux ressources pétrolières, gazières et minières.

VINCI Energies tire aussi sa résilience de son positionnement d'ensemblier du process de ses clients, capable de les accompagner à la fois localement et globalement, dans l'optimisation de leurs sites de production existants comme dans la création de nouveaux. Cette approche répond en particulier aux attentes des grands clients des industries manufacturières comme

1 – Mise en lumière de la fontaine du bassin de Latone au château de Versailles.



À l'usine Renault du Mans comme ailleurs, une grande partie de l'activité d'Actemium consiste à construire et installer des solutions d'automatisation de sites industriels.







l'automobile, que VINCI Energies accompagne depuis leurs bases européennes dans leurs développements internationaux. À titre d'exemple, Actemium a participé en 2015 à la construction d'une ligne d'assemblage de camions dans l'usine brésilienne de Mercedes-Benz à Juiz de Fora en s'appuyant sur ses entités en Europe et au Brésil. Outre les collaborations au sein du réseau Actemium, les synergies avec les autres marques et entités du pôle contribuent à élargir les offres et donc à développer l'activité. Ainsi, un groupement constitué de six entreprises de VINCI Energies a été retenu en France par le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) pour assurer l'exploitation et le maintien en conditions opérationnelles des équipements électriques et électromécaniques de quatre de ses installations. La digitalisation des process industriels favorise également l'extension des synergies : en Allemagne, Actemium et Axians ont remporté auprès de Netze BW un contrat pour la modernisation et la sécurisation du contrôle-commande et des automatismes des réseaux d'alimentation en eau potable de la ville de Stuttgart.

Parmi les autres contrats de l'exercice, on retiendra : dans l'aéronautique, la réalisation de la nouvelle ligne d'assemblage des A320 et A321 pour le site Airbus de Hambourg (Allemagne) ; dans la chimie, le contrat de maintenance du site Borealis de Grandpuits, en Seine-et-Marne, et dans le Nord l'installation d'une solution de traçabilité de la production développée par Actemium dans l'usine BASF de Gravelines (France) ; dans la pharmacie, la rénovation du site de fabrication de vaccins de GSK à Wavre (Belgique) ; dans l'agroalimentaire, l'équipement des usines des groupes Südzucker (installation de production d'amidon de blé) et Gebrüder Klehn (crèmes glacées), situées respectivement à Zeitz et Apensen (Allemagne) ; dans l'automobile, la rénovation de l'usine d'emboutissage de PSA à Mulhouse (France) ; dans le secteur minier, l'ingénierie et les systèmes d'une mine à ciel ouvert dans la région d'Ekibastouz (Kazakhstan).

Dans l'industrie pétrolière et gazière, l'activité récurrente exercée dans le cadre de contrats de maintenance et de services a permis de limiter l'impact de la forte contraction des investissements des grands groupes du secteur. Par ailleurs, les grands projets lancés avant l'effondrement des cours du baril se poursuivent, comme la construction en Corée du Sud de la plate-forme *Ichthys*, qui doit être installée au large de l'Australie en 2017. L'activité réalisée auprès des compagnies nationales au Moyen-Orient et en Indonésie s'est maintenue à un bon niveau. On citera également deux nouveaux contrats : l'un confié par Total en Angola pour la maintenance des équipements télécoms de quatre plates-formes offshore ; l'autre, pour les systèmes de contrôle-commande de vannes et de stations de distribution de gaz, remporté pour un projet de gazoduc dans le nord de la Chine.

Tertiaire

INGÉNIERIE ET TRAVAUX

VINCI Energies a réalisé dans ce secteur un chiffre d'affaires de 1,9 milliard d'euros. En France, le tertiaire, qui représente 40 % de l'activité totale, se répartit de manière équilibrée entre les opérations de fonds de commerce, notamment dans le cadre de travaux de rénovation énergétique, et les projets de construction neuve et de réhabilitation lourde.

Sur ce marché, les entreprises de VINCI Energies valorisent leur capacité à réaliser des chantiers importants par leur volume ou leur complexité et à prendre en charge l'ensemble des corps d'états techniques dans le cadre de macrolots, répondant en cela à une demande croissante des maîtres d'ouvrage.

L'année a vu la poursuite ou la livraison d'importants chantiers réalisés avec VINCI Construction : en Île-de-France, les sièges de SFR à Saint-Denis (deuxième tranche) et de Veolia à Aubervilliers, les ensembles de bureaux In Situ à Boulogne-Billancourt et New Vélizy à Vélizy-Villacoublay, l'hôtel Meliã à la Défense, la rénovation lourde du secteur Est du campus de Jussieu à Paris ; en régions et outre-mer, le nouveau Parc Olympique lyonnais, les hôpitaux de Chambéry en Savoie et de Koutio en Nouvelle-Calédonie. Les entreprises de VINCI Energies ont participé par ailleurs à d'autres grandes opérations comme la construction de Cœur d'Orly à proximité de l'aéroport du Sud parisien, de Green Corner à Saint-Denis, du Campus Dassault Systèmes à Vélizy-Villacoublay, de la tour Athéna à la Défense, ou la réhabilitation du musée de l'Homme à Paris.

D'importantes commandes entrées en carnet en 2015 alimenteront l'activité au cours des prochains exercices, parmi lesquelles, en synergie avec VINCI Construction, la réhabilitation de l'immeuble de la Samaritaine et de l'îlot Ségur-Fontenoy à Paris, la construction de la tour Trinity à la Défense et de l'Airbus Group University Campus à Toulouse-Blagnac, l'extension du Centre national de la mer Nausicaà à Boulogne-sur-Mer, la restructuration de l'hôpital Rangueil à Toulouse.

À l'international, l'activité est demeurée stable en Belgique grâce aux importants projets en cours – nouveau siège de l'Otan et complexe Residence Palace pour le Conseil européen à Bruxelles – et aux nouvelles commandes concernant entre autres l'université d'Anvers et les hôpitaux Chirec à Auderghem et Saint-Martin à Malines. L'activité est restée soutenue en Suisse grâce notamment à la collaboration régulière avec les grands groupes pharmaceutiques : Roche a fait ainsi appel à quatre entreprises suisses de VINCI Energies pour réaliser les installations électriques de deux bâtiments sur son site de Kaiseraugst, dans



À consulter
4.0 L'usine du futur sera autonome
bit.ly/vinci-usine-intelligente

Ultraconnecté, ultramoderne et très sophistiqué, le process industriel fait sa révolution.

Le « smart » est partout

QUOI : RÉSEAUX ET SYSTÈMES
« INTELLIGENTS »

COMMENT : RECUEIL ET TRAITEMENT
DE DONNÉES. TECHNOLOGIES
DE RÉALITÉ AUGMENTÉE, ETC.

où : BÂTIMENTS, VILLES,
INDUSTRIES, RÉSEAUX



1

Le réflexe du maillage, qui fait la force des entreprises de VINCI Energies dans l'exercice de leurs métiers, s'applique également à la politique d'innovation. VINCI Energies est engagé dans des démarches d'innovation collaborative avec de nombreux partenaires de son écosystème. Et nourrit ces projets collectifs de sa capacité de mise en œuvre opérationnelle des expérimentations.

DE L'ÉCLAIRAGE AUX APPLICATIONS URBAINES

En partenariat avec la Ville de Chartres, Chartres Métropole et la start-up Sysplug, VINCI Energies expérimente depuis juin 2015 un système d'éclairage public communicant. L'installation de capteurs et de modules électroniques sur les candélabres permet non seulement de mieux gérer l'éclairage grâce à la détection de présence, mais aussi de transmettre de multiples données utiles à la

gestion urbaine (température ambiante, hygrométrie, niveau de remplissage des conteneurs à déchets, télé-relève des compteurs d'eau). Le système ouvre aussi la voie à des applications utiles aux citoyens : déclenchement d'un éclairage spécifique par les personnes à mobilité réduite, hot-spot Wi-Fi, détection de places de stationnement, etc.

BÂTIMENTS « INTELLIGENTS »

VINCI Facilities a créé en 2015 avec trois grands clients (Thales, EDF, Société Générale) le Smart Building Lab, qui explore en situation réelle, sur des sites en activité, les pistes d'innovation dans le domaine des bâtiments « intelligents », en utilisant les données remontant des utilisateurs pour améliorer leur environnement de travail. VINCI Facilities a créé également le BIM FM Lab, qui vise à optimiser le fonctionnement d'un bâtiment en utilisant en phase d'exploitation

1 – Communicant et doté de toutes les technologies de la réalité augmentée, le casque de chantier du futur permettra aussi de repenser les modes opératoires.



À voir
Qu'est-ce qu'une smart city ?
bit.ly/vinci-ville-intelligente



Comment une ville connectée peut améliorer le confort des citoyens tout en étant efficace et durable.
Durée : 3 min 27 s.

la maquette numérique développée initialement pour la conception et la construction de l'ouvrage.

INDUSTRIE 4.0

Actemium a développé et mis en œuvre pour Snecma (groupe Safran), dans son usine de fabrication de moteurs d'Aubervilliers, un cobot (robot collaboratif) qui remplace un manipulateur mécanique de pièces de titane et améliore simultanément l'ergonomie du poste de travail et la productivité. En Allemagne, Actemium et la société Augmensys développent des applications mobiles utilisant les technologies de réalité augmentée qui rendent les process industriels plus interactifs et facilitent leur maintenance.



le canton d'Argovie. On citera également, en Nouvelle-Zélande, le contrat remporté pour les travaux d'électricité du Regional Science & Innovation Center de l'université de Canterbury.

FACILITY MANAGEMENT

VINCI Facilities est intervenu sur un marché en croissance et bénéficie d'une évolution de la demande qui conforte son positionnement. Les entreprises entendent en effet mieux maîtriser les coûts d'occupation de leurs locaux en globalisant les prestations confiées à des opérateurs intégrés de facility management, combinant expertise technique et gestion des services. Elles sont également en attente de nouveaux outils d'analyse des données relatives à l'usage réel de leurs locaux, afin d'évaluer la pérennité de leurs installations techniques et de piloter leur gestion immobilière, dans un contexte où la performance des salariés est de plus en plus reliée à la notion de qualité de l'espace de travail. S'appuyant sur les nouvelles ressources des technologies digitales, VINCI Facilities mène une politique d'innovation qui répond à ces attentes en associant ses clients à des projets expérimentaux bâtis en commun (voir page 87).

Plusieurs contrats significatifs ont été signés ou renouvelés dans l'année en France, avec Crédit Agricole SA, pour l'exploitation-maintenance de 33 immeubles regroupant 25 000 utilisateurs en région parisienne ; Air Liquide, pour le facility management global de son nouveau siège à la Défense ; Honda France, pour son siège et centre de formation en Île-de-France ; le bailleur social I3F, dans le cadre d'un contrat incluant la fourniture d'énergie, l'entretien-maintenance et le remplacement des équipements pour 7 300 logements en Essonne et en Seine-Saint-Denis. En Gironde, VINCI Facilities a remporté auprès du conseil départemental un marché de performance énergétique portant sur neuf sites à vocation sociale où il est prévu de réaliser 25 % d'économies d'énergie sur une période de huit ans. Depuis la mise en service de l'ouvrage, en mai 2015 à Bordeaux, VINCI Facilities assure l'exploitation et la maintenance du stade Matmut Atlantique, construit et géré par VINCI dans le cadre d'un partenariat public-privé.

À l'international, VINCI Facilities est présent dans une vingtaine de pays. En Allemagne, la marque a poursuivi sa collaboration historique avec l'armée des États-Unis pour ses implantations dans le pays et en l'accompagnant sur de nouveaux sites extérieurs (réseau d'écoles en Europe, dans les pays Baltes, à Djibouti). En Allemagne également, un contrat a été signé avec Hansainvest pour le facility management global de 34 bâtiments dans le nord et l'ouest du pays. Au Benelux, des contrats ont été remportés auprès de la chaîne Brico (55 magasins en Belgique et au Luxembourg) et de la coopérative laitière FrieslandCampina (12 sites de production aux Pays-Bas).

Technologies de l'information et de la communication

Le chiffre d'affaires du secteur ICT (Information and Communication Technology) a bondi de 51 % à 1,7 milliard d'euros grâce à l'impact en année pleine de l'acquisition fin 2014 d'Imtech ICT, complémentaire des entreprises de VINCI Energies par sa couverture géographique en Europe (Allemagne, Autriche, Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède) et ses expertises centrées sur les infrastructures systèmes et les applications (serveurs, stockage de données, développement d'applicatifs métiers). Dès le mois d'avril 2015, toutes les offres de VINCI Energies dans les technologies de l'information et de la communication ont été rassemblées sous la marque globale Axians. Experts dans cinq domaines d'intervention – infrastructures, réseaux d'entreprise et solutions collaboratives, systèmes, cloud –, les 7 000 collaborateurs de ce nouvel ensemble accompagnent désormais les opérateurs de télécommunications, les collectivités et les entreprises tout au long de leurs projets : conseil et conception en amont ; déploiement, intégration et mise en service ; maintenance et assistance en exploitation. La dynamique de croissance externe s'est prolongée en 2015 avec l'acquisition d'APX Intégration (133 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015, 360 collaborateurs), l'un des leaders sur le marché français du cloud building (stockage, serveurs, réseaux et virtualisation) et avec la reprise en France de la société Quadix (intégration de systèmes, infogérance, services cloud).

Concernant l'activité, en France, Axians a développé sa collaboration avec les opérateurs Free et Orange, compensant en partie la contraction des investissements de SFR, et remporté de nouveaux contrats pour le déploiement de réseaux de fibres optiques à très haut débit dans les départements de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère, dans le prolongement des opérations en cours dans la Manche, la Haute-Savoie et la Somme. En Allemagne, l'activité a été soutenue sur le marché des opérateurs et des infrastructures de réseaux grâce à la collaboration avec Deutsche Telekom. De nouveaux contrats pour le stockage de données ont été remportés auprès des groupes Edeka et Festo AG. Aux Pays-Bas, Axians a poursuivi sa participation au projet collaboratif AirEAS à Eindhoven, qui permet aux habitants de prendre connaissance en temps réel de la qualité de l'air grâce à un réseau de capteurs disséminés dans la ville. Axians a remporté aussi de nouveaux contrats pour déployer une infrastructure réseau dans six communes de l'agglomération de Dordrecht et pour assurer la gestion et la maintenance du réseau informatique de la province de Hollande-Méridionale. En Pologne, Axians a été retenu par l'opérateur HFC Systems pour installer un réseau de fibres optiques desservant 3 000 sites dans la région de Gostyń, dans l'ouest du pays.





Perspectives

La situation des carnets de commandes de VINCI Energies en fin d'exercice permet d'anticiper pour 2016 une stabilité du chiffre d'affaires à structure comparable. La décroissance attendue du marché français devrait être moins marquée qu'en 2015 et compensée par la meilleure orientation des autres marchés de l'Union européenne, où les carnets de commandes sont en progression. L'activité au grand international devrait se stabiliser, à structure comparable, au niveau élevé de 2015. S'appuyant sur un modèle de management pérenne qui favorise l'intégration de nouvelles entreprises et l'élargissement de ses offres et de ses réseaux, VINCI Energies poursuivra sa politique de développement international axée sur des métiers et des pays à fort potentiel de croissance.

Au-delà de la conjoncture immédiate, VINCI Energies bénéficie dans tous ses métiers de tendances de fond favorables.

La capacité de ses équipes à intégrer et diffuser rapidement les innovations technologiques permet à VINCI Energies d'accélérer son développement en phase avec deux transformations majeures auxquelles sont confrontés ses clients et ses prospects.

D'une part, la transition énergétique va susciter des investissements massifs dans la reconfiguration des infrastructures d'énergie et la rénovation thermique des bâtiments.

Les enjeux de la démographie et de la mobilité s'ajouteront à ceux du climat pour accélérer le renouvellement des équipements urbains et des infrastructures de transport. Les entreprises industrielles poursuivront l'optimisation de leurs process sur fond d'enjeux

croissants de productivité, de flexibilité et de maîtrise des impacts environnementaux de la production.

D'autre part, tous les domaines d'activité de VINCI Energies sont impactés par la révolution digitale. Le développement dans le domaine de l'ICT, dont l'activité a doublé au cours des trois dernières années, s'inscrit dans cette dynamique. VINCI Energies mettra à profit sa gamme élargie d'expertises dans les technologies de l'information et de la communication auprès des clients de la marque Axians et de l'ensemble du pôle, grâce au développement d'offres transversales. Nourries également par une politique d'innovation ouverte aux partenaires extérieurs de VINCI Energies, ces offres accompagneront l'émergence d'une nouvelle génération d'infrastructures, de bâtiments et de sites de production « intelligents ».

1



1 – Équipement en Wi-Fi haute densité des trois magasins haussmanniens des Galeries Lafayette à Paris.

2 – La prestation de facility management mise en œuvre pour le siège de Clarins à Paris vise la certification BREEAM In-Use, très ambitieuse sur le plan de la performance environnementale en phase d'exploitation.

2

Eurovia

En investissant dans la recherche, Eurovia contribue à proposer des infrastructures de transport sûres et durables, tout en économisant les ressources naturelles et l'énergie.





Dans un environnement économique mouvant et contrasté, Eurovia a confirmé la robustesse de son modèle et sa capacité d'adaptation. La bonne tenue de l'activité à l'international et l'important volume de travaux ferroviaires ont permis de limiter l'impact de la forte décroissance du marché des travaux routiers en France. Eurovia tire aussi sa résilience de sa cohésion managériale et de la réactivité de ses organisations, comme en témoigne la bonne résistance de ses marges.

Le chiffre d'affaires d'Eurovia s'est contracté de 3,5 % à 7,9 milliards d'euros. Sur le marché français, qui représente 57 % de l'activité, l'année a été marquée de nouveau par une décroissance sensible des travaux routiers traditionnels, dans un contexte de réduction des dotations budgétaires de l'État aux collectivités locales. Ce recul a été partiellement compensé par le développement des travaux ferroviaires, grâce au chantier majeur de la LGV SEA Tours-Bordeaux.

Le chiffre d'affaires à l'international a progressé de 3,4 %, en intégrant des effets de change favorables. L'activité a progressé au Chili, en Espagne, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en République tchèque et en Slovaquie, compensant les reculs enregistrés en Allemagne et en Pologne, où a été appliquée une politique volontariste de redressement des marges, et au Canada, dans un environnement économique impacté par la chute des prix des produits pétroliers.

Outre la diversité de ses métiers et de ses territoires d'intervention, Eurovia s'appuie sur un mode de management à la fois intégré et très décentralisé. Lancé en 2015, le projet d'entreprise *Entreprendre Ensemble* réaffirme ces fondamentaux et renforce la cohésion de l'entreprise en focalisant l'ensemble de ses équipes sur des objectifs de performance opérationnelle. Cette culture partagée va de pair avec une organisation réactive et une mutualisation des ressources qui favorisent la performance des entités opérationnelles et leur adaptation rapide aux évolutions de leurs marchés. Simultanément, le travail de fond mené dans toutes les filières de métiers pour optimiser les processus de production ainsi que les coûts de structure renforce la compétitivité d'Eurovia.

Ces efforts se sont traduits par une bonne résistance des marges en 2015. Dans un contexte accru de concurrence et de tension sur les prix, le taux de résultat opérationnel sur activité

rapporté au chiffre d'affaires s'est érodé en France et s'est amélioré à l'international, se maintenant ainsi globalement à 3 % en 2015.

La politique d'innovation d'Eurovia, mise en œuvre par son centre de recherche et développement de Mérignac, en France, en lien avec un réseau de 650 ingénieurs répartis sur l'ensemble des territoires, contribue également à sa compétitivité. Améliorant à la fois la productivité de l'entreprise et la valeur ajoutée des solutions proposées aux clients, ces efforts d'innovation se concrétisent notamment dans des produits et procédés qui réduisent le bilan carbone de l'activité routière. Eurovia intègre déjà en moyenne de 15 à 20 % de matériaux recyclés dans ses chaussées, avec des taux pouvant atteindre 60 %. En amont des chantiers, le réseau des carrières d'Eurovia développe des solutions d'économie circulaire qui préservent la ressource minérale naturelle, augmentent la proportion de matériaux issus du recyclage et favorisent les boucles locales de production et de transport. En aval des travaux, Eurovia a mis au point et expérimenté en conditions réelles des techniques qui optimisent dans la durée la maintenance des chaussées ou des voies ferrées grâce à l'intégration de capteurs de données dans l'infrastructure (voir page 95).

France

La décroissance du marché des travaux routiers et des aménagements urbains constatée en 2014 s'est poursuivie en 2015. Confrontées à la réduction de leurs budgets, les collectivités locales ont diminué fortement leurs investissements, différant ainsi des dépenses de rénovation et d'entretien des réseaux qu'elles devront cependant engager à moyen terme. Dans cet environnement très tendu, l'activité en France a



À voir
La LGV SEA Tours-Bordeaux
bit.ly/vinci-igvsea-eurovia



La contribution d'Eurovia sur ce chantier ferroviaire exceptionnel.
Durée : 3 min 13 s.

Page de droite – Eurovia a posé le dernier rail de la ligne à grande vitesse SEA Tours-Bordeaux le 23 décembre 2015.





diminué de 8,3 % à 4,5 milliards d'euros. Dans la continuité des efforts engagés dès le retournement de la conjoncture, en 2014, Eurovia a poursuivi au plus près du terrain les mesures d'adaptation nécessaires, parmi lesquelles le regroupement d'agences, le non-remplacement systématique des salariés partant en retraite ou quittant l'entreprise, la réduction de la sous-traitance et de l'emploi de personnel intérimaire, ainsi que le recours à l'activité partielle.

L'activité des travaux autoroutiers a concerné principalement les chantiers suivants : le dédoublement de l'A9 au niveau de Montpellier, le plus important chantier de construction autoroutière en cours en France ; l'élargissement de l'A63 à l'approche de la frontière espagnole, réalisé par un groupement dont Eurovia est le mandataire ; le réaménagement de l'entrée ouest de Nice et la création d'un parking pour poids lourds sur l'A8 ; la transformation de la RD9 en section autoroutière sur l'A89 au nord de Brive. Eurovia a réalisé également divers chantiers de rénovation autoroutière et de réfection des chaussées sur l'A87 (rocade d'Angers), l'A154 en Haute-Normandie, l'A41 en Rhône-Alpes et l'A16 entre l'Île-de-France et le Nord - Pas-de-Calais.

Sur les réseaux routiers nationaux, départementaux et communaux, les principales opérations ont porté sur le contournement nord de Brest, l'aménagement d'un nouveau tronçon de la RD9 dans les Bouches-du-Rhône, la rénovation de la RN89 au nord de Bordeaux, la déviation de Lohéac en Ille-et-Vilaine, le boulevard intercommunal du Parisis dans le Val-d'Oise et les routes de 9 des 21 étapes du Tour de France 2015.

Les principaux chantiers de travaux urbains et périurbains ont concerné : l'aménagement des Jardins de l'Arche et des espaces publics aux abords de la tour D2 et de l'hôtel Meliã, dans le quartier de la Défense à Paris ; la rénovation du boulevard des Provinces françaises à Nanterre, de la place des Tapis à Lyon, de la place Nelson Mandela à Grenoble, du centre-ville de Lamballe (Côtes-d'Armor), de la ZAC de la Chancellerie et du technopôle Lahitolle à Bourges (Cher) ; l'extension de la ZAC Rive gauche dans l'agglomération de Montpellier (Hérault) ; le réaménagement des parvis des gares d'Angoulême (Charente) et de Saint-Quentin (Aisne) ; les travaux d'assainissement de la ZAC du quartier de l'École polytechnique dans le cadre du projet Paris-Saclay ; la transformation du centre-ville de Royan (Charente-Maritime) et du carrefour de la Grâce-de-Dieu à Bezons (Val-d'Oise) ; enfin la mise en valeur des fortifications de Vauban à Briançon (Hautes-Alpes). L'activité réalisée auprès des communes et des collectivités territoriales est alimentée également par de nombreux chantiers récurrents, le plus souvent dans le cadre de marchés à bons de commande, qui constituent le fonds de commerce des agences d'Eurovia. L'activité ferroviaire a progressé de plus de 10 % grâce au chantier majeur de la LGV SEA Tours-Bordeaux. Après l'achèvement du génie civil,



1

2015 a vu la phase ferroviaire du projet atteindre sa pleine puissance, mobilisant plus de 500 collaborateurs de la filiale ETF pour la pose des voies et des caténaires sur la totalité du tracé. Eurovia a développé et mis en œuvre sur ce chantier la technique innovante du wagon « pousseur » de longs rails soudés (Grand Prix du Prix de l'Innovation VINCI 2013), qui permet aux trains de travaux de poser directement les rails devant eux sans recourir à une voie provisoire.

Cette technique génère des gains significatifs en termes de sécurité et de productivité, la cadence de pose pouvant atteindre 2 000 m de voies par jour. Le dernier rail a été posé le 23 décembre 2015.

Sur les lignes ferroviaires en service, ETF a participé à de nombreuses opérations de rénovation et de maintenance, au travers notamment d'interventions d'urgence exigeant une réactivité immédiate. L'entreprise s'est vu attribuer par SNCF Réseau le marché de sa quatrième « suite rapide », un important programme de rénovation de l'infrastructure ferroviaire en Île-de-France, où sera utilisé un « train-usine » assurant le renouvellement de l'ensemble des composants de voie.

Dans le domaine des infrastructures de transport urbain, Eurovia est intervenu sur les projets de tramways d'Île-de-France (ligne T8 entre Saint-Denis et Épinay-sur-Seine), du tram-train du Médoc (Gironde), ainsi que sur les chantiers de transports en commun en site propre de Massy-Saclay, en Île-de-France, et de la Martinique. Ce dernier projet, réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé mené par VINCI Concessions, incluait la construction d'une section routière de 2,5 km, de 16 stations, de 2 pôles d'échange et d'un centre de maintenance ; l'infrastructure a été livrée le 1^{er} octobre 2015.

Dans les autres types d'infrastructures, Eurovia



À voir
Pose des longs rails soudés avec la méthode du wagon « pousseur »
bit.ly/vinci-wagon-pousseur



Une technique inédite utilisée par ETF sur le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux.
Durée : 2 min 16 s.

1 – Axe Nord-Sud majeur du centre-ville de Toulouse, la rue d'Alsace-Lorraine a été rénovée.

Infrastructures de nouvelle génération

QUOI : SYSTÈMES DE CAPTEURS (TEMPÉRATURE, DÉFORMATION, CHARGE, ETC.), TRANSMISSION DES DONNÉES

OÙ : DANS LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES

POURQUOI : POUR ÉVALUER EN CONTINU L'ÉTAT DES CHAUSSÉES OU DES VOIES, ET PROGRAMMER LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE

OPTIMISER LA MAINTENANCE ROUTIÈRE AVEC SMARTVIA®

Eurovia développe depuis plusieurs années des techniques d'instrumentation des infrastructures qui aident à planifier et ajuster les opérations de maintenance dans le temps. Développé par le centre de recherche de Mérignac et expérimenté sur plusieurs chantiers pilotes, le système Smartvia® repose sur l'insertion de capteurs dans la structure de la route. Reliés à un réseau de transmission de données, ceux-ci mesurent différents critères – température, déformation de la chaussée, charge à l'essieu, accélération – permettant d'évaluer en continu l'état de l'infrastructure. Conçu initialement pour les voies routières en construction ou en rénovation, le système se décline depuis 2015 dans la version Smartvia Cryo®, spécialement adaptée à la mesure et à la transmission des températures des chaussées en service. La disponibilité de ces données permet notamment aux gestionnaires d'infrastructures d'optimiser le salage des chaussées ou de les protéger en période de dégel.

LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES AUSSI

Une déclinaison ferroviaire, Smartvia Track®, a été développée par Eurovia dans le cadre de la construction de la LGV SEA Tours-Bordeaux en France. Sur une section de 43 km de ce chantier, Eurovia expérimente la pose d'une grave-bitume entre le ballast et le sol pour améliorer l'étanchéité et la longévité de la plate-forme. Une centaine de capteurs ont été disposés sur deux zones : l'une équipée de la grave-bitume et l'autre construite de manière traditionnelle, afin de vérifier, dès le passage des premiers trains, l'intérêt de ce traitement. Un retour positif de cette expérimentation serait un avantage pour VINCI, qui disposerait d'un outil supplémentaire pour optimiser la maintenance de la ligne.

1 – Ces capteurs intégrés aux chaussées permettent de mesurer leur déformation.



LA CHAUSSÉE QUI PRODUIT DE L'ÉNERGIE

Eurovia a élaboré en 2015 le démonstrateur Novatherm®, qui ouvre la voie à la chaussée productrice d'énergie. Des écrans thermiques sont intégrés à la chaussée. En hiver, ils permettent de récupérer l'énergie issue de la géothermie pour déneiger la voie. En été, l'énergie solaire captée par la chaussée fournit de la chaleur aux infrastructures situées à proximité. La chaussée remplit ainsi le même rôle qu'un échangeur d'énergie, via un système qui présente l'avantage d'être silencieux, invisible et efficace.

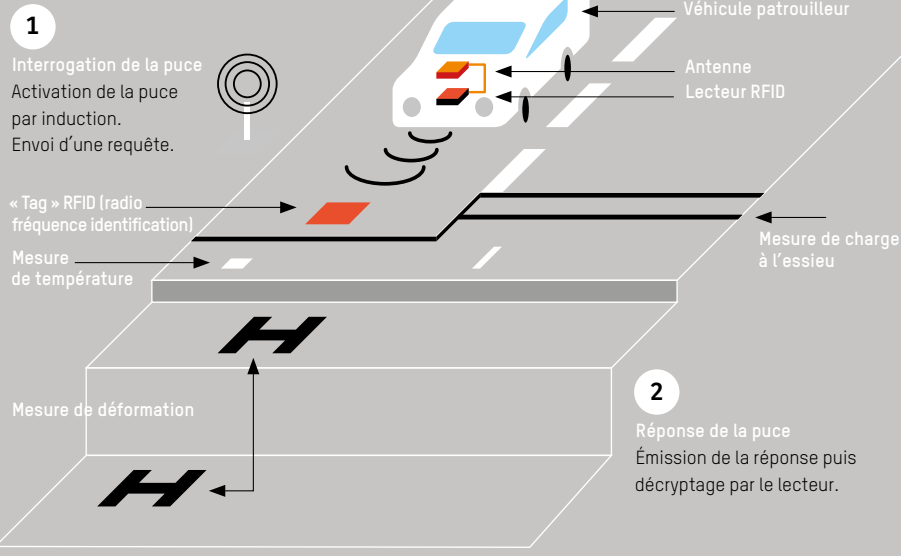


À voir
Smartvia®, chaussée connectée
bit.ly/vinci-chaussee-connectee



Comment instrumenter les chaussées ou les infrastructures ferroviaires.
Durée : 2 min 9 s.

SMARTVIA®, COMMENT ÇA MARCHE ?





a réalisé des chantiers aéroportuaires à Roissy – Charles-de-Gaulle (réhabilitation de la voie Alpha nord, construction d'un passage souterrain) et à Toulouse-Blagnac (rénovation de taxiways). Dans les secteurs logistique et industriel, on citera les plates-formes construites pour les groupes Chronopost à Lille (Nord), CAT à Batilly (Meurthe-et-Moselle), Cofel à Criquebeuf-sur-Seine (Eure), LTR Valon à Renaison (Loire) et Cognac Hennessy à proximité de Cognac (Charente) ainsi qu'un important chantier de voirie et réseaux divers sur le site de la centrale nucléaire de Paluel (Seine-Maritime), en prévision d'une opération de « grand carénage ».

Concernant enfin les activités de spécialités, Cardem a réalisé les travaux de désamiantage et de démolition d'immeubles d'habitation à Lyon (barre 230 du quartier de la Duchère) et à Champigny dans le Val-de-Marne (tour B11) ainsi que de sites industriels à Strasbourg (brasserie Kronenbourg), Docelles dans les Vosges (papeterie) et Herserange en Meurthe-et-Moselle (train universel de Longwy). La filiale Signature a déployé des équipements de signalisation dynamique et de recueil des données de trafic sur le réseau routier desservant le Parc Olympique lyonnais à Lyon, et poursuivi l'exécution d'un important marché à La Réunion pour le renouvellement des portiques et panneaux de signalisation de l'une des principales routes de l'île. Signature a développé par ailleurs, en partenariat avec la start-up Cyclez, un concept innovant de station solaire (Vega) pour vélos à assistance électrique, présenté lors de la COP 21 à Paris.

Europe

ALLEMAGNE

En donnant la priorité aux marges sur les volumes, Eurovia GmbH a poursuivi sa politique de grande sélectivité. Celle-ci s'est traduite par une légère baisse du chiffre d'affaires (- 4,0 % à 0,7 milliard d'euros), moins marquée qu'en 2014, et par une amélioration sensible des résultats.

Dans le secteur autoroutier, Eurovia GmbH a achevé l'élargissement de l'A40 entre les échangeurs de Gelsenkirchen et de Bochum, en Rhénanie-du-Nord- Westphalie, et débuté la réhabilitation d'une section de l'A2 à proximité de Dortmund, dans le même Land. Les autres chantiers ont concerné principalement le contournement routier de la commune de Westerode en Basse-Saxe ; la réhabilitation de l'une des rues principales de Dresde, capitale de la Saxe ; la création d'une nouvelle gare routière à Pforzheim dans le Bade-Wurtemberg ; la réalisation d'une digue de 2,5 km sur l'île de Sylt en mer du Nord ; la construction de 3 km de parois antibruit le long d'une ligne ferroviaire en Basse-Saxe ; enfin la réhabilitation des parkings avions de l'aéroport de Düsseldorf.



1

ROYAUME-UNI

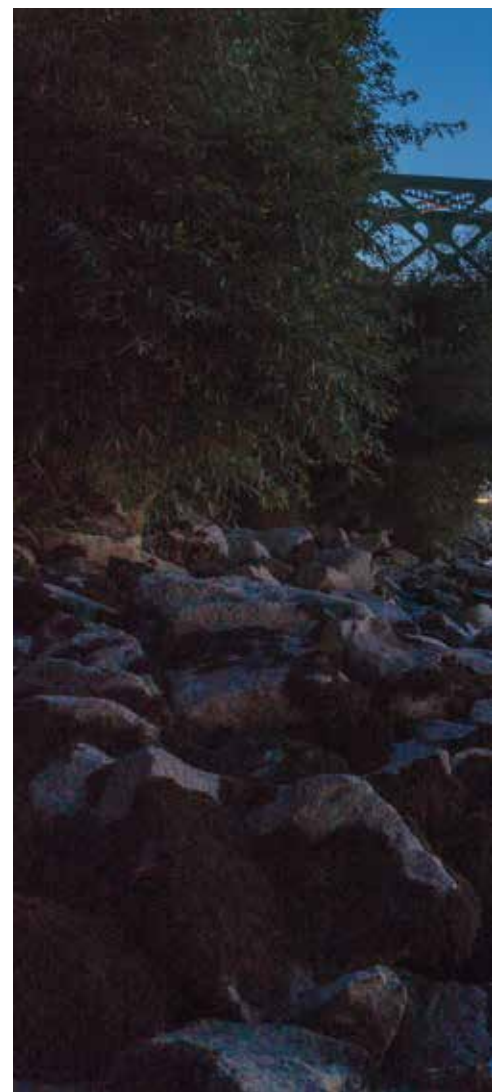
Dans un environnement de marché stimulé par la croissance confirmée de l'économie britannique, le chiffre d'affaires s'est maintenu à un haut niveau (+ 12,5 % à 0,6 milliard d'euros). Eurovia UK exerce les deux tiers de son activité dans le cadre de contrats de services confiés par les collectivités territoriales. De nouveaux contrats pluriannuels ont été remportés en 2015 auprès du district de Southend-on-Sea (Essex) et du comté du Bedfordshire. Eurovia UK a obtenu également, en groupement, le renouvellement pour dix ans du contrat de rénovation et d'exploitation d'un tronçon des routes A30 et A35 dans le sud de l'Angleterre, qui inclut un important volet de travaux.

Outre les opérations traditionnelles de maintenance, les contrats de services, en particulier lorsqu'ils concernent des agglomérations, peuvent englober la gestion des aménagements urbains et les relations avec les riverains. C'est le cas du partenariat public-privé de 25 ans, cogéré avec VINCI Concessions, concernant le district londonien d'Hounslow. Eurovia assure dans ce cadre la rénovation de 415 km de voiries et de 735 km de trottoirs d'ici 2018, ainsi que le renouvellement de 16 000 candélabres et l'entretien des 22 000 panneaux de rue et des 12 000 arbres du périmètre. Pour offrir un haut niveau de service aux habitants, un système complet de recueil et de traitement de l'information alimenté par les alertes des riverains a été mis en place.

En parallèle des contrats de services, l'activité exercée dans le cadre de contrats de travaux a également été soutenue. Eurovia UK a poursuivi la rénovation de l'A57 et du réseau autoroutier du sud-ouest de l'Angleterre (traitement des chaussées) et remporté de nouveaux contrats concernant l'aménagement de l'A50 dans le comté de Leicestershire, le raccordement routier de Blackburn dans le Lancashire ainsi que la rénovation et le repavage du centre-ville de Kingston-upon-Hull dans le Yorkshire de l'Est, qui sera capitale britannique de la culture en 2017.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE ET SLOVAQUIE

Après une progression déjà marquée en 2014, le chiffre d'affaires a enregistré de nouveau une très forte croissance (+ 22,7 % à 0,7 milliard d'euros), dans un environnement économique stimulé par les programmes d'infrastructures financés par l'Union européenne. L'activité a été soutenue sur tous les segments du marché, comme en témoignent les opérations significatives de l'exercice.



2

1 – Eurovia assure la rénovation de 85 % des voiries et de 75 % des trottoirs du district londonien d'Hounslow dans le cadre d'un partenariat public-privé.

2 – À Bratislava, en Slovaquie, ripage de la structure métallique de 800 t du Vieux-Pont.



Parmi celles-ci, on retiendra en République tchèque : la rénovation des autoroutes D2, en Moravie, et D1, dans la région de Vysočina ; la transformation d'une route existante en voie express (R6) en Bohême ; la construction du contournement routier de Hroznětín, dans la région de Karlovy Vary, et de nouvelles sections des routes I-11 (Mokré Lazce) et I-49 (tronçon Vizovice-Lhotsko) ; la réhabilitation de deux sections de voies ferrées de 20 km (Šumperk-Kouty nad Desnou) et de 42 km (Pardubice-Ždírec nad Doubravou) ; enfin à Plzeň, désignée capitale européenne de la culture en 2015, plusieurs chantiers de rénovation urbaine incluant notamment la rénovation de lignes de tramway.

En Slovaquie, les opérations marquantes ont été la réalisation d'une section de 4,2 km de l'autoroute D3 incluant la construction d'un tunnel de 2,2 km et de trois ponts, opération à laquelle participe VINCI Construction ; à Bratislava, la reconstruction du Vieux-Pont, ouvrage majeur de la capitale slovaque ; à Košice, deuxième ville du pays, la modernisation de la majorité des lignes de tramway urbaines et périurbaines.

POLOGNE

La profonde réorganisation menée depuis plusieurs années par Eurovia Polska dans les activités de travaux, puis dans celles des carrières et de production industrielle de matériaux,

s'est traduite par une contraction de l'activité (- 17,5 % à 0,2 milliard d'euros) et par une amélioration des résultats. L'entreprise est désormais recentrée sur ses implantations historiques et a réduit son exposition aux grands projets en privilégiant les opérations de taille moyenne.

Eurovia Polska a achevé durant l'année les chantiers de la rocade de Naklo en Cujavie-Poméranie, du contournement de Ciechanów au nord de Varsovie, ainsi que le réaménagement de l'une des principales artères de Dąbrowa Górnicza en Silésie. La filiale a poursuivi la construction d'un nouveau tronçon de la voie rapide S19 et remporté deux nouveaux contrats pour des infrastructures du même type concernant une section de 20 km de la S3, au sud de la ville de Legnica, et un tronçon à fort trafic de la S11 contournant la ville de Szczecinek en Poméranie occidentale.

Sur les autres marchés d'Europe centrale (Lituanie, Croatie, Roumanie), le chiffre d'affaires s'est élevé à 0,1 milliard d'euros. Les principales opérations de l'exercice ont concerné : en Lituanie, la première section de la future voie ferrée Rail Baltica ; en Croatie, un réseau d'assainissement reliant une dizaine de communes dans la région de Cakovec, à la périphérie de Zagreb ; en Roumanie, la construction d'un échangeur sur l'autoroute A3 ainsi que la réhabilitation de voies urbaines à Cluj-Napoca (Transylvanie), Iași (Moldavie) et Pantelimon dans l'agglomération de Bucarest.



À voir
L'Autoroute D3 dans le nord de la Slovaquie
bit.ly/vinci-d3-slovaquie



Une nouvelle section de 4,2 km qui reliera Strážov à Brodno, en périphérie de Žilina.
Durée : 2 min 16 s.



ESPAGNE

La reprise de l'activité s'est confirmée en 2015 (+ 27,2 % à 0,1 milliard d'euros), sur un marché où la filiale Probisa a su préserver sa capacité de rebond après les années de crise économique. La croissance a caractérisé tous les secteurs d'intervention : les activités de travaux, la production industrielle de matériaux routiers et la maintenance de réseaux. Dans ce dernier domaine, Probisa a remporté deux contrats sur quatre ans pour l'entretien des réseaux routiers de la province de Murcie, dont 190 km d'auto-routes et quatre tunnels. Outre la maintenance de l'infrastructure, le contrat inclut des missions de surveillance, d'intervention en cas d'incident et de viabilité hivernale.

Amériques

CANADA

Dans un environnement économique globalement difficile, l'activité d'Eurovia s'est contractée de 6,7 % à 0,4 milliard d'euros.

Au Québec, Eurovia Québec a montré une bonne résistance en faisant progresser son chiffre d'affaires. L'entreprise a poursuivi notamment le chantier de réparation structurelle du pont Champlain, le plus fréquenté du Canada, qui relie la ville de Brossard à l'île de Montréal, et réalisé des travaux de rénovation sur l'A15, axe autoroutier de la métropole montréalaise.

En Alberta, province dont l'économie repose pour l'essentiel sur les ressources pétrolières, la chute des cours du baril et l'arrêt brutal des investissements dans ce secteur ont pesé sur l'environnement de marché. La filiale Carmacks, qui intervient relativement peu en direct auprès des compagnies pétrolières, a toutefois limité la contraction de son chiffre d'affaires grâce à la résistance de son activité réalisée pour le compte des collectivités.

L'événement majeur de l'année a été le nouveau contrat, dans le cadre d'un partenariat public-privé, remporté par VINCI dans la province de la Saskatchewan, voisine de l'Alberta, pour la réalisation et l'exploitation durant trente ans du Regina Bypass, contournement autoroutier de la capitale provinciale. Au sein du groupement constructeur, la filiale Carmacks (mandataire) a débuté en août 2015 la phase préparatoire de ce vaste chantier qui englobe la construction de 39 km d'autoroutes, de 12 échangeurs avec leurs voies d'accès et de 38 ouvrages d'art, ainsi que la rénovation de 22 km d'infrastructure existante.

En Colombie-Britannique, autre province de l'Ouest canadien affectée par le retournement de la conjoncture, le ralentissement des projets d'infrastructures a entraîné une contraction

de l'activité. La filiale BA Blacktop est intervenue sur plusieurs chantiers à Vancouver, dont celui du plus important complexe portuaire du Canada, en participant notamment à la rénovation des installations ferroviaires du terminal à conteneurs Deltaport. La filiale s'est également vu confier le renforcement d'une digue dans la ville de Chilliwack.

ÉTATS-UNIS

Portée par un effet de change favorable, l'activité a progressé de 11,7 % à 0,4 milliard d'euros. L'exercice a été bien orienté pour les deux filiales d'Eurovia : Hubbard, implantée principalement en Floride, et Blythe, en Caroline du Nord.

En Floride, Eurovia a remporté dans l'année quatre contrats d'un montant global de près de 200 millions de dollars (185 millions d'euros) dans le cadre d'un programme de rénovation d'infrastructures. Ces contrats concernent l'élargissement de la State Road 528 à Orlando ; la rénovation-extension, dans la même ville, de l'International-Drive, qui dessert six des plus grands parcs de loisirs du monde ; la fourniture et la mise en œuvre de plus d'un million de tonnes d'enrobés dans le cadre de la rénovation de l'autoroute I-4 ; enfin, l'élargissement d'un tronçon de 2,4 km de la State Road 21, qui relie McMeekin à Jacksonville.

En Caroline du Nord, Eurovia a débuté le chantier d'élargissement de quatre à huit voies d'un tronçon de 12 km de l'autoroute I-85.

En Géorgie, l'année a vu la montée en puissance de l'important chantier du North West Corridor d'Atlanta, qui porte sur la création de voies de circulation rapides et réversibles le long de 48 km d'autoroutes sur les axes I-75 et I-575, dont la mise en service est prévue en 2018.

CHILI

En dépit d'un environnement politico-économique incertain, l'activité de la filiale Bitumix s'est de nouveau inscrite en croissance (+ 6,9 % à 0,1 milliard d'euros). L'entreprise est intervenue sur de nombreux chantiers de rénovation routière, dont ceux de la route J-55, entre Romeral et Paso Vergara, et de l'autoroute de l'Aconcagua, entre Santiago et Los Vilos. L'activité exercée pour le compte des concessionnaires autoroutiers a été soutenue grâce au nouveau contrat de maintenance remporté auprès d'Abertis pour les autoroutes radiales de Santiago (68, 78 et 57). Bitumix a assuré également la reconstruction des voiries et aménagements urbains de la ville de Taltal, endommagée par de fortes inondations.

Dans le secteur ferroviaire, ETF a démarré les travaux sur site de l'extension du métro de Santiago. Dans le cadre du groupement qu'elle pilote, l'entreprise construit et assurera la maintenance durant vingt ans des voies ferrées et caténaires de deux lignes totalisant 75 km et de 15 km de voies secondaires.





Perspectives

Eurovia anticipe pour 2016 une probable contraction de son chiffre d'affaires.

En France, la décroissance du marché des travaux routiers devrait se poursuivre. Elle pourrait toutefois être moins marquée qu'en 2015, dans un contexte où les collectivités territoriales ne peuvent différer trop longtemps les nécessaires dépenses de modernisation et d'entretien de leurs réseaux. Les investissements engagés au titre du Grand Paris et du Plan de relance autoroutier commenceront à soutenir l'activité ; il en ira de même du chantier du contournement ouest de Strasbourg (A355). Dans le secteur ferroviaire, l'activité de rénovation des réseaux existants, qui devrait se développer au cours des prochains exercices – notamment dans le cadre du contrat de la quatrième « suite rapide » en Île-de-France remporté en 2015 – pourrait compenser partiellement l'achèvement du chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux. Dans les autres pays d'Europe où il est implanté, Eurovia continuera à tirer parti d'un environnement économique porteur. De plus, la mise en œuvre de financements importants d'infrastructures de transports, tels les partenariats public-privé en Allemagne ou les programmes de l'Union européenne en Europe centrale, devrait soutenir l'activité à moyen terme.

Sur le continent américain, l'activité demeurera soutenue aux États-Unis grâce aux contrats significatifs remportés en 2015. Au Canada, le plan d'investissements du nouveau gouvernement, axé sur les infrastructures, devrait ouvrir de nouvelles perspectives pour les filiales d'Eurovia. À court terme, celles-ci devraient confirmer leur bonne résistance avec la montée en puissance du projet Regina Bypass.

Dans ce contexte, Eurovia poursuivra sa stratégie de développement international de manière volontariste dans les travaux ferroviaires et de manière ciblée sur le continent américain. Outre la croissance externe, des marges de progression pourront être générées par l'extension de la chaîne de valeur : en amont dans la conception d'infrastructures ; en aval dans les services ; et par le renforcement de la capacité d'ensemblier d'Eurovia dans le cadre de projets développés en synergie avec VINCI Concessions.

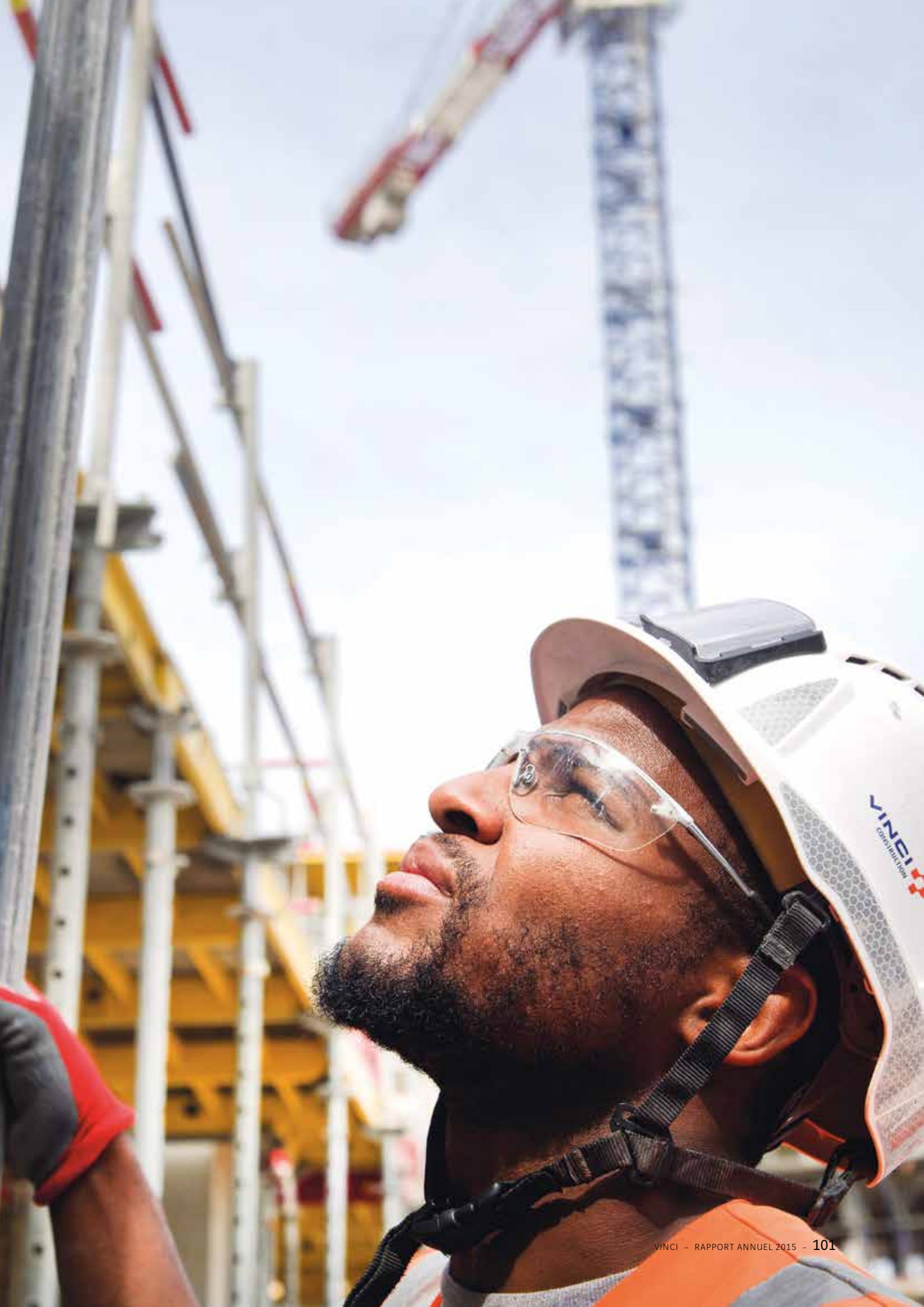
L'élargissement des offres contribuera également à la création de valeur. Eurovia accentuera les efforts d'innovation de ses filières de métiers, depuis la production de matériaux et les activités de travaux jusqu'à la maintenance et aux services. Ces innovations amélioreront le bilan carbone des produits et procédés d'Eurovia et favoriseront l'émergence des nouvelles fonctionnalités des « infrastructures intelligentes ».

1 – Réfection des pistes de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, au Québec.

2 – Création de voies de circulation rapides et réversibles le long d'une section de 48 km du North West Corridor d'Atlanta, aux États-Unis.

VINCI Construction

Les 68 000 collaborateurs
de VINCI Construction
interviennent dans une centaine
de pays à travers le monde.





Un environnement économique tendu a pesé sur l'activité de VINCI Construction en France, où la décroissance du marché s'est accentuée, et à l'international dans les métiers et les pays dépendant des investissements pétroliers. Les filiales de génie civil spécialisé ont poursuivi leur dynamique de croissance. La Division des grands projets a continué son redéploiement à l'international tout en achevant les travaux d'infrastructure de la LGV SEA Tours-Bordeaux en France.

La baisse des commandes publiques en France et la chute des prix du pétrole et du gaz, plus généralement des matières premières, ont conduit à un recul de l'activité dans l'Hexagone, en Afrique ainsi que dans les domaines minier, pétrolier et gazier de VINCI Construction.

Le pôle construction a toutefois bien résisté, consolidant ses parts de marché et se redéployant à l'international.

Les Métiers de spécialités ont poursuivi leur dynamique de croissance, et la Division des grands projets a accéléré son développement international, après l'achèvement des travaux d'infrastructure de la LGV SEA Tours-Bordeaux en France.

Globalement, en 2015, le chiffre d'affaires de VINCI Construction a reculé à structure comparable de 10,3 % à 14,5 milliards d'euros, dont 4,1 % imputables à la fin du projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux.

Réseau de filiales locales

Les filiales locales de VINCI Construction se répartissent en trois ensembles :

- VINCI Construction France ;
- VINCI Construction International Network, qui regroupe les filiales des collectivités françaises, d'Europe centrale, d'Afrique et d'Océanie ;
- VINCI Construction UK au Royaume-Uni.

VINCI CONSTRUCTION FRANCE

VINCI Construction France a été confronté à la contraction sensible des marchés du bâtiment et des travaux publics. L'impact de la conjoncture

avait été limité au cours de l'exercice précédent du fait du volume important des grands projets en phase d'achèvement. Le ralentissement des prises de commandes à partir du deuxième trimestre 2014 s'est répercuté sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2015, en repli de 12,4 % à 5,8 milliards d'euros^(*). La décroissance a concerné toutes les régions françaises, et principalement les activités de bâtiment, qui ont aussi été les premières à enregistrer un rebond des prises de commandes en 2015. En croissance de 11 % en 2015, celles-ci ont permis de finir l'année avec un carnet de commandes de 6,1 milliards d'euros, soit 13 mois d'activité. Plusieurs nouveaux contrats significatifs remportés durant l'exercice ainsi que la progression sensible des commandes obtenues auprès des clients privés semblent confirmer l'amélioration de la tendance.

Dans un environnement économique en repli, VINCI Construction France a pris les mesures nécessaires pour s'adapter à la contraction de ses marchés, faire face aux enjeux environnementaux et préserver sa compétitivité. Une nouvelle organisation, avec à sa tête une équipe de direction renouvelée, a été déployée dans le but de réduire la structure de coûts et d'optimiser l'allocation des ressources tout en préservant la vitalité commerciale du réseau des 391 implantations territoriales au plus près de leurs clients. Ces mesures, associées aux efforts constants d'amélioration de la productivité des projets et des chantiers dans le cadre de la démarche Orchestra, devraient conduire à une amélioration rapide de la rentabilité.

Dans le domaine du bâtiment, qui représente plus de deux tiers de l'activité de VINCI Construction France, 3 127 projets ont été réalisés, dont une proportion importante d'opérations de montage

Page de droite – La reconversion de l'entrepôt Macdonald, à Paris, a donné lieu à une vaste opération associant réhabilitation lourde et construction neuve de 15 immeubles de logements.

^(*) Dont VINCI Environnement.





immobilier développées en amont de la construction par le réseau des filiales spécialisées Adim ou en relation avec VINCI Immobilier.

En Île-de-France, parmi les chantiers les plus importants et les plus actifs durant l'année, on citera : à Paris, la restructuration de l'îlot Fontenoy-Séguir, de l'immeuble #Cloud.Paris, du secteur Est du campus de Jussieu et de l'ancien entrepôt Macdonald, transformé en ensembles de logements, de bureaux, de commerces et d'activités ; la construction des nouveaux sièges de SFR à Saint-Denis (deuxième tranche) et de Veolia Environnement à Aubervilliers, celle de l'Arena Nanterre-La Défense ; la rénovation de l'immeuble Péri XV à Issy-les-Moulineaux.

En régions, les principales opérations ont été l'extension-rénovation de l'université Jean-Jaurès à Toulouse, menée sans interrompre l'activité du site, qui accueille 26 000 étudiants ; la réalisation à Lyon du nouveau Parc Olympique lyonnais (59 000 places), construit dans un délai exceptionnellement court pour pouvoir accueillir l'UEFA-Euro 2016, et celle de l'hôpital de Chambéry (671 lits).

Outre la poursuite de la plupart de ces chantiers, l'activité en 2016 sera nourrie par d'importants projets entrant en phase de réalisation, en particulier en Île-de-France, où VINCI Construction France s'est vu attribuer les nouveaux contrats de restructuration de l'ancien immeuble de la Samaritaine, de rénovation-extension-modernisation du complexe de tennis Roland-Garros, de construction du nouveau bâtiment qui reliera les aérogares Sud et Ouest de l'aéroport d'Orly ou encore de la tour Trinity à la Défense.

VINCI Construction France a affirmé sa position de leader technologique dans les domaines de l'éco-conception et de l'aménagement urbain en proposant des solutions innovantes. L'entreprise entend poursuivre cette politique d'offre proactive : dans le domaine du bâtiment durable avec les solutions Blue Fabric et le lancement de Conjugo®, un concept de bâtiments « réversibles » ; en matière de logement avec Primméa, dont les processus de conception et de production ont été optimisés pour proposer des opérations qualitatives à des coûts maîtrisés.

Dans les métiers du génie civil (21 % de l'activité totale), le chiffre d'affaires est en légère progression malgré la baisse de charge du projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux, dont le volet génie civil a été livré en avance. Au total, plus de 1 500 projets ont été réalisés. Les plus importants ont concerné : à Paris, la fin de la construction de la Canopée des Halles et des bâtiments associés, projet structurant du centre de la capitale ; en régions, l'achèvement des travaux de génie civil de la LGV SEA Tours-Bordeaux, la construction de la ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (Ceva) entre la Suisse et la France, les premiers

travaux de rénovation, d'adaptation et d'automatisation de 29 barrages sur l'Aisne et la Meuse liés au partenariat public-privé mené par VINCI Concessions.

Les travaux hydrauliques (8 % de l'activité totale) sont constitués pour l'essentiel d'un grand nombre de chantiers réalisés pour le compte des collectivités locales. L'activité inclut également de grandes opérations comme la rénovation, à Achères, de l'unité de prétraitement de la station d'épuration Seine-Aval, la plus importante d'Europe.

Les filiales spécialisées ont généré un chiffre d'affaires total de 0,2 milliard d'euros. Parmi les principaux chantiers ou commandes de l'exercice, on citera : dans la construction bois (Arbonis), la Cité du Vin à Bordeaux, la cathédrale de Créteil et la salle de conférence plénière de la COP 21 au Bourget ; dans la restauration des monuments historiques, la réhabilitation du Grand Commun du château de Versailles et celle du centre des congrès de Rennes au sein du couvent des Jacobins ; dans les fondations et travaux spéciaux (Botte Fondations), plusieurs chantiers associés au Grand Paris, la construction du métro de Rennes et celle du nouveau centre commercial IKEA à Bayonne ; dans les travaux maritimes et fluviaux (EMCC), en France, la reconstruction de barrages sur l'Aisne et la Meuse pour VINCI Concessions, l'apportement du terminal méthanier de Dunkerque et ceux des sous-marins de la Marine nationale à Toulon, en Afrique les travaux des ports d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et de Douala (Cameroun), en synergie avec d'autres entités de VINCI Construction ; enfin, dans les travaux de démolition, de curage et de désamiantage (sous la marque NEOM), les chantiers de la Maison des sciences de l'homme et de l'hôtel Lutetia à Paris, de la gare de Cergy-Préfecture, des tours du pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt et de plusieurs immeubles à la Défense (Ampère, Voltaire, Élysées-La Défense).

VINCI CONSTRUCTION INTERNATIONAL NETWORK

Collectivités françaises d'outre-mer

L'activité dans les départements, territoires et collectivités d'outre-mer s'est maintenue à un bon niveau, soit 0,6 milliard d'euros. VINCI Construction Dom-Tom, en synergie avec les entités métropolitaines de VINCI Construction, a achevé la construction du Médipôle de Koutio, le plus important équipement public jamais réalisé en Nouvelle-Calédonie, et poursuivi celle de la Nouvelle Route du littoral à La Réunion – SBTPC et Sogea Réunion participant à la réalisation de la route-digue de 6,7 km de long et du viaduc de ce projet majeur.

Le BIM, outil d'intelligence collective

QUOI : INTÉGRER LES PHASES CONCEPTION ET ÉTUDES D'EXÉCUTION EN AMONT DES TRAVAUX

POURQUOI : OPTIMISER LES PROJETS. PRÉVENIR LES ALÉAS. MAÎTRISER LES COÛTS. ACCÉLÉRER LES TRAVAUX

COMMENT : ORGANISATION EN BUILDING INFORMATION MODELING. OUTIL MAQUETTE NUMÉRIQUE DE PROJET

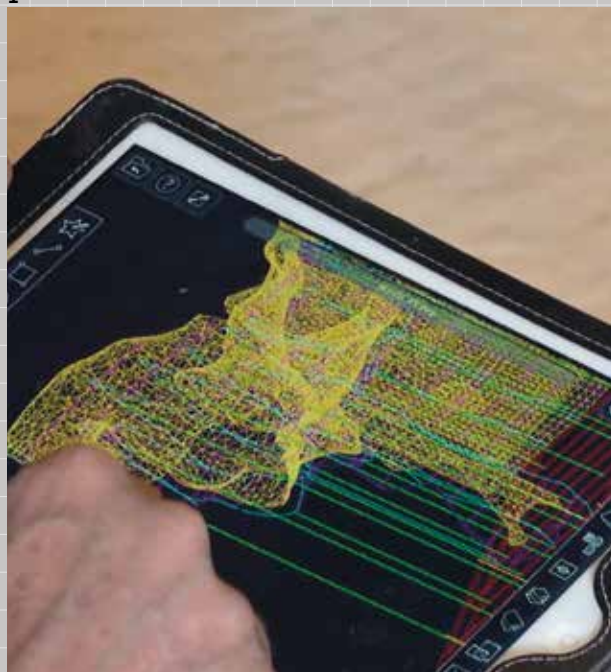
VINCI Construction mise résolument sur le Building Information Modeling (BIM) pour optimiser les processus de conception des bâtiments et des infrastructures, et pour faciliter la coordination entre tous les partenaires de l'acte de construire.

BIM ET PROJETS AÉROPORTUAIRES

VINCI Construction Grands Projets s'est doté depuis plusieurs années d'une cellule BIM, qui est notamment intervenue sur les projets aéroportuaires menés à Douchanbé, au Tadjikistan, ainsi qu'à Phnom Penh et Siem Reap, au Cambodge. Depuis 2015, elle se mobilise sur l'aéroport de Santiago du Chili, dont le contrat de concession remporté par VINCI s'accompagne d'un très important programme de travaux, en particulier la création d'un nouveau terminal international. Une organisation en BIM de niveau avancé a été spécialement mise en place pour mener à bien ce projet. Elle permet non seulement d'assurer la conception 3D des futurs bâtiments mais aussi d'intégrer la totalité de leur cycle de vie en reliant le système de maintenance de la plate-forme à la maquette numérique de projet. Le groupement constructeur s'appuie également sur le BIM pour faciliter la coordination des équipes multiculturelles opérant en France et au Chili. Tous les intervenants contribuent ainsi à l'enrichissement et à la mise à jour des données, et peuvent accéder en toute transparence au même niveau d'information, ce qui permet de prévenir dès la phase de design les éventuelles difficultés qui pourraient apparaître au moment des travaux.



1



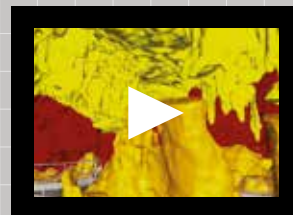
2

1 – Dans la phase préparatoire du projet de nouveau terminal de l'aéroport de Santiago, l'organisation en BIM facilite la coordination des équipes opérant en France et au Chili.

2 – Pour la construction de la réplique de la grotte Chauvet, des tablettes numériques et des vidéoprojecteurs ont été utilisés pour la première fois en phase exécution.



À voir
Réplique de la grotte Chauvet
bit.ly/vinci-grotte-chauvet



Comment reproduire une caverne par modélisation 3D.
Durée : 4 min 50 s.

GROTTE CHAUVET ET TABLETTES 3D

VINCI Construction a réalisé à Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche), en France, la réplique de la grotte Chauvet, l'une des grottes ornées les plus anciennes (30 000 ans BP) et les plus riches au monde, avec un millier de peintures et de gravures. Toute la conception et l'exécution ont été effectuées en mode 3D, à partir d'une modélisation de la grotte. Sur le chantier, des tablettes numériques, de la réalité augmentée et des vidéoprojecteurs ont été utilisés par les compagnons pour visualiser les ouvrages à réaliser. La méthode, qui a permis de livrer cet ensemble unique dans un délai de 18 mois, s'est vu décerner le prix spécial du jury du Prix de l'Innovation VINCI 2015.



Les filiales locales ont poursuivi en parallèle leurs activités de fonds de commerce dans tous les secteurs du BTP. Dans le bâtiment, premier marché de VINCI Construction Dom-Tom, les principaux chantiers ont concerné l'hôpital de la Meynard en Martinique, l'extension du centre hospitalier Félix-Guyon à Saint-Denis de La Réunion, le centre de rétention administrative de Mayotte, la cité scolaire de La Savane à Grand-Case (île de Saint-Martin) ainsi que plusieurs opérations de logements aux Antilles, en Guyane, à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie. Dans les travaux publics, on citera la livraison de la station d'épuration de Saint-Joseph et de la darse du Port Est à La Réunion, la gestion des stériles de mine sur le site d'extraction de nickel de Goro en Nouvelle-Calédonie, ainsi que les nouvelles commandes concernant les stations d'épuration de Bandrélé à Mayotte et de Goyave en Guadeloupe.

Europe centrale

L'activité en Europe centrale est demeurée globalement stable (- 0,6 % à 0,4 milliard d'euros), avec des évolutions contrastées dans les trois pays où VINCI Construction International Network est implanté : croissance en Pologne (+ 4 %), contraction en République tchèque et en Slovaquie (- 9 %).

En Pologne, la filiale Warbud a maintenu un haut niveau d'activité sur le marché du bâtiment, où elle renforce sa compétitivité par l'application sur les chantiers de la méthode d'organisation et de préparation Orchestra. Elle a poursuivi la réalisation du musée de la Seconde Guerre mondiale à Gdańsk, de la tour de bureaux Prime Corporate Center et du complexe résidentiel Central Park Ursynów à Varsovie. La filiale a remporté de nouveaux contrats pour la construction d'un hôpital universitaire à Cracovie (900 lits), de deux ensembles de bureaux et de commerces à Gdańsk et à Wrocław, et d'un tronçon de la rocade sud S2 de la capitale. Le carnet de commandes a nettement progressé.

En République tchèque, la filiale Průmstav a rénové deux bâtiments pour l'université technique de Prague et s'est vu confier, dans la capitale également, la réhabilitation du principal bâtiment historique du Musée national. Elle est intervenue sur plusieurs projets de logements pour le compte de promoteurs privés, dont l'importante opération Britská čtvrť, menée depuis 2006 dans le nouveau quartier Západní Město à Prague-Stodůlky. Dans le génie civil, SMP CZ a poursuivi son activité traditionnelle d'ouvrages d'art, réalisé les stations de traitement des eaux de Plzeň et de Plav, et débuté en fin d'exercice l'important chantier d'extension de la station d'épuration des eaux usées de Prague.

En Slovaquie, la filiale de travaux publics de SMP, en groupement avec Eurovia, a poursuivi la construction de ponts sur les autoroutes D1 et D3.



1



2

Afrique

Le chiffre d'affaires de Sogea-Satom s'est contracté de 28,0 % à 0,8 milliard d'euros. L'activité a nettement reculé en Afrique équatoriale et centrale, dans les pays dont les économies reposent principalement sur les ressources pétrolières et minières. Cette décroissance marquée a été partiellement compensée par la progression de l'activité en Afrique occidentale, australe et en Afrique

du Nord. Au-delà des aléas de la conjoncture, Sogea-Satom poursuit sur le continent une stratégie de long terme, fondée sur son ancrage historique et sur la qualité de ses réalisations, qui lui permet de préserver ses parts de marché et de maintenir un bon niveau de résultats dans un environnement de forte concurrence internationale.

La valeur ajoutée de VINCI Construction en Afrique réside notamment dans sa capacité à conjuguer la présence locale de Sogea-Satom et les expertises de ses autres divisions dans le cadre de grands projets. Le pôle construction a poursuivi ainsi la réalisation du double pont routier et ferroviaire de 760 m franchissant le fleuve Wouri à Douala, au Cameroun, ainsi que les chantiers d'extension des ports de Cotonou au Bénin et d'Abidjan en Côte d'Ivoire.

Dans les travaux routiers, qui constituent le premier domaine d'activité de Sogea-Satom, les principaux chantiers ont concerné : en Guinée-Conakry, la RN2 (rénovation de 53 km de route et de dix ouvrages d'art) ; au Togo, la RN15 (réhabilitation de 94 km de route de montagne) ; au Bénin, les routes Djougou-Wéwé (64 km) et Parakou-Béroubouay (140 km). De nouvelles commandes ont été obtenues au Cameroun pour l'aménagement de l'entrée ouest de Douala et au Burundi pour la rénovation de la RN13 et de la RN18.

Dans le domaine du traitement de l'eau, l'entreprise a débuté la construction de l'usine d'eau potable de Songon à Abidjan, en Côte d'Ivoire, et poursuivi une série de chantiers à Kampala, en Ouganda, pour doubler la capacité de production de deux stations de traitement, augmenter la capacité de stockage d'eau potable de la capitale et construire 25 km de collecteurs d'assainissement.

L'activité de génie civil a été soutenue au Maroc avec l'aménagement du port de pêche de Casablanca, de la nouvelle zone de plaisance du port d'Al Hoceima et la construction de la centrale thermique de Safi.

Enfin, dans le secteur du bâtiment, Sogea-Satom a réalisé le nouveau siège marocain de VINCI Energies à Casablanca, et s'est vu confier la construction des bureaux du groupe Bolloré à Cotonou au Bénin.

Nouvelle-Zélande

Principale opération de croissance externe menée en 2015 au sein du pôle, VINCI Construction a fait l'acquisition d'HEB Construction, l'un des leaders sur le marché néo-zélandais. HEB maîtrise une large palette d'expertises dans les métiers du terrassement, du génie civil, des travaux routiers, maritimes et portuaires ainsi que dans la préfabrication. Employant 750 personnes, la société a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 248 millions d'euros. L'activité de l'exercice a porté principalement sur des infrastructures routières (autoroute Est de Tauranga, section de Cambridge de la voie express du Waikato, tunnel du Memorial Park Alliance-Arras à Wellington,

nouveau pont Ferrymead à Christchurch), portuaires (port Lyttelton à Christchurch, quai Fergusson dans le port d'Auckland) ainsi que sur des travaux de génie civil hydraulique dans la capitale. Afin de gagner en productivité et de se différencier de ses concurrents, HEB bénéficiera du transfert de la méthode de planification et d'ordonnement de chantier Orchestra de VINCI Construction.

Colombie

VINCI a noué en juillet 2015 un partenariat stratégique avec Constructora Concreto, deuxième groupe de construction et de promotion immobilière en Colombie, en prenant une participation de 20 % au capital de cette société. Déjà présent dans le pays via les métiers de spécialités exercés par Soletanche Freyssinet, VINCI entend s'y développer dans les grands projets d'infrastructures, dans un environnement économique stimulé par d'ambitieux programmes d'investissements. Le partenariat avec Constructora Concreto bénéficiera de l'apport des expertises de VINCI dans les concessions et le contracting, et pourra donner lieu à la constitution de coentreprises dans les différents métiers concernés.

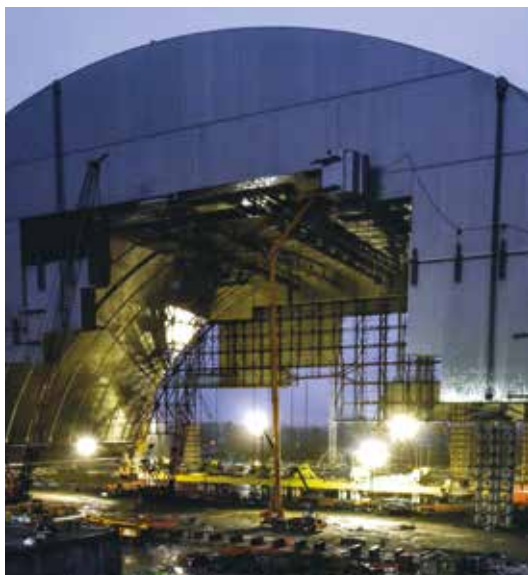
VINCI CONSTRUCTION UK

VINCI Construction UK a réalisé un chiffre d'affaires de 1,3 milliard d'euros (936 millions de livres), en hausse de 2,2 % à structure réelle mais en recul de 8,0 % à change constant. La contraction à change constant a concerné principalement le bâtiment (- 21 %) et dans une moindre mesure le génie civil (- 11 %), tandis que l'activité de facility management a progressé de 12 % grâce à l'intégration de filiales issues de VINCI Energies UK. Inscrite dans la continuité du précédent exercice, cette évolution résulte de la poursuite d'un plan de restructuration qui vise un redressement rapide des comptes à la suite des difficultés rencontrées sur certains projets – en particulier le chantier du tramway de Nottingham, livré en août 2015 à la satisfaction du client et des usagers. La réorganisation et les mesures opérationnelles mises en œuvre dans toutes les divisions de l'entreprise devraient produire des résultats tangibles en 2016. VINCI Construction UK aborde ainsi le nouvel exercice avec un portefeuille d'activités globalement sécurisé et dans un environnement de marché favorable.

En 2015, l'activité de bâtiment s'est répartie sur les principaux segments du marché : la santé avec les chantiers du Spire Hospital à Manchester, du Memorial Hospital à Darlington et du Chase Farm Hospital à Enfield ; l'éducation avec ceux du campus des sciences et de l'innovation de l'université de Swansea, de l'unité de psychologie de l'université de Bath et d'un collège à Eastbourne ; le logement avec la construction de résidences

1 – Avec sa capacité de traitement (18 500 équ.-hab.) qui pourra être doublée, la station d'épuration de Saint-Joseph, à La Réunion, va permettre à la commune d'accompagner son développement urbain.

2 – En 2015, VINCI Construction a fait l'acquisition de la société HEB, entreprise leader sur le marché néo-zélandais.



1



2

pour étudiants (York, Bristol, Bangor, Swansea, Froomsgate) et pour personnes âgées (Battersea) ; l'immobilier de bureaux (BNP Paribas Real Estate à King's Cross) ; le bâtiment industriel avec les projets menés sur les sites de Jaguar Land Rover à Solihull et à Telford ; les infrastructures aéroportuaires avec la réalisation de la nouvelle jetée Pier 1 ainsi que d'une piste de tri à bagages à Gatwick.

Dans le génie civil, outre le tramway de Nottingham, la division Taylor Woodrow a poursuivi à Londres les importants chantiers du projet Crossrail et du programme de modernisation du métro (restructuration de stations souterraines de la partie ouest du réseau ; construction du dépôt d'Old Oak Common). Dans les infrastructures routières, l'entreprise a par ailleurs achevé le chantier de la route Bexhill-Hastings, dans le sud de l'Angleterre, et démarré les études associées aux nouveaux contrats concernant le programme Smart Motorways lancé par Highways England et l'autoroute M4 au pays de Galles. Enfin, en association avec VINCI Environnement, Taylor Woodrow construit deux centres de valorisation énergétique en Cornouailles et dans le Yorkshire du Nord.

La division spécialisée en facility management a débuté ou poursuivi l'exécution de contrats diversifiés pour le compte de collectivités territoriales (comté de Lincolnshire), d'hôpitaux (Queen Elizabeth, Walsgrave), de centres commerciaux (Dixon), de sites militaires (bases aériennes de l'armée américaine), et s'est vu confier par VINCI Stadium le contrat d'entretien et de maintenance du stade Queen Elizabeth Olympic Park de Londres. Le Crown Commercial Service lui a attribué deux contrats-cadres incluant la maintenance et l'entretien des parcs royaux de Londres.

Division des grands projets

La Division des grands projets a réalisé un chiffre d'affaires global de 1,8 milliard d'euros, en baisse de 11,2 %. Celle-ci résulte pour l'essentiel de l'achèvement, au premier semestre 2015, du chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, qui a mobilisé durant trois ans une partie des équipes de la division au sein du groupe-construteur COSEA. Cette mobilisation a permis de livrer avec plusieurs mois d'avance la plate-forme de la ligne à grande vitesse aux entreprises de travaux ferroviaires, marquant ainsi l'aboutissement du plus grand chantier de génie civil de la période récente en France.

La baisse d'activité liée à ce projet a été partiellement compensée par l'accélération du développement international. Sur un marché mondial caractérisé par la multiplication des grandes opérations liées aux enjeux de développement urbain, de mobilité et d'accès à l'eau, la Division des grands projets poursuit une politique de croissance maîtrisée, qui prend appui sur la connaissance des cultures locales acquise par les différents réseaux du pôle.

VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS

VINCI Construction Grands Projets, y compris sa quote-part dans QDVC au Qatar (49 %), a réalisé un chiffre d'affaires de 1,4 milliard d'euros. La dynamique de prise de commandes a été soutenue avec l'entrée en carnet de plusieurs projets majeurs :
– au Chili, la rénovation-extension, pour VINCI Airports, de l'aéroport international de Santiago,

1 – Réalisation des équipements de l'enceinte de confinement de la centrale de Tchernobyl en Ukraine.

2 – Construction d'une nouvelle autoroute de 47 km à deux fois sept voies de circulation à la périphérie de Doha, au Qatar.

3 – À Kuala Lumpur, en Malaisie, VINCI Construction réalise le Berjaya Central Park, un ensemble immobilier de 180 000 m².





le plus important projet de bâtiment export jamais réalisé par le Groupe ;

- au Royaume-Uni, dans la continuité du chantier du Lee Tunnel achevé durant l'année, le lot Est du tunnel d'assainissement Thames Tideway à Londres (un contrat d'un montant de 605 millions de livres remporté en groupement avec Bachy Soletanche Ltd) ainsi qu'un tronçon de l'autoroute M5 au sud-ouest de Birmingham, en groupement avec VINCI Construction UK, qui intégrera des fonctionnalités innovantes « d'autoroute intelligente » ;
- au Qatar, une section d'autoroute urbaine (A12) dans la ville nouvelle de Lusail ;
- à Hong Kong, un nouveau lot de creusement d'un tunnel de 700 m sur la ligne de métro Shatin to Central, dans le prolongement d'un chantier en cours ;
- en Égypte, un contrat de 264 millions d'euros pour une phase supplémentaire (4A) de la ligne 3 du métro du Caire, dans la continuité des multiples chantiers du même type menés depuis 1981 par le Groupe dans la capitale égyptienne.

L'année a été marquée par ailleurs, en Suède, par la livraison après dix ans de travaux des tunnels d'Hallandsås, les plus longs tunnels ferroviaires du pays ; en Sibérie (Russie), par l'achèvement du génie civil des quatre réservoirs du projet Yamal LNG ; en Ukraine, par l'assemblage réussi des deux moitiés d'arche qui formeront l'enceinte de confinement du réacteur accidenté de Tchernobyl. L'activité a été soutenue également en Malaisie avec plusieurs grands projets de bâtiments (Berjaya Central Park à Kuala Lumpur, tour Shell Plaza livrée à Kota Kinabalu et tours Jesselton sur l'île de Bornéo) ; au Qatar avec la livraison du Sheraton Park et les travaux des métros de Doha et de Lusail ; en France avec la poursuite du projet Iter (futur réacteur de fusion thermonucléaire) à Cadarache, et celle du viaduc de la Nouvelle Route du littoral à La Réunion.

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

VINCI Construction Terrassement a réalisé un chiffre d'affaires de 0,4 milliard d'euros. En France, après l'achèvement des travaux d'infrastructure de la LGV SEA Tours-Bordeaux, l'activité de grands projets a été soutenue par plusieurs chantiers autoroutiers et routiers : dédoublement de l'A9 au niveau de Montpellier et élargissement de l'A63 à l'approche de la frontière espagnole pour VINCI Autoroutes ; construction de l'A304 (prolongement de l'A34 vers la Belgique) ; achèvement de l'aménagement de la RD120 dans le Cantal dans le cadre d'un PPP en groupement avec Eurovia. VINCI Construction Terrassement a développé également ses activités régionales en collaborant avec les autres entités de la branche contracting du Groupe et en élargissant ses offres à des travaux de spécialités tels l'aménagement de quais ferroviaires, le confortement de digues,



1

la dépollution de sites industriels et les travaux d'aménagements écologiques.

L'activité à l'international et outre-mer a fortement progressé grâce aux projets du Groupe au Qatar (New Orbital Highway), aux États-Unis (Ohio East End Crossing) et à La Réunion (digues de la Nouvelle Route du littoral), auxquels s'ajoutera au cours des prochains exercices le chantier majeur du Regina Bypass, contournement autoroutier de la capitale provinciale de la Saskatchewan, au Canada. VINCI Construction Terrassement s'est diversifié également dans les métiers d'assistance technique, notamment en République dominicaine et en Éthiopie, et a créé de nouvelles implantations en Allemagne, en Colombie, au Royaume-Uni et au Canada afin d'accélérer son internationalisation en lien avec les autres entités de VINCI.

DODIN CAMPENON BERNARD

Dodin Campenon Bernard, spécialiste des grands ouvrages d'art, a réalisé un chiffre d'affaires de 0,2 milliard d'euros. Outre sa participation à des projets associant plusieurs entités du Groupe, à la fois en France (autoroutes A9, A63, projet Iter, station d'épuration d'Achères, Nouvelle Route du littoral et Le Port Ouest à La Réunion) et à l'international (pont sur le Wouri au Cameroun),



À voir
Carte de visite de la Division des grands projets de VINCI Construction
bit.ly/vinci-grands-projets-2015



Tour d'horizon des principaux grands chantiers dans le monde.
Durée : 3 min 30 s.

1 - Installation des 176 haubans du pont suspendu Yavuz Sultan Selim (140 m de portée), qui franchit le Bosphore à Istanbul.

l'entreprise a poursuivi les deux projets majeurs que sont le creusement du métro de Rennes (8 km de tunnel, 9 stations et 4 puits associés) et l'aménagement hydroélectrique de Romanche-Gavet dans les Alpes du Nord (Isère). De plus, l'activité a été nourrie par les contrats obtenus en 2014 dans le cadre du Grand Paris Express. Ces derniers concernent le prolongement de la ligne de métro 14 (construction de la nouvelle station Clichy – Saint-Ouen) et de la ligne 4 vers Bagneux (creusement d'un tunnel de 700 m et d'une nouvelle station) et s'ajoutent aux travaux engagés antérieurement pour le prolongement de la ligne 12.

Métiers de spécialités

SOLETANCHE FREYSSINET

Soletanche Freyssinet a enregistré une progression de 19,7 % de son chiffre d'affaires, à 3,2 milliards d'euros. La croissance a été générée pour l'essentiel par les filiales implantées en Amérique latine, aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Moyen-Orient, tandis que l'activité est restée stable en Europe continentale.

Le chiffre d'affaires a progressé également sous l'effet de la croissance externe : d'une part grâce à l'impact en année pleine des opérations réalisées en 2014, dont la principale a été la prise de contrôle à 100 % de Freyssinet Espagne et de ses filiales en Amérique latine ; d'autre part grâce aux acquisitions opérées en 2015, qui ont permis d'étendre les positions de Soletanche Freyssinet dans les métiers du sol à Singapour (Foundation Alliance), en Colombie (montée au capital de Geofundaciones) ainsi que dans la péninsule Ibérique, au Maroc et en Amérique centrale (acquisition du solde de 50 % du capital de Grupo Rodio Kronsa). De nouvelles implantations ont également été créées en Bulgarie et au Luxembourg par Freyssinet, ainsi qu'au Mexique et au Chili par Soldata, filiale spécialisée dans l'instrumentation et la surveillance des sols et des ouvrages.

Après celle très soutenue de 2014, la prise de commandes de 2015 a également été solide. Approchant 3,3 milliards d'euros, elle se traduit par une croissance du carnet de commandes de près de 9 %, dans un contexte où les expertises spécialisées sont de plus en plus sollicitées par les contractants généraux pour des opérations aux caractéristiques géotechniques et structurelles de plus en plus complexes (Soletanche Bachy, Menard, Freyssinet, Terre Armée) ou pour des projets nucléaires (Nuvia).

Fondations profondes et technologies du sol

Soletanche Bachy a enregistré une croissance de 17 %, principalement dans les activités basées au Mexique, à Singapour et au Vietnam, mais aussi dans les activités de grands projets

à l'international (travaux maritimes en Amérique latine notamment) ainsi que dans le domaine des tunnels : sa filiale Bessac, avec la fabrication de machines et la réalisation de plusieurs projets à l'export, a plus que doublé son activité en 2015. Les prises de commandes, qui se maintiennent à un niveau très élevé, ont porté principalement sur les projets Tideway East à Londres (en partenariat avec VINCI Construction Grands Projets), Idris au Qatar, la tour Entisar à Dubai, Plaza Claro en Colombie, La Brea à Trinité-et-Tobago, le pont de Hong Kong-Zuhai-Macau à Hong Kong, le complexe immobilier Dai Quang Minh au Vietnam, ainsi que sur le métro de Lima au Pérou et le tramway de Nice (ligne 2) en France, avec VINCI Construction France.

Les principaux chantiers achevés ou en cours durant l'exercice ont concerné le pont sur le Wouri au Cameroun, les projets IKEA et Boustead en Malaisie, la Thomson Line à Singapour, les opérations Reforma 509 et Lord Byron au Mexique, Plaza Claro et Aguadulce en Colombie, Escondida (en groupe-ment avec Entrepose) au Chili, Norris Cut aux États-Unis, Niagara Region Wind Farm au Canada, Queen's Road West et Chelsea Barracks au Royaume-Uni, les travaux portuaires de Sète en France et du Port Est à La Réunion ainsi que les lignes ferroviaires Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (Ceva) en Suisse (avec VINCI Construction France), la ligne 14 du métro parisien en France et le métro de Riyad en Arabie saoudite.

Menard (renforcement et amélioration des sols) a fait progresser son chiffre d'affaires de 28 % grâce à une activité particulièrement soutenue en Amérique du Nord et au Moyen-Orient. Les principales commandes ont porté sur l'aéroport de Jakarta en Indonésie, le projet Ras Al-khair en Arabie saoudite et plusieurs opérations aux États-Unis (échangeurs NJTA, entrepôts logistiques Prologis à Elizabeth et l'échangeur entre les autoroutes I-29, US 275 et IA92).

Parmi les chantiers en cours ou achevés durant l'année, on citera : en Pologne, la voie express S19 ; aux États-Unis, l'usine d'engrais du Dakota du Nord, une plate-forme logistique pour FedEx, la réparation du pont Noso dans l'Indiana ; au Canada, la station de traitement des eaux d'Annacis Island ; au Mexique, l'usine Duba et les bassins de stockage du port de Coatzacoalcos ; en Australie, le nouveau stade de Perth et Kent Road Mascot ; aux Émirats arabes unis, les complexes résidentiels Ruwais et Polo, les péninsules de La Mer ; au Koweït, la raffinerie d'Al-Zour ; au Turkménistan, le port de Turkmenbashi.

Structures

Terre Armée (ouvrages de soutènement et voûtes préfabriquées) a réalisé un bon exercice (+ 13 %) grâce à des effets de change favorables qui compensent une légère décroissance organique



À voir
Réparation d'un pont à Hammersmith
bit.ly/vinci-pont-hammersmith



Remplacement de la précontrainte d'un autopont londonien.
Durée : 2 min 44 s.



À voir
Installation des haubans du pont Yavuz Sultan Selim à Istanbul (Turquie)
bit.ly/vinci-pont-bosphore



Survol de la construction du troisième pont sur le Bosphore à Istanbul (Turquie).
Durée : 2 min 3 s.



de l'activité. La contraction du chiffre d'affaires aux États-Unis, principalement liée à de mauvaises conditions climatiques, n'a été que partiellement compensée par la bonne tenue de l'activité en Afrique du Sud et l'amorce de reprise en Australie. Les prises de commandes ont quant à elles été très dynamiques en 2015, avec notamment l'Ultimate Interstate 4 aux États-Unis et l'échangeur Turcot ainsi que le contournement de la ville de Regina (Regina Bypass), dans le cadre d'un PPP remporté par VINCI au Canada.

Freyssinet a enregistré de nouveau une forte croissance (+ 30 %), qui a concerné tous ses territoires d'intervention, en particulier l'Asie, l'Australie et le Moyen-Orient. Les prises de commandes se sont quasiment maintenues au niveau très élevé de 2014. Elles ont concerné principalement la réhabilitation du port de Webb Dock East à Melbourne en Australie, le projet SPT de réparation du tunnel du métro de Glasgow au Royaume-Uni et la précontrainte de la Nouvelle Route du littoral à La Réunion.

Parmi les chantiers achevés ou en cours, on citera le remplacement de la précontrainte de l'autopont d'Hammersmith à Londres (Royaume-Uni), la mise aux normes anti-incendie du tunnel du Puymorens dans les Pyrénées (France), la construction des 12 km de tablier de la ligne 1 du métro d'Hô Chi Minh-Ville (Vietnam) ainsi que le changement des haubans du pont d'Ewijk (Pays-Bas).

Nucléaire

Nuvia a enregistré une croissance de 10 %, grâce notamment à l'impact en année pleine de l'acquisition en 2014 des sociétés allemandes SEA et MED, spécialisées dans les appareils portatifs de radioprotection et les équipements de médecine nucléaire. L'activité s'est développée principalement en République tchèque et dans une moindre mesure en France, compensant le repli observé au Royaume-Uni et en Europe du Nord. Les prises de commandes ont connu une nouvelle accélération. Les principales ont concerné le projet Epure en France, le pôle de recherche européen d'Ispra en Italie et le projet B30 sur le site de Sellafield au Royaume-Uni.

ENTREPOSE

Le chiffre d'affaires a reculé de plus de 20 % à 0,7 milliard d'euros, décroissance relativement limitée au regard de la forte contraction des investissements dans le secteur pétrolier et gazier, qui a entraîné le report ou l'annulation de nombreux projets. Dans ce contexte, Entrepose a poursuivi la rationalisation de son réseau de filiales et sa diversification dans les énergies non fossiles. Le rapprochement initié fin 2015 avec VINCI Environnement, filiale de VINCI Construction France spécialisée dans les process de traitement des eaux et de valorisation énergétique, permettra

de développer de nouvelles offres dans les énergies renouvelables thermiques.

Dans le domaine pétrolier et gazier, Entrepose a étendu la couverture de ses marchés en acquérant la société indonésienne PT Istana Karang Laut, qui dispose d'une expertise reconnue en Asie dans les activités onshore et offshore. L'activité a été importante dans la construction de réservoirs de stockage de gaz naturel liquéfié, qui a généré plus de la moitié du chiffre d'affaires. En synergie avec VINCI Construction Grands Projets, la filiale Entrepose Contracting a poursuivi les travaux du chantier de Wheatstone en Australie (deux réservoirs de 150 000 m³ et deux autres de 120 000 m³) et du projet Yamal LNG en Russie (quatre réservoirs d'une capacité de 160 000 m³) dans le nord de la Sibérie. Ce chantier, dont le rythme s'est accéléré en 2015, confirme la capacité du pôle construction à mener des opérations dans des conditions extrêmes en intégrant toutes les compétences requises en termes d'expertises techniques et de management de projet. En France, Entrepose Contracting a par ailleurs poursuivi la construction du terminal gazier de Dunkerque (trois réservoirs de 190 000 m³ chacun).

La construction de pipelines constitue le deuxième domaine d'activité d'Entrepose. La filiale Spiecapag a achevé en 2015 les projets Arc de Dierrey, gazoduc de 63 km en France, et Eastern Goldfields Pipeline en Australie, a posé la totalité des conduites du champ gazier d'Incahuasi, gazoduc de 142 km en Bolivie, et a accéléré sa diversification dans les forages horizontaux dirigés, réalisés notamment pour les entreprises de réseaux électriques.

L'activité de stockage d'hydrocarbures souterrain (filiale Geostock) s'est maintenue à un bon niveau grâce à l'opération Jurong Rocks Caverns à Singapour. Sur les cinq cavités sous-marines que compte cet important projet, deux étaient déjà en exploitation en fin d'exercice – les trois restantes devant l'être en 2016. Geostock a signé également de nouveaux contrats d'études ou de travaux au Mexique, en Azerbaïdjan et en Géorgie (Caucase), et ouvert un bureau au Brésil.

L'exercice a été plus difficile dans les travaux maritimes pour Geoccean, confronté à l'arrêt d'une importante opération. La filiale a débuté, en groupement avec Soletanche Bachy, la construction d'ouvrages de prise d'eau en mer et de rejet pour le complexe minier d'Escondida au Chili, et poursuivi plusieurs chantiers de taille moyenne notamment au Congo.

Enfin, Entrepose Drilling, filiale spécialisée dans les forages profonds, a compensé en partie les désinvestissements de ses clients pétroliers en accélérant son développement dans la géothermie. S'affirmant comme un acteur de référence dans ce domaine, la filiale est intervenue sur une dizaine de chantiers de forage géothermique en France ainsi que sur de nombreuses opérations de maintenance.



1

1 – Travaux de fondations de la tour Landmark (81 étages) à Hô Chi Minh-Ville au Vietnam.

2 – Forage horizontal dirigé de deux traversées de 1 480 m à 35 m de profondeur sous les pistes de l'aéroport de Paris – Charles-de-Gaulle.



2



Perspectives

La situation des carnets de commandes de VINCI Construction en fin d'exercice laisse entrevoir une légère contraction d'activité en 2016. Celle-ci devrait toutefois être moins marquée qu'en 2015.

En France, la progression des prises de commandes, le retour des grands investisseurs sur le marché de l'immobilier de bureaux et le développement d'opérations pour le compte de clients privés devraient contribuer au redressement de l'activité bâtiment. De son côté, l'activité génie civil sera soutenue par les premiers investissements du Grand Paris. Dans les autres réseaux de filiales locales, l'activité devrait demeurer robuste dans les collectivités françaises d'outre-mer, en Pologne et en Nouvelle-Zélande ; en Afrique, Sogea-Satom poursuivra ses efforts de diversification géographique pour atténuer l'impact du fort recul des investissements d'infrastructures dans les pays pétroliers.

Dans les grands projets, sur un marché mondial toujours en croissance, le développement des activités à l'international devrait se confirmer, favorisé par les synergies mises en œuvre au sein du pôle, de la branche contracting et avec VINCI Concessions. Les entités de la Division des grands projets devraient bénéficier également d'une conjoncture porteuse en France, grâce aux programmes d'infrastructures du Grand Paris.

Dans les Métiers de spécialités, Entrepose poursuivra ses efforts pour réduire sa dépendance vis-à-vis du marché du pétrole et du gaz, notamment par le développement de nouvelles offres dans les énergies thermiques renouvelables, en synergie avec

VINCI Environnement. Soletanche Freyssinet, après plusieurs exercices de forte croissance, devrait voir son activité se stabiliser à un haut niveau.

En s'appuyant sur les ressources du digital, VINCI Construction accélérera la convergence de ses divisions autour d'outils et de méthodes destinées à améliorer la productivité de ses chantiers et la valeur ajoutée de ses offres. L'intensification des transversalités visera également à accompagner l'internationalisation du pôle en renforçant ses ressources collectives de management opérationnel.



VINCI Immobilier

2015 a été une année tonique pour VINCI Immobilier, qui a fêté ses dix ans. Dans un contexte économique favorable, l'activité résidentielle s'est inscrite en nette croissance. Les prises de commandes en immobilier d'entreprise ont également progressé.



Le chiffre d'affaires de VINCI Immobilier a progressé de 20 % à 0,7 milliard d'euros. VINCI Immobilier a bénéficié de tendances favorables dans ses deux grands secteurs d'activité. Dans l'immobilier résidentiel, le maintien de taux d'intérêt bas a favorisé le retour sur le marché des investisseurs dans le cadre du dispositif Pinel, principal moteur des ventes de logements, qui ont progressé en volume d'environ 18 %. L'exercice a été bien orienté également dans l'immobilier d'entreprise, avec une croissance des investissements de 6 %.

Immobilier résidentiel

Le redressement amorcé en 2014 s'est confirmé et amplifié avec une hausse de 26 % des réservations de logements (4 189 lots). Cette progression est due aux ventes en bloc à des bailleurs institutionnels (1 413 lots) et à la forte croissance (+ 40 %) des réservations par le canal de la vente intermédiaire, destinées principalement aux investisseurs particuliers.

La progression a été moindre dans les ventes de résidences gérées (275 lots). En terme géographique, c'est en Rhône-Alpes, en Île-de-France et en Alsace-Lorraine que la hausse des réservations a été la plus marquée, grâce au bon renouvellement des offres à la vente.

4 292 lots ont été lancés en travaux, contre 3 021 en 2014. Le nombre de lots ayant fait l'objet d'actes notariés s'est élevé à 4 206, soit une hausse de 75 % sur un an.

Des efforts commerciaux ont été consentis afin de conserver, pour les opérations lancées en travaux précédemment, un rythme d'écoulement satisfaisant. De leur côté, les nouveaux programmes, dont les dimensions et les prix ont été adaptés à l'évolution de la demande, ont obtenu de réels succès commerciaux.

Les principales opérations livrées durant l'année ont concerné deux programmes dans le XVII^e arrondissement de Paris : Pereire 17 (138 lots) et Cardinet 17 (132 lots) ainsi que la résidence Debrousse Parc à Lyon (121 lots).

Le développement foncier a retrouvé un niveau satisfaisant après un exercice 2014 qui avait pâti de l'attentisme lié aux élections municipales. Les promesses de vente signées en 2015 devraient permettre de mettre sur le marché environ 6 000 lots par an au cours des prochains exercices, portant le portefeuille à développer à 16 000 lots environ, soit 3,7 années de production.

Enfin, dans le cadre d'un accord de copromotion avec un partenaire monégasque, VINCI Immobilier a signé un important contrat de promotion immobilière concernant la réalisation de 150 logements domaniaux pour la principauté de Monaco ainsi que le développement de 50 logements privés de grand luxe et d'une école internationale.

Immobilier d'entreprise

Dans le contexte de faible rendement des produits financiers, l'immobilier d'entreprise a continué à susciter l'intérêt des investisseurs. Alors que ceux-ci se tournent majoritairement vers des immeubles loués, VINCI Immobilier a réalisé à Paris une importante vente « en blanc », portant sur le futur immeuble Elements (17 000 m²) construit au cœur du quartier d'affaires de la ZAC Rive gauche. Trois autres ventes en l'état futur d'achèvement (Vefa) ont été réalisées en 2015, concernant des immeubles de bureaux à Montpellier (6 700 m²) et à Lyon (7 600 m²) ainsi qu'un hôtel de 255 chambres à Paris, porte Dorée, sous l'enseigne Motel One.

D'importantes livraisons ont marqué l'exercice : la seconde tranche du nouveau siège de SFR à Saint-Denis (59 000 m²), construit par les entreprises du Groupe ; les hôtels Meliä (369 chambres) à la Défense et B&B (182 chambres) à Ivry-sur-Seine ; deux ensembles de commerces dans les Alpes-Maritimes, l'un (2 600 m²) à Cannes, aux abords de la gare SNCF, l'autre (29 000 m²) à Nice, adossé au stade Allianz Riviera, construit et géré par VINCI. Par ailleurs, VINCI Immobilier a livré et pris possession de son nouveau siège à Boulogne-Billancourt, dans l'immeuble In Situ réalisé pour un client investisseur et bailleur.

On signalera enfin les projets en phase de développement, soit deux ensembles de bureaux, l'un de 45 000 m² à Saint-Ouen, l'autre de 14 000 m² dans le XVI^e arrondissement de Paris, dans le cadre de deux contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée, un nouvel hôtel Meliä (266 chambres) à Roissy - Charles-de-Gaulle ainsi qu'un complexe multi-activités porte d'Italie à Paris (22 500 m²) et un immeuble de bureaux de 17 000 m² à la Défense, acquis en l'état avant restructuration et revente. Enfin, les premières ventes de droits à construire de l'opération d'aménagement Universeine, à Saint-Denis, ont été réalisées fin 2015.

Services immobiliers

VINCI Immobilier est actionnaire majoritaire de la société Ovelia, qui exploite quatre résidences à Toulouse, Strasbourg et Annecy (ouverte en janvier 2016), et prévoit d'en ouvrir quatre autres en France d'ici deux ans.

Par ailleurs, l'une des deux filiales d'administration de biens, VINCI Immobilier Gestion, a été cédée en 2015. L'autre filiale, VINCI Immobilier Property Management, a poursuivi son activité en renouvelant son portefeuille de contrats de gestion d'immeubles de bureaux et en développant son activité de conseil immobilier, notamment dans le cadre de missions confiées par des entreprises utilisatrices au sein du groupe VINCI.



Perspectives

Compte tenu de la forte hausse du nombre de réservations de logements, du volume et de la qualité des opérations à développer ou à commercialiser en matière d'immobilier d'entreprise, le chiffre d'affaires de VINCI Immobilier devrait enregistrer en 2016 une nouvelle croissance.



À voir
Hôtel Meliä à la Défense
bit.ly/vinci-defense-melia



*Naissance sur un site très étroit d'un hôtel quatre étoiles de 369 chambres.
Durée : 57 s.*



À lire
19 Futurs
bit.ly/vinci-19-futurs

Origine et récit de la réalisation de l'hôtel Meliä à la Défense.

Page de gauche - L'hôtel Meliä Paris la Défense a remporté le Grand Prix du Simi 2015 dans la catégorie « immeubles de services ».

Informations générales & éléments financiers

118 Rapport de gestion du Conseil d'administration

213 — Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

216 Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

221 — Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la Société

222 Rapport du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration

224 Comptes consolidés

226 — Comptes consolidés annuels

231 — Annexe aux comptes consolidés

302 — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

303 Comptes sociaux

304 — Comptes sociaux

307 — Annexe aux comptes sociaux

319 — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

320 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

322 Responsables du document de référence

324 Tables de concordance

324 — du document de référence

326 — du rapport financier annuel

327 Tableau de correspondance : informations sociales, environnementales et sociétales

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Sommaire

A.	Rapport sur les comptes de l'exercice	119
	1. Comptes consolidés	119
	2. Comptes sociaux	128
	3. Dividendes	128
B.	Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives	128
	1. Événements significatifs postérieurs à la clôture	128
	2. Informations sur les tendances	128
	3. Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité	129
C.	Facteurs de risques	130
	1. Risques opérationnels	130
	2. Risques financiers	132
	3. Risques juridiques	133
	4. Risques environnementaux et technologiques	134
	5. Couverture des risques par les assurances	135
D.	Gouvernement d'entreprise	137
	1. Règles de gouvernance	137
	2. Organisation de la gouvernance chez VINCI	137
	3. Direction Générale et Conseil d'administration	140
	4. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	154
	5. Options, actions de performance et plans d'incitation à long terme	164
	6. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	168
E.	Informations sociales, environnementales et sociétales	169
	1. Informations sociales	170
	2. Informations environnementales	181
	3. Informations sociétales	192
	4. Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal	202
F.	Renseignements généraux sur la Société et son capital	205
	1. Identité de la Société	205
	2. Relations entre la Société et ses filiales	206
	3. Renseignements sur le capital de VINCI	207
	4. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	210
	5. Autres informations sur la Société faisant partie intégrante du Rapport de gestion	211
	Résultats financiers des cinq derniers exercices	318

A. Rapport sur les comptes de l'exercice

1. Comptes consolidés

VINCI a réalisé en 2015 une performance solide, attestant la résilience de son modèle et la complémentarité de ses deux grands métiers, concessions et contracting. Dans les concessions, l'exercice a été marqué par l'entrée en vigueur du plan de relance autoroutier au deuxième semestre et par l'accélération du développement dans l'aéroportuaire, principalement hors d'Europe : au Chili, au Japon et en République dominicaine. Le trafic autoroutier a progressé à un rythme supérieur à celui de 2014 et celui des plates-formes aéroportuaires a continué de croître à un rythme soutenu. Dans le contracting, les performances sont plus contrastées. Les activités de construction et de travaux routiers traditionnels dépendantes de la commande publique en France et celles liées au secteur pétrolier et gazier (compagnies, pays producteurs) ont fait face à des baisses sensibles d'activité. À l'international, la branche contracting a renforcé sa présence par de nouvelles acquisitions en dehors de l'Europe. Elle a amélioré ses performances dans ses implantations historiques en Europe et aux Amériques, en particulier dans les métiers de spécialités. Enfin, l'exercice a été marqué par une réduction de l'endettement financier net grâce à une forte génération de cash-flow.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 38,5 milliards d'euros en 2015, à un niveau proche de celui de l'exercice précédent (- 0,5 % à structure réelle). Il bénéficie des impacts positifs du change (+ 1,8 %) et des variations de périmètre (+ 2,0 %) ; les acquisitions réalisées par VINCI Energies et VINCI Construction à l'international ayant plus que compensé l'impact de la déconsolidation de VINCI Park. À structure comparable, l'activité ressort en baisse de 4,3 %. En 2015, près de 42 % du chiffre d'affaires a été réalisé hors de France (47 % pour la branche contracting).

L'Ebitda (capacité d'autofinancement - CAFICE) s'élève à 5,7 milliards d'euros, en légère hausse (+ 1,9 %). Il représente 14,7 % du chiffre d'affaires (14,4 % du chiffre d'affaires en 2014).

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) s'établit à près de 3,8 milliards d'euros en 2015, en hausse de 3,2 % par rapport à 2014 (3,6 milliards d'euros). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'améliore à 9,8 % (9,4 % en 2014), grâce à une contribution plus importante des concessions.

Le résultat opérationnel courant, intégrant l'impact des paiements en actions (IFRS 2), la part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence et les autres éléments opérationnels courants, ressort à 3,8 milliards d'euros en 2015 (3,6 milliards d'euros en 2014).

Le résultat net consolidé part du Groupe ressort à 2 046 millions d'euros, en baisse de 441 millions d'euros par rapport à 2014 (2 486 millions d'euros). Il comprend une charge nette de 63 millions d'euros au titre des éléments non courants (désinvestissements, dépréciations et coûts de restructuration), alors que le résultat 2014 intégrait un produit net de 581 millions d'euros, composé essentiellement du résultat de cession dégagé lors de l'ouverture du capital de VINCI Park. Le résultat net par action (après prise en compte des instruments dilutifs) ressort ainsi à 3,66 euros (4,43 euros en 2014), en baisse de 17,2 %. Hors éléments non courants, le résultat net progresse de près de 11 %, à 2 109 millions d'euros, soit 3,78 euros par action (1 906 millions d'euros et 3,39 euros en 2014).

L'endettement financier net s'élève à 12,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en diminution sur douze mois (0,8 milliard d'euros). Le cash-flow libre de près de 3,0 milliards d'euros généré dans l'exercice (après 0,9 milliard d'euros d'investissements dans les concessions) est en hausse de 35 % par rapport à 2014. Il a permis de financer les investissements financiers de l'exercice pour 0,4 milliard d'euros, le paiement des dividendes pour 1,0 milliard d'euros, des rachats d'actions nets d'augmentations de capital pour 0,3 milliard d'euros et le remboursement anticipé de l'emprunt subordonné à durée de vie indéterminée (TSS) pour 0,5 milliard d'euros.

Au cours de l'exercice, le Groupe n'a pas réalisé d'émission ni de placement obligataire.

Au 31 décembre 2015, la liquidité du Groupe s'élève à 10,1 milliards d'euros et se décompose entre une trésorerie nette gérée de 4,1 milliards d'euros et des lignes de crédit bancaires confirmées non utilisées pour 6,0 milliards d'euros, dont les échéances ont été prorogées à 2020.

En 2015, les notations de crédit, A- chez Standard & Poor's et Baa1 chez Moody's, ont été confirmées par ces agences avec perspective stable.

Les prises de commandes des pôles du contracting se sont élevées à 31,4 milliards d'euros en 2015, en hausse de 3 % par rapport à 2014. Cette évolution traduit une forte progression à l'international (+ 9 %) et un léger recul en France (- 2 %). Le carnet de commandes ressort à 277 milliards d'euros, en baisse de 1 % sur douze mois (France : - 4 % ; international : + 3 %) mais en augmentation de 1 % (stable en France) hors impact de l'avancement du projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux, qui atteignait 91 % à fin 2015. Il représente dix mois d'activité moyenne.

1.1 Faits marquants de la période

1.1.1 Entrée en vigueur du plan de relance autoroutier en France

Les discussions relatives au plan de relance autoroutier engagées par les sociétés concessionnaires avec l'État concédant en novembre 2012 ont abouti à la signature d'un protocole le 9 avril 2015 avec la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Outre la mise en œuvre du plan de relance autoroutier, qui avait obtenu un avis positif de la Commission européenne le 28 octobre 2014 suite à sa notification en mai 2014, ce protocole prévoit :

- les modalités de compensation de la hausse de la redevance domaniale intervenue en 2013 et du « gel » des tarifs de 2015 ;
- le versement pendant vingt ans d'une contribution volontaire exceptionnelle annuelle de 60 millions d'euros indexés à l'inflation, à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF). La part de VINCI Autoroutes est d'environ 55 % de ce montant ;
- la mise en place de mécanismes d'encadrement de la profitabilité des contrats s'appliquant aux périodes d'allongement additionnelles liées au plan de relance autoroutier ;
- l'affirmation de la stabilité de l'environnement fiscal contractuel ;
- des mesures complémentaires ciblées en faveur du covoiturage et de l'accueil des autocars, notamment ;
- des mesures en faveur d'une meilleure transparence avec, en particulier, la mise en place de l'Arafer (Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières) ;
- enfin, les sociétés concessionnaires se sont engagées à la création d'un fonds de modernisation écologique des transports de 200 millions d'euros, auquel VINCI participera à hauteur de 50 %.

La publication au *Journal officiel*, le 23 août 2015, des avenants aux contrats de concession des différentes sociétés du Groupe concernées (ASF, Escota et Cofiroute) rend les mesures du plan de relance autoroutier exécutoires. Les engagements supplémentaires d'investissement à réaliser par les sociétés concessionnaires d'autoroutes du Groupe au titre de ce plan s'élèvent à près de 2 milliards d'euros. Ils concernent des travaux d'infrastructures destinés à améliorer le réseau autoroutier, notamment des élargissements sur les autoroutes A9, A63 et A10, ainsi que l'achèvement de l'itinéraire autoroutier A50/A57 à Toulon. En contrepartie de ces investissements supplémentaires, les durées des contrats de concession ont été prolongées de deux ans et quatre mois pour ASF, deux ans et six mois pour le réseau interurbain de Cofiroute et quatre ans et deux mois pour Escota. Les durées d'amortissement des ouvrages concédés dans les comptes du Groupe ont été revues prospectivement et prolongées pour les mêmes durées.

1.1.2 Principales variations de périmètre

En 2015, le Groupe a renforcé sa présence à l'international et sur de nouveaux métiers, avec de nouvelles opérations de croissance externe :

- chez VINCI Energies : acquisitions d'Orteng Engenharia e Sistemas au Brésil et d'APX Intégration, un des leaders français des Cloud Builders ;
- chez VINCI Construction : acquisition de HEB Construction (Nouvelle-Zélande) par VINCI Construction International Network et prise de contrôle de Grupo Rodio Kronsa (Amérique latine, péninsule ibérique, Maroc) par Soletanche Freyssinet ;
- conclusion d'un partenariat stratégique avec la société colombienne Constructora Concreto, s'accompagnant d'une prise de participation de 20 % à son capital.

Ces opérations sont décrites dans les notes aux comptes consolidés (note B2 – Évolution du périmètre de consolidation).

1.1.3 Nouveaux contrats de partenariat public-privé

Concession de l'aéroport de Toulon-Hyères

VINCI Airports a été désigné par l'État français concessionnaire pour une durée de vingt-cinq ans de l'aéroport de Toulon-Hyères, à compter du 1^{er} avril 2015. Cet aéroport, qui a accueilli environ 510 000 passagers en 2015, dessert l'agglomération toulonnaise, le golfe de Saint-Tropez et les principales stations balnéaires du premier département touristique de France en nombre de visiteurs annuels.

La concession comprend la gestion et le développement des activités civiles de l'aéroport et la prise en charge des travaux et de l'entretien des pistes et des infrastructures communes avec la partie militaire.

Concession de l'aéroport international de Santiago du Chili

Le 21 avril 2015, la décision du gouvernement chilien de confier au consortium Nuevo Pudahuel la concession de l'aéroport international Arturo Merino Benítez de Santiago du Chili pour une durée de vingt ans, à compter du 1^{er} octobre 2015, a été définitivement entérinée par la publication du décret d'adjudication. VINCI Airports participe au consortium (40 %), aux côtés d'Aéroports de Paris (45 %) et d'Astaldi (15 %). Cet aéroport est le sixième aéroport d'Amérique du Sud avec 17,2 millions de passagers accueillis en 2015, dont près de la moitié sur des vols internationaux.

La concession inclut l'exploitation et le développement de la plate-forme existante ; outre le réaménagement et l'extension du terminal actuel, elle prévoit le financement, la conception et la construction d'un nouveau terminal, qui portera la capacité de l'aéroport à 30 millions de passagers, pouvant être étendue au-delà, et l'exploitation sur toute la durée de la concession de l'ensemble des infrastructures.

Les travaux de construction seront réalisés par VINCI Construction Grands Projets dans le cadre d'un groupement conception-construction avec Astaldi (50 %-50 %).

Signature du contrat de concession des aéroports internationaux d'Osaka et du Kansai

Le 15 décembre 2015, le consortium composé de VINCI Airports et ORIX Corporation, un des leaders des services financiers intégrés au Japon, a signé un contrat de concession d'une durée de quarante-quatre ans pour l'exploitation des aéroports internationaux du Kansai et d'Osaka. Avec 37,7 millions de voyageurs accueillis en 2015, ces deux aéroports constituent la deuxième plate-forme aéroportuaire la plus fréquentée du pays et bénéficient du développement du tourisme au Japon et de l'essor des transporteurs low-cost.

Le transfert de l'exploitation des aéroports à la société concessionnaire Kansai Airports est prévu le 1^{er} avril 2016. Cette société sera détenue à 40 % par VINCI Airports, 40 % par ORIX Corporation et 20 % par plusieurs entreprises de la région du Kansai. Le plan de financement initial de la société concessionnaire s'élève à 260 milliards de yens (près de 2 milliards d'euros), dont 80 milliards de yens (environ 600 millions d'euros) seront apportés par les actionnaires.

Acquisition de la société aéroportuaire dominicaine Aerodom

Le 14 décembre 2015, VINCI Airports a signé avec le fonds d'investissement Advent International un accord portant sur l'acquisition de 100 % de la société dominicaine Aerodom. Cette société détient un contrat de concession portant sur l'exploitation, jusqu'en mars 2030, de six des neuf aéroports de la République dominicaine, dont l'aéroport international Las Americas. Les aéroports d'Aerodom ont accueilli 4,6 millions de passagers en 2015, à 98 % sur des vols internationaux.

La finalisation de la transaction et le transfert de l'exploitation sont prévus à la fin du premier trimestre 2016, sous réserve de la levée des conditions suspensives.

À l'issue de cette acquisition, le nombre d'aéroports opérés par VINCI Airports sera porté à 33.

Contrat de partenariat public-privé sections 7 et 8 de l'autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg en Russie

Le 21 juillet 2015, la société concessionnaire Two Capitals Highway LLC, composée de VINCI Concessions (40 %) et d'autres partenaires (60 %), dont le groupe bancaire russe VTB, a finalisé le financement et le contrat pour les sections 7 et 8 de l'autoroute de Moscou – Saint-Pétersbourg. Ce contrat, d'une durée de vingt-sept ans (trois années de construction et vingt-quatre années d'exploitation), porte sur le financement, la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'une autoroute à péage de 138 km à la sortie de Saint-Pétersbourg.

Contrat de partenariat public-privé Regina Bypass au Canada

Le 5 août 2015, la société Regina Bypass Partners, entreprise contrôlée conjointement par VINCI Concessions (37,5 %) et ses partenaires Parsons Entreprises (25 %), le fonds Connor Clark & Lunn GWest (25 %) et Gracorp Capital (12,5 %), a signé un contrat de partenariat public-privé d'une durée de trente ans portant sur la réalisation et l'exploitation de l'autoroute de contournement en deux fois deux voies de Regina, capitale de la province canadienne de la Saskatchewan. Le projet consiste à assurer la conception, le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien des 61 km de ce contournement. Il représente un investissement total d'environ 1,4 milliard de dollars canadiens (environ 1,0 milliard d'euros).

Les travaux de construction dureront environ quatre ans. Ils sont réalisés par Regina Bypass Design-Builders, groupement composé de Carmacks Enterprises Ltd (18,75 %), filiale à 100 % d'Eurovia, de VINCI Construction Terrassement (18,75 %), de Graham Infrastructure LP (37,5 %) et de Parsons Canada Ltd (25 %).

À l'achèvement des travaux, l'autoroute sera exploitée et entretenue sur une période de trente ans par Regina Bypass Operations and Maintenance, filiale à 100 % de VINCI.

Contrat de concession de l'autoroute A355 – contournement ouest de Strasbourg

En octobre 2015, VINCI Concessions a été désigné, par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, attributaire pressenti du contrat de concession d'une durée de cinquante-quatre ans de l'autoroute A355 de contournement ouest de Strasbourg. Le projet consiste à assurer la conception, le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien des 24 km de ce contournement.

1.1.4 Succès commerciaux dans le contracting

Parmi les contrats les plus significatifs remportés au cours de l'exercice 2015 par le Groupe, on peut signaler :

- en France :
 - le contrat de construction de la tour Trinity, nouvel immeuble d'une hauteur de 140 mètres, au cœur du quartier de la Défense ;
 - la rénovation de l'ensemble immobilier de la Samaritaine à Paris pour le groupe LVMH ;
 - le contrat de rénovation-extension du complexe de tennis de Roland-Garros ;
 - le contrat de construction d'un bâtiment de jonction, qui reliera le terminal Ouest au terminal Sud de l'aéroport de Paris-Orly ;
- à l'international :
 - le contrat de construction de deux sections du tunnel d'assainissement Thames Tideway (lot Est), à Londres ;
 - le contrat de construction du nouveau terminal de l'aéroport de Santiago du Chili ;
 - le contrat pour la réalisation de l'autoroute de contournement de la ville de Regina, dans la province de la Saskatchewan, au Canada.

1.1.5 Opérations de financement

Remboursement d'emprunts

En 2015, le Groupe a remboursé des emprunts pour un montant total de 1 420 millions d'euros, dont des emprunts du groupe ASF souscrits auprès de la CNA (Caisse nationale des autoroutes) et de la BEI (Banque européenne d'investissement) pour un montant de 718 millions d'euros.

De son côté, VINCI a remboursé, en février et mars 2015, deux placements obligataires de maturité deux ans pour un total de 450 millions d'euros.

Remboursement de l'emprunt subordonné à durée de vie indéterminée (TSS)

En 2015, le Groupe a procédé au remboursement anticipé de l'emprunt subordonné à durée de vie indéterminée (TSS) de 500 millions d'euros émis en 2006.

Nouveaux financements corporate

En 2015, le Groupe n'a réalisé aucune émission ni placement obligataire.

Au 31 décembre 2015, la dette financière brute long terme du Groupe, d'un montant de 17 milliards d'euros, avait une maturité moyenne de 4,6 ans et son taux d'intérêt moyen ressortait à 3,27 % (3,38 % au 31 décembre 2014).

1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé 2015 de VINCI s'élève à 38,5 milliards d'euros, à un niveau proche de celui de l'exercice précédent (- 0,5 %). La baisse de l'activité à structure comparable (- 4,3 %) est en partie compensée par des effets de change positifs (+ 1,8 %) et l'impact des variations de périmètre pour + 2,0 %. Les acquisitions de VINCI Energies en 2014 (Imtech ICT en Europe et Electrix en Océanie essentiellement) et en 2015 (Orteng au Brésil) et celle de VINCI Construction International Network en 2015 (HEB Construction en Nouvelle-Zélande) font plus que compenser l'impact de la déconsolidation de VINCI Park à partir de juin 2014.

Le chiffre d'affaires des **concessions** s'établit à 5,8 milliards d'euros, en légère baisse (- 0,3 %) à structure réelle et en hausse de + 3,9 % à structure comparable. Cette dernière traduit une progression du chiffre d'affaires de VINCI Autoroutes de 2,9 % et une croissance de VINCI Airports de 11,3 %.

Le chiffre d'affaires de la branche **contracting** (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction) s'établit à 32,6 milliards d'euros, en baisse de 1,1 % à structure réelle (- 6,2 % à structure comparable).

En France, le chiffre d'affaires s'élève à 22,4 milliards d'euros, en baisse de 6,4 % (- 5,9 % à structure comparable, dont - 2,2 % imputables à l'avancement du chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux). Le chiffre d'affaires des concessions diminue de 0,9 % et celui du contracting de 8,8 % (à périmètre constant : + 2,7 % dans les concessions et - 9,1 % dans le contracting).

À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 16,1 milliards d'euros, en hausse de 9,0 % à structure réelle. Il diminue de 2,0 % à structure comparable, après correction des effets de change (+ 4,5 %) et des variations de périmètre (+ 6,5 %). La part du chiffre d'affaires réalisée hors de France en 2015 est en hausse, à 42 % (38 % en 2014).

Chiffre d'affaires par pôle

(en millions d'euros)	Variation 2015/2014			
	2015	2014	Réelle	Comparable
Concessions ^(*)	5 804	5 564	+ 4,3 %	+ 3,9 %
VINCI Autoroutes	4 881	4 743	+ 2,9 %	+ 2,9 %
VINCI Airports	820	717	+ 14,4 %	+ 11,3 %
Autres concessions	102	104	(1,7 %)	(3,7 %)
Contracting	32 570	32 916	(1,1 %)	(6,2 %)
VINCI Energies	10 180	9 309	+ 9,4 %	(0,6 %)
Eurovia	7 899	8 188	(3,5 %)	(5,0 %)
VINCI Construction	14 491	15 419	(6,0 %)	(10,3 %)
VINCI Immobilier	707	587	+ 20,5 %	+ 20,5 %
Éliminations intra-groupe	(562)	(623)		
Chiffre d'affaires hors VINCI Park	38 518	38 444	+ 0,2 %	(4,3 %)
VINCI Park ^(**)	-	259		
Chiffre d'affaires^(***)	38 518	38 703	(0,5 %)	(4,3 %)
CA travaux des filiales concessionnaires	882	584	+ 51,0 %	+ 52,9 %
Éliminations intra-groupe	(239)	(244)		
CA travaux des filiales concessionnaires – hors activité Groupe	643	340	+ 89,1 %	+ 93,3 %
Chiffre d'affaires consolidé total	39 161	39 043	+ 0,3 %	(3,5 %)

(*) Hors contribution de VINCI Park du 1^{er} janvier au 4 juin 2014.

(**) Déconsolidé le 4 juin 2014.

(***) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

CONCESSIONS : 5 804 millions d'euros (- 0,3 % à structure réelle ; + 3,9 % à structure comparable ; + 4,3 % hors VINCI Park)

VINCI Autoroutes : le chiffre d'affaires s'établit à 4 881 millions d'euros en 2015, en progression de 2,9 % par rapport à 2014. Les recettes de péage sont en croissance de 3,1 %, grâce à une progression du trafic sur le réseau interurbain de 3,0 % (véhicules légers : + 2,9 % ; poids lourds : + 3,3 %) et à un impact du Duplex A86 de 0,1 %.

VINCI Airports réalise un chiffre d'affaires de 820 millions d'euros en 2015, en hausse de 14,4 % (+ 11,3 % à structure comparable). Le trafic poursuit sa progression à un rythme soutenu (+ 11,4 %, dont + 1,1 % conséquence de l'intégration de l'aéroport de Toulon-Hyères), notamment au Portugal (+ 11,0 %) et au Cambodge (+ 13,0 %).

CONTRACTING : 32 570 millions d'euros (- 1,1 % à structure réelle ; - 6,2 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires est en baisse de 8,8 %, à 17 187 millions d'euros (- 9,1 % à périmètre constant). La baisse de l'activité liée à l'avancement du projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux contribue pour - 2,6 % à cette évolution (586 millions d'euros en 2015 versus 1 141 millions d'euros en 2014).

À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 15 382 millions d'euros, en hausse de 9,3 % à structure réelle, les impacts positifs générés par les effets de change (4,6 %) et les variations de périmètre (+ 7,3 %) compensant largement la décroissance organique (- 2,6 %). L'international représente plus de 47 % du chiffre d'affaires total du contracting (43 % en 2014).

VINCI Energies : 10 180 millions d'euros (+ 9,4 % à structure réelle ; - 0,6 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires est en recul par rapport à 2014 (- 1,5 % à structure réelle ; - 2,3 % à structure comparable), à 5 178 millions d'euros, traduisant des évolutions différentes selon les secteurs. Dans le secteur de l'Information and Communication Technology (ICT), l'activité est en croissance dans la communication d'entreprise mais elle est en net recul dans les infrastructures télécom, en raison notamment de l'avancement du projet GSMR. Dans les infrastructures d'énergie et de mobilité, l'activité est en baisse malgré la montée en puissance des travaux sur la LGV SEA Tours-Bordeaux. Elle se contracte légèrement dans le tertiaire mais reste stable dans l'industrie.

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 5 002 millions d'euros (+ 23,5 % à structure réelle ; + 1,4 % à structure comparable). La forte hausse à structure réelle est induite par les opérations de croissance externe réalisées fin 2014 en Europe (Imtech ICT) et en Océanie (Electrix) et au premier semestre 2015 au Brésil (Orteng). La croissance de l'activité à structure comparable traduit des situations différentes selon les pays et les continents. En Europe, l'activité est stable en Allemagne, affiche une croissance robuste en Suisse et une nette reprise en Europe du Sud. À l'inverse, le chiffre d'affaires à structure comparable diminue au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Belgique et en Suède. Hors d'Europe, l'activité recule au Brésil et en Océanie mais elle progresse au Maroc.

Eurovia : 7 899 millions d'euros (- 3,5 % à structure réelle ; - 5,0 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires en 2015 s'établit à 4 483 millions d'euros, en recul de 8 % à structure réelle et à structure comparable. Cette évolution résulte essentiellement de la contraction des prises de commandes de près de 5 %, induite par la réduction des budgets des collectivités locales et la baisse des prix du bitume. En revanche, les activités ferroviaires restent bien orientées grâce aux travaux réalisés sur la LGV SEA Tours-Bordeaux. À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 3 416 millions d'euros, en hausse de 3,4 % à structure réelle. Hors variations de périmètre (- 1,1 %) et effets de change (+ 4,7 % essentiellement sur les dollars américain et canadien et le sterling), l'activité est globalement stable à structure comparable, reflétant des situations contrastées selon les pays : recul au Canada, légères baisses aux États-Unis, en Allemagne et en Pologne ; progression de l'activité au Royaume-Uni et au Chili ; croissances soutenues en Slovaquie et en République tchèque.

VINCI Construction : 14 491 millions d'euros (- 6,0 % à structure réelle ; - 10,3 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 7 527 millions d'euros, en recul de 13,5 % à structure réelle comme à structure comparable. Cette contraction traduit la fin des travaux de génie civil et de terrassement de la LGV SEA Tours-Bordeaux (impact de l'ordre de - 7 %) et

une contraction des prises de commandes dans le bâtiment et le génie civil que ne compense pas la montée en régime des nouveaux chantiers autoroutiers (A9, A63) et de la Nouvelle Route du littoral sur l'île de la Réunion. Dans les travaux spécialisés, Soletanche Freyssinet, en revanche, bénéficie d'une bonne dynamique.

À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 6 964 millions d'euros, en hausse à structure réelle (+ 3,6 %) grâce à l'évolution favorable des variations de change et de périmètre (prise de contrôle à 100 % dans Freyssinet Espagne en 2014, HEB Construction en 2015). À structure comparable (- 6,4 %), l'activité est en nette diminution chez Sogea-Satom et chez Entrepose, la baisse des prix du pétrole et du gaz entraînant une contraction forte des investissements, dans les pays producteurs africains ainsi que dans les compagnies du secteur. L'activité recule également au Royaume-Uni chez VINCI plc, sous l'effet des restructurations engagées en 2014 et poursuivies en 2015. Ces évolutions sont partiellement compensées par la bonne dynamique de Soletanche Freyssinet et de la Division des grands projets.

VINCI Immobilier : 707 millions d'euros (+ 20,5 % à structure réelle et à structure comparable)

Le chiffre d'affaires de VINCI Immobilier est en forte croissance, traduisant principalement le dynamisme du marché résidentiel en France, qui bénéficie de la progression des réservations et des lancements en travaux de nouveaux programmes. De son côté, l'activité en immobilier d'entreprise est en léger recul, du fait du phasage des projets.

Chiffre d'affaires par zone géographique (hors VINCI Park en 2014)

(en millions d'euros)	Variation 2015/2014				
	2015	% du total	2014 (*)	Réelle (*)	À taux de change constant
France	22 414	58,2 %	23 755	(5,6 %)	(5,7 %)
Royaume-Uni	2 679	7,0 %	2 500	+ 7,2 %	(3,1 %)
Allemagne	2 703	7,0 %	2 502	+ 8,1 %	+ 8,0 %
Europe centrale et orientale	1 884	4,9 %	1 754	+ 7,4 %	+ 7,0 %
Belgique	450	1,2 %	430	+ 4,7 %	+ 4,7 %
Autres pays d'Europe	2 248	5,8 %	1 999	+ 12,5 %	+ 9,1 %
Europe hors France	9 965	25,9 %	9 185	+ 8,5 %	+ 4,7 %
Amériques	2 364	6,1 %	1 870	+ 26,4 %	+ 10,7 %
Afrique	1 479	3,8 %	1 718	(13,9 %)	(14,3 %)
Russie, Asie-Pacifique et Moyen-Orient	2 295	6,0 %	1 916	+ 19,8 %	+ 17,4 %
International hors Europe	6 139	15,9 %	5 504	+ 11,5 %	+ 5,5 %
Total international	16 104	41,8 %	14 689	+ 9,6 %	+ 5,0 %
Chiffre d'affaires (*) (**)	38 518	100,0 %	38 444	+ 0,2 %	(1,5 %)

(*) Hors contribution de VINCI Park du 1^{er} janvier au 4 juin 2014.

(**) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

1.3 Résultat opérationnel sur activité/résultat opérationnel

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) ressort à 3 758 millions d'euros, en augmentation de 3,2 % par rapport à celui de 2014 (3 642 millions d'euros ; + 5,7 % hors contribution de VINCI Park du 1^{er} janvier au 4 juin 2014).

Le taux de ROPA/chiffre d'affaires du Groupe passe de 9,4 % en 2014 (9,2 % hors VINCI Park) à 9,8 % en 2015 du fait de la progression du ROPA des concessions, dont la part dans le « mix métiers » du Groupe s'est accrue en 2015.

Résultat opérationnel sur activité (ROPA)/résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2015	% CA (*)	2014	% CA (*)	Variation 2015/2014
Concessions (**)	2 576	44,4 %	2 342	42,1 %	+ 10,0 %
VINCI Autoroutes	2 352	48,2 %	2 148	45,3 %	+ 9,5 %
VINCI Airports	289	35,3 %	231	32,2 %	+ 25,4 %
Autres concessions	(65)	(64,1 %)	(38)	(36,2 %)	+ 74,3 %
Contracting	1 100	3,4 %	1 148	3,5 %	(4,2 %)
VINCI Energies	568	5,6 %	519	5,6 %	+ 9,4 %
Eurovia	233	3,0 %	249	3,0 %	(6,1 %)
VINCI Construction	299	2,1 %	380	2,5 %	(21,5 %)
VINCI Immobilier	56	7,9 %	28	4,7 %	+ 101,6 %
Holdings	26	-	38	-	-
Résultat opérationnel sur activité (ROPA)	3 758	9,8 %	3 556	9,2 %	+ 5,7 %
VINCI Park	-	-	86 (**)	33,2 %	-
Résultat opérationnel sur activité (ROPA)	3 758	9,8 %	3 642	9,4 %	+ 3,2 %
Paiement en actions (IFRS 2)	(95)	-	(102)	-	-
Résultats des sociétés mises en équivalence	89	-	66	-	-
Autres éléments opérationnels courants	36	-	30	-	-
Résultat opérationnel courant	3 788	9,8 %	3 637	9,4 %	+ 4,2 %
Éléments opérationnels non courants	(73)	-	607	-	-
Résultat opérationnel	3 715	9,6 %	4 243	11,0 %	(12,5 %)

Nota : le ROPA se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence et des autres éléments opérationnels courants et non courants.

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(**) Contribution de VINCI Park du 1^{er} janvier au 4 juin 2014.

Le ROPA des **concessions** s'établit à 2 576 millions d'euros (soit 44,4 % du chiffre d'affaires), en hausse de 10,0 % par rapport à 2014 (2 342 millions d'euros, soit 42,1 % du chiffre d'affaires, hors VINCI Park).

Celui de VINCI Autoroutes ressort à 2 352 millions d'euros (2 148 millions d'euros en 2014), en progression de 9,5 %. Le taux de ROPA/chiffre d'affaires passe de 45,3 % en 2014 à 48,2 % en 2015. Outre la hausse du chiffre d'affaires et une bonne maîtrise des charges d'exploitation, cette progression traduit l'impact de l'étalement des charges d'amortissement, conséquence de l'allongement de la durée des concessions.

Le ROPA de VINCI Airports progresse de 25 %, à 289 millions d'euros (35,3 % du chiffre d'affaires contre 32,2 % en 2014). Cette croissance résulte des bonnes performances, tant en termes d'activité que de rentabilité, des principales plates-formes aéroportuaires gérées, notamment au Portugal et au Cambodge.

Le ROPA du **contracting** diminue de 4,2 %, à 1 100 millions d'euros (1 148 millions d'euros en 2014). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires est en légère diminution à 3,4 % (3,5 % en 2014). Les bonnes performances de VINCI Energies et des métiers de spécialités de VINCI Construction, et la réduction des pertes de VINCI Construction UK au Royaume-Uni n'ont pu entièrement compenser les effets négatifs des baisses d'activité en France de VINCI Construction et d'Eurovia, ainsi que celles enregistrées par Sogea-Satom et Entrepouse chez VINCI Construction.

Le ROPA de VINCI Energies s'établit à 568 millions d'euros, en hausse de 49 millions d'euros par rapport à 2014 (519 millions d'euros). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires est stable par rapport à 2014, à 5,6 %. Il s'est maintenu à un niveau élevé, tant en France qu'à l'international, malgré les opérations d'intégration des acquisitions récentes.

Le ROPA d'Eurovia s'élève à 233 millions d'euros, en baisse de 6,1 % par rapport à 2014 (249 millions d'euros), avec un taux de ROPA/chiffre d'affaires stable à 3,0 %. Malgré la forte baisse des volumes et des prix, l'érosion des marges des activités routières traditionnelles en France a pu être limitée. À l'international, la rentabilité est en amélioration, notamment en Allemagne et en Europe centrale.

Le ROPA de VINCI Construction s'élève à 299 millions d'euros, en baisse de 82 millions d'euros par rapport à 2014 (380 millions d'euros). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires diminue de 2,5 % en 2014, à 2,1 % en 2015. VINCI Construction France a été affecté par l'impact de la baisse du volume d'activité sur le niveau des marges et la couverture des frais généraux. Par ailleurs, la baisse des prix du pétrole s'est traduite par une diminution de la contribution de Sogea-Satom et de celle d'Entrepouse. De leur côté, Soletanche Freyssinet et la Division des grands projets ont amélioré leur taux de marge opérationnelle. Enfin, les pertes de VINCI plc au Royaume-Uni ont été significativement réduites.

VINCI Immobilier : le ROPA s'établit à 56 millions d'euros, avec un taux de ROPA/chiffre d'affaires porté à 7,9 % (28 millions d'euros et 4,7 % en 2014), reflétant en particulier la croissance de l'activité résidentielle et des résultats positifs sur des fins de projets en immobilier d'entreprise.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 3 788 millions d'euros, soit 9,8 % du chiffre d'affaires (3 637 millions en 2014 ; 9,4 % du chiffre d'affaires). Il prend en compte :

- la charge sur paiements en actions (avantages consentis aux salariés dans le cadre des plans d'épargne Groupe, des plans d'actions de performance et de stock-options). Elle s'élève à 95 millions d'euros (- 102 millions d'euros en 2014) ;
- la part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence, qui ressort à + 89 millions d'euros (+ 66 millions d'euros en 2014), dont 45 millions d'euros pour les concessions et 31 millions d'euros pour le contracting ;
- les autres éléments opérationnels courants pour + 36 millions d'euros (+ 30 millions d'euros en 2014).

Résultat opérationnel courant par pôle

(en millions d'euros)	2015	% CA ^(*)	2014	% CA ^(*)	Variation 2015/2014
Concessions ^(**)	2 624	45,2 %	2 352	42,3 %	+ 11,6 %
VINCI Autoroutes	2 342	48,0 %	2 136	45,0 %	+ 9,6 %
VINCI Airports	320	39,0 %	254	35,4 %	+ 26,3 %
Autres concessions	(38)	(37,7 %)	(38)	ns	+ 1,4 %
Contracting	1 067	3,3 %	1 118	3,4 %	(4,6 %)
VINCI Energies	538	5,3 %	492	5,3 %	+ 9,5 %
Eurovia	237	3,0 %	244	3,0 %	(2,8 %)
VINCI Construction	292	2,0 %	383	2,5 %	(23,8 %)
VINCI Immobilier	69	9,7 %	48	8,1 %	+ 43,9 %
Holdings	26	-	36	-	-
Résultat opérationnel courant hors VINCI Park	3 785	9,8 %	3 555	9,2 %	+ 6,5 %
VINCI Park	3	-	82	31,7 %	(96,4 %)
Résultat opérationnel courant	3 788	9,8 %	3 637	9,4 %	+ 4,2 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(**) Hors contribution de VINCI Park du 1^{er} janvier au 4 juin 2014.

Les éléments opérationnels non courants représentent une charge de 73 millions d'euros en 2015 et comprennent :

- les effets de périmètre et de cessions de titres pour - 27 millions d'euros ;
- les pertes de valeur de goodwill pour - 8 millions d'euros ;
- d'autres éléments opérationnels non courants pour un montant net de - 38 millions d'euros, notamment des charges de restructuration en France.

En 2014, le produit net de 607 millions d'euros correspondait principalement à la plus-value avant impôts générée par l'opération d'ouverture du capital de VINCI Park et à des pertes de valeur de goodwill.

Le résultat opérationnel, après prise en compte des éléments opérationnels courants et non courants, s'élève ainsi à 3 715 millions d'euros en 2015, en baisse de 12,5 % par rapport à celui de 2014 (4 243 millions d'euros).

1.4 Résultat net

Le résultat net consolidé part du Groupe de l'exercice 2015 s'établit à 2 046 millions d'euros (soit 5,3 % du chiffre d'affaires), en baisse de 441 millions d'euros par rapport à 2014 (2 486 millions d'euros). Hors éléments non courants, il ressort à 2 109 millions d'euros, en hausse de 203 millions d'euros (+ 10,7 %).

Le résultat net par action (après prise en compte des instruments dilutifs) s'élève ainsi à 3,66 euros (4,43 euros en 2014). Hors éléments non courants, il ressort à 3,78 euros, en hausse de 11,3 % par rapport à 2014 (3,39 euros).

Résultat net part du Groupe par pôle

(en millions d'euros)	2015	2014	Variation 2015/2014
Concessions	1 295	1 779	(27,2 %)
VINCI Autoroutes	1 100	916	+ 20,0 %
VINCI Airports	202	154	+ 30,9 %
Autres concessions et holdings	(7)	708	
Contracting	682	588	+ 16,1 %
VINCI Energies	373	330	+ 13,1 %
Eurovia	146	73	+ 101,3 %
VINCI Construction	164	186	(11,9 %)
VNCI Immobilier	41	36	+ 12,4 %
Holdings	27	84	
Résultat net part du Groupe	2 046	2 486	(17,7 %)
Dont éléments non courants après impôts	(63)	581	
Résultat net part du Groupe (hors éléments non courants)	2 109	1 906	+ 10,7 %

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 557 millions d'euros (- 616 millions d'euros en 2014). Cette diminution traduit la baisse des taux d'intérêt ainsi que celle de l'encours moyen de la dette du Groupe. En 2015, le coût moyen de la dette financière brute à long terme s'est élevé à 3,51 % (3,60 % en 2014).

Les autres produits et charges financiers présentent un solde négatif de 24 millions d'euros (- 61 millions d'euros en 2014). Ils comprennent principalement le coût de l'actualisation des engagements de retraite et des provisions pour remise en état des actifs incorporels concédés pour - 49 millions d'euros (- 80 millions d'euros en 2014) et un produit de 23 millions d'euros au titre des intérêts financiers capitalisés sur les investissements en cours dans les concessions (+ 17 millions d'euros en 2014).

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 1 055 millions d'euros, soit un taux effectif de 34,6 %, à comparer à une charge de 1 050 millions d'euros et un taux de 30,0 % en 2014, qui incluait la taxation sur une base réduite de la plus-value de cession de VINCI Park. Elle comprend la majoration de 10,7 % du taux d'impôt sur les bénéfices (IS) en France, le portant ainsi à 38 %, ainsi que la contribution additionnelle de 3 % sur les dividendes distribués. Le taux effectif d'impôt, hors éléments non courants, ressort à 34,1 % (35,4 % en 2014) ; cette évolution traduit la progression des résultats avant impôts à l'international et le recul de ceux réalisés en France.

La quote-part de résultat attribuable aux minoritaires s'élève à 34 millions d'euros (30 millions d'euros en 2014).

1.5 Capacité d'autofinancement

L'Ebitda (*) s'élève à 5 664 millions d'euros en 2015, en hausse (+ 1,9 %) par rapport à 2014 (5 561 millions d'euros). Il représente 14,7 % du chiffre d'affaires en 2015 (14,4 % en 2014).

L'Ebitda des **concessions** représente 69 % du total et progresse de 2,9 %, à 3 933 millions d'euros (3 823 millions d'euros en 2014 ; + 5,5 % hors VINCI Park). Il représente 67,8 % du chiffre d'affaires (65,6 % du chiffre d'affaires en 2014).

L'Ebitda de VINCI Autoroutes est en hausse de 4,0 %, à 3 524 millions d'euros (3 389 millions d'euros en 2014) ; le taux de CAFICE/chiffre d'affaires s'est amélioré en 2015 pour s'établir à 72,2 % (71,4 % en 2014).

L'Ebitda de VINCI Airports s'établit à 412 millions d'euros (342 millions d'euros en 2014), avec un taux de marge qui progresse à 50,2 % du chiffre d'affaires en 2015 (47,7 % en 2014).

L'Ebitda de la branche **contracting** diminue, à 1 565 millions d'euros (1 624 millions d'euros en 2014), évolution en ligne avec celle du résultat opérationnel sur activité. Le taux de CAFICE/chiffre d'affaires passe de 4,9 % en 2014 à 4,8 % en 2015.

(*) CAFICE - capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt.

Ebitda (capacité d'autofinancement) par pôle

(en millions d'euros)	2015	% CA (*)	2014	% CA (*)	Variation 2015/2014
Concessions (**)	3 933	67,8 %	3 730	67,0 %	+ 5,5 %
VINCI Autoroutes	3 524	72,2 %	3 389	71,4 %	+ 4,0 %
VINCI Airports	412	50,2 %	342	47,7 %	+ 20,2 %
Autres concessions	(2)	(2,2 %)	(1)	(1,2 %)	+ 76,3 %
Contracting	1 565	4,8 %	1 624	4,9 %	(3,6 %)
VINCI Energies	597	5,9 %	562	6,0 %	+ 6,1 %
Eurovia	432	5,5 %	437	5,3 %	(1,1 %)
VINCI Construction	536	3,7 %	625	4,1 %	(14,2 %)
VINCI Immobilier	55	7,8 %	26	4,5 %	+ 110,1 %
Holdings	111		88		
Ebitda hors VINCI Park	5 664	14,7 %	5 468	14,2 %	+ 3,6 %
VINCI Park	-		93	36,0 %	
Ebitda total	5 664	14,7 %	5 561	14,4 %	+ 1,9 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(**) Hors contribution de VINCI Park du 1^{er} janvier au 4 juin 2014.

1.6 Autres flux de trésorerie

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes a généré un flux de trésorerie positif de 307 millions d'euros sur l'exercice 2015 (à comparer à une variation négative de 158 millions d'euros en 2014). Cette évolution est la conséquence de la réduction des encours clients résultant des baisses d'activité en France, notamment chez Eurovia et VINCI Construction, et en Afrique chez Sogea-Satom. Cet effet est en partie neutralisé, chez VINCI Autoroutes, par le paiement à l'AFITF de l'avance sur la première échéance de la contribution volontaire exceptionnelle et, chez VINCI Immobilier, par l'acquisition de nouveaux fonciers.

Les intérêts financiers nets payés s'élevaient à 534 millions d'euros en 2015, en diminution de 53 millions d'euros par rapport à 2014 (586 millions d'euros).

Les impôts payés diminuent de 241 millions d'euros, à 1 041 millions d'euros (1 282 millions d'euros en 2014).

Les flux de trésorerie liés à l'activité (*) ressortent ainsi à 4 522 millions d'euros, en nette augmentation (+ 889 millions d'euros) par rapport à ceux de 2014 (3 633 millions d'euros).

Après prise en compte des investissements opérationnels pour un montant, net de cessions, de 624 millions d'euros, en baisse de 2,0 % par rapport à 2014 (637 millions d'euros), le cash-flow opérationnel (**) s'établit à 3 898 millions d'euros, en progression de 30 % par rapport à 2014 (2 997 millions d'euros).

Les investissements de développement dans les concessions et les PPP se sont élevés à 903 millions d'euros en 2015 (799 millions d'euros en 2014). Ils comprennent 784 millions d'euros investis par VINCI Autoroutes en France (684 millions d'euros en 2014), dont 168 millions d'euros au titre du plan de relance autoroutier.

Le cash-flow libre, avant investissements financiers, s'élève ainsi à 2 995 millions d'euros (2 197 millions d'euros en 2014), dont 1 464 millions d'euros générés par les concessions et 1 122 millions d'euros générés par le contracting (respectivement 1 597 millions d'euros et 405 millions d'euros en 2014).

Les investissements financiers nets des cessions et les autres flux d'investissements génèrent un flux net négatif de trésorerie de 431 millions d'euros et comprennent notamment les acquisitions d'Orteng au Brésil par VINCI Energies, de HEB Construction en Nouvelle-Zélande par VINCI Construction International Network et une prise de participation de 20 % dans Constructora Concreto en Colombie par VINCI.

En 2014, les investissements financiers nets des cessions et les autres flux d'investissement avaient généré un flux net positif de 318 millions d'euros provenant pour l'essentiel de l'opération VINCI Park (+ 1 675 millions d'euros), en partie compensée par le rachat pour un montant de 780 millions d'euros de la participation détenue par Colas dans le capital de Cofiroute et par les acquisitions réalisées par VINCI Energies en Europe et en Océanie.

Les dividendes versés au cours de l'exercice représentent 1 044 millions d'euros (1 287 millions d'euros en 2014), dont 989 millions d'euros distribués par VINCI SA, comprenant le solde du dividende 2014 pour 673 millions d'euros et l'acompte sur dividende 2015 versé en novembre pour 316 millions d'euros, ainsi que le dernier coupon de l'emprunt subordonné à durée de vie indéterminée émis en 2006 pour 30 millions d'euros. Le solde correspond aux dividendes versés aux actionnaires minoritaires par les filiales non entièrement détenues par VINCI.

Les augmentations de capital se sont élevées à 437 millions d'euros en 2015 – pour un total de 10,4 millions d'actions créées – dont 310 millions d'euros au titre des plans d'épargne Groupe et 127 millions d'euros au titre des levées d'options de souscription.

Afin d'éliminer la dilution générée par ces opérations, VINCI a acquis sur le marché, dans le cadre de son programme de rachat d'actions, 12,8 millions d'actions pour un montant total de 687 millions d'euros, à un prix moyen de 53,72 euros par action. Après l'annulation en décembre 2015 de 12 millions d'actions, les actions autodétenues représentent ainsi 5,8 % du capital au 31 décembre 2015 (6,0 % au 31 décembre 2014).

Par ailleurs, VINCI a remboursé par anticipation en novembre 2015 l'emprunt subordonné à durée de vie indéterminée émis en 2006 pour 0,5 milliard d'euros.

L'ensemble des flux de trésorerie a entraîné une réduction de l'endettement financier net sur l'exercice de 845 millions d'euros, celui-ci s'élevant ainsi à 12 436 millions d'euros au 31 décembre 2015. Il se décompose entre des dettes financières brutes long terme de 16 557 millions d'euros (17 821 millions d'euros au 31 décembre 2014) et une trésorerie nette gérée de 4 121 millions d'euros (4 540 millions d'euros au 31 décembre 2014).

(*) Flux de trésorerie liés à l'activité : capacité d'autofinancement après intérêts financiers et impôts payés, variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes et dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.

(**) Cash-flow opérationnel : flux de trésorerie liés à l'activité diminués des investissements opérationnels nets (hors investissements de développement dans les concessions et PPP).

1.7 Bilan et endettement financier net

Les actifs non courants consolidés s'élevaient à 36,7 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (36,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014), dont 27,6 milliards d'euros pour la branche concessions (27,7 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

Après prise en compte d'un excédent net de fonds de roulement, essentiellement localisé dans la branche contracting, de 6,5 milliards d'euros, en augmentation de 0,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014, les capitaux engagés s'élevaient à 30,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (30,6 milliards d'euros à fin 2014).

Les capitaux engagés dans la branche concessions en représentent 87 % (87 % au 31 décembre 2014).

Les capitaux propres consolidés du Groupe s'établissent à 15,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en augmentation de 0,4 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014 (14,9 milliards d'euros). Ils comprennent les intérêts minoritaires pour 0,1 milliard d'euros.

Le nombre d'actions, hors actions autodétenues, s'élevait à 554 257 728 au 31 décembre 2015 (554 484 255 au 31 décembre 2014).

L'endettement financier net consolidé s'élevait à 12,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (13,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

L'endettement de la branche concessions, y compris leurs holdings, s'établit à 23,6 milliards d'euros, en augmentation de 3,6 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014 (19,9 milliards d'euros). De son côté, la branche contracting affiche un excédent net de trésorerie de 1,0 milliard d'euros, en diminution de 0,6 milliard d'euros sur l'exercice. Les holdings présentent un excédent financier net de 10,4 milliards d'euros, en augmentation de 5,2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

Le ratio endettement financier net/fonds propres s'établit à 0,8 au 31 décembre 2015 (0,9 au 31 décembre 2014). L'endettement financier rapporté à l'Ebitda (CAFICE) s'établit à 2,2 à fin 2015 (2,4 au 31 décembre 2014).

La liquidité du Groupe au 31 décembre 2015 ressort à 10,1 milliards d'euros (10,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014). Elle se répartit entre une trésorerie nette gérée de 4,1 milliards d'euros et des lignes de crédit bancaires confirmées non utilisées pour 6,0 milliards d'euros, dont les échéances ont été prorogées à mai 2020 au cours de l'exercice.

Excédent (endettement) financier net

(en millions d'euros)	31/12/2015	EFN/CAFICE	31/12/2014	EFN/CAFICE	Variation 2015/2014
Concessions	(23 551)	x 6	(19 920)	x 5,2	(3 631)
VINCI Autoroutes	(20 246)	x 5,7	(16 812)	x 5	(3 434)
VINCI Concessions	(3 304)	x 8,1	(3 108)	x 7,2	(197)
Contracting	1 034		1 606		(572)
VINCI Energies	(472)		(264)		(208)
Eurovia	174		133		41
VINCI Construction	1 332		1 736		(405)
Holdings & divers	10 081		5 033		5 048
Total	(12 436)	x 2,2	(13 281)	x 2,4	845

1.8 Rentabilité des capitaux investis

Définitions :

- le ROE, retour sur capitaux propres (ou Return on Equity) est le résultat net part du Groupe de l'année N rapporté aux capitaux propres (hors intérêts minoritaires) au 31/12/N - 1 ;
- le NOPAT (Net Operating Profit After Tax) correspond au résultat opérationnel courant diminué d'un impôt théorique ;
- le ROCE, retour sur capitaux engagés (ou Return on Capital Employed) est le NOPAT, hors éléments non courants, rapporté à la moyenne des capitaux engagés, déterminés à la date d'ouverture et de clôture de l'exercice de référence.

Retour sur capitaux propres (ROE)

Le ROE ressort pour le Groupe à 13,9 % au titre de 2015 (17,6 % en 2014). Hors éléments non courants, il s'établit à 14,3 % en 2015 (13,5 % en 2014).

(en millions d'euros)	2015	2014
Capitaux propres hors intérêts minoritaires au 31/12/N - 1	14 743	14 142
Résultat net de l'année N	2 046	2 486
ROE	13,9 %	17,6 %

Retour sur capitaux engagés (ROCE)

Le ROCE (*) s'élevait à 8,5 % en 2015 (7,9 % en 2014).

(en millions d'euros)	2015	2014
Capitaux engagés au 31/12/N - 1	30 568	31 369
Capitaux engagés au 31/12/N	30 132	30 568
Moyenne des capitaux engagés	30 350	30 968
Résultat opérationnel courant	3 788	3 637
Impôt théorique (**)	(1 218)	(1 202)
NOPAT	2 570	2 435
ROCE (*)	8,5 %	7,9 %

(*) Hors éléments non courants.

(**) Sur la base du taux effectif de la période, hors contribution de 3 % sur les dividendes distribués.

2. Comptes sociaux

Les comptes sociaux de VINCI SA font apparaître un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros au 31 décembre 2015 (13 millions d'euros en 2014), essentiellement constitué de prestations facturées par le holding aux filiales.

Le résultat net de la société mère s'élève à 7 126 millions d'euros en 2015 (2 792 millions d'euros en 2014). Il comprend les dividendes reçus des filiales du Groupe pour un montant total de 6 876 millions d'euros (2 573 millions d'euros en 2014).

Par ailleurs, les dépenses visées par l'article 39.4 du Code général des impôts se sont élevées à 51 123 euros en 2015.

Les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie et de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce sont décrites à la note B.10 de l'Annexe aux comptes sociaux.

3. Dividendes

Le Conseil d'administration de VINCI a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2016 de porter le montant du dividende au titre de 2015 à 1,84 euro par action (2,22 euros par action en 2014 dont 0,45 euro à titre exceptionnel).

Un solde de 1,27 euro par action serait versé le 28 avril 2016 (date de détachement du coupon : 26 avril 2016), compte tenu de l'acompte de 0,57 euro par action payé en novembre dernier.

Suite à la décision prise par son Conseil d'administration, le 19 octobre 2015, VINCI a procédé, en décembre 2015, à l'annulation de 12 millions d'actions autodétenues. Au 31 décembre 2015, le capital de VINCI est ainsi constitué de 588,5 millions d'actions, dont 34,2 millions d'actions autodétenues (soit 5,8 % du capital).

Exercice	2012			2013			2014		
	Acompte	Solde	Total	Acompte	Solde	Total	Acompte	Solde	Total
Montant par action	0,55 €	1,22 €	1,77 €	0,55 €	1,22 €	1,77 €	1,00 € ^(*)	1,22 €	2,22 €
Nombre d'actions rémunérées	536 210 554	535 007 753		561 249 183	557 617 902		555 003 211	552 009 233	
Somme globale répartie (en millions d'euros)	295	654		309	680		555	673	
Abattement fiscal applicable aux personnes physiques	40 %	40 %		40 %	40 %		40 %	40 %	

(*) Dont 0,45 euro à titre exceptionnel.

B. Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives

1. Événements significatifs postérieurs à la clôture

À la date de publication du présent document, aucun événement significatif n'est survenu depuis le 31 décembre 2015.

2. Informations sur les tendances

2.1 Réalisations 2015

À l'occasion de la publication en octobre 2015 de son information trimestrielle, VINCI avait précisé ses objectifs :

« VINCI maintient ses prévisions pour l'ensemble de l'exercice 2015 :

- Quasi stabilité du chiffre d'affaires consolidé à structure réelle prenant en compte :
 - une progression du chiffre d'affaires des concessions (hors VINCI Park), grâce à des hausses de trafic légèrement supérieures à celles atteintes en 2014 ;
 - une évolution du chiffre d'affaires du contracting comparable, à structure réelle, à celle enregistrée sur les neuf premiers mois de 2015 avec une baisse d'environ 10 % en France et une forte progression à l'international, grâce aux acquisitions réalisées et aux effets de change ;
 - une augmentation de la part de l'international qui dépasserait 40 % du chiffre d'affaires total.
- Progression de la marge opérationnelle, intégrant une augmentation de la contribution des concessions et une légère érosion de la marge du contracting. Cette érosion, imputable à VINCI Construction, résulte de la contraction du résultat en France et de la baisse des activités liées au secteur pétrolier et gazier.
- Un résultat net part du Groupe légèrement supérieur à celui réalisé en 2014, hors éléments non courants. »

Ces objectifs ont été atteints ou dépassés selon les cas, grâce notamment à une activité plus soutenue que prévu au dernier trimestre.

2.2 Carnet de commandes de la branche contracting

Au 31 décembre 2015, le carnet de commandes des pôles du contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction) ressort à 27,7 milliards d'euros, en diminution de 1 % par rapport au 31 décembre 2014 (+ 1 % hors projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux). Il diminue de 4 % en France (stable hors projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux) mais progresse de près de 3 % à l'international, qui représente désormais 52 % du total. Il représente dix mois d'activité moyenne. Près des deux tiers du carnet sont exécutoires en 2016.

Le carnet de commandes de VINCI Energies s'établit à 6,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en recul de 4 % sur l'exercice (France : - 6 % ; international : - 2 %). Il représente près de huit mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes d'Eurovia s'élève à 5,4 milliards d'euros, en recul de 3 % sur douze mois (France : - 7 % ; international : stable). Il représente huit mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes de VINCI Construction au 31 décembre 2015 est en progression de 1 % par rapport au 1^{er} janvier 2015, à 16,3 milliards d'euros, et de 3 % après retraitement du projet de LGV SEA Tours-Bordeaux (France : - 3 % et + 1 % hors LGV SEA ; international : + 5 %). Il représente treize mois et demi d'activité moyenne du pôle.

Carnet de commandes (*)

(en milliards d'euros)	31/12/2015	dont France	dont International	31/12/2014	dont France	dont International
VINCI Energies	6,1	3,3	2,7	6,3	3,5	2,8
Eurovia	5,4	1,9	3,4	5,5	2,1	3,4
VINCI Construction	16,3	8,1	8,2	16,1	8,3	7,7
Total Contracting	27,7	13,4	14,3	27,9	14,0	14,0

(*) Données non auditées.

3. Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité

Le premier semestre de l'exercice est généralement marqué, dans la plupart des métiers du Groupe, et plus particulièrement dans les travaux routiers, le génie civil et certaines concessions, par un volume d'activité inférieur à celui de la seconde partie de l'année, en raison principalement des conditions climatiques. En 2015, la différence entre les deux semestres a représenté un écart de chiffre d'affaires de l'ordre de 15 %.

La saisonnalité de l'activité se traduit, en outre, par une consommation de la trésorerie d'exploitation au cours du premier semestre, en raison du niveau plus faible des encaissements durant cette période et du profil de dégageant du cash-flow d'exploitation, dont la plus grande partie est réalisée au deuxième semestre.

Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte conformément aux règles comptables en vigueur dans le Groupe. Les charges et produits facturés sur une base annuelle (redevances de brevets, licences, etc.) sont comptabilisés sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

C. Facteurs de risques

De nombreux facteurs de risques de source interne ou externe peuvent affecter la performance globale de VINCI, les métiers du Groupe s'exerçant dans un environnement juridique, géopolitique, économique et financier complexe et évolutif.

Ces risques sont identifiés, évalués et traités aux différents niveaux de responsabilité (holding, pôles, filiales), selon leur degré d'importance dans le cadre de l'organisation décentralisée du Groupe.

Des provisions sont constituées si nécessaire dans les comptes du Groupe (voir notes H.18 et H.19 de l'Annexe aux comptes consolidés), notamment en cas de pertes à terminaison sur chantiers.

L'adaptation des activités du Groupe aux conditions de marché constitue un enjeu majeur, qui prend en compte les principaux risques opérationnels, financiers, juridiques, environnementaux et technologiques détaillés ci-après.

1. Risques opérationnels

1.1 Engagements

Dans le contracting, les engagements souscrits lors de la prise d'affaire constituent le premier facteur de risques auquel sont confrontées les entreprises du Groupe. Ces risques font l'objet d'une identification et d'une évaluation durant la phase d'études préalable à la remise de l'offre, pouvant conduire à des réserves sur les conditions du contrat. Des budgets sont ensuite préparés et, dans les cas où l'offre du Groupe est retenue, actualisés tout au long de l'exécution du chantier.

1.1.1 Prise d'affaire

La politique du Groupe en matière de prise d'affaire est sélective et prévoit des procédures de contrôle des soumissions. Préalablement à la prise d'engagement, les projets présentant des risques spécifiques, en particulier ceux dépassant les seuils mentionnés dans les directives générales, font l'objet d'un examen par des comités des Risques au niveau des pôles et, pour les plus significatifs, au niveau du holding du Groupe.

La diversité des métiers du Groupe, de ses implantations géographiques et de ses clients, ainsi que la multiplicité de ses projets permettent une large répartition des risques. À titre d'illustration, environ 46 % du chiffre d'affaires de VINCI Construction France est réalisé par des contrats d'une valeur unitaire inférieure à 10 millions d'euros. Par ailleurs, la politique du Groupe vise à privilégier les projets les plus techniques, permettant de mieux valoriser ses savoir-faire et d'opérer dans des pays où l'environnement est connu ou maîtrisable. Enfin, les projets les plus importants sont souvent réalisés dans le cadre de groupements avec des entreprises tierces, réduisant ainsi l'exposition du Groupe aux risques associés à ces projets.

Les projets de nouveaux PPP & concessions sont examinés par le comité des Risques du holding. De plus, afin de limiter les engagements et les montants investis dans les sociétés de projet, le capital de celles-ci est généralement partagé avec des partenaires et leur financement majoritairement assuré par endettement sans recours ou à recours limité contre les actionnaires.

1.1.2 Engagements immobiliers

L'activité de promotion immobilière de VINCI s'exerce pour l'essentiel au travers de sa filiale spécialisée VINCI Immobilier, qui a représenté, en 2015, 1,8 % du chiffre d'affaires du Groupe. Les engagements dépassant certains seuils pris par VINCI Immobilier font l'objet d'un examen et d'une autorisation préalable par le comité des Risques du holding. En outre, certaines filiales du Groupe dans la construction, essentiellement en France, peuvent être amenées à participer à des opérations de montage immobilier à risque limité. En matière de promotion immobilière, la politique du Groupe est de ne lancer un nouveau projet qu'après avoir atteint un taux de précommercialisation minimum.

1.1.3 Acquisition et cession d'activité

En matière de croissance externe, la politique de VINCI est de prendre le contrôle majoritaire du capital des sociétés acquises, afin de limiter les risques liés à leur intégration et de pouvoir mettre en place rapidement les règles de gestion du Groupe. Les projets d'acquisition ou de cession d'activité sont soumis à l'accord du comité des Risques du holding et, pour les plus significatifs, à une information du comité de la Stratégie et des Investissements (voir paragraphe 3.4.2 de la partie D : Gouvernement d'entreprise du Rapport de gestion, page 151), voire à un accord du Conseil d'administration de VINCI.

1.2 Exécution des contrats

1.2.1 Risques généraux

Les entreprises du Groupe sont exposées à des risques pouvant affecter la bonne exécution de leurs contrats. Ceux-ci recouvrent les domaines suivants :

Gestion des ressources humaines

La réussite de VINCI est largement dépendante de sa capacité à attirer, former et motiver ses collaborateurs dans un cadre managérial très décentralisé. Les entreprises du Groupe sont exposées aux difficultés de recrutement et de formation dans les fonctions clés (direction de projet, encadrement de chantier, métiers de spécialités, etc.) et aux problématiques de santé et de sécurité des salariés, à la hausse des coûts salariaux, aux mouvements sociaux, etc.

VINCI considère la santé et la sécurité de son personnel, ainsi que des tiers concernés par ses prestations, comme une priorité absolue et, à ce titre, a mis en place des politiques de prévention des accidents, des maladies professionnelles et des pandémies.

VINCI a également mis en place une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC). Elle vise à anticiper l'évolution des plans de charge et des ressources nécessaires.

Des informations détaillées sur la démarche de responsabilité sociale de VINCI sont fournies dans le Rapport de gestion – E : Données sociales, environnementales et sociétales, page 169.

Évolution des coûts

Outre l'évolution des coûts salariaux, VINCI est exposé aux variations des prix des matières premières et des matériaux (notamment produits pétroliers, acier, ciment). Ces sujets sont analysés au paragraphe 1.2.2 ci-après, le risque sur les matières premières étant également abordé au paragraphe 2.3.

Sous-traitants, cotraitants et fournisseurs

La qualité des prestations sous-traitées ou la défaillance des partenaires de VINCI peuvent impacter défavorablement la bonne réalisation des projets. Compte tenu de la diversité de ses activités et du caractère essentiellement local de ses marchés, le Groupe considère qu'il n'est, au global, pas dépendant d'un seul fournisseur, cotraitant ou sous-traitant.

Instabilité sécuritaire, sociale ou politique (risque pays)

Compte tenu du nombre important de pays où le Groupe est présent, certaines activités peuvent être affectées par diverses formes d'instabilité sociale ou politique (actes de terrorisme, conflits armés, embargos, saisies de comptes bancaires ou de matériels, etc.), ainsi que par des actes de malveillance, délictueux (vandalisme, vols sur chantier) ou criminels (agressions, enlèvements).

La direction de la Sûreté de VINCI met à disposition des pôles des informations destinées à préparer au mieux leurs interventions dans les pays concernés et émet des recommandations visant à assurer la protection des personnes et des biens. Elle peut également être amenée à effectuer des audits sur site et/ou à mettre en place des plans de sûreté qui sont régulièrement actualisés. Elle intervient également dans le cadre de la gestion des crises, en particulier pour organiser l'évacuation du personnel.

Les risques pays sont analysés préalablement à l'offre pour les nouveaux projets et font l'objet d'un suivi pour les réalisations et exploitations en cours (voir Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne, page 218).

Outre les événements cités précédemment, les actes délictueux peuvent inclure des cyber-attaques et des tentatives d'escroquerie. La direction Financière du Groupe, en liaison avec la direction de la Sûreté, a mis en place un dispositif de prévention des fraudes comportant différents volets touchant à la sécurité des systèmes d'information, les lignes directrices concernant les moyens de paiement et des instructions disponibles sur l'intranet du Groupe définissant la conduite à tenir dans les divers cas identifiés.

Évolution du contexte économique et fiscal

Le risque de déflation dans les économies matures, notamment en Europe, et le ralentissement de la croissance dans les marchés émergents sont de nature à entraîner une dégradation des marchés sur lesquels opère VINCI.

Dans ce contexte, le risque d'un ralentissement de la demande et d'un renforcement de la concurrence est réel.

Par ailleurs, l'alourdissement de la fiscalité dans certains pays exposés à la hausse de l'endettement public exerce une pression supplémentaire sur les marges des entreprises de VINCI. L'incertitude sur l'évolution des dispositions fiscales ne permet pas toujours d'en intégrer les impacts dans les offres proposées aux clients.

Les risques financiers sont analysés au paragraphe 2.

Phénomènes naturels

L'activité de VINCI, comme celle de toute société, peut être perturbée par des événements naturels (tremblements de terre, inondations, tempêtes, etc.). Ceux-ci peuvent entraîner l'interruption des chantiers, la destruction accidentelle d'ouvrages en construction ou en exploitation. De tels événements peuvent se traduire, pour l'entité concernée, par une perte d'exploitation. Ils peuvent aussi entraîner une augmentation substantielle des dépenses nécessaires à l'entretien ou à la remise en état des installations endommagées. Dans certaines conditions, ces dépenses peuvent, pour partie, être prises en charge par les assurances.

Un dispositif central de gestion de crise, recouvrant les différentes phases du processus (alerte, activation du dispositif, gestion et sortie de la crise), est relayé au sein des filiales, lesquelles ont également leur propre dispositif de gestion et de communication de crise.

1.2.2 Risques spécifiques selon les métiers de VINCI

Au sein de chaque métier du Groupe, les entreprises de VINCI sont exposées à des risques spécifiques, dont la prévention, la gestion et le contrôle se situent dans leur cœur de métier.

Concessions et partenariats public-privé (PPP)

Les risques liés à la conception-construction sont, en règle générale, transférés par les sociétés de projet titulaires des contrats de PPP ou de concession aux entreprises de construction. Les risques de financement, quant à eux, restent gérés au niveau des sociétés de projet et de leurs actionnaires (voir paragraphe 2.4). Enfin, certains risques peuvent rester à la charge de l'autorité concédante, notamment ceux concernant la mise à disposition des terrains, mais la défaillance du concédant ne peut être exclue.

Les principaux risques liés à l'exploitation d'ouvrages concédés portent sur l'évolution du trafic, le niveau des péages et les dépenses d'entretien et réparation. Le trafic des concessions autoroutières est corrélé à l'activité économique et peut être également affecté par l'évolution des prix des carburants. Dans les concessions aéroportuaires, le trafic peut également être affecté par les crises sanitaires, les phénomènes naturels ou météorologiques exceptionnels, ainsi que par les attentats ou menaces terroristes.

Les risques liés à l'évolution de l'environnement législatif et réglementaire sur la durée des contrats doivent être appréciés en fonction du cadre dans lequel s'exercent les relations contractuelles. Celui-ci peut ou non prévoir des mécanismes de compensation en cas de changement du cadre législatif, réglementaire ou fiscal, voire en cas de résiliation anticipée du contrat.

Les augmentations tarifaires des péages sont généralement déterminées selon une formule contractuelle qui tient compte de l'inflation.

Afin de prévenir la fraude au péage, des dispositions ont été prises en coordination avec les forces de l'ordre.

Pour les infrastructures autoroutières, le coût de renouvellement de la couche de roulement, dont l'usure est liée à l'intensité de la circulation, est couvert sur la base d'estimations par des provisions pour gros entretien (voir note H.18 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 262).

La réputation du Groupe pourrait être atteinte en cas de défaut sur la qualité des prestations fournies (entretien du réseau, dépannage des véhicules en panne, gestion d'événements exceptionnels, etc.).

Les principaux risques financiers et d'environnement législatif et réglementaire sont décrits, respectivement, aux paragraphes 2. Risques financiers et 3. Risques juridiques.

Contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction)

Les relations des entreprises du Groupe avec leurs clients peuvent être altérées par des décisions prises unilatéralement par ceux-ci (modification ou résiliation anticipée du contrat), par leur défaillance technique (retards pour la fourniture des informations nécessaires à la construction, d'approbation ou d'avis) ou financière (retards de paiement, insolvabilité). Dans ce contexte, la mise en place de moyens de gestion contractuelle ainsi que le suivi de la trésorerie et des éléments constitutifs du besoin en fonds de roulement font l'objet d'une attention particulière.

L'obtention des autorisations administratives, en particulier permis de construire, permis environnementaux, constats de réception des ouvrages avant mise en service, peuvent représenter des aléas importants qui sont traités, projet par projet, par une planification des différentes étapes préalables à la construction et à la réception des ouvrages.

Le délai et/ou le coût de construction peuvent différer de ceux estimés dans l'offre. Ils dépendent, en effet, d'un grand nombre de paramètres, dont certains sont difficiles à prévoir, tels que les conditions climatiques ou l'évolution des coûts de la main-d'œuvre, de la sous-traitance, des matériaux ou matières premières ou de l'énergie (voir page précédente). L'application de formules de révision des prix et la durée limitée d'une majorité des contrats permettent de réduire le risque d'inflation des coûts unitaires sans toutefois l'éliminer. Par ailleurs, le risque d'évolution du coût des prestations extérieures peut, dans certains cas, être transféré aux sous-traitants et fournisseurs par un engagement forfaitaire de ceux-ci.

L'exposition au prix des matières premières varie selon les activités. L'exposition à une augmentation du prix du pétrole concerne principalement Eurovia, dont les activités sont consommatrices de bitume et, dans une moindre mesure, de carburant. Ce risque est traité dans les risques de marché au paragraphe 2.3. A contrario, une diminution du prix des hydrocarbures (pétrole, gaz) affecte les revenus des sociétés pétrolières et des pays producteurs clients, qui pourraient réduire ou différer leurs investissements et ainsi affecter le plan de charge des entités du contracting concernées. Il faut, par ailleurs, souligner qu'Eurovia s'approvisionne en granulats à hauteur de 36 % auprès de carrières du Groupe.

La non-qualification ou l'inadéquation du personnel peuvent conduire à des erreurs de conception ou d'exécution, entraînant des non-conformités techniques, des rendements plus faibles que prévu, des défauts de qualité des ouvrages, voire des événements accidentels touchant les personnes (salariés, partenaires ou tiers), les ouvrages ou d'autres biens. Ces dommages, associés aux travaux éventuels de mise en conformité, peuvent engendrer des surcoûts et des retards de livraison. La réputation de la filiale concernée peut également être atteinte. Les dispositions retenues pour le recrutement, la formation et l'affectation des personnels intervenant (voir paragraphe 1.2.1) permettent cependant de limiter ce risque.

Pour les grands projets, la complexité technique de conception et de réalisation des ouvrages, les conditions géologiques et les sujétions liées au site (présence de réseaux enterrés, maintien de la circulation pendant les travaux, actions de riverains ou autres tiers) peuvent représenter des aléas importants.

Certaines activités du Groupe peuvent aussi être concernées par les risques environnementaux et technologiques décrits au paragraphe 4.

Lors de la phase d'exécution, les risques sont suivis à différents niveaux : sur le chantier par le personnel d'encadrement et au niveau des directions opérationnelles des entités par des revues périodiques de l'avancement des projets.

Immobilier

Les activités de promotion immobilière sont soumises à de nombreux aléas administratifs, techniques, commerciaux, fiscaux, défaillances de partenaires ou de sous-traitants. Ceux-ci peuvent engendrer des retards (voire l'abandon de certains projets), des dépassements de budget et une incertitude sur le prix de vente des ouvrages. Les opérations immobilières du Groupe sont essentiellement développées en France, elles sont sensibles à l'évolution de l'environnement économique et réglementaire dans ce pays.

2. Risques financiers

2.1 Risque de contrepartie et risque de crédit

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers souscrits auprès de ses partenaires financiers, dans l'hypothèse où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait dans l'impossibilité de le respecter. La conséquence pour VINCI peut être une perte de valeur (dans le cadre du placement de ses disponibilités, de la souscription de titres de créances négociables, de valeurs mobilières de placement, de créances financières, de produits dérivés, de garanties ou de cautions reçues) ou une perte de liquidité (sur les encours de lignes de crédit confirmées non utilisées).

VINCI est par ailleurs exposé au risque de crédit en cas de défaillance de ses clients, comme indiqué au paragraphe 1.2.2.

L'exposition au risque de contrepartie et au risque de crédit ainsi que les procédures de traitement mises en place par le Groupe sont décrites en note J.25.3 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 278.

2.2 Risque de liquidité

La liquidité du Groupe doit être appréciée au regard de sa trésorerie et de ses lignes de crédit confirmées non utilisées.

Le risque de liquidité du Groupe tient à ses engagements, incluant en particulier ses obligations de remboursement de sa dette existante (exposées en note J.23 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 268), au financement de ses besoins futurs liés notamment aux programmes d'investissement des sociétés concessionnaires (voir note F.12 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 252) et aux besoins généraux du Groupe. Le détail de ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédents de trésorerie, lignes de crédit confirmées non utilisées...) figure en note J.24 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 272.

Le Groupe diversifie ses sources de financement en faisant appel aux marchés obligataires, au marché bancaire et aux organismes bancaires supranationaux, dont la Banque européenne d'investissement (BEI). Ces sources sont détaillées en note J.23 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 268. La trésorerie nette est gérée suivant les dispositions décrites en note J.24 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 272, à l'aide d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs et contrôlant le niveau de risque associé.

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de covenants financiers. Ceux-ci sont décrits en note J.23.3 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 272. Les seuils imposés relatifs à ces ratios sont respectés au 31 décembre 2015.

Compte tenu de ces éléments, le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de liquidité au cours des douze prochains mois et pouvoir faire face à ses échéances futures.

2.3 Risques de marché (taux, change, actions, matières premières)

VINCI est exposé à l'évolution des taux d'intérêt (de la zone euro principalement) sur la partie de son endettement à taux variable ainsi qu'à l'évolution des marges de crédit (spreads) appliquées par les prêteurs. VINCI est également exposé au risque de change pour ses activités réalisées hors zone euro. Celles-ci ne représentaient toutefois en 2015 que 30 % environ du chiffre d'affaires. La politique de gestion des risques de taux et de change ainsi que l'exposition de VINCI sont présentées en note J.25 de l'Annexe aux comptes consolidés, pages 274 et 277.

Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est relativement limité car, comme indiqué au paragraphe 1.2.2 et en note J.25.4 de l'Annexe aux comptes consolidés, le Groupe réalise une large part de son chiffre d'affaires dans le cadre de contrats de courte durée ou intégrant des clauses d'indexation des prix. Par ailleurs, la part des matières premières brutes dans les structures des coûts est généralement faible. Pour les contrats d'un montant important à prix non révisables et pour les contrats pluriannuels, les risques matières premières sont analysés et gérés au cas par cas, notamment au moyen :

- d'accords avec les fournisseurs visant à garantir des prix fermes sur une durée donnée ;
- ou d'accords d'avances matières, les fournitures étant achetées ou payées par le client en début de chantier ;
- ou encore, de façon plus marginale, par l'utilisation d'instruments dérivés de couverture sur des indices de matières premières (notamment lorsque le fournisseur utilise une formule de révision intégrant un index pouvant être couvert sur les marchés financiers).

Compte tenu de ces dispositions, le Groupe considère ce risque comme faible, aussi n'est-il pas effectué d'analyse globale de sensibilité au prix des matières premières. Une telle étude serait d'ailleurs très complexe car liée aux conditions particulières de chaque contrat.

Le risque sur actions concerne les titres détenus directement ou non par VINCI : autodétention, actions (dont celles d'Aéroports de Paris), actifs de couverture d'engagement de retraite, etc. Il est décrit en note J.25.4 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 279, ainsi qu'au paragraphe B.3 Actions propres des Comptes sociaux, page 309.

2.4 Impact des partenariats public-privé (PPP) et des contrats de concession sur la situation financière du Groupe

Les projets dépassant certains seuils sont soumis à l'examen et à l'accord préalable du comité des Risques du holding, après avoir été revus par le comité des Risques des pôles concernés. Les projets sont généralement logés dans des sociétés dédiées, dont le financement est principalement assuré par endettement, sans recours ou à recours limité contre les actionnaires, et adossé aux recettes attendues et/ou aux créances à recevoir. Les mises de fonds en capital sont le plus souvent limitées et varient selon la nature des risques encourus (trafic, pays...) et la part du financement assurée par l'autorité concédante. La dette à taux variable levée par les sociétés de projet fait, en règle générale, l'objet de couvertures de taux à taux fixe pour une quote-part élevée, dans le cadre des engagements souscrits auprès des prêteurs.

3. Risques juridiques

3.1 Conformité législative et réglementaire

Compte tenu de la diversité de leurs activités et de leurs implantations géographiques, les sociétés du Groupe sont soumises à un environnement législatif et réglementaire spécifique variant selon le lieu d'exécution des prestations et les métiers concernés. De plus, certaines législations étrangères peuvent avoir une portée extraterritoriale susceptible, le cas échéant, de concerner quelques sociétés du Groupe.

Les sociétés du Groupe doivent notamment respecter les règles relatives :

- aux modalités de passation et d'exécution des contrats et marchés de droit public ou privé ;
- au droit de la construction, notamment les règles techniques régissant les prestations de services, de fournitures et de travaux applicables ;
- au droit de l'environnement, au droit économique, au droit du travail, au droit de la concurrence, au droit financier et boursier.

Dans le domaine des concessions, outre l'évolution des dispositions législatives, réglementaires ou fiscales toujours possible sur les durées longues de ces contrats, le Groupe se trouve dans une situation de dépendance à l'égard des autorités concédantes, qui peuvent disposer, comme en France, du pouvoir de modifier unilatéralement les termes et conditions des contrats en cours d'exécution (contrats de délégation de service public, de partenariat public-privé et de concession), voire de résilier ces contrats moyennant une compensation.

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés du Groupe sont susceptibles d'engager leur responsabilité civile contractuelle, délictuelle ou pénale et ainsi de devoir en assumer les conséquences pécuniaires ou administratives. De la même manière, une mise en cause de la responsabilité pénale des dirigeants ou des collaborateurs du Groupe est possible.

Une large part des risques de non-conformité est ainsi susceptible de peser sur les dirigeants mandataires sociaux et les collaborateurs titulaires d'une délégation de responsabilité, mais également sur les personnes morales. Les conséquences peuvent être financières (amendes) ou pénales (condamnation et/ou interdiction d'exercer).

Des sessions de sensibilisation et de formation, s'appuyant sur la *Charte éthique et comportements* du Groupe, sont menées dans les pôles. Outre l'éthique personnelle (prévention de la fraude interne, pratiques interdites), celles-ci visent notamment à prévenir les conflits d'intérêts et les comportements anticoncurrentiels. Les engagements du Groupe sont décrits dans la note Performance sociétale, page 32.

Les risques financiers afférents à la mise en jeu éventuelle de la responsabilité civile des sociétés du Groupe sont couverts par des polices d'assurance décrites au paragraphe 5 : Couverture des risques par les assurances (voir infra).

Le Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne, page 218, consacre un paragraphe à la conformité avec les lois et règlements en vigueur.

3.2 Relations contractuelles

L'activité du Groupe repose sur des contrats, généralement soumis aux lois du pays où le projet est exécuté.

Comme indiqué dans le paragraphe relatif aux risques opérationnels, des différends peuvent survenir lors de l'exécution des contrats.

La politique du Groupe vise à limiter son exposition en essayant de négocier avec les donneurs d'ordre, durant la phase d'offre, sans toujours y parvenir, des dispositions contractuelles permettant de :

- répercuter au client les coûts et/ou délais supplémentaires résultant de modifications effectuées à sa demande ;
- permettre l'arrêt de chantier en cas de non-paiement ;
- exclure les dommages indirects ;
- exclure ou limiter sa responsabilité en matière de pollution existante ;
- limiter sa responsabilité contractuelle sur l'ensemble du projet à un pourcentage raisonnable du prix du contrat ;
- plafonner les pénalités de retard et de performance à un pourcentage acceptable du prix du contrat ;
- prévoir un ajustement des dispositions contractuelles (prix, délai) en cas de modification législative, fiscale ou réglementaire ;
- obtenir la protection d'une clause de force majeure (risque politique, décision unilatérale du client, bouleversement économique) ou de résiliation anticipée de projet ;
- obtenir une clause d'arbitrage international dans les contrats à l'étranger.

Une information détaillée sur les principaux litiges et arbitrages dans lesquels le Groupe est impliqué est fournie en note M. de l'Annexe aux comptes consolidés, pages 291 et 292. Ces litiges font l'objet d'un examen à la date d'arrêtés des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

4. Risques environnementaux et technologiques

Les risques environnementaux sont ceux qui ont un impact sur l'environnement naturel. Ils peuvent être directement liés :

- à la survenance de sinistres technologiques ;
- à l'utilisation, à la manipulation ou au transport de substances dangereuses ;
- à l'émission ou à la libération dans l'air ou dans l'eau de substances toxiques et dangereuses, de déchets ou de CO₂.

Les risques technologiques, dont l'origine est liée à l'action humaine, concernent des sinistres se produisant dans des installations industrielles ou nucléaires.

4.1 Contexte économique et réglementaire lié à l'environnement

Les sources de risques et opportunités liés à l'environnement concernent essentiellement :

- l'augmentation de la demande pour la production d'énergie renouvelable ou pour des produits moins consommateurs d'énergie (bâtiments basse consommation, infrastructures ayant un plus faible impact énergétique) ;
- la conformité législative et réglementaire découlant de l'évolution (souvent le renforcement) des réglementations internationales ou nationales en matière de protection de l'environnement, en particulier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ou pour préserver la biodiversité.

VINCI est concerné par le plan national d'allocation des quotas d'émissions de gaz à effet de serre (PNAQ III) au titre de sept installations. L'usine CIFC (Eurovia) à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) est à l'origine de l'essentiel des émissions. Celles-ci représentaient 205 043 tonnes de CO₂ en 2015. Aucune tonne de CO₂ n'a été vendue en 2015 (cette donnée est évaluée sur la période décalée courant du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015, comme pour les autres indicateurs environnementaux, voir Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal, page 202).

4.2 Risques environnementaux

Certaines activités d'Eurovia peuvent se trouver exposées à ces risques, qui restent cependant limités.

- Usines de liants : l'utilisation ou la production de produits potentiellement dangereux pour l'environnement fait l'objet d'une surveillance permanente et d'évaluations par les responsables de ces sites avec l'appui des responsables qualité-prévention-environnement d'Eurovia.
- Production et application d'enrobés :
 - la mise en place d'une cellule de veille réglementaire environnementale pour les installations d'enrobage permet aux exploitants de déployer les actions nécessaires au maintien de la conformité réglementaire ;
 - une surveillance opérationnelle de celles-ci est réalisée avec des outils spécifiques qui synthétisent les mesures à effectuer et les résultats associés ;
 - des audits externes complémentaires, réguliers ou imprévisibles, portant notamment sur l'analyse des produits et la mesure des quantités stockées, permettent de vérifier la conformité des sites. Les conditions de mise en œuvre des enrobés sur les chantiers font l'objet d'un suivi régulier, en liaison avec les administrations et les organismes de santé concernés.
- Carrières : les sources identifiées sont le bruit, les vibrations, les rejets de poussières.
 - Des audits externes sont réalisés chaque année par des organismes certifiés pour le contrôle des rejets/émissions (poussières, bruit). En France, ces contrôles font l'objet d'une transmission annuelle aux Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).
 - Pour la biodiversité, Eurovia a mis en place un partenariat spécifique avec le Muséum national d'histoire naturelle pour la prise en compte des enjeux écologiques durant les différentes phases de vie des exploitations.

Du fait du caractère limité des risques environnementaux, il n'est pas effectué de suivi particulier des coûts et investissements liés aux actions de prévention. Toutefois, les risques identifiés sont analysés au cas par cas et donnent lieu, le cas échéant, à la constitution de provisions. Au 31 décembre 2015, les provisions localisées chez Eurovia, qui concentre l'essentiel des risques dans ce domaine, représentaient un montant de 21 millions d'euros, dont 9 millions pour les activités localisées en France. Les provisions localisées à ce titre dans les autres filiales de VINCI sont peu significatives (inférieures à 0,1 million d'euros).

De façon plus générale, les entreprises de VINCI sont potentiellement exposées aux conséquences d'une pollution accidentelle, résultant notamment de la dispersion fortuite de matières dangereuses sur son réseau routier ou sur ses chantiers. Ce type d'événement, heureusement rare, peut perturber l'activité du site concerné et nécessiter l'activation d'un dispositif de crise (voir au paragraphe 1.2.1 les points Instabilité sécuritaire, sociale ou politique [risque pays] et Phénomènes naturels). Des mesures préventives sont mises en place.

4.3 Risques technologiques

Les entreprises du Groupe ne disposent pas d'installations sur des sites présentant des risques significatifs pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement (sites classés « Seveso seuil haut », etc.), tels que définis dans le paragraphe IV de l'article L. 515-8 du Code de l'environnement.

Néanmoins, elles peuvent être indirectement exposées aux risques technologiques dans les cas suivants :

- certaines activités du Groupe peuvent s'exercer, ponctuellement ou de façon permanente, à proximité d'installations classées à risque technologique ;
- certaines activités des sociétés de VINCI Energies et de VINCI Construction (VINCI Construction France, Soletanche Freyssinet, VINCI Construction Grands Projets, Entrepose...) se pratiquent au sein d'installations classées (notamment nucléaires). Les responsables de ces installations sont soumis à un certain nombre d'obligations et doivent prendre toutes les initiatives nécessaires, notamment pour les évacuations de personnes.

5. Couverture des risques par les assurances

5.1 Politique d'ensemble

La politique d'assurance du groupe VINCI est associée à une démarche forte de prévention et de protection des risques. Celle-ci se définit, compte tenu de sa structure décentralisée, à plusieurs niveaux de responsabilité.

La direction Générale du Groupe fixe les orientations générales et notamment les standards applicables à toutes les filiales.

Les responsables de pôle ou de grande filiale définissent dans ce cadre, à partir d'une identification et d'une analyse des risques afférents à leurs activités (cartographie des risques), le meilleur équilibre entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties disponibles sur le marché et, d'autre part, le niveau de coût (primes et charges de sinistres conservées) permettant aux entités opérationnelles de rester concurrentielles. Dans une optique de prévention et d'optimisation économique, des franchises sont définies filiale par filiale. Par ailleurs, des budgets d'auto-assurance ont été mis en place, en matière de responsabilité civile (RC), risque automobile ou en dommages, chez Eurovia, VINCI Construction France et VINCI Energies.

Aux garanties propres aux filiales et souscrites par elles s'ajoutent les garanties souscrites par VINCI pour l'ensemble du Groupe, notamment dans les domaines suivants :

- protection complémentaire de la responsabilité civile au-delà des premiers niveaux de garanties souscrits par les filiales ;
- protection de la responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- protection de la responsabilité environnementale.

VINCI dispose de sa propre société de courtage, VINCI Assurances, chargée de la consolidation des souscriptions et de l'harmonisation des garanties au sein du Groupe. VINCI Assurances, intervenant comme courtier pour le compte de la plupart des filiales françaises et en tant qu'intermédiaire, ne porte aucun risque financier d'assureur.

5.2 Prévention des risques et sinistralité

Des dispositions de prévention sont systématiquement adoptées, tant sur les sites d'exploitation que sur les chantiers. Cette politique, qui donne une place importante à la formation, participe aux efforts accomplis par les entreprises de VINCI en matière d'assurance qualité et de prévention des accidents du travail.

En responsabilité civile, la sinistralité dans le Groupe, sur la base des statistiques disponibles et sans préjuger de la responsabilité réellement encourue dans les affaires concernées, se caractérise par un petit nombre de sinistres d'une valeur unitaire supérieure à 1 million d'euros, quelques sinistres moyens compris entre 100 000 euros et 1 million d'euros, et enfin par un nombre relativement incompressible, de l'ordre de plusieurs milliers, de petits sinistres de valeur unitaire inférieure à 100 000 euros, en grande partie supportés par les filiales au travers des franchises d'assurance ou de budgets d'auto-assurance.

5.3 L'assurance dans les métiers de la construction, de la route et de l'énergie

Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les filiales concernées peuvent voir leur responsabilité mise en cause à la suite de dommages corporels, matériels ou immatériels subis par des tiers, y compris les clients ou maîtres d'ouvrage.

Les garanties RC souscrites par le Groupe comprennent, d'une part, des premières lignes mises en place au niveau des filiales, destinées à absorber la sinistralité courante et, d'autre part, un ensemble de lignes complémentaires souscrites pour compte commun par VINCI.

À ces garanties de base peuvent s'ajouter des couvertures spécifiques, en vertu de la loi, des contrats ou d'une décision managériale, notamment dans des domaines tels que :

- la responsabilité civile décennale, en France ;
- la responsabilité civile automobile.

Les garanties de dommages

Les grands chantiers font généralement l'objet de garanties « tous risques chantiers », couvrant notamment les conséquences matérielles d'accidents ou d'événements naturels à concurrence maximale de la valeur du chantier.

Les immeubles de bureaux et ateliers fixes sont couverts pour une valeur contractuelle de reconstruction, correspondant à la valeur à neuf ou à une estimation du sinistre maximum indemnisable. Les matériels de chantier sont traités au cas par cas et selon l'intérêt économique d'une couverture, fonction de leur valeur, de leur type et de leur ancienneté.

Les véhicules, regroupés pour une large part en flottes par filiale, ne sont pas en règle générale garantis sur une base tous risques.

5.4 L'assurance dans les métiers de concession et de services

Les garanties de dommages et de pertes d'exploitation

Le métier d'exploitant d'ouvrages en concession expose potentiellement le Groupe aux dommages, accidentels ou non, pouvant être causés aux biens dont il a la garde et susceptibles d'entraîner à la fois l'obligation de reconstruction, y compris les coûts attachés à celle-ci, et les conséquences financières de l'interruption d'exploitation, auxquelles s'ajoutent le cas échéant les contraintes du service de la dette à l'égard des organismes de financement. L'assurance des pertes d'exploitation est destinée à permettre au concessionnaire de restaurer les recettes interrompues ou réduites par un événement accidentel atteignant l'ouvrage dans son fonctionnement normal et ainsi de faire face aux engagements financiers éventuellement pris à l'égard des bailleurs de fonds et aux charges de son fonctionnement courant pendant la période de reconstruction.

En règle générale, les ouvrages d'art (ponts, tunnels) sont garantis en cas de destruction accidentelle. Les pertes d'exploitation consécutives sont garanties moyennant des franchises variables en valeur absolue ou en nombre de jours d'interruption. Pour les autoroutes ou les voies ferrées, dont la destruction complète n'est pas envisagée compte tenu de leur longueur, les pertes d'exploitation ne sont pas systématiquement couvertes, l'arrêt prolongé et complet d'exploitation n'étant pas pris en considération. Les franchises précitées sont déterminées au cas par cas, de façon à ce que les résultats de la concession considérée ne soient pas significativement affectés par l'interruption accidentelle de la fréquentation.

Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les ouvrages concédés à des filiales de VINCI en France ou à l'étranger disposent de leur propre programme d'assurance RC, lequel est coordonné avec les lignes complémentaires souscrites au niveau du Groupe. Ces programmes sont conçus pour répondre spécifiquement aux exigences légales locales et à celles du cahier des charges de chaque opération. Les concessions dans lesquelles VINCI détient une participation minoritaire ne bénéficient pas, en règle générale, des protections complémentaires RC souscrites pour compte commun.

La responsabilité liée à l'activité aéroportuaire est couverte par trois programmes d'assurance responsabilité civile spécifiques, de type RC exploitants d'aéroports :

- le programme mis en place par l'Union des aéroports français (UAF) pour les aéroports français gérés par VINCI Airports ;
- un programme propre souscrit par VINCI pour les aéroports portugais et cambodgiens en concession ;
- un programme spécifique à l'aéroport de Santiago du Chili, souscrit par la société concessionnaire.

Par ailleurs, les programmes d'assurance des aéroports du Kansai et d'Osaka (Japon) et ceux de la République dominicaine font l'objet d'audits en cours et seront adaptés aux standards de protection des risques de VINCI Airports.

D. Gouvernement d'entreprise

Le présent chapitre contient des informations relevant à la fois du rapport du président du Conseil d'administration prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et du rapport de gestion du Conseil d'administration prévu par les articles L. 225-100 et L. 225-102 du Code de commerce sur les questions de gouvernance et de rémunérations.

Il a été établi par la direction Juridique du Groupe après consultation de toutes les personnes qui y sont mentionnées, notamment les dirigeants mandataires sociaux et les administrateurs, ainsi que les directions fonctionnelles de la société VINCI détenant les informations relatives à son élaboration.

1. Règles de gouvernance

1.1 Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef

Le Conseil d'administration de la société VINCI (ci-après le « Conseil ») a décidé de se référer au code Afep-Medef pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce code de gouvernement d'entreprise peut être consulté in extenso sur le site Internet du Medef (www.medef.com).

Conformément à la règle « appliquer ou expliquer », la Société indique ci-après les dispositions de ce code ayant été écartées :

Dispositions écartées	Explication
Critère prévu à l'article 9.4 du code pour l'appréciation de l'indépendance des administrateurs : « ne pas être administrateur depuis plus de 12 ans ».	Le Conseil d'administration a décidé de ne pas faire application de ce critère lors de l'appréciation de la situation de M. Saint Olive pour les raisons exposées dans le paragraphe 3.3.2 ci-après, page 149.
Critère prévu à l'article 9.4 du code pour l'appréciation de l'indépendance des administrateurs : « ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la société, ni salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ».	Le Conseil d'administration a décidé de ne pas faire application de ce critère lors de l'appréciation de la situation de M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari, représentant permanent de la société Qatar Holding LLC, pour les raisons exposées dans le paragraphe 3.3.2 ci-après, page 149.
Recommandation prévue à l'article 23.2.5 du code selon laquelle les conditions de performance relatives aux indemnités de départ « doivent n'autoriser l'indemnisation d'un dirigeant qu'en cas de départ contraint, quelle que soit la forme de ce départ, et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ».	L'engagement pris par la Société (et approuvé le 15 avril 2014 par l'assemblée générale des actionnaires) à l'égard de M. Xavier Huillard prévoit le versement éventuel d'une indemnité dans le cas où le Conseil mettrait fin à son mandat de président-directeur général avant son échéance (en 2018) pour quelque motif que ce soit sauf faute lourde ou départ à la retraite. Cette indemnité – dont le montant serait naturellement lié à des conditions de performance – pourrait ainsi être due en cas de départ contraint alors que la décision du Conseil ne serait pas formellement liée à un changement de contrôle ou de stratégie. Cet engagement avait été pris initialement en 2010 en contrepartie de la renonciation par M. Huillard à son contrat de travail.

1.2 Le règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil a adopté, le 14 mai 2003, un règlement intérieur qui fait l'objet de révisions régulières, dont la dernière a été adoptée le 4 février 2015, et qui peut être consulté dans son intégralité sur le site Internet de la Société (www.vinci.com).

Le règlement intérieur du Conseil précise notamment :

- les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil et de ses comités, les attributions et pouvoirs respectifs du Conseil, du président-directeur général et du vice-président administrateur référent ;
- les droits et devoirs des membres du Conseil d'administration, notamment leur droit d'information, d'accès aux dirigeants et les règles relatives à la gestion des éventuels conflits d'intérêts.

2. Organisation de la gouvernance chez VINCI

Le Conseil a opté depuis mai 2010 pour un mode de gouvernance dans lequel les fonctions de président du Conseil et de directeur général sont réunies en la personne de M. Xavier Huillard. Le Conseil d'administration, s'appuyant sur le rapport du comité des Nominations et de la Gouvernance, a débattu, au cours de sa réunion du 4 février 2016, de la structure de gouvernance et a estimé que l'organisation reposant sur la réunion des fonctions de président du Conseil et de directeur général ainsi que la mission confiée au vice-président administrateur référent restent actuellement le mode le plus adapté à l'organisation du Groupe, notamment parce qu'elles permettent d'unifier sa représentation au plus haut niveau à l'égard des tiers dans un objectif de clarté favorisant la réactivité.

Il est précisé que, dans le passé, le Conseil a été amené à adopter des modes de gouvernance différents (réunion des mandats entre 2000 et 2006, dissociation des mandats entre 2006 et 2010, réunion des mandats à partir de 2010 avec la mise en place de la fonction novatrice de vice-président administrateur référent). À chaque fois, le Conseil s'est interrogé sur les modalités les plus adaptées à un fonctionnement efficient des organes de la Société eu égard au contexte interne et externe, au profil personnel de ses dirigeants et aux impératifs opérationnels du Groupe. Une fois la décision prise, le Conseil a périodiquement évalué le bon fonctionnement des règles et l'efficacité de leur mise en œuvre. La pertinence de ce modèle a été confirmée au regard du niveau d'indépendance du Conseil et de ses comités, de l'implication de ses membres et de l'appréciation très positive qu'ont les administrateurs de l'efficacité de la structure de gouvernance reposant sur le triptyque président-directeur général/vice-président administrateur référent/Conseil d'administration.

La répartition des attributions respectives des organes de gouvernance telles qu'elles résultent du règlement intérieur du Conseil de la Société est la suivante :

Conseil	Président-directeur général	Vice-président administrateur référent
<p>Attributions prévues par la loi</p> <p>Attributions supplémentaires résultant du règlement intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nomination et attributions du vice-président administrateur référent ; - approbation préalable des orientations stratégiques ; - approbation préalable des investissements stratégiques et des opérations (acquisitions ou cessions) significatives pour le périmètre, les activités, les risques, les résultats, le bilan et/ou le cours de Bourse, c'est-à-dire représentant une exposition d'un montant supérieur à 200 millions d'euros pour le Groupe ; - approbation préalable de toutes opérations sur saisine du comité de la Stratégie et des Investissements ; - approbation préalable des opérations hors de la stratégie annoncée de la Société. 	<p>Organisation et direction des travaux du Conseil.</p> <p>Mise en œuvre des décisions prises.</p> <p>Pilotage opérationnel du Groupe en disposant des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.</p>	<p>Assistance au président dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil et de ses comités.</p> <p>Assistance au Conseil en vue du bon fonctionnement des organes de gouvernance et information de ses membres.</p> <p>Droit de convoquer le Conseil à tout moment sans ordre du jour particulier et d'ajouter tout point à l'ordre du jour.</p> <p>Réunion des administrateurs hors la présence des dirigeants mandataires sociaux une fois l'an, à l'effet notamment d'apprécier la gouvernance et d'évaluer les performances des dirigeants mandataires sociaux.</p> <p>Gestion des conflits d'intérêts.</p>

2.1 Le président-directeur général

M. Xavier Huillard assume les fonctions de président du Conseil et de directeur général depuis le 6 mai 2010. Le Conseil l'a renouvelé dans ces fonctions au cours de la réunion qu'il a tenue le 15 avril 2014, à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui a renouvelé, pour quatre ans, son mandat d'administrateur.

Il exerce les attributions mentionnées dans le tableau ci-dessus. Dans ce cadre, il présente à intervalles réguliers l'activité, les perspectives et la stratégie du Groupe à la communauté financière, notamment au cours de road-shows.

M. Huillard préside le comité Exécutif et le comité d'Orientation et de Coordination.

Le comité Exécutif est composé des principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe, soit 12 membres au 4 février 2016. Il est en charge de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des politiques en matière de gestion des risques, finances, ressources humaines, sécurité, informatique et assurances. Le comité Exécutif s'est réuni 22 fois en 2015, soit deux réunions par mois en moyenne.

Le comité d'Orientation et de Coordination réunit, aux côtés des membres du comité Exécutif, les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels des principales sociétés du Groupe, soit 31 membres au 4 février 2016. Il a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie et la situation de VINCI ainsi que sur les politiques transverses au sein du Groupe. Ce comité s'est réuni quatre fois en 2015.

M. Huillard préside également le comité des Risques mentionné au paragraphe 4.3 de la partie B du Rapport du président, page 219, cette fonction pouvant être déléguée.

2.2 Le directeur général délégué

Sur proposition de M. Xavier Huillard, le Conseil a nommé, au cours de sa réunion du 15 avril 2014, M. Pierre Coppey en qualité de directeur général délégué. M. Coppey est responsable de la supervision de la branche concessions du Groupe, laquelle englobe les sociétés en charge du financement, de la réalisation, de l'exploitation et de la maintenance d'ouvrages (autoroutes, aéroports, ouvrages de franchissement, stades, etc.). Il dispose des pouvoirs qui sont dévolus par la loi aux directeurs généraux délégués de sociétés anonymes à conseil d'administration, soit des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

M. Coppey est par ailleurs dirigeant mandataire social de VINCI Concessions et de VINCI Autoroutes. Il est actuellement salarié de la société VINCI Management, filiale à 100 % de VINCI. Il a conservé le bénéfice de son contrat de travail au titre de ses fonctions opérationnelles au sein de filiales du Groupe, comme l'autorise le code Afep-Medef pour les directeurs généraux délégués.

2.3 Le vice-président administrateur référent

M. Yves-Thibault de Silguy a été nommé vice-président administrateur référent le 6 mai 2010 au moment où le Conseil a décidé de réunir les fonctions de président et de directeur général. Il a été renouvelé dans cette fonction par le Conseil le 15 avril 2014 à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui a renouvelé son mandat d'administrateur.

En créant la fonction de vice-président administrateur référent, le Conseil avait pour objectif de disposer en son sein d'une personnalité ayant une connaissance approfondie des structures de l'entreprise et de ses collaborateurs, régulièrement mise à jour par des contacts fréquents avec des collaborateurs de l'entreprise, et disposant de pouvoirs réels détaillés dans le règlement intérieur du Conseil. Depuis 2010, le Conseil a constaté, notamment lors des évaluations auxquelles il procède régulièrement, que cette fonction est utile et efficiente.

M. de Silguy rend compte de ses activités au comité des Rémunérations, au comité d'Audit ainsi qu'au Conseil d'administration et à l'assemblée générale (voir le Rapport du vice-président administrateur référent, pages 222 et 223 du présent rapport).

Dans le cadre de ses activités, M. de Silguy :

- consacre une grande partie de son temps à s'informer sur le fonctionnement et l'activité du Groupe par des rencontres régulières avec ses principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels ;
- rencontre périodiquement les administrateurs individuellement et les réunit également une fois par an hors la présence des dirigeants mandataires sociaux, notamment pour évaluer la performance de ces derniers ;

- préside deux comités : le comité de la Stratégie et des Investissements et le comité des Nominations et de la Gouvernance, dont il organise les travaux. Il prépare en amont le processus par lequel le comité des Nominations et de la Gouvernance est appelé à rechercher et sélectionner des candidats au poste d'administrateur ainsi que le processus d'évaluation du Conseil.

M. de Silguy anime aussi de nombreuses réunions d'actionnaires.

Par ailleurs, M. de Silguy apporte au président-directeur général et aux dirigeants des nombreuses filiales du Groupe, à leur demande, une assistance dans le cadre de missions de représentation de haut niveau auprès des pouvoirs publics et des grands clients ou partenaires du Groupe, tant en France qu'à l'étranger. Cette assistance s'inscrit dans le cadre d'une convention de prestation de services conclue le 5 février 2014 pour une durée de quatre ans, dont la conclusion a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014. Afin que cette convention ne puisse pas être de nature à faire naître un conflit d'intérêts ou à affaiblir le rôle d'administrateur référent qui lui est par ailleurs confié, la rémunération versée à M. de Silguy est fixe, forfaitaire et non révisable, et donc indépendante de l'ampleur des missions qui lui sont confiées. L'exécution de cette convention est contrôlée chaque année par le comité d'Audit sur la base d'un rapport écrit détaillé rendant compte de son exécution. Cette convention stipule que chaque partie est en droit d'y mettre fin à chaque date anniversaire. Sur avis du comité d'Audit qui examine chaque année le compte rendu d'activités de M. de Silguy, le Conseil a considéré, le 4 février 2016, que la poursuite de l'exécution de cette convention est utile au Groupe et que la rémunération versée est cohérente avec la réalité des prestations effectuées.

Enfin, le Conseil est naturellement conscient du fait qu'il a confié le rôle de vice-président administrateur référent à une personne dont il a par ailleurs considéré qu'il ne pouvait être qualifié d'administrateur indépendant. À l'issue d'un nouvel examen, le Conseil a considéré que M. de Silguy est toujours en mesure de remplir sa fonction d'administrateur référent avec une parfaite indépendance et donc de façon efficiente nonobstant cette qualification formelle.

Le Conseil s'est fondé sur les éléments suivants pour parvenir à cette décision :

- au regard de la nature des missions exercées par le Conseil, des sujets sur lesquels il est amené à statuer et de son interaction avec la direction Générale, le Conseil s'est déclaré satisfait de la manière dont M. de Silguy exerce ses fonctions ainsi que de la plus-value qu'il apporte, tant au Conseil dans son ensemble qu'à ses membres pris individuellement, dans le rôle qui lui a été confié ;
- depuis le 6 mai 2015, le délai de cinq ans prévu par l'article 9.4 du code Afep-Medef étant expiré, la circonstance que M. de Silguy ait exercé, entre juin 2006 et mai 2010, la fonction de président du Conseil ne fait plus obstacle à l'indépendance de l'intéressé ;
- le Conseil a relevé que M. de Silguy exerce son mandat d'administrateur de VINCI depuis 2000, soit plus de douze ans, et qu'il a conclu avec la Société la convention de prestation de services susmentionnée, ce qui justifie le maintien d'une qualification de non-indépendance même si, pour les raisons exposées ci-dessus, le Conseil estime que ces deux éléments ne nuisent pas à sa liberté de jugement et à son aptitude à exercer ses fonctions en toute objectivité.

3. Direction Générale et Conseil d'administration

3.1 Composition du Conseil

La composition du Conseil apparaît dans le tableau ci-après, qui fait ressortir les modifications intervenues au cours de l'exercice 2015. Il est précisé que tous les administrateurs sont membres d'un comité, ce qui témoigne de leur implication.

Nom	Composition au 1 ^{er} janvier 2015	Nomination par l'AG 2015 ou cooptation	Départ à l'échéance du mandat en 2015	Composition au 31 décembre 2015	Échéance du mandat ou démission	Administrateurs représentant les salariés et les actionnaires salariés	Administrateur Indépendant	Taux de présence aux réunions du Conseil	Nationalité	Participation à un comité au 31 décembre 2015			
										CA	CSI	CR	CNG
M. Xavier Huillard	x			x	AG 2018			100 %	Française				
M. Yves-Thibault de Silguy	x			x	AG 2018			100 %	Française	x			x
Mme Yannick Assouad	x			x	AG 2017		x	90 %	Française		x		
M. Robert Castaigne	x			x	AG 2019		x	90 %	Française	x		x	
M. Uwe Chlebos	x			x	2018	x		70 %	Allemande		x		
Mme Graziella Gavezotti	x			x	AG 2017		x	90 %	Italienne	x			
M. Miloud Hakimi	x			x	2018	x		100 %	Algérienne			x	
M. Jean-Pierre Lamoure	x			x	AG 2016			100 %	Française				x
Mme Marie-Christine Lombard	x			x	AG 2018		x	80 %	Française				x
Mme Josiane Marquez		Nomination		x	AG 2019	x		100 %	Française		x		
Mme Ana Paula Pessoa		Nomination		x	AG 2019		x	100 %	Brésilienne		x		
M. Michael Pragnell	x			x	AG 2017		x	100 %	Britannique	x			
M. Henri Saint Olive	x			x	AG 2018		x	100 %	Française	x			
Mme Pascale Sourisse	x			x	AG 2019		x	90 %	Française			x	x
M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari, représentant permanent de :								60 %	Qatarie		x		
- Qatari Diar Real Estate Investment Company	x				Démission le 14/04/2015				Qatarie				
- Qatar Holding LLC		Cooptation le 14/04/2015		x	AG 2018		x		Qatarie				
Administrateurs dont le mandat a pris fin en 2015													
Mme Elisabeth Boyer	x		x		Fin de mandat AG 2015	x		100 %	Française		x		
M. Jean-Bernard Lévy	x		x		Fin de mandat AG 2015		x	100 %	Française		x		

CA : comité d'Audit.

CSI : comité de la Stratégie et des Investissements.

CR : comité des Rémunérations.

CNG : comité des Nominations et de la Gouvernance.

En 2015, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé le renouvellement des mandats d'administrateur de M. Robert Castaigne et de Mme Pascale Sourisse. Elle a également approuvé les nominations de Mme Josiane Marquez en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires et de Mme Ana Paula Pessoa en qualité d'administrateur. Enfin, les mandats de Mme Elisabeth Boyer, administrateur représentant les salariés actionnaires, et de M. Jean-Bernard Lévy, administrateur, ont pris fin à l'issue de cette assemblée générale.

Le Conseil, au cours de sa réunion du 14 avril 2015, a pris acte de la démission de la société Qatari Diar Real Estate Investment Company de son mandat d'administrateur suite à la cession de sa participation au capital de la Société – détenue indirectement au travers de sa filiale Comet Luxembourg Holding – à la société Qatar Holding LLC. Il a en conséquence coopté en qualité d'administrateur de la Société, sur proposition du comité des Nominations et de la Gouvernance, la société Qatar Holding LLC pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le Conseil a, par ailleurs, recommandé un vote favorable pour la ratification de cette cooptation.

Depuis l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015, le Conseil est ainsi composé de 15 administrateurs, dont :

- six femmes : le taux de féminisation du Conseil est actuellement de 46 %, étant précisé que, conformément aux dispositions du code Afep-Medef, les deux administrateurs représentant les salariés n'ont pas été pris en compte pour le calcul de ce taux ;
- neuf personnes considérées par le Conseil comme indépendantes (voir paragraphe 3.3.2), soit un taux de 75 % supérieur au ratio de 50 % recommandé par le code Afep-Medef ; il est précisé que, pour le calcul de ce ratio, conformément aux dispositions du code précité, les deux administrateurs représentant les salariés et l'administrateur représentant les salariés actionnaires n'ont pas été pris en compte ;
- six personnes n'ayant pas la nationalité française, soit 40 % des membres du Conseil ;
- un administrateur représentant les salariés actionnaires ;
- deux administrateurs représentant les salariés.

Lors de sa réunion du 19 avril 2016, l'assemblée générale des actionnaires aura à se prononcer sur le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Pierre Lamoure, ainsi que sur la ratification de la cooptation de la société Qatar Holding LLC.

Le Conseil veille régulièrement à ce que sa composition soit équilibrée, notamment en matière d'expériences et de compétences de ses membres. Les dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 et du code Afep-Medef relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance sont ainsi respectées depuis l'assemblée générale du 14 avril 2015. Le taux de féminisation du Conseil, qui était de 15 % fin 2012, est passé à 31 % fin 2013 et à 38 % fin 2014, pour atteindre 46 % fin 2015. Par ailleurs, la diversité de la composition du Conseil permet d'assurer sa capacité à faire face aux challenges tant géographiques que d'expertise métier.

L'échelonnement des mandats des administrateurs est le suivant :

Échéance du mandat	AG 2016	AG 2017	AG 2018	AG 2019
Renouvellement/ratification d'administrateurs	1	3	5	4

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans. Les statuts de la Société stipulent que nul ne peut être nommé administrateur ou reconduit dans cette fonction s'il a atteint l'âge de 75 ans et, par ailleurs, que le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans à la date de clôture de l'exercice sur les comptes duquel statue l'assemblée des actionnaires ne peut être supérieur au tiers du nombre total des administrateurs en fonction. L'âge moyen des administrateurs au 26 février 2016 était de 61 ans, aucun d'entre eux n'ayant dépassé l'âge de 75 ans.

Les nouveaux administrateurs reçoivent, lors de leur prise de fonction, des informations juridiques et financières sur la Société et son Groupe, lesquelles sont régulièrement actualisées. Ils participent également à des réunions avec les principaux dirigeants du Groupe. Par ailleurs, afin d'améliorer leur connaissance du Groupe, les administrateurs bénéficient régulièrement, au cours des réunions du Conseil d'administration, de présentations sur les sociétés du Groupe ou les politiques transversales, notamment en matière de RSE, et participent à des visites de sites d'activités et de chantiers. Ils ont accès au travers d'un site Internet dédié à l'ensemble des informations leur permettant d'exercer leur mandat.

Le Conseil, au cours de sa réunion du 4 février 2016 et conformément au décret du 3 juin 2015, a (I) décidé que les administrateurs représentant les salariés et l'administrateur représentant les salariés actionnaires peuvent consacrer 15 heures pour la préparation de chacune des réunions du Conseil et du comité du Conseil dont ils sont membres et (II) statué sur une méthode destinée à faire en sorte qu'ils bénéficient d'une formation adaptée.

3.2 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Les tableaux suivants récapitulent les mandats et fonctions exercés par :

- le président-directeur général et le directeur général délégué ;
- les 14 administrateurs non dirigeants mandataires sociaux composant le Conseil d'administration ;
- et les trois administrateurs dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2015.

3.2.1 Direction Générale

Xavier Huillard	Mandats exercés au 31/12/2015	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
Président-directeur général de VINCI	Dans des sociétés du groupe VINCI	
Âge (*) : 61 ans	Président du conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH, représentant permanent de VINCI aux conseils d'administration de VINCI Energies, de la Fabrique de la Cité et en qualité d'associé-gérant de Signau, représentant permanent de Snel au conseil d'administration d'ASF et de VINCI Autoroutes au conseil d'administration de Cofiroute, président de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité.	Président de VINCI Concessions Management SAS, de VINCI Concessions SAS, administrateur de Soletanche Freyssinet, Cofiroute, VINCI plc et VINCI Investments Ltd, représentant permanent de VINCI Concessions aux conseils d'administration d'ASF Holding et de Cofiroute, représentant permanent de VINCI au conseil d'administration d'Eurovia.
Nationalité : française	Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI	
Nombre d'actions VINCI détenues : 456 037	Représentant permanent de VINCI au conseil d'administration d'Aéroports de Paris.	Censeur au sein du conseil d'administration d'Aéroports de Paris.
Première nomination : 2006	Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
Échéance du mandat : AG 2018	Président de l'Institut de l'entreprise et vice-président de l'association Aurore.	
Adresse professionnelle : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	M. Huillard est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées. Il a fait l'essentiel de sa carrière dans les métiers de la construction en France et à l'étranger. Il rejoint Sogea en décembre 1996 en tant que directeur général adjoint chargé de l'international et des travaux spécifiques, puis en devient président-directeur général en 1998. Nommé directeur général adjoint de VINCI en mars 1998, il est président de VINCI Construction de 2000 à 2002. Il est nommé directeur général délégué de VINCI et exerce les fonctions de président-directeur général de VINCI Energies de 2002 à 2004, puis de président de cette société de 2004 à 2005. Il devient administrateur-directeur général de VINCI en 2006 et président-directeur général de VINCI le 6 mai 2010. Il est président de l'Institut de l'entreprise depuis le 18 janvier 2011.	

(*) Âge au 26 février 2016, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Pierre Coppey	Mandats exercés au 31/12/2015	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices	
Directeur général délégué de VINCI Âge^(*) : 52 ans Nationalité : française Nombre d'actions VINCI détenues : 152 954 Première nomination : 2014 Échéance du mandat : 2018 Adresse professionnelle : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Dans des sociétés du groupe VINCI		
	Président de VINCI Concessions, Radio VINCI Autoroutes, VINCI Autoroutes, VINCI Stadium, VINCI Autoroutes Services, Soc 15 (actionnaire d'Aéroports de Paris), Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, président des conseils d'administration d'ASF, de Cofiroute et d'Arcour, administrateur de Consortium Stade de France, d'Aeroportos de Portugal SA, de Société concessionnaire de l'aéroport (Cambodge), de Cambodia Airport Management Services, président de la Fabrique de la Cité (jusqu'au 21 janvier 2016), membre du conseil de surveillance d'Indigo (ex. VINCI Park) et de Granvia a.s. (Slovaquie), représentant permanent d'ASF au conseil d'administration d'Escota, représentant permanent de VINCI Autoroutes au conseil d'administration de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, membre du comité des investissements de Infra Foch Topco, membre du comité de suivi de LISEA, membre du comité de direction de VINCI Concessions Via Russie.		Président de VINCI Autoroutes Projets, VINCI Concessions Russie, directeur général de Cofiroute et d'ASF, président du conseil d'administration d'Escota, administrateur de Cofiroute Corporation, Cofiroute SR91Corp et d'ASF Holding, président de VINCI Management, d'Émetteur VINCI Autoroutes, de Sera, de Cofiroute Services, représentant permanent de VINCI Autoroutes au conseil d'administration d'ASF Holding, président de VINCI Autoroutes Alsace, représentant permanent de VINCI Concessions au conseil d'administration de European Infrastructure Investment BV.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures		
	Président de l'association des Sociétés françaises d'autoroutes et de l'association Aurore.		
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires		
Pierre Coppey, diplômé de l'Institut d'études politiques de Strasbourg et de l'École nationale supérieure des PTT, a commencé sa carrière à la direction de la communication de La Poste. Entré dans le groupe VINCI (SGE) en 1992, il a occupé différentes fonctions avant de devenir directeur puis directeur général adjoint en charge de la communication, des ressources humaines et des synergies. Fin 2007, Pierre Coppey devient président-directeur général de Cofiroute. En juillet 2009, il est nommé président de VINCI Autoroutes, qui regroupe ASF, Cofiroute, Escota et Arcour. Le 15 avril 2014, Pierre Coppey est nommé directeur général délégué de VINCI et président de VINCI Concessions. Il est également président de l'association des Sociétés françaises d'autoroutes depuis 2012 et président de l'association Aurore depuis 2000.			

3.2.2 Administrateurs non dirigeants mandataires sociaux en fonction

Yves-Thibault de Silguy	Mandats exercés au 31/12/2015	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
Vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI Président du comité de la Stratégie et des Investissements et du comité des Nominations et de la Gouvernance Âge^(*) : 67 ans Nationalité : française Nombre d'actions VINCI détenues : 45 696 Première nomination : 2000 Échéance du mandat : AG 2018 Adresse professionnelle : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Dans des sociétés du groupe VINCI	
	Représentant permanent de VINCI au conseil d'administration d'ASF.	
	Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI	
	Administrateur et président du comité d'audit de LVMH, administrateur et président du comité des nominations de Solvay (Belgique), membre du conseil de surveillance et président du comité d'audit de VTB Bank (Russie - cotée au London Stock Exchange).	
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
Président du conseil de surveillance de Sofisport, gérant de YTSEuropaconsultants, gérant de Ysilop Consulting SARL, membre du conseil de surveillance de VTB Bank France, vice-président du Medef International et président du comité France-Qatar du Medef International.		Administrateur de la SMEG (Monaco), président du conseil d'administration d'Agro Paris Tech, trustee à l'IFRS Foundation, membre du Conseil des affaires étrangères, membre du conseil d'administration de la Fondation Monoprix et de la Fondation du Collège de France.
Expertise et expérience professionnelle complémentaires		
M. de Silguy est licencié en droit de l'université de Rennes, diplômé d'études supérieures de droit public, de l'Institut d'études politiques de Paris section service public et de l'École nationale d'administration. De 1976 à 1981, il travaille au ministère des Affaires étrangères puis, de 1981 à 1985, pour la Commission des communautés européennes. Il travaille ensuite à l'ambassade de France à Washington en qualité de conseiller chargé des affaires économiques, de 1985 à 1986. De 1986 à 1988, il est conseiller technique chargé des affaires européennes et des affaires économiques et financières internationales au cabinet du Premier ministre. De 1988 à 1993, il est nommé directeur à la direction des affaires internationales puis directeur des affaires internationales du groupe Usinor Sacilor. De 1993 à 1995, il est secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne et, simultanément, conseiller pour les affaires européennes et vice-sherpa (préparation des sommets des pays industrialisés) au cabinet du Premier ministre. De 1995 à 1999, il est membre de la commission européenne en charge des affaires économiques, monétaires et financières. De 2000 à 2005, il est président du comité politique européenne du Medef. En janvier 2000, M. de Silguy devient membre du directoire de Suez Lyonnaise des Eaux puis est nommé directeur général de Suez de 2001 à 2003. Ensuite, il exerce les fonctions de délégué général de Suez de 2003 à juin 2006. Il est nommé président du Conseil d'administration de VINCI le 1 ^{er} juin 2006 et démissionne de ses fonctions chez Suez. Depuis le 6 mai 2010, il est vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI.		

(*) Âge au 26 février 2016, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

<p>Yannick Assouad (*)</p> <p>Directeur général de la branche Zodiac Cabin</p> <p>Membre du comité des Rémunérations</p> <p>Âge (**): 56 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues : 1 000</p> <p>Première nomination : AG 2013</p> <p>Échéance du mandat : AG 2017</p> <p>Adresse professionnelle : Zodiac Aerospace 61, rue Pierre-Curie – CS 20001 78373 Plaisir Cedex</p>	<p>Mandats exercés au 31/12/2015</p> <p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p> <p>Présidente et administrateur des sociétés relevant de la branche Aircraft Systems de la société Zodiac Aerospace, administrateur de l'Institut de recherche technologique Saint-Exupéry.</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p>
<p>Robert Castaigne (*)</p> <p>Ancien directeur financier et ancien membre du comité exécutif de Total</p> <p>Membre du comité d'Audit et président du comité des Rémunérations</p> <p>Âge (**): 69 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues : 1 038</p> <p>Première nomination : 2007</p> <p>Échéance du mandat : AG 2019</p> <p>Adresse professionnelle : Total 6, rue Lincoln 75008 Paris</p>	<p>Mandats exercés au 31/12/2015</p> <p>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</p> <p>Administrateur et président du comité d'audit de Sanofi, administrateur et membre du comité d'audit et du contrôle Interne et du comité des risques de la Société Générale. Administrateur et membre du comité d'audit et du comité des nominations et des rémunérations de Novatek (Russie).</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p> <p>Administrateur et membre du comité des comptes de la Compagnie nationale à Portefeuille (Belgique),</p>
<p>Uwe Chlebos</p> <p>Administrateur représentant les salariés</p> <p>Isolateur chez G+H Isolierung GmbH</p> <p>Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p>Âge (**): 58 ans</p> <p>Nationalité : allemande</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues : 43</p> <p>Première désignation : 2014</p> <p>Échéance du mandat : 2018</p> <p>Adresse professionnelle : G+H Isolierung GmbH Auf den Holln 47 44894 Bochum Allemagne</p>	<p>Mandats exercés au 31/12/2015</p> <p>Dans des sociétés du groupe VINCI</p> <p>Membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland.</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Vice-président du conseil de surveillance de VINCI Energies Deutschland.</p>
<p>Graziella Gavezotti (*)</p> <p>Directeur général Europe du Sud d'Edenred</p> <p>Membre du comité d'Audit</p> <p>Âge (**): 64 ans</p> <p>Nationalité : italienne</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues : 1 000</p> <p>Première nomination : AG 2013</p> <p>Échéance du mandat : AG 2017</p> <p>Adresse professionnelle : Edenred, via G.B Pirelli 18, 20124 Milan – Italie</p>	<p>Mandats exercés au 31/12/2015</p> <p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p> <p>Présidente du conseil d'administration d'Edenred Italia SRL, présidente d'Edenred Italia Fin SRL et d'E-Lunch SRL (Italie), présidente du conseil d'administration de Voucher Services SA (Grèce), administrateur d'Edenred Kurumsal Cozumler SA (Turquie), directeur et présidente d'Edenred España SA, vice-présidente d'Edenred Portugal SA.</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Présidente du conseil d'administration de RistoChef SRL.</p>

(*) Administrateurs que le Conseil d'administration considère comme indépendants.

(**) Âge au 26 février 2016, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

<p>Miloud Hakimi</p> <p>Administrateur représentant les salariés</p> <p>Chargé de mission chez ViE SAS</p> <p>Membre du comité des Rémunérations</p> <p>Âge^(*) : 57 ans</p> <p>Nationalité : algérienne</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues : 15</p> <p>Première désignation : 2014</p> <p>Échéance du mandat : 2018</p> <p>Adresse professionnelle : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison</p>	Mandats exercés au 31/12/2015	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
	Dans des sociétés du groupe VINCI	
		Secrétaire du comité d'entreprise, membre et secrétaire du comité de groupe VINCI France, membre du comité d'entreprise européen, secrétaire du CHSCT, membre de l'Instance de dialogue de VINCI Energies.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
	Administrateur du Cadase (Toulon).	Membre de la commission exécutive fédérale de la Fédération de la construction, du bois et de l'ameublement CGT.
Expertise et expérience professionnelle complémentaires		
Après une formation d'électrotechnicien, M. Hakimi intègre en 1976 la société Degreane (VINCI Energies), en qualité de monteur. Après un BTS, il y devient technicien commercial à partir de 1989 et formateur sécurité électrique C18510 à partir de 2002. Il est chargé de mission chez ViE SAS depuis 2014.		
<p>Jean-Pierre Lamoure</p> <p>Président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT</p> <p>Membre du comité des Nominations et de la Gouvernance</p> <p>Âge^(*) : 66 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues : 2 026</p> <p>Première nomination : 2008</p> <p>Échéance du mandat : AG 2016 Renouvellement du mandat pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale du 19 avril 2016</p> <p>Adresse professionnelle : Atlantic 58, avenue du Général-Leclerc 92340 Bourg-La-Reine</p>	Mandats exercés au 31/12/2015	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
	Dans des sociétés du groupe VINCI	
	Président d'honneur de Soletanche Freyssinet.	Président de Soletanche Freyssinet.
	Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI	
	Gérant de Comemi et de HIGB, président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT, président du directoire de Sedeco.	Président de P&la, membre du conseil de surveillance de Fortis Banque France, secrétaire et administrateur de la Fédération nationale des travaux publics. Gérant de Clamar.
Expertise et expérience professionnelle complémentaires		
M. Lamoure est ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur en chef du corps des Mines. Il a occupé diverses fonctions au ministère de l'Industrie de 1975 à 1981. De 1981 à 1983, il est directeur du contrôle de gestion et du plan de la branche isolation du groupe Saint-Gobain. Il rejoint en 1983 le groupe Soletanche en tant que directeur général (1983-1987), avant d'être nommé président du directoire de Soletanche Entreprise (1987-1989), puis président-directeur général de Soletanche SA (1989-2008) et de Soletanche Bachy (1997-2008), devenues en 2007 filiales de VINCI Construction. De 2008 à 2012, il préside le conseil d'administration de Soletanche Freyssinet. Au sein du groupe Soletanche, il a aussi été le vice-président (1983-1988), le président-directeur général (1988-1994) et le président du conseil de surveillance (1994-1997) de Forasol-Foramer. Depuis 1998, M. Lamoure est également président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT. Par ailleurs, de 1998 à 2007, M. Lamoure a été vice-président de la Fédération des travaux publics (FNTP), puis secrétaire de 2007 à 2012. De 1995 à 1999 et de 2004 à 2009, il a également été président de la commission technique et innovation au sein de cette fédération.		
<p>Marie-Christine Lombard^(**)</p> <p>Président du directoire de Geodis SA</p> <p>Membre du comité des Nominations et de la Gouvernance</p> <p>Âge^(*) : 57 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues : 1 000</p> <p>Première nomination : AG 2014</p> <p>Échéance du mandat : AG 2018</p> <p>Adresse professionnelle : Geodis SA Capwest, 7-9, allée de l'Europe 92615 Clichy Cedex</p>	Mandats exercés au 31/12/2015	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
	Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI	
		Président-directeur général de TNT Express NV.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
	Membre du conseil de surveillance et du comité d'audit et des risques de BPCE, administrateur et membre du comité directeur de TLF et membre du conseil de gestion de BMW.	Directeur général de Geodis SA, membre du conseil de surveillance du groupe Keolis SAS, membre du comité exécutif de la Fondation Emlon Entrepreneurs pour le monde, administrateur et membre du comité directeur de TLF.
Expertise et expérience professionnelle complémentaires		
Diplômée de l'Essec, Mme Lombard a occupé différents postes dans le secteur bancaire, notamment chez Chemical Bank et Paribas, successivement basée à New York, Paris et Lyon. Elle rejoint le secteur du transport express en 1993 comme directeur financier de la société française Jet Services. En 1997, elle en devient directeur général jusqu'au rachat de l'entreprise par TNT en 1999. Nommée alors présidente de TNT Express France, elle fait de cette filiale l'une des plus dynamiques du groupe TNT. En 2004, elle est nommée président-directeur général de l'ensemble de la division Express de TNT. Quand TNT Express devient une société cotée indépendante en mai 2011, Mme Lombard en est nommée Chief Executive Officer (PDG). En octobre 2012, elle rejoint le groupe Geodis, où elle occupe tout d'abord les fonctions de directeur général, avant d'être nommée en décembre 2013 au poste de présidente du directoire. Elle est également présidente de Lyon ville de l'entrepreneuriat, un réseau d'accompagnement à la création, reprise et transmission d'entreprise pour le Grand Lyon.		

(*) Âge au 26 février 2016, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

(**) Administrateurs que le Conseil d'administration considère comme indépendants.

<p>Josiane Marquez</p> <p>Administrateur représentant les salariés actionnaires</p> <p>Consultante en système d'information chez VINCI Energies Systèmes d'Information</p> <p>Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p>Âge^(*) : 60 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues : 0</p> <p>Première nomination : AG 2015</p> <p>Échéance du mandat : AG 2019</p> <p>Adresse professionnelle : VINCI Energies Systèmes d'Information 10, avenue du Stade de France 93200 Saint-Denis</p>	<p>Mandats exercés au 31/12/2015</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p>
	<p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p>	
	<p>Membre du conseil de surveillance du FCPE Castor et Castor Relais, déléguée syndicale centrale et membre du comité d'entreprise de VINCI Energies Systèmes d'Information.</p>	<p>Membre du comité de groupe et du comité européen VINCI.</p>
	<p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p>	
<p>Après des études de statistiques et probabilités, Mme Marquez intègre une école d'informatique avec la spécialité « système d'information » et suit des formations complémentaires de gestionnaire de bases de données et en méthodes d'analyse. Mme Marquez intègre en 1983 le groupe CGEE Alstom. De 1984 à 1994, elle occupe le poste d'analyste informatique chez CGEE Alstom puis Cegelec et, de 1996 à 2000, devient chef de projet des applications métier chez Cegelec. De 2000 à 2012, elle est responsable du module « vente/facturation » du SI-SAP chez Alstom, puis Cegelec. Depuis 2012, elle est consultante en système d'information SAP chez VINCI Energies Systèmes d'Information.</p>		
<p>Ana Paula Pessoa^(**)</p> <p>Directeur financier du comité organisateur des jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016</p> <p>Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p>Âge^(*) : 48 ans</p> <p>Nationalité : brésilienne</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues : 1 000</p> <p>Première nomination : AG 2015</p> <p>Échéance du mandat : AG 2019</p> <p>Adresse professionnelle : Rua Ulysses Guimaraes 2016 Cidade Nova Rio de Janeiro Brasil 20211-225</p>	<p>Mandats exercés au 31/12/2015</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p>
	<p>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</p>	
	<p>Administrateur indépendant et membre du comité d'audit de News Corporation.</p>	
	<p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures extérieures au groupe VINCI</p>	
<p>Membre du conseil consultatif de The Nature Conservancy (Brésil) et du conseil municipal de Rio de Janeiro, membre du comité d'audit de la fondation Roberto Marinho, administrateur de Stanford Alumni Brasil Association (SUBA).</p>	<p>Présidente du conseil d'administration de Neemu Internet SA, administrateur de Valor Economico SA, ZAP SA Internet et de Spix/Macaw SA, membre du conseil consultatif de EZLearn Ltda.</p>	
<p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p>		
<p>Mme Pessoa est titulaire d'une licence en économie et relations internationales et d'un master en développement économique de l'université de Stanford. Elle a travaillé pour le PNUD à New York et au Bénin de 1988 à 1990. Elle revient au Brésil en 1993 pour y intégrer le groupe Globo, dans lequel elle occupe, pendant dix-huit ans au total, différents postes relatifs aux télécommunications, chaînes câblées, satellites, radios et à la presse écrite. De 2001 à 2011, elle est directeur financier et directeur de l'innovation d'Infoglobo, le plus grand groupe de presse d'Amérique du Sud. Elle fonde en 2011 la société BlackKey Investments et investit dans la société Neemu Internet, actuellement leader dans le domaine de la recherche et développement en technologie pour le e-commerce au Brésil. En 2012, elle ouvre le premier bureau au Brésil de Brunswick Group, une société de stratégie en communication, où elle exerce pendant trois ans en qualité de managing partner. Actuellement, Mme Pessoa est directeur financier du comité organisateur des Jeux olympiques et paralympiques de Rio 2016.</p>		
<p>Michael Pragnell^(**)</p> <p>Ancien directeur général fondateur, président du comité exécutif et membre du conseil d'administration de Syngenta AG</p> <p>Membre du comité d'Audit</p> <p>Âge^(*) : 69 ans</p> <p>Nationalité : britannique</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues : 1 027</p> <p>Première nomination : AG 2009</p> <p>Échéance du mandat : AG 2017</p> <p>Adresse professionnelle : Cancer Research UK 407 St John Street London EC1V 4AD Royaume-Uni</p>	<p>Mandats exercés au 31/12/2015</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p>
	<p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p>	
	<p>Président du conseil de Cancer Research UK.</p>	<p>Membre du conseil d'administration de l'Insead.</p>
	<p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p>	
<p>Après un poste au département international à la First National Bank of Chicago à New York, M. Pragnell occupe diverses fonctions au sein du groupe Courtaulds de 1975 à 1995 : directeur général de National Plastics Ltd (1985-1986), directeur général d'International Paint plc (1986-1992) et directeur financier de Courtaulds plc (1992-1994), où il est nommé au conseil d'administration en 1990. De 1995 à 2000, il est directeur général de Zeneca Agrochemicals, membre du comité exécutif de Zeneca plc, devenue AstraZeneca plc, et nommé membre du conseil d'administration en 1997. De 2000 à 2007, il est directeur général fondateur et président du comité exécutif de Syngenta AG, dont il est aussi membre du conseil d'administration dès sa création. Par ailleurs, il a été administrateur au conseil de David S. Smith plc de 1996 à 1999 et administrateur au conseil d'Advanta BV, une société néerlandaise. Il a été président de l'association CroLife International de 2002 à 2005. M. Pragnell est diplômé de l'université d'Oxford et de l'Insead.</p>		

(*) Âge au 26 février 2016, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

(**) Administrateurs que le Conseil d'administration considère comme indépendants.

<p>Henri Saint Olive (*)</p> <p>Président du conseil d'administration de Banque Saint Olive</p> <p>Président du comité d'Audit</p> <p>Âge (**) : 72 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues (directement ou indirectement) : 50 673</p> <p>Première nomination : AG 2000</p> <p>Échéance du mandat : AG 2018</p> <p>Adresse professionnelle : Banque Saint-Olive 84, rue Duguesclin 69458 Lyon Cedex 06</p>	<p>Mandats exercés au 31/12/2015</p> <p>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</p> <p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p> <p>Président du conseil de surveillance de Saint Olive et Cie et de Saint Olive Gestion, président du conseil d'administration d'Enyo, gérant de CF Participations et Segipa, membre du conseil de surveillance de Prodiath, administrateur du Centre hospitalier Saint-Joseph et Saint-Luc, et de l'Association de l'hôpital Saint-Joseph à Lyon, président du fonds de dotation Saint Gabriel.</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'Eurazeo.</p> <p>Président du conseil d'administration de Ciarl, administrateur de Monceau Assurance Mutuelles Associées et groupe Monceau-Mutuelles Associées, gérant de LP Participation, membre du conseil de surveillance d'ANF et de Monceau Général Assurances, administrateur de la Mutuelle centrale de réassurance, de la Compagnie industrielle d'assurance mutuelle et du Centre hospitalier Saint-Joseph et Saint-Luc.</p>
<p>Pascale Sourisse (*)</p> <p>Directeur général en charge du développement international de Thales</p> <p>Membre du comité des Nominations et de la Gouvernance et du comité des Rémunérations</p> <p>Âge (**) : 54 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues : 1 000</p> <p>Première nomination : AG 2007</p> <p>Échéance du mandat : AG 2019</p> <p>Adresse professionnelle : Thales Tour Carpe Diem 31, place des Corolles – Esplanade Nord 92400 Courbevoie</p>	<p>Mandats exercés au 31/12/2015</p> <p>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</p> <p>Administrateur et membre du comité de l'audit, des risques et de l'éthique de Renault SA. Administrateur et membre du comité d'audit et d'éthique, et présidente du comité de suivi des obligations de fin de cycle d'Areva SA.</p> <p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p> <p>Présidente de Thales International SAS, présidente de Thales Europe SAS, représentant permanent de Thales en qualité d'administrateur d'Odas, présidente du conseil d'école de Télécom Paris Tech, administrateur de l'Agence nationale de la recherche et de l'Agence nationale des fréquences.</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Administrateur de DCNS.</p> <p>Président-directeur général de Thales Communications & Security SAS, présidente de Sitac SAS (précédemment 181 Centelec SAS), membre de l'organe collégial de Thales Security Solutions & Services SAS, présidente de Thales Services SAS, membre du conseil de surveillance de Thales Alenia Space SAS et de Thales Nederland BV, membre du conseil d'administration de l'Institut Télécom (Minefi), membre du conseil du Gifas, membre du conseil d'administration de Thales USA Inc, Thales UK Limited et Thales Electronics Ltd, présidente de Thales Canada Inc, membre du conseil d'administration des sociétés australiennes suivantes : ADI Engineering & Vehicles Pty Ltd, ADI Group Holdings Pty Ltd, ADI Group Pty Ltd, ADI Lithgow Pty Ltd, ADI Munitions Pty Ltd, Australian Defence Industries Pty Ltd, Thales Australia Holdings Pty Ltd, Thales Underwater Systems Pty Ltd, Thales Training & Simulation Pty Ltd, Thales ATM Pty Ltd, Thales Australia Corporate Finance Pty Ltd, Thales Australia Finance Pty Ltd. Représentant permanent de Thales en qualité d'administrateur de Sofresa.</p>
<p>Qatar Holding LLC (*)</p> <p>Représentant permanent : Nasser Hassan Faraj Al Ansari</p> <p>Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p>Âge (**) : 52 ans</p> <p>Nationalité : qatarie</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues (directement ou indirectement) par le groupe Qatar Holding LLC : 23 625 000</p> <p>Première nomination : cooptation par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 14 avril 2015, ratification de la cooptation proposée à l'assemblée générale du 19 avril 2016</p> <p>Échéance du mandat : AG 2018</p> <p>Adresse professionnelle : Qatar Holding LLC 8th Floor Q-Tel Tower Diplomatic Area Street, West Bay Doha State of Qatar</p>	<p>Mandats exercés au 31/12/2015</p> <p>Aucun.</p> <p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p> <p>Qatar Holding LLC est une société qatarie basée à Doha, constituée en avril 2006 et détenue par le Qatar Investment Authority (QIA), pour lequel elle représente la principale filiale d'investissement direct. Le Qatar Investment Authority est le fonds souverain de l'État du Qatar. Il a été créé en 2005 par décision de l'émir, en sa qualité d'autorité gouvernementale, afin de développer, investir et gérer les fonds de réserve de l'État du Qatar. Son objectif est de préserver et de faire croître la valeur de ses actifs investis au bénéfice des générations futures. Le président du conseil d'administration du Qatar Investment Authority est Son Altesse Sheikh Abdullah bin Hamad bin Khalifa Al Thani, vice-émir de l'État du Qatar. Son directeur général est Son Excellence Cheikh Abdulla Bin Mohammed Bin Saud Al Thani. Le 11 février 2015, Qatar Holding LLC a racheté les 31 499 000 actions VINCI détenues initialement (directement ou indirectement) par le Groupe Qatari Diar, une société entièrement détenue par Qatar Investment Authority, puis le solde de 1 000 actions le 14 avril 2015. À la suite de la cession de 7 875 000 actions VINCI entre septembre et octobre 2015, Qatar Holding LLC détenait 23 625 000 actions VINCI au 31 décembre 2015. À la suite de sa cooptation par le Conseil d'administration de VINCI le 14 avril 2015, en remplacement de Qatari Diar Real Estate Investment Company, démissionnaire, Qatar Holding LLC a nommé M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari comme son représentant permanent au Conseil d'administration de VINCI.</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p> <p>Aucun.</p>

(*) Administrateurs que le Conseil d'administration considère comme indépendants.

(**) Âge au 26 février 2016, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers

3.2.3 Administrateurs dont le mandat a pris fin en 2015

<p>Élisabeth Boyer</p> <p>Superviseur poste central chez Cofiroute^(*)</p> <p>Âge^(**) : 61 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 14/04/2015 : 0</p> <p>Première nomination : AG 2011</p> <p>Échéance du mandat : AG 2015</p> <p>Adresse professionnelle : Cofiroute-Campus Centre d'exploitation de Saint-Romain Les Commins 41140 Saint-Romain-sur-Cher</p>	<p>Mandats exercés au 14/04/2015</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p>
	<p>Dans des sociétés cotées</p>	
	<p>Déléguée syndicale et membre titulaire du comité d'entreprise de Cofiroute.</p>	<p>Administrateur et membre du comité de la Stratégie et des Investissements de VINCI.</p>
	<p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p>	
	<p>Présidente du conseil de surveillance des FCPE Castor et Castor Relais^(*).</p>	
<p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p> <p>Après avoir reçu une formation bancaire, Mme Boyer a passé 19 ans chez BNP Paribas, où elle a été responsable d'un service chargé de la gestion des comptes de clientèle et de l'analyse des comptes de résultat de plusieurs groupes d'exploitation de la région parisienne. Elle crée et exploite ensuite une presse-librairie puis un restaurant. Puis elle travaille en tant que conseiller en assurances et gestion de patrimoine aux AGF. Elle entre chez Cofiroute en 2000 pour y occuper le poste de superviseur opérationnel centre. Elle est aujourd'hui superviseur poste central d'exploitation^(*).</p>		
<p>Jean-Bernard Lévy</p> <p>Président-directeur général d'EDF</p> <p>Président du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p>Âge^(**) : 60 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 14/04/2015 : 2 400</p> <p>Première nomination : 2007</p> <p>Échéance du mandat : AG 2015</p> <p>Adresse professionnelle : EDF 22-30, avenue de Wagram 75008 Paris</p>	<p>Mandats exercés au 14/04/2015</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p>
	<p>Dans des sociétés cotées</p>	
	<p>Président-directeur général du groupe EDF et administrateur de la Société Générale.</p>	<p>Administrateur et membre du comité de la Stratégie et des Investissements de VINCI, président-directeur général de Thalès, président du directoire de Vivendi, président du conseil d'administration d'Activision Blizzard Inc. (États-Unis), vice-président du conseil de surveillance de Maroc Telecom (Maroc).</p>
	<p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p>	
	<p>Président du conseil d'administration de l'Institut Mines-Télécom, administrateur de l'Institut Pasteur. Pour le groupe EDF : administrateur et président du conseil d'administration d'EDF Energy Holdings (Royaume-Uni), administrateur et président du conseil d'administration d'Edison (Italie), administrateur et président du conseil d'administration de la Fondation EDF, administrateur d'EDF Energies Nouvelles, administrateur de Dalkia.</p>	<p>Président-directeur général de SFR, président du conseil de surveillance de Groupe Canal+, Canal+ France et de Viroxix, président du conseil d'administration de GVT Holding SA (Brésil), membre du conseil d'orientation de AT Kearney Paris, président de JBL Consulting & Investment SAS, administrateur de DCNS, vice-président du Gifas.</p>
<p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p> <p>M. Lévy est ancien élève de l'École polytechnique et de Télécom ParisTech. Ingénieur à France Télécom de 1978 à 1986, il devient conseiller technique au cabinet de Gérard Longuet, ministre délégué aux Postes et Télécommunications de 1986 à 1988, directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space de 1988 à 1993, directeur du cabinet de Gérard Longuet, ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur de 1993 à 1994. De 1995 à 1998, il est président-directeur général de Matra Communication, puis associé gérant en charge du Corporate Finance chez Oddo Pinatton de 1998 à 2002. Il rejoint Vivendi Universal en août 2002 en tant que directeur général, puis devient président du directoire de Vivendi de 2005 à 2012. De décembre 2012 à novembre 2014, il est le président-directeur général du groupe de défense et d'aérospatial Thales. Depuis le 26 novembre 2014, il est président-directeur général du groupe EDF.</p>		
<p>Qatari Diar Real Estate Investment Company</p> <p>Représentant permanent au 14 avril 2015 : Nasser Hassan Faraj Al Ansari</p> <p>Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p>Âge^(**) : 52 ans</p> <p>Nationalité : qatarie</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues par le groupe Qatari Diar au 14 avril 2015 : 1 000</p> <p>Première nomination : AG 2010</p> <p>Échéance du mandat : 2015</p> <p>Adresse professionnelle : Qatari Diar Real Estate Investment Company Lusail Visitor Center Lusail Street PO Box 23175 Doha State of Qatar</p>	<p>Mandats exercés au 14/04/2015</p>	<p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</p>
	<p>Dans des sociétés cotées</p>	
	<p>Administrateur de Veolia Environnement et de la Société fermière du Casino municipal de Cannes SA.</p>	<p>Administrateur et membre du comité de la Stratégie et des Investissements de VINCI.</p>
	<p>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</p>	
	<p>Administrateur de Qatari Diar Istanbul Gayrimenkul Gelistirme Yatirim Isaat Ve Ticaret Limited Sirketi.</p>	
<p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</p> <p>La société Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar) a été créée par la Qatar Investment Authority (QIA), le fonds souverain de l'État du Qatar. Son siège social est basé à Doha, la capitale. Qatari Diar a pour vocation de soutenir la croissance de l'économie du Qatar et de coordonner le développement de l'immobilier. En 2008, Qatari Diar a acquis le contrôle de Cegelec. En 2010, Qatari Diar a transféré le contrôle de Cegelec à VINCI par voie d'apport en nature rémunéré par l'émission d'actions nouvelles VINCI et par voie d'échange avec des actions VINCI autodétenues. À la suite de cette opération, le groupe Qatari Diar (par lui-même et une société détenue à 100 %) détenait 31 500 000 actions VINCI. En février 2015, Qatari Diar a transféré la majorité de ses actions VINCI à la société Qatar Holding LLC, détenue par le groupe QIA, le solde de 1 000 actions ayant été transféré en avril 2015. Qatar Holding LLC, à la suite de sa cooptation par le Conseil d'administration de VINCI en date du 14 avril 2015, a désigné M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari comme son représentant permanent. Le conseil d'administration de Qatari Diar est présidé par Son Excellence Ali Sherif Al Emadi, le ministre des Finances de l'État du Qatar. Le dirigeant exécutif de Qatari Diar est M. Khaled Mohammed Al Sayed. M. Al Ansari est diplômé en génie civil de l'université de Miami, États-Unis (1990) et obtient un Master EMBA d'HEC-Paris en novembre 2013. Après une expérience en tant que coordinateur de projet puis directeur de projet auprès du ministère de l'Agriculture, pour la supervision de nombreux projets de construction et de développement, il devient en 2000 le sous-secrétaire adjoint pour le développement de projets au ministère des Finances. M. Al Ansari rejoint en 2004 le bureau du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères en tant que conseiller technique jusqu'en 2013. Il est également président-directeur général de Qatari Diar de 2005 à 2008. En parallèle, il est membre du conseil d'administration de la société Barwa Immobilier et de Masraf Al Rayan Bank jusqu'en 2010, et président de la Syrian Qatari Holding de 2008 à 2011. Actuellement, il est le président de QDVC, société commune entre Qatari Diar Real Estate Investment Company et VINCI Construction Grands Projets.</p>		

(*) Jusqu'au 29 février 2016.

(**) Âge au 26 février 2016, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

3.3 Indépendance des membres du conseil

3.3.1 Situation personnelle des mandataires sociaux et conflits d'intérêts

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que chaque administrateur a pour devoir de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle ou à venir, dans laquelle il se trouve ou est susceptible de se trouver et que, dans cette hypothèse, il doit saisir sans délai le vice-président administrateur référent afin de définir et mettre en œuvre les dispositions qui permettront de prévenir un tel conflit.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil dispose que tout administrateur de VINCI ne peut exercer un mandat social dans une société concurrente de VINCI et qu'il doit tenir le Conseil informé des mandats exercés dans d'autres sociétés, y compris sa participation aux comités du conseil de ces sociétés françaises ou étrangères.

À la date d'établissement du présent rapport et conformément aux déclarations effectuées par chaque administrateur :

- il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de VINCI ;
- aucun mandataire social de VINCI n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur de VINCI n'a déclaré être en situation de conflit d'intérêts à l'occasion des décisions prises par le Conseil d'administration en 2015 et tous les administrateurs considérés comme indépendants par le Conseil ont attesté ne pas s'être trouvés en 2015 face à une situation de conflit d'intérêts entre leurs activités personnelles ou professionnelles et leur mandat d'administrateur de la Société.

3.3.2 Évaluation de l'indépendance

Lors de sa séance du 4 février 2016, le Conseil a, conformément au code Afep-Medef, procédé à l'évaluation de l'indépendance des administrateurs actuellement membres du Conseil au regard des critères dudit code.

Le comité des Nominations et de la Gouvernance, au cours de sa réunion du 1^{er} février 2016, a analysé la situation d'indépendance de chaque administrateur. Après avoir entendu le compte rendu du comité des Nominations et de la Gouvernance, le Conseil a examiné la situation de chacun de ses membres – autres que l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les deux administrateurs représentant les salariés – et il a porté les appréciations suivantes :

Administrateurs ne pouvant pas être considérés comme indépendants

- M. Xavier Huillard, président-directeur général ;
- M. Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent. L'appréciation est motivée par le fait que M. de Silguy exerce son mandat depuis plus de douze ans et qu'il est lié indirectement à la Société par une convention de prestation de services. Des éléments complémentaires sur la situation particulière de M. de Silguy, notamment pour ce qui concerne la compatibilité de cette appréciation avec sa mission de vice-président administrateur référent, sont fournis au paragraphe 2.3.
- M. Jean-Pierre Lamoure. L'appréciation est motivée par le fait que M. Lamoure a été jusqu'au 31 décembre 2012 rémunéré par Soletanche Freyssinet, une filiale à 100 % de VINCI, au titre de son mandat de président de ladite société. Le Conseil a toutefois relevé que M. Lamoure n'exerce plus de fonction opérationnelle au sein du groupe VINCI.

Administrateurs que le Conseil considère comme indépendants

Dans le cadre de l'appréciation de l'indépendance de ses membres, le Conseil d'administration a examiné non seulement la situation individuelle des administrateurs mais également les relations d'affaires pouvant exister entre le Groupe et les sociétés au sein desquelles ces personnes exercent des activités professionnelles. Dans le cadre de cet examen, le Conseil a pris en compte les éléments suivants :

- le chiffre d'affaires réalisé par le groupe VINCI en qualité de fournisseur, en l'appréciant au regard de son propre chiffre d'affaires et de celui du groupe auquel l'administrateur est lié ;
- le volume des achats réalisés par le groupe VINCI auprès du groupe auquel l'administrateur est lié, en l'appréciant au regard du volume de ses achats et du chiffre d'affaires dudit groupe ;
- la nature des relations susceptibles d'exister entre le groupe VINCI et les groupes auxquels les administrateurs sont, le cas échéant, liés au regard des thématiques sur lesquelles le Conseil est appelé à se prononcer.

Le Conseil a considéré que les membres suivants du Conseil doivent être considérés comme indépendants.

Mme Yannick Assouad	Mme Assouad exerce des fonctions de direction générale de la branche Cabin de Zodiac Aerospace. Le Conseil a pris connaissance des relations commerciales existant entre le groupe Zodiac Aerospace et certaines sociétés du groupe VINCI, tant en qualité de client que de fournisseur, et il a décidé que ces relations ne présentent pas un caractère significatif de nature à remettre en cause son appréciation selon laquelle Mme Assouad a la qualité d'administrateur indépendant.
M. Robert Castaigne	M. Castaigne a été, jusqu'en mai 2008, directeur financier et membre du comité exécutif du groupe Total. Le Conseil a pris connaissance des relations commerciales existant avec le groupe Total, tant en qualité de client que de fournisseur, et il a décidé que ces relations ne présentent pas un caractère significatif de nature à remettre en cause son appréciation selon laquelle M. Castaigne, qui n'exerce plus de responsabilité chez Total depuis plus de cinq ans, a la qualité d'administrateur indépendant.
Mme Graziella Gavezotti	Mme Gavezotti exerce des fonctions de direction générale (Europe du Sud) au sein d'Edenred. Le Conseil a pris connaissance des relations commerciales existant entre le groupe Edenred et certaines sociétés du groupe VINCI, tant en qualité de client que de fournisseur, et il a décidé que ces relations ne présentent pas un caractère significatif de nature à remettre en cause son appréciation selon laquelle Mme Gavezotti a la qualité d'administrateur indépendant.
Mme Marie-Christine Lombard	Mme Lombard est président du directoire de Geodis depuis décembre 2013. Le Conseil a pris connaissance des relations commerciales existant entre le groupe Geodis et certaines sociétés du groupe VINCI, tant en qualité de client que de fournisseur, et il a décidé que ces relations ne présentent pas un caractère significatif de nature à remettre en cause son appréciation selon laquelle Mme Lombard a la qualité d'administrateur indépendant.
Mme Ana Paula Pessoa	Mme Pessoa a été en 2015 partner de Brunswick Group au Brésil, une société de stratégie en communication, puis directeur financier du comité organisateur des Jeux olympiques et paralympiques de Rio. Aucune de ces entités n'entretient de relation d'affaires avec le groupe VINCI.
M. Michael Pragnell	M. Pragnell est président de Cancer Research UK et a exercé, jusqu'en 2007, des fonctions de direction au sein de Syngenta AG. Aucune de ces entités n'a de relations d'affaires avec le groupe VINCI.
M. Henri Saint Olive	M. Saint Olive est le président de la banque Saint Olive. Cette banque est susceptible d'intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société, ses filiales ou à titre personnel par des membres de sa direction. Il est précisé qu'aucune transaction entre la Société et la Banque Saint Olive n'a été constatée en 2015. Toutes transactions financières susceptibles d'être effectuées le seraient par ailleurs à des conditions normales de marché. Par ailleurs, M. Saint Olive est administrateur de la Société depuis 2000, soit depuis plus de douze ans. Jusqu'à présent, le Conseil a toujours considéré que M. Saint Olive présentait les caractéristiques d'un administrateur indépendant. M. Saint Olive est âgé de 72 ans. Son mandat a été renouvelé en 2014 et il bénéficie d'une connaissance approfondie des activités et des risques du Groupe, cette expérience étant précieuse pour le Conseil d'administration. Ses activités professionnelles et ses qualités personnelles lui confèrent une indépendance totale à l'égard de VINCI et, dans ces conditions, le Conseil n'a pas considéré devoir modifier son appréciation du seul fait que M. Saint Olive exercerait son mandat depuis plus de douze ans.
Mme Pascale Sourisse	Mme Sourisse exerce des fonctions de direction générale au sein du groupe Thales. Le Conseil a pris connaissance des relations commerciales existant entre le groupe Thales et certaines sociétés du groupe VINCI, tant en qualité de client que de fournisseur, et il a décidé que ces relations ne présentent pas un caractère significatif de nature à remettre en cause son appréciation selon laquelle Mme Sourisse a la qualité d'administrateur indépendant.
Qatar Holding LLC	La société Qatar Holding LLC, société contrôlée par Qatar Investment Authority (QIA), détient directement et indirectement une participation de 4 % au capital de VINCI. Qatari Diar Real Estate Investment Company (QD), société elle aussi contrôlée par QIA, avait acquis une participation de 5,3 % lors de la cession à VINCI du groupe Cegelec. Lors de cette opération, il avait été convenu que QD bénéficierait du droit d'être représentée au Conseil d'administration pour autant que sa participation au capital soit au moins égale à 5 %. QD a cédé sa participation à Qatar Holding LLC en février 2015. À la suite d'une cession de bloc intervenue en octobre 2015, la participation de Qatar Holding LLC a été ramenée à 3,9 %. Le Conseil, au cours de sa réunion du 19 octobre 2015, a décidé de dispenser Qatar Holding LLC de démissionner de son mandat d'administrateur. QD est par ailleurs associée au Qatar avec la société VINCI Construction Grands Projets, que VINCI contrôle à 100 % au sein d'une société commune dénommée QDVC. QD détient 51 % du capital de cette société et VINCI Construction Grands Projets détient une participation minoritaire (49 %) dans cette société qu'elle consolide par mise en équivalence. Eu égard à la nature des sociétés QD et Qatar Holding LLC, notamment leur appartenance à un fonds souverain, le Conseil a considéré que Qatar Holding LLC doit être qualifiée d'administrateur indépendant. QD a désigné, à compter du 14 novembre 2013, M. Al Ansari en qualité de représentant permanent au Conseil d'administration de VINCI. Lors de sa cooptation en qualité d'administrateur intervenue le 14 avril 2015, Qatar Holding LLC a également désigné M. Al Ansari en qualité de représentant permanent au Conseil d'administration de VINCI. Le Conseil a examiné la situation de M. Al Ansari, qui exerce par ailleurs la fonction de président de la société QDVC. Il a considéré que bien que M. Al Ansari ait la qualité de mandataire social d'une société que le groupe VINCI consolide par mise en équivalence, le fait qu'il ait été nommé à ce poste par QD et qu'il soit par ailleurs lié à Qatar Holding, qui l'a nommé en qualité de représentant permanent, justifie qu'il soit, comme la société Qatar Holding LLC, qualifié d'administrateur indépendant.

Chaque administrateur indépendant de VINCI a déclaré à la Société qu'il ne s'est pas trouvé en 2015 face à une situation de conflit d'intérêts entre ses activités personnelles ou professionnelles et son mandat d'administrateur de la Société.

À l'issue de cet examen, le Conseil d'administration a considéré en conséquence que neuf administrateurs sur 12, soit 75 % des administrateurs, doivent être qualifiés d'indépendants étant précisé que, conformément aux dispositions du code Afep-Medef, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs représentant les salariés n'ont pas été pris en compte pour cette appréciation.

3.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

3.4.1 Activité et fonctionnement du Conseil d'administration en 2015

En 2015, le Conseil d'administration s'est réuni dix fois et le taux moyen de participation a atteint 91,3 %. Les taux de présence individuels de chaque administrateur aux réunions du Conseil d'administration tenues en 2015 figurent ci-avant en page 140. Le Conseil a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe et les orientations de l'activité. Le directeur général délégué, le directeur général adjoint et directeur financier assistent aux travaux du Conseil, dont le secrétariat est assuré par le directeur juridique.

Le Conseil a ainsi, notamment, au titre des comptes et de la gestion courante :

- examiné et arrêté les comptes consolidés et sociaux annuels au 31 décembre 2014, les comptes consolidés et sociaux semestriels au 30 juin 2015, pris connaissance des rapports des commissaires aux comptes et examiné les recalages du budget 2015 ;
- arrêté les termes de ses différents rapports à l'assemblée générale, préparé et convoqué l'assemblée générale mixte des actionnaires du 14 avril 2015, arrêté les termes de l'ordre du jour et des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires, et approuvé le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;

- pris connaissance des travaux du comité d'Audit ;
- examiné régulièrement l'activité du Groupe, les développements en cours, la situation financière et l'endettement du Groupe ;
- décidé le versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2015 ;
- décidé de réduire le capital social par l'annulation de 12 000 000 d'actions autodétenues ;
- examiné l'évolution du capital social et le programme de rachat d'actions ;
- approuvé le renouvellement des pouvoirs du président-directeur général en matière de cautions, avals et garanties, ainsi que pour la mise en œuvre du programme de rachat d'actions ;
- renouvelé une délégation donnant pouvoir au président-directeur général pour procéder à l'émission d'emprunts obligataires et a été informé de l'utilisation de cette délégation.

En matière de gouvernement d'entreprise et de rémunérations, il a :

- modifié son règlement intérieur à l'effet de préciser le champ d'application de la procédure d'approbation préalable des opérations significatives par le Conseil ;
- modifié la composition des comités du Conseil suite à l'expiration des mandats d'administrateur de Mme Élisabeth Boyer et de M. Jean-Bernard Lévy, et à la nomination de Mme Josiane Marquez en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires et de Mme Ana Paula Pessoa en qualité d'administrateur, tout en veillant à maintenir le taux d'indépendance de ces comités ;
- décidé la cooptation de la société Qatar Holding LLC en qualité d'administrateur à la suite de la démission de la société Qatari Diar Real Estate Investment Company ;
- pris connaissance des travaux du comité des Rémunérations et du comité des Nominations et de la Gouvernance ;
- évalué l'indépendance de ses membres au regard des critères du code Afep-Medef, proposé le renouvellement du mandat de deux administrateurs et la nomination de deux nouveaux administrateurs ;
- fixé la rémunération variable de M. Huillard au titre de l'exercice 2014 ;
- fixé la rémunération variable de M. Coppey au titre de l'exercice 2014 ;
- décidé la mise en place d'un plan d'incitation à long terme au bénéfice de dirigeants et collaborateurs du Groupe ;
- décidé l'ajustement du plan d'actions de performance 2013 et du plan d'incitation long terme 2014, consécutivement à la mise en paiement en novembre 2014 d'un dividende exceptionnel lié à l'ouverture du capital de VINCI Park ;
- statué sur le pourcentage d'attribution définitive d'actions de performance du plan 2013 au vu des conditions de performance constatées.

En matière d'épargne salariale, il a :

- fixé le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre du plan d'épargne France pour les périodes du 4 mai au 31 août 2015, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015 et du 4 janvier au 29 avril 2016 ;
- examiné un projet de mise en place d'un plan d'actionnariat salarié international pour 2016 et accordé des délégations de pouvoirs pour procéder à une augmentation de capital ;
- examiné le résultat de l'opération d'actionnariat proposée en 2015 aux salariés de filiales étrangères de VINCI dans le cadre du plan d'épargne du Groupe à l'international.

Par ailleurs, le Conseil a notamment :

- pris connaissance des travaux du comité de la Stratégie et des Investissements ;
- examiné et mis au point ses réponses aux questions écrites posées par les actionnaires ;
- approuvé des garanties ;
- approuvé plusieurs projets d'acquisition dans les secteurs de l'énergie, des concessions et de la construction ;
- bénéficié d'une présentation détaillée des activités de VINCI Construction Grands Projets ;
- été informé sur la politique du Groupe en matière de santé et de sécurité ;
- suivi l'évolution du cadre applicable aux concessions autoroutières du Groupe.

Une des réunions du Conseil d'administration s'est tenue à Moscou (Russie) en octobre 2015. Elle a été suivie par une visite du chantier de construction de réservoirs de gaz naturel liquéfié sur la péninsule de Yamal, en Sibérie.

Une réunion des membres du Conseil hors la présence des dirigeants mandataires sociaux a eu lieu le 4 février 2015, à l'effet notamment d'évaluer les performances de ceux-ci et de débattre de la gouvernance.

3.4.2 Les comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est doté de quatre comités spécialisés, dont la mission est d'analyser et d'éclairer ses prises de décision dans plusieurs domaines. Les attributions et les modalités de fonctionnement des comités sont régies par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Chaque comité a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité du Conseil, dont il est l'émanation et à qui il rend compte régulièrement. Chaque réunion d'un comité fait l'objet d'un compte rendu, qui est communiqué aux membres du Conseil d'administration.

Au cours de l'assemblée générale d'approbation des comptes, les présidents de chaque comité présentent aux actionnaires un compte rendu de l'activité réalisée au cours de l'exercice par le comité qu'ils président.

Le comité d'Audit

Attributions

Le comité d'Audit aide le Conseil à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI, ainsi qu'à la qualité de l'information délivrée. Il est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière : examiner les projets de comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés du Groupe avant leur soumission au Conseil, s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, prévenir tout manquement éventuel à ces règles et veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : (a) en veillant à l'existence de ces systèmes, à leur déploiement et à la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de faiblesse ou d'anomalie significative ; (b) en passant en revue régulièrement la situation financière et les principaux risques du Groupe, en examinant les engagements hors bilan significatifs et en appréciant l'importance des dysfonctionnements ou faiblesses éventuels qui lui sont communiqués, et en informant le Conseil le cas échéant ;

- du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes en examinant, avec les commissaires aux comptes, leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données, en examinant le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, en évaluant les propositions de nomination ou de renouvellement des commissaires aux comptes de la Société et leur rémunération, et en émettant une recommandation à ce sujet ;
- de l'examen de la politique du Groupe en matière d'assurances ;
- de la mise en place de procédures en matière d'éthique et de concurrence, et de s'assurer de l'existence d'un système de contrôle de leur application.

Pour l'accomplissement de sa mission, le règlement intérieur du Conseil prévoit que le comité d'Audit peut se faire assister par des conseils extérieurs aux frais de la Société.

Composition

Le comité d'Audit comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Le directeur général adjoint et directeur financier du Groupe et les commissaires aux comptes assistent aux réunions du comité d'Audit. Depuis le 15 avril 2014, ce comité, présidé par M. Henri Saint Olive, est composé de Mme Graziella Gavezotti et de MM. Robert Castaigne et Michael Pragnell.

Tous ces administrateurs sont considérés par le Conseil comme des administrateurs indépendants. Par son expérience professionnelle et/ou sa formation, chacun des membres du comité d'Audit dispose des compétences nécessaires en matière financière ou comptable ; celles-ci sont décrites dans leur curriculum vitae, figurant au paragraphe 3.2 pages 143 et 145.

Le secrétariat du comité est assuré par le directeur général adjoint et directeur financier.

Activité en 2015

Le comité d'Audit s'est réuni cinq fois en 2015, avec un taux de participation de 85 %. Une réunion du comité d'Audit se tient au moins deux jours avant le Conseil d'administration d'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Les travaux du comité d'Audit ont notamment porté sur les domaines suivants :

- processus d'élaboration de l'information comptable et financière : examen des comptes arrêtés durant l'exercice, recalages budgétaires, situations de trésorerie et endettement financier du Groupe, politique financière du Groupe et opérations financières en cours ;
- efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne : examen post-mortem d'affaires difficiles réalisées dans le contracting, synthèse des résultats de l'enquête annuelle d'auto-évaluation 2015, présentation des dispositifs de VINCI Airports et de VINCI Construction International Network, présentation du Rapport du président sur la gestion des risques et le contrôle interne, et du chapitre Facteurs de risques du Rapport de gestion, point sur les litiges en cours, point sur les tentatives de fraude et leur prévention, point sur les actions réalisées en 2014 et sur les cartographies des risques, présentation du programme de la direction de l'Audit pour 2015, revue des engagements hors bilan au 31 décembre 2014 ;
- contrôle légal des comptes annuels et consolidés et indépendance des commissaires aux comptes : échanges avec les commissaires aux comptes et examen des conclusions de leurs travaux, respect des obligations légales et réglementaires en matière d'information comptable et financière, environnement fiscal du Groupe, présentation de l'approche d'audit externe par les commissaires aux comptes, honoraires versés au réseau des commissaires aux comptes, information sur les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission ;
- politique du Groupe en matière d'assurances : présentation au travers du chapitre Facteurs de risques du Rapport de gestion ;
- charte éthique : présentation du suivi de la diffusion et de l'acceptation de la *Charte éthique* ;
- examen des prestations accomplies en 2014 dans le cadre de la mission d'assistance conclue avec YTSEuropaconsultants, dont M. de Silguy est associé unique.

Dans le cadre de ses travaux, le comité a notamment entendu le directeur général adjoint et directeur financier, le directeur financier adjoint, en charge notamment de la trésorerie et des financements, le directeur des budgets et de la consolidation, le directeur de l'audit, le directeur juridique et les commissaires aux comptes, ces derniers ayant lors de leur présentation souligné les points essentiels de leur mission et les options comptables retenues.

Le comité de la Stratégie et des Investissements

Attributions

Ce comité aide le Conseil dans son examen des orientations stratégiques du Groupe et il examine, avant leur présentation au Conseil, les projets de contrats pluriannuels impliquant un investissement de la part du Groupe, les investissements stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'avoir une incidence significative sur le périmètre, les activités, le profil de risque, les résultats, la structure du bilan du Groupe ainsi que sur l'appréciation boursière de la Société.

Il a notamment pour mission :

- de préparer les délibérations du Conseil relatives à la stratégie du Groupe ;
- de formuler un avis, au bénéfice de la direction Générale, sur les projets d'acquisition ou de cession de participations dont la valeur excède 50 millions d'euros et qui n'entrent pas dans le champ des attributions directes du Conseil ;
- de donner son avis à la direction Générale sur les projets de modification significative des structures juridiques ou opérationnelles du Groupe ;
- de préparer chaque année le document destiné à être remis au comité d'entreprise sur les orientations stratégiques de l'entreprise et sur leurs conséquences.

Par ailleurs, le comité est informé par la direction Générale de l'état d'avancement des projets de contrats pluriannuels impliquant, pour la part incombant au groupe VINCI, un investissement total (fonds propres et dettes) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

Composition

Le comité de la Stratégie et des Investissements comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Depuis le 15 avril 2014 et jusqu'au 14 avril 2015, ce comité était composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président), Mme Élisabeth Boyer, MM. Uwe Chlebos et Jean-Bernard Lévy, et du représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company, M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari. Depuis le 14 avril 2015, il est composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président) et M. Uwe Chlebos, Mmes Josiane Marquez et Ana Paula Pessoa, et du représentant permanent de Qatar Holding LLC, M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari. Tous les membres du Conseil qui souhaitent y participer le peuvent. Un dossier leur est adressé systématiquement avant chaque réunion.

Le président-directeur général, le directeur général adjoint et directeur financier et le directeur du développement de VINCI assistent aux réunions du comité de la Stratégie et des Investissements, dont le secrétaire du Conseil assure le secrétariat.

Activité en 2015

Le comité de la Stratégie et des Investissements s'est réuni six fois en 2015, avec un taux moyen de participation de ses membres de 77 %. Il est à noter que le taux de participation volontaire des administrateurs non membres de ce comité aux travaux de celui-ci a atteint 65 % en 2015, ce qui témoigne du degré d'implication des membres du Conseil.

Il a notamment examiné durant l'exercice :

- des projets de prise de participation ou d'acquisition dans des sociétés situées en France et à l'étranger, notamment au Canada, en Colombie, au Brésil et en Australie ;
- de nombreux projets de partenariat public-privé ou de concession d'infrastructures, notamment dans les domaines ferroviaire, autoroutier, aéroportuaire et des infrastructures sportives en France et à l'étranger.

Le comité des Rémunérations

Attributions

Le comité des Rémunérations a pour mission :

- de faire au Conseil des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris, le cas échéant, les attributions d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société concernant les dirigeants mandataires sociaux ainsi que, le cas échéant, les éventuels membres du Conseil salariés ;
- de proposer au Conseil le texte d'une résolution destinée à être soumise au vote consultatif des actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- de proposer au Conseil la mise en place de plans d'incitation à long terme pour les dirigeants et les collaborateurs, consistant notamment en actions de performance ou en options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les conditions générales et particulières applicables à ces attributions ;
- de formuler un avis sur les propositions de la direction Générale concernant le nombre des attributaires ;
- de proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence ainsi que les modalités de leur répartition.

Par ailleurs, le comité des Rémunérations est informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants.

Composition

Le comité des Rémunérations comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Depuis le 15 avril 2014, ce comité est composé de M. Robert Castaigne (président), Mmes Yannick Assouad et Pascale Sourisse, et M. Miloud Hakimi. À l'exception de M. Miloud Hakimi, administrateur représentant les salariés, tous les membres du comité sont, de l'avis du Conseil, indépendants.

Le directeur des ressources humaines et du développement durable assiste aux réunions du comité. Le président-directeur général y assiste sauf lorsque le comité examine des questions le concernant personnellement. Le secrétariat du comité est assuré par le secrétaire du Conseil.

Activité en 2015

Le comité des Rémunérations s'est réuni trois fois en 2015, avec un taux de participation de 100 %.

Le comité a examiné et fait des propositions au Conseil s'agissant notamment :

- de l'évaluation de la direction Générale et de la détermination de la part variable au titre de 2014 de la rémunération de M. Huillard ;
- des rémunérations fixe et variable de M. Coppey au titre de 2014 ;
- d'une modification de la formule de la part variable de M. Coppey pour 2015 ;
- d'une modification de la part managériale de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- du suivi de l'application de la convention d'assistance conclue entre la Société et YTSEuropaconsultants ;
- d'une modification de l'enveloppe et des modalités de répartition des jetons de présence ;
- de la partie Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux du projet de rapport annuel ;
- de la mise en œuvre de l'obligation d'information des actionnaires sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ;
- du projet de nouveau plan d'incitation à long terme 2015 pour les managers du Groupe et du principe d'un plan d'incitation à long terme pour 2016 ;
- des attributions définitives dans le cadre du plan d'actions de performance du 16 avril 2013.

Le président-directeur général a assisté à plusieurs réunions du comité et participé à ses travaux, à l'exception des points le concernant, tels que l'évaluation de la direction Générale.

Le comité des Nominations et de la Gouvernance

Attributions

Le comité des Nominations et de la Gouvernance :

- veille au respect des règles de gouvernance ;
- prépare les délibérations du Conseil relatives à l'évaluation de la direction Générale de la Société ;
- examine, à titre consultatif, les propositions de la direction Générale relatives à la nomination et à la révocation des principaux dirigeants du Groupe ;
- est informé de la politique élaborée par la direction Générale en matière de gestion des cadres dirigeants du Groupe et, à ce titre, examine les procédures concernant les plans de succession ;
- formule des propositions sur la sélection des administrateurs ;
- examine toute candidature aux fonctions d'administrateur et formule sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation au Conseil ;
- formule des propositions sur la composition des comités ;
- débat chaque année de la qualification de membre du Conseil indépendant ;
- prépare en temps utile des recommandations et avis concernant la nomination ou la succession des dirigeants mandataires sociaux.

Composition

Le comité des Nominations et de la Gouvernance comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Depuis le 15 avril 2014, ce comité est composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président), de M. Jean-Pierre Lamoure et de Mmes Marie-Christine Lombard et Pascale Sourisse. Deux membres sur quatre sont, de l'avis du Conseil, indépendants.

Le président-directeur général assiste aux réunions du comité sauf lorsque celui-ci procède à l'évaluation de la direction Générale. Le secrétariat du comité est assuré par le secrétaire du Conseil.

Activité en 2015

Le comité s'est réuni quatre fois en 2015 et le taux de participation a atteint 93 %.

Le comité a notamment :

- examiné les mandats d'administrateur venant à échéance en 2015 et en 2016 ;
- recherché des administrateurs par l'intermédiaire d'un consultant externe ;
- proposé la cooptation d'un nouvel administrateur à la suite de la démission d'un administrateur ;
- proposé de modifier la composition du comité de la Stratégie et des Investissements ;
- examiné le taux de féminisation du Conseil et la mise en œuvre des obligations légales relatives à la féminisation des conseils ;
- procédé à l'évaluation de la direction Générale conjointement avec le comité des Rémunérations ;
- examiné la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance du code Afep-Medef et fait des propositions au Conseil ;
- examiné le chapitre Gouvernement d'entreprise du rapport annuel ;
- examiné le mode d'exercice de la direction Générale ainsi que le fonctionnement du Conseil ;
- proposé une révision du règlement intérieur du Conseil à l'effet de préciser le champ d'application de la procédure d'approbation préalable des opérations significatives par le Conseil ;
- suivi la mise en œuvre des dispositions relatives à la désignation d'un administrateur représentant les salariés actionnaires ;
- bénéficié d'une présentation relative à l'executive review réalisée en mai 2015 ;
- bénéficié d'une information sur les attaques dont le Groupe a été l'objet eu égard à ses chantiers au Qatar ;
- bénéficié d'un point sur la gouvernance des sociétés cotées.

3.5 Évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil prévoit qu'il doit consacrer chaque année un point de l'ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité et qu'une évaluation formalisée est réalisée tous les trois ans, avec l'aide d'un consultant extérieur.

La dernière évaluation formalisée ayant été conduite en octobre 2013 avec l'assistance d'un nouveau consultant en vue de bénéficier d'une approche différente des évaluations précédentes, le Conseil, au cours de sa réunion du 4 février 2016, a décidé de mandater son vice-président administrateur référent aux fins d'organiser une nouvelle évaluation formalisée avec l'aide d'un consultant extérieur avant la fin de l'exercice 2016.

Il est rappelé que la précédente évaluation avait fait ressortir que le fonctionnement du Conseil d'administration de VINCI se caractérise par une excellente dynamique d'équipe, les administrateurs interagissant de façon ouverte et constructive. Par ailleurs, le dispositif de gouvernance reposant sur le triptyque président-directeur général/vice-président administrateur référent/Conseil d'administration avait été jugé efficace. Le rôle de l'administrateur référent avait été reconnu, accepté et jugé comme apportant valeur et efficacité au fonctionnement du Conseil.

Au cours de cette évaluation, les administrateurs avaient émis le souhait d'être mieux associés à la stratégie et aux plans de succession.

S'agissant de la stratégie, les administrateurs sont satisfaits que les dossiers du comité de la Stratégie et des Investissements leur soient communiqués de façon systématique préalablement aux réunions dudit comité. Ils sont également satisfaits de la possibilité qui leur est offerte de participer aux réunions du comité de la Stratégie et des Investissements. Par ailleurs, en octobre 2014, les administrateurs ont, à la suite de l'évaluation formalisée du Conseil, bénéficié d'un séminaire de deux jours consacré à la stratégie générale du Groupe. S'agissant plus généralement de l'activité du Conseil, il était apparu qu'outre une dominante financière usuelle dans le pilotage d'un groupe aussi décentralisé que VINCI, le Conseil s'estime suffisamment associé aux aspects opérationnels, en raison de la possibilité qui est donnée à ses membres de participer à toutes les réunions du comité de la Stratégie et des Investissements et de bénéficier ainsi d'un niveau élevé d'information sur des thèmes ne justifiant pas nécessairement une intervention formelle du Conseil. Cette pratique permet une excellente compréhension et une appropriation de l'activité et de la stratégie des pôles par les administrateurs. Par ailleurs, le Conseil bénéficie régulièrement de présentations métiers et/ou fonctionnelles, au cours desquelles sont aussi évoqués les thèmes relevant de la responsabilité sociale et environnementale du Groupe.

En matière de plans de succession, le comité des Nominations et de la Gouvernance est régulièrement informé du déroulement et des conclusions des executives reviews réalisées tous les ans et dont l'objet est d'examiner la situation individuelle des principaux cadres dirigeants du Groupe.

S'agissant de la composition du Conseil, l'évaluation avait fait ressortir que les administrateurs étaient satisfaits du mix de compétences des membres mais avaient exprimé le souhait de renforcer le Conseil de membres ayant une expérience opérationnelle dans des métiers incluant la dimension « projets ». Les administrateurs qui ont rejoint le Conseil depuis cette dernière évaluation formalisée, à savoir Mmes Yannick Assouad, Graziella Gavezotti, Marie-Christine Lombard et Ana Paula Pessoa, présentent ces caractéristiques et ont donc renforcé le Conseil dans ces dimensions opérationnelles.

Lors de sa réunion du 4 février 2016, le Conseil a consacré un point de son ordre du jour à l'examen de la gouvernance et, outre la décision de réaliser une évaluation formelle, a constaté que sa composition et ses modalités de fonctionnement demeurent propices à un travail de qualité.

S'agissant de la contribution effective de chaque administrateur, le Conseil s'en est déclaré satisfait. Il a constaté, comme en 2014, que ses membres font preuve d'une excellente assiduité aux réunions du Conseil, tant ordinaires qu'extraordinaires, et que chacun de ses membres s'est investi personnellement dans les débats, apportant une contribution personnelle liée à son profil spécifique qui s'exprime, soit dans le secteur de l'économie et des finances, soit dans celui de l'activité opérationnelle. Cet intérêt se manifeste également par une forte participation volontaire et active de tous les administrateurs aux réunions du comité de la Stratégie et des Investissements alors même qu'ils n'en sont pas membres.

4. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux

4.1 Direction Générale

4.1.1 Président-directeur général

La politique de rémunération applicable à M. Xavier Huillard, président-directeur général, pendant toute la durée de son mandat 2014-2018, a été fixée par le Conseil d'administration sur proposition de son comité des Rémunérations lors de sa réunion du 5 février 2014 et confirmée par le Conseil au cours de sa réunion du 15 avril 2014 qui a statué sur sa nomination.

La rémunération du président-directeur général comporte une composante court terme et une composante long terme.

a) Composante court terme

La composante court terme de la rémunération de M. Huillard est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Au moment de leur fixation en 2014, les composantes de la rémunération de M. Huillard ont, à la demande du comité des Rémunérations, fait l'objet d'un benchmark, réalisé par un cabinet extérieur, par rapport à un panel jugé représentatif de plus d'une quinzaine de sociétés françaises membres de l'indice CAC 40 opérant sur des marchés comparables, ainsi que d'un panel de sociétés européennes du secteur de la construction. Ce benchmark a été actualisé en 2015 et n'a pas remis en cause les constats réalisés à l'origine.

Alors que le groupe VINCI a une taille substantiellement supérieure à la médiane et au troisième quartile des panels considérés, tant en termes de chiffre d'affaires, de capitalisation boursière que d'effectifs, le benchmark fait ressortir que la rémunération de M. Huillard se situait en 2014 sous la médiane des rémunérations fixes des présidents-directeurs généraux/CEO des sociétés, tant du panel CAC 40 que du panel européen, et entre la médiane et le troisième quartile des rémunérations globales (fixes et variables) des présidents-directeurs généraux/CEO de ces deux panels.

1. Partie fixe

La partie fixe de la rémunération de M. Huillard a été fixée à 1 000 000 d'euros par an pour toute la durée de son mandat de président-directeur général, d'une durée de quatre ans à compter du 15 avril 2014.

2. Partie variable

La partie variable de la rémunération de M. Huillard est une somme dont le montant est déterminé chaque année par le Conseil d'administration au moment où il arrête les comptes de l'exercice précédent, par application d'une méthode qu'il a définie au début du mandat de l'intéressé en 2014. Cette partie variable est plafonnée à la somme de 1 600 000 euros, soit l'équivalent de 1,6 fois sa rémunération fixe. Elle peut aussi être nulle en cas de contre-performance.

Son montant est lié à la performance appréciée à l'aune de critères économiques et de critères managériaux, basés notamment sur la responsabilité sociale et environnementale. La méthode arrêtée par le Conseil fait intervenir les paramètres suivants :

Rémunération variable (en euros)	Indicateurs	Bonus de référence (stabilité n/n - 1)	Performance requisse pour atteindre le plafond	Plafond maximum du bonus	
Partie économique	1	Variation annuelle du résultat net par action (RNPA) après prise en compte des instruments dilutifs	222 000	115 %	355 000
	2	Variation annuelle du résultat opérationnel courant (ROC)	222 000	115 %	355 000
	3	Variation annuelle du cash-flow libre	222 000	130 %	355 000
Partie managériale	4	Critères RSE et managériaux définis chaque année par le Conseil	N/A	Appréciés par le Conseil	535 000
TOTAL					1 600 000

La partie économique résulte de l'addition de trois bonus distincts (1, 2 et 3), dont le montant est lié à l'évolution respective des trois indicateurs financiers susmentionnés.

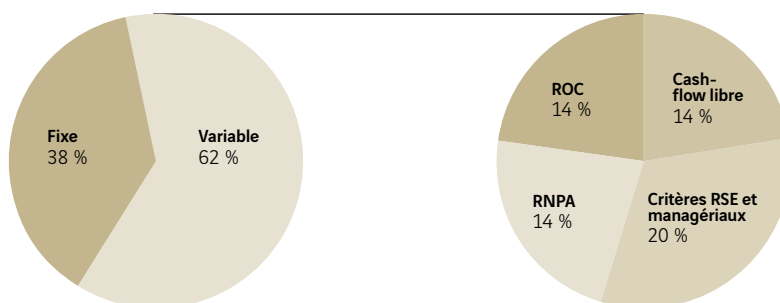
Le montant final du bonus correspondant à chaque indicateur dépend du pourcentage d'évolution de l'indicateur concerné par rapport au niveau de ce même indicateur constaté au 31 décembre de l'année précédente par application d'une grille arrêtée par le Conseil. Cette grille subordonne le versement du bonus maximum plafonné relatif à chaque indicateur à l'obtention d'une performance de + 15 % ou + 30 % selon le cas, comme indiqué ci-dessus.

Le montant correspondant à la partie managériale (4) est déterminé par le Conseil après prise en compte de la performance du président-directeur général quant à la réalisation d'objectifs de nature qualitative que le Conseil a fixés au début de l'année précédente, en les affectant d'un coefficient de pondération reflétant ceux qu'il considère comme prioritaires. Cette appréciation est fondée sur une proposition détaillée élaborée conjointement par le comité des Rémunérations et le comité des Nominations et de la Gouvernance.

3. Structure globale de la composante court terme de la rémunération de M. Huillard

La rémunération court terme maximum plafonnée de M. Huillard est structurée comme suit. La rémunération variable définitive étant déterminée chaque année en fonction de la méthode exposée au paragraphe 2 ci-dessus, les pourcentages que représentent les composantes de la part variable sont susceptibles de varier dans leurs pondérations respectives.

Structure de la rémunération court terme plafonnée de M. Huillard



4. Détermination de la rémunération variable 2015

Lors de sa réunion du 4 février 2016, le Conseil, sur proposition du comité des Rémunérations, a arrêté comme suit le montant de la rémunération variable due à M. Huillard au titre de l'exercice 2015 :

Indicateurs	2014	2015	Taux de réalisation	Bonus 2015 (en euros)	Pourcentage d'atteinte du plafond
RNPA (en euros)	3,39	3,66	108,0 % (*)	292 762	82 %
ROC (en millions d'euros)	3 637	3 788	104,2 %	258 934	73 %
Cash-flow libre (en millions d'euros)	2 197	2 995	136,3 %	355 000	100 %
Partie économique totale				906 696	85 %
Critères RSE et managériaux				411 950	77 %
Rémunération variable totale				1 318 646	82 %

(*) Le Conseil a estimé que le RNPA 2015 devait être comparé au RNPA 2014, retraité des éléments non courants qui incluaient notamment des plus-values de cession d'actifs significatives.

Le Conseil a constaté le caractère exigeant des objectifs économiques fixés puisque, bien que la Société ait réalisé en 2015 des performances solides dans un environnement économique difficile, la partie économique du bonus 2015 ne représente que 85 % du plafond correspondant.

S'agissant de la partie managériale de la part variable, le Conseil a retenu comme critères d'appréciation pour 2015 la mise en œuvre des règles de gouvernance, la stratégie, les plans de succession, la sécurité, la responsabilité sociale, l'environnement, les relations avec la société civile et le développement international.

Le Conseil, lors de sa réunion du 4 février 2016, sur proposition du comité des Nominations et de la Gouvernance et du comité des Rémunérations, a fixé à 411 950 euros, soit 77 % du plafond, le montant de la part managériale de la rémunération variable de M. Huillard. Ce taux de performance conduit à un bonus inférieur à celui attribué au titre de l'exercice précédent car, en 2015, le Conseil a révisé sa méthodologie de sorte que l'appréciation est devenue plus exigeante dans le cadre d'une enveloppe financière inchangée. Le Conseil a considéré que la performance managériale a été d'excellente qualité en 2015, retenant notamment la qualité de la gouvernance, la bonne implication du Conseil dans la définition de la stratégie, une baisse du taux de fréquence des accidents du travail reflétant le bon déploiement des règles de sécurité dans l'ensemble du Groupe, une amélioration du taux d'intensité carbone et des émissions de CO₂, ainsi que le renforcement des activités du Groupe à l'international, notamment dans des métiers offrant une bonne résilience dans des zones où la croissance est forte.

Il a, en conséquence, décidé de fixer à 1 318 646 euros le montant de la partie variable totale de la rémunération de M. Huillard avant déduction des jetons de présence (13 670 euros nets) perçus en 2015.

b) Composante long terme

1. Principe

Le Conseil a décidé que la rémunération de M. Huillard comporterait également une composante de long terme sous la forme de l'attribution différée d'actions de la Société, dont le nombre attribué en définitive serait lié à des conditions de performance devant être observées sur une période de trois ans.

À cet effet, le Conseil statue chaque année sur l'allocation éventuelle au président-directeur général d'une quantité d'actions de la Société, dont la juste valeur au moment de l'attribution est équilibrée par rapport aux autres composantes de la rémunération. Cet avantage est assimilable à du salaire au moment de sa perception. Les dirigeants mandataires sociaux de VINCI ne sont actuellement pas éligibles à l'attribution d'actions de performance relevant de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, en raison des critères fixés par l'article L. 225-197-6 dudit code.

2. Rémunération long terme attribuée en 2015

Le Conseil d'administration a décidé l'attribution, le 14 avril 2015, en faveur de M. Huillard, d'une allocation conditionnelle portant sur un maximum de 23 240 actions de la société VINCI. Cette allocation représentait, à cette date, une juste valeur de 1 097 393 euros. Les actions correspondantes seront attribuées à l'issue d'une période de trois ans qui prendra fin le 14 avril 2018, sous réserve du respect des conditions de performance qui seront appréciées à la date du 31 décembre 2017 dans les conditions précisées au paragraphe 5.4.2 page 167.

c) Retraite et prévoyance

Le Conseil d'administration a décidé de confirmer l'assimilation de M. Huillard à un cadre dirigeant afin de lui permettre de bénéficier des régimes de retraite et de prévoyance collectifs du Groupe, notamment du régime de retraite à cotisations définies mis en place par VINCI en 2013 au bénéfice de ses cadres et assimilés, ainsi que du régime de retraite collectif supplémentaire à prestations définies institué au bénéfice des cadres dirigeants de VINCI SA, mis en place en 2010 (décrit au paragraphe 4.1.6).

Il est précisé que la rémunération globale de M. Huillard a été déterminée en prenant en compte ces avantages, qui ont fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale du 15 avril 2014.

À titre indicatif et conformément aux recommandations du code Afep-Medef, il est précisé que sur la base des règles applicables à ce plan et dans l'hypothèse (théorique) où M. Huillard aurait été au 31 décembre 2015 en mesure de faire valoir ses droits à la retraite à taux plein, la pension de retraite maximum à laquelle il aurait pu prétendre se serait élevée, en raison des règles de plafonnement de cette pension, à 220 632 euros par an, soit 9,8 % de la rémunération qu'il a perçue en 2015.

Au 31 décembre 2015, l'engagement de VINCI au titre du régime de retraite supplémentaire mentionné ci-dessus représentait, pour ce qui concerne M. Huillard, un montant total de 6 661 383 euros. Les engagements de retraite sont également décrits en page 282 de l'Annexe aux comptes consolidés.

d) Indemnité de rupture

L'assemblée générale du 15 avril 2014 a approuvé un engagement de versement à M. Huillard d'une indemnité en cas de rupture simultanée de ses mandats de président du Conseil et de directeur général, à l'initiative du Conseil d'administration, avant l'expiration de son mandat d'administrateur, sauf en cas de faute lourde ou de départ à la retraite. Cet engagement est plafonné à 24 mois de rémunération, conformément aux recommandations du code Afep-Medef.

Le montant de l'indemnité à verser serait déterminé par le Conseil au regard des performances économiques du Groupe, mesurées par application des mêmes indicateurs que ceux retenus pour le calcul de la partie économique de sa rémunération variable (résultat net par action, résultat opérationnel courant, cash-flow libre).

L'indemnité pourrait atteindre 24 mois de rémunération dans le cas où le taux moyen d'atteinte des objectifs quantitatifs retenus pour la détermination de la part variable de sa rémunération au cours des deux dernières années précédant la rupture serait supérieur à 100 % et elle serait nulle si ce taux moyen est inférieur ou égal à 60 %. Entre ces deux bornes, le niveau de l'indemnité serait déterminé par interpolation linéaire. Le montant de l'indemnité serait réduit de moitié si la rupture intervient au cours de la quatrième année du mandat.

e) Avantages en nature

M. Huillard bénéficie d'un véhicule de fonction.

4.1.2 Directeur général délégué

La politique de rémunération applicable à M. Pierre Coppey, directeur général délégué, a été fixée par le Conseil d'administration lors de ses réunions des 18 décembre 2014 et 4 février 2015 sur proposition du comité des Rémunérations. M. Coppey exerce simultanément le mandat de directeur général délégué de VINCI et la responsabilité de la supervision de la branche concessions du groupe VINCI, dans le cadre de laquelle il exerce divers mandats sociaux à caractère opérationnel. Il bénéficie au titre de ses activités opérationnelles dans les filiales du Groupe d'un contrat de travail. La politique de rémunération le concernant et exposée ci-dessous inclut les rémunérations et avantages découlant pour l'intéressé de ce contrat de travail.

La rémunération globale de M. Coppey comporte une composante court terme et une composante long terme.

a) Composante court terme

La composante court terme de la rémunération de M. Coppey est composée d'une partie fixe et d'une part variable.

Il ressort du benchmark effectué en 2015 par un cabinet extérieur, à la demande du comité des Rémunérations, que la rémunération fixe de M. Coppey se situe sous la médiane des rémunérations de directeurs généraux délégués des sociétés du panel CAC 40 et au-dessus du troisième quartile du panel des sociétés européennes du secteur de la construction, et que sa rémunération globale (fixe et variable) est inférieure à la médiane du panel CAC 40 et supérieure au troisième quartile du panel européen. Les observations relatives à la constitution du panel mentionnées au paragraphe 4.1.1.a concernant le président-directeur général sont également applicables au directeur général délégué, car les panels retenus sont identiques.

1. Partie fixe

La partie fixe de la rémunération de M. Coppey avait été fixée à 600 000 euros par an pour la période du 15 avril 2014 au 31 décembre 2015. Lors de sa réunion du 4 février 2016, le Conseil a décidé le maintien de cette rémunération, qui inclut celle correspondant à l'exercice de son contrat de travail.

2. Partie variable

Le Conseil a décidé, le 18 décembre 2014, que la partie variable de la rémunération de M. Coppey serait déterminée chaque année au moment de l'arrêté des comptes afférents à l'exercice précédent par l'application de la méthode détaillée ci-après. Cette partie variable est plafonnée à la somme de 800 000 euros, soit l'équivalent de 1,33 fois la rémunération fixe de M. Coppey. Elle peut aussi être nulle en cas de contre-performance.

Son montant est lié à la performance appréciée à l'aune de critères économiques et de critères managériaux, basés notamment sur la responsabilité sociale et environnementale et sur l'animation de la branche concessions de VINCI. La méthode arrêtée par le Conseil fait intervenir les paramètres suivants :

Rémunération variable (en euros)	Indicateurs	Bonus de référence (stabilité n/n - 1)	Performance requis pour atteindre le plafond	Plafond maximum du bonus	
Partie économique	1	Variation annuelle du résultat net par action (RNPA) après prise en compte des instruments dilutifs	83 000	115 %	133 000
	2	Variation annuelle du résultat opérationnel courant (ROC)	83 000	115 %	133 000
	3	Taux d'Ebitda sur chiffre d'affaires de la branche concessions	83 000	> 68,4 %	133 000
Partie managériale	4	A. Critères RSE et managériaux définis chaque année par le Conseil	N/A	Appréciés par le Conseil	200 000
		B. Développement et animation de la branche concessions	N/A	Appréciés par le Conseil	201 000
TOTAL					800 000

La partie économique résulte de l'addition de trois bonus distincts (1, 2 et 3), dont le montant est lié à l'évolution respective des trois indicateurs financiers susmentionnés.

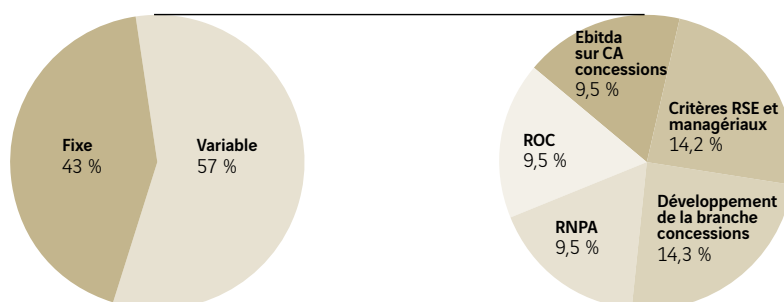
Le montant final du bonus correspondant à chaque indicateur dépend du pourcentage d'évolution de l'indicateur concerné ou, s'agissant du taux d'Ebitda au niveau de ce dernier, par rapport au niveau de ce même indicateur constaté au 31 décembre de l'année précédente par application d'une grille arrêtée par le Conseil. Cette grille subordonne le versement du bonus maximum plafonné relatif à chaque indicateur à l'obtention des performances décrites dans le tableau ci-dessus.

Le montant correspondant à la partie managériale (4) est déterminé par le Conseil après prise en compte de la performance du directeur général délégué quant à la réalisation, d'une part, d'un objectif de développement et d'animation de la branche concessions et, d'autre part, d'objectifs de nature qualitative que le Conseil a fixés au début de l'année précédente, en les affectant d'un coefficient de pondération reflétant ceux qu'il considère comme prioritaires. Ces appréciations sont fondées sur une proposition détaillée élaborée conjointement par le comité des Rémunérations et le comité des Nominations et de la Gouvernance.

3. Structure globale de la rémunération court terme

La rémunération court terme maximum plafonnée de M. Coppey est structurée comme suit. La rémunération variable réelle étant déterminée chaque année en fonction de la méthode exposée au paragraphe 2 ci-dessus, les pourcentages que représentent les composantes de la part variable sont susceptibles de varier dans leurs pondérations respectives.

Structure de la rémunération court terme plafonnée de M. Coppey



4. Détermination de la rémunération variable 2015

Lors de sa réunion du 4 février 2016, le Conseil, sur proposition du comité des Rémunérations, a arrêté comme suit le montant de la rémunération variable due à M. Coppey au titre de l'exercice 2015 :

Indicateurs	2014	2015	Taux de réalisation	Bonus 2015 (en euros)	Pourcentage d'atteinte du plafond
RNPA (en euros)	3,39	3,66	108,0 % ^(*)	109 616	82 %
ROC (en millions d'euros)	3 637	3 788	104,1 %	96 923	73 %
Taux d'Ebitda sur chiffre d'affaires de la branche concessions	65,6 %	67,8 %	103,35 %	122 286	92 %
Partie économique totale				328 825	82 %
Part managériale				254 000	63 %
Rémunération variable totale				582 825	73 %

(*) Le Conseil a estimé que le RNPA 2015 devait être comparé au RNPA 2014, retraité des éléments non courants qui incluaient notamment des plus-values de cession d'actifs significatives.

Le Conseil a constaté le caractère exigeant des objectifs économiques fixés puisque, bien que la Société ait réalisé en 2015 des performances solides dans un environnement économique difficile, la partie économique du bonus 2015 ne représente que 82 % du plafond correspondant.

S'agissant des objectifs de nature qualitative de la part managériale, le Conseil a retenu comme critères d'appréciation pour 2015 la mise en œuvre des règles de gouvernance, la stratégie, les plans de succession, la sécurité, la responsabilité sociale, l'environnement, les relations avec la société civile, et le développement international.

Le Conseil, lors de sa réunion du 4 février 2016, sur proposition du comité des Nominations et de la Gouvernance et du comité des Rémunérations, a fixé à 254 000 euros, soit 63 % du plafond, le montant de la part managériale de la rémunération variable de M. Coppey.

Il a en conséquence décidé de fixer à 582 825 euros le montant de la partie variable totale de la rémunération de M. Coppey.

b) Composante long terme

1. Principe

Le Conseil a décidé que la rémunération de M. Coppey comporterait également une composante de long terme sous la forme de l'attribution différée d'actions de la Société, dont le nombre attribué en définitive serait lié à une condition de présence et à des conditions de performance devant être observées sur une période de trois ans.

À cet effet, le Conseil statue chaque année sur l'attribution éventuelle au directeur général délégué d'une quantité d'actions de la Société, dont la juste valeur au moment de l'attribution est équilibrée par rapport aux autres composantes de la rémunération. Cet avantage est assimilable à du salaire au moment de sa perception. Les dirigeants mandataires sociaux de VINCI ne sont actuellement pas éligibles à l'attribution d'actions de performance relevant de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, en raison des critères fixés par l'article L. 225-197-6 dudit code.

2. Rémunération long terme attribuée en 2015

Le Conseil d'administration a décidé l'attribution, le 14 avril 2015, en faveur de M. Coppey, d'une allocation conditionnelle portant sur un maximum de 15 000 actions de la société VINCI. Cette allocation représentait, à cette date, une juste valeur de 708 300 euros. Les actions correspondantes seront attribuées à l'issue d'une période de trois ans qui prendra fin le 14 avril 2018, sous réserve du respect des conditions de performance qui seront appréciées à la date du 31 décembre 2017 dans les conditions précisées au paragraphe 5.4.2 page 167.

c) Retraite et prévoyance

Du fait de sa qualité de cadre dirigeant salarié de VINCI Management, M. Coppey est éligible aux régimes de retraite et de prévoyance collectifs du Groupe, notamment le régime de retraite à cotisations définies mis en place au bénéfice des cadres et assimilés, ainsi qu'au régime de retraite collectif supplémentaire à prestations définies (décrit au paragraphe 4.1.6).

Il est précisé que la rémunération globale de M. Coppey a été déterminée en prenant en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime supplémentaire de retraite qui a fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale du 14 avril 2015.

À titre indicatif et conformément aux recommandations du code Afep-Medef, il est précisé que sur la base des règles applicables à ce plan et dans l'hypothèse où M. Coppey aurait été, au 31 décembre 2015, en mesure de faire valoir ses droits à la retraite à taux plein, la pension de retraite maximum à laquelle il aurait pu prétendre se serait élevée, en raison des règles de plafonnement de cette pension, à 220 632 euros par an, soit 21,10 % de la rémunération qu'il a perçue en 2015.

Au 31 décembre 2015, l'engagement de VINCI au titre du régime de retraite supplémentaire mentionné ci-dessus représentait, pour ce qui concerne M. Coppey, un montant total de 6 783 056 euros. Les engagements de retraite sont également décrits en page 282 de l'Annexe aux comptes consolidés.

d) Indemnité de rupture

M. Coppey ne bénéficie pas d'une indemnité de rupture. Il bénéficie cependant des droits que lui confèrent la réglementation et la convention collective dans le cadre de son contrat de travail.

e) Avantages en nature

M. Coppey bénéficie d'un véhicule de fonction.

4.1.3 Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non-concurrence

Le tableau ci-dessous récapitule les différents éléments relatifs à l'existence au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux, s'il y a lieu, (I) d'un contrat de travail en sus du mandat social, (II) de régimes de retraite complémentaires, (III) d'engagements pris par la Société correspondant à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonction du dirigeant mandataire social ou postérieurement à ceux-ci et (IV) d'indemnités de non-concurrence.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite complémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Xavier Huillard, président-directeur général ^(*)	non	oui	oui ^(**)	non
Pierre Coppey, directeur général délégué ^(***)	oui	oui	non	non

^(*) Date de renouvellement de mandat : 15/04/2014 et date de fin de mandat : AG 2018.

^(**) Date de début de mandat : 15/04/2014 et date de fin de mandat : 2018.

^(***) M. Huillard bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité en cas de rupture de son mandat à l'initiative de la Société avant l'expiration prévue de son mandat d'administrateur, décrite page 156 du Rapport annuel 2015.

4.1.4 Rémunérations dues et/ou versées en 2015 au président-directeur général et au directeur général délégué

Conformément aux dispositions du code Afep-Medef relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les tableaux ci-dessous récapitulent : (a) l'ensemble des rémunérations et des options et actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au cours des deux derniers exercices ; et (b) les rémunérations versées au cours des deux derniers exercices par VINCI et les sociétés du Groupe à M. Huillard, président-directeur général, et M. Coppey, directeur général délégué, ainsi que celles fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du comité des Rémunérations, qui sont dues au titre de chacun de ces deux exercices, indépendamment de l'année de perception des rémunérations considérées.

(a) Tableaux de synthèse des rémunérations dues et des options et actions attribuées (en euros)

M. Xavier Huillard	Exercice 2015	Exercice 2014 ^(*)
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 322 710	2 222 073
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des attributions au titre du plan d'incitation à long terme du 15 avril 2014	-	1 043 011
Valorisation des attributions au titre du plan d'incitation à long terme du 14 avril 2015	1 097 393	-
Total^(*)	3 420 103	3 265 084

^(*) Par ailleurs, M. Huillard a perçu, au titre du plan d'incitation à long terme 2010-2014, un montant global de 3 626 117 euros en 2014.

M. Pierre Coppey	Exercice 2015	Exercice 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 185 512	950 690
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des attributions au titre du plan d'incitation à long terme du 15 avril 2014	-	592 158
Valorisation des attributions au titre du plan d'incitation à long terme du 14 avril 2015	708 300	-
Total	1 893 812	1 542 848

(b) Tableaux récapitulatifs des rémunérations (en euros)

	Exercice 2015		Exercice 2014 ⁽⁴⁾	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
M. Xavier Huillard				
Rémunération fixe brute ⁽¹⁾	1 000 000	1 000 000	971 111	971 111
Rémunération variable brute y compris jetons de présence ⁽²⁾	1 318 646	-	1 246 898	-
Rémunération variable brute hors jetons de présence ^{(1) (2)}	1 304 976	1 233 228	1 233 228	1 007 335
Jetons de présence (montant net) ⁽²⁾	13 670	13 670	13 670	13 670
Avantages en nature ⁽³⁾	4 064	4 064	4 064	4 064
Total	2 322 710	2 250 962	2 222 073	1 996 180

(1) Voir paragraphe 4.1.1 a, page 154.

(2) Les jetons de présence perçus par M. Huillard des sociétés du groupe VINCI viennent en déduction de la rémunération variable décidée par le Conseil sur proposition du comité des Rémunérations. Depuis sa nomination en qualité de président-directeur général, intervenue le 6 mai 2010, M. Huillard ne perçoit plus de jetons de présence de la part de la société VINCI. Depuis cette date, les jetons de présence perçus par M. Huillard proviennent exclusivement des mandats détenus dans des sociétés du Groupe.

(3) M. Huillard a bénéficié de la mise à disposition d'un véhicule de fonction en 2014 et en 2015.

(4) Par ailleurs, M. Huillard a perçu, au titre du plan d'incitation à long terme 2010-2014, un montant global de 3 626 117 euros en 2014.

	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
M. Pierre Coppey				
Rémunération fixe brute ⁽¹⁾	600 000	612 968 ^{(2) (4)}	518 003	609 447 ⁽²⁾
Rémunération variable brute ⁽³⁾	582 825	430 000	430 000	300 000
Jetons de présence (montant net)	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽⁵⁾	2 687	2 687	2 687	2 687
Total	1 185 512	1 045 655	950 690	912 134

(1) Voir paragraphe 4.1.2 a, page 157.

(2) Une régularisation sera effectuée en 2016.

(3) Ce montant inclut l'indemnité de congés payés versée par la caisse du Bâtiment et des Travaux publics et a donné lieu à une régularisation en 2015.

(4) Ce montant inclut l'indemnité de congés payés versée par la caisse du Bâtiment et des Travaux publics ainsi que la régularisation effectuée au titre de 2014.

(5) M. Coppey a bénéficié de la mise à disposition d'un véhicule de fonction en 2014 et en 2015.

4.1.5 Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 au président-directeur général et au directeur général délégué soumis à l'avis de l'assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2016

Conformément aux recommandations du code Afep-Medef révisé en juin 2013 (article 24.3) auquel la Société se réfère en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, la Société soumet à l'avis des actionnaires les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à M. Huillard, président-directeur général, et à M. Coppey, directeur général délégué.

M. Xavier Huillard		
Éléments de rémunération	Montant	Observations
Rémunération fixe	1 000 000 euros	Rémunération fixe brute au titre de l'exercice 2015 fixée par le Conseil d'administration des 5 février et 15 avril 2014.
Rémunération variable	1 318 646 euros	Rémunération variable brute au titre de l'exercice 2015 fixée par le Conseil d'administration le 4 février 2016. Cette rémunération est constituée : - d'une somme de 906 696 euros au titre de la partie économique. Cette somme est liée au niveau de résultat net par action, de résultat opérationnel courant et de cash-flow libre ; - d'une somme de 411 950 euros au titre de la partie managériale. Cette somme est liée à l'appréciation portée par le Conseil sur la performance du président-directeur général au regard de critères qualitatifs, dont une part significative liée à des critères RSE (responsabilité sociale et environnementale).
Rémunération variable annuelle différée	N/A	Sans objet.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Sans objet.
Plan d'incitation à long terme 2015	1 097 393 euros	Le Conseil d'administration du 14 avril 2015 a accordé à M. Huillard une allocation portant sur 23 240 actions VINCI, qui seront attribuées le 14 avril 2018 sous conditions de performance interne et externe décrites au paragraphe 5.4.2 du Rapport annuel.
Jetons de présence	13 670 euros	M. Huillard ne perçoit pas de jetons de présence de la société VINCI mais il a perçu des jetons de présence d'une filiale étrangère, dont le montant net sera déduit de la partie variable de sa rémunération.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Sans objet.
Avantages de toute nature	4 064 euros	M. Huillard bénéficie d'une voiture de fonction.

M. Xavier Huillard

Éléments de rémunération qui ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montant	Présentation
Indemnité de rupture	Aucun versement	M. Huillard bénéficie d'un engagement d'indemnité en cas de rupture de son mandat à l'initiative de la Société avant son échéance de 2018. Cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration le 5 février 2014 et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014 (11 ^e résolution).
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Huillard ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	M. Huillard bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) en vigueur au sein de la Société, dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération. Cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration du 5 février 2014 et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014 (10 ^e résolution). Il bénéficie également du régime de retraite collectif obligatoire à cotisations définies mis en place par la Société au bénéfice des cadres et assimilés.

M. Pierre Coppey

Éléments de rémunération	Montant	Observations
Rémunération fixe	600 000 euros	Rémunération fixe brute.
Rémunération variable	582 825 euros	Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 4 février 2016, a fixé à 582 825 euros la rémunération variable brute de M. Coppey au titre de l'exercice 2015. Cette rémunération est constituée : - d'une somme de 328 825 euros au titre de la partie économique. Cette somme est liée au niveau de résultat net par action, de résultat opérationnel courant et au taux d'Ebitda de la branche concessions ; - d'une somme de 254 000 euros au titre de la partie managériale. Cette somme est liée à l'appréciation portée par le Conseil sur la performance du directeur général délégué au regard de critères qualitatifs, dont une part significative liée à des critères RSE (responsabilité sociétale et environnementale) et au titre de l'animation et du développement de la branche concessions.
Rémunération variable annuelle différée	N/A	Sans objet.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Sans objet.
Plan d'incitation à long terme 2015	708 300 euros	Le Conseil d'administration du 14 avril 2015 a accordé à M. Coppey une allocation portant sur 15 000 actions VINCI, qui seront attribuées le 14 avril 2018 sous conditions de présence et de performance interne et externe, lesquelles sont décrites au paragraphe 5.4.1 du Rapport annuel.
Jetons de présence	N/A	Sans objet.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Sans objet.
Avantages de toute nature	2 687 euros	M. Coppey bénéficie d'une voiture de fonction.

Éléments de rémunération qui ont fait ou vont faire l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montant	Présentation
Indemnité de rupture	N/A	M. Coppey ne bénéficie d'aucun engagement de rupture de mandat.
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Coppey ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	M. Coppey bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) en vigueur au sein de la Société. Cet engagement a été confirmé par le Conseil d'administration du 18 décembre 2014 et a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015 (15 ^e résolution). Il bénéficie également du régime de retraite collectif obligatoire à cotisations définies mis en place par la Société au bénéfice des cadres et assimilés.

4.1.6 Régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants

La société VINCI et sa filiale VINCI Management ont mis en place, au bénéfice de leurs cadres dirigeants achevant définitivement leur carrière au sein de la Société et ayant une ancienneté au moins égale à dix ans, sous certaines conditions lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite, un régime de retraite à prestations définies ayant pour objet de leur garantir une pension supplémentaire annuelle comprise entre 20 % et 40 % de la rémunération annuelle moyenne (fixe et variable) perçue au cours des trente-six derniers mois précédant leur départ. La pension est toutefois plafonnée. Le plafond, qui était de 3,05 fois le plafond annuel de la sécurité sociale (Pass) lors de la mise en place du régime en 2010, s'accroît de 0,55 Pass par an (soit 20 922 euros en 2015) pour atteindre un maximum de 8 Pass au 1^{er} janvier 2019. Au 31 décembre 2015, ce plafond atteignait 5,8 Pass, soit une somme de 220 632 euros.

4.2 Mandataires sociaux non dirigeants

4.2.1 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés au vice-président administrateur référent

M. de Silguy bénéficie, dans le cadre de ses mandats d'administrateur et de vice-président administrateur référent, de jetons de présence calculés comme indiqué ci-après au paragraphe 4.2.2.

Par ailleurs, la Société a conclu le 5 février 2014 avec la société YTSuropaconsultants, dont M. de Silguy est l'associé unique, une convention de prestation de services autorisée par le Conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale le 15 avril 2014. Cette convention prévoit l'exécution de missions décrites pages 139 et 223, sous le contrôle du comité d'Audit, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 330 000 euros hors taxes. Elle a été conclue pour une durée de quatre ans, avec la possibilité pour chaque partie d'y mettre un terme chaque année.

Enfin, il est rappelé que M. de Silguy bénéficie d'une pension de retraite versée par la Société depuis le 30 avril 2010. L'engagement de VINCI au titre de cette retraite représentait au 31 décembre 2015 un montant de 8 335 076 euros. Il bénéficie également d'un véhicule de fonction.

4.2.2 Principes et règles de versement des jetons de présence aux administrateurs

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 14 avril 2015 a fixé l'enveloppe maximale des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'administration à 1 150 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 4 février 2015 et sous réserve de l'approbation de la résolution correspondante par l'assemblée générale du 14 avril 2015, a fixé la répartition de l'enveloppe des jetons de présence ainsi qu'il suit (montants exprimés en base annuelle, sauf indication contraire) :

- chaque administrateur perçoit un jeton fixe de 20 000 euros et un jeton variable de 3 500 euros par réunion du Conseil d'administration ;
- une somme supplémentaire par réunion égale à 1 000 euros est versée aux administrateurs résidant dans un pays de l'Union européenne autre que la France et de 2 000 euros aux administrateurs résidant hors de l'Union européenne, à condition qu'ils participent physiquement aux réunions du Conseil ;
- le président-directeur général ne perçoit aucun jeton de présence de la Société ;
- le vice-président administrateur référent perçoit une somme supplémentaire de 100 000 euros au titre de sa fonction d'administrateur référent ;
- le président de chaque comité perçoit une somme de 25 000 euros, les membres du comité d'Audit de 15 000 euros et les membres des autres comités de 10 000 euros, en complément des jetons de présence mentionnés ci-dessus.

4.2.3 Jetons de présence et autres rémunérations dus et/ou versés en 2015 aux mandataires sociaux non dirigeants

Le montant total des jetons de présence versés en 2015 par la Société (au titre du deuxième semestre 2014 et du premier semestre 2015) s'élève à 964 000 euros. Par ailleurs, certains mandataires sociaux ont perçu, au cours de l'exercice 2015, des jetons de présence de la part de sociétés contrôlées par VINCI.

Le montant total des jetons de présence dus par VINCI au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1 039 500 euros.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus en 2014 et en 2015 par les administrateurs non dirigeants de VINCI.

Tableau des jetons de présence et autres rémunérations versés aux mandataires sociaux non dirigeants (en euros)

	Montants versés en 2014 ⁽¹⁾		Montants versés en 2015 ⁽¹⁾	
	Par VINCI	Par les sociétés contrôlées par VINCI	Par VINCI	Par les sociétés contrôlées par VINCI
Administrateurs en fonction				
Yves-Thibault de Silguy ⁽¹⁾	190 000	-	197 500	-
Nasser Hassan Faraj Al Ansari ⁽²⁾	25 000	45 234	60 000	75 434
Yannick Assouad	50 000	-	57 500	-
Robert Castaigne	68 125	-	84 000	-
Uwe Chlebos ⁽³⁾	10 417	10 000	58 000	10 000
Graziella Gavezotti	51 042	-	66 500	-
Miloud Hakimi ⁽³⁾⁽⁴⁾	-	-	-	-
Jean-Pierre Lamoure	50 000	-	57 500	-
Marie-Christine Lombard	10 417	-	57 500	-
Josiane Marquez ⁽³⁾	-	-	16 750	-
Ana Paula Pessoa	-	-	20 750	-
Michael Pragnell	55 000	-	66 500	-
Henri Saint Olive	65 000	-	72 500	-
Pascale Sourisse	56 042	-	67 500	-
Anciens administrateurs				
Élisabeth Boyer ⁽³⁾⁽⁵⁾	50 000	-	40 750	-
Dominique Ferrero ⁽⁶⁾	39 583	-	-	-
Abdul Hamid Janahi ⁽⁷⁾	25 000	-	-	-
Jean-Bernard Lévy ⁽⁵⁾	56 875	-	40 750	-
Total jetons de présence et autres rémunérations	802 501	55 234	964 000	85 434

* Les montants s'entendent avant impôts et prélèvements à la source conformément à la législation applicable.

(1) Les modalités de la rémunération de M. de Silguy en sa qualité de vice-président administrateur référent sont décrites dans le paragraphe 4.2.1, page 162. Il est rappelé : (a) que M. de Silguy bénéficie d'une pension de retraite non externalisée qui s'est élevée à 392 285 euros en 2014 et 2015 ; (b) que la Société a conclu avec la société YTSuropaconsultants, dont M. de Silguy est l'associé unique, une convention de prestation de services autorisée par le Conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale le 15 avril 2014. Cette convention prévoit l'exécution de missions décrites dans la partie D. Gouvernement d'entreprise, pages 139 et 223. À ce titre, la société YTSuropaconsultants a perçu de VINCI une somme de 330 000 euros HT pour chacun des exercices 2014 et 2015. Les sommes mentionnées aux points (a) et (b) ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus.

(2) M. Al Ansari a été le représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company du 14 novembre 2013 au 14 avril 2015 et est le représentant permanent de Qatar Holding LLC depuis cette date.

(3) Les salaires de Mme Boyer, administrateur représentant les salariés actionnaires jusqu'à l'assemblée générale du 14 avril 2015, de Mme Marquez, administrateur représentant les salariés actionnaires, et de MM. Chlebos et Hakimi, administrateurs représentant les salariés, ne sont pas mentionnés dans le tableau ci-dessus.

(4) M. Hakimi a renoncé à ses jetons de présence.

(5) Sommes versées en 2015 pour la période du 1^{er} juillet 2014 jusqu'à l'expiration des mandats de Mme Boyer et M. Lévy, intervenue le 14 avril 2015.

(6) Sommes versées en 2014 pour la période du 1^{er} juillet 2013 jusqu'à l'expiration du mandat de M. Ferrero, intervenue le 15 avril 2014.

(7) Sommes versées en 2014 pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013.

4.3 Actions VINCI détenues par les mandataires sociaux

4.3.1 Actions détenues par les mandataires sociaux

Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimal d'actions VINCI que doit détenir chaque administrateur (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires ou des administrateurs représentant les salariés) est de 1 000, ce qui correspond, sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2015 (59,14 euros), à un actif de 59 140 euros investis en actions VINCI.

Le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux tel que déclaré à la Société est indiqué dans la partie 3.2 Mandats et fonctions des mandataires sociaux, pages 141 à 147.

4.3.2 Opérations sur titres des mandataires sociaux et dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Les mandataires sociaux et les dirigeants du Groupe soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres ont effectué en 2015 les opérations suivantes :

(en nombre de titres)	Acquisitions ^(*)	Cessions ^(**)
Uwe Chlebos, administrateur	43	
Pierre Coppey, directeur général délégué	28 369	32 301
Richard Francioli, directeur général adjoint en charge du contracting	19 334	13 334
Miloud Hakimi, administrateur	15	
Christian Labeyrie, directeur général adjoint et directeur financier	62 344	30 670
Qatari Diar Real Estate Investment Company, administrateur (jusqu'au 14 avril 2015)		31 500 000 ^(***)
Qatar Holding LLC, administrateur	31 500 000	7 875 000
Ana Paula Pessoa, administrateur	1 000	

(*) Hors attribution d'actions de performance.

(**) Hors donations et cessions de parts de fonds communs de placement d'entreprise investis en actions VINCI.

(***) Dont 31 499 000 actions cédées au bénéfice de Qatar Holding LLC par sa filiale Comet Luxembourg Holding.

5. Options, actions de performance et plans d'incitation à long terme

5.1 Politique d'attribution

En 2015, le Conseil d'administration a décidé de poursuivre sa politique de fidélisation de ses collaborateurs, dirigeants mandataires sociaux (environ 280) et managers (environ 1 560) au travers de l'attribution d'avantages différés liés aux performances du Groupe. À cet effet, le Conseil a décidé la mise en place d'un système reposant sur une allocation portant partiellement sur une somme en numéraire et partiellement sur des actions de la Société attribuées dans les conditions du droit commun et dont l'attribution définitive est subordonnée à la satisfaction de conditions de performance et à la présence du bénéficiaire dans le Groupe. À cet égard, la Société n'a pas eu recours en 2015 aux dispositifs reposant sur l'attribution d'actions de performance ni sur ceux portant sur des options de souscription ou d'achat d'actions (prévus par les articles L. 225-197 et L. 225-177 du Code de commerce qui prévoient un régime fiscal et social spécifique en matière d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions).

La Société envisage de mettre en place en 2016, sous réserve de l'adoption de la 12^e résolution par l'assemblée générale du 19 avril 2016, un plan d'incitation à long terme au bénéfice de ses collaborateurs, qui prendrait la forme d'une attribution d'actions de performance dans le cadre de l'article L. 225-197 du Code de commerce. Le plan stipulerait que l'attribution effective des actions n'interviendrait qu'à l'issue d'une période de trois ans sous réserve d'une condition de présence et que le nombre d'actions réellement attribuées serait lié à la satisfaction de critères tant internes qu'externes pour l'ensemble des attributaires. En tout état de cause, les dirigeants mandataires sociaux de VINCI ne seraient pas éligibles à ce plan en raison des conditions posées par l'article L. 225-197-6 du Code de commerce mais seraient éligibles à une attribution d'actions dans les conditions du droit commun.

5.2 Plans d'attribution d'options de souscription d'actions

5.2.1 Plans d'options existants

a) Informations générales

La Société communique ci-après le détail des plans d'attribution d'options de souscription d'actions mis en place jusqu'au 12 avril 2012 et encore en vigueur au 1^{er} janvier 2016 :

Historique des attributions d'options de souscription d'actions^(*)

Plan	Dates		Nombre à l'origine		Dont actions attribuées à l'origine aux		Dates		En 2015		au 31/12/2015		Prix d'exercice
	Assemblée	Conseil	Bénéficiaires	Options	Mandataires sociaux ^(**)	10 premiers attributaires salariés du Groupe ^(***)	Départ des levées	Expiration des levées	Nombre d'options levées	Nombre d'options annulées ou devenues caduques	Options restant à lever	Nombre de bénéficiaires résiduels des levées	Prix d'exercice ajusté (en euros)
VINCI 2009	14/05/09	31/08/09	1 582	3 865 000	-	228 180	15/09/12	15/09/16	924 618	-	1 032 522	544	38,37
VINCI 2010	14/05/09	09/07/10	1 735	4 234 595	-	243 348	09/07/13	09/07/17	1 577 128	-	1 549 125	740	36,70
VINCI 2011	02/05/11	02/05/11	266	1 592 493	-	243 346	02/05/14	02/05/18	648 846	-	883 132	156	43,70
VINCI 2012	02/05/11	12/04/12	302	2 457 980	-	336 015	12/04/15	12/04/19	133 790	23 725	2 239 922	282	39,04
Total options/moyenne pondérée				12 150 068		1 050 889			3 284 382	23 725	5 704 701	740	39,00

(*) Ne sont mentionnés que les plans pour lesquels la période d'exercice n'est pas expirée ou a expiré en 2015.

(**) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

(***) Non mandataires sociaux.

Nota : une option donne droit à la souscription d'une action VINCI.

Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les dirigeants mandataires sociaux au 31/12/2015

Mandataires sociaux	Plan	Prix d'exercice (en euros)	Expiration	Type	Nombre d'actions
Xavier Huillard	-	-	-	-	-
Pierre Coppey ^(*)	VINCI 2012	39,04	12/04/2019	souscription	23 335

(*) Options attribuées à une date à laquelle M. Coppey n'avait pas la qualité de dirigeant mandataire social.

5.2.2 Options consenties en 2015

Le Conseil d'administration n'a pas mis en place en 2015 de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

5.2.3 Options exercées en 2015

a) Informations générales

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, 3 284 382 options ont été exercées. Pendant cette même période, 23 725 options ont été annulées ou sont devenues caduques.

Compte tenu de ces éléments, le nombre d'options restant à lever s'établissait au 31 décembre 2015 à 5 704 701 options, au prix d'exercice moyen de 39,00 euros, la totalité de ces options étant des options de souscription.

b) Exercices d'options par les dirigeants mandataires sociaux

En 2015, M. Huillard, président-directeur général, n'a pas exercé d'options de souscription et M. Coppey, directeur général délégué, a exercé les options suivantes :

Options de souscription d'actions levées

Dirigeant mandataire social	Plan	Date du Conseil d'administration correspondant	Type	Nombre d'options levées depuis le 15/04/2014	Prix d'exercice (en euros)
Pierre Coppey	VINCI 2011	02/05/2011	Souscription	19 035	43,70
Pierre Coppey	VINCI 2012	12/04/2012	Souscription	9 334	39,04
Total/moyenne pondérée				28 369	42,17

c) Exercices d'options par les dix salariés du Groupe non mandataires sociaux de VINCI SA ayant exercé le plus grand nombre d'options

En 2015, les exercices d'options de souscription ou d'achat d'actions par les dix salariés du Groupe non mandataires sociaux de VINCI SA dont le nombre d'actions souscrites ou achetées a été le plus élevé sont les suivants :

Plan	Type	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
VINCI 2009	Souscription	48 000	38,37
VINCI 2010	Souscription	55 085	36,70
VINCI 2011	Souscription	53 609	43,70
VINCI 2012	Souscription	25 335	39,04
Total/moyenne pondérée		182 029	39,53

5.3 Plans d'attribution d'actions de performance

5.3.1 Plans d'attribution d'actions de performance existants

a) Informations générales

La Société communique ci-après le détail des plans d'attribution d'actions de performance mis en place conformément à l'article L. 225-197 du Code de commerce jusqu'au 16 avril 2013 et encore en vigueur au 1^{er} janvier 2016 :

Historique des attributions d'actions de performance

Plan	Dates		Nombre à l'origine	Dont actions attribuées à l'origine aux		Nombre définitif	Dates			Au 31/12/2015						
	Assemblée	Conseil		Mandataires sociaux ^(*)	Dix premiers attributaires salariés ^(**)		Départ de période d'acquisition	Fin de période d'acquisition	Fin de période de conservation	Nombre d'actions	Nombre de bénéficiaires résiduels					
VINCI 2013 ^(***)	12/04/2012	16/04/2013	1 816	2 017	030	-	114	400	1 913	455	16/04/2013	16/04/2015	16/04/2017	1 913	455	1 682

(*) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

(**) Non mandataires sociaux.

(***) Ces actions ont été attribuées de façon définitive aux bénéficiaires suite à la décision du Conseil d'administration du 14 avril 2015, qui a constaté que les conditions de performance prévues par le plan mis en place en avril 2013 ont été atteintes. Ces conditions de performance prévoyaient, au cours des exercices 2013 et 2014, l'atteinte d'un taux moyen de retour sur capitaux engagés (ROCE) du groupe VINCI (retraités des intérêts minoritaires si supérieurs à 33,33 %) supérieur à 8 % pour les membres du comité Exécutif avec une attribution de 100 % des actions si le ROCE est supérieur à 9 % et à 6 % pour les non-membres avec une attribution de 100 % si le ROCE est supérieur à 7 %.

b) Nombre d'actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Dirigeant mandataire social	Plan	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions à l'issue de l'acquisition	Valorisation des actions ^(*) (en euros)	Départ de période d'acquisition	Fin de période d'acquisition	Fin de période de conservation	Conditions de performance
Xavier Huillard			Néant	Néant					
Pierre Coppey ^(*)	VINCI 2013	16/04/2013	11 000	11 110 ^(**)	317 413	16/04/2013	16/04/2015	16/04/2017	oui

(*) M. Coppey n'avait pas la qualité de dirigeant mandataire social lors de la mise en place de ces plans.

(**) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

(***) Nombre de 11 000 actions ajusté consécutivement à la mise en paiement d'un dividende exceptionnel en novembre 2014.

c) Obligation de conservation d'actions de performance par les dirigeants mandataires sociaux

Il est rappelé que le Conseil d'administration de VINCI, au cours de sa réunion du 27 février 2007, a décidé que les dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins un quart des actions de performance qui leur sont attribuées pendant la durée de leur mandat.

Conformément à cette règle, M. Huillard, à qui il a été attribué de façon définitive 40 874 actions de performance au titre de plans mis en place en 2007 et 2008, est tenu de conserver 10 219 actions jusqu'à l'échéance de son mandat.

5.3.2 Attribution définitive d'actions le 16 avril 2015 dans le cadre du plan mis en place par le Conseil d'administration du 16 avril 2013

Dans le cadre du plan d'actions de performance mis en place par le Conseil d'administration du 16 avril 2013, l'attribution définitive des actions était soumise aux conditions de performance suivantes :

- pour les attributaires membres du comité Exécutif au 16 avril 2013, l'attribution définitive était soumise à la condition qu'au titre des exercices 2013 et 2014, le taux moyen de retour sur capitaux engagés du groupe VINCI (ROCE), retraités des intérêts minoritaires lorsqu'ils excèdent 33,33 %, soit supérieur à 8 %. Le nombre d'actions de performance finalement attribuées sera fonction de ce taux, 100 % des actions étant attribuées s'il était supérieur à 9 % et la quantité étant fixée par interpolation linéaire si ce taux était compris entre 8 % et 9 % ;
- pour les attributaires non membres du comité Exécutif au 16 avril 2013, l'attribution définitive était soumise à la condition qu'au titre des exercices 2013 et 2014, le taux moyen de retour sur capitaux engagés du groupe VINCI (ROCE), retraités des intérêts minoritaires lorsqu'ils excèdent 33,33 %, soit supérieur à 6 %. Le nombre d'actions de performance finalement attribuées sera fonction de ce taux, 100 % des actions étant attribuées s'il était supérieur à 7 % et la quantité étant fixée par interpolation linéaire si ce taux était compris entre 6 % et 7 % ;
- le Conseil d'administration avait décidé que, dans le calcul du ROCE, il ne serait pas tenu compte de l'effet de l'acquisition du groupe aéroportuaire ANA.

Lors de sa réunion du 4 février 2015, le Conseil d'administration a constaté que le ROCE s'est élevé à 9 % au titre de l'exercice 2013 et à 10,6 % au titre de l'exercice 2014, soit un taux moyen de 9,8 %. Le Conseil a en conséquence décidé d'attribuer de façon définitive, à la date du 16 avril 2015, aux attributaires du plan d'actions de performance du 16 avril 2013 (soit 1 682 personnes au moment de l'attribution définitive), 100 % des actions de performance qui leur ont été attribuées à l'origine (soit 1 913 455 actions au moment de l'attribution définitive, étant précisé que ce nombre tient compte de l'ajustement intervenu consécutivement à la mise en paiement d'un dividende exceptionnel en novembre 2014), ces actions devant être conservées par les intéressés au moins jusqu'au 16 avril 2017.

5.4 Plans d'incitation à long terme

5.4.1 Plan du 15 avril 2014

Le 15 avril 2014, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'un plan d'incitation à long terme consistant en une allocation simultanée d'actions VINCI existantes et d'une somme en numéraire, dont le bénéficiaire sera acquis à l'issue d'une période de trois ans suivant l'allocation pour autant que le bénéficiaire remplisse une condition de présence et, pour la partie représentée par des actions, pour autant que le Conseil ait constaté la satisfaction de conditions de performance tant internes qu'externes. Ces conditions de performance ont pour objet de mesurer, d'une part, la création de valeur et, d'autre part, la performance boursière relative de l'action VINCI.

Ce plan, à effet du 15 avril 2014, prévoit l'attribution de 1 027 651 actions existantes de la Société à 1 850 cadres dirigeants ou collaborateurs du Groupe. Le nombre d'actions attribuées aux membres du comité Exécutif s'élève au global à 63 200, soit environ 6,14 % de l'attribution. Le plan prévoit que les actions seront attribuées définitivement à l'issue d'une période de trois ans qui prendra fin le 15 avril 2017, cette attribution définitive étant soumise à des conditions de performance constituées d'un critère interne (comptant pour 80 % de l'allocation) et d'un critère externe (comptant pour 20 % de l'allocation).

Consécutivement à la mise en paiement d'un dividende exceptionnel en novembre 2014, le nombre d'actions attribuées a donné lieu à un ajustement de 1 %.

Le critère interne a pour objet de mesurer la création nette de valeur, laquelle s'entend du rapport constaté au 31 décembre 2016 entre le taux de rendement des capitaux employés (ROCE) calculé sur une moyenne de trois années (2014, 2015, 2016) et le coût moyen pondéré du capital calculé sur une moyenne de trois années (2014, 2015, 2016). Le taux d'attribution lié à ce critère interne sera fonction de ce rapport, celui-ci étant de 100 % si le rapport est supérieur ou égal à 1,10 et à 0 % s'il est inférieur ou égal à 1 avec interpolation linéaire entre ces deux bornes.

Le critère externe a pour objet de mesurer la performance de l'action VINCI par rapport à l'indice CAC 40. Cette performance s'entend de l'écart, positif ou négatif, constaté au 31 décembre 2016, entre le rendement total de l'actionnaire de VINCI calculé sur une moyenne de trois années (2014, 2015, 2016) et le rendement total pour un actionnaire ayant investi dans l'indice CAC 40 calculé sur une moyenne de trois années (2014, 2015, 2016), ce dernier s'entendant dividendes inclus. Le taux d'attribution lié à ce critère externe sera fonction de cet écart, celui-ci étant de 100 % si l'écart est supérieur ou égal à 5 % et de 0 % s'il est inférieur ou égal à -15 % avec interpolation linéaire entre ces deux bornes.

Il appartiendra au Conseil d'administration de constater les taux d'attribution respectifs au titre des critères interne et externe décrits page précédente.

Les bénéficiaires se sont également vu accorder, au moment de l'allocation initiale, une allocation en numéraire d'un montant équivalent à la valeur des actions faisant l'objet de l'allocation et calculée sur la base de la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de l'action VINCI précédant la date de la réunion du Conseil. Son versement interviendra le 15 avril 2017, sous condition de présence du bénéficiaire. Cette allocation en numéraire est destinée à permettre aux bénéficiaires de s'acquitter des impôts et taxes qui leur seront réclamés au moment de l'attribution définitive à l'issue du délai de trois ans.

Dispositions applicables aux dirigeants mandataires sociaux :

Le Conseil d'administration a décidé de procéder :

- au bénéfice de M. Huillard à une allocation, constituée exclusivement d'actions VINCI portant sur 23 240 actions de la Société, intégralement soumise aux conditions de performance décrites ci-dessus. En cas de cessation simultanée de ses mandats de président du Conseil d'administration et de directeur général avant la date d'attribution définitive des actions (15 avril 2017) pour quelque raison que ce soit (hormis les cas d'invalidité et de décès), M. Huillard perdra tout droit à une attribution définitive, à moins que le Conseil d'administration ne décide de le maintenir dans ses droits ;
- au bénéfice de M. Coppey à une allocation, constituée de 6 000 actions de la Société, soumise à condition de présence et aux conditions de performance décrites ci-dessus et à une somme de 322 878 euros soumise à condition de présence.

Consécutivement à la mise en paiement d'un dividende exceptionnel en novembre 2014, ces montants ont été ajustés de 23 240 à 23 473 actions pour M. Huillard et de 6 000 à 6 060 actions pour M. Coppey.

5.4.2 Plan du 14 avril 2015

Le 14 avril 2015, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'un plan d'incitation à long terme consistant en une allocation simultanée d'actions VINCI existantes et d'une somme en numéraire, dont le bénéfice sera acquis à l'issue d'une période de trois ans suivant l'allocation pour autant que le bénéficiaire remplisse une condition de présence et, pour la partie représentée par des actions, pour autant que le Conseil ait constaté la satisfaction de conditions de performance tant internes qu'externes. Ces conditions de performance ont pour objet de mesurer, d'une part, la création de valeur et, d'autre part, la performance boursière relative de l'action VINCI.

Ce plan, à effet du 14 avril 2015, prévoit l'attribution de 1 036 658 actions existantes de la Société à 1 846 cadres dirigeants ou collaborateurs du Groupe. Le nombre d'actions attribuées aux membres du comité Exécutif s'élève au global à 56 700, soit environ 5,47 % de l'attribution. Le plan prévoit que les actions seront attribuées définitivement à l'issue d'une période de trois ans qui prendra fin le 14 avril 2018, cette attribution définitive étant soumise à des conditions de performance constituées d'un critère interne (comptant pour 80 % de l'allocation) et d'un critère externe (comptant pour 20 % de l'allocation).

Le critère interne a pour objet de mesurer la création nette de valeur, laquelle s'entend du rapport constaté au 31 décembre 2017 entre le taux de rendement des capitaux employés (ROCE) calculé sur une moyenne de trois années (2015, 2016, 2017) et le coût moyen pondéré du capital calculé sur une moyenne de trois années (2015, 2016, 2017). Le taux d'attribution lié à ce critère interne sera fonction de ce rapport, celui-ci étant de 100 % si le rapport est supérieur ou égal à 1,10 et à 0 % s'il est inférieur ou égal à 1, avec interpolation linéaire entre ces deux bornes.

Le critère externe a pour objet de mesurer la performance de l'action VINCI par rapport à l'indice CAC 40. Cette performance s'entend de l'écart, positif ou négatif, constaté au 31 décembre 2017, entre le rendement total de l'actionnaire de VINCI calculé sur une moyenne de trois années (2015, 2016, 2017) et le rendement total pour un actionnaire ayant investi dans l'indice CAC 40 calculé sur une moyenne de trois années (2015, 2016, 2017), ce dernier s'entendant dividendes inclus. Le taux d'attribution lié à ce critère externe sera fonction de cet écart, celui-ci étant de 100 % si l'écart est supérieur ou égal à 5 % et de 0 % s'il est inférieur ou égal à - 15 %, avec interpolation linéaire entre ces deux bornes.

Il appartiendra au Conseil d'administration de constater les taux d'attribution respectifs au titre des critères interne et externe décrits ci-dessus.

Les bénéficiaires se sont également vu accorder, au moment de l'allocation initiale, une allocation en numéraire d'un montant équivalent à la valeur des actions faisant l'objet de l'allocation et calculée sur la base de la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de l'action VINCI précédant la date de la réunion du Conseil. Son versement interviendra le 14 avril 2018 sous condition de présence du bénéficiaire.

Dispositions applicables aux dirigeants mandataires sociaux :

- le Conseil d'administration a décidé de procéder au bénéfice de MM. Huillard et Coppey à des allocations, constituées exclusivement d'actions VINCI, portant sur 23 240 actions de la Société pour M. Huillard et sur 15 000 actions de la Société pour M. Coppey, intégralement soumises aux conditions de performance décrites ci-dessus ;
- en cas de cessation simultanée de ses mandats de président du Conseil d'administration et de directeur général avant le 14 avril 2018 pour quelque raison que ce soit (hormis les cas d'invalidité et de décès), M. Huillard perdra tout droit à une attribution définitive, à moins que le Conseil d'administration ne décide de le maintenir dans ses droits ;
- M. Huillard conservera ses droits à une attribution définitive sous réserve des conditions de performance si son mandat d'administrateur de VINCI n'est pas renouvelé en 2018.

5.4.3 Obligation de conservation d'actions attribuées au titre des plans d'incitation à long terme par les dirigeants mandataires sociaux de VINCI

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 15 avril 2014, a décidé que les dirigeants mandataires sociaux de VINCI sont tenus de conserver au moins 30 % des actions ayant fait l'objet d'une attribution définitive pendant une période de trois ans suivant cette attribution définitive, cette obligation prenant fin en tout état de cause à la date à laquelle les dirigeants mandataires sociaux ne seront plus titulaires d'un mandat social au sein de VINCI SA. Cette décision est applicable pour les plans mis en place à compter du 15 avril 2014.

6. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites à l'article 17 des statuts reproduit ci-après :

Article 17 – Assemblées d'actionnaires

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation.

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom ;
- soit de l'inscription ou de l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le deuxième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris. Les actionnaires souhaitant participer physiquement aux assemblées et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris, se voient délivrer une attestation de participation. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, par télétransmission, y compris par Internet. Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil et aux articles R. 225-77, 2° et R. 225-79 du Code de commerce et, de façon plus générale, par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du Conseil d'administration s'il en a été désigné un et, sinon, par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. »

E. Informations sociales, environnementales et sociétales

Ce rapport est l'application des articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce. Il s'inspire des référentiels internationaux comme la Global Reporting Initiative (voir le tableau de correspondance en pages 327 et 328) et la norme ISO 26000. Ce rapport vise à répondre au décret d'application relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale, environnementale et sociétale.

Il se compose de trois parties distinctes :

- Informations sociales, de la page 170 à la page 181 ;
- Informations environnementales, de la page 181 à la page 192 ;
- Informations sociétales, de la page 192 à la page 202.

La politique et la stratégie de développement durable sont présentées en pages 28-39 du présent rapport annuel. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.vinci.com, remis à jour régulièrement, notamment les initiatives illustrant les démarches innovantes des entités du Groupe par thématique et par enjeu. VINCI fait appel à l'un de ses commissaires aux comptes pour émettre un avis sur l'exhaustivité et la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales communiquées. Le rapport présentant les travaux, les conclusions et la Note méthodologique figure en pages 202-204. Au-delà du respect strict de la législation, VINCI s'est engagé, sur la base d'une démarche volontaire, à respecter les dix principes du Global Compact, initiative de l'ONU, et à en communiquer chaque année les initiatives prises. VINCI s'est également engagé auprès de l'association des Amis du Global Compact France à promouvoir cette initiative auprès du monde des affaires. Advance, questionnaire d'autoévaluation développement durable, qui permet aux managers de passer en revue les thématiques sociales, environnementales et sociétales du Groupe, et de prendre des décisions stratégiques sur leurs orientations, a été développé par VINCI, conformément aux principes du Global Compact, des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail), de la norme ISO 26000.

Mise en œuvre du Global Compact

Engagements/Principes	Initiatives 2015
Droits de l'homme	
1. Soutenir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans la sphère d'influence du Groupe.	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien par Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa) à 27 projets associatifs d'ordre économique, sanitaire et éducatif. - Actions de lutte contre le VIH sida, le paludisme, le choléra et Ebola. - Poursuite du groupe de travail « droits humains », qui réunit des directeurs des ressources humaines d'entreprises actives dans des territoires potentiellement sensibles. - Poursuite du déploiement de la <i>Charte relations sous-traitants</i> du Groupe, conçue pour tous les pays et métiers du Groupe. - Poursuite de l'intégration du chapitre « Normes de travail et droits humains » dans les nouveaux contrats-cadres du Groupe avec ses fournisseurs. - Invitation d'une délégation de représentants syndicaux au Qatar pour découvrir la réalité de nos chantiers et les conditions de travail et de vie sur place.
2. S'assurer que les sociétés du Groupe ne sont pas complices de violations des droits de l'homme.	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle version d'Advance, outil d'autoévaluation pour les comités de direction des entreprises, qui traite des droits humains fondamentaux. - Élaboration d'un guide des droits humains fondamentaux à l'intention des opérationnels du Groupe. - Étude d'impact sur les droits de l'homme chez QDVC, filiale de VINCI au Qatar, menée par un tiers indépendant, Business for Social Responsibility (BSR).
Normes du travail	
3. Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives.	<ul style="list-style-type: none"> - 1 162 accords collectifs signés. - Renouvellement de l'accord en faveur de la promotion du dialogue social au sein du groupe VINCI. - Renouvellement de l'accord de comité d'entreprise européen VINCI.
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	<ul style="list-style-type: none"> - Explication des risques via le guide des droits humains fondamentaux, avec définitions et études de cas. - Intégration dans les contrats-cadres avec les fournisseurs de clauses explicites visant à prohiber le travail forcé ou obligatoire.
5. Assurer l'abolition effective du travail des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> - Explication des risques via le guide des droits humains fondamentaux, avec définitions et études de cas. - Intégration dans les contrats-cadres avec les fournisseurs de clauses explicites visant à prohiber le travail des enfants.
6. Éliminer la discrimination dans le travail et les professions.	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement du programme diversité via le réseau mondial de 109 animateurs diversité du Groupe. - Formations à la diversité intégrées dans le parcours de formation des managers opérationnels du Groupe, 7 514 heures de formation en 2015. - Guide pédagogique diffusé à l'ensemble des animateurs diversité, pour leur permettre d'animer localement des séances de sensibilisation aux stéréotypes, à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité des chances.
Respect de l'environnement	
7. Soutenir une approche préventive des défis environnementaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Systématisation de la prise en compte de critères environnementaux en amont des projets ainsi que dans les analyses de risque des activités, du risque produit (REACH) à la prévention des pollutions. - 41 397 heures de formation à l'environnement. - Participation volontaire à la notation relative à la transparence et à la performance de sa stratégie « eau » par le CDP Water avec un résultat, en 2015, d'un niveau de management B- au-dessus de la moyenne des entreprises du secteur. - Poursuite d'une notation élevée au CDP Carbone avec la note de 98 B. - Systématisation des approches projets par l'analyse de cycle de vie (ACV) lors des phases d'offre et de conception : analyse multicritère sur les différentes phases de vie du projet.
8. Prendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande.	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une stratégie nationale sur la biodiversité et mise en place d'un réseau de correspondants et d'un comité thématique. - Poursuite des travaux sur la préservation de la biodiversité en partenariat avec les associations environnementales. - Participation au conseil d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité.
9. Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des travaux de recherche et d'enseignement de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et infrastructures » VINCI ParisTech : 15 sujets de recherche associant des référents VINCI et trois conférences par an. - Quatrième université de la chaire « Éco-conception » avec la participation de près de 300 décideurs internes et partenaires. - Intégration des énergies renouvelables et des systèmes plus efficaces en énergie dans les activités du Groupe et essor de la garantie de performance dans les offres commerciales.
Lutte contre la corruption	
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du renforcement du contrôle interne. - Poursuite de la diffusion de la <i>Charte éthique et comportements</i> auprès de l'ensemble du management. - Adhésion de 97,3 % du management à la <i>Charte éthique et comportements</i>. - Intégration de critères sociétaux, dont la lutte contre la corruption, dans la sélection des fournisseurs et sous-traitants ainsi que dans les relations commerciales avec les filiales VINCI au travers des contrats-cadres. - Le point 6 de notre <i>Charte relations sous-traitants</i> reprend le respect des valeurs de VINCI, du Manifeste et de sa <i>Charte éthique et comportements</i>. - Nouvelle version d'Advance, outil d'autoévaluation pour les comités de direction des entreprises, qui traite du respect des principes éthiques.

1. Informations sociales

1.1 Politique générale des ressources humaines

Cette section suit de manière précise l'article 225 de la Loi Grenelle II. Elle s'inspire également des principes de la GRI G4 (Global Reporting Initiative version 4) – voir tableau de correspondance pages 327 et 328.

La politique de développement économique de VINCI repose sur la complémentarité de ses métiers, alliant à la fois des activités de court terme et de long terme, exercés au travers d'une organisation décentralisée dont la performance repose sur la valeur de son patrimoine humain. Le mode de fonctionnement de VINCI donne ainsi priorité aux hommes sur les systèmes et considère qu'il ne peut y avoir de réussite économique durable sans un projet humain ambitieux. Pour accompagner son développement, en particulier à l'international, le Groupe a formalisé depuis 2010 un cycle de développement de son capital humain adapté à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Les dispositifs concernent l'ensemble des stades de la vie professionnelle des salariés, allant du recrutement à l'entretien annuel, de la formation à la revue collégiale des effectifs, de l'échange direct à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la mise en œuvre des plans individuels de développement (mobilité, formation, etc.) et ce, jusqu'à leur départ (retraite, fin de contrat, etc.).

Acteur majeur de secteurs d'activité très atomisés, fortement concurrentiels, le Groupe est particulièrement investi dans son devoir d'exemplarité et le prouve par ses résultats. Depuis sa création en 2000, VINCI a acquis une réelle notoriété auprès des jeunes ingénieurs français et l'attrait de sa marque employeur contribue à positionner VINCI à la huitième place des employeurs préférés auprès de cette cible en 2015, selon l'enquête menée par Universum en France.

1.2 Emploi

1.2.1 Effectifs

Présent dans plus d'une centaine de pays, VINCI employait 185 452 salariés à fin 2015, soit un effectif quasi stable par rapport à 2014 (185 293 salariés). Cette stabilité s'explique par des diminutions d'effectifs en Europe et sur certaines activités, compensées par des augmentations d'effectifs sur des grands projets à l'international et l'intégration de nouvelles sociétés. La part des entités européennes dans l'emploi total représente près de 80 % en 2015. La part des effectifs hors Europe augmente, passant de 19 % des effectifs totaux en 2014 à 20 % en 2015, notamment par la croissance externe, par exemple avec l'acquisition d'Orteng Engenharia au Brésil.

Dans un contexte économique européen particulièrement difficile depuis plusieurs années, les sociétés de VINCI résistent en mettant en application les outils de gestion des ressources humaines adéquats, notamment des actions de maillage territorial et de solidarité, ainsi que l'accompagnement de la mobilité professionnelle et géographique en fonction des activités. Néanmoins, des opérations de restructuration ont été menées, en concertation avec les organisations syndicales, pour proposer les solutions adaptées.

Répartition des effectifs par zone géographique, par pôle d'activité au 31 décembre 2015 et évolution

	2015								2014		2015/2014	
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution	
France	6 776	628	415	34 030	22 886	32 431	770	97 936	52,8 %	100 952	(3,0 %)	
Royaume-Uni	-	-	12	493	2 396	5 605	-	8 506	4,6 %	9 053	(6,0 %)	
Allemagne	-	-	24	10 168	3 345	332	11	13 880	7,5 %	13 889	(0,1 %)	
Benelux	-	-	1	4 147	586	150	5	4 889	2,6 %	4 645	5,3 %	
Europe centrale et orientale	-	-	46	2 989	4 592	3 873	-	11 500	6,2 %	11 083	3,8 %	
Autres pays d'Europe	-	3 237	72	5 941	352	1 259	-	10 861	5,9 %	10 333	5,1 %	
Europe hors France	-	3 237	155	23 738	11 271	11 219	16	49 636	26,8 %	49 003	1,3 %	
Amériques	-	-	100	2 714	3 958	6 238	-	13 010	7,0 %	11 481	13,3 %	
Afrique	-	-	-	1 562	-	10 917	-	12 479	6,7 %	11 063	12,8 %	
Reste du monde	-	1 527	-	3 298	-	7 566	-	12 391	6,7 %	12 794	(3,1 %)	
Total	6 776	5 392	670	65 342	38 115	68 371	786	185 452	100,0 %	185 293	0,1 %	

Depuis 2010, la proportion des managers a progressé, passant de 17 % à 19 %. Au 31 décembre 2015, l'effectif global de VINCI se compose de 35 724 managers et 149 728 non-managers. Sur la même période, la part des femmes dans l'effectif a progressé de 12,5 % à 14,5 %, soit une augmentation de 14,6 %. Les femmes représentent 13,7 % des non-managers et 18 % des managers.

Répartition des effectifs par catégorie, par sexe, par pôle d'activité au 31 décembre 2015 et évolution

	2015							Total	%	Total	Évolution
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings				
Managers	918	673	394	12 825	4 673	15 751	490	35 724	19,3 %	35 345	1,1 %
Hommes	607	414	248	10 924	4 010	12 767	312	29 282	82,0 %	29 092	0,7 %
Femmes	311	259	146	1 901	663	2 984	178	6 442	18,0 %	6 253	3,0 %
Non-managers	5 858	4 719	276	52 517	33 442	52 620	296	149 728	80,7 %	149 948	(0,1 %)
Hommes	3 390	3 374	142	46 023	29 981	46 243	111	129 264	86,3 %	129 801	(0,4 %)
Femmes	2 468	1 345	134	6 494	3 461	6 377	185	20 464	13,7 %	20 147	1,6 %
Total	6 776	5 392	670	65 342	38 115	68 371	786	185 452	100,0 %	185 293	0,1 %
Hommes	3 997	3 788	390	56 947	33 991	59 010	423	158 546	85,5 %	158 893	(0,2 %)
Femmes	2 779	1 604	280	8 395	4 124	9 361	363	26 906	14,5 %	26 400	1,9 %

La structure de la pyramide des âges chez VINCI reste solide, avec une répartition équilibrée entre les différentes classes d'âge. En cinq ans, la part des effectifs de moins de 25 ans s'est maintenue autour de 10 % et celle des plus de 50 ans est restée stable autour de 25 %.

Répartition des effectifs par âge, par pôle d'activité au 31 décembre 2015 et évolution

	2015							Total	%	Total	Évolution
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings				
Moins de 25 ans	85	209	60	6 216	2 849	6 371	75	15 865	9 %	16 654	(5 %)
De 26 à 35 ans	483	1 545	216	16 543	8 765	21 546	223	49 321	26 %	49 947	(1 %)
De 36 à 50 ans	3 384	2 761	288	25 649	15 529	26 377	295	74 283	40 %	74 114	0 %
Plus de 50 ans	2 824	877	106	16 934	10 972	14 077	193	45 983	25 %	44 578	3 %
Total	6 776	5 392	670	65 342	38 115	68 371	786	185 452	100 %	185 293	0 %

1.2.2 Embauches et départs

La stabilité des effectifs entre 2014 et 2015 s'explique par la diminution des activités dans certains pays européens, notamment en France dans le contracting (construction, énergies et routes) et par le développement international du Groupe, en particulier en Afrique et sur le continent américain. En cinq ans, les effectifs ont néanmoins progressé de 1,2 %, passant de 183 320 salariés à fin 2011 à 185 452 à fin 2015. Le taux de rotation du personnel, autour de 22 % en 2015, conforme à celui du secteur, s'explique par la fin des contrats normaux de chantier, notamment à l'international, et se compense par une politique de recrutement adaptée aux nouveaux chantiers.

1.2.2.1 Recrutement

Dans le monde, la part des emplois durables (contrats à durée de chantier, contrats permanents, contrats à durée indéterminée) dans les embauches est passée de près de 41 % en 2014 à près de 45 % en 2015, retrouvant le même niveau qu'en 2013. VINCI a ainsi poursuivi en 2015, et malgré la crise, sa politique de recrutement, notamment auprès des jeunes, qui ont représenté plus de 8 % des recrutements en emploi durable de l'année, soit 1 548 personnes en première expérience. VINCI a embauché durant l'année 40 919 personnes dans le monde, dont 18 384 en emploi durable (5 727 en France). L'objectif d'accélérer le mouvement d'internationalisation du recrutement a été maintenu.

1.2.2.2 Nature des contrats de travail et évolution

VINCI privilégie les emplois durables, dont la part est restée stable sur les cinq dernières années, aux alentours de 88 % des effectifs. À fin 2015, sur un effectif total de 185 452 salariés dans le monde, 162 184 personnes disposent de contrats durables et 23 268 personnes disposent d'un contrat non-permanent (contrat à durée déterminée pour la France). Le recours à l'intérim permet d'ajuster les besoins de main-d'œuvre au rythme des activités. En France, celui-ci a concerné 11 726 personnes (en équivalents temps-plein) en 2015, soit une diminution de près de 11 % par rapport à 2014. VINCI favorise l'intégration des jeunes en alternance pour leur permettre de coupler une approche pratique aux enseignements théoriques qui leur sont dispensés dans leurs centres de formation. Signataire de la *Charte de mobilisation en faveur du développement des formations par alternance* avec le ministère français de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle en 2011, VINCI a permis à plus de 4 300 jeunes en alternance d'effectuer leur formation au sein du Groupe en 2015 (4 300 en 2014).

Répartition des effectifs par type de contrat, par pôle d'activité au 31 décembre 2015 et évolution

	2015								2014	2015/2014	
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
Contrats permanents ^(*)	6 654	4 424	623	59 504	35 247	53 672	695	160 819	87 %	160 844	(0 %)
Contrats à durée de chantier ^(**)	-	1	7	187	326	844	-	1 365	1 %	1 316	4 %
Contrats non permanents ^(***)	45	957	18	3 385	1 794	12 812	32	19 043	10 %	18 764	1 %
Alternance	77	10	22	2 266	748	1 043	59	4 225	2 %	4 369	(3 %)
Total	6 776	5 392	670	65 342	38 115	68 371	786	185 452	100 %	185 293	0 %
Travailleurs intérimaires en équivalents temps-plein	7	228	9	6 441	2 678	14 100	24	23 487	13 %	26 959	(13 %)

(*) Contrats à durée indéterminée pour la France.

(**) Type de contrat spécifique à la France.

(***) Contrats à durée déterminée pour la France.

VINCI favorise le développement de l'emploi de salariés locaux ainsi que les mobilités internes. En 2015, 2 452 personnes ont bénéficié d'une mobilité interne. Les sociétés du Groupe proposent des formules de type volontariat international en entreprise (VIE), qui permettent d'offrir des opportunités à l'international pour de jeunes diplômés. En 2015, VINCI comptait dans ses effectifs 235 VIE, soit environ 5 % de moins qu'en 2014. Le nombre d'expatriés est de 1 982 personnes à fin 2015.

Nombre de mobilités dans le monde

	2015								Total	%
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings			
Mobilité intra-pôle	17	13	3	1 300	239	744	7	2 323	95 %	
Mobilité vers un autre pôle	9	1	12	23	16	55	13	129	5 %	
Total	26	14	15	1 323	255	799	20	2 452	100 %	

1.2.2.3 Motifs de départ

Les activités du contracting (énergies, routes, construction) exercent leurs métiers dans le cadre de chantiers mobiles d'une durée relativement limitée. Elles mobilisent de nombreux collaborateurs, dont les contrats arrivent à échéance à la fin d'un projet ou qui souhaitent partir dans d'autres entreprises de proximité pour limiter leurs déplacements. Dans les activités de concession, notamment autoroutières, les variations saisonnières d'activité expliquent également le nombre de départs, indiqués sous la qualification de fins normales de contrat. L'écart constaté entre 2014 et 2015 s'explique par la variation de périmètre.

Motifs de départs par pôle d'activité et évolution^(*)

	2015								2014	2015/2014	
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
Fins normales de contrat ^(**)	1 570	678	63	3 176	3 489	12 792	57	21 825	52 %	24 778	(12 %)
Démissions	26	110	43	2 888	1 451	4 500	32	9 050	21 %	8 623	5 %
Licenciements économiques	-	1	-	843	107	775	-	1 726	4 %	1 641	5 %
Autres licenciements	63	28	12	1 578	823	2 872	17	5 393	13 %	4 714	14 %
Autres motifs ^(***)	77	28	11	1 311	1 285	1 428	21	4 161	10 %	3 399	22 %
Total	1 736	845	129	9 796	7 155	22 367	127	42 155	100 %	43 155	(2 %)

(*) Hors variation de périmètre.

(**) Fin de CDD, fin de chantier, retraite, fin de contrat en alternance.

(***) Dont rupture de période d'essai, rupture conventionnelle de contrat (pour la France) et autres.

1.2.2.4 Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

En 2015, dans un contexte de crise économique, certaines entreprises ont mené des opérations de restructuration, voire de cessation d'activité. En France, la situation économique et sociale a poursuivi sa dégradation, impactant encore significativement le secteur de la construction et des travaux publics, conduisant à des réductions d'effectifs pour motif économique. VINCI Insertion Emploi (ViE), l'entreprise du Groupe spécialisée dans l'emploi, a mobilisé en 2015 ses compétences pour accompagner les entreprises devant réduire leurs effectifs et leurs collaborateurs dans une logique de parcours professionnels durables.

Dans ces circonstances difficiles, avec des activités par nature non délocalisables, les dirigeants et les responsables des ressources humaines de VINCI se mobilisent pour organiser au mieux la solidarité économique et sociale, via notamment les dispositifs de mobilité et de reclassement possibles grâce au fort maillage du Groupe. De même, lors des opérations de croissance externe, le Groupe s'efforce de maintenir en place les équipes, gardiennes des compétences et du savoir-faire, pour développer l'activité tout en bénéficiant des effets de Groupe, pour mutualiser les outils et impulser le fonctionnement en réseau. Certaines sociétés du Groupe sont parfois amenées, conjoncturellement, à organiser des reclassements internes et à mettre en œuvre des plans de licenciements. Enfin, pour les grands chantiers, les sociétés du Groupe sont amenées à gérer des opérations quelquefois importantes de démobilisation et de réaffectation de personnel. La direction des Ressources humaines de VINCI effectue mensuellement, avec les directions des ressources humaines opérationnelles, une revue des sites sensibles en termes d'activités et d'emplois, en France et à l'international, et définit avec elles les politiques de l'emploi adaptées.

1.3 Organisation du temps de travail

1.3.1 Heures travaillées et heures supplémentaires

Dans les entreprises du Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles, variables d'un pays à l'autre. En 2015, le nombre total d'heures travaillées a été de plus de 320 millions. La part des heures supplémentaires reste stable depuis plus de dix ans, entre 5 et 6 % des heures travaillées (5,3 % en 2015), soit plus de 17 millions d'heures en 2015.

Organisation du temps de travail et évolution

	2015		Total	2014	2015/2014
	Managers	Non-managers		Total	Évolution
Heures totales travaillées	60 295 016	260 358 830	320 653 846	319 539 890	0 %
<i>Dont heures supplémentaires</i>	<i>843 676</i>	<i>16 157 119</i>	<i>17 000 795</i>	<i>16 718 976</i>	2 %
Salariés à temps partiel	774	4 824	5 598	4 982	12 %

1.3.2 Absentéisme

Sur les 42,8 millions de journées calendaires travaillées dans le monde, 3,5 millions ont été comptabilisées en jours d'absence en 2015, l'absentéisme représentant 8 % des jours travaillés. Depuis plus de dix ans, la part des maladies non professionnelles dans l'absentéisme reste stable, aux alentours des 60 % (57,3 % en 2015). En revanche, la part des absences pour accident du travail est passée de 10 % à 4,6 %.

Répartition des jours d'absence par motif, par pôle d'activité et évolution

(en nombre de jours calendaires)	2015								2014	2015/2014	
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
Maladie non professionnelle	102 371	34 437	2 932	799 111	520 423	566 521	7 077	2 032 872	57,3 %	1 939 465	5 %
Accident du travail	9 658	7 991	617	38 777	44 046	60 869	49	162 007	4,6 %	157 716	3 %
Accident de trajet	1 542	1 973	16	10 591	6 300	9 215	164	29 801	0,8 %	27 935	7 %
Maladie professionnelle reconnue	200	365	-	14 230	24 366	27 260	-	66 421	1,9 %	56 366	18 %
Maternité/paternité	7 089	16 833	3 183	104 200	52 270	93 492	1 589	278 656	7,9 %	255 038	9 %
Chômage partiel/activité partielle	-	-	-	22 402	99 742	56 041	-	178 185	5,0 %	61 423	190 %
Autres causes	9 717	10 180	1 776	224 114	263 439	286 647	1 126	796 999	22,5 %	784 279	2 %
Total	130 577	71 779	8 524	1 213 425	1 010 586	1 100 045	10 005	3 544 941	100 %	3 282 222	8 %

1.4 Rémunérations, charges sociales, épargne salariale

1.4.1 Politique générale de rémunération

La politique de rémunération est guidée par des principes communs de partage des fruits de la croissance, d'individualisation des rémunérations et d'intéressement des salariés à la marche de l'entreprise. Elle s'inscrit dans le schéma de management décentralisé du Groupe. Ces principes sont mis en œuvre notamment au travers de dispositifs adaptés au contexte et à la législation de chaque pays où le Groupe est actif. La rémunération des collaborateurs s'analyse au regard des différents instruments du Groupe : salaires, primes, intéressement, participation, actionnariat salarié, œuvres sociales, système de prévoyance, retraite, etc., dispositifs dont VINCI encourage l'amélioration. L'individualisation des salaires met l'accent sur les responsabilités individuelles et les performances de chaque collaborateur à tous les niveaux de la hiérarchie.

À fin 2015, en France, 96 % des salariés sont couverts par des accords de participation et/ou d'intéressement. VINCI a distribué en intéressement et participation en France moins que les années précédentes (160 millions d'euros au lieu de 183 millions en 2014 au titre du partage des fruits de la croissance).

Répartition des avantages sociaux et évolution

(en millions d'euros)	2015	2014	2015/2014 Évolution	Dont France 2015	Dont France 2014	2015/2014 Évolution
Intéressement	76,0	80,5	(5,6 %)	68,5	75,2	(8,9 %)
Participation	95,1	111,6	(14,8 %)	91,0	107,4	(15,3 %)
Oeuvres sociales	38,7	38,2	1,4 %	33,5	33,8	(0,9 %)
Abondement	110,1	94,6	16,4 %	98,2	93,3	5,3 %
Total	319,9	324,9	(1,5 %)	291,2	309,7	(6 %)

1.4.2 Rémunérations et charges sociales

Les charges de personnel de 2015 s'élevaient à 8 770 millions d'euros (8 459 millions d'euros en 2014), leur part rapportée au chiffre d'affaires augmente légèrement, autour de 22,8 % du chiffre d'affaires (21,8 % en 2014).

Le comité des ressources humaines réunit tous les mois les principaux directeurs des ressources humaines du Groupe. Ils échangent sur les pratiques et définissent les grandes lignes directrices en matière de rémunération et de charges sociales, qui varient selon les législations du travail en vigueur dans chaque pays et selon les catégories « managers » et « non-managers ». VINCI présente ces données consolidées au niveau mondial et en France.

L'analyse des écarts de rémunérations, réalisée chaque année, montre que les fonctions opérationnelles sont occupées historiquement par les hommes, ce qui explique en partie les écarts de rémunération entre hommes et femmes, même si ces postes commencent lentement à se féminiser. Au-delà, l'analyse des écarts résiduels est gérée par chaque entité, qui s'assure de l'équité des rémunérations à poste et potentiel identique.

Rémunérations et charges sociales dans le monde

(en milliers d'euros)	Total		Managers		Non-managers	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Salaire moyen VINCI	35	33	61	59	28	26
Hommes	35	33	64	62	28	27
Femmes	31	30	47	46	26	25
Charges sociales	35 %	37 %	39 %	39 %	34 %	36 %

Pour la France, la présentation fait apparaître une segmentation plus précise : cadres, Etam (employés, techniciens, agents de maîtrise) et ouvriers. Il s'agit de moyennes brutes annuelles en milliers d'euros.

Rémunérations et charges sociales en France

(en milliers d'euros)	Total		Cadres		Etam		Ouvriers	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Salaire moyen VINCI	38	38	62	63	33	33	28	27
Hommes	38	38	65	67	35	34	28	27
Femmes	35	35	50	50	29	29	25	26
Charges sociales	48 %	48 %	50 %	49 %	48 %	49 %	44 %	45 %

1.4.3 Épargne salariale

1.4.3.1 Actionnariat salarié

Dans la continuité des actions menées jusqu'à présent en matière d'épargne salariale, VINCI a poursuivi le principe des trois augmentations de capital par an proposées dans le cadre de son plan d'épargne en France. Ce produit, ouvert aux salariés depuis 1995, puise sa légitimité et sa force dans la récurrence de ses opérations et la permanence de son fonctionnement.

L'effort d'épargne des salariés, qui investissent dans le fonds Castor, constitué d'actions VINCI, est encouragé par un prix connu à l'avance, faisant ressortir une décote de 5 % sur le cours de l'action, et par un abondement dont le niveau a été maintenu en 2015 et dont la grille favorise les versements des salariés aux revenus les plus modestes, soit :

- 100 % jusqu'à 1 000 euros ;
- 50 % au-delà et jusqu'à 4 000 euros.

La contribution annuelle de l'entreprise s'élève au maximum à 2 500 euros par salarié. Le montant global de l'abondement pour le fonds Castor s'est élevé à 96,5 millions d'euros en 2015 pour la France.

Par ailleurs, pour accompagner l'internationalisation de ses activités et renforcer le sentiment d'appartenance des salariés au Groupe, VINCI a souhaité poursuivre la diffusion de son plan d'épargne en donnant l'opportunité aux salariés hors de France d'acquérir (directement ou indirectement) des actions VINCI à conditions privilégiées et les associer ainsi aux résultats financiers et à la croissance du Groupe. Une nouvelle opération a été proposée en 2015, sur un périmètre élargi à 27 pays^(*), aux salariés des filiales détenues à plus de 50 % par VINCI justifiant d'au moins six mois d'ancienneté (environ 420 filiales). Sous réserve d'un investissement à trois ans (cinq ans pour le Royaume-Uni), les salariés ont pu percevoir un abondement de VINCI sous forme d'attribution d'actions gratuites, dont le bénéfice est différé à l'échéance pour éviter une taxation à l'entrée (sauf exceptions) et conditionné à la présence dans le Groupe à ce terme.

(*) Allemagne, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Hong Kong, Indonésie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède et Suisse.

Pour développer ce dispositif à l'international, VINCI a décidé de renouveler pour 2016 un schéma similaire sur 29 pays, intégrant deux pays supplémentaires, le Mexique et la Nouvelle-Zélande. Ainsi, près de 63 000 salariés dans 460 filiales, soit plus de 75 % des effectifs hors de France, peuvent participer s'ils le souhaitent à une offre dédiée et devenir actionnaires de VINCI. En cinq ans, le taux de couverture du dispositif d'épargne salariale est ainsi passé de près de 60 % à près de 90 % des effectifs du Groupe dans le monde.

Couverture des dispositifs d'épargne salariale et évolution

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de pays couverts (dont la France)	1	15	20	24	28
Taux de couverture des effectifs	59 %	81 %	86 %	88 %	87 %

À fin septembre 2015, environ 117 000 salariés du Groupe détiennent près de 9,30 % du capital de la Société au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI, ce qui traduit la confiance des salariés dans l'avenir du Groupe et en fait collectivement le premier actionnaire de VINCI. À la même date, le portefeuille moyen des épargnants s'élève à plus de 27 000 euros.

Créé en 2011, le Cercle des actionnaires salariés compte 13 070 membres au 31 décembre 2015, soit une augmentation de plus de 4 % sur un an. Il dispose d'un numéro Vert, d'un espace sécurisé et personnalisé sur les sites Internet et intranet de VINCI. Les actionnaires salariés peuvent ainsi s'inscrire pour devenir membres du Cercle et participer à différents événements, tels que des visites-découverte des villes de Lyon, Marseille et Paris, et des visites de chantiers ou de réalisations de VINCI. La lettre semestrielle « En direct » les tient par ailleurs informés de l'actualité du Groupe.

1.4.3.2 Épargne retraite

Le plan d'épargne retraite collectif du Groupe baptisé Perco ARCHIMÈDE, entré en vigueur en décembre 2010 en France suite à l'accord collectif conclu le 25 juin 2010 avec les partenaires sociaux signataires au niveau du Groupe (CFDT, CFE-CGC et CFTC), continue sa progression et complète ainsi l'offre d'épargne du PEG VINCI (plan d'épargne du groupe VINCI). Ce dispositif, mis en place pour tenir compte de la diminution des revenus des régimes de retraite obligatoire, propose aux salariés un cadre de retraite à des conditions privilégiées, plus favorables que celles auxquelles ils auraient accès au travers de démarches individuelles, leur offrant :

- une sortie souple au choix, tant en capital qu'en rente ;
- une gestion libre et/ou pilotée ;
- une large gamme de supports d'investissement afin de faire des choix cohérents par rapport à leur profil d'épargnant.

VINCI abonde les versements volontaires à hauteur de 50 %, dans la limite de 200 euros par an pour 400 euros de versements. À fin septembre 2015, près de 33 % des salariés en France ont adhéré au Perco, dont la moitié ont moins de 50 ans. Le portefeuille moyen s'élève à près de 1 494 euros, en augmentation de 11,5 % par rapport à 2014. La répartition entre les deux types de gestion reste stable : 60 % de l'encours est en gestion libre et 40 % en gestion pilotée.

Par ailleurs, en France, afin d'aider les salariés cadres et assimilés à se constituer un complément de retraite pour tenir compte de la situation des régimes de retraite obligatoire affectant particulièrement cette catégorie de personnel, VINCI a mis en place REVERSO, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies. Ce dispositif complète le Perco ARCHIMÈDE, ouvert à l'ensemble du personnel en France, et combine les avantages techniques, financiers, sociaux et fiscaux d'un régime collectif avec ceux d'un dispositif individuel ; la sortie du régime se faisant exclusivement en rente.

REVERSO est alimenté à parts égales par le salarié et l'employeur (sur la base d'un taux croissant proportionnellement avec la rémunération), les cotisations, tout comme les versements libres que peut faire le salarié, sont déductibles du revenu imposable. Mis en place au travers d'un contrat d'assurance signé entre VINCI SA et l'assureur ACM-Vie à l'été 2013, il est proposé depuis à l'adhésion des filiales. À fin 2015, le dispositif couvre 741 sociétés, soit plus de 26 000 salariés potentiels.

1.5 Relations sociales et accords collectifs

1.5.1 Politique générale du dialogue social

Le dialogue social de VINCI repose sur plusieurs principes fondateurs : l'attachement à la reconnaissance du fait syndical au sein du Groupe et au droit des salariés d'adhérer à une organisation syndicale ; la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle ; la volonté de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les représentants des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel ; la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable, mixité professionnelle, politique handicap, etc.) ; la volonté de développer la concertation et la négociation collective partout dans le monde. À ce titre, le dialogue social est confirmé comme un élément central de la réussite du Manifeste du Groupe et des engagements qui y sont pris.

Le dialogue social de VINCI est actif au plus près du terrain, en cohérence avec le fonctionnement décentralisé du Groupe. En 2015, 9 330 salariés dans le monde détiennent un mandat de représentant du personnel dans l'entreprise (dont 8 003 en France). Une enveloppe globale de 220 000 euros est versée aux organisations syndicales disposant de représentants au comité de Groupe, principalement en proportion de leur représentativité, pour les accompagner et leur donner les moyens d'exercer leurs mandats.

Dans les pays où les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les libertés syndicales n'ont pas été ratifiées, les sociétés de VINCI s'efforcent de construire des dispositifs permettant aux salariés de s'exprimer.

1.5.2 Instances représentatives du personnel

Localement, les instances représentatives du personnel contribuent, notamment avec les instances en charge de l'hygiène, de la santé-sécurité et des conditions de travail, à la qualité du dialogue social.

En complément des instances représentatives du personnel relevant des entreprises, certaines instances spécifiques, en fonction des cas et des spécificités nationales, ont été créées. En France, par exemple, le comité de Groupe est constitué de représentants issus d'une cinquantaine d'entités et se réunit au minimum deux fois par an. Il reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution de l'emploi et les prévisions sur ce point, ainsi que sur les actions de prévention concernant le Groupe et ses entreprises. Tenu informé des perspectives économiques de VINCI pour l'année à venir, il dispose des comptes et du bilan consolidé du Groupe, ainsi que des rapports des commissaires aux comptes correspondants. Il est informé, avant toute décision, des projets d'importance significative concernant le périmètre, les structures juridiques ou financières du Groupe – et de leurs éventuelles conséquences sur l'emploi. Des relais propres à chaque métier sont par ailleurs en place dans certains pôles, qui se sont dotés d'instances complémentaires de dialogue afin de favoriser la continuité de leurs relations sociales.

Les échanges au sein de ces différentes instances locales ou nationales sont relayés, du niveau national à l'échelle européenne, par le comité d'entreprise européen. L'accord de renouvellement de ce dernier, signé en 2014 à l'unanimité avec les organisations syndicales, prévoit des représentants issus de 18 pays dans lesquels le Groupe est implanté : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse. Il se réunit une fois par an. Ce comité est destiné à développer l'information et la consultation des représentants des salariés des filiales du Groupe implantées dans l'espace économique européen et en Suisse. À fin 2015, le comité était composé de 52 représentants.

1.5.3 Libertés syndicales

L'activité du Groupe s'exerçant à 84 % en Europe, le comité d'entreprise européen est le principal garant de l'expression de la liberté syndicale et d'association des salariés. Pour les activités hors Europe, les sociétés du Groupe respectent les législations en vigueur dans les pays où elles interviennent. Les dirigeants opérationnels sont accompagnés par les responsables des ressources humaines, qui leur proposent les solutions les plus adaptées au contexte local et aux exigences de VINCI en matière de respect des libertés syndicales.

1.5.4 Bilan des accords collectifs

Les accords collectifs négociés et signés au sein des sociétés qui composent le Groupe sont la traduction concrète d'une politique de ressources humaines décentralisée, prenant en compte les réalités locales et visant notamment à améliorer les conditions de travail, d'hygiène, de santé et de sécurité, ainsi que l'organisation du temps de travail. En 2015, 1 162 accords collectifs ont été conclus, dont plus de 21 % hors France.

Un accord relatif à la promotion du dialogue social couvrant l'ensemble des sociétés françaises du Groupe a par ailleurs été signé avec les partenaires sociaux le 7 décembre 2015, confirmant la concertation avec les représentants du personnel comme l'une des valeurs de VINCI. Le texte prévoit notamment un renforcement des informations transmises aux représentants ou encore un accompagnement de ces derniers à l'entrée dans le mandat, mais également pendant et à l'issue de celui-ci. La commission de médiation, paritaire, a pour objectif d'offrir une alternative aux contentieux en matière d'entrave personnelle à l'exercice des mandats de représentation. À la fin de leur mandat, les représentants bénéficient d'un abondement de leur compte personnel de formation sous certaines conditions de durée du mandat, notamment afin de faciliter leur reconversion.

Répartition des accords collectifs par thème et évolution

	2015	Part sur le nombre total d'accords	2014	2015/2014 Évolution
Aménagement et organisation du temps de travail	142	12,2 %	134	6,0 %
Diversité et égalité des chances	87	7,5 %	80	8,8 %
Droits syndicaux	75	6,5 %	127	(40,9 %)
Formation	28	2,4 %	15	86,7 %
GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)	44	3,8 %	124	(64,5 %)
Prévention/sécurité/santé	55	4,7 %	43	27,9 %
Protection sociale	101	8,7 %	106	(4,7 %)
Rémunération et périphérie	550	47,3 %	572	(3,8 %)
Retraite	7	0,6 %	11	(36,4 %)
Autres	73	6,3 %	31	135,5 %
Total	1 162	100,0 %	1 243	(6,5 %)

Plus de 47 % des accords portent sur la rémunération. Parmi les autres thèmes, la négociation collective a abouti de façon significative à des accords concernant l'aménagement et l'organisation du temps de travail, avec 142 accords signés en 2015. On note également une diminution des accords conclus relatifs aux droits syndicaux, passant de 127 à 75 en 2015.

1.5.5 Conflits collectifs

Les absences pour grève chez VINCI restent très marginales. Ainsi en 2015, sur les 42,8 millions de jours travaillés, les absences pour grève ont représenté 9 791 journées (dont 8 010 en France). Les revendications concernent essentiellement les salaires et répondent à des mots d'ordre nationaux.

1.6 Santé et sécurité

1.6.1 Politique générale de prévention

L'objectif d'atteindre le « zéro accident » reste la première priorité du Groupe. Cet objectif, rappelé dans le Manifeste de VINCI, s'applique aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'aux intérimaires et aux personnels extérieurs intervenant sur les chantiers (salariés des cotraitants ou des sous-traitants, par exemple) et sur les sites d'exploitation (clients des autoroutes, des parkings, des aéroports, etc.). L'action de VINCI reposant sur l'incitation, le Groupe accompagne par ailleurs ses fournisseurs et ses sous-traitants en mettant à leur disposition des outils et des moyens et en les associant à des actions phare. La *Charte relations sous-traitants* de VINCI, publiée en 2013, traduit en dispositions structurantes les principes du Groupe en la matière. Depuis la mise en œuvre de cette politique prioritaire, les résultats sécurité se sont considérablement améliorés, y compris ces dernières années avec un taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt de 7,08 (7,51 en 2014).

En 2015, la diffusion d'une culture sécurité pour tous les collaborateurs s'est poursuivie, ainsi que le travail sur la remontée et l'analyse des presque-accidents. L'identification des situations de presque-accidents et des situations à risque en amont des potentiels accidents permet non seulement de réduire le nombre d'accidents mais surtout de construire une culture de la sécurité au quotidien. Des événements mondiaux sur le thème de la sécurité sont organisés régulièrement par les différents pôles du contracting telles, en 2015, la Semaine internationale de la sécurité chez VINCI Energies et chez VINCI Construction, ainsi que la Journée internationale de la prévention d'Eurovia. L'intégration du personnel intérimaire et des sous-traitants dans les actions de formation et de sensibilisation à la sécurité se systématisent au sein du Groupe. Les données sécurité concernant les intérimaires et les sous-traitants sont également de plus en plus intégrées aux indicateurs de pilotage de performance du Groupe.

1.6.2 Santé, sécurité des salariés VINCI

La politique de santé-sécurité a pour objectif d'anticiper et de prévenir les risques liés au travail, y compris les risques psychosociaux. Elle consiste aussi à assurer la qualité des conditions d'hygiène, de sécurité, de santé et de qualité de vie au travail, et enfin à assurer le reclassement des salariés victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles. La démarche de prévention est animée au niveau du Groupe par la coordination santé-sécurité VINCI. Cette coordination mondiale réunit les directeurs santé-sécurité des différents pôles du Groupe. Elle a pour mission de bâtir une culture santé et sécurité commune, de faciliter l'échange des bonnes pratiques, de fiabiliser les indicateurs et de proposer de nouvelles voies de progrès, adaptées à chaque métier. Elle facilite le travail sur des thématiques communes et la mise en place de dispositions partagées. Les réseaux sociaux, les plates-formes internes collaboratives et les applications mobiles facilitent la diffusion et le suivi des actions sécurité auprès de la communauté des préventeurs, soit une centaine de personnes.

Les campagnes de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des salariés font partie des différents dispositifs de prévention.

Sur la thématique de la santé au travail, les initiatives, campagnes et études concernent notamment les addictions, l'ergonomie des postes de travail et les troubles musculo-squelettiques (TMS). En France, VINCI a été partenaire de l'Anact (Agence nationale d'amélioration des conditions de travail) pour la Semaine de la qualité de vie au travail. Une conférence sur la santé au travail a été organisée pour les réseaux ressources humaines et santé-sécurité, en présence de plusieurs membres du comité Exécutif de VINCI.

Résultat de ces différentes actions, le pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt est passé de 60 % à 71 % en cinq ans, soit une progression de plus de 18 %.

Taux de fréquence, taux de gravité, pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt et évolution

	Groupe			Dont France		
	2015	2014	2015/2014 Évolution	2015	2014	2015/2014 Évolution
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ^(*)	7,08 <input checked="" type="checkbox"/>	7,51	(5,7 %)	9,07	9,30	(2,5 %)
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt ^(**)	0,51 <input checked="" type="checkbox"/>	0,49	4,1 %	0,85	0,79	7,6 %
Pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt	71 %	69 %	3 %	66 %	65 %	2 %

^(*) Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées.

^(**) Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt : (nombre de jours d'absence pour accident du travail x 1 000)/nombre d'heures travaillées.

Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

En cinq ans, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt est passé de 10,3 (résultat 2011) à 7,08 (résultat 2015).

Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail avec arrêt par pôle d'activité

	Taux de fréquence		Taux de gravité	
	2015	2014	2015	2014
Concessions	18,95	17,98	0,92	0,69
VINCI Autoroutes	9,50	10,81	1,02	0,79
VINCI Airports	30,17	27,07	0,85	0,64
Autres concessions	4,59	7,01	0,57	0,23
Contracting	6,31	6,82	0,48	0,48
VINCI Energies	5,86	6,67	0,37	0,39
Eurovia	7,85	7,36	0,69	0,63
VINCI Construction	5,92	6,65	0,46	0,48
Groupe	7,08 <input checked="" type="checkbox"/>	7,51	0,51 <input checked="" type="checkbox"/>	0,49

Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

En 2015, le nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle reconnue dans le Groupe a été de 66 421 jours, à rapprocher des 42,8 millions de jours travaillés.

Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle reconnue, taux de fréquence, taux de gravité des maladies professionnelles reconnues et évolution

	Groupe			Dont France		
	2015	2014	2015/2014 Évolution	2015	2014	2015/2014 Évolution
Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle reconnue	66 421	56 366	17,8 %	65 781	56 318	16,8 %
Taux de fréquence des maladies professionnelles reconnues ^(*)	1,24	1,07	15,9 %	2,66	2,19	21,5 %
Taux de gravité des maladies professionnelles reconnues ^(**)	0,21	0,18	16,7 %	0,45	0,37	21,6 %

(*) Taux de fréquence des maladies professionnelles : (nombre de maladies professionnelles reconnues x 1 000 000)/heures travaillées.

(**) Taux de gravité des maladies professionnelles : (nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle x 1 000)/heures travaillées.

1.6.3 Santé et sécurité du personnel intérimaire

VINCI associe pleinement les entreprises de travail temporaire aux objectifs de sa politique de prévention-sécurité et notamment à son objectif du « zéro accident ». Cette démarche se concrétise au travers des clauses des contrats-cadres qui lient dans la durée le Groupe à ses partenaires.

En 2011, les entreprises de travail temporaire ont été sélectionnées par le contrat-cadre du Groupe en France sur la base de données économiques et extra-financières. En 2015, un nouvel appel d'offres a été lancé, intégrant des critères de sélection accrus en matière de santé et de sécurité au travail. Ce nouveau référencement prendra effet au 1^{er} janvier 2016.

L'écart constaté entre les taux de fréquence des collaborateurs intérimaires et des collaborateurs de VINCI s'analyse au regard des postes occupés, des acquis sécurité, de l'expérience et des savoir-faire techniques. Le reporting des accidents du travail des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI permet de mettre en œuvre des actions concrètes de prévention. Les actions menées au travers des derniers contrats-cadres ont permis de faire baisser, en France, le taux de fréquence des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI, en particulier pour les activités de concession. En 2015, en France, ce taux de fréquence est de 24,66. À noter également, le recours décroissant aux intérimaires dans une période de crise économique, passant de 26 959 en 2014 à 23 487 travailleurs intérimaires (en équivalents temps-plein) dans le monde en 2015.

Taux de fréquence en France des accidents du travail avec arrêt des intérimaires par branche et évolution^(*)

	2015	2014	2015/2014 Évolution
Concessions	13,39	21,21	(36,9 %)
Contracting	24,80	23,08	7,5 %
Total	24,66	23,02	7,1 %

(*) Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel intérimaire : (nombre d'accidents du travail avec arrêt du personnel intérimaire x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées du personnel intérimaire.

1.6.4 Santé et sécurité des sous-traitants

La sous-traitance représente pour le Groupe un montant de 8,6 milliards d'euros en 2015, soit environ 22 % du chiffre d'affaires. Dans les activités de VINCI, la sous-traitance est multiforme et s'exerce à des niveaux très divers, certaines sociétés de VINCI se trouvant également en position de sous-traitant. Dans ces conditions de complexité, de nombreuses sociétés du Groupe ont mis en œuvre des contrats-cadres spécifiques avec leurs sous-traitants. Leur dénominateur commun est l'objectif « zéro accident », assorti de clauses particulières concernant le port des équipements de protection individuelle, la déclaration des accidents du travail ainsi qu'une information permanente sur l'évolution des risques sur chantier. La *Charte relations sous-traitants* de VINCI rappelle l'importance accordée par le Groupe au fait que les salariés de ses partenaires bénéficient sur les chantiers de conditions de sécurité comparables à celles de ses salariés. La diffusion de cette charte s'effectue au travers des clubs pivot régionaux, lieux de rencontres et d'échanges réguliers entre les dirigeants régionaux des activités du Groupe.

1.6.5 Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

La politique de VINCI en matière de santé et de sécurité se concrétise par la négociation et la conclusion d'accords spécifiques avec les partenaires sociaux sur des thématiques liées à l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs et donc la performance globale des sociétés du Groupe. L'un des thèmes majeurs de la négociation collective en 2015 a été la prévention des facteurs de pénibilité, avec l'objectif global d'optimiser les conditions d'exercice des métiers.

En France, les pouvoirs publics ont décidé de faire évoluer par le dialogue social les dispositifs réglementaires sur la pénibilité mis en place en 2014. VINCI a contribué à ce dialogue et le poursuit activement dans les branches professionnelles en 2015 et pour les années suivantes.

1.7 Formation

1.7.1 Politique générale de formation

La politique générale de formation a pour objectifs principaux de partager les fondamentaux de la culture du Groupe et de transmettre des savoirs et des savoir-faire, afin de répondre aux attentes de nos clients, d'en être le meilleur partenaire et de maintenir un haut niveau de performance opérationnelle des équipes. Elle vise également à favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle de chaque collaborateur grâce à des formations « métiers » et des sessions dédiées au management et au développement personnel et professionnel.

Le développement des compétences répond aux besoins d'amélioration de la productivité et d'adaptation à l'évolution des techniques et des technologies dans chaque métier. L'évolution des projets vers des ouvrages toujours plus complexes et globaux suscite par ailleurs de nouveaux besoins de formation à la mise en synergie des métiers.

Pour atteindre ces objectifs, les sociétés de VINCI ont développé leurs propres centres de formation internes. En central, VINCI Academy pilote des programmes de management, de management de projet et d'autres – transverses – destinés aux dirigeants du Groupe et aux filières fonctionnelles. VINCI Academy termine en 2015 la formation d'une partie de sa population cible. L'année 2016 verra le lancement d'un nouveau projet pédagogique.

En 2015, la part des formations dispensées par les centres de formation internes reste stable et représente 24,2 % du total. Afin d'accompagner la stratégie du Groupe, l'année 2015 a été marquée par une accélération du déploiement à l'international d'un grand nombre de programmes en management de projet, préparation et organisation des chantiers, sécurité, développement des connaissances et des compétences de nos collaborateurs, des sous-traitants mais aussi des partenaires.

Cette accélération est notamment permise par l'utilisation du digital et de la formation en ligne. VINCI Airports compte ainsi plus de 40 000 heures (incluant le e-learning) de formation interne. Des formations relatives à la réglementation aéroportuaire, au management et à l'apprentissage des langues sont donc dispensées par ce biais.

À noter également, l'ouverture en juin 2015 du centre de formation Campus Africa Pro au Maroc, dédié à la formation de l'ensemble des cadres de Sogea-Satom travaillant en Afrique et aux équipes de Sogea Maroc.

L'internationalisation se confirmera en 2016, en particulier chez Eurovia avec la création d'une académie spécifique afin de déployer à l'international une offre de formation adaptée.

Activité des centres de formations internes : nombre d'heures de formation et évolution

Pôles	Centres de formation internes	Nombre d'heures de formation en 2015	2015/2014 Évolution	Nombre de stagiaires en formation en 2015	2015/2014 Évolution
VINCI (*)	VINCI Academy	2 957	(70,9 %)	169	(83,5 %)
Concessions		175 585	9,9 %	20 646	21,6 %
VINCI Autoroutes	Parcours Cofiroute, Parcours ASF, Parcours Escota	155 400	5,0 %	18 265	12,7 %
VINCI Airports	Academy VINCI Airports	20 185		2 381	
Contracting		573 137	2,4 %	33 233	5,0 %
VINCI Energies	Académie VINCI Energies, Cegelec Groupe University	154 349	1,5 %	9 186	1,2 %
Eurovia	Centre de formation aux techniques routières	103 600	2,3 %	3 580	30,0 %
VINCI Construction	Cesame, Centre Eugène Freyssinet, Centre Sogea-Satom, VINCI Construction Grands Projets	315 188	2,8 %	20 467	3,2 %
Total		751 679	3,0 %	54 048	8,8 %

(*) VINCI Academy concerne l'ensemble des pôles du groupe VINCI en France et à l'international.

1.7.2 Actions de formation

En 2015, en moyenne, 17 heures de formation par salarié ont été dispensées au sein du Groupe, dont 19 heures par manager et 16 heures par non-manager. 73 % des managers ont bénéficié d'une formation. L'investissement en formation a représenté en 2015 plus de 186 millions d'euros. Plus de 3,1 millions d'heures (soit 2,2 % de moins qu'en 2014) ont concerné principalement les formations métiers (40 %), l'hygiène et la sécurité (37 %). En 2015, l'ambition de VINCI de favoriser le développement professionnel de chaque salarié en lui proposant un projet de formation personnalisé s'est confirmée, puisque 122 531 collaborateurs ont été formés, soit 65 % des effectifs.

Répartition des heures par type de formation et évolution

	2015						Dont France	2014	2015/2014
	Managers	Non-managers	Hommes	Femmes	Total	%			
Formation métier	202 177	1 046 596	1 107 789	140 984	1 248 773	40,2 %	695 799	1 311 737	(4,8 %)
Hygiène et sécurité	149 355	1 010 966	1 080 708	79 613	1 160 321	37,4 %	705 919	1 184 447	(2,0 %)
Environnement	9 765	31 632	33 390	8 007	41 397	1,3 %	16 096	39 255	5,5 %
Management	115 043	88 776	170 808	33 011	203 819	6,6 %	118 008	220 572	(7,6 %)
Administration et supports	108 614	143 432	170 929	81 417	252 046	8,1 %	151 357	224 801	12,1 %
Langues	63 206	66 245	90 208	39 243	129 451	4,2 %	45 251	122 113	6,0 %
Formation diversité	2 693	4 821	5 641	1 873	7 514	0,2 %	2 907	12 199	(38,4 %)
Autres	22 638	39 279	48 089	13 828	61 917	2,0 %	35 210	59 296	4,4 %
Total	673 491	2 431 747	2 707 562	397 976	3 105 238	100,0 %	1 770 547	3 174 420	(2,2 %)
Nombre d'heures de formation par salarié	19	16	17	15	17		18	17	0,0 %

1.8 Diversité et égalité des chances

1.8.1 Politique générale de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations

Depuis 2004, VINCI a engagé une politique diversité sur deux axes : la prévention de toute forme de discrimination, à l'embauche, dans les relations de travail et dans les évolutions de carrière des collaborateurs, d'une part, la promotion de l'égalité des chances, en particulier en matière de mixité professionnelle, d'emploi des personnes en situation de handicap ou issues de l'immigration, et de gestion des âges, d'autre part.

La mise en œuvre de la stratégie « diversité » s'appuie sur un réseau mondial comptant 109 animateurs à fin 2015. Ces animateurs sont formés et échangent régulièrement lors de journées « diversité » ou via leur réseau social collaboratif. Les principaux thèmes traités en 2015 ont été la diversité religieuse et les discriminations. En 2015, un support pédagogique sur l'apparence physique en milieu professionnel, réalisé en partenariat avec l'AFMD (Association française des managers de la diversité) et diffusé à l'ensemble des animateurs diversité, leur permet d'animer localement des séances de sensibilisation. Les formations à la diversité, intégrées aux parcours de formation des managers opérationnels du Groupe, se sont poursuivies, pour un total de 7 514 heures en 2015. Pour compléter l'offre, VINCI Academy propose une nouvelle formation d'une journée sur le management de la diversité au service de la performance, à destination des managers du Groupe.

La diversité reste un thème indissociable du dialogue social. Le nombre d'accords collectifs signés sur le thème de la diversité et de l'égalité des chances est de 87 en 2015.

En France, le Groupe poursuit sa politique d'élargissement du périmètre des entreprises ayant obtenu le label Diversité, avec cinq nouvelles entreprises engagées dans la démarche de labellisation.

1.8.2 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

VINCI s'est fixé l'objectif de faire progresser la mixité dans ses métiers et d'atteindre notamment 20 % de femmes managers en 2015. Elles représentaient, à fin 2015, 18 % de l'effectif total des managers dans le monde et 20 % de l'effectif en France (19,6 % en 2014). VINCI s'est fixé un nouvel objectif de 25 % à l'horizon 2020.

Depuis 2010, les effectifs féminins du Groupe sont passés de 23 478 à 26 906, soit une augmentation de près de 15 %, alors que l'effectif total du Groupe est passé de 179 527 à 185 542, soit une augmentation de 3,3 %.

Répartition des effectifs féminins par pôle d'activité et évolution

	2015						2014	2015/2014
	Nombre de femmes managers	En % de l'effectif des managers	Nombre de femmes non-managers	En % de l'effectif des non-managers	Total des effectifs féminins	En % de l'effectif total	Total	Évolution
Concessions	716	36 %	3 947	36 %	4 663	36 %	4 694	(1 %)
VINCI Autoroutes	311	34 %	2 468	42 %	2 779	41 %	2 966	(6 %)
VINCI Airports	259	38 %	1 345	29 %	1 604	30 %	1 513	6 %
Autres concessions	146	37 %	134	49 %	280	42 %	215	30 %
Contracting	5 548	17 %	16 332	12 %	21 880	13 %	21 327	3 %
VINCI Energies	1 901	15 %	6 494	12 %	8 395	13 %	8 184	3 %
Eurovia	663	14 %	3 461	10 %	4 124	11 %	4 045	2 %
VINCI Construction	2 984	19 %	6 377	12 %	9 361	14 %	9 098	3 %
VINCI Immobilier et holdings	178	36 %	185	63 %	363	46 %	379	(4 %)
Total	6 442	18 %	20 464	14 %	26 906	15 %	26 400	2 %

1.8.3 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

La politique de prévention a vocation à tout mettre en œuvre pour limiter les accidents du travail et leurs conséquences en termes d'inaptitude. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap se déclinent en trois axes : le reclassement des salariés en situation d'inaptitude, le recrutement de personnes handicapées et le recours aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (Esat).

L'association Trajeo'h, dont l'objectif est de favoriser le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation d'inaptitude et d'accompagner les entreprises du Groupe, en France, sur le sujet du handicap, a fortement développé son activité. 2015 a été marquée par une couverture complète du territoire français métropolitain. L'ensemble de ses structures a réalisé 343 prises en charge pour 404 signalements de salariés, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2014.

En 2015, dans le monde, 3 830 personnes en situation de handicap travaillent dans le Groupe. Elles représentent 2,1 % des effectifs du Groupe. La société Faceo Entreprise Adaptée, entreprise adaptée du Groupe spécialisée dans le domaine du facility management, compte 49 salariés handicapés à fin 2015, soit plus de 90 % de ses effectifs, qui interviennent sur tout le territoire français auprès de 23 entreprises clientes.

L'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des salariés en situation de handicap a diminué de 2,8 % en 2015, soit un chiffre d'affaires de 6,5 millions d'euros. La diffusion d'un kit pédagogique s'est toutefois poursuivie auprès des responsables achats et des managers. Il explique le fonctionnement des entreprises employant majoritairement des salariés en situation de handicap et le type de prestations réalisées. Ce kit se compose d'un guide, d'un contrat-type, d'un film et de supports visuels de sensibilisation. De son côté, VINCI Energies France a développé un outil de géolocalisation des EA et des Esat. Cet outil a vocation à être largement diffusé au sein du Groupe en 2016 après une phase de test en 2015 dans deux régions.

Dans certains pays, la loi impose aux sociétés d'employer un certain pourcentage de personnes en situation de handicap (certains secteurs d'activité n'étant pas concernés par cette démarche) ou de s'acquitter d'une contribution compensatrice. Dans le Groupe, le montant de cette contribution était stable depuis plusieurs années (4,6 millions d'euros). En 2015, elle a augmenté de près de 19 % et avoisine 5,5 millions d'euros.

Répartition des collaborateurs en situation de handicap par pôle d'activité et évolution

	2015				2014		2015/2014		
	Managers	En % de l'effectif des managers	Non-managers	En % de l'effectif des non-managers	Total	En % de l'effectif total	Total	En % de l'effectif total	Évolution
Concessions	24	1,2 %	411	3,8 %	435	3,4 %	517	3,4 %	(15,9 %)
VINCI Autoroutes	22	2,4 %	393	6,7 %	415	6,1 %	408	5,6 %	1,7 %
VINCI Airports	1	0,1 %	13	0,3 %	14	0,3 %	17	0,4 %	(17,6 %)
Autres concessions	1	0,3 %	5	1,8 %	6	0,9 %	92	1,1 %	(93,5 %)
Contracting	331	1,0 %	3 047	2,2 %	3 378	2,0 %	3 430	1,9 %	(1,5 %)
VINCI Energies	154	1,2 %	1 429	2,7 %	1 583	2,4 %	1 648	2,5 %	(3,9 %)
Eurovia	27	0,6 %	714	2,1 %	741	1,9 %	694	1,7 %	6,8 %
VINCI Construction	150	1,0 %	904	1,7 %	1 054	1,5 %	1 088	1,5 %	(3,1 %)
VINCI Immobilier et holdings	5	1,0 %	12	4,1 %	17	2,2 %	14	1,7 %	21,4 %
Total	360	1,0 %	3 470	2,3 %	3 830	2,1 %	3 961	2,0 %	(3,3 %)

2. Informations environnementales

2.1 Politique générale de l'environnement : « Ensemble pour la croissance verte ! »

2.1.1 Organisation environnementale

La mise en œuvre de la politique environnementale « Ensemble pour la croissance verte ! » (voir page 33) repose sur les engagements du comité Exécutif du Groupe, sur la responsabilisation de chaque acteur opérationnel dans les entreprises et sur un dialogue très ouvert avec les pouvoirs publics nationaux, européens et internationaux, et avec les associations de protection de l'environnement. Les directions opérationnelles s'appuient sur un réseau de plus de 500 correspondants, qui ont pour mission de maîtriser les risques environnementaux. Elles animent et font vivre au quotidien la politique environnementale de VINCI au cœur de leurs activités. Le comité Développement durable du Groupe pilote ce réseau, organise des groupes de travail techniques associant des experts de chaque pôle, tels la coordination Biodiversité, le groupe Économie circulaire ou encore le groupe Performance énergétique, et coordonne l'action environnementale du Groupe. Advance, la démarche d'autodiagnostic de développement durable, référentiel commun à l'ensemble des sociétés du Groupe, permet à chaque comité de direction des filiales, en reprenant le concept de l'ISO 26000, de faire le point sur son niveau d'engagement et de valider son plan d'actions environnementales.

2.1.2 Reporting environnemental : couverture et périmètre

Le reporting environnemental de VINCI traite les thématiques listées dans l'article 225 de la loi Grenelle II. Il utilise le logiciel commun au reporting financier et social, et s'appuie sur un référentiel inspiré des lignes directrices du GRI 4 (Global Reporting Initiative), qui sont déclinées pour les activités des sociétés de VINCI (voir le tableau de correspondance, pages 327 et 328). Il couvre la quasi-totalité des sociétés du Groupe et comprend une soixantaine d'indicateurs quantitatifs portant sur les aspects environnementaux majeurs pour le Groupe : la consommation des ressources et des énergies, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets et le recyclage, la certification, la formation, les incidents et les provisions pour risques environnementaux. Il est établi à partir des guides méthodologiques actualisés et des procédures accessibles sur l'intranet du Groupe. En complément de ce reporting réalisé en central, chaque pôle utilise ses propres indicateurs de pilotage. La Note méthodologique, pages 202 et 203, en précise les éléments clés.

Le taux de couverture du reporting environnemental se stabilise et représente, à fin 2015, 98 % du chiffre d'affaires du nouveau périmètre, comme en 2014. Malgré l'intégration de la quasi-totalité des activités concessionnaires, cette stabilisation, suite à une hausse constante au cours des années précédentes, est due à la difficulté d'augmenter significativement le taux de couverture à l'international des activités de court terme, couplée à une progression du chiffre d'affaires au grand international. L'effort se poursuit donc sur le suivi des activités de court terme au grand international pour atteindre un taux de couverture de 100 %, ces données étant suivies au niveau des chantiers mais non encore consolidées en central.

Taux de couverture du reporting environnemental

(en pourcentage du chiffre d'affaires)	2015	2014	2013
Concessions	100	98	93
VINCI Autoroutes	100	100	100
VINCI Airports	100	100	30
Autres concessions	94	-	-
Contracting	-	-	-
VINCI Energies	99	100	99
Eurovia	99	96	96
VINCI Construction	97	97	94
VINCI Immobilier	100	100	100
Total	98	98	96

VINCI fait vérifier ses informations sociales, environnementales et sociétales par ses commissaires aux comptes depuis 2002. En 2015, le Groupe a désigné l'un de ses commissaires aux comptes comme organisme tiers indépendant pour attester la présence et la sincérité des informations RSE publiées dans ce rapport, en conformité avec les dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale. L'organisme tiers indépendant a mené des entretiens et réalisé des sondages sur l'application du référentiel auprès des filiales suivantes : Eurovia, Sogea-Satom, Soletanche Freyssinet, VINCI Airports, VINCI Autoroutes (ASF et Cofiroute), VINCI Construction France, VINCI Construction UK et VINCI Energies International & Systems. Les entreprises du contracting à l'international font l'objet d'un suivi particulier, notamment dans les pays suivants : Congo, États-Unis, Hong Kong, Maroc, Pologne, Portugal, Royaume-Uni et Togo. La présentation des données environnementales se base sur le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, en application de l'article 225 de la loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010.

Après avoir été l'un des premiers groupes de France en faveur d'une vérification volontaire de ses données, VINCI poursuit sa démarche de progrès et considère la transparence vis-à-vis des parties prenantes comme un élément de performance. Les données présentées dans ce rapport sont consolidées selon la même méthode que les données financières de VINCI. Certaines entités comme QDVC (VINCI Construction Grands Projets) restent consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle.

2.1.3 Formations à l'environnement

Les sensibilisations et formations à l'environnement concernent l'ensemble des sociétés de VINCI et représentent en 2015 un total de 41 397 heures. Les formations à l'environnement s'intègrent de plus en plus dans les cursus existants (travaux, études, exploitation, etc.). Sur les chantiers, les salariés, les intérimaires et les sous-traitants font l'objet d'une sensibilisation forte via les quarts d'heure environnement hebdomadaires. En France, ces quarts d'heure sont déployés dans tous les métiers de la branche contracting. À l'international, ces formations se généralisent. En 2015, au Royaume-Uni, VINCI Plc a, par exemple, mis en place 248 sessions de formation, du module d'une heure en e-learning jusqu'aux stages de deux semaines débouchant sur l'attribution d'un certificat de l'IEMA (Institute of Environmental Management and Assessment).

Formations et sensibilisation à l'environnement et évolution

	Nombre d'heures de formation		Évolution
	2015	2014	2015/2014
Concessions	7 120	9 583	(26 %)
VINCI Autoroutes	6 838	8 654	(21 %)
VINCI Airports	110	858	(87 %)
Autres concessions	172	71	100 %
Contracting	34 277	29 620	16 %
VINCI Energies	5 439	4 425	23 %
Eurovia	9 693	14 246	(32 %)
VINCI Construction	19 145	10 949	75 %
VINCI Immobilier et holdings	-	51	(100 %)
Total	41 397	39 254	5 %

2.1.4 Prévention des incidents environnementaux

Chaque entité du Groupe met en place et actualise ses propres plans de prévention des incidents environnementaux selon les risques à prévenir. Les projets les plus significatifs donnent lieu à une analyse préalable des risques environnementaux, qui se traduit par la définition de moyens techniques et organisationnels de prévention. Des documents spécifiques et des équipements permettent de se préparer mais aussi de remédier aux situations d'urgence. Chez VINCI Construction France, par exemple, les bureaux d'études mais aussi les directeurs de travaux et les compagnons sont formés à la prévention des risques environnementaux en fonction des spécificités de leurs métiers. Cette formation porte tant sur la réglementation que sur l'adoption des bonnes pratiques.

En 2015, quatre incidents environnementaux (six en 2014) concernant VINCI ou ses sous-traitants ont été identifiés et considérés comme majeurs, c'est-à-dire ayant entraîné une pollution nécessitant l'intervention d'un expert externe et dont les conséquences s'étendent au-delà de l'emprise de l'entité. Trois incidents ont concerné des pollutions d'eau en France (dont un à la frontière franco-suisse) et le quatrième une pollution des sols en France. Ils ont tous été traités conformément à la réglementation en vigueur.

2.1.5 Certifications environnementales

VINCI incite ses sociétés à s'engager dans une démarche de certification environnementale de type ISO 14001 afin de valider et d'améliorer le bon fonctionnement de leur système de management environnemental. En 2015, les activités d'exploitation restent à un haut niveau de certification. Chez VINCI Autoroutes, 100 % des autoroutes en exploitation sont certifiées ISO 14001 ; chez VINCI Airports, 12 aéroports, correspondant à 72 % du chiffre d'affaires, sont certifiés. Dans les activités de contracting, la part du chiffre d'affaires certifié est en constante progression, notamment chez VINCI Energies : 40 % (24 % en 2010) et VINCI Construction : 75 % (59 % en 2010).

Couverture des activités du Groupe par la certification environnementale ISO 14001

(en pourcentage)	ISO 14001			Périmètre/Référence
	2015	2014	2013	
VINCI Autoroutes				France
Autoroutes en exploitation	100	100	100	en nombre de kilomètres
Autoroutes en construction	100	100	100	en nombre de kilomètres
VINCI Airports, part du chiffre d'affaires	72	69	-	France et international
Autres concessions, part du chiffre d'affaires	7			France et international
VINCI Energies, part du chiffre d'affaires	40	34	29	France et international
Eurovia				France et international
Production des carrières en propre	63	63	59	en tonnes
Production des postes d'enrobage en propre	39	39	47	en tonnes
Production des usines de liants en propre	61	61	73	en tonnes
Part du chiffre d'affaires de l'activité travaux	32	32	29	France et international
VINCI Construction, part du chiffre d'affaires	75	64	62	France et international

Les entreprises de VINCI ont un solide savoir-faire sur les projets labellisés (type HQE, BREEAM®, LEED®, etc.). En 2015, le volume d'activité représenté par ces projets a atteint 4,6 milliards d'euros. Au total, les entreprises de VINCI ont livré 344 opérations, dont 47 labellisées BREEAM® et 8 labellisées LEED®, en construction neuve comme en réhabilitation. À Villeurbanne (France), dans le quartier GrandClément en face du Pôle PIXEL, VINCI Construction France a livré le bâtiment L'Echo. Cette opération de 6 430 m² de bureaux suit la démarche Oxygen®, l'éco-engagement de VINCI Construction France, afin de répondre à une garantie de performance énergétique contractée avec l'investisseur. De plus, L'Echo fait l'objet d'une certification environnementale internationale BREEAM® et fait partie des 105 opérations Blue Fabric, la marque de construction durable de VINCI Construction France. VINCI Immobilier a inauguré son nouveau siège, In Situ, à Boulogne-Billancourt, en France. Ce bâtiment tertiaire de 13 473 m² met en œuvre la démarche OpenWork sur le bien-être au bureau et la performance des actifs immobiliers, et a fait l'objet d'une triple certification : HQE, BBC et BREEAM® Very Good.

2.2 Préservation des ressources

2.2.1 Protection de la ressource en eau

VINCI a répondu pour la quatrième fois au questionnaire du CDP Water Disclosure et fait ainsi partie des 405 entreprises mondiales en capacité de se livrer à cet exercice, soutenu par 617 investisseurs mondiaux. En 2015, le Groupe a obtenu la note « B- », soulignant le bon niveau de sa gestion de la ressource en eau par rapport aux autres entreprises du secteur. Selon les résultats de ce questionnaire, VINCI fait partie des meilleures entreprises mondiales capables d'évaluer les risques liés à l'eau de manière complète et fiable. La stratégie « eau » du Groupe est déclinée à partir de sa politique environnementale : elle consiste à inclure la consommation et la prévention des pollutions de l'eau dans les analyses de risque, à mesurer et réduire les consommations d'eau liées aux activités et produits, à protéger les milieux aquatiques et les écosystèmes associés. Un club pivot Activités hydrauliques international identifie les savoir-faire et construit de nouvelles offres spécifiques. Ces activités représentent environ 10 % du chiffre d'affaires de VINCI Construction. Dans ce domaine, les opportunités se développent fortement : la demande en eau douce devrait se traduire par de lourds investissements et les événements climatiques extrêmes (inondations, tsunamis, etc.) sont susceptibles d'imposer à l'avenir des travaux importants.

La ressource en eau est particulièrement suivie dans les sociétés du Groupe. De nombreuses actions spécifiques sont mises en place par les filiales afin d'en diminuer la consommation. Sur les autoroutes, 77 % du linéaire en service est, par exemple, équipé de systèmes de protection naturelle ou d'ouvrages adaptés à la vulnérabilité. La politique de protection de la ressource en eau a été renforcée par la mise en œuvre du Paquet vert autoroutier en 2010 et reste un fort enjeu en 2015. Des programmes de pistage des fuites sont menés sur le réseau autoroutier d'Escota, dans le sud de la France. De son côté, VINCI Construction met en œuvre une politique de recyclage des eaux usées en France. Une centaine de stations de lavage des bennes à béton en circuit fermé permettent aux chantiers de réaliser des économies de consommation très significatives. 100 % de leurs installations de centrales à béton comportent un bassin de décantation permettant le traitement des effluents et le recyclage de l'eau.

Les outils d'analyse de cycle de vie utilisés par VINCI permettent d'évaluer finement l'empreinte « eau » d'un quartier. Dans ces opérations, l'accent est mis en particulier sur la perméabilité des sols, la rétention des eaux pluviales et le traitement des eaux usées. Enfin, certaines filiales développent des offres spécifiques permettant de préserver les ressources d'eau douce. VINCI Construction Terrassement a ainsi développé Aqua-eco, une nouvelle technologie permettant d'économiser jusqu'à 65 % du volume d'eau utilisé pour l'arrosage sur les chantiers de travaux publics (projet nommé dans la région Activités centralisées lors du Prix de l'Innovation VINCI 2015). VINCI Construction Grands Projets propose de son côté une structure adaptée à la gestion et à l'optimisation des réseaux d'eau potable à l'international : Water Management International.

Consommation d'eau achetée (mètres cubes) et évolution

	2015	2014	Variation
Concessions	1 813 397	1 772 048	2,3 %
VINCI Autoroutes	791 110	877 655	(9,9 %)
VINCI Airports	976 551	894 393	9,2 %
Autres concessions	45 736	-	-
Contracting	6 429 125	4 936 001	30,2 %
VINCI Energies	296 764	329 456	(9,9 %)
Eurovia	1 330 994	1 254 129	6,1 %
VINCI Construction	4 801 367	3 352 416	43,2 %
VINCI Immobilier	5 663	5 608	1,0 %
Total	8 248 185	6 713 657	22,9 %

Dans les métiers de contracting, la forte variation de la nature des projets d'une année sur l'autre explique l'importance des variations des consommations. La forte augmentation observée chez VINCI Construction tient ainsi au démarrage de plusieurs grands chantiers à l'international. Dans les concessions, la légère progression des consommations s'explique en partie par l'intégration dans le périmètre du reporting de concessions de stades et d'infrastructures de transports. Les activités de concession mettent en œuvre un certain nombre d'actions pour réduire leurs consommations d'eau. ANA (VINCI Airports) est, par exemple, le seul acteur aéroportuaire au monde à évaluer son empreinte eau (sur ses dix plates-formes) : pour chaque aéroport, un plan d'actions est ainsi élaboré pour maîtriser et réduire la consommation et la pollution sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

VINCI poursuit l'amélioration du suivi de ses consommations d'eau, en consolidant le suivi des eaux forées ou pompées directement dans le milieu naturel. Le programme de suivi des consommations d'eau forée de VINCI Autoroutes s'étend désormais à la majorité des concessions.

Consommation d'eau forée (mètres cubes) et évolution

(en mètres cubes)	2015				2014			
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports(*)	Autres concessions(**)	Total concessions	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	Total concessions
Eau forée et prélevée directement dans les milieux naturels	373 188	56 323	2 700	432 211	274 370	-	-	274 370

(*) Le périmètre ne prend pas en compte les aéroports du Cambodge.

(**) Parmi les concessions, seul le Stade du Mans dispose d'un forage d'eau.

La mesure des consommations d'eau achetée ou prélevée directement par forage ou pompage reste complexe. Cette mesure doit être couplée à une analyse qualitative afin d'évaluer les impacts réels au regard de l'usage de l'eau et de la manière dont elle retourne dans le milieu naturel. Les activités de terrassement, par exemple, consomment de l'eau essentiellement pour limiter les émissions de poussières pendant les travaux, sous forme d'arrosage. En Afrique, l'eau est souvent pompée à l'aide de générateurs électriques installés à proximité des villages afin que les communautés puissent simplement y avoir accès. L'eau elle-même ne fait l'objet d'aucune transformation. Elle s'évapore ou retourne vers la nappe phréatique sans pollution. Pour les activités de fondations (tunnels, métros), l'eau présente dans le sous-sol est pompée, avant de retourner vers la nappe phréatique sans pollution. Ces quelques exemples prouvent la complexité de la mesure, compte tenu de la diversité des activités. Ainsi, le résultat obtenu au questionnaire du CDP Water 2015 (niveau Management B-) est un signe de maturité des sociétés de VINCI.

2.2.2 Consommation de matières premières et économie circulaire

Les principales consommations de matières premières de la branche concessions sont suivies et consolidées. En 2015, la maintenance des autoroutes a ainsi nécessité la mise en œuvre de 1 135 000 tonnes d'enrobés, dont près de 450 000 tonnes d'enrobés recyclés. Par ailleurs, l'approvisionnement en sel de déverglçage s'est élevé à 30 195 tonnes (17 654 tonnes en 2014), cette évolution étant due à un hiver plus rigoureux, nécessitant des mesures de prévention accrues pour assurer la sécurité des clients.

Dans les activités de contracting, les achats de matières premières sont décentralisés et, en règle générale, ne sont pas consolidés en volume. Les efforts de maîtrise portent sur l'achat de matériaux recyclés (à performance égale aux matériaux neufs), sur le recyclage des déchets produits par les activités (voir paragraphe 2.2.8) et sur l'approvisionnement local.

L'accent est également mis sur la conception de produits économes en matières premières. Cette démarche s'illustre chez VINCI Construction France par le développement de produits éco-conçus (logements, bureaux, résidences étudiantes, etc.). Dans le logement, le procédé constructif Habitat Colonne permet de réduire les consommations de matières premières de 20 %. Ce procédé a permis la construction de 2 613 logements en quatre ans (dont 892 en 2015).

Leaders de la construction bois en France, les sociétés spécialisées de VINCI Construction France, réunies sous la marque Arbonis, ont réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 41 millions d'euros, en légère contraction par rapport à 2014, en raison notamment d'un décalage de plusieurs projets et d'une diminution de la demande. En 2015, le savoir-faire de la marque s'est néanmoins illustré par la conception et l'installation de la salle plénière démontable de la COP 21 au Parc des expositions du Bourget (France). Sur ce projet complexe conçu avec des outils de maquette numérique 3D, Arbonis a mis en place une structure de 4 000 m² de surface, supportée par 18 portiques hauts de près de 20 mètres.

Reconnue comme action exemplaire en matière d'économie circulaire par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en France, l'engagement Granulat+ d'Eurovia est la première expérimentation d'écologie industrielle de son secteur. Cet engagement, mis en place sur les carrières de la zone méditerranéenne, a pour objectif de valoriser 100 % des ressources nécessaires à la production des granulats du BTP. Il repose sur le travail en commun des gestionnaires de carrières, des producteurs de déchets locaux et des utilisateurs de matières premières. En plus de ses bénéfices directs, cet engagement permet aux acteurs du territoire d'intégrer la problématique environnementale au cœur de leurs process. En 2015, Eurovia a déployé et adapté la démarche Granulat+ en Île-de-France et en Haute-Normandie, et a intensifié sa participation au sein de l'Institut de l'économie circulaire, renforçant davantage le lien avec les parties prenantes de cette démarche.

VINCI contribue aux débats publics sur l'évaluation de l'impact environnemental des matières premières en s'impliquant avec les associations professionnelles pour produire les inventaires de cycle de vie (ICV) des matériaux et en participant aux travaux de l'Observatoire énergie environnement transport (OEET) et de l'Association française des tunnels de l'espace souterrain (Aftes). Soletanche Freyssinet participe au groupe de travail Diogen sur les bases de données environnementales et contribue à développer une méthodologie s'appuyant sur les analyses de cycle de vie. Celle-ci permet d'évaluer et de comparer les méthodes d'exécution des ouvrages souterrains, d'estimer l'incidence des matériaux mis en œuvre, d'orienter la conception et l'exécution, et enfin de comparer des solutions techniques.

2.2.3 Consommations énergétiques

VINCI participe activement aux débats lancés par les pouvoirs publics en France et en Europe sur la transition énergétique, en particulier sur les thèmes de la réhabilitation énergétique des bâtiments et de l'éco-mobilité. En 2015, cette présence du Groupe s'est renforcée en France à l'occasion de nombreux événements organisés en marge de la COP 21, réunissant de nombreux acteurs publics et privés, notamment le Business & Climate Summit 2015 (20 et 21 mai), le World Efficiency 2015 (du 13 au 15 octobre). Depuis 2014, VINCI était déjà partie prenante du consortium soutenant l'étude SFTE (Société de financement de la transition énergétique), dont l'objectif est l'élaboration d'un dispositif financier innovant. Le but est de mobiliser de 50 à 100 milliards d'euros sur dix ans pour financer aux meilleures conditions les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics en France et en Europe. La garantie de performance énergétique, portée par VINCI depuis plusieurs années, fait partie des éléments incontournables du dispositif. Ces différents travaux ont alimenté les débats de la COP 21 sur les outils financiers.

En France, la Réglementation thermique 2012 (RT 2012), mesure majeure du Grenelle de l'environnement qui généralise les bâtiments basse consommation, est effective depuis 2014. Pour répondre à ses exigences à coût constant, VINCI développe de nouvelles offres dans le domaine du logement et des bureaux, en s'appuyant sur le savoir-faire de VINCI Construction pour minimiser les déperditions énergétiques de l'enveloppe et sur celui de VINCI Energies pour installer des équipements innovants, comme le chauffage tout air avec le procédé Green Floor. VINCI participe aux travaux de préparation de la future Réglementation bâtiment responsable (RBR), qui a vocation à élargir l'exigence de performance, aujourd'hui limitée aux aspects énergétiques, à l'ensemble des caractéristiques du bâtiment. Les réflexions en cours touchent aux usages et aux calculs des performances multicritères. Dans le cadre de son éco-engagement Oxygen®, VINCI Construction France garantit la performance énergétique des bâtiments livrés en neuf ou en réhabilitation. Cette garantie est assortie de dispositifs permettant aux occupants d'optimiser leur consommation. En 2015, la démarche a été appliquée à 56 opérations d'ampleur Oxygen®, dont on retiendra notamment celle réalisée à Marsannay-la-Côte, près de Dijon (France), concernant 70 logements sociaux sur 4 354 m² de surface habitable – le premier bâtiment de logements collectifs à énergie positive de Bourgogne.

En 2015, en France, l'obligation représentée par l'Audit énergétique réglementaire (AER) pour les grandes entreprises de plus de 250 salariés a été, pour les entreprises du Groupe concernées (environ 130), une opportunité de mesurer leur performance globale. Ces entreprises ont été parmi les premières à le réaliser, respectant l'échéance initialement fixée à la fin 2015, même après qu'elle eut été reportée à 2016 par l'État français. Anticipant la transposition de la directive européenne relative à l'efficacité énergétique dans d'autres pays membres de l'Union, VINCI invite l'ensemble de ses sociétés concernées par l'AER en Europe à se saisir de cet outil de performance. De son côté, VINCI Facilities (VINCI Energies) met à profit son savoir-faire (diagnostics et audits énergétiques, monitoring, optimisations, etc.) pour développer des offres de contrat de performance énergétique (CPE) et les proposer à ses clients via sa structure dédiée, Smart Energy.

Dans le cadre de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures », un outil de simulation de la performance énergétique et environnementale à l'échelle du quartier, NovaEquer, a été développé par Mines ParisTech. Commercialisé par un tiers, cet outil peut être utilisé par tous les acteurs des projets urbains (maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, entreprises, y compris concurrentes) pour apporter des réponses pertinentes à l'échelle d'un quartier.

Consommation totale d'énergie (dont gaz naturel et électricité) et évolution

	Gaz naturel/ propane (MWh) (*)	Électricité (MWh)	Total énergies (MWh) (**)		Variation
	2015	2015	2015	2014	
Concessions	53 087	270 737	465 723	441 671	5,4 %
VINCI Autoroutes	6 566	124 453	230 683	239 916	(3,8 %)
VINCI Airports	38 049	133 976	211 882	201 755	5,0 %
Autres concessions	8 472	12 307	23 158	-	0,0 %
Contracting	1 017 288	777 987	7 734 344	8 183 519	(5,5 %)
VINCI Energies	51 253	88 876	869 300	803 175	8,2 %
Eurovia	932 573	361 091	3 703 873	3 716 697	(0,3 %)
VINCI Construction	33 463	328 021	3 161 171	3 669 647	(13,9 %)
VINCI Immobilier	20	2 771	4 886	3 870	26,3 %
Total	1 070 396	1 051 494 ☑	8 204 954 ☑	8 629 060	(4,9 %)

(*) En 2015, les consommations de propane ont été ajoutées.

(**) Le total comprend les consommations de carburant, gaz naturel, électricité, fuel lourd, charbon et huiles usagées.

☑ Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

Les entreprises du Groupe portent une attention particulière à leur consommation d'énergie. En valeur absolue, celle-ci est en diminution de près de 5 % par rapport à 2014. En valeur relative, sur la période de reporting, l'intensité énergétique du Groupe s'élève à 213 MWh par million d'euros de chiffre d'affaires (220 MWh en 2014). Cette baisse significative, supérieure à la diminution du chiffre d'affaires, récompense les efforts des sociétés du Groupe.

Les consommations énergétiques d'Eurovia, directement liées à son activité industrielle, sont prépondérantes dans les consommations totales. Eurovia est donc le premier pôle du Groupe à avoir mis en place un plan de réduction énergie-CO₂ ambitieux, incluant des améliorations énergétiques sur les postes d'enrobage, les matériels de carrière et les bâtiments d'exploitation. Dès 2013, la société a développé l'outil Bridge, un tableau de bord permettant un suivi des consommations d'énergie à différentes échelles opérationnelles (délégation, région, etc.). Elle développe également des offres à faible consommation énergétique : le procédé d'enrobés tièdes Tempéra® permet ainsi d'économiser entre 20 et 40 % d'énergie lors de sa mise en œuvre. Ces enrobés représentent 13 % de la production française en 2015 (13 % en 2014).

En 2015, VINCI Airports a défini sa nouvelle politique environnement, dont l'un des quatre piliers est la réduction de son intensité énergétique de 20 % à l'horizon 2020 par rapport à 2013. La poursuite de cet objectif va de pair avec un renforcement de l'ensemble des actions en matière d'efficacité énergétique sur la totalité des plates-formes en exploitation.

VINCI Construction France a dépassé en 2015 son objectif de 40 % de part de bungalows performants d'ici à 2016 avec 54 % (+ 17 % par rapport à 2012), la part de bungalows très performants atteignant 24 %. Ses filiales spécialisées dans les métiers du bois, réunies sous la marque Arbonis, ont par ailleurs développé la sylvabox, un bungalow en bois à isolation renforcée, permettant une réduction des consommations énergétiques de 80 % par rapport aux bungalows de chantier traditionnels.

Consommations de carburant et évolution

	Diesel ^(*)	Essence	Total		
(en litres)	2015	2015	2015	2014	Variation
Concessions	13 562 653	81 512	13 644 165	13 131 013	3,9 %
VINCI Autoroutes	9 573 466	9 623	9 583 089	9 599 129	(0,2 %)
VINCI Airports	3 764 568	67 862	3 832 430	3 531 884	8,5 %
Autres concessions	224 619	4 027	228 646	-	0,0 %
Contracting	511 117 931	19 115 626	530 233 557	572 941 804	(7,5 %)
VINCI Energies	67 290 993	2 821 603	70 112 596^(**)	64 320 869	9,0 %
Eurovia	186 494 975	6 272 011	192 766 986	197 264 468	(2,3 %)
VINCI Construction	257 331 963	10 022 012	267 353 975	311 356 467	(14,1 %)
VINCI Immobilier	201 447	-	201 447	203 359	(0,9 %)
Total	524 882 031	19 197 138	544 079 169	586 276 176	(7,2 %)

(*) Depuis 2011, l'indicateur diesel prend en compte le diesel et le fuel domestique.

(**) Le périmètre a évolué avec l'intégration de la société Electrix.

En 2015, la réduction de 7,2 % des consommations de carburant s'explique à la fois par une baisse de l'activité, en particulier pour les activités de contracting, et par l'efficacité de la politique environnementale de réduction des consommations.

VINCI Autoroutes encourage ses clients à réduire leurs consommations de carburant via des sensibilisations à l'éco-conduite sur les aires de repos et en développant les offres permettant d'utiliser au mieux les infrastructures existantes, tel l'éco-comparateur VINCI Autoroutes. Des parkings, situés à proximité des gares de péage, organisent la rencontre entre les conducteurs et les passagers pour favoriser le covoiturage. À l'automne 2015, VINCI Autoroutes mettait à la disposition de ses clients 19 parkings de covoiturage (deux aires comptabilisées en 2014 comme deux parkings ont été incluses dans le même parking de covoiturage), soit 1 485 places de stationnement qui lui sont dédiées.

2.2.4 Recours aux énergies renouvelables (EnR)

Depuis plusieurs années, les achats d'électricité d'origine renouvelable par les sociétés de VINCI sont en forte hausse. En 2015, ces achats représentent 17 620 MWh (12 765 MWh en 2014), soit une augmentation de plus de 300 % en cinq ans. L'augmentation concerne aussi bien les sites fixes que les chantiers.

Les entreprises de VINCI Energies maîtrisent et développent les activités de conception, fourniture, installation et raccordement de centrales d'énergie renouvelable. Omexom, la marque de VINCI Energies spécialisée dans les projets de production, de transport, de transformation et de distribution d'énergie électrique, participe au développement des énergies renouvelables et a notamment contribué à installer en France plus de 20 % de la puissance éolienne et 30 % de celle du Maroc. VINCI Construction développe également des solutions techniques permettant l'industrialisation de la construction et l'optimisation de l'installation des parcs éoliens, sur terre et en mer. C'est notamment l'objet du projet de recherche Eolift, piloté par Freyssinet et lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt Grand Éolien de l'Ademe dans le cadre du programme Investissements d'avenir, dont les travaux se sont poursuivis en 2015.

VINCI Autoroutes dispose de 3 272 équipements solaires, thermiques et éoliens (à l'exclusion des pompes à chaleur) de production d'énergie renouvelable.

2.2.5 Condition d'utilisation des sols

Pour lutter contre l'artificialisation des sols et respecter un équilibre entre la nature et le cadre de vie, la problématique de l'utilisation des sols est traitée très en amont, notamment sous l'angle de la biodiversité et de l'agriculture urbaine, dans le cadre de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures ». L'intégration dans l'environnement et les conditions d'utilisation des sols sont plus particulièrement suivies dans les concessions autoroutières et chez Eurovia (carrières). Les entreprises interviennent sur les sites pour reconstituer le cadre de vie local. Elles ont développé un savoir-faire en génie écologique afin de leur donner une seconde vie,

riche du point de vue de la biodiversité. Pour tous les projets d'infrastructures et notamment en 2015 pour le projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux, des engagements ont été pris envers l'État et en concertation avec les communes en termes d'aménagements paysagers et de modelés du territoire, dans la continuité de 2014.

Les activités d'entreprises d'extraction, comme Eurovia, sont susceptibles de modifier durablement l'équilibre biologique des sols. En France, certains sites proposent parfois aux services de l'État de recréer un espace aux fonctionnalités écologiques plus remarquables que celles présentes initialement. Ainsi, Eurovia a mené notamment un travail de recherche sur les fonctionnalités et la qualité des sols reconstitués à partir de sédiments de dragage récoltés dans le port de Rouen et utilisés pour remblayer les ballastières de la carrière d'Yville-sur-Seine (Haute-Normandie), à la fin de la période d'extraction des matériaux. Les résultats de l'étude font état d'une qualité des sols comparable, d'un point de vue chimique et géologique, à la situation antérieure aux activités d'extraction. De plus, ce travail a permis de créer une zone humide, aux nombreuses fonctionnalités écologiques, qui n'existait pas à l'état initial.

2.2.6 Rejets dans l'air

Les sociétés de VINCI travaillent sur les problématiques de qualité de l'air intérieur et extérieur. Les activités concernées par la prévention et la maîtrise des rejets dans l'air sont principalement concentrées chez VINCI Concessions, Eurovia et VINCI Construction. Dans la branche concessions, notamment chez VINCI Airports et VINCI Autoroutes, les rejets dans l'air proviennent d'une utilisation par les clients (véhicules automobiles, camions, avions, etc.). Pour limiter la congestion du trafic et lutter contre la pollution de l'air, VINCI Autoroutes a mis en place des mesures de régulation de la vitesse. Eurovia a développé un procédé innovant de dépollution de l'air qui élimine les oxydes d'azote : le NOXer®. Adapté et couplé à des murs antibruit, il permet d'obtenir une double efficacité, sonore et atmosphérique. Ce procédé permet d'éliminer de 15 à 25 % de la pollution globale et de réduire jusqu'à 75 % les oxydes d'azote pour les riverains. De leur côté, VINCI Construction France et VINCI Facilities développent des solutions techniques permettant de garantir la qualité de l'air dans les bâtiments qu'ils construisent et exploitent. VINCI Construction France a ainsi créé son plan de management de la qualité de l'air intérieur, permettant d'intégrer cet enjeu dans un projet, de la phase de programmation jusqu'à la livraison.

2.2.7 Nuisances sonores

Des études de bruit sont réalisées dès la phase de conception des projets pour limiter les nuisances sonores (chantiers urbains, circulation sur les autoroutes, etc.). Les entreprises de VINCI proposent systématiquement des solutions techniques en phase de construction, comme l'adaptation de tracé autoroutier, l'aménagement de merlons, l'installation de protections antibruit ou l'utilisation d'enrobés phoniques tel le Viaphone®, développé par Eurovia.

VINCI Airports s'efforce de réduire au maximum les nuisances sonores pour les riverains sur l'ensemble des aéroports en exploitation. Cela passe notamment par un système de monitoring en continu du bruit et de suivi des trajectoires, par l'insonorisation de logements de riverains, la réalisation d'études et de plans d'actions de réduction du bruit.

Les autoroutes en exploitation font l'objet de mesures régulières de bruit visant à identifier et à réduire les « points noirs bruit ». Les logements ou habitations concernés font l'objet de travaux d'isolation de façade ou bénéficient de l'installation d'écrans antibruit ou de merlons végétalisés. En 2015, 115 nouveaux logements ont été protégés du bruit sur le réseau VINCI Autoroutes, portant le total à 4 015 depuis 2010.

2.2.8 Gestion des déchets et recyclage

La politique générale s'inscrit dans la logique de l'économie circulaire et tient en trois points : limiter la production de déchets à la source, trier les déchets et en assurer la traçabilité ultime, enfin les valoriser pour en faire des ressources. Cette politique s'intègre dans la stratégie d'éco-conception des produits et services proposés. La problématique des déchets touche particulièrement les entités de la branche contracting pour leurs propres activités (déchets de chantier principalement) et les concessions pour la gestion des déchets des clients (parkings, autoroutes, etc.). Les filiales du Groupe mettent en place, sur leurs chantiers, des plans de gestion des déchets en conformité avec les schémas de gestion locaux. VINCI réalise chaque année un suivi de la gestion des déchets (quantité et suivi des filières de valorisation).

Depuis qu'a été mis en œuvre le Paquet vert autoroutier, la totalité des aires de repos du réseau VINCI Autoroutes est équipée pour le tri sélectif des déchets. En cohérence avec la politique d'éco-conception du Groupe, l'accent est mis sur la sensibilisation et l'accompagnement des usagers de VINCI Autoroutes, afin qu'ils adoptent les bons gestes en faveur du tri des déchets. Les déchets sont triés et dirigés vers les filières externes de traitement et de valorisation. 56 % des déchets de VINCI Autoroutes ont fait l'objet d'une valorisation en 2015 (contre 67 % en 2014). En 2015, VINCI Construction UK présente toujours un haut niveau de valorisation de ses déchets, soit 97 % (88 % en 2014). En France, la démarche Revalo, initiée par GTM Bâtiment (VINCI Construction France) et soutenue par l'Ademe et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, s'adresse désormais à l'ensemble des filiales de VINCI Construction France. Sur les 25 chantiers d'expérimentation de la démarche depuis son lancement (20 chantiers jusqu'en 2014), deux fois plus de déchets sont triés, avec une réduction en parallèle de 37 % de l'utilisation de camions par rapport à un chantier classique. Au niveau de GTM Bâtiment, le taux de valorisation matière atteint 72 %, dépassant l'exigence de la réglementation française et européenne, fixée à 70 %.

Répartition des déchets dangereux et non dangereux en 2015

(en tonnes)	2015					2014				
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports (*)	Autres concessions	VINCI Energies	VINCI Construction (**)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	VINCI Construction (**)
Déchets non dangereux (clients + exploitation)	20 133	8 011	536	368 684	368 594	13 139	-	-	370 485	838 035
Déchets dangereux (clients + exploitation)	2 293	458	122	1 752	4 316	1 827	-	-	1 910	23 813

(*) Le périmètre n'inclut pas les aéroports du Cambodge.

(**) Le périmètre se limite à VINCI Construction UK.

Le recyclage, priorité d'Eurovia depuis une vingtaine d'années, et le développement de produits et procédés innovants utilisant moins de ressources naturelles et d'énergie connaissent un véritable essor. Eurovia dispose de 130 installations permettant de recycler la plupart des déchets issus de chantiers de construction. La société s'est fixé comme objectif de dépasser les 20 % d'agrégats d'enrobés recyclés dans sa production totale d'enrobés. Ce pourcentage a atteint 14,2 % en 2015 en France, positionnant Eurovia comme leader de son secteur.

Recyclage et valorisation chez Eurovia en 2015 et évolution

	2015			2014		
	Monde	2015/2014 Évolution	France	2015/2014 Évolution	Monde	France
Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés dans les enrobés	7,6	(55 %)	14,2	(16 %)	16,9	16,9
Production de matériaux recyclés (en millions de tonnes)	6,1	(9 %)	5,0	(11 %)	6,7	5,6
Pourcentage de la production de matériaux recyclés par rapport à la production totale de granulats	7,1	(5 %)	8,5	(5 %)	7,5	9,0

2.3 Lutte contre les changements climatiques

Depuis 2007, VINCI a initié une démarche proactive de réduction et de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et veille à anticiper, à suivre et à respecter la législation dans les pays les plus avancés sur ce sujet. L'impact des régulations carbone en cours sur les activités de VINCI est principalement indirect. VINCI compte sept installations soumises au Plan national d'allocation des quotas (PNAQ III) du mécanisme européen d'échange de quotas (voir page 134) et doit répondre au Carbon Reduction Commitment (CRC) au Royaume-Uni. VINCI Autoroutes a poursuivi ses travaux sur la sensibilité de ses activités au CO₂ et soutient les activités du Shift Project. Ces nouvelles réglementations créent des opportunités pour VINCI, dont les sociétés proposent désormais des solutions « climat » permettant à leurs clients de réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2012, VINCI s'est engagé pour la croissance verte, en fixant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici à 2020. Cet engagement concerne les émissions de CO₂ scopes 1 + 2 du Groupe à activité constante et prend pour référence l'année 2009 (première année au taux de couverture supérieur à 90 %). Les efforts portent également sur la réduction des émissions des clients dans les activités de concessions qui comptabilisent leurs émissions scope 3.

2.3.1 Émissions de gaz à effet de serre (GES)

La quantification des émissions de gaz à effet de serre des activités de VINCI s'appuie sur les données issues du reporting environnemental et reprend les périmètres ISO scopes 1 et 2 de la norme internationale ISO 14064. Le scope 1 intègre les émissions résultant de l'utilisation des combustibles fossiles sur les sites fixes, les chantiers et par la flotte de véhicules, ainsi que les émissions non énergétiques. Le scope 2 intègre les émissions résultant de l'achat d'énergie, électricité pour l'essentiel, sur les sites fixes et les chantiers. Environ 2,3 millions de tonnes équivalent CO₂ ont été émises en 2015. 32 filiales françaises de VINCI sont concernées et appliquent l'article 75 de la loi Grenelle II, visant la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan d'actions pour les réduire – bilan qui a été renouvelé en 2015 et qui devra l'être tous les trois ans. Les émissions du Groupe sont calculées en utilisant les facteurs d'émissions issus de la base carbone de l'Ademe.

Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 + 2) et évolution

	Tonnes eq. CO ₂		2015/2014 Évolution
	2015	2014	
Concessions	115 591	110 547	4,6 %
VINCI Autoroutes	34 394	34 831	(1,3 %)
VINCI Airports	77 456	75 716	2,3 %
Autres concessions	3 741	-	0,0 %
Contracting	2 166 359	2 280 570	(5,0 %)
VINCI Energies	218 063	203 223	7,3 %
Eurovia	1 065 489	1 081 778	(1,5 %)
VINCI Construction	882 806	995 569	(11,3 %)
VINCI Immobilier et holdings	711	651	9,2 %
Total	2 282 661 <input checked="" type="checkbox"/>	2 391 768	(4,6 %)
Intensité carbone (teq. CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires)	59	61	(2,7 %)

Données extrapolées pour couvrir 100 % du chiffre d'affaires de VINCI.

Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

Les émissions directes (scopes 1 et 2) du Groupe sont en diminution par rapport à 2014. L'intensité carbone en teq. CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires est en diminution, à 59 teq. CO₂. Depuis 2009 (71 teq. CO₂), l'intensité carbone a diminué de 16,7 %. Les nombreuses actions de maîtrise et de réduction des émissions mises en place au cours des dernières années ont permis cette réduction.

Pour atteindre l'objectif de diminution de 30 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020, les entreprises du Groupe mettent en place des politiques ambitieuses de réduction. Eurovia s'est fixé pour objectif une réduction de 4 % par an de ses émissions de CO₂ dans le cadre de sa politique 2012-2015. À ce titre, elle fait partie des 33 entreprises sélectionnées par l'Association bilan carbone pour travailler sur la problématique du système de management des émissions de gaz à effet de serre (les actions mises en œuvre sont décrites dans le paragraphe 2.2.3). Poursuivant ses efforts de réduction de ses émissions, Eurovia a élaboré en 2015 une nouvelle stratégie énergie-climat visant à atteindre l'objectif du Groupe à l'horizon 2020.

Afin de développer des offres à faible contenu CO₂, VINCI poursuit la mise au point d'outils spécifiques et la réalisation d'études pour mieux quantifier et maîtriser l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées à son activité (ISO scopes 1 + 2 + 3).

Les leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre résident essentiellement dans l'utilisation des ouvrages par les clients et les utilisateurs finaux, soit plus de 50 % des émissions sur le cycle de vie d'une ligne ferroviaire, 90 % pour un bâtiment et plus de 95 % pour une autoroute. La réduction des émissions de CO₂ des ouvrages de VINCI s'intègre dans une démarche d'éco-conception. Cette démarche prend en compte les phases de construction, d'utilisation et de fin de vie afin de comparer, dès le stade conception, les variantes techniques permettant de réduire les émissions. Elle s'appuie sur les outils d'analyse de cycle de vie (ACV) qui, en plus des émissions de CO₂, mesurent des indicateurs supplémentaires (consommation d'eau, épuisement des ressources naturelles, impacts sur la santé humaine, etc.), permettant de s'assurer que l'économie de CO₂ ne génère pas d'autres impacts pendant la durée de vie des ouvrages. Ces outils, développés notamment dans le cadre de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures », sont utilisés dans de nombreuses filiales. La méthodologie CO₂NCERNED, développée par VINCI pour réaliser les bilans CO₂ des projets, est ainsi déployée dans tous les pôles : pour étudier des variantes constructives chez VINCI Construction, l'efficacité des solutions de VINCI Energies, des tracés autoroutiers dans le pôle concessions et optimiser l'empreinte carbone des infrastructures ferroviaires. En 2014, elle avait fait l'objet d'une mise à jour pour réaliser des bilans carbone en phase chantier.

VINCI est actif dans les groupes de travail nationaux et internationaux (Association bilan carbone, Encord) pour définir les standards de quantification scope 3 des données des entreprises du secteur. Dans cette approche, la relation avec le client final est primordiale. Disponible sur son site Internet, l'éco-comparateur de VINCI Autoroutes calcule le gain CO₂ des conducteurs. VINCI Construction, pour sa part, accompagne les occupants des bâtiments à travers l'éco-engagement Oxygen®. En 2015, un travail commun avec VINCI Facilities (VINCI Energies) a permis de développer l'offre Oxygen® de garantie de performance énergétique en phase d'usage réel.

En 2015, VINCI s'est mobilisé en marge de la Conférence des Parties (COP) 21, à Paris. Xavier Huillard, son président-directeur général, a ainsi été sollicité pour participer à des conférences sur les enjeux climatiques (Business Climate Summit, World Efficiency) ou présenter la vision du Groupe auprès de différents médias. Pendant la COP 21, VINCI a notamment été présent au Sustainable Innovation Forum (SIF 15), organisé par les Nations unies, ainsi qu'au salon Solutions COP 21, initiative portée par le Comité 21 et le Club France Développement durable. La quatrième université de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures », les 23 et 24 septembre 2015, a fait l'objet d'une labellisation COP 21 par le comité de labellisation, présidé par la ministre française en charge de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

VINCI a initié un nouveau mode de compensation carbone pour les projets d'infrastructures : la compensation locale à travers la Fondation d'entreprise LISEA Carbone. Cette fondation finance des actions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre au sein des territoires traversés par la LGV SEA Tours-Bordeaux. Les projets concernent trois axes : performance énergétique des bâtiments, éco-mobilité et agriculture. En 2015, les travaux de rénovation énergétique des bâtiments soutenus par la fondation permettront une économie annuelle de 3 400 MWh, soit 733 tonnes de CO₂.

Émissions de CO₂ (scope 3) des sociétés de VINCI Concessions et de ses usagers et clients

(en tonnes éq. CO ₂)	VINCI Airports ^(*)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports ^(*)	VINCI Autoroutes
	ACA 2015	2015	ACA 2014 ^(**)	2014
Émissions ISO scopes 1+2	50 455	34 394	47 843	34 831
Émissions des usagers/tiers (scope 3)	616 099	12 625 241 <input checked="" type="checkbox"/>	575 649	12 291 298 <input checked="" type="checkbox"/>

^(*) Périmètre ANA, émissions de l'année N - 1 prises en compte dans l'Airport Carbon Accreditation de l'année N.

^(**) Données ACA 2014 recalculées : changements méthodologiques et actualisation des facteurs d'émission.

Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

Comme en 2014, les émissions de gaz à effet de serre des sociétés de VINCI Autoroutes font en 2015 l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable par notre organisme tiers indépendant, c'est-à-dire le plus haut niveau de transparence atteignable par une entreprise. Entre 2014 et 2015, les émissions des clients de VINCI Autoroutes progressent moins vite que l'augmentation du trafic. En 2015, les voies de télépéage à 30 km/heure ont permis d'économiser 51 574 tonnes de CO₂ , soit 201 528 tonnes depuis leur mise en service en 2010. Les places de covoiturage mises à disposition (voir paragraphe 2.2.3) ont permis une économie de plus de 10 000 tonnes de CO₂ en 2015. En ce qui concerne VINCI Airports, 23 aéroports ont reçu en 2015 la certification ACA (Airport Carbon Accreditation), dont sept aéroports pour ANA ayant reçu le niveau 2 (réduction). VINCI Airports exploite 23 des 150 aéroports accrédités dans le monde. Dans ce cadre, en 2015, l'entreprise a fait vérifier ses émissions scope 3 de l'année 2014.

La mesure des émissions de gaz à effet de serre et les actions entreprises pour les limiter ont été très appréciées par les investisseurs. VINCI a confirmé en 2015, pour la neuvième année consécutive, sa place de leader en France en stratégie climat. En 2015, VINCI fait toujours partie de l'indice Carbon Disclosure Project Leadership Index (CDLI) France en obtenant la note 98 sur 100, niveau B pour sa réponse au Carbon Disclosure Project (CDP) (100 sur 100 niveau A- en 2014, 93 sur 100, niveau B en 2013). Réalisé pour le compte de 767 investisseurs, le CDP évalue la réactivité des grandes entreprises face à l'enjeu du changement climatique.

2.3.2 Adaptation au changement climatique

VINCI prend en compte le Plan national d'adaptation au changement climatique et adopte une vision prospective sur les changements climatiques. Le Groupe anticipe l'adaptation nécessaire des villes et du cadre bâti, en particulier dans les projets faisant l'objet d'une démarche d'éco-conception, où les ouvrages sont étudiés sur l'ensemble de leur cycle de vie. De même, anticipant les données scientifiques sur la montée des eaux (hypothèse +50 cm à horizon 2050), les sociétés de VINCI, si elles ne peuvent agir sur le terrain politique du repli stratégique, développent des savoir-faire en aménagements techniques, notamment pour le confortement des digues.

VINCI se positionne comme acteur central pour créer ou renforcer les structures face aux événements climatiques majeurs, assurer leur durabilité et innover pour réaliser ces projets. D'importants travaux de recherche sont menés, tant en interne qu'avec les partenaires scientifiques du Groupe. Ces travaux portent sur l'adaptation des quartiers aux périodes de canicule, les îlots de chaleur urbains ou encore la résilience de la ville.

2.4 Protection de la biodiversité

2.4.1 Politique générale en matière de biodiversité

Créée en 2012, la coordination Biodiversité est composée d'une trentaine d'experts écologues du Groupe et de responsables environnement des différents métiers. Elle assure, entre autres missions, la veille réglementaire, l'expertise scientifique, la revue des risques, la mise en valeur des initiatives et le partage des bonnes pratiques. À ce titre, elle invite les associations, les bureaux d'études, les représentants des pouvoirs publics et les entreprises à faire connaître leurs activités et les outils mis en œuvre. Ces échanges fructueux s'inscrivent dans la démarche « Ensemble ».

L'engagement volontaire de VINCI en faveur de la biodiversité a été officiellement reconnu fin 2012 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Cette reconnaissance constitue un gage de qualité et de cohérence du programme d'actions biodiversité. Ces actions transversales, planifiées sur trois ans, ciblent quatre objectifs :

- mutualiser et améliorer les connaissances dans le domaine de la biodiversité ;
- partager les bonnes pratiques ;
- former et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de VINCI sur ces sujets ;
- développer des solutions afin de mieux intégrer les enjeux biodiversité au cœur des activités du Groupe.

Trois ans après la création de la coordination Biodiversité, de nombreuses actions ont été lancées dans chacun de ces domaines et la plupart sont maintenant en phase de déploiement dans les filiales de VINCI. Trois groupes de travail thématiques, respectivement dédiés aux espèces invasives, aux indicateurs biodiversité et à la valorisation du patrimoine vert, ont été créés afin de mutualiser outils et bonnes pratiques. Leurs travaux étaient en cours de finalisation fin 2015 en vue d'une diffusion interne et auprès des partenaires extérieurs.

La reconnaissance SNB bénéficie également au projet d'engagement volontaire d'Eurovia. Celui-ci, qui comprend notamment un partenariat de trois ans avec le service du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), a été reconduit en janvier 2016. Le MNHN accompagne ainsi Eurovia dans la mise en œuvre et le suivi du projet SNB : évaluation et suivi du plan d'actions général, état des lieux et expertise de sites spécifiques, définition d'indicateurs biodiversité, formation et sensibilisation. De son côté, Eurovia met à la disposition de son partenaire des sites d'études destinés à enrichir ses connaissances sur la biodiversité (inventaires, analyses comparatives de l'évolution des milieux, suivi de l'efficacité d'ouvrages et de réaménagements écologiques, etc.).

2.4.2 Les mesures prises en faveur de la biodiversité

Plusieurs sociétés du Groupe, dont les activités s'inscrivent dans un cycle de temps long et impactent directement les milieux naturels, ont intégré une démarche biodiversité spécifique depuis de nombreuses années. Il s'agit en particulier des activités concession-construction d'infrastructures de transports (autoroutes, aéroports), de terrassement et de carrières.

Les dispositions permettant d'éviter, de réduire et de compenser en dernier lieu les impacts de l'activité sur les milieux naturels sont définies et mises en œuvre en partenariat avec les parties prenantes les plus pertinentes, en fonction notamment du projet, du site, des espèces et des écosystèmes concernés.

Avec le souci d'agir toujours au plus près du terrain, une attention particulière a été portée en 2015 au déploiement de modules de formation et de sensibilisation spécifiques aux enjeux de la biodiversité. Chez VINCI Concessions, la formation Biodiversité et parties prenantes a concerné 27 personnes. Chez Eurovia, des modules spécifiques biodiversité ont été intégrés dans les formations des jeunes ingénieurs impliqués dans la gestion des carrières ou dans le domaine technique, ainsi que dans les formations concernant la réglementation environnementale destinées aux opérationnels. Des quarts d'heure biodiversité ont été institués sur certains chantiers pour s'assurer que le personnel comprend et prend en compte correctement les moyens de signalisation de la biodiversité. Dans le cadre de son label Attitude environnement, VINCI Construction France poursuit le déploiement d'un module de formation d'une journée sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets. Un guide technique sur les toitures végétalisées est également mis à disposition.

Pour les sociétés concessionnaires d'autoroutes, l'enjeu biodiversité réside principalement dans la fragmentation des habitats naturels. Les efforts visent, autant que possible, à rendre les infrastructures « transparentes », à assurer la réversibilité des obstacles et à restaurer des continuités écologiques (création d'ouvrages de génie écologique, reprofilage de mares, aménagement d'ouvrages hydrauliques, restauration et mise en valeur de sites d'intérêt écologique, réaménagement des talus, fauchage raisonné, etc.). VINCI Autoroutes a également mis à la disposition de ses clients des espaces de sensibilisation à l'occasion de ses Étapes estivales, signalé et valorisé, à l'aide de panneaux, les aires où ne sont pas employés de produits phytosanitaires et publié un guide sur la gestion des espèces protégées le long de son réseau.

Passages faune et sections clôturées sur les réseaux des sociétés de VINCI Autoroutes

	2015	2014	2013
Passages petite et grande faune (en nombre)	783	771	746
Sections clôturées (en km)	8 497	8 466	8 453

Pour Eurovia, l'enjeu biodiversité réside essentiellement dans le réaménagement des sites des carrières en cours et à l'issue de la phase d'exploitation. Le partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) s'illustre par l'élaboration d'une méthodologie d'analyse des zonages naturels et d'étude des enjeux faune-flore de chaque site. Cette démarche consiste à cartographier les sites d'Eurovia en fonction de leur contexte environnemental et des espèces qu'ils accueillent, et à déterminer les mesures nécessaires pour préserver et favoriser l'accueil de nouvelles espèces faunistiques et floristiques. En 2015, 68 % des carrières d'Eurovia étaient situées à proximité (dans un rayon de 2 km) d'espaces naturels ou de zones de protection (ZNIEFF, Natura 2000, parc national, parc régional, parc naturel marin, réserves naturelles régionales et nationales, etc.).

Le MNHN a par ailleurs développé pour Eurovia un indicateur de qualité écologique (IQE) facilitant l'évaluation de l'efficacité des actions et méthodes de gestion de la biodiversité. En 2014, l'IQE a été testé sur six carrières. En 2015, cet indicateur a été étendu à six sites supplémentaires en France. Ce déploiement est favorisé par la formation à l'IQE dispensée par le MNHN aux partenaires locaux.

Indicateurs biodiversité propres aux carrières d'Eurovia

	2015	2014	2013
Carrières ayant créé une CLCS ^(*)	52 %	47 %	50 %
Carrières ayant engagé des partenariats avec des naturalistes locaux	30 %	26 %	24 %
Carrières engagées dans le référentiel de progrès environnemental de la Charte environnement de l'Unicem ^(**)	79 %	75 %	74 %
Nombre de données faune-flore transmises par les carrières d'Eurovia au sein de l'INPN ^(***)	11 162	9 200	-

(*) CLCS : Commission locale de concertation et de suivi.

(**) Unicem : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction.

(***) INPN : Inventaire national du patrimoine naturel.

En 2015, plus de 92 % des chantiers de VINCI Construction Terrassement ont utilisé la signalétique biodiversité. Plusieurs succès commerciaux et opérationnels ont par ailleurs mis en valeur le savoir-faire et l'offre de génie écologique de l'entreprise. L'adhésion à la démarche via des partenariats locaux et associatifs a permis la mise en œuvre de méthodes d'exploitation standardisées. Des modules de formation aux métiers du génie écologique ont été développés avec des organismes de formation et de recherche.

Sur le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, le concessionnaire LISEA a élaboré un référentiel et une méthodologie de contrôle des ouvrages de transparence écologique et a commencé à l'appliquer dès 2014. En parallèle, un protocole de suivi de la fonctionnalité de l'ouvrage a été conçu en partenariat avec les associations environnementales, validé par la suite avec les partenaires de l'État.

2.4.3 Les actions de mécénat, de recherche et développement en faveur de la biodiversité

La Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité a été créée fin 2012. Dotée d'un budget de 5 millions d'euros pour la période 2012-2017, elle participe au financement de projets de proximité proposés par des associations, des entreprises ou des centres de recherche implantés dans l'un des six départements traversés par le tracé de la LGV SEA Tours-Bordeaux : Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime et Gironde.

Depuis 2013, la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité a soutenu plus de 100 projets, ce qui a permis de :

- mobiliser plus de 1 000 personnes (salariés et bénévoles) et d'embaucher 24 personnes pour leur mise en place ;
- valoriser les projets dans plus de 200 publications (articles de presse, revues scientifiques, réseaux sociaux, émissions radio) ;
- organiser 175 événements (sorties terrain pour les scolaires et le grand public, journées portes ouvertes, inaugurations, etc.), auxquels plus de 5 500 personnes ont participé ;
- former 500 personnes sur différents sujets de préservation de la biodiversité, au cours de 50 sessions de formation organisées dans le cadre des projets soutenus.

Nombre de projets par thème soutenus par la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité

	2015	2014	2013
Travaux de restauration et de conservation des milieux	4	12	11
Études et inventaires appliqués	7	22	15
Outils de sensibilisation et de formation	16	13	4
Total	27	47	30

Entre autres actions de mécénat en faveur de la biodiversité, les travaux de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures », née du partenariat de VINCI et de trois écoles de ParisTech (Mines, École des ponts, AgroParisTech), ont abouti à la création de deux outils d'évaluation de la biodiversité en milieu urbain : Biodi(V)strict et NewDistrict.

Biodi(V)strict établit un diagnostic des surfaces propices à la biodiversité en lien avec un outil SIG (système d'information géographique). Le modèle évalue des indices de saturation en biodiversité sur la base de relevés d'espèces représentatives. À partir du diagnostic et des indices, l'équipe projet peut proposer des aménagements pertinents. Biodi(V)strict a été utilisé sur six projets. Il s'applique à des opérations en partenariat public-privé, en montage/développement immobilier ou en conception-réalisation, et peut être déployé à différentes étapes (programmation, conception, réponse à un appel d'offres, etc.). En 2015, Biodi(V)strict a été amélioré pour disposer d'une évaluation complète et aboutie du potentiel biodiversité d'un projet. Dans le cadre de sa diffusion externe, il a également été intégré dans le nouveau référentiel haute qualité environnementale (HQE) et est en cours d'application pour 30 opérations dans le cadre du test HQE Performance biodiversité 2015.

NewDistrict est un outil de simulation multi-agents, dont l'objectif est de suivre l'évolution de la biodiversité sur un territoire donné. Chaque participant doit jouer le rôle d'une partie prenante d'un projet d'aménagement (promoteur, pouvoirs publics, agriculteurs, etc.). Un logiciel informatique permet de simuler l'évolution de la biodiversité sur le territoire en fonction des décisions de chaque partie prenante. NewDistrict permet ainsi aux participants de prendre conscience de l'influence de la conduite du projet sur ses performances environnementales. Cet outil d'apprentissage à la concertation fait l'objet d'un dépôt de licence open source reconduit chaque année.

En 2014, VINCI est entré au Conseil d'orientation stratégique (COS) de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), qui est composé de 166 structures. VINCI a rejoint le groupe Matériaux de construction et travaux du collège Activités économiques et industrielles.

Enfin, plus de 25 actions innovantes en faveur de la biodiversité, d'ores et déjà mises en œuvre, ont été déposées par des collaborateurs du Groupe dans le cadre du Prix de l'Innovation VINCI 2015. Quatre ont reçu un prix régional ou international, dont Biodi(V)strict, à qui a été attribué le prix spécial Coup de cœur Client dans la région Île-de-France et le prix Développement durable du palmarès final.

2.5 Prévention et réparation

2.5.1 Conformité législative et réglementaire

Dans le cadre du Grenelle II, VINCI adopte une démarche volontaire pour se conformer aux évolutions législatives. Des outils informatiques spécifiques pour la maîtrise des risques réglementaires et des risques en qualité-sécurité-environnement sont également en place, à l'instar de Préventéo® chez VINCI Energies, qui assure la veille réglementaire et permet de normaliser l'audit réglementaire demandé par le Groupe. Ces expertises et la veille juridique environnementale sont mises en synergie par des groupes de travail transverses.

2.5.2 Prévention des conséquences de l'activité sur l'environnement et dépenses associées

Les dépenses engagées pour la prévention de l'environnement sont généralement intégrées dans la gestion directe de chaque projet (exemple : dépollution des sols chez Soletanche Bachy, assainissement et décontamination de structures chez Freyssinet, valorisation des matières organiques chez VINCI Environnement, etc.) et ne font pas l'objet d'une consolidation centrale.

Dépenses engagées pour l'environnement par les sociétés de VINCI Autoroutes

(en millions d'euros)	2015	2014	2013
Dépenses annuelles d'investissement en environnement	66	51	129
Dépenses annuelles d'entretien du patrimoine vert	26	40	40
Montants de primes d'assurance couvrant les risques environnementaux	0,33	0,30	0,30

Les dépenses engagées pour l'environnement chez VINCI Autoroutes (investissement et entretien) restent stables en 2015 par rapport à 2014.

2.5.3 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Voir le chapitre Facteurs de risques (risques industriels, risques technologiques et environnementaux) : pages 135 et 136 du Rapport de gestion.

2.5.4 Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation des dommages causés à celui-ci

Les éventuelles décisions judiciaires en matière d'environnement sont traitées au niveau des entités opérationnelles et le montant n'est pas consolidé en central. Il n'apparaît pas que les sociétés de VINCI aient versé d'indemnités significatives au cours de l'exercice 2015 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

3. Informations sociétales

3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

3.1.1 Contribution au développement économique régional

Créé en 2000 à partir d'entreprises locales historiquement très ancrées dans leurs territoires d'activité (près de 70 % des entreprises du Groupe ont moins de 100 salariés), VINCI est présent en 2015 dans plus de 100 pays.

Répartition des sociétés du Groupe par nombre de salariés au 31 décembre 2015

	2015								
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	
De 1 à 99 salariés	2	8	14	578	218	400	11	1 231	74 %
De 100 à 499 salariés	-	2	2	163	64	139	2	372	22 %
Plus de 500 salariés	3	3	-	15	22	29	-	72	4 %
Total	5	13	16	756	304	568	13	1 675	100 %

3.1.1.1 Impact des entreprises locales

Les missions des sociétés de VINCI sont de concevoir, financer, construire et exploiter des ouvrages et des infrastructures sur la durée. Elles sont ainsi des acteurs de premier plan de l'aménagement des territoires, tant dans les zones rurales qu'urbaines. Qu'elles développent des activités de construction ou de concession, les sociétés du Groupe produisent des richesses importantes sous forme de revenus, de sous-traitance, de développement d'activités annexes, de fiscalité locale ou de soutien à des associations. Par nature non délocalisables, ces activités contribuent à la structuration et à la cohésion des territoires, et favorisent leur développement économique et social. Par leur ancrage territorial fort, l'autonomie et la capacité d'initiative que leur assure le modèle de management décentralisé du Groupe, les sociétés de VINCI participent activement aux dynamiques locales.

3.1.1.2 Impact des activités sur le développement économique

Au-delà des contributions économiques en termes de chiffre d'affaires réalisé localement et de fiscalité locale des entreprises, la nature des activités du Groupe contribue au développement et à l'attractivité des territoires, à travers la création ou la modernisation d'infrastructures et d'équipements existants. Dans un contexte d'exigences croissantes des donneurs d'ordre vis-à-vis des impacts environnementaux et sociaux des projets, notamment de la part des clients publics ou parapublics qui représentent en 2015 un chiffre d'affaires de 13,1 milliards d'euros pour VINCI, les sociétés du Groupe cherchent à prendre en compte les externalités de leurs activités. Elles s'attachent ainsi à développer des solutions innovantes, en particulier en matière de performance énergétique, d'aménagement d'éco-quartiers, de promotion de la ville durable (voir page 39) ainsi que de mobilité et de services aux utilisateurs.

À fin 2015, les sociétés de VINCI disposent de plusieurs outils pour mesurer les impacts socio-économiques de leurs projets :

- LISEA, société concessionnaire de la LGV SEA Tours-Bordeaux, a mis en place un observatoire socio-économique en partenariat avec le concédant, Réseau ferré de France (RFF). Sa mission est d'analyser les enjeux et les opportunités liés à l'arrivée du TGV sur les mobilités géographiques, l'économie locale et l'aménagement des territoires. Constitué pour une durée de dix ans après la mise en service de la ligne, cet observatoire associe, outre le concessionnaire et le concédant, les services de l'État, les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les universités et toutes les parties prenantes ayant une légitimité d'expert sur les thèmes d'étude envisagés. Pour la période 2013-2020, six thèmes ont été retenus : les effets « chantiers », l'offre de transport et la mobilité, les effets « gares LGV », les dynamiques métropolitaines et territoriales, le tourisme, la gouvernance territoriale. Cet observatoire est une première dans le domaine ferroviaire.
- Des études lancées en 2014 se sont poursuivies en 2015 pour mesurer les impacts directs, indirects et induits de projets en exploitation et à l'étude en utilisant l'outil Local Footprint® développé par le cabinet Utopies® :
 - étude sur l'impact économique local de l'exploitation du Stade de France ;
 - mesure des retombées économiques de trois aéroports au Cambodge ;
 - mesure des retombées socio-économiques du chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux.
- Sur le stade de Nice (Allianz Riviera), un travail équivalent a été effectué en interne en appliquant la méthode Cost and Benefits Analysis (CBA) pour évaluer le retour sur investissement socio-économique du stade.
- En Grèce, depuis 2006, deux études ont été menées par l'université de Patras sur l'impact socio-économique du pont Charilaos-Trikoupis.

3.1.2 Contribution à l'emploi, au développement des compétences locales et à l'insertion professionnelle

Sur le plan social, les activités des sociétés du Groupe participent à la création d'emplois directs, indirects (travail intérimaire, sous-traitance) ou induits. En complément de la création et du maintien de l'emploi local, les sociétés participent au dynamisme territorial par leur contribution à la formation et à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

3.1.2.1 Emploi et développement des compétences locales

Très fortement mobilisatrices de ressources humaines, les activités de contracting (énergies, routes, construction) ont des impacts directs, indirects et induits très importants en termes d'emploi. Pour les emplois de chantier, le Groupe privilégie le recours à l'emploi local, contribuant ainsi à l'effort de formation des territoires. À l'international, notamment dans les pays émergents, les sociétés du Groupe favorisent le développement des compétences locales pour le personnel de production et d'encadrement.

En Afrique, Sogea-Satom poursuit de longue date une politique de formation des cadres africains. En 2015, près de la moitié des managers de Sogea-Satom sont africains, soit 40 % des directeurs d'agence et 42 % des cadres et managers basés sur le continent. Parallèlement, l'entreprise recourt systématiquement à l'emploi local pour la réalisation des chantiers. Sogea-Satom soutient également plusieurs filières de formation dans des écoles d'ingénieurs : l'École polytechnique de Dakar au Sénégal, l'Institut supérieur de technologie d'Afrique centrale (Istac) au Cameroun, l'Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2IE) au Burkina Faso.

En France, le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, plus grand chantier ferroviaire actuel en Europe, illustre ce principe du recours à l'emploi local et du développement des compétences de proximité. Dès le démarrage du projet, très en amont de la phase opérationnelle du chantier, le groupement concepteur-constructeur COSEA s'est engagé dans un partenariat avec les acteurs du territoire picto-charentais : l'État, la Région, Pôle emploi, les chambres consulaires et les syndicats professionnels. La *Charte emploi* signée en 2012 a formalisé les engagements du projet en faveur du recrutement local, de l'employabilité durable, de la sécurisation des parcours professionnels et du renforcement du savoir-faire local. Fin 2015, le chantier totalise plus de 5 millions d'heures d'insertion. Depuis 2014, le lancement des travaux ferroviaires sur le chantier s'accompagne d'une importante démobilisation d'équipes. Face à cet enjeu important et anticipé, l'ensemble du territoire du projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux a été intégré au dispositif des « plates-formes d'appui aux mutations économiques », mis en place par les pouvoirs publics dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Ce dispositif a permis de renforcer les moyens et les financements pour répondre au mieux aux besoins des TPE et PME locales en termes d'emploi. Les actions de redéploiement et de formation des salariés de COSEA ont permis la reconversion des collaborateurs de la phase travaux de terrassement aux métiers du ferroviaire. Fin mai 2015, sur les 2 000 salariés embauchés localement et démobilisés à l'issue de la première phase des travaux, 75 % ont retrouvé une activité, dont 21 % au sein du groupement en charge des travaux ferroviaires. 70 % relevaient de critères d'insertion et 30 % étaient d'anciens bénéficiaires de minima sociaux.

3.1.2.2 Transfert de compétences locales

Les pratiques sectorielles liées à la durée relativement courte des chantiers entraînent pour les salariés des mobilités géographiques et professionnelles. Les sociétés de VINCI mobilisent leurs moyens de formation pour accompagner ces mobilités. Ces transferts de compétences bénéficient de manière globale à l'ensemble de la profession et au développement des territoires. Ils sont promus par les sociétés du Groupe, telles que VINCI Energies avec l'université Mohammed VI au Maroc, VINCI Energies GSS en Afrique, Sogea Maroc pour la réhabilitation de monuments anciens, etc.

En 2015, VINCI Construction Grands Projets a poursuivi le déploiement de la démarche Skill up, qui vise à développer les connaissances et les compétences des personnels d'exécution et d'encadrement (ouvriers, chefs d'équipe et chefs de chantier) partout dans le monde, par la mise en place de centres de formation sur mesure sur chaque chantier. Ces formations s'adressent aux populations locales embauchées dans le cadre des projets. En 2015, Skill up a été déployé sur cinq projets dans cinq pays (Éthiopie, Hong Kong, Qatar, Panama et Cambodge). Dispensées à 272 collaborateurs des projets (salariés, sous-traitants et partenaires), ces formations contribuent à développer leur employabilité à l'issue des chantiers.

En mai 2015, Sogea-Satom a ouvert le campus Africa Pro au Maroc, afin de développer l'offre de formation pour ses collaborateurs en Afrique et de renforcer la culture commune de l'entreprise. Les formations seront dispensées à partir de janvier 2016.

3.1.2.3 Insertion professionnelle

En France, les activités réalisées dans le cadre des marchés publics sont soumises à des clauses sociales imposant le recrutement de personnes éloignées de l'emploi. 70 % de ces clauses sont concentrées dans le BTP, représentant 3 à 4 millions d'heures de travail par an pour les sociétés de VINCI. Pour aider ses entreprises à faire face à cette obligation, VINCI a créé en 2011 ViE, une entreprise spécialisée dans le domaine de l'insertion, qui couvre aujourd'hui 75 % du territoire métropolitain ainsi que l'île de la Réunion. ViE a également procédé à un recrutement local pour assurer la gestion des clauses sociales et la gestion territorialisée des emplois et des compétences pour la construction de la Nouvelle Route du littoral, sur l'île de la Réunion.

Activité de l'entreprise sociale ViE et évolution

	2015 ^(*)	2014	2013	2015/2014 Évolution
Nombre de personnes en insertion	2 105	1 737	1 522	21,2 %
Nombre d'heures réalisées	719 864	632 138	557 644	13,9 %
Nombre d'heures de formation	13 800	25 000	23 000	(44,8 %)

(*) Données fournies au 30 novembre 2015.

Afin d'aider les personnes en insertion à renforcer leurs compétences, ViE s'attache à allonger la durée de leur parcours au sein du Groupe. En 2015, 9 567 heures de formation effectives ont été délivrées, ainsi que 4 233 heures au titre du quart d'heure sécurité. 12 % des personnes employées en insertion se sont vu proposer une mission complémentaire à l'issue de leur premier chantier (15 % en 2014 et 2013, 12 % en 2012). Sur l'exercice, 408 des 2 105 personnes en insertion (soit environ 19,38 %) ont été embauchées par le Groupe ou ses partenaires sous-traitants.

3.1.2.4 Relations avec les établissements d'enseignement

Renouvelant en permanence leurs effectifs, même en période difficile, les sociétés de VINCI entretiennent avec les établissements d'enseignement et le monde de l'éducation des relations de partenariat de long terme prenant des formes très diverses : parrainage de promotion, visites de sites, salons, manifestations sportives, accueil de stagiaires, etc. La politique générale en la matière est de développer une marque employeur sur laquelle les entreprises du Groupe peuvent s'appuyer pour bâtir leur stratégie de recrutement. En France comme à l'international, les sociétés du Groupe nouent localement de nombreux partenariats avec les centres d'apprentissage, les écoles et universités de l'enseignement supérieur. Ces relations passent également par l'implication des salariés dans le cadre de parrainages, d'interventions dans les établissements, de visites, etc. Le monde éducatif est, par ailleurs, soutenu via le versement de la taxe d'apprentissage, pilotée à la fois à l'échelle du Groupe et au plus près des établissements.

Ainsi, VINCI est parrain de la promotion 18 de l'École des ponts ParisTech et organise pour cela des présentations de l'entreprise, des visites de chantier ainsi que des offres de stage. Des partenariats existent également avec des universités en régions (Icam Lille, Insa Toulouse, Polytech Clermont). Ils sont portés par les clubs pivot Ressources humaines, qui associent les responsables des ressources humaines des différentes activités du Groupe.

Au niveau des filiales du Groupe, plusieurs entités développent leur propre réseau de relations avec le monde de l'éducation : VINCI Construction entretient des relations étroites avec le monde académique, que ce soit à travers un soutien aux grandes écoles d'ingénieurs françaises (partenariat avec l'École centrale Paris pour l'option aménagement en construction durable, soutien au mastère spécialisé® Management dans les entreprises de construction – Amec – de l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie – ESTP) ; la mise en place de partenariats avec des universités à l'international (accord signé pour 2014-2016 avec l'université polytechnique d'Hô-Chi-Minh-Ville, visites sur des campus en Asie du Sud-Est – Hong Kong, Singapour, Malaisie) ; ou encore l'organisation de concours étudiants (concours de projets de fin d'études destiné aux stagiaires de VINCI Construction, organisé en collaboration avec la plate-forme spécialisée dans les challenges étudiants Studyka). De son côté, VINCI Energies a lancé en 2015 un partenariat de trois ans avec l'école d'ingénieurs Grenoble Inp-Ense³. Ce parrainage a déjà permis aux élèves ingénieurs de collaborer avec des acteurs clés de VINCI Energies sur des défis industriels innovants, dans le cadre d'une Semaine de la créativité, fin septembre 2015.

3.2 Relations avec les parties prenantes de la société civile, associations, riverains, usagers et consommateurs

3.2.1 Politique générale de dialogue avec les parties prenantes

Le positionnement des sociétés de VINCI dans la chaîne de valeur impose le dialogue et la concertation avec l'ensemble des parties prenantes sur les projets. Si les choix en matière d'infrastructures, de transport, de cadre de vie ou d'énergies ainsi que les stratégies d'implantation relèvent de la décision publique, ce sont en pratique les sociétés de VINCI qui assument la relation de proximité avec les populations riveraines ou locales, les associations et les usagers. L'approche du Groupe dans ce domaine, définie dans le Manifeste « Ensemble », consiste à encourager les entreprises à l'ouverture et au dialogue avec les parties prenantes, pour en faire un élément de création de valeur. Afin de prendre en considération les attentes des parties prenantes et de proposer des solutions satisfaisantes pour tous, VINCI s'est doté d'un outil simple de cartographie : REFLEX. Des plates-formes collaboratives, au plus près des grands projets, complètent et renouvellent les outils traditionnels de la concertation : réunions publiques, visites de sites, etc. VINCI adhère aux Principes directeurs pour un dialogue constructif avec les parties prenantes, document élaboré par le Comité 21 en 2014, organisation multi-acteur (entreprises, collectivités, associations, institutions, syndicats, monde scientifique).

Lors de l'édition 2015 du Prix de l'Innovation VINCI, le prix Partenaires, qui récompense les innovations issues d'une collaboration avec des partenaires extérieurs ou un projet prenant en compte les attentes de ses parties prenantes externes (riverains, associations de protection de la nature), a recueilli plus de 11 % des projets. Parmi les lauréats, la démarche de concertation lancée par l'entreprise Carrières et ballastières de Normandie (Eurovia) a permis de recréer, sur un site d'exploitation de granulats, une zone humide initialement existante. La restauration de cet écosystème est le fait d'un processus partenarial et multidisciplinaire, réunissant un panel varié d'acteurs : industriels (Grand Port maritime de Rouen), scientifiques et écologistes (laboratoire d'écologie, chercheur doctorant, Parc naturel régional des boucles de la Seine), élus locaux.

La concertation mise en œuvre pour gérer les mesures compensatoires de la LGV SEA Tours-Bordeaux a été une démarche exemplaire de collaboration avec les parties prenantes. Dans un contexte de très fort enjeu environnemental (220 espèces protégées impactées, traversée de plus de 120 cours d'eau et de 14 zones Natura 2000), les associations de protection de la nature, les conservatoires des espaces naturels et les chambres d'agriculture ont été associés à l'élaboration des dispositions visant à supprimer ou diminuer l'impact environnemental du projet. Un protocole commun a permis de définir les mesures compensatoires en fonction des grandes catégories de milieux, puis de déterminer une cartographie des zones à prospecter.

Dans le cadre du dialogue avec ses parties prenantes, VINCI Airports au Cambodge poursuit l'accompagnement du Land Committee, composé des représentants de l'autorité publique, des bailleurs et des riverains, afin de trouver une solution au problème de relogement des Cambodgiens qui se sont installés sans autorisation aux abords de l'aéroport de Phnom Penh.

3.2.2 Politique générale de dialogue avec les clients et usagers

La majorité des clients de VINCI sont des collectivités et des entreprises. Avec ces « clients-usagers », l'objectif pour les sociétés de VINCI inscrites dans les partenariats de long terme (autoroutes, aéroports, stades, etc.) est de développer une relation de confiance dans la durée, notamment au travers de ses services. Hormis pour les activités de concession, les partenariats public-privé du contracting ou les prestations de VINCI Facilities (VINCI Energies), les particuliers sont plus rarement des clients directs. Pour autant, les relations avec eux sont cruciales et ce, dès la phase de conception des projets, en raison de l'impact potentiel des chantiers sur les riverains et parce qu'elles sont un indice significatif de l'acceptabilité sociétale des ouvrages.

3.2.2.1 Actions et relations avec les associations d'usagers et les riverains

Par ses activités d'extraction et de travaux, Eurovia développe des relations durables avec ses parties prenantes locales – riverains, collectivités locales, associations, services de l'État – au travers d'initiatives comme les réunions d'information, les commissions locales de concertation et de suivi, les journées portes ouvertes, les partenariats locaux avec des associations et des ONG. Ces relations prennent un tour plus formel dans le cas des usines d'enrobage par l'utilisation d'un outil dédié à la présentation des activités, afin de favoriser une meilleure interaction de l'entreprise avec ses parties prenantes.

Chez VINCI Airports, en France, les commissions consultatives de l'environnement (CCE) sont l'outil privilégié de la concertation avec les populations riveraines des aéroports. Instituée par la loi du 11 juillet 1985, créée et présidée par le préfet de département, une CCE regroupe pour chaque aéroport les représentants des professions aéronautiques, des collectivités locales ainsi que de la société civile (associations de riverains et associations environnementales). Elle doit être consultée pour toute question d'importance relative aux incidences de l'exploitation de l'aéroport – notamment les nuisances sonores – sur les zones riveraines. La gestion des réclamations et plaintes émises par les riverains est une démarche majeure, afin d'améliorer la performance environnementale de l'entreprise et de renforcer l'acceptabilité sociale de l'activité aéroportuaire. Sur chaque plate-forme, un dispositif permet de formaliser la gestion et le traitement des réclamations. Certains aéroports (Nantes, Lisbonne ou Porto, par exemple) sont équipés d'un système de monitoring du bruit permettant de corréliser les trajectoires des avions avec la pollution sonore et d'apporter certains éléments de réponse aux riverains concernés par les nuisances.

En France, un bilan des réclamations est présenté en CCE, composé du nombre de réclamations reçues, du temps de réponse moyen, ainsi que de la répartition des plaintes par commune et par type de nuisance (bruit, trajectoires...). Au Portugal, sur les plates-formes aéroportuaires d'ANA (VINCI Airports), les riverains sont également consultés, comme ce fut le cas lors de l'élaboration des plans d'actions de réduction du bruit des aéroports de Lisbonne et Porto.

Le nombre de réclamations est par ailleurs consolidé chaque année au niveau de VINCI Airports :

VINCI Airports, évolution du nombre de réclamations

	2015	2014
Nombre de réclamations reçues et traitées pour les 23 plates-formes aéroportuaires du Groupe dans le monde ^(*)	88	94

(*) Périmètre 2014.

3.2.2.2 Actions en faveur de relations durables avec les usagers et clients

VINCI Airports déploie auprès de ses usagers la démarche Smiling. Cette politique de service clients innovante cherche à améliorer l'attractivité des aéroports en animant les plates-formes en interne et auprès des passagers, via des moments de convivialité et de partage entre collaborateurs et avec les clients. Initiée par l'aéroport de Nantes Atlantique en mars 2008, la démarche Smiling a depuis été diffusée au sein des différentes plates-formes gérées par VINCI Airports, à travers l'organisation chaque année d'une journée Smiling. L'édition 2015 s'est déroulée les 27 et 28 mars, réunissant sur une journée près de 900 salariés volontaires, 130 000 passagers bénéficiaires, au départ et à l'arrivée de plus de 980 vols.

VINCI Autoroutes développe une relation constructive avec ses clients en étant à l'écoute de leurs usages et de leurs besoins. L'entreprise offre à ses abonnés télépéage de nouvelles formules (Temps Libre Premium et Fréquence Premium), qui leur permettent de bénéficier d'un bouquet de services « confort » accessibles via une plate-forme dédiée : une assurance panne mécanique et pneumatique (valable sur tout le réseau autoroutier concédé), un club avantages avec plus de 150 000 bons plans à la clé et un service après-vente VIP, avec notamment une équipe dédiée 24 h/24, 7 j/7. VINCI Autoroutes déploie également une offre numérique globale pour permettre aux utilisateurs de son réseau de vivre l'autoroute en mode connecté : nouvelle version de l'application VINCI Autoroutes pour smartphones, site Internet optimisé pour la consultation par mobile, service Cliquez-Déjeunez pour commander en ligne à l'avance son repas et le récupérer en file prioritaire sur l'aire de services choisie, covoiturage facilité sur le réseau des autoroutes, information sur le trafic mise à jour en temps réel grâce à un partenariat avec Waze, application de navigation basée sur des informations crowdsourcées, communautés interactives sur les réseaux sociaux et la radio VINCI Autoroutes.

Enfin, dans le cadre des travaux de l'entrée de Nice, programmés sur une durée de trente-six mois (octobre 2012 à septembre 2015), Escota (VINCI Autoroutes) a déployé un dispositif innovant pour minimiser la gêne de ses usagers et clients, notamment à travers le phasage des travaux et la mise en place d'un observatoire des temps de parcours tenu à jour mensuellement. L'observatoire a apporté des renseignements complémentaires aux informations habituellement mises à disposition et a permis de démontrer la neutralité des travaux sur les temps de parcours. Ceux-ci ont même été améliorés grâce à l'adaptation dynamique du phasage des travaux. Ce dispositif a obtenu le Prix Partenaires lors de la remise du prix régional de la région Sud-Est du Prix de l'Innovation VINCI.

3.2.3 Actions, partenariats et mécénat pour l'environnement et le patrimoine culturel

Les associations de défense de l'environnement sont d'une grande diversité, tant dans leur composition, leur gouvernance et leur financement que dans leurs attentes. La stratégie de VINCI à leur égard est de privilégier les partenariats locaux, en fonction des territoires d'implantation des entreprises, des projets et de la nature des activités. Les sociétés de VINCI sélectionnent, pour chaque projet, les partenariats les plus adaptés avec les associations de protection de la nature. Plusieurs entités du Groupe ont ainsi développé depuis plusieurs années un partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO). VINCI Autoroutes promeut une gestion collaborative et durable de la biodiversité en lien avec la LPO, afin de valoriser et de préserver les écosystèmes de son réseau autoroutier. Ce partenariat a été formalisé le 25 juin 2015 par la signature d'une convention de mécénat d'une durée de trois ans. La LPO collabore également avec VINCI Concessions pour co-animer des formations internes sur la préservation de la biodiversité. VINCI Autoroutes a par ailleurs renouvelé en 2015, pour une durée de trois ans, son partenariat avec l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf) pour le programme Abeille, sentinelle de l'environnement®. En plaçant des ruches sur les emprises du réseau VINCI Autoroutes, l'Unaf permet à l'abeille de s'intégrer dans l'espace autoroutier et de sensibiliser le public à la sauvegarde de la biodiversité et des abeilles en particulier.

D'autre part, en 2015, VINCI a poursuivi son partenariat avec l'association française des Entreprises pour l'environnement (EpE), relais du WBCSD (World Business Council For Sustainable Development). Les contributions au débat public ont touché l'adaptation au changement climatique, la loi sur la transition énergétique et la préparation de la 21^e Conférence sur le climat (COP 21), qui s'est tenue à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015. Force de proposition aux côtés d'autres grandes entreprises dans le cadre de la COP 21, VINCI a été particulièrement sollicité, tant de la part des pouvoirs publics que des entreprises et des investisseurs, pour exposer ses solutions bas carbone pour le climat : bâtiment à énergie positive, mobilité durable, concertation environnementale, performance énergétique, etc. Au-delà de ces solutions techniques, VINCI a souhaité mettre en avant la nécessité d'un changement de paradigme, qui passe par une approche globale et transversale des projets et la mise en place d'une gouvernance partenariale à l'échelle d'un ensemble urbain ou d'un territoire. Un site Internet dédié aux engagements de VINCI pour la ville durable a été créé à l'occasion de la COP 21 et des représentants de VINCI reflétant la diversité des filiales du Groupe ont participé à plusieurs événements en Île-de-France : notamment au Grand Palais, du 4 au 10 décembre, sur le stand Ville durable/Vivapolis dans le cadre de Solutions COP 21, et au Stade de France les 7 et 8 décembre lors du Sustainable Innovation Forum (SIF), organisé par le programme des Nations unies pour l'environnement. Le président-directeur général de VINCI ainsi que plusieurs membres du comité Exécutif du Groupe ont eu l'occasion de répondre favorablement aux demandes d'intervention tout au long de l'année 2015 sur ces moments forts de concertation entre acteurs.

3.2.3.1 Partenariats et mécénat pour l'environnement et la connaissance scientifique

L'exigence et la maîtrise de données fiables, scientifiquement établies, sont une base indispensable de l'activité et de la performance de VINCI. Elles fondent également la démarche d'ouverture et de dialogue du Groupe avec ses parties prenantes. Depuis 2008, VINCI s'est engagé à favoriser le développement de la connaissance scientifique en créant la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures » ParisTech-VINCI, qui produit des outils et des référentiels utiles à tous pour mieux comprendre et décider en matière d'énergie, d'environnement et de mobilité (www.chaire-eco-conception.org). Le renouvellement de cette chaire, à hauteur de 4 millions d'euros sur cinq ans, a été acté en 2014. En 2015, l'accent a été mis sur la diffusion des travaux : plus de 500 personnes ont participé aux événements qu'elle a organisés. Elle a par ailleurs fait l'objet d'une labellisation COP 21 par les pouvoirs publics, reconnaissant par là son caractère innovant.

De façon complémentaire, en réponse aux nouvelles questions urbaines, La Fabrique de la Cité (www.lafabriquedelacite.com), fonds de dotation créé à l'initiative du Groupe en décembre 2010, décrypte les tendances à l'œuvre dans les évolutions des villes, dans une approche interdisciplinaire et internationale. En 2015, La Fabrique de la Cité a été financée par VINCI à hauteur de 1,36 million d'euros. Le think tank a notamment produit des études sur l'optimisation des villes par les data, la mobilité péri-urbaine et la ville comme incubateur de santé. Le séminaire international organisé en juillet 2015 à Berlin, en Allemagne, a porté sur les nouveaux usages des citoyens en matière de mobilité, d'habitat, de travail, de consommation et de gestion des espaces publics, afin de souligner la manière dont ces usages transforment le fonctionnement des systèmes urbains.

Pour l'édition 2015 de son Prix de l'Innovation, VINCI a entamé, en partenariat avec la plate-forme Studyka, une démarche d'open innovation, en ouvrant la compétition aux étudiants. Dans la perspective de la Conférence des parties sur le climat (COP 21), les participants au concours Défi Climat 2020 étaient invités à imaginer des solutions innovantes, faciles à mettre en œuvre avec un impact écologique fort et rapide, pour contribuer à réduire d'ici à 2020 l'empreinte écologique des projets menés par le Groupe. 120 projets ont été déposés et six ont été récompensés fin septembre à Paris, dans les catégories suivantes : performance énergétique du bâti, services urbains et ville connectée, mobilités. Dans cette compétition internationale où 37 nationalités étaient représentées, la moitié des dossiers ont été soumis par des étudiants étrangers.

La Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable (www.fondation.vinci-autoroutes.com) a bénéficié pour sa part d'une dotation de 2 millions d'euros en 2015. Dédiée à la lutte contre l'insécurité routière, cette fondation s'est constituée en observatoire, laboratoire et outil d'information à destination des conducteurs et du grand public, en liaison avec ses partenaires et différentes parties prenantes : institutions, professionnels et monde associatif. Dans le cadre de son programme de recherche, la Fondation finance plusieurs études scientifiques, en cours de réalisation notamment par des chercheurs de l'Hôtel-Dieu AP-HP à Paris, le Centre d'investigations neurocognitives et neurophysiologiques (CI2N) de l'université de Strasbourg, l'Association nationale de promotion des connaissances sur le sommeil et l'Institut de recherche biomédicale des armées. Par ailleurs, pour sa cinquième édition, le baromètre annuel de la conduite responsable a conservé une dimension européenne, en comparant les comportements des conducteurs dans dix pays cette année. Les résultats ont montré que les comportements dangereux au volant progressent, malgré une meilleure conscience des risques. Sur la base de cet état des lieux des habitudes de conduite et de leur évolution, les campagnes de sensibilisation des usagers et du grand public se sont poursuivies en 2015.

De nombreuses sociétés de VINCI soutiennent des initiatives dans le domaine de l'environnement. ANA, société concessionnaire des aéroports du Portugal (VINCI Airports), finance par exemple depuis 2009 à hauteur de 40 000 euros par an les associations Aldeia et Rias, qui recueillent les espèces animales autochtones protégées qui ont pu être blessées, les soignent et les réintègrent dans leur milieu naturel. Ce partenariat est en vigueur jusqu'en 2016 inclus. En 2015, Eurovia a poursuivi son partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), pour son expertise scientifique et l'accompagnement dans la poursuite et l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans ses activités. Ce partenariat permet d'asseoir la démarche d'Eurovia sur une base solide, scientifique, appréciée des parties prenantes et complémentaire des partenariats locaux développés avec les associations environnementales. Dans ce cadre, le MNHN a conçu une méthodologie d'évaluation du potentiel écologique de plusieurs sites d'Eurovia qui calcule leur indice qualité environnement. En 2015, outre le MNHN, d'autres partenaires locaux (associations labellisées comme les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement) ont été habilités à mettre en œuvre cette méthodologie, après avoir été formés à son utilisation. Arrivant à son échéance fin 2015, la convention entre Eurovia et le MNHN sera reconduite en janvier 2016 pour une durée de trois ans.

LISEA, la société concessionnaire de la LGV SEA Tours-Bordeaux, a créé, en complément des engagements contractuels du projet, deux fondations d'entreprise : la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité et la Fondation d'entreprise LISEA Carbone, qui financent des projets implantés dans l'un des six départements concernés par le tracé de la ligne : Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime et Gironde.

Dotée d'un budget de 5 millions d'euros sur cinq ans (2012-2017), la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité a pour objectif de soutenir sur le long terme des projets de proximité, visant à restaurer le patrimoine naturel, à améliorer la connaissance sur les actions de préservation et à sensibiliser le grand public à ce sujet, aux côtés des initiatives locales et nationales. Plus de 300 dossiers ont été déposés depuis 2013 au cours de trois appels à projets. 104 ont jusqu'à présent été retenus par le comité scientifique et le conseil d'administration, représentant une dotation globale de 3 millions d'euros. Près de 1 000 personnes (salariés et bénévoles) sont mobilisées sur les projets sélectionnés, dont 24 embauches spécifiques liées directement à la mise en place des initiatives. 50 formations ont été réalisées en lien avec les projets, soit 500 personnes formées à la préservation de la biodiversité.

Résultats de la Fondation LISEA Biodiversité en 2015

	Nombre de projets reçus	Nombre de projets soutenus	Montants versés	% associations candidates
1 ^{er} appel à projets (novembre 2012 – mai 2013)	113	30	1,4 M€	68 %
2 ^e appel à projets (septembre 2013 – novembre 2014)	138	47	1,6 M€	57 %
3 ^e appel à projets (février 2015 – décembre 2015)	70	27	900 k€	50 %

La Fondation d'entreprise LISEA Carbone, également dotée de 5 millions d'euros pour la période 2012-2017, a pour objectif de financer des projets contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Trois thèmes ont été retenus pour les appels à projets : la réduction des consommations énergétiques des bâtiments ; le développement d'une mobilité plus responsable ; le soutien à la transition énergétique dans le monde agricole. En 2015, en partenariat avec les fondations Poitiers Université et Bordeaux Université, et dans le cadre de l'axe éco-mobilité, LISEA Carbone a lancé l'appel à projets « dernier kilomètre », afin de soutenir les projets d'étudiants ou de chercheurs qui développent des solutions créatives pour faciliter et mieux maîtriser les trajets « gare-destination finale » (domicile, lieu de travail, zones commerciales, universités, etc.). Parmi les 11 projets reçus, neuf projets ont été soutenus, représentant un montant de 139 000 euros d'aides engagées.

Résultats de la Fondation LISEA Carbone en 2015

	Nombre de projets reçus	Nombre de projets soutenus	Montants versés
Axe réduction des consommations énergétiques des bâtiments	58	53	1,66 M€
Axe transition énergétique du monde agricole	1	1	300 k€
Axe éco-mobilité	11	9	139 k€

3.2.3.2 Partenariats et mécénat pour la production culturelle et l'entretien du patrimoine mondial

Les partenariats et mécénats culturels et patrimoniaux déployés par le Groupe sont multiples. Au niveau local, dans le cadre de mécénat de compétences et d'apport d'expertise technique, nombre d'entreprises accompagnent des projets de restauration de bâtiments historiques à haute valeur patrimoniale. Certaines de ces initiatives sont emblématiques, telle la grande opération de mécénat de compétences menée de 2004 à 2007 pour la restauration de la galerie des Glaces du château de Versailles. Cet engagement se poursuit aujourd'hui avec la restructuration du pavillon Dufour, une des ailes du château. Le contrat a été remporté en 2013 par les pôles construction et énergies de VINCI et le chantier, débuté en 2015, aboutira à la création d'un espace d'accueil et de services aux visiteurs. Les aménagements intérieurs de cet espace, dessinés par l'architecte Dominique Perrault, sont financés par le Groupe par le biais d'une convention de mécénat. Grâce à cette politique de mécénat culturel, l'ensemble des salariés et des actionnaires du Groupe bénéficient d'un accès privilégié au château de Versailles jusqu'au 31 mars 2017.

VINCI est également partenaire du programme de recherche et d'événements « Vingt années sous la Manche et après », organisé à l'occasion des vingt ans du tunnel sous la Manche reliant Calais à Folkestone. Le Groupe a souhaité soutenir notamment l'organisation d'un colloque abordant les questions de financement et de gouvernance des grands projets d'infrastructures, organisé le 8 décembre 2015 à Londres par l'association Rails et histoire. Les collaborateurs de VINCI qui ont travaillé sur le chantier ont aussi été sollicités à travers la réalisation de courtes interviews, afin de conserver durablement leurs témoignages oraux.

En tant que principal contributeur à la mise au jour du patrimoine archéologique en France, VINCI est présent au sein du Club des aménageurs de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) et agit pour une meilleure prise en compte et valorisation des découvertes issues des chantiers. Au Cambodge, la campagne de fouilles sur le site de l'aéroport de Siem Reap menée, avec le soutien de VINCI Airports, par l'Inrap et l'Autorité pour la protection du site et l'aménagement de la région d'Angkor (Apsara), s'est terminée avec succès en 2015. À l'opposé des travaux d'archéologie classiques qui privilégient les sites prestigieux, ces fouilles se sont attachées à retrouver les traces du mode de vie des artisans du passé. Réalisées à proximité des pistes de l'aéroport, elles ont permis en complément la formation d'archéologues cambodgiens encadrés par 85 salariés.

3.2.4 Actions et mécénat pour lutter contre l'exclusion et relations avec les associations d'insertion

VINCI favorise l'engagement citoyen de ses salariés et de ses entreprises, qui s'exerce principalement par le biais de ses fondations d'entreprise et fonds de dotation, essentiellement sur des projets locaux qui visent à lutter contre l'exclusion. Afin de proposer à l'ensemble des salariés dans le monde entier des dispositifs leur permettant de s'engager sur des causes d'intérêt général, 11 structures ont été créées depuis 2002. Fin 2015, avec le lancement de la Fondation VINCI en Espagne et de la Fondation VINCI au Royaume-Uni et en Irlande, le taux de couverture du Groupe par des dispositifs d'engagement citoyen en Europe est de 71 %. Il atteint les 77 % dans le monde si l'on y associe les activités d'Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique.

Au total, pour l'année 2015, 3,6 millions d'euros ont été versés aux fondations, qui ont affecté ces montants à 231 projets en faveur de l'insertion sociale, professionnelle et économique des personnes les plus exclues. 312 collaborateurs du Groupe se sont portés volontaires pour parrainer ces actions et s'engager à leurs côtés.

En complément du soutien financier et du parrainage de proximité de projets locaux, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité a réalisé en 2015 un appel à projets thématique sur l'accès au logement, finançant ainsi 27 projets pour un montant de 508 000 euros et démontrant la pertinence et l'innovation des structures d'insertion en matière de logement solidaire. Le programme Cité solidaire, qui cible les petites associations de territoires urbains sensibles, a poursuivi son activité avec les programmes Cité solidaire Perpignan et Cité solidaire Aulnay-sous-Bois. Depuis sa création, ce programme exemplaire a été développé sur 20 sites en France et en Allemagne.

En 2015 toujours, la Fondation VINCI pour la Cité a diversifié ses modes de parrainage. Elle propose désormais aux collaborateurs d'accompagner collectivement des entrepreneurs sociaux innovants en phase de lancement de leurs projets, notamment via les incubateurs d'entreprises sociales comme celui de l'ESSEC.

Activités des fondations du Groupe contre l'exclusion et pour l'insertion en 2015

	Taux de couverture (*)	Nombre de projets aidés	Nombre de parrainages	Montant versé (en euros)
France	53 %	168	235	2 452 609
dont Cité solidaire	-	31	51	
dont Sillon Solidaire	-	34	36	311 000
Allemagne	7 %	10	15	200 000
Belgique	1 %	13	16	214 500
Espagne	1 %	2	4	58 000
Grèce	-	8	8	55 000
Pays-Bas	1 %	3	4	96 857
République tchèque	2 %	12	14	30 916
Royaume-Uni et Irlande, dont Fondation Île de Wight	5 %	8	9	416 701
Slovaquie	1 %	7	7	90 000
Total	71 %	231	312	3 614 583

(*) Taux de couverture : nombre de salariés par pays/nombre total de salariés Groupe (soit 185 452 salariés).

Le Groupe est par ailleurs devenu partenaire principal du Paris Football Club (PFC), s'engageant en 2015 pour une durée de cinq ans à soutenir les ambitions sportives du PFC tout en contribuant au développement d'un projet éducatif et social ambitieux. VINCI soutient notamment la PFC Academy et le centre de formation du club. Des collaborateurs du Groupe sont également mobilisés pour parrainer de jeunes sportifs et les aider dans leurs choix d'orientation professionnelle, une fois sortis du monde des compétitions sportives de haut niveau. Il s'agit du premier sponsoring sportif pour VINCI, qui renforce ainsi son ancrage dans ce milieu et réaffirme son attachement aux valeurs partagées du sport et de l'engagement citoyen.

3.2.5 Partenariat et mécénat pour l'aide à l'accès aux services essentiels et à l'initiative économique

Là où elles sont présentes, les entreprises du Groupe soutiennent des actions de solidarité et de développement. Adaptées aux enjeux locaux, celles-ci diffèrent en fonction des territoires d'implantation et de leur réalité socio-économique. Elles varient aussi selon la nature des projets menés par les filiales (grand chantier à durée limitée ou travaux récurrents), le caractère pérenne ou non de l'implantation, etc. Multifformes, ces initiatives ne peuvent être consolidées au niveau du Groupe.

Sur le continent africain, Issa (Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique) soutient des projets favorisant l'initiative économique et l'accès aux services essentiels au travers de financements ou de mécénat de compétences. Conformément au souhait du comité de sélection d'Issa, ce soutien bénéficie prioritairement aux projets d'initiative économique (aujourd'hui 70 % des projets soutenus). Au total, 170 collaborateurs de Sogea-Satom sont mobilisés en tant que parrains d'un projet soutenu par Issa.

Activité d'Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique en 2015 et évolution

	Nombre de projets soutenus			Nombre de pays concernés	Montant total (en milliers d'euros)
	Aide à l'accès aux services essentiels	Aide à l'initiative économique	Total		
2015	8	19	27	9	414,0
2014	9	19	28	9	440,5
2013	11	17	28	9	441,3

Entre autres exemples, l'aide apportée par Issa en 2015 a permis la construction d'un hangar et l'acquisition de matériel pour la production et la commercialisation de produits agricoles à Kémérimbé (Tchad), l'achat de motos tricycles et de matériels pour la précollecte de déchets ménagers à Yaoundé (Cameroun) ou bien encore la construction d'un atelier pour la fabrication de farine de manioc à Kpataba (Bénin). Concernant l'aide aux initiatives sociales, Issa a par ailleurs financé la construction d'un forage à Boassa (Burkina Faso) pour favoriser l'accès de la population à l'eau potable, d'un mur de clôture autour de l'école de Sabangali (Tchad), l'équipement d'un service d'échographie du centre de santé de Niafunké (Mali).

L'engagement de Sogea-Satom (VINCI Construction) dans la lutte contre le VIH sida, le paludisme et le choléra s'illustre dans toutes les agences de l'entreprise, en Afrique subsaharienne, par l'organisation de réunions d'information et de sensibilisation des collaborateurs, voire des populations riveraines. Ces réunions, qui se tiennent régulièrement sur les chantiers, sont animées par l'encadrement de chantier avec les préventeurs de l'entreprise et l'aide éventuelle d'associations locales ou de médecins. Elles prennent la forme de quarts d'heure santé, sur le modèle des quarts d'heure sécurité, parfois de séquences plus approfondies. En 2015, les agences locales de Sogea-Satom, en relation avec la direction de la Sûreté de VINCI et les pouvoirs publics, ont poursuivi les actions et dispositifs mis en place pour contenir la propagation du virus Ebola en Afrique.

En 2015, VINCI s'est engagé aussi en Afrique en soutenant la Fondation Energies pour l'Afrique, créée sur l'initiative de Jean-Louis Borloo dans le but d'accélérer le développement du continent en favorisant l'accès des populations à l'énergie, et tout particulièrement l'électricité. Implanté de longue date sur le territoire africain, VINCI partage les objectifs de développement socio-économique de ce programme via une convention de mécénat financier pour deux années.

Au Cambodge, VINCI Airports est partenaire historique et actionnaire de la société Artisans d'Angkor, créée pour perpétuer et favoriser le développement de l'artisanat khmer tout en offrant des perspectives d'insertion professionnelle aux populations défavorisées de la région de Siem Reap. Les 1 120 artisans salariés bénéficient d'un revenu contractuel et d'une couverture sociale. La société Artisans d'Angkor, qui réalise 9 millions d'euros de chiffre d'affaires, fait vivre environ 6 000 familles et soutient la vitalité de l'économie locale au travers de 47 coopératives. En 2014, au sommet de l'Asean, les Artisans d'Angkor ont obtenu le premier prix RSE du gouvernement cambodgien.

Enfin, suite au séisme meurtrier qui a frappé le Népal le 25 avril 2015, VINCI a apporté son soutien financier à Médecins du monde, Solidarités International et la Croix-Rouge française, trois associations mobilisées sur place depuis la catastrophe pour venir en aide aux populations sinistrées. Les salariés du Groupe ont été associés à cette opération de mécénat financier via une collecte de dons organisée du 6 mai au 15 juillet 2015, le montant des 1 599 dons effectués par les collaborateurs ayant été doublé par le Groupe. Au total, cette mobilisation sans précédent du Groupe et de ses salariés a permis de récolter 167 498 euros pour Solidarités International, 165 860 euros pour Médecins du monde et 70 606 euros pour la Croix-Rouge française, soit un montant total de 403 964 euros remis aux trois associations.

Au total, en matière de mécénat, les sociétés de VINCI orientent leurs actions sur trois axes spécifiques : l'insertion et la solidarité (voir page 34), l'environnement et la recherche (voir page 39), la culture et le patrimoine (voir page 34). En conformité avec le modèle décentralisé du Groupe, le reporting de ces actions et des montants affectés au titre du mécénat n'est volontairement pas consolidé. Une estimation en fourchette basse permet toutefois d'estimer ce montant à environ 12,5 millions d'euros en 2015.

3.3 Relations avec les fournisseurs et sous-traitants

Le positionnement général des entreprises du Groupe dans la chaîne de valeur leur permet d'inscrire dans la durée des relations équilibrées avec les fournisseurs et les partenaires sous-traitants. La part des achats dans le chiffre d'affaires reste stable depuis plusieurs années et représente 59 %. Elle se décompose notamment en 8,5 milliards d'euros d'achat de matières, de 4,7 milliards d'euros d'achat de services extérieurs et de 8,6 milliards d'euros de prestations de sous-traitance.

Part des achats dans le chiffre d'affaires

(en milliards d'euros)	2015	2014	Évolution
Montant total des achats	22,8	23,0	(0,9 %)
Part des achats dans le chiffre d'affaires	59 %	59 %	0,0 %
Dont achats consommés	8,5	8,6	(1,2 %)
Dont achats de services extérieurs	4,7	5,1	(7,8 %)
Dont prestations de sous-traitance (y compris les charges de construction des sociétés concessionnaires)	8,6	8,4	2,4 %

3.3.1 Politique générale de dialogue avec les fournisseurs et les sous-traitants

En 2015, VINCI a poursuivi sa démarche de mesure et de prise en compte des facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux dans la chaîne de valeur. La direction de la coordination Achats du Groupe, placée sous l'autorité du comité Exécutif, travaille au niveau opérationnel avec les directions des achats des pôles et des filiales au travers d'un réseau achats et de huit comités achats régionaux. Les acheteurs de la coordination Achats du Groupe ont un objectif individuel visant à intégrer des critères de développement durable dans les contrats qu'ils négocient.

Pour déployer la politique d'achats à l'international, le comité VINCI International Purchasing rassemble, à fin 2015, les représentants des achats de quatre pays (l'Allemagne et le Royaume-Uni, qui sont les deux implantations les plus importantes du Groupe en dehors de la France, la République tchèque et la Belgique), ainsi que les représentants des divisions internationales des pôles VINCI Energies et Eurovia.

Lancée en 2012, la charte d'engagement de performance globale des fournisseurs précise les attentes de VINCI vis-à-vis de ses partenaires et réaffirme les engagements pris auprès des Nations unies à travers l'adhésion en 2003 de VINCI au Global Compact. Depuis 2013, cette charte a été diffusée et fait dorénavant partie intégrante des contrats-cadres élaborés par le Groupe. Pour assurer la continuité de ces actions, la coordination Achats du Groupe a constitué le comité Achats responsables, qui réunit une vingtaine de personnes représentant les directions des achats, des ressources humaines et du développement durable des principaux pôles du Groupe. En 2015, ce comité a diffusé les lignes prioritaires de la politique d'achats responsables de VINCI afin d'augmenter le niveau d'excellence collectif et de développer la concertation du Groupe avec ses parties prenantes. Le livret Achats responsables a été largement diffusé et une sensibilisation aux achats responsables a été réalisée dans chacun des comités achats régionaux du Groupe.

3.3.2 Management des relations avec les fournisseurs

En 2015, la politique d'achats responsables s'est poursuivie par l'intégration systématique de critères de développement durable dans le choix des fournisseurs et des produits, ainsi que dans la rédaction des cahiers des charges et contrats-cadres à l'échelle du Groupe. Ces critères prennent en considération l'impact environnemental des produits ou des services, les conditions sociales de leur production ainsi que les engagements sociétaux des fournisseurs. L'évaluation des fournisseurs obéit à des critères spécifiques pour chaque famille d'achat, en fonction des enjeux propres à chaque secteur d'activité.

La coordination Achats a ainsi mené en 2015 un nouvel appel d'offres pour le référencement des sociétés d'intérim en France. Un questionnaire personnalisé a été élaboré pour réaliser une évaluation des fournisseurs en tenant compte de leur performance sociale et sociétale, dans la continuité de l'appel d'offres de 2011. En raison de leurs piètres résultats, 40 fournisseurs ont été écartés. Les fournisseurs sélectionnés ont proposé un plan de progrès audité en cours de contrat dans une logique de montée en compétences collective.

Cette démarche d'intégration de la politique d'achats responsables dans la sélection de nos fournisseurs se systématisé depuis plusieurs années au niveau de la coordination Achats du Groupe. Fin 2015, un premier bilan des actions menées a été consolidé.

Bilan de la démarche achats responsables au sein de la coordination Achats du Groupe

	Total au 31/12/2015
Contrats intégrant la charte d'engagement de performance globale des fournisseurs ou les principes du Global Compact	91 %
Contrats intégrant un ou plusieurs articles sur les thématiques sociales, environnementales ou sociétales	81 %
Contrats ayant fait l'objet d'un questionnaire achats responsables lors de l'appel d'offres	69 %
Contrats intégrant un plan de progrès achats responsables	65 %
Nombre d'audits achats responsables réalisés en présentiel depuis cinq ans	544

Au niveau central et dans chacun de ses projets, VINCI développe une approche partenariale avec ses fournisseurs et favorise les relations de proximité avec les petites et moyennes entreprises. L'ancrage territorial des fournisseurs est pris en compte dans le processus de sélection des consultations. Cette démarche se traduit aussi par une plus grande ouverture aux structures d'insertion, aux entreprises adaptées (EA), aux établissements et services d'aide par le travail (Esat) et en général aux établissements embauchant majoritairement des personnes en situation de handicap. En 2015, le volume d'achats confié à ceux-ci a été de 6,5 millions d'euros, enregistrant une progression sur cinq ans (+ 5,8 % par rapport à 2011).

VINCI a signé un contrat-cadre national avec l'Association des paralysés de France pour la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et avec l'association Ateliers sans frontières pour la récupération de matériel informatique réemployable, remis en état et revendu à tarif préférentiel à des associations. En 2015, près de 38 tonnes de matériel ont ainsi pu être récupérées. Le chiffre d'affaires généré avec le secteur protégé est resté stable sur la collecte DEEE.

Afin de faire monter en qualité le secteur de l'intérim d'insertion, VINCI a référencé plus de 60 entreprises de travail temporaire d'insertion. L'objectif est de sélectionner les structures qui démontrent leur aptitude à accompagner les personnes en difficulté et de faciliter le développement des structures référencées. En 2015, les audits de suivi du plan de progrès de ces structures se sont poursuivis.

3.3.3 Management des relations avec les sous-traitants

La priorité du Groupe est de conserver les compétences en interne. Néanmoins, de nombreux marchés publics ainsi que le positionnement croissant des entités comme entreprises générales pour des projets à forte dimension technique ou très spécialisés imposent le recours à un certain pourcentage de sous-traitance locale. Celle-ci participe au développement du tissu économique des entreprises locales en complément des activités du Groupe. Dans une compétition internationale aux exigences relativement faibles sur ce sujet, VINCI s'attache à ce que tous ses sous-traitants respectent scrupuleusement la réglementation en vigueur dans les pays où ses sociétés interviennent.

La politique générale de VINCI consiste à développer des relations équilibrées inscrites dans la durée avec ses partenaires et engage à coopérer avec les entreprises locales en favorisant leur intégration dans les projets et le transfert de savoir-faire nécessaire à la bonne exécution de leurs missions. Déployée en 2014, la *Charte relations sous-traitants* détaille le contenu de cet engagement : des conditions de sécurité des sous-traitants comparables à celles des équipes du Groupe, des relations commerciales loyales, l'organisation d'appels d'offres loyaux, la transparence dans les relations d'affaires, la coopération avec les entreprises locales, le respect des valeurs de VINCI. L'ancrage de ces principes dans la réalité des pratiques du Groupe a fait l'objet, lors de la réalisation de la charte, d'une évaluation sous forme d'une trentaine d'entretiens réalisés auprès d'acteurs en position de donneurs d'ordre dans tous les pôles de métiers, en France et à l'international.

3.4 Loyauté des pratiques

3.4.1 Prévention de la corruption et des fraudes

La *Charte éthique et comportements* de VINCI formalise les règles de conduite qui s'imposent à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe. L'effort de diffusion et d'explication aux managers s'est poursuivi sur l'exercice 2015, ceux-ci relayant cette démarche dans leurs organisations respectives. Un suivi actif de cette diffusion est en place et un outil intranet permet à la direction Générale ainsi qu'à la direction de l'Audit interne de s'assurer de son bon déploiement. Un compte rendu régulier au comité Exécutif est effectué, permettant ainsi une plus grande réactivité dans la mise en place d'éventuelles actions correctrices. Accessible sur le site Internet du Groupe (www.vinci.com) comme sur l'intranet, la charte est envoyée nominativement aux salariés ayant le pouvoir d'engager le Groupe soit, pour l'année 2015, 6 601 personnes, dont 97,3 % en ont accusé réception. L'objectif est d'atteindre les 100 %.

La charte donne la possibilité à chacun des salariés de saisir le référent éthique dans le cadre de certaines règles, en particulier le respect de la confidentialité, de l'intégrité et du statut du collaborateur, et la non-discrimination à son égard. Plusieurs saisines du référent éthique ont été effectuées au cours de l'exercice 2015, permettant chaque fois un traitement exhaustif dans le respect de ces principes, avec l'appui de ressources internes ou externes aussi souvent que nécessaire.

Le club Éthique et conformité, qui réunit les directeurs juridiques du Groupe ainsi que le référent éthique, assure une veille, un échange sur les bonnes pratiques et sur les outils de formation en particulier. Ce club complète le dispositif général et garantit le respect des standards des pays et des clients les plus exigeants. Les sociétés de VINCI qui exercent dans des secteurs appliquant des procédures spécifiques en matière d'éthique sont dotées de « responsables conformité » (Compliance Officers) dédiés.

La prévention des fraudes externes est traitée dans la partie Facteurs de risques (paragraphes 1.2.1 et 1.2.2, pages 131 et 132) et dans le Rapport du président (paragraphe 3, page 218).

Des formations régulières dans les différents pôles d'activité de VINCI éclairent et approfondissent les sujets éthiques qui relèvent des principes et valeurs du Groupe.

À titre d'illustration, Eurovia dispense ainsi, depuis 2003, des formations à son personnel (chefs d'agence, directeurs régionaux, juristes, membres de la direction Générale et responsables de certaines fonctions support) sur les pratiques anticoncurrentielles. En 2013, Eurovia a remis cette formation à jour et l'a dispensée à nouveau auprès du même type de population. En 2015, cinq séances ont été organisées, rassemblant au total 92 individus. Les sessions ont été animées par le directeur juridique d'Eurovia et une avocate experte dans l'application des règles de concurrence. Depuis 2013, parmi la population opérationnelle d'Eurovia, 372 personnes ont bénéficié de cette formation sous sa nouvelle forme. D'autres formations ont été organisées localement, pays par pays, sur ces dernières années, axées principalement sur les sujets de collusion et de corruption. Toutes ces actions de formation sont relatées dans un Rapport éthique annuel établi par chaque pays et consolidé au niveau de la holding Eurovia.

Sogea-Satom a mis en place une formation Sensibilisation aux risques éthiques, qui s'adresse aux membres du comité de direction, aux chefs d'agence et directeurs administratifs et financiers, soit plus de 50 dirigeants et managers au total. Cette formation d'une demi-journée a été mise en œuvre en octobre 2015 par un avocat spécialiste en droit pénal des affaires.

Entrepose a édité pour sa part un guide sur la prévention de la corruption qui s'adresse à l'ensemble de ses collaborateurs. Il synthétise le système de lutte contre la corruption, les mesures et les outils mis en place pour éliminer ou réduire les risques auxquels les activités d'Entrepose sont exposées. Ce guide a pour but d'être diffusé largement en interne et en externe (clients, partenaires, sous-traitants, fournisseurs, parties prenantes).

En 2015, VINCI Autoroutes a poursuivi le déploiement de la procédure transactionnelle qui permet aux sociétés d'autoroute, en cas d'infraction lors du passage au péage, d'interroger le fichier national des immatriculations et de verbaliser. Ce dispositif a permis de diminuer de moitié les passages en force.

3.4.2 Bien-être, santé et sécurité des clients et usagers

Les activités des entreprises de VINCI ont un impact sur les territoires. Afin d'en limiter la portée, les efforts d'investissements en recherche et développement se renforcent d'année en année, avec pour objectif de réduire les impacts et les nuisances notamment environnementales (exposition au bruit, aux poussières, aux vibrations, etc.), pouvant porter atteinte à la santé et la sécurité des collaborateurs, des clients et de toutes les parties prenantes concernées par ces projets.

Afin d'améliorer le bien-être de ses usagers, VINCI Immobilier a initié la démarche OpenWork, qui se décline en termes de végétalisation, de confort et de santé, ainsi que d'ergonomie et de design des bâtiments. En créant des espaces de travail de qualité, modulables et évolutifs sur le long terme, qui sont en totale adéquation avec les besoins des utilisateurs, VINCI Immobilier cherche à remettre les usagers des lieux au centre de ses projets. Parmi plusieurs réalisations, l'immeuble In Situ de Boulogne-Billancourt illustre ces nouveaux principes de conception des bâtiments.

Dans les activités liées à la mobilité, le risque routier est le risque principal. Il concerne les collaborateurs du Groupe (plus de 35 000 véhicules et plusieurs milliers d'engins de chantier) et les centaines de millions de clients qui parcourent et utilisent chaque année les routes, autoroutes concédées (environ 2 millions par jour), ainsi que les aéroports de VINCI Airports (près de 90 millions en 2015). Les campagnes de sensibilisation et d'information y sont récurrentes, ainsi que des formations spécifiques destinées aux personnes les plus exposées. Sur les réseaux de VINCI Autoroutes, l'élargissement à deux fois trois ou deux fois quatre voies des sections les plus fréquentées ainsi que l'agrandissement des aires de stationnement ont réduit les risques d'accident.

VINCI Autoroutes, évolution du trafic et des accidents

	2015	2005	2015/2005
Réseau VINCI Autoroutes (en kilomètres)	4 277	3 893	10 %
Trafic (en milliards de kilomètres parcourus)	49	42	18 %
Nombre d'accidents	10 818	10 686	1 %
Nombre d'accidents mortels	71	103	(31 %)
Nombre de tués	82	116	(29 %)

Créée en 2011, la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, dédiée à la lutte contre l'insécurité routière, mène différentes actions pour prévenir le risque routier, notamment l'hypovigilance et la consommation d'alcool au volant. Trois ans après son lancement, Roulons autrement, premier média participatif dédié à la sécurité routière et créé en partenariat avec l'association Ferdinand, continue de rencontrer une forte adhésion auprès d'un très large public. Cette plate-forme multimédia propose désormais près de 1 000 vidéos provenant de 30 pays et poursuit sa progression sur les réseaux sociaux. Réalisé à la demande de la Fondation VINCI Autoroutes et de l'association Ferdinand, le film *Ivresse* de Guillaume Canet a rencontré un large succès en 2014, notamment sur les réseaux sociaux, et a été primé au Prix de l'Innovation VINCI 2015, recevant le prix spécial Coup de cœur. Fortes de cette première réussite, la Fondation VINCI Autoroutes et l'association Ferdinand ont poursuivi leur partenariat avec la réalisation en 2015 du film *Le Bon vivant* par Olivier Nakache et Éric Toledano, diffusé dans les salles de cinéma des réseaux Gaumont-Pathé, UGC, Cinéville et des exploitants indépendants de la Fédération nationale des cinémas français, et par des chaînes de télévision partenaires (France 2, BFMTV, TF1, M6).

Par ailleurs, la Fondation VINCI Autoroutes a poursuivi son programme de prévention sur le risque de somnolence au volant en proposant notamment, lors des grands départs, des espaces sieste et des opérations « café offert » sur les aires d'autoroute. L'application mobile Roulez éveillé, conçue en partenariat avec le Centre d'investigations neurocognitives et neurophysiologiques de l'université de Strasbourg (CI2N), permet aux conducteurs de tester leur niveau d'éveil avant le départ ou lors de pauses, et offre depuis juillet 2015 une séance de sophrologie en podcast. À l'occasion des départs en vacances de Noël 2015, la Fondation a également présenté les résultats d'une étude intitulée : « Les parents au volant : des exemples pour leurs enfants », réalisée avec Ipsos et le Pr Daniel Marcelli, psychiatre spécialiste des enfants et des adolescents, laquelle a été relayée largement par les médias.

3.5 Droits humains

Signataire du Global Compact dès 2003, VINCI s'est engagé à soutenir et promouvoir le respect des droits humains dans sa sphère d'influence et à veiller à ce que les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violation de ces droits. VINCI s'adosse aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour définir sa stratégie. VINCI a initié une cartographie des risques « droits humains » à destination des salariés et des sous-traitants intervenant sur ses chantiers. Les enjeux les plus importants du Groupe concernent la préservation de l'intégrité physique et mentale, le droit à un salaire et à des conditions de travail décentes, la lutte contre les discriminations, la liberté syndicale et le droit à la négociation collective, l'interdiction du recours au travail des enfants, l'interdiction du recours au travail forcé et enfin le respect des droits fondamentaux des populations locales.

VINCI dispose depuis 2013 de son propre comité Droits humains, qui réunit notamment des directeurs des ressources humaines d'entreprises actives dans des territoires potentiellement sensibles. Des sessions de sensibilisation sont organisées pour mettre à jour les connaissances des collaborateurs dans le domaine des droits humains, en fonction de l'évolution de la réglementation internationale. Un guide sur les standards VINCI en matière de droits humains est en cours de réalisation. Réunissant les collaborateurs des différentes entités du Groupe, ce travail aboutira à des standards applicables partout dans le monde. Par ailleurs, le sujet des droits humains est également abordé dans la nouvelle version d'Advance, outil d'auto-évaluation développement durable de VINCI utilisé par les comités de direction des entreprises.

VINCI est implanté au Qatar par le biais de sa joint-venture QDVC. Cette société agit depuis de nombreuses années pour améliorer les conditions de travail et de vie de ses salariés, et combat toutes formes d'atteinte aux droits humains. QDVC s'assure par des procédures strictes que ses salariés bénéficient de la liberté de mouvement : ils possèdent tous un permis de résidence qatari, document essentiel pour se déplacer dans le pays. Tous les employés ont accès à un coffret sécurisé dans lequel ils peuvent stocker leur passeport

et en disposer quand ils le désirent. Quand les salariés de QDVC souhaitent quitter leur emploi, QDVC leur délivre une autorisation de sortie de l'entreprise (*Non Objection Certificate* – NOC). Un *Exit Permit* est de la même façon délivré aux travailleurs souhaitant quitter le pays. Pour lutter contre la mise en servitude, QDVC a mis en place des processus robustes de sélection des agences de recrutement dans les pays d'origine (Bangladesh, Inde, Népal...), avec des règles très précises sur les montants pris en charge par QDVC (billets d'avion, visas, visites médicales...), étant entendu que les travailleurs migrants ne doivent supporter aucun frais.

Par ailleurs, QDVC porte une attention particulière aux conditions de vie et d'hébergement de ses travailleurs migrants. Aujourd'hui, les deux sites d'hébergement, possédés par QDVC, sont en ligne avec les standards de la Qatar Foundation.

Début 2015, suite à la publication de plusieurs articles de presse sur les conditions de vie et de travail des travailleurs migrants au Qatar, VINCI a initié plusieurs missions, associant notamment une délégation de représentants syndicaux composée d'une représentante de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), deux administrateurs salariés, le secrétaire général du comité de Groupe européen de VINCI et de représentants du monde associatif. L'objectif de ces missions était de leur faire découvrir la réalité des chantiers du Groupe et les conditions de travail et de vie sur place.

Courant 2015, pour s'assurer que les mesures mises en place par QDVC étaient effectives, VINCI a décidé de diligenter une étude d'impact sur les droits de l'homme chez QDVC (*Human Rights Impact Assessment*). La méthodologie utilisée repose sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux droits humains et aux entreprises. Un comité d'experts internationaux indépendants, émanant d'institutions de référence sur le sujet (l'Organisation internationale du travail, l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, le Danish Institute for Human Rights, la Qatar Foundation et la Commission consultative sur les droits de l'homme en France), a été associé à cette démarche sur l'aspect méthodologique et le suivi des recommandations. Pour réaliser cette étude, VINCI a mandaté un tiers indépendant : Business for Social Responsibility (BSR), une organisation à but non lucratif au réseau mondial.

4. Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal

La démarche de reporting social, environnemental et sociétal de VINCI se base sur les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français et sur les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI G4) – tableau de correspondance pages 327 et 328.

4.1 Procédures méthodologiques

Les procédures du Groupe sont composées :

- Pour les indicateurs sociaux :
 - d'un guide de définition des indicateurs sociaux en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
 - d'un guide méthodologique du reporting social Groupe, intégrant le manuel d'utilisation de l'outil informatique en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
 - d'un guide de contrôle de cohérence en deux langues (français et anglais).
 - Pour les indicateurs environnementaux :
 - d'un guide méthodologique de reporting environnemental Groupe, intégrant un guide de définition des indicateurs communs VINCI et déclinable par les entités en procédures de reporting environnemental, en deux langues (français et anglais) ;
 - d'un manuel d'utilisation de l'outil informatique en deux langues (français et anglais) ;
 - d'un guide de l'audit permettant aux entités de se préparer et de valoriser les résultats de l'audit (français et anglais).
- Tous ces guides sont consultables sur le site intranet du Groupe.

En 2010, le Groupe a initié un processus d'accélération du reporting social et environnemental. Cela a pour conséquence :

- la mise en place de nouvelles méthodes d'anticipation sur l'ensemble des indicateurs sociaux, applicables depuis 2011 à l'ensemble des entités ;
- un décalage de la période de référence du reporting environnemental d'un trimestre (la période de référence de l'année N étant dorénavant du 1^{er} octobre N – 1 au 30 septembre N), applicable dès 2010 à l'ensemble des entités.

4.2 Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe :

- le reporting social couvre, depuis 2002, la totalité du chiffre d'affaires mondial ;
- le reporting environnemental, en 2015, couvre 98 % du chiffre d'affaires mondial.

Pour certains indicateurs environnementaux spécifiques, la couverture des indicateurs publiés peut cependant être plus réduite. Le reporting des déchets est aujourd'hui fiabilisé sur un périmètre couvrant 63 % des activités du Groupe (VINCI Autoroutes, VINCI Energies, VINCI Construction UK, Eurovia, VINCI Airports hors Cambodia Airports, autres concessions). Celui relatif aux matières premières couvre les activités de VINCI Autoroutes et Eurovia. VINCI poursuit ses efforts pour élargir et fiabiliser le reporting de ces indicateurs sur l'ensemble des activités du Groupe pour lesquelles ces indicateurs sont pertinents.

Sur les périmètres susvisés, depuis l'exercice 2011, les règles de consolidation utilisées sont les mêmes que les règles de consolidation financière, sauf pour les entités suivantes qui restent consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle :

- VINCI Construction Grands Projets : l'ensemble des projets ;
- Soletanche Freyssinet : Grupo Rodio Kronsa (Espagne).

Ces règles de consolidation s'appliquent à tous les indicateurs du reporting, sauf l'indicateur « nombre d'accidents environnementaux » (tout incident compte pour 1).

En cas de variation de périmètre :

- périmètre social : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N ;
- périmètre environnemental : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N + 1.

Variations significatives du périmètre au titre de l'exercice 2015 :

- acquisition par VINCI Energies de la société Orteng Engenharia (Brésil), en mars 2015 ;
- acquisition par VINCI Construction de la société HEB (Nouvelle-Zélande), en août 2015.

De plus, le reporting environnemental couvre désormais la quasi-totalité des concessions avec l'intégration du Stade de France, du Mans Stadium ainsi que des concessions autoroutières de Granvia (Slovaquie) et Gefyra (Grèce).

Les données sociales 2014 ont été retraitées pour les pôles suivants :

- VINCI Autoroutes et VINCI Concessions, suite à la cession de Cofiroute Participations (Cofiroute UK et US) à VINCI Highways au 1^{er} janvier 2015 ;
- VINCI Energies et VINCI Construction, suite à la cession de Faceo FM UK et Powertest Ltd à VINCI Plc.

Ces cessions entre entreprises du Groupe expliquent les variations de périmètre des données 2014 sur les indicateurs suivants : taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail avec arrêt par pôle d'activité, répartition des effectifs féminins par pôle d'activité et évolution, répartition des collaborateurs en situation de handicap par pôle d'activité et évolution.

Pour trois acquisitions, les indicateurs sociaux listés ci-dessous n'ont pas été reportés au titre de l'exercice 2015, du fait de leur intégration au cours de l'année :

- Orteng Engenharia (Brésil) : effectif « embauches première expérience » ; stagiaires écoles ; entretiens individuels ; personnel temporaire ; handicap et inaptitude ; dépenses de formation et répartition des heures ; relations sociales ;
- HEB (Nouvelle-Zélande) : effectif « embauches première expérience » ; personnel temporaire ; dépenses de formation et répartition des heures ; entretiens individuels ; sécurité ; absentéisme ; relations sociales ; handicap et inaptitude ;
- APX (France – deux sociétés au total) : personnel temporaire ; handicap et inaptitude (non intégré pour une société) ; effectif « embauches première expérience » (non intégré pour une société) ; effectif « mobilité interne » (non intégré pour une société) ; stagiaires écoles (non intégré pour une société) ; entretiens individuels ; dépenses de formation et répartition des heures (non intégré pour une société).

4.3 Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Le socle commun des indicateurs sociaux se base sur quatre niveaux d'indicateurs :

- les indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français ;
- les lignes directrices de la GRI G4 ;
- les indicateurs du bilan social tels que prévus par la législation française ;
- les indicateurs spécifiques de la politique des ressources humaines du Groupe.

La complémentarité de ces quatre niveaux d'indicateurs permet de mesurer les résultats de la politique de ressources humaines et les engagements du Groupe en matière sociale.

Le socle commun des indicateurs environnementaux comporte cinq familles :

- les indicateurs de consommation de ressources : énergie/CO₂ et eau ;
- la gestion et la valorisation des déchets ;
- les certifications et les projets labellisés ;
- la formation et la sensibilisation à l'environnement ;
- les incidents environnementaux et les provisions sur les risques environnementaux.

Ces cinq familles d'indicateurs sont issues :

- des indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français ;
- des lignes directrices de la GRI G4.

Chaque pôle continue cependant, en fonction de ses enjeux environnementaux, à suivre ses propres indicateurs supplémentaires.

4.4 Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites, du fait :

- de la variation des définitions entre la France et l'international. Un travail d'harmonisation a lieu continuellement chez VINCI ;
- des particularités des lois sociales de certains pays ;
- de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité ;
- de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre ;
- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs ;
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

La présence de sous-traitants sur de nombreux sites pose la question de l'inclusion de leurs activités au reporting environnemental. À ce jour, leurs données sont incluses lorsque celles-ci tiennent de la responsabilité directe de VINCI (services ou ressources fournis par VINCI).

Le guide méthodologique de reporting environnemental laisse la possibilité de calculer les données environnementales sur la base des dépenses et de prix unitaires moyens sur la période de référence en cas d'absence de données sources. Cette démarche a notamment été mise en œuvre concernant les chantiers de VINCI Construction France, de Soletanche Freyssinet en France et au sein des délégations françaises et de la plupart des délégations internationales d'Eurovia. En France, les prix unitaires moyens sont issus des sources suivantes : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (consommation de carburants), portail Internet EauFrance – le service public d'information sur l'eau et les milieux aquatiques (consommation d'eau).

La quantité totale de déchets générés et le pourcentage de déchets recyclés de VINCI Construction UK sont basés sur des estimations de taux de remplissage des bennes de déchets tenant compte de la nature et de la densité des déchets concernés.

Les consommations d'eau reportées couvrent à ce jour l'ensemble des consommations achetées. L'eau prélevée directement dans le milieu, suivie pour les activités de concession, fait désormais l'objet d'un reporting consolidé. VINCI poursuit ses efforts pour élargir et fiabiliser ce reporting à un périmètre plus large.

Le nombre de projets labellisés est limité au périmètre de VINCI Construction. Un projet ayant plusieurs certifications sera compté plusieurs fois. Seuls les projets livrés dans l'année sont pris en compte.

Les consommations totales d'énergie sont exprimées en MWh PCS. Les facteurs de conversion retenus sont 0,0104 MWh/litre, 12,027 MWh/tonne et 4,839 MWh/tonne pour, respectivement, les carburants, le fuel lourd et le charbon (lignite). Les facteurs de conversion retenus sont issus de la Base Carbone de l'Ademe (données 2012).

Les gains de carburant par passage en voie de télépéage ont été validés en 2012 par un bureau d'études indépendant et partagés avec l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (ASFA) :

- pour les véhicules légers : 0,03 l de carburant économisé par passage ;
- pour les poids lourds : 0,3 l de carburant économisé par passage.

Le calcul des gains CO₂ repose sur l'hypothèse que l'ensemble des véhicules utilisent du gazole comme carburant. Seules les émissions liées à la combustion sont prises en compte. Les émissions amont (production du carburant) ne sont pas comptabilisées.

L'indicateur des émissions de gaz à effet de serre des clients de l'autoroute est calculé à l'aide d'un outil développé par l'ASFA et tient compte des kilomètres parcourus par les clients (payants ou gratuits) sur les réseaux de VINCI Autoroutes durant l'exercice. Le profil des vitesses par classe de véhicule utilisé est le profil à 130 km/h paramétré par défaut dans l'outil, le trafic est supposé fluide à 100 %. Le calcul ne tient pas compte de l'effet des pentes ni de celui des radars. La zone d'influence des péages est supposée être de 0,1 km. Le réseau est supposé être entièrement interurbain.

Le rapport annuel fait état des données connues par le Groupe à la date de fin d'exercice. Ces données pourraient toutefois faire l'objet de corrections au cours de l'année suivante si une anomalie significative était avérée et sous réserve d'une justification détaillée. Il est à noter que les données publiées dans le rapport annuel 2014 du groupe VINCI n'ont fait l'objet d'aucune correction au cours de l'exercice 2015.

Les maladies professionnelles sont définies comme les maladies contractées suite à une exposition prolongée à un risque professionnel (bruit, produit toxique, posture, etc.) et reconnues comme telles par la réglementation en vigueur, lorsqu'une telle réglementation existe. La comptabilisation des jours d'absence pour maladies professionnelles prend en compte les jours perdus pour les maladies déclarées comme professionnelles et reconnues comme telles, lorsqu'une telle réglementation existe. Le Groupe maintient ses efforts de sensibilisation des filiales pour harmoniser les pratiques.

Il est à noter également que, pour les deux sociétés ci-dessous, les indicateurs sociaux listés n'ont pas été reportés au titre de l'exercice 2015 :

- Exprom (Maroc) : la participation du Groupe dans cette société est devenue majoritaire fin septembre 2015 et n'a donc pas été consolidée avant le 1^{er} octobre 2015 : effectif « embauches première expérience », stagiaires écoles, entretiens individuels, handicap et inaptitude, dépenses de formation et répartition des heures, relations sociales, absentéisme ;
- Quadix (France) : acquisition de cette société début octobre 2015 et report de l'intégration dans le reporting social en 2016.

4.5 Consolidation et contrôle interne

Les données sociales sont collectées auprès de chaque entité opérationnelle grâce à une liasse spécifique du système de remontée des données Vision III, incluant des contrôles automatiques. Les données sont contrôlées et validées par les entités du Groupe elles-mêmes. Ensuite, la consolidation de ces données est réalisée en deux phases :

- première phase, les paliers (directions des pôles) : chaque palier consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau du palier sont ensuite mises à la disposition de la direction des Ressources humaines Groupe ;
- deuxième phase : la DRH Groupe consolide les données sur l'intégralité du périmètre et veille à la cohérence de celles-ci.

Les données environnementales sont collectées, contrôlées, consolidées et validées au niveau de chaque pôle/sous-pôle du Groupe par les responsables environnement, qui disposent de leurs propres outils informatiques de collecte. Elles sont ensuite consolidées en central via le système de consolidation Vision III. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués au niveau Groupe par la délégation du Développement durable. Des comparaisons avec les résultats des années précédentes sont effectuées. Les variations jugées significatives font l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondi.

4.6 Contrôles externes

Soucieux de fournir une information fiable, VINCI demande chaque année depuis 2003 un avis à ses commissaires aux comptes sur la remontée des informations sociales et environnementales. En 2015, un commissaire aux comptes a été nommé organisme tiers indépendant chargé de vérifier l'exhaustivité et la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans la partie Informations sociales, environnementales et sociétales. La nature des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées pages 213 à 215.

F. Renseignements généraux sur la Société et son capital

1. Identité de la Société

Dénomination sociale : VINCI.

Siège : 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison, France.

Téléphone : + 33 1 47 16 35 00 ; Télécopie : + 33 1 47 51 91 02.

Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.

Législation : française.

Constitution : 1^{er} juillet 1908.

Durée : durée de 99 années, fixée le 21 décembre 1979, soit une expiration le 21 décembre 2078, sauf en cas de nouvelle prorogation ou de dissolution anticipée.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Registre du commerce : 552 037 806 RCS Nanterre – Siret 552 037 806 00585 – Code NAF : 7010Z.

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques : au siège social de VINCI, au greffe du tribunal de commerce de Nanterre et sur le site Internet de la Société, www.vinci.com.

Objet social (article 2 des statuts)

« La Société a pour objet :

- l'entreprise, sous toutes ses formes, de tous travaux publics et particuliers ; notamment l'exploitation du fonds de commerce qui a été originairement apporté par la société Sainrapt et Brice et la continuation des activités de cette entreprise, spécialiste de tous travaux souterrains, de fondations, d'hydraulique et de ciment armé ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La Société pourra faire lesdites opérations tant en France, dans les départements et territoires français d'outre-mer qu'à l'étranger, soit seule, soit en participation, soit en négociation sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par cession, location ou régie, soit au courtage et à la commission.

Elle pourra, en outre, faire toutes exploitations, soit par elle-même, soit par tous autres modes sans aucune exception, créer toutes sociétés tant civiles que commerciales, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter et revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances. »

Répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 19 des statuts)

« Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'assemblée générale :

- les sommes reconnues utiles par le Conseil d'administration pour constituer ou compléter toutes réserves ordinaires ou extraordinaires, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ;
- le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre toutes les actions proportionnellement à la quotité du capital qu'elles représentent respectivement.

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par l'assemblée générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende – ou d'acomptes sur dividende – mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions. »

Assemblées d'actionnaires (article 17 et extrait de l'article 8 des statuts)

L'article 17 des statuts est décrit dans la section D : Gouvernement d'entreprise du présent rapport, partie 6 : Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale, page 168.

L'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015 a approuvé la modification de l'article 17 des statuts ramenant, conformément aux dispositions légales et réglementaires, de trois à deux jours ouvrés le délai d'inscription en compte des actionnaires pour la participation aux assemblées générales de VINCI.

Extrait de l'article 8 des statuts :

« Chaque action donne droit à une seule voix au sein des assemblées générales d'actionnaires, quels que soient la durée et le mode de détention de cette action, le droit de vote double prévu par l'article 7 de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 étant expressément exclu. En outre, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. »

L'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015 a approuvé la modification de l'article 8 des statuts afin d'écarter la disposition de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 relative à l'acquisition d'un droit de vote double de droit par les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Franchissements de seuils (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« En complément des obligations prévues à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, des droits de vote ou des titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1 %, ou un multiple de cette fraction, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, est tenue de notifier à la Société, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils ou, au plus tard, lorsqu'une assemblée générale a été convoquée, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant à terme accès au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.

La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société. »

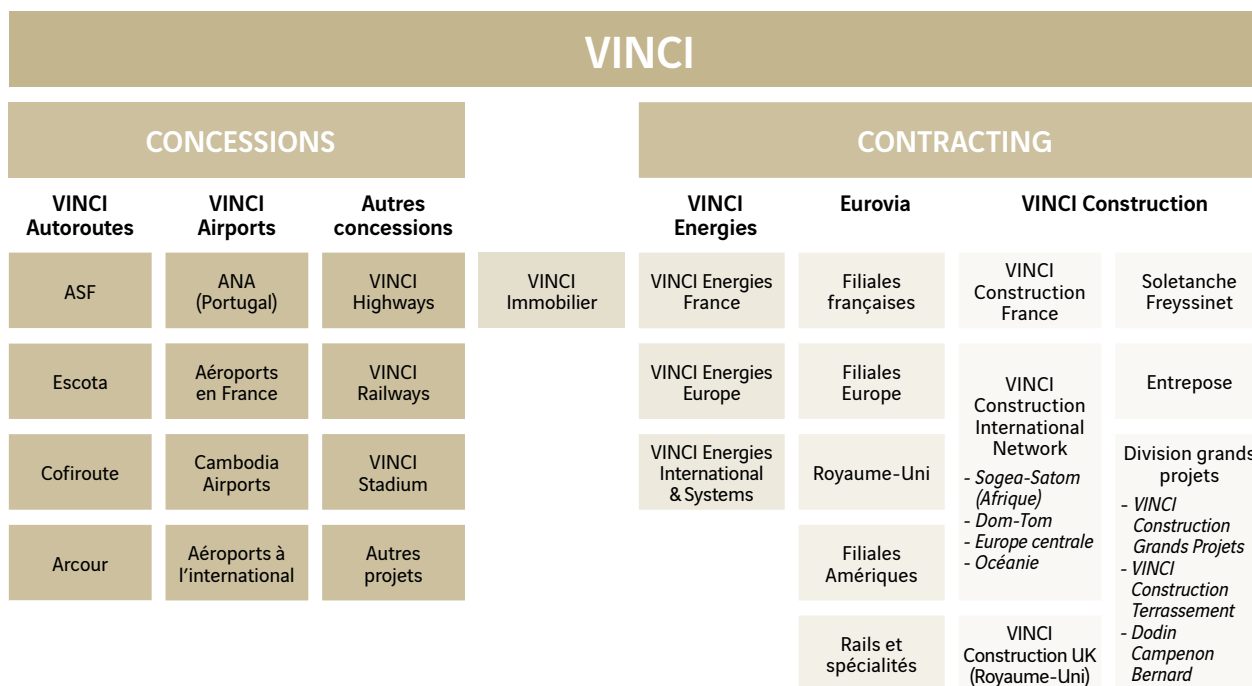
L'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015 a rejeté la modification de l'article 10 bis des statuts destinée à appliquer la sanction si elle fait l'objet d'une demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant 1 % au moins du capital de la Société.

Identification des actionnaires (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« La Société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur le nom, la nationalité et l'adresse des personnes physiques ou morales détenant des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité des titres détenus par chacune d'elles et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. »

2. Relations entre la Société et ses filiales

2.1 Organigramme (*)



(*) Organigramme opérationnel simplifié du Groupe au 31 décembre 2015.

Les liens en capital entre VINCI et ses principales filiales directes sont mentionnés page 317.

Les différentes filiales qui composent le Groupe et le pourcentage d'intérêt de VINCI (direct et indirect) dans ces entités sont présentés dans la Liste des principales sociétés consolidées (pages 295 à 301).

2.2 Rôle du holding VINCI vis-à-vis de ses filiales

Les activités opérationnelles du Groupe sont gérées par ses filiales (2 089 sociétés consolidées au 31 décembre 2015), regroupées au sein de deux branches : concessions et contracting, dont les principaux pôles sont : VINCI Autoroutes, VINCI Airports, VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction. De son côté, VINCI Immobilier, en charge des activités de promotion immobilière, est directement rattaché au holding VINCI. Celui-ci n'exerce pas d'activité opérationnelle mais il assure une fonction d'animation, de support et de contrôle des filiales. Dans ce cadre, il fournit des prestations de services d'accompagnement stratégique et opérationnel qui recouvrent les domaines suivants :

- élaboration et exécution de la stratégie, réalisation d'opérations d'acquisition ou de cession patrimoniales, étude et mise en œuvre de synergies industrielles et commerciales à l'intérieur du Groupe ;
- relations de haut niveau avec les pouvoirs publics, le monde politique, les élus, les organisations professionnelles, les établissements professionnels, les établissements financiers et les grandes sociétés privées, tant au niveau national qu'international ;
- apport d'expertises dans les domaines administratif, juridique, financier, informatique, des assurances, des achats, des ressources humaines, de la communication et du développement durable.

Par ailleurs, VINCI fait bénéficier ses filiales des avantages liés à la dimension et à la notoriété du Groupe : accès à des partenaires de référence mondiale et optimisation des conditions de financement, d'achat et d'assurance ; accès facilité aux autorités réglementaires ; relations publiques et institutionnelles.

2.3 Flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales

Outre les dividendes qui lui sont versés (dont le montant total est indiqué en note C.13 des Comptes sociaux, page 314), les principaux flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales portent sur les domaines suivants :

Assistance aux filiales

VINCI SA perçoit des rémunérations en contrepartie de l'assistance fournie aux filiales et des droits d'utilisation par celles-ci de ses actifs incorporels. En 2015, ces rémunérations ont représenté un montant total de 119 millions d'euros.

Centralisation de la trésorerie

La trésorerie excédentaire en euros des filiales françaises du Groupe est placée auprès de VINCI SA dans le cadre d'un système de cash-pooling. En contrepartie, le holding assure le financement de leurs besoins de trésorerie. Il intervient, pour son compte et celui des filiales, sur les marchés financiers pour réaliser les placements et les emprunts nécessaires. Sauf exception (dont la principale à ce jour est ASF et ses filiales, en conformité avec les contrats de prêts conclus avec la Caisse nationale des autoroutes), ce système s'applique à l'ensemble des filiales françaises contrôlées directement ou indirectement par VINCI (sous réserve de l'accord, pour les filiales non détenues à 100 %, des actionnaires minoritaires lorsque les pactes d'actionnaires le requièrent).

VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI SA, centralise de son côté la trésorerie des filiales opérant en dehors de France et effectue les opérations de marché correspondantes.

VINCI et VINCI Finance International peuvent être amenés à consentir des prêts à moyen terme aux filiales pour le financement d'investissements ou de besoins en fonds de roulement (BFR) et à recevoir des dépôts à terme de leur part. Au 31 décembre 2015, ces opérations représentaient pour VINCI des encours de 8 591 millions d'euros pour les prêts à moyen terme et de 2 152 millions d'euros pour les dépôts à terme, et pour VINCI Finance International des encours de 4 888 millions d'euros pour les prêts à moyen terme et de 280 millions d'euros pour les dépôts à terme.

Conventions réglementées

Les conventions réglementées entre VINCI et ses filiales sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration et font l'objet de rapports spéciaux des commissaires aux comptes pour approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

Pacte d'actionnaires

Étant détenues à 100 % par VINCI, les sociétés têtes de pôle et VINCI Immobilier ne font l'objet d'aucune convention ou pacte d'actionnaires. Toutefois, la constitution par VINCI ou ses filiales de sociétés conjointement avec des tiers peut donner lieu à la conclusion de conventions. C'est notamment le cas des sociétés constituées spécifiquement pour l'obtention et la gestion de contrats de concession d'infrastructures, telles que le Consortium Stade de France. Ces conventions ont principalement pour objet d'aménager les droits respectifs des actionnaires en cas de cession de titres et, le cas échéant, de fixer certains principes de fonctionnement des organes de gestion.

3. Renseignements sur le capital de VINCI

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques (à l'exception des droits de vote et des franchissements de seuils, voir paragraphe 1 : Identité de la Société).

Au 31 décembre 2015, le capital social de VINCI s'élevait à 1 471 132 687,50 euros. Il était divisé en 588 453 075 actions d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions VINCI sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, et sont librement cessibles.

3.1 Évolution du capital sur cinq ans

	Augmentation (réduction) du capital (en euros)	Prime d'émission, d'apport ou de fusion (en euros)	Nombre d'actions émises ou annulées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social (en euros)
Situation au 31/12/2010				552 620 447	1 381 551 118
Plan d'épargne Groupe	25 210 833	317 288 509	10 084 333	562 704 780	1 406 761 950
Levées d'options de souscription	6 429 730	44 549 294	2 571 892	565 276 672	1 413 191 680
Situation au 31/12/2011				565 276 672	1 413 191 680
Plan d'épargne Groupe	22 643 660	252 503 166	9 057 464	574 334 136	1 435 835 340
Levées d'options de souscription	7 533 040	52 984 072	3 013 216	577 347 352	1 443 368 380
Situation au 31/12/2012				577 347 352	1 443 368 380
Plan d'épargne Groupe	19 881 448	239 242 492	7 952 579	585 299 931	1 463 249 828
Levées d'options de souscription	7 100 445	78 306 449	2 840 178	588 140 109	1 470 350 273
Paiement du dividende en actions	33 894 657	406 871 469	13 557 863	601 697 972	1 504 244 930
Situation au 31/12/2013				601 697 972	1 504 244 930
Plan d'épargne Groupe	22 321 525	347 496 939	8 928 610	610 626 582	1 526 566 455
Levées d'options de souscription	6 180 138	73 558 206	2 472 055	613 098 637	1 532 746 593
Annulation d'actions	(57 500 000)	-	(23 000 000)	590 098 637	1 475 246 593
Situation au 31/12/2014				590 098 637	1 475 246 593
Plan d'épargne Groupe	17 675 140	292 190 175	7 070 056	597 168 693	1 492 921 733
Levées d'options de souscription	8 210 955	118 724 967	3 284 382	600 453 075	1 501 132 688
Annulation d'actions	(30 000 000)	-	(12 000 000)	588 453 075	1 471 132 688
Situation au 31/12/2015				588 453 075	1 471 132 688

3.2 Capital potentiel

Les seuls instruments financiers existants pouvant engendrer la création d'actions nouvelles sont les options de souscription d'actions consenties à certains mandataires sociaux et salariés du Groupe (voir section D du Rapport de gestion – Gouvernement d'entreprise, paragraphe 5.2, pages 164 et 165, pour les caractéristiques de ces options). Les options de souscription deviendraient exerçables en cas d'offre publique.

3.3 Répartition et évolution du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices

Répartition du capital ⁽¹⁾

	Décembre 2015				Décembre 2014				Décembre 2013			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote net ⁽²⁾	% de droits de vote net ⁽²⁾	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote net ⁽²⁾	% de droits de vote net ⁽²⁾	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote net ⁽²⁾	% de droits de vote net ⁽²⁾
Autodétention ⁽³⁾	34 195 347	5,8 %	-	-	35 614 382	6,0 %	-	-	44 744 871	7,4 %	-	-
Salariés (FCPE)	55 029 505	9,4 %	55 029 505	9,9 %	57 519 921	9,7 %	57 519 921	10,4 %	57 109 714	9,5 %	57 109 714	10,3 %
Dirigeants ⁽⁴⁾ et administrateurs	2 798 817	0,5 %	2 798 817	0,5 %	2 828 233	0,5 %	2 828 233	0,5 %	2 660 235	0,4 %	2 660 235	0,5 %
Autres actionnaires individuels	46 411 976	7,9 %	46 411 976	8,4 %	52 246 206	8,9 %	52 246 206	9,4 %	52 422 529	8,7 %	52 422 529	9,4 %
Actionnaires individuels	49 210 793	8,4 %	49 210 793	8,9 %	55 074 439	9,3 %	55 074 439	9,9 %	55 082 764	9,2 %	55 082 764	9,9 %
Qatar Holding LLC	23 625 000	4,0 %	23 625 000	4,3 %	31 500 000	5,3 %	31 500 000	5,7 %	31 500 000	5,2 %	31 500 000	5,7 %
Autres investisseurs institutionnels	426 392 430	72,5 %	426 392 430	76,9 %	410 389 895	69,5 %	410 389 895	74,0 %	413 260 623	68,7 %	413 260 623	74,2 %
Investisseurs institutionnels	450 017 430	76,5 %	450 017 430	81,2 %	441 889 895	74,9 %	441 889 895	79,7 %	444 760 623	73,9 %	444 760 623	79,9 %
Total	588 453 075	100,0 %	554 257 728	100,0 %	590 098 637	100,0 %	554 484 255	100,0 %	601 697 972	100,0 %	556 953 101	100,0 %

(1) Estimation à fin décembre, sur la base de l'actionariat nominatif, du relevé des titres ou porteur identifiables (TP) et d'une enquête d'actionariat réalisée auprès des investisseurs institutionnels.

(2) Droits de vote exerçables en assemblée générale.

(3) Actions propres détenues par VINCI SA.

(4) Les dirigeants regroupent les membres du comité d'Orientation et de Coordination à fin décembre.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas de personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, isolément ou conjointement, ou de concert, exerce un contrôle sur le capital de VINCI et il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote, que ceux mentionnés ci-dessus, à l'exception de la société BlackRock, Inc. (voir paragraphe Franchisements de seuils légaux page suivante).

Actionariat salarié

Les caractéristiques du plan d'épargne du Groupe sont décrites dans la section E du Rapport de gestion – Informations sociales, environnementales et sociétales, pages 174 et 175, et dans les notes I.21 et K.28.3 des Comptes consolidés.

Au 31 décembre 2015, à la connaissance de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, le nombre d'actions de la Société détenues directement ou indirectement par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne du Groupe s'élevait à 57 032 979, soit 9,7 % du capital de la Société, dont 55 029 505 actions par le biais de FCPE, 683 266 actions détenues au nominatif par les dirigeants salariés et 1 320 208 actions détenues au nominatif par les salariés non dirigeants.

Droits de vote

Les droits de vote théoriques (en nombre et en pourcentage) sont identiques au nombre d'actions et au pourcentage du capital. En effet, il n'existe ni droit de vote double, ni droit de vote différent. La différence entre la répartition du capital et la répartition des droits de vote exerçables en assemblée générale est due à l'absence de droits de vote attachés aux actions autodétenues.

L'assemblée générale du 14 avril 2015 a approuvé la modification de l'article 8 des statuts, à l'effet d'écartier la disposition de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 relative à l'acquisition d'un droit de vote double de droit par les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Franchissements de seuils

Les actionnaires identifiés au 31 décembre 2015 comme détenant plus de 1 % du capital ou des droits de vote et pour lesquels la Société a reçu en 2015 une déclaration de franchissement du seuil statutaire de 1 %, ou un multiple de cette fraction, du capital ou des droits de vote, sont les suivants :

- Qatar Holding LLC

La société Qatar Holding LLC, contrôlée par Qatar Investment Authority (QIA), a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 février 2015, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société VINCI et détenir 31 500 000 actions VINCI, dont 1 000 actions VINCI détenues par la société Qatari Diar Real Estate Investment Company contrôlée par QIA, représentant autant de droits de vote, soit 5,33 % du capital et des droits de vote de VINCI.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition hors marché de 31 499 000 actions VINCI par le déclarant auprès de la société Comet Luxembourg Holding, filiale de Qatari Diar Real Estate Investment Company, laquelle a franchi individuellement en baisse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société VINCI et ne détient plus d'action VINCI.

La société Qatar Holding LLC a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 octobre 2015, les seuils de 5 % et de 4 % du capital et des droits de vote de la société VINCI et détenir 23 625 000 actions VINCI représentant autant de droits de vote, soit 3,94 % du capital et des droits de vote de cette société.

À la suite de la réduction du capital social de VINCI réalisée le 17 décembre 2015 par annulation de 12 000 000 d'actions autodétenues, la société Qatar Holding LLC a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 4 % du capital et des droits de vote de la société VINCI et détenir 4,01 % du capital et des droits de vote de la Société.

- BlackRock, Inc.

Au cours de l'année 2015, la société BlackRock, Inc., agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à plusieurs reprises en hausse et en baisse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société VINCI.

Dans sa dernière déclaration de franchissement de seuil reçue par VINCI en 2015, la société BlackRock, Inc. a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 décembre 2015, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société VINCI et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 5,07 % du capital et des droits de vote de la Société.

- Groupe Amundi (Amundi, Société Générale Gestion, Étoile Gestion et BFT Gestion) détenait 1,99 % du capital et des droits de vote théoriques au 22 avril 2015.

VINCI n'a pas reçu d'autre déclaration de franchissement de seuil légal ou de seuil statutaire de 1 % en 2015.

À la connaissance de la Société, la société Financière Pinault, de concert avec ses filiales Artémis 12 et TEM, qui détenait près de 1 % du capital et des droits de vote de VINCI au 31 décembre 2014, a cédé toutes ses actions en 2015 et ne détient désormais aucune action VINCI.

Dans le cadre de l'étude réalisée auprès des investisseurs institutionnels, la Société a identifié que la société Capital Research Global Investors qui détenait, directement ou indirectement, moins de 1 % du capital de VINCI à fin décembre 2014, détiendrait environ 2 % du capital de VINCI à fin décembre 2015.

Pactes d'actionnaires/actions de concert

L'accord d'actionariat stable conclu entre VINCI, Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar) et Comet Luxembourg Holding, filiale de Qatari Diar, en avril 2010, à l'occasion de l'apport du groupe Cegelec à VINCI et de l'entrée de Qatari Diar au capital de VINCI, a pris fin en avril 2013 conformément à ses termes.

Les dispositions de cet accord, relatives à la cession ordonnée de titres VINCI sur le marché, au droit de première offre et au droit de préemption de VINCI sur les cessions de blocs représentant plus de 1 % du capital, demeurent néanmoins en vigueur jusqu'en avril 2016.

À la suite de l'acquisition de 31 499 000 actions VINCI le 11 février 2015 auprès de Comet Luxembourg Holding, Qatar Holding LLC s'est substitué aux droits et obligations de Comet Luxembourg Holding relatifs à la cession ordonnée, au droit de première offre et au droit de préemption.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre pacte d'actionnaires ou action de concert.

Nantissement des actions au nominatif

Au 31 décembre 2015, à la connaissance de la Société, les nantissements d'actions portaient sur un total de 110 303 actions inscrites au nominatif pur et 388 138 actions inscrites au nominatif administré, soit moins de 0,1 % du capital.

3.4 Actions propres

Les informations requises au titre de l'article L. 225-211 du Code de commerce figurent à la note B.3 de l'Annexe aux comptes sociaux, pages 309 et 310.

3.5 Marché du titre VINCI

L'action VINCI est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment A) et ses échanges sont possibles également sur plusieurs systèmes multilatéraux de négociation également appelés MTF (Multilateral Trading Facilities), dont les principaux sont Chi-X,

Turquoise et BATS, ainsi que sur des marchés de gré à gré appelés OTC (Over the counter), dont les principaux sont BATS Chi-X et BOAT. L'action VINCI fait notamment partie des valeurs composant les indices CAC 40, Euronext 100, Eurostoxx 50 et Eurostoxx 600 Construction et Materials.

VINCI est également intégré dans quatre des principaux indices boursiers spécialisés dans l'investissement responsable :

- l'indice Euronext Vigeo Europe 120 de l'agence Vigeo ;
- l'indice CDLI (Carbon Disclosure Leadership Index) de l'organisation internationale CDP, récompensant les entreprises les plus transparentes dans leur reporting d'émissions de gaz à effet de serre ;
- le Dow Jones Sustainability Index World, depuis septembre 2015, distinguant, parmi les 2 500 sociétés les plus importantes de l'indice S&P Global Broad Market Index, les 10 % d'entreprises les plus performantes en termes de développement durable. À cette date, il comprenait 317 entreprises, dont 27 françaises ;
- le Dow Jones Sustainability Index Europe, depuis septembre 2015, distinguant, parmi les 600 sociétés européennes les plus importantes de l'indice S&P Global Broad Market Index, les 20 % d'entreprises les plus performantes en termes de développement durable. À cette date, il comprenait 161 entreprises, dont 27 françaises.

Évolution des cours de Bourse et des volumes de transactions de l'action VINCI au cours des dix-huit derniers mois

Selon données Euronext, seule place de négociation pour laquelle des statistiques rétrospectives fiables ont pu être collectées.

		Cours le plus haut (en euros)	Cours le plus bas (en euros)	Nombre de transactions (en millions de titres)	Moyenne quotidienne du nombre de transactions (en millions de titres)	Capitaux échangés (en millions d'euros)	Cours moyen (en euros)
2014	Juillet	55,0	51,1	33,6	1,5	1 776,3	52,8
	Août	49,8	45,5	45,0	2,1	2 157,9	48,0
	Septembre	50,0	44,8	45,5	2,1	2 134,0	46,9
	Octobre	46,4	40,0	59,7	2,6	2 610,3	43,7
	Novembre	46,8	42,8	40,1	2,0	1 783,5	44,5
	Décembre	46,4	39,6	46,4	2,2	2 044,8	44,1
2015	Janvier	49,8	43,4	52,3	2,5	2 476,3	47,3
	Février	53,6	46,5	44,6	2,2	2 277,5	51,0
	Mars	55,7	51,8	39,4	1,8	2 129,1	54,0
	Avril	57,7	52,7	37,5	1,9	2 082,4	55,6
	Mai	56,5	52,0	35,3	1,8	1 908,4	54,1
	Juin	55,3	50,1	45,4	2,1	2 410,5	53,1
	Juillet	58,6	51,1	38,6	1,7	2 111,8	54,8
	Août	60,4	51,1	42,9	2,0	2 439,7	56,9
	Septembre	59,7	55,4	41,7	1,9	2 399,4	57,5
	Octobre	61,6	55,7	39,0	1,8	2 276,2	58,4
	Novembre	62,6	59,2	32,8	1,6	2 003,8	61,1
	Décembre	61,9	57,1	35,5	1,6	2 095,4	59,0

4. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

a) La structure du capital de la Société.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 : Répartition du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices.
b) Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 1 : Franchissements de seuils (extraits de l'article 10 bis des statuts).
c) Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 : Franchissements de seuils.
d) La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 : Actionnariat au nominatif.
e) Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 : Actionnariat salarié.
f) Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.	F. Renseignements généraux > Paragraphes 3.3 : Pactes d'actionnaires/actions de concert.
g) Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.	Rapport du président du Conseil d'administration (sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne) et dispositions légales et statutaires.
h) Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital joint au Rapport de gestion et F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.2 : Capital potentiel.
i) Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porte gravement atteinte à ses intérêts.	Annexe aux comptes consolidés, note 23.3.
j) Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.	D. Gouvernement d'entreprise > Paragraphe 4.1.1 Rémunérations et avantages accordés au président-directeur général et au directeur général délégué.

5. Autres informations sur la Société faisant partie intégrante du Rapport de gestion

Les parties Bourse et actionnariat (pages 25 à 27), Comptes sociaux (page 303), ainsi que les Comptes consolidés (pages 224 et 225) font partie intégrante du Rapport de gestion.

Sont joints au Rapport de gestion les documents suivants :

- le Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (pages 216 à 220) ;
- le tableau des Résultats financiers des cinq derniers exercices (page 318) ;
- le tableau ci-dessous des délégations en matière d'augmentation de capital.

Autorisations d'augmenter le capital et autres autorisations données au Conseil d'administration

Les autorisations actuellement en vigueur sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)
Rachats d'actions propres ⁽¹⁾ .	14/04/15 (14 ^e résolution)	13/10/16	2 000 millions d'euros 10 % du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société.	14/04/15 (20 ^e résolution)	13/10/16	10 % du capital par périodes de 24 mois
Augmentations du capital par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.	14/04/15 (21 ^e résolution)	13/06/17	⁽²⁾
Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société et/ou de ses filiales ⁽³⁾ .	14/04/15 (22 ^e résolution)	13/06/17	300 millions d'euros (actions) ⁽²⁾ 5 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽⁴⁾
Émissions d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de la Société et/ou de ses filiales ⁽⁵⁾ .	14/04/15 (23 ^e résolution)	13/06/17	150 millions d'euros (actions) ⁽³⁾⁽⁵⁾⁽⁸⁾ 3 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽⁴⁾⁽⁶⁾
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société et donnant accès au capital autres que des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ⁽⁵⁾ .	14/04/15 (24 ^e résolution)	13/06/17	150 millions d'euros (actions) ⁽³⁾⁽⁵⁾⁽⁸⁾ 3 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽⁴⁾⁽⁶⁾
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires.	14/04/15 (25 ^e résolution)	13/06/17	15 % de l'émission initiale ⁽³⁾⁽⁴⁾
Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ⁽⁶⁾ .	14/04/15 (26 ^e résolution)	13/06/17	10 % du capital social ⁽⁸⁾
Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne.	14/04/15 (27 ^e résolution)	13/06/17	1,5 % du capital social ⁽⁷⁾
Augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires afin d'offrir aux salariés de certaines filiales étrangères des avantages comparables à ceux offerts aux salariés souscrivant directement ou indirectement via un FCPE dans le cadre d'un plan d'épargne.	14/04/15 (28 ^e résolution)	13/10/16	1,5 % du capital social ⁽⁷⁾

(1) Sauf en période d'offre publique.

(2) Montant total des réserves, bénéfices ou primes d'émission capitalisables.

(3) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 22^e, 23^e, 24^e et 25^e résolutions de l'assemblée générale du 14 avril 2015 ne peut excéder 300 millions d'euros.

(4) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées en vertu des 22^e, 23^e et 24^e résolutions de l'assemblée générale du 14 avril 2015 ne peut excéder 5 000 millions d'euros.

(5) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 23^e et 24^e résolutions de l'assemblée générale du 14 avril 2015 ne peut excéder 150 millions d'euros.

(6) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 23^e et 24^e résolutions de l'assemblée générale du 14 avril 2015 ne peut excéder 3 000 millions d'euros.

(7) Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement des 27^e et 28^e résolutions de l'assemblée générale du 14 avril 2015 ne peut excéder 1,5 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(8) Le montant nominal maximum cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 23^e, 24^e et 26^e résolutions de l'assemblée générale du 14 avril 2015 ne peut porter sur un nombre d'actions supérieur à 10 % du nombre total d'actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

Les autorisations proposées à l'assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2016 sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)
Rachats d'actions propres. ⁽¹⁾	19/04/16 (6 ^e résolution)	18/10/17	2 000 millions d'euros 10 % du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société.	19/04/16 (9 ^e résolution)	18/10/17	10 % du capital par périodes de 24 mois
Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne.	19/04/16 (10 ^e résolution)	18/06/18	1,5 % du capital social ⁽²⁾
Augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires afin d'offrir aux salariés de certaines filiales étrangères des avantages comparables à ceux offerts aux salariés souscrivant directement ou indirectement via un FCPE dans le cadre d'un plan d'épargne.	19/04/16 (11 ^e résolution)	18/10/17	1,5 % du capital social ⁽²⁾
Autorisation d'attribuer des actions de performance existantes.	19/04/16 (12 ^e résolution)	18/06/19	1 % du capital ⁽³⁾ Autres conditions ⁽⁴⁾

(1) Sauf en période d'offre publique.

(2) Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement des 10^e et 11^e résolutions de l'assemblée générale du 19 avril 2016 ne peut excéder 1,5 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(3) Le nombre total d'actions de performance susceptibles d'être attribuées sur le fondement de la 12^e résolution de l'assemblée générale du 19 avril 2016 ne peut excéder 1 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(4) L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne deviendra définitive qu'à l'issue d'un délai minimal de trois ans à compter de la date d'attribution desdites actions, à condition que les bénéficiaires soient toujours présents dans le Groupe en qualité de salariés ou de mandataires sociaux à la date d'attribution définitive des actions. L'attribution définitive des actions de performance sera soumise à des conditions de performance.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société VINCI, accrédité par le Cofrac sous le numéro 3-1049^(*) et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos commissaires aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux protocoles utilisés par la Société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion, et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des informations RSE) ;
- d'exprimer, à la demande de la Société, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe dans la partie E du rapport de gestion ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels (Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 11 personnes et se sont déroulés entre septembre 2015 et février 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ vingt semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000^(**).

1. Attestation de présence des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal présentée au paragraphe 4 de la partie E du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené environ 50 entretiens avec environ 50 personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considéré les plus importantes, listées dans les tableaux ci-après :

- au niveau de l'entité consolidante et des divisions, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées^(***), en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 26 % des effectifs et entre 25 % et 100 % des informations quantitatives environnementales présentées.

Indicateurs sociaux	Périmètre	Niveau d'assurance
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt des salariés VINCI		Raisonnable
Taux de gravité des accidents du travail des salariés VINCI		
Effectifs fin de période par tranche d'âge, sexe, zone géographique et catégorie socioprofessionnelle		Modéré
Nombre d'intérimaires en équivalents temps-plein		
Total recrutements (CDI + CDD + alternance)		
Total départs		
<i>dont nombre de licenciements</i>		
Nombre d'heures de formation		
<i>dont heures de formations sécurité</i>		
Nombre de collaborateurs formés		
Taux de gravité des maladies professionnelles reconnues	Groupe	
Nombre total jours d'absence		
Heures réelles travaillées		
Nombre de travailleurs en situation de handicap		
Salaire moyen VINCI		
- Salaire et primes		
- Effectif moyen		
Salaire moyen VINCI femmes		
- Salaire et primes femmes		
- Effectif moyen femmes		
Indicateurs environnementaux	Périmètre	Niveau d'assurance
Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce au télépéage sans arrêt	VINCI Autoroutes	Raisonnable
Émissions de gaz à effet de serre des clients de l'autoroute		
Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2)		
Consommation d'électricité	Groupe	Modéré
Consommation totale d'énergie fossile		
Consommation d'eau achetée		
Déchets dangereux produits	VINCI Energies, VINCI plc, VINCI Autoroutes, VINCI Airports	
Déchets non dangereux produits		
Pourcentage du CA certifié ISO 14001	Groupe, hors Eurovia et hors VINCI Autoroutes	
Chiffre d'affaires certifié ISO 14001 (agences travaux)		
Tonnage certifié ISO 14001 (carrières en propre)		
Tonnage certifié ISO 14001 (poste d'enrobage en propre)	Eurovia	
Tonnage certifié ISO 14001 (usines de liant en propre)		
Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés		
Pourcentage de déchets recyclés de VINCI plc	VINCI plc	
Nombre et chiffre d'affaires des projets labellisés	VINCI Construction	
Consommation d'eaux prélevées directement dans les milieux naturels	VINCI Concessions	
Kilomètres d'autoroutes certifiés ISO 14001 (exploitation, construction)	VINCI Autoroutes	

Informations qualitatives	
Thèmes sociaux	Les conditions de santé et de sécurité au travail
	La politique de lutte contre les discriminations
	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
Thèmes environnementaux	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité
Thèmes sociétaux	La prise en compte dans la politique d'achat de la Société des enjeux sociaux et environnementaux
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale
	Les actions engagées pour prévenir la corruption
	Les actions engagées en faveur des droits de l'homme

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société. Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations. Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

3. Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations RSE

Nature et étendue des travaux

Concernant les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe , nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe 2 ci-contre pour les informations RSE considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi en moyenne 54 % des effectifs et entre 42 % et 100 % des informations quantitatives environnementales identifiées par le signe .

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe .

Conclusion

À notre avis, les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Paris-la Défense, le 8 février 2016

KPMG SA

Anne Garans
Associée
Département Changement climatique
& Développement durable

Philippe Bourhis
Associé

(*) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

(**) ISAE 3000 : Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

(***) Informations sociales : VINCI Autoroutes : Escota, Autoroutes du Sud de la France, Cofiroute France ; VINCI Concessions : VINCI Airports – CAMS ; VINCI Energies : VINCI Energies France Est, VINCI Energies France Île-de-France Tertiaire Contracting, Phibor, VINCI Energies Espagne Nord, VINCI Energies Espagne Nord, VINCI Energies Schweiz AG (Suisse), VINCI Energies Belgium (Belgique) ; VINCI Construction : VINCI Construction France Bâtiment Rhône-Alpes, VINCI Construction France Lyon TP et Bois, VINCI Construction France Ouest, VINCI Construction France Nord-Picardie, VINCI Construction France CBC, VINCI Construction Terrassement, Dodin Campenon Bernard, Soletanche Freyssinet, Entrepose, Satom Bénin ; Eurovia : Île-de-France Haute-Normandie, Slovaquie, Allemagne, Royaume-Uni, République tchèque, filiales spécialisées, Travaux Ferroviaires.

Informations environnementales : VINCI Concessions : VINCI Airports – ANA ; VINCI Autoroutes : ASF : DRE Provence Camargue, DRE Aquitaine Midi-Pyrénées, Cofiroute : Ancenis, Châtelleraut, Orléans, A86 ; VINCI Energies : VINCI Energies International & Systems Transport et Transformation d'Énergie, VINCI Energies France Sud-Ouest Méditerranée Antilles Guyane, Normandie ; VINCI Construction : Freyssinet France, Entrepose Projets, Bachy Soletanche Group Ltd (Hong Kong), Sogea-Satom : Togo, Maroc, Congo, VINCI plc : Taylor Woodrow Civil Engineering – Rail (Royaume-Uni), VINCI Facilities – Building Solutions South (Royaume-Uni) ; Eurovia : Rhône-Alpes Auvergne, Sud-Ouest, Centre-Ouest, Île-de-France Haute-Normandie, Royaume-Uni, Québec, Pologne, Allemagne.

Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Le présent rapport du président du Conseil d'administration de VINCI a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par le Groupe, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a été établi par le président en liaison avec les directions Financière (cette dernière incluant la direction de l'Audit) et Juridique de la Société.

La partie Gouvernement d'entreprise, élaborée en liaison avec la direction Juridique du Groupe après consultation de toutes les personnes qui y sont mentionnées, a été soumise au comité des Nominations et de la Gouvernance et la partie « Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux » au comité des Rémunérations.

Pour la partie Procédures de gestion des risques et de contrôle interne, il a été fait appel à la contribution des pôles et divisions du groupe VINCI. Les informations nécessaires ont été recueillies auprès des principaux acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques. Cette partie a été soumise au comité d'Audit.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 4 février 2016.

A. Gouvernement d'entreprise

Les points ci-après font partie intégrante du chapitre Gouvernement d'entreprise du rapport du président du Conseil d'administration :

- Règles de gouvernance (page 137) ;
- Organisation de la gouvernance chez VINCI (pages 137 à 139) ;
- Composition du Conseil d'administration (pages 140 à 141) ;
- Indépendance des membres du Conseil (page 148) ;
- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (pages 149 à 153) ;
- Évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration (pages 153 à 154) ;
- Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux (pages 154 à 164) ;
- Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale (page 168) ;
- Publication des informations exigées par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce (page 210).

B. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne

1. Introduction

1.1 Référentiel/définitions

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié, en juillet 2010, un document intitulé « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne : cadre de référence ». Ce document constitue le référentiel appliqué par VINCI.

Le risque représente la possibilité de survenance d'un événement dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les performances du Groupe et l'atteinte de ses objectifs, qu'ils soient d'ordre stratégique, opérationnel, financier, de réputation ou de conformité aux lois et règlements.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de VINCI.

Le dispositif de gestion des risques vise à identifier et à analyser les principaux risques auxquels sont exposées les filiales du Groupe. Il contribue à :

- préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision et les processus internes ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques.

Le dispositif de contrôle interne comprend un ensemble de moyens, procédures, actions et comportements adaptés aux caractéristiques des métiers du Groupe, qui vise plus particulièrement à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction Générale ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Ces dispositifs, aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs poursuivis.

1.2 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Outre la mise en place d'un dispositif propre au holding, le Groupe veille à la mise en œuvre de dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne adaptés au sein de ses filiales.

Le périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne couvre les filiales consolidées par intégration globale (voir Liste des principales entités dans la note O. de l'Annexe aux comptes consolidés).

2. Environnement et organisation

2.1 Principes d'action et de comportement

Les métiers de VINCI nécessitent que les équipes qui les exercent soient géographiquement proches de leurs clients, pour leur apporter dans des délais rapides des solutions adaptées à leurs besoins. Afin de permettre à chaque responsable de centre de profit – dont le nombre total est estimé à environ 3 000 – de prendre rapidement les décisions opérationnelles nécessaires, une organisation décentralisée a été installée au sein de chaque pôle.

Dans ce cadre, le Groupe a mis en place des délégations de pouvoirs et de responsabilités en faveur des responsables opérationnels et fonctionnels aux différents niveaux de l'organisation. Celles-ci s'exercent dans le cadre de directives générales (voir paragraphe 4.2) et dans le respect des principes d'action et de comportement de VINCI :

- respect des règles communes au Groupe en matière d'engagement, de prise de risque (voir paragraphe 4.3), de prise d'affaire (voir paragraphe 4.3) et de remontée d'informations financières, comptables et de gestion (voir paragraphe 4.5) ;
- transparence et loyauté des responsables vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels centraux des pôles et du holding. S'il fait partie intégrante des missions des responsables opérationnels de prendre, dans le cadre des directives générales qu'ils ont reçues et acceptées, les décisions relevant de leur champ de compétence, les difficultés significatives éventuellement rencontrées doivent être traitées avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles des pôles ou du holding VINCI ;
- respect des lois et des règlements en vigueur dans le pays où chaque société du Groupe opère ;
- respect de la *Charte éthique et comportements* ;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer les principes d'action et de comportement du Groupe à leurs collaborateurs par les moyens adaptés et de montrer l'exemple, cette responsabilité ne pouvant être déléguée ;
- santé et sécurité des personnes (collaborateurs, prestataires externes, sous-traitants, etc.) ;
- recherche de la performance financière.

2.2 Les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

Le Conseil d'administration de VINCI est une instance collégiale chargée de déterminer les orientations stratégiques du Groupe, de veiller à leur mise en œuvre et à la bonne marche du Groupe. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Le Conseil rend compte, dans son rapport de gestion, des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté.

Le Conseil d'administration s'est doté en 2003 d'un règlement intérieur et de quatre comités spécialisés : Audit, Stratégie et Investissements, Rémunérations, Nominations et Gouvernance. Il a confié au **comité d'Audit** les missions de suivi définies par l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant la directive européenne relative à l'audit légal. Les principales actions menées en 2015 dans ce cadre sont présentées dans la partie D : Gouvernement d'entreprise du rapport de gestion, pages 150 à 151 ; elles s'inscrivent dans les recommandations du rapport du groupe de travail de l'AMF sur le comité d'Audit (publié en juillet 2010) ainsi que du code Afep-Medef 2013.

Le comité Exécutif, composé de 12 membres à la date du présent rapport (voir page 21) est en charge de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des politiques en matière de gestion des risques, finances, ressources humaines, sécurité, informatique, assurances.

Les services fonctionnels du **holding** établissent et veillent à la bonne application des règles et procédures du Groupe ainsi que des décisions prises par la direction Générale. En outre, en fonction des demandes exprimées, ils conseillent les différents pôles sur des sujets techniques mais n'interfèrent pas dans les prises de décisions opérationnelles, qui relèvent de la responsabilité des pôles dans le cadre de l'organisation décentralisée du Groupe. Pour assurer ses missions, le holding disposait d'un effectif de 253 personnes au 31 décembre 2015.

Un référent éthique veille, au niveau central, en liaison avec les directions opérationnelles et fonctionnelles, à la bonne diffusion, à la bonne compréhension et à l'application des règles de la *Charte éthique et comportements* au sein du Groupe. Les principales actions menées dans ce cadre sont détaillées page 32. Ses coordonnées sont disponibles sur l'intranet VINCI. Il peut être consulté directement et en toute confidentialité par tout collaborateur.

La direction de l'Audit, qui rend compte au président, a un rôle triple.

- En matière de gestion des risques : à partir des orientations de la direction Générale, elle anime le déploiement et la mise en œuvre d'un dispositif structuré permettant l'identification, l'analyse et le traitement des principaux risques. La direction de l'Audit coordonne le dispositif de gestion des risques en apportant un support méthodologique aux directions opérationnelles et fonctionnelles des filiales. Elle organise et assure le suivi des réunions du comité des Risques de VINCI, chargé d'examiner et d'autoriser les soumissions pour des affaires dépassant les seuils fixés par la direction Générale ou présentant des risques techniques ou financiers particuliers.
- En matière de contrôle interne : outre la rédaction et la diffusion de procédures générales relatives au contrôle interne définies par le holding, elle organise l'enquête annuelle d'auto-évaluation du contrôle interne auprès des filiales du Groupe et elle contribue à l'animation du dispositif de prévention de la fraude.
- En matière d'audit, elle mène sur le terrain des missions en propre, en complément ou en appui des missions réalisées par les pôles, ainsi que de celles effectuées par les directions fonctionnelles du holding.

Les pôles exercent leurs activités selon les principes d'action et de comportement décrits au paragraphe 2.1. Au sein de chacun d'entre eux, les équipes opérationnelles font l'objet de contrôles à plusieurs niveaux : management opérationnel, fonctions support (contrôle de gestion, qualité, sécurité, informatique) et audits internes conduits périodiquement. De nombreux intervenants participent à ces différents niveaux de contrôle, lesquels peuvent varier d'un pôle à l'autre selon son mode d'organisation. Il est, par conséquent, difficile de quantifier de façon homogène l'ensemble des ressources affectées à ces tâches.

Divers comités regroupent les acteurs participant aux prises de décision, notamment les comités des Risques de VINCI (dont les modalités d'intervention sont décrites au paragraphe 4.3), les comités des Risques des pôles, ainsi que les comités de Trésorerie (voir note J.25, page 274 de l'Annexe aux Comptes consolidés).

3. Gestion des risques

La politique définie par le comité Exécutif vise à satisfaire les exigences légales et à assurer un suivi aussi homogène, systématique et formalisé que possible des risques encourus. Le suivi des risques s'inscrit dans le cadre des reportings (comptable et financier, sécurité, social et environnemental) et des rendez-vous fixés par les procédures existantes en matière de prise d'engagements et de suivi des opérations décrits au chapitre 4 ci-après. Cette démarche associe les responsables opérationnels sans alourdir les modes de fonctionnement internes au Groupe. Elle permet à la direction Générale d'être informée sur les risques avérés, leurs conséquences et les plans d'action.

Des cartographies des risques ont été établies pour les 15 principales entités du Groupe ainsi que pour VINCI SA, couvrant ainsi l'ensemble des activités du Groupe selon la méthodologie du livre blanc « Mise en œuvre du cadre de référence actualisé de l'AMF ». Ces cartographies sont revues annuellement. Il s'agit :

- de recenser les principales sources de risques identifiables, internes ou externes, constituant des obstacles à l'atteinte des objectifs du Groupe ;
- d'évaluer, selon une échelle qualitative, la criticité des risques en prenant en compte leur impact potentiel, la probabilité d'occurrence et le degré de maîtrise pour les divers événements les constituant ;
- de mettre en place le traitement adéquat de ces risques, qui peuvent être financiers, humains ou portant atteinte à la réputation.

Établies à partir des cartographies des principales entités, des grilles de risques propres à chaque métier permettent une présentation et une évaluation homogène des événements susceptibles d'affecter les projets examinés en comité des Risques.

Le dispositif de prévention de la fraude s'appuie sur ces cartographies générales pour en extraire la cartographie spécifique à la fraude. La prévention de la fraude externe associe plusieurs services de la direction Financière et la direction de la Sûreté. Le dispositif central inclut un reporting (remontée d'informations sur les attaques visant les pôles) et une analyse suivie d'une diffusion d'informations spécifiques et de recommandations auprès des directeurs administratifs et financiers et des référents anti-fraude. La prévention de la fraude interne s'appuie quant à elle sur la *Charte éthique et comportements* ainsi que des actions de sensibilisation ou de formation spécifiques.

4. Contrôle interne

Les principales procédures décrites ci-après sont communes à l'ensemble du Groupe. Au sein de chaque pôle, des procédures spécifiques les complètent pour le suivi des affaires et des prévisions de résultats.

4.1 Conformité aux lois et règlements

La direction Juridique du holding assure :

- une veille juridique portant sur les règles applicables ;
- une information aux collaborateurs concernés sur les règles en matière d'opérations sur titres ;
- un suivi des grands dossiers d'acquisition ou de contentieux.

Une diffusion de documentation ainsi que des actions de formation ou de sensibilisation sont organisées, afin de prévenir les infractions ou fraudes.

Comme indiqué dans le chapitre Développement durable, page 35, un accent particulier est mis :

- sur la sécurité des personnels sur les chantiers et ouvrages par une poursuite active de la politique du Groupe en matière de prévention des accidents ;
- sur les achats et la sous-traitance.

4.2 Application des orientations et instructions de la direction Générale

Le directeur général délégué de VINCI et président de VINCI Concessions, les présidents des sociétés têtes de pôle de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) et le président de VINCI Immobilier exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi. Dans le cadre de l'organisation interne du Groupe, ils sont aussi tenus de se conformer aux directives générales émises à leur attention par le président-directeur général de VINCI.

Celles-ci s'appliquent aux domaines suivants :

- respect de la *Charte éthique et comportements* ;
- prise d'engagements et, en particulier, prise d'affaires significatives par leur taille, leur complexité ou les risques potentiellement encourus, acquisition ou cession d'activité, affaires immobilières et engagements hors bilan significatifs ;
- remontée d'informations au holding en matière comptable et financière, de ressources humaines, sécurité, litiges et contentieux, polices et sinistres d'assurance, etc.

Ces directives générales concernent notamment le respect des procédures Groupe en matière de prise d'affaire ou d'investissement, procédures qui définissent des seuils à partir desquels une autorisation spécifique doit être obtenue de la part de comités dédiés – comité des Risques (voir paragraphe 4.3), comité de la Stratégie et des Investissements du Conseil d'administration – ou une information préalable communiquée au président-directeur général et/ou à certaines directions fonctionnelles du holding.

Ces directives sont répercutées par les dirigeants des pôles à leurs collaborateurs opérationnels et fonctionnels pour les dispositions les concernant ainsi qu'aux responsables exerçant un mandat social dans les sociétés du pôle concerné.

4.3 Procédures relatives aux engagements/le comité des Risques de VINCI

Le comité des Risques de VINCI a pour mission d'apprécier, en amont des phases d'engagement :

- les opérations de croissance externe et les cessions d'activités ;
- les conditions et modalités de remise des offres de travaux qui, du fait notamment de leur complexité, de leur montage financier, de leur localisation ou de leur spécificité technique, comportent un risque particulier, notamment d'ordre technique, juridique ou financier ;
- les opérations de promotion immobilière ;
- les partenariats public-privé (PPP) et les concessions, ainsi que les engagements de longue durée.

Les seuils, en termes de montant, entraînant un passage devant le comité des Risques préalablement à la remise d'offre sont définis dans les directives générales et visent l'ensemble de l'opération concernée, tous lots confondus. Des seuils inférieurs au niveau requis pour le passage devant le comité des Risques déclenchent l'obligation de donner une information préalable à la direction Générale de VINCI au moyen d'une fiche d'alerte.

Le comité des Risques comprend généralement les membres suivants :

- le président-directeur général de VINCI pour les projets les plus importants ;
- le directeur général délégué de VINCI, en charge des concessions et/ou le directeur général adjoint de VINCI, en charge du contracting ;
- le président (ou directeur général) du pôle concerné ;
- le directeur général adjoint et directeur financier de VINCI ;
- le directeur de l'Audit interne ;
- les représentants opérationnels de l'entité qui présente l'affaire.

Le comité des Risques de VINCI, sous ses différentes déclinaisons, s'est réuni 285 fois en 2015 pour examiner 351 projets.

4.4 Procédures relatives au suivi des opérations

Les pôles disposent d'un système de suivi des opérations adapté aux spécificités de leur activité, qui permet un suivi régulier de l'avancement des chantiers et des contrats, ainsi que des statistiques en matière de ressources humaines. Ces systèmes sont compatibles avec ceux permettant l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable décrits ci-après, une consolidation étant faite par le holding pour les principaux indicateurs.

Un tableau de bord consolidé de l'activité, des prises de commandes, du carnet de commandes et de l'endettement financier net du Groupe est établi mensuellement par la direction Financière du Groupe à partir de données communiquées par les pôles.

Une lettre mensuelle d'information sur les faits marquants est établie par les dirigeants des pôles et divisions.

La procédure budgétaire est commune à l'ensemble des pôles du Groupe. Elle comporte cinq rendez-vous annuels : budget initial de l'année N préparé à la fin de l'année N – 1, puis quatre recalages budgétaires en mars, mai, septembre et novembre de l'année N.

Ces rendez-vous sont l'occasion d'examiner les performances des pôles et divisions en présence du président-directeur général du Groupe et du directeur général adjoint et directeur financier.

Enfin, les pôles participent également au suivi régulier des engagements de VINCI en matière sociétale et environnementale tels que décrits dans le chapitre Développement durable, pages 28 à 39, et au suivi des ressources humaines avec un accent particulier mis sur la sécurité des personnes.

4.5 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

La direction des Budgets et de la Consolidation, rattachée à la direction Financière du Groupe, est responsable de l'intégrité et de la fiabilité des informations financières de VINCI (comptes sociaux et consolidés), diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe. Afin d'en assurer la production, elle a en particulier en charge :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de VINCI ainsi que des données prévisionnelles ;
- le recensement, la consolidation, le suivi et le contrôle des engagements hors bilan des filiales du Groupe ;
- l'établissement, la diffusion et le contrôle des procédures comptables au sein du Groupe en veillant à leur conformité aux normes comptables en vigueur et à la correcte traduction comptable des opérations significatives ;
- le pilotage du système d'information financière du Groupe, qui intègre le processus de consolidation et regroupe les différents reportings de VINCI.

La direction des Budgets et de la Consolidation fixe le calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels, et en assure la diffusion auprès des pôles. Les règles et méthodes comptables du Groupe sont accessibles sur l'intranet. Lors de chaque arrêté des comptes, les pôles transmettent à la direction des Budgets et de la Consolidation un dossier d'analyse des données consolidées communiquées. Les principales options et estimations comptables font l'objet de revues par les directeurs financiers des pôles et du Groupe.

Les commissaires aux comptes font part au comité d'Audit de leurs observations éventuelles sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la direction Générale du Groupe et des directions générales de pôle.

5. Actions menées pour le renforcement de la gestion des risques et du contrôle interne

5.1 Travaux effectués en 2015

L'enquête annuelle d'auto-évaluation de la qualité du contrôle interne dans le Groupe a porté en 2015 sur 478 entités juridiques (dont 166 hors de France métropolitaine), représentant 83 % de l'activité consolidée du Groupe. Outre les thèmes récurrents liés à l'environnement de contrôle interne et à l'information financière et comptable, le thème spécifique de l'année a porté sur la préparation des chantiers. Cette enquête a été conduite en utilisant un logiciel spécifique permettant également aux entités de gérer leurs plans d'action. Elle inclut une déclaration signée des mandataires sociaux et des directeurs administratifs et financiers des entités participantes, qui statue sur l'adéquation et l'application du dispositif de contrôle interne. La synthèse effectuée par la direction de l'Audit du holding a été présentée au comité d'Audit en décembre 2015.

Les pôles et divisions ont établi des rapports récapitulant les actions spécifiques menées en 2015 et mentionnant, en particulier, **les audits** (une centaine environ) **et revues effectués**. Le suivi des recommandations est traité sous leur responsabilité.

En complément, la direction de l'Audit de VINCI a mené des missions chez Eurovia, VINCI Energies et VINCI Construction. De plus, un audit externe chez VINCI SA a été réalisé sur la sécurité de la plate-forme de paiement. Ces divers contrôles n'ont pas révélé de dysfonctionnement susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité et les comptes du Groupe.

5.2 Travaux à effectuer en 2016 et au-delà

VINCI s'efforce de continuer à améliorer l'organisation de la gestion des risques et du contrôle interne au sein du Groupe, tout en maintenant des structures centrales légères, tant au niveau du holding qu'à celui des pôles, dans le respect des principes de décentralisation en vigueur dans le Groupe.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la Société

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes
Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 8 février 2016

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Jay Nirsimloo

Philippe Bourhis

Alain Pons

Marc de Villartay

Rapport du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration

Le vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI rend compte, par le présent rapport, des missions qui lui ont été confiées au cours de l'exercice 2015 au titre de ses attributions de vice-président et administrateur référent et au titre de la convention conclue entre la Société et YTSEuropaconsultants.

Ce rapport, établi par le vice-président en liaison avec la direction Juridique de la Société, a été soumis au comité d'Audit et au comité des Rémunérations avant transmission au Conseil d'administration de VINCI lors de sa réunion du 4 février 2016.

1. Attributions du vice-président administrateur référent

Les attributions du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration sont décrites comme suit à l'article 2.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration, consultable sur le site Internet de la Société, www.vinci.com :

« Le vice-président est administrateur référent. Il assiste le président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil et de ses comités, et la supervision du gouvernement d'entreprise et du contrôle interne.

Il a par ailleurs pour mission d'apporter au Conseil une assistance consistant à s'assurer du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société et à lui apporter son éclairage sur les opérations sur lesquelles le Conseil est appelé à délibérer.

Il réunit une fois par an les administrateurs, hors la présence des dirigeants mandataires sociaux, notamment pour les besoins de l'évaluation des performances de la direction Générale.

Il est tenu régulièrement informé par le président-directeur général des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation et le reporting financier, les grands projets d'investissement et de désinvestissement et les grandes opérations financières, les mouvements sur le capital de la Société et les contacts avec les principaux actionnaires actuels ou potentiels.

Il apporte son concours à la gestion des conflits d'intérêts dont il sera saisi concernant, le cas échéant, les dirigeants mandataires sociaux ou les membres du Conseil.

Afin de pouvoir remplir sa mission, le vice-président a accès directement aux membres du comité Exécutif du Groupe et pourra, en concertation avec le président-directeur général, organiser toutes réunions qu'il jugera opportunes ou utiles à l'accomplissement de sa mission avec ces dirigeants et les collaborateurs qu'ils auront désignés. Il peut entendre les cadres responsables du contrôle interne, des risques, du contrôle de conformité ainsi que les commissaires aux comptes. Il a accès aux documents et à toute l'information qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Le président-directeur général facilite l'exercice de cette mission en donnant les instructions requises.

Par ailleurs, à la demande du président-directeur général, le vice-président peut être appelé à accomplir des missions notamment de représentation du Groupe dans ses relations de haut niveau avec les investisseurs, les clients et les pouvoirs publics, ainsi qu'à des réunions d'actionnaires, tant en France qu'à l'étranger. Ces missions particulières seront effectuées en application d'une convention conclue entre le vice-président et la Société dans les formes requises par la loi. »

L'article 3-1 du règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit par ailleurs que le Conseil peut être réuni à la demande du vice-président.

2. Activités du vice-président administrateur référent au titre de la mission qui lui a été confiée par le Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2015, le vice-président administrateur référent a participé à la totalité des réunions du Conseil (dix réunions). Il a présidé toutes les réunions du comité des Nominations et de la Gouvernance (quatre réunions) et du comité de la Stratégie et des Investissements (six réunions).

Par ailleurs, le vice-président administrateur référent s'est tenu informé de l'actualité du Groupe en rencontrant très régulièrement le président-directeur général, le directeur général délégué, le directeur général adjoint et directeur financier, les présidents des pôles d'activité, les autres membres du comité Exécutif, certains autres cadres du Groupe et les commissaires aux comptes, soit plus de 170 réunions en 2015.

Il a participé à la convention des cadres de VINCI en octobre 2015 et visité de nombreux chantiers en France et à l'étranger.

Il a pris connaissance des dossiers préparés pour les réunions du comité d'Audit ainsi que des documents de reporting préparés régulièrement par la direction Financière.

Le temps consacré par le vice-président administrateur référent à ces réunions en 2015 correspond à environ 38 jours de travail à plein-temps.

Le vice-président administrateur référent a eu des contacts fréquents avec chacun des administrateurs, qu'il a tous rencontrés individuellement au cours de l'année 2015.

Il a adressé un rapport écrit détaillé de l'exécution de sa mission au comité des Rémunérations.

Il a convoqué et présidé une réunion des administrateurs, hors la présence du président-directeur général, à l'effet d'évaluer la direction Générale.

Il a procédé à l'audition de candidats au poste d'administrateur, en vue de leur présentation à l'assemblée générale des actionnaires, avec l'assistance d'un cabinet extérieur.

Enfin, le vice-président administrateur référent a présenté son rapport relatif à l'exercice 2014 devant l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015.

Par ailleurs, le vice-président administrateur référent n'a pas été saisi de potentiels conflits d'intérêt.

Dans le cadre de ces diligences, le vice-président a considéré que les organes de gouvernance ont fonctionné normalement et de manière satisfaisante en 2015. Les ordres du jour des réunions du Conseil d'administration lui ont été transmis pour avis avant l'envoi des convocations aux administrateurs et il n'a pas demandé l'inscription à l'ordre du jour de points supplémentaires. Dans ces conditions, il n'a pas jugé nécessaire de convoquer le Conseil d'administration conformément à l'article 3.1 du règlement intérieur du Conseil.

3. Activités de M. de Silguy dans le cadre de la convention d'assistance conclue entre la Société et YTSeuropaconsultants

Dans le cadre de la convention d'assistance conclue entre la Société et YTSeuropaconsultants, M. de Silguy a effectué de nombreuses missions en concertation avec le président-directeur général, soit à sa demande, soit à la demande d'un membre du comité Exécutif avec l'accord du président-directeur général.

Ces missions – dont le caractère relève du secret des affaires et ne peut donc être révélé dans le présent rapport – sont consignées dans un journal qui est en permanence à la disposition du comité d'Audit.

Elles ont représenté 75 jours ouvrables en 2015 et concernent des activités du Groupe dans une soixantaine de pays, outre la participation à de nombreuses réunions et événements où le Groupe se doit d'être représenté au plus haut niveau.

Comptes consolidés

Sommaire des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2015

Chiffres clés	226
Compte de résultat consolidé de la période	226
État du résultat global consolidé de la période	227
Bilan consolidé	227
Tableau des flux de trésorerie consolidés	229
Variation des capitaux propres consolidés	230

Annexe aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2015

A. Principes généraux et recours aux estimations	231
B. Faits marquants de la période et évolution du périmètre de consolidation	234
1. Développement des concessions	234
2. Évolution du périmètre de consolidation	234
C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique	236
1. Informations sectorielles par branche et pôle	236
2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique	239
3. Détail des capitaux engagés et répartition par zone géographique	240
D. Principales composantes du compte de résultat	241
4. Résultat opérationnel	241
5. Coût de l'endettement financier net	242
6. Autres produits et charges financiers	243
7. Impôts sur les bénéfices	243
8. Résultat par action	245
E. Données relatives aux participations du Groupe	246
9. Goodwill et tests de valeur des goodwill	246
10. Participations dans les sociétés mises en équivalence	248
11. Actifs financiers disponibles à la vente	250
F. Contrats de concession et PPP	251
12. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	252
13. Créances financières PPP	254
14. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence	256
G. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction)	257
15. Informations relatives aux contrats de construction	257
H. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	258
16. Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	258
17. Prêts et créances	260
18. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	261
19. Provisions non courantes	263
20. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et engagements donnés et reçus	264

I.	Capitaux propres	265
	21. Informations relatives aux capitaux propres	265
	22. Dividendes	267
J.	Financement et gestion des risques financiers	268
	23. Données relatives à l'endettement financier net	268
	24. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	272
	25. Informations relatives à la gestion des risques financiers	274
	26. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	280
K.	Avantages du personnel et paiements en actions	282
	27. Provisions pour avantages du personnel	282
	28. Paiements en actions	286
L.	Autres notes	290
	29. Transactions avec les parties liées	290
	30. Honoraires des commissaires aux comptes	291
M.	Note sur les litiges	291
N.	Événements postérieurs à la clôture	292
	31. Affectation du résultat 2015	292
	32. Autres événements postérieurs à la clôture	292
O.	Autres informations relatives au périmètre de consolidation	293
	Autres règles et méthodes de consolidation	293
	Liste des principales sociétés contrôlées au 31 décembre 2015	295
	Liste des principales sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2015	300

États financiers consolidés

Chiffres clés

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Chiffre d'affaires^(*)	38 518	38 703
Chiffre d'affaires réalisé en France ^(*)	22 414	23 936
% du chiffre d'affaires ^(*)	58,2 %	61,8 %
Chiffre d'affaires réalisé à l'international ^(*)	16 104	14 767
% du chiffre d'affaires ^(*)	41,8 %	38,2 %
Résultat opérationnel sur activité	3 758	3 642
% du chiffre d'affaires ^(*)	9,8 %	9,4 %
Résultat opérationnel courant	3 788	3 637
Résultat opérationnel	3 715	4 243
Résultat net – part du Groupe	2 046	2 486
Résultat net dilué par action (en euros)	3,66	4,43
Résultat net hors éléments non courants – part du Groupe	2 109	1 906
% du chiffre d'affaires ^(*)	5,5 %	4,9 %
Résultat net hors éléments non courants dilué par action (en euros)	3,78	3,39
Dividende par action (en euros)	1,84 ^(**)	2,22 ^(***)
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	5 664	5 561
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(624)	(637)
Investissements de développement (concessions et PPP)	(903)	(799)
Cash-flow libre (après investissements)	2 995	2 197
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	15 256	14 868
Endettement financier net	(12 436)	(13 281)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Dividende proposé à l'assemblée générale du 19 avril 2016 intégrant un acompte sur dividende de 0,57 euro par action versé le 12 novembre 2015.

(***) Dont 0,45 euro à titre exceptionnel.

Compte de résultat consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
Chiffre d'affaires^(*)	1-2	38 518	38 703
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires		643	340
Chiffre d'affaires total		39 161	39 043
Produits des activités annexes	4	160	151
Charges opérationnelles	4	(35 563)	(35 552)
Résultat opérationnel sur activité	1-4	3 758	3 642
Paiements en actions (IFRS 2)	28	(95)	(102)
Résultat des sociétés mises en équivalence	4-10	89	66
Autres éléments opérationnels courants		36	30
Résultat opérationnel courant	4	3 788	3 637
Éléments opérationnels non courants	4	(73)	607
Résultat opérationnel	4	3 715	4 243
Coût de l'endettement financier brut		(600)	(666)
Produits financiers des placements de trésorerie		43	49
Coût de l'endettement financier net	5	(557)	(616)
Autres produits et charges financiers	6	(24)	(61)
Impôts sur les bénéfices	7	(1 055)	(1 050)
Résultat net		2 079	2 516
Résultat net – part des intérêts minoritaires		34	30
Résultat net – part du Groupe		2 046	2 486
Résultat net hors éléments non courants – part du Groupe^(**)		2 109	1 906
Résultat net par action – part du Groupe			
Résultat net par action (en euros)	8	3,69	4,47
Résultat net dilué par action (en euros)	8	3,66	4,43
Résultat net hors éléments non courants par action – part du Groupe			
Résultat net hors éléments non courants par action (en euros)		3,81	3,43
Résultat net hors éléments non courants dilué par action (en euros)		3,78	3,39

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Résultat net hors éléments opérationnels non courants après effet d'impôt, part du Groupe.

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Exercice 2015			Exercice 2014		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Résultat net	2 046	34	2 079	2 486	30	2 516
Instruments financiers des sociétés contrôlées : variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie (*)	71	-	71	(14)	-	(14)
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence : variations de juste valeur	82	-	82	(350)	-	(350)
Écarts de conversion	35	4	38	62	5	67
Impôt (**)	(50)	-	(50)	119	-	119
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	137	4	140	(184)	5	(178)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(105)	-	(105)	(112)	-	(112)
Impôt	25	-	25	23	-	23
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	(80)	-	(80)	(89)	-	(89)
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	57	3	60	(272)	5	(267)
dont :						
sociétés contrôlées	(3)	4	1	(29)	5	(24)
sociétés mises en équivalence	60	-	60	(243)	-	(243)
Résultat global	2 102	37	2 139	2 214	35	2 249

(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couvertures de taux principalement) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(**) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace).

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12	23 915	24 141
Goodwill	9	7 296	6 994
Autres immobilisations incorporelles	16	387	413
Immobilisations corporelles	16	4 241	4 316
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	1 404	1 309
Autres actifs financiers non courants	11-13-17	942	930
Instruments dérivés actifs non courants	25	803	897
Impôts différés actifs	7	278	255
Total actifs non courants		39 267	39 254
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	18	964	932
Clients et autres débiteurs	18	10 696	10 960
Autres actifs courants d'exploitation	18	4 635	4 568
Autres actifs courants hors exploitation		30	39
Actifs d'impôt exigible		365	226
Autres actifs financiers courants		27	35
Instruments dérivés actifs courants	25	364	391
Actifs financiers de gestion de trésorerie	24	166	213
Disponibilités et équivalents de trésorerie	24	5 632	6 411
Total actifs courants		22 880	23 776
Total actifs		62 147	63 030

Bilan consolidé

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres			
Capital social	21.1	1 471	1 475
Primes liées au capital	21.1	9 044	8 633
Titres autodétenus	21.2	(1 534)	(1 560)
Autres instruments de capitaux propres	21	-	491
Réserves consolidées		5 024	4 205
Réserves de conversion		31	(1)
Résultat net – part du Groupe		2 046	2 486
Opérations reconnues directement en capitaux propres	21.4	(962)	(987)
Capitaux propres – part du Groupe		15 119	14 743
Intérêts minoritaires	21.5	137	125
Total capitaux propres		15 256	14 868
Passifs non courants			
Provisions non courantes	19	949	956
Provisions pour avantages du personnel	27	1 515	1 426
Emprunts obligataires	23	11 147	12 226
Autres emprunts et dettes financières	23	3 854	4 634
Instruments dérivés passifs non courants	25	224	275
Autres passifs non courants		129	142
Impôts différés passifs	7	1 656	1 757
Total passifs non courants		19 474	21 414
Passifs courants			
Provisions courantes	18	4 053	3 844
Fournisseurs	18	7 590	7 620
Autres passifs courants d'exploitation	18	10 884	10 769
Autres passifs courants hors exploitation		360	286
Passifs d'impôt exigible		351	168
Instruments dérivés passifs courants	25	193	226
Dettes financières courantes	23	3 986	3 835
Total passifs courants		27 417	26 748
Total passifs et capitaux propres		62 147	63 030

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		2 079	2 516
Dotations aux amortissements	4.2	2 033	2 091
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		61	244
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		4	12
Résultat sur cessions ⁽¹⁾		(3)	(819)
Variations de juste valeur des instruments financiers		-	(56)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(98)	(76)
Coûts d'emprunt immobilisés		(23)	(17)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	557	616
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7.1	1 055	1 050
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	1	5 664	5 561
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	18.1	307	(158)
Impôts payés		(1 041)	(1 282)
Intérêts financiers nets payés		(534)	(586)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		125	99
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	4 522	3 633
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(749)	(744)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		125	108
Investissements opérationnels (nets de cessions)	1	(624)	(637)
Cash-flow opérationnel	1	3 898	2 997
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)		(886)	(763)
Créances financières (contrats de PPP et autres)		(16)	(36)
Investissements de développement (concessions et PPP)	1	(903)	(799)
Cash-flow libre (après investissements)	1	2 995	2 197
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés) ⁽²⁾	1-2	(403)	(592)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés) ⁽³⁾	1-2	18	1 284
Incidence nette des variations de périmètre		(70)	674
Investissements financiers nets		(456)	1 366
Autres		44	(268)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	II	(1 938)	(338)
Augmentations, réductions de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres ⁽⁴⁾		(64)	450
Opérations sur actions propres	21.2	(688)	(810)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers		-	1
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle) ⁽⁴⁾		(27)	(789)
Dividendes payés	22	(1 044)	(1 287)
- aux actionnaires de VINCI SA ⁽⁵⁾		(1 019)	(1 267)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(25)	(20)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts à long terme	23.1	129	1 019
Remboursements d'emprunts à long terme	23.1	(1 418)	(991)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		3	291
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(3 109)	(2 116)
Autres variations ⁽⁶⁾	IV	112	(641)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III + IV	(413)	539
Trésorerie nette à l'ouverture		5 491	4 952
Trésorerie nette à la clôture	24.1	5 077	5 491
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		(3)	(291)
(Émission) remboursement d'emprunts		1 289	(28)
Autres variations ⁽⁶⁾		(28)	603
Variation de l'endettement financier net		845	823
Endettement financier net en début de période		(13 281)	(14 104)
Endettement financier net en fin de période	23	(12 436)	(13 281)

(1) Correspondant principalement, en 2014, à la cession de VINCI Park.

(2) Dont, en 2015, acquisitions d'Orteng Engenharia e Sistemas, HEB Construction et de 20 % de Constructora Concreto pour respectivement 87, 43 et 81 millions d'euros. En 2014, acquisitions d'Imtech ICT et d'Electrix pour 238 et 105 millions d'euros.

(3) Intégrant des augmentations de capital pour 436 millions d'euros et le remboursement anticipé des titres subordonnés à durée indéterminée pour 500 millions d'euros.

(4) Principalement lié, en 2014, à l'acquisition des minoritaires de Cofiroute (16,67 %) pour un montant de 780 millions d'euros.

(5) Y compris coupon des titres subordonnés à durée indéterminée pour 30 millions d'euros en 2015 et 31 millions d'euros en 2014.

(6) Autres variations dues pour l'essentiel, en 2014, à la sortie de l'endettement financier net de VINCI Park.

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres – part du Groupe

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2014	1 504	8 212	(1 795)	491	4 486	1 962	(64)	(655)	14 142	118	14 260
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	2 486	-	-	2 486	30	2 516
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	-	68	(97)	(29)	5	(24)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	(6)	(237)	(243)	-	(243)
Résultat global de la période	-	-	-	-	-	2 486	62	(334)	2 214	35	2 249
Augmentation de capital	29	421	-	-	-	-	-	-	450	1	450
Réduction de capital	(58)	-	957	-	(900)	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(722)	-	(88)	-	-	-	(810)	-	(810)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	-	695	(1 962)	-	-	(1 267)	(20)	(1 287)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	-	67	-	-	-	67	-	67
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	-	2	-	(1)	-	1	(5)	(4)
Variations de périmètre	-	-	-	-	(5)	-	2	3	-	(3)	(3)
Divers	-	-	-	-	(51)	-	-	(2)	(53)	(1)	(55)
Capitaux propres 31/12/2014	1 475	8 633	(1 560)	491	4 205	2 486	(1)	(987)	14 743	125	14 868
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	2 046	-	-	2 046	34	2 079
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	-	32	(35)	(3)	4	1
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	3	57	60	-	60
Résultat global de la période	-	-	-	-	-	2 046	35	22	2 102	37	2 139
Augmentation de capital	26	411	-	-	-	-	-	-	437	-	437
Réduction de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres	(30)	-	625	(491)	(606)	-	-	-	(501)	-	(501)
Opérations sur actions propres	-	-	(599)	-	(89)	-	-	-	(688)	-	(688)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	-	1 467	(2 486)	-	-	(1 019)	(25)	(1 044)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	-	61	-	-	-	61	-	61
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	-	(7)	-	-	-	(7)	-	(7)
Variations de périmètre	-	-	-	-	2	-	(4)	2	-	-	-
Divers	-	-	-	-	(10)	-	-	1	(9)	-	(10)
Capitaux propres 31/12/2015	1 471	9 044	(1 534)	-	5 024	2 046	31	(962)	15 119	137	15 256

A. Principes généraux et recours aux estimations

1. Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe VINCI au 31 décembre 2015 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2015^(*).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2015 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2014, à l'exception de l'évolution de la présentation des états financiers consolidés décrite ci-après et des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2015.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les informations relatives à l'exercice 2013, présentées dans le document de référence 2014 D.15-0088 déposé à l'AMF le 28 février 2015, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 4 février 2016 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2016.

Évolution de la présentation des états financiers consolidés du Groupe

La présentation des états financiers consolidés du Groupe a été modifiée par rapport à celle utilisée pour les exercices clos jusqu'au 31 décembre 2014.

Les modifications ont porté principalement sur l'organisation et la hiérarchisation des notes annexes par thème de référence. Elles sont destinées à accroître la lisibilité et la pertinence des états financiers consolidés du Groupe et à en favoriser l'appréhension, conformément aux recommandations de l'AMF et aux travaux entrepris par le normalisateur comptable international.

La plupart des principes comptables, auparavant regroupés en note A, figurent désormais au sein de chaque note de référence afin que le lecteur puisse plus aisément comprendre les données financières présentées. La base de préparation des comptes, les méthodes de consolidation applicables spécifiquement aux sociétés du périmètre du Groupe et le recours aux estimations pour l'établissement des comptes consolidés restent toutefois détaillés en note A. Principes généraux et recours aux estimations. Les autres règles et méthodes de consolidation, à caractère plus général et non spécifiques au Groupe, sont désormais présentées en note O. Autres informations relatives au périmètre de consolidation.

La présentation du compte de résultat, de l'état du résultat global, du tableau des flux de trésorerie et de la variation des capitaux propres n'est pas modifiée par les travaux d'amélioration entrepris. La présentation du bilan est identique à celle des exercices précédents, à l'exception de l'ajout de postes complémentaires destinés à présenter de façon isolée les montants des justes valeurs des instruments financiers dérivés et des provisions pour avantages du personnel. Le poste intitulé « Autres actifs financiers » n'est désormais constitué que des prêts et créances (y compris les créances financières des contrats de PPP) et des actifs financiers disponibles à la vente. Il comprenait auparavant la juste valeur des instruments financiers dérivés actifs.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2015

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2015, concernent uniquement l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

L'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » précise les modalités de reconnaissance, au passif du bilan consolidé, des impôts et taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Elle précise notamment les rythmes de comptabilisation qu'il convient d'appliquer à ces prélèvements et se fonde généralement pour cela sur leur fait générateur légal. En revanche, l'interprétation IFRIC 21 ne traite pas de la contrepartie à enregistrer au titre du passif.

Au niveau du Groupe, l'application de cette interprétation s'est principalement traduite par la modification, à chaque arrêté intermédiaire, du rythme de reconnaissance en résultat de trois droits ou taxes en vigueur en France et auparavant constatées prorata temporis : la taxe foncière, la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et la redevance domaniale des sociétés concessionnaires d'autoroutes. L'application d'IFRIC 21 n'a donc pas d'incidence sur les résultats annuels et sur le compte de résultat de l'exercice 2014. Les impacts d'IFRIC 21 sur le bilan consolidé du 31 décembre 2014 sont peu significatifs (diminution des réserves consolidées de l'ordre de 20 millions d'euros après impôts). Celui-ci n'a, en conséquence, pas été retraité.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2015

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2015 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Améliorations annuelles, cycles 2010-2012 et 2012-2014.

VINCI réalise actuellement une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes.

^(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

2. Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en contrat de partenariat public-privé dans lesquelles VINCI n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, le Groupe peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs additionnels susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle de fait. Cela concerne le plus souvent les contrats de construction et les contrats d'exploitation/maintenance des ouvrages concédés.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats du Groupe sont classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes), selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

La plupart des partenariats de la branche contracting correspondent à des activités conjointes de par la forme légale des structures juridiques employées, comme en France, où les parties ont généralement recours à la société en participation (SEP) pour contractualiser leurs activités de travaux en partenariat. Dans quelques cas de figure, lorsque les faits et circonstances démontrent que les activités d'une entreprise ont été conçues dans l'objectif de fournir une production aux parties, la nature d'activité conjointe est avérée même lorsque la forme légale du véhicule juridique n'établit pas de transparence entre le patrimoine des coparticipants et celui du partenariat. En effet, cela indique que les parties ont droit, en substance, à la quasi-totalité des avantages économiques associés aux actifs de l'entreprise et qu'elles en régleront les passifs.

Au sein du Groupe, cela concerne notamment certains postes d'enrobage détenus par Eurovia, destinés à ses activités de construction et de rénovation d'infrastructures routières.

Les partenariats français de copromotion immobilière contractualisés sous la forme de SCCV (société civile de construction vente) correspondent à des coentreprises selon la norme IFRS 11 et sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques. Cela concerne notamment les participations détenues par le Groupe dans Aéroports de Paris (ADP) et CFE.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant d'intérêts minoritaires matériels, ni de coentreprises ou entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la position financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe. VINCI ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

La liste des principales sociétés consolidées figure en note O. Autres informations relatives au périmètre de consolidation.

3. Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique les principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie des contrats et avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note E.9 Goodwill et tests de valeur des goodwill.

Évaluation des provisions

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon significative le montant des provisions sont :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09 pour la France) ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note G.15 Informations relatives aux contrats de construction) ;
- les taux d'actualisation retenus.

Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en note J.26 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et du « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 – prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains actifs financiers disponibles à la vente et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;
- niveau 2 – modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;

- niveau 3 – modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises, ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces engagements sont ainsi susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note K.27 Provisions pour avantages du personnel. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

Valorisation des paiements en actions

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés ou certains de ses salariés d'offres de souscription d'actions, de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note K.28 Paiements en actions.

B. Faits marquants de la période et évolution du périmètre de consolidation

1. Développement des concessions

1.1 Entrée en vigueur du plan de relance autoroutier en France

Les discussions relatives au plan de relance autoroutier engagées par les sociétés concessionnaires avec l'État concédant en novembre 2012 ont abouti à la signature d'un protocole le 9 avril 2015 avec la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Outre la mise en œuvre du plan de relance autoroutier, qui avait obtenu un avis positif de la Commission européenne le 28 octobre 2014 suite à sa notification en mai 2014, ce protocole prévoit :

- les modalités de compensation de la hausse de la redevance domaniale intervenue en 2013 et du « gel » des tarifs de 2015 ;
- le versement pendant vingt ans d'une contribution volontaire exceptionnelle annuelle de 60 millions d'euros indexés à l'inflation à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF). La part de VINCI Autoroutes est d'environ 55 % de ce montant ;
- la mise en place de mécanismes d'encadrement de la profitabilité des contrats s'appliquant aux périodes d'allongement additionnelles liées au plan de relance autoroutier ;
- l'affirmation de la stabilité de l'environnement fiscal contractuel ;
- des mesures complémentaires ciblées en faveur du covoiturage et de l'accueil des autocars notamment ;
- des mesures en faveur d'une meilleure transparence avec, en particulier, la mise en place de l'Arafer (Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières) ;
- enfin, les sociétés concessionnaires se sont engagées à la création d'un fonds de modernisation écologique des transports de 200 millions d'euros, auquel VINCI participera à hauteur de 50 %.

La publication au *Journal officiel*, le 23 août 2015, des avenants aux contrats de concession des différentes sociétés du Groupe concernées (ASF, Escota et Cofiroute) rend les mesures du plan de relance autoroutier exécutoires.

Les engagements supplémentaires d'investissement à réaliser par les sociétés concessionnaires d'autoroutes du Groupe au titre de ce plan s'élèvent à près de 2 milliards d'euros. Ils concernent des travaux d'infrastructures destinés à améliorer le réseau autoroutier, notamment des élargissements sur les autoroutes A9, A63 et A10, ainsi que l'achèvement de l'itinéraire autoroutier A50/A57 à Toulon.

En contrepartie de ces investissements supplémentaires, les durées des contrats de concession ont été prolongées de deux ans et quatre mois pour ASF, deux ans et six mois pour le réseau interurbain de Cofiroute et quatre ans et deux mois pour Escota. Les durées d'amortissement des ouvrages concédés dans les comptes du Groupe ont été revues prospectivement et prolongées pour les mêmes durées.

1.2 Nouveaux contrats de partenariat public-privé obtenus par VINCI Concessions

VINCI Airports a poursuivi son développement en 2015 avec l'obtention de nouveaux contrats de concession, dont :

- en France : la reprise de la concession de l'aéroport de Toulon-Hyères à compter du 1^{er} avril pour une durée de vingt-cinq ans ;
- au Chili : l'obtention du contrat de concession de l'aéroport de Santiago du Chili aux côtés d'ADP (45 %) et d'Astaldi (15 %), pour une durée de vingt ans ;
- au Japon : la signature du contrat de concession pour l'exploitation pendant quarante-quatre ans des aéroports du Kansai et d'Osaka, en partenariat avec Orix Corporation (40 %) et d'autres entreprises locales (20 %).

Par ailleurs, VINCI Concessions a remporté un nouveau contrat de partenariat public-privé pour la construction et l'exploitation du Regina bypass au Canada et a finalisé le contrat de financement et de construction des sections 7 et 8 de l'autoroute Moscou-Saint-Petersbourg en Russie.

Ces contrats et leurs impacts sur les comptes consolidés ou les engagements du Groupe au 31 décembre 2015 sont décrits dans les notes F. Contrats de concession et PPP (F.12.2 et F.14.1) et E.10.3 Engagements donnés au titre des sociétés mises en équivalence et E.10.4 Engagements d'investissement pris par les entreprises associées et coentreprises.

Enfin, le groupement dirigé par VINCI Concessions a été désigné concessionnaire-pressenti du grand contournement à l'ouest de la ville de Strasbourg.

2. Évolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	31/12/2015			31/12/2014		
	Total	France	International	Total	France	International
Filiales en intégration globale	1 881	1 122	759	1 853	1 124	729
Coentreprises (*)	161	110	51	180	112	68
Entreprises associées (*)	47	23	24	46	24	22
Total	2 089	1 255	834	2 079	1 260	819

(*) Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les principaux mouvements de la période concernent la création de sociétés de projets portant les nouveaux contrats de concession présentés ci-avant ainsi que les acquisitions de sociétés à l'international décrites dans les paragraphes suivants.

Les autres mouvements de la période sont essentiellement liés à des restructurations juridiques au sein du périmètre du Groupe.

2.1 Acquisition de la société Orteng Engenharia e Sistemas

En mars 2015, VINCI Energies a réalisé l'acquisition de 100 % des titres de la société brésilienne Orteng Engenharia e Sistemas SA. Cette société, spécialisée dans la conception, la réalisation et la maintenance d'équipements électriques et automatismes pour les secteurs de l'énergie, de l'industrie et des infrastructures, a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 93 millions d'euros en 2015. Avec cette acquisition, VINCI Energies devient l'un des principaux acteurs des services à l'industrie, aux infrastructures d'énergie et de transport au Brésil.

Orteng Engenharia e Sistemas est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis mars 2015. En 2015, elle a contribué au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel du Groupe pour des montants de respectivement 81 millions d'euros et 3 millions d'euros.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée, VINCI procède actuellement à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés. Le prix d'acquisition s'est élevé à 87 millions d'euros. Le goodwill lié à l'acquisition d'Orteng Engenharia e Sistemas est provisoirement évalué à 94 millions d'euros à la date de prise de contrôle.

2.2 Acquisition de la société HEB Construction

Dans le cadre de sa stratégie de développement au grand international, VINCI Construction International Network a finalisé, fin août 2015, l'acquisition de 100 % de la société néo-zélandaise HEB Construction. Créée il y a plus de 40 ans, HEB Construction est un leader de la construction sur le marché néo-zélandais. La société dispose de nombreuses expertises dans le génie civil, les ouvrages d'art, l'hydraulique, les travaux routiers, le terrassement, les travaux maritimes et portuaires, la préfabrication et le transport. Elle emploie 750 personnes et a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 248 millions d'euros.

Le prix d'acquisition s'est élevé à 43 millions d'euros. Le goodwill provisoire lié à l'acquisition d'HEB Construction est évalué à 46 millions d'euros à la date de prise de contrôle. VINCI procède actuellement à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés.

2.3 Prise de participation de 20 % dans la société Constructora Concreto en Colombie

Le 10 juillet 2015, VINCI a signé un accord de coopération stratégique avec la société Constructora Concreto, deuxième groupe de construction et de promotion immobilière en Colombie.

Cet accord s'est traduit, en décembre 2015, par une prise de participation par VINCI dans la société à hauteur de 20 %, au travers d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 81 millions d'euros. La gouvernance établie confère à VINCI une influence notable sur Constructora Concreto, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, depuis fin 2015, dans les états financiers consolidés du Groupe.

2.4 Autres acquisitions de la période

En octobre 2015, Soletanche Freyssinet, filiale de VINCI Construction, a porté sa participation dans Grupo Rodio Kronsa de 50 % à 100 %. Ce groupe détient l'ensemble des implantations de Soletanche Bachy dans le domaine des fondations en Amérique centrale, dans la péninsule Ibérique et au Maroc.

En 2015, Rodio Kronsa a réalisé un chiffre d'affaires de près de 100 millions d'euros, dont plus de 60 % en Amérique latine.

En octobre 2015, VINCI Energies a acquis la société APX Intégration, un des leaders français des Cloud Builders. La société propose des solutions informatiques clés en main dans les domaines du stockage, des serveurs, des réseaux et de la virtualisation. Elle compte 360 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 133 millions d'euros en 2015.

2.5 Acquisitions et cessions des périodes antérieures

Les principales acquisitions de l'exercice 2014 ont concerné VINCI Energies (Imtech ICT et Electrix) et Soletanche Freyssinet (Freyssinet Espagne). Pour ces sociétés, VINCI a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables acquis aux dates de prise de contrôle en 2014 n'ont pas fait l'objet d'ajustements significatifs au cours de 2015. L'allocation des prix d'acquisition d'Imtech ICT, d'Electrix et de Freyssinet Espagne s'est traduite par la reconnaissance de goodwill pour des montants de respectivement 237 millions d'euros, 97 millions d'euros et 37 millions d'euros au 31 décembre 2015.

La principale cession de l'exercice 2014 a concerné la sortie de périmètre de VINCI Park, intervenue le 4 juin. Cette opération s'était traduite par la cession de 100 % des titres de VINCI Park à un nouvel holding Infra Foch SAS (désormais renommé Infra Park SAS), détenu à 24,6 % par VINCI Concessions au 31 décembre 2015. La gouvernance établie par VINCI Concessions avec les autres actionnaires d'Infra Park SAS (Ardian et Crédit Agricole Assurances) lui confère une influence notable sur le nouvel ensemble, lequel est consolidé selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 4 juin 2014.

Ces opérations sont détaillées dans la note B. Acquisitions et cessions d'entreprises du document de référence 2014.

C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique

1. Informations sectorielles par branche et pôle

L'information sectorielle est présentée par pôle, conformément à l'organisation et au reporting interne du Groupe.

Le Groupe est organisé en deux grandes branches, la branche concessions et la branche contracting, chaque branche est elle-même divisée en pôles :

Branche concessions

- VINCI Autoroutes : concessions autoroutières en France (ASF, Escota, Cofiroute et Arcour).
- VINCI Airports : concessions de plates-formes aéroportuaires au Portugal, en France, au Cambodge et au Chili.
- Autres concessions : VINCI Highways (infrastructures routières à l'international), VINCI Railways (infrastructures ferroviaires), VINCI Stadium et Infra Foch TopCo Groupe (holding détenant Indigo – ex-VINCI Park, activité stationnement).

Branche contracting

- VINCI Energies : ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, génie climatique, isolation, protection contre l'incendie et facility management.
- Eurovia : construction et maintenance d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, travaux d'aménagement urbain, travaux pour l'environnement, production de matériaux, travaux de démolition, recyclage, fabrication et installation de produits de signalisation.
- VINCI Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment et de génie civil, travaux hydrauliques, fondations, traitement des sols et génie civil spécialisé.

VINCI Immobilier, en charge des activités de promotion immobilière (immobilier résidentiel, immobilier d'entreprise), est directement rattaché au holding VINCI.

1.1 Informations sectorielles par branche

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de la branche concessions et de chaque pôle de la branche contracting, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec les autres pôles.

Exercice 2015

(en millions d'euros)	Concessions	Contracting				VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
		VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total			
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires^(*)	5 804	10 180	7 899	14 491	32 570	707	(562)	38 518
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	882	-	-	-	-	-	(239) ^(**)	643
Chiffre d'affaires total	6 686	10 180	7 899	14 491	32 570	707	(802)	39 161
Résultat opérationnel sur activité	2 576	568	233	299	1 100	82	-	3 758
% du chiffre d'affaires ^(*)	44,4 %	5,6 %	3,0 %	2,1 %	3,4 %	-	-	9,8 %
Résultat opérationnel courant	2 627	538	237	292	1 067	94	-	3 788
Résultat opérationnel	2 627	527	224	247	998	90	-	3 715
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 933	597	432	536	1 565	166	-	5 664
% du chiffre d'affaires ^(*)	67,8 %	5,9 %	5,5 %	3,7 %	4,8 %	-	-	14,7 %
Dotations aux amortissements	1 338	113	230	348	691	4	-	2 033
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	32	5	8	16	30	(1)	-	61
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(29)	(104)	(193)	(292)	(589)	(6)	-	(624)
Cash-flow opérationnel	2 381	465	415	228	1 108	378	-	3 868
Investissements de développement (concessions et PPP)	(917)	2	(1)	13	14	-	-	(903)
Cash-flow libre (après investissements)	1 464	467	414	242	1 122	378	-	2 965
Bilan								
Capitaux engagés au 31/12/2015	26 247	2 581	757	(7)	3 331	554	-	30 132
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	871	6	110	308	424	109	-	1 404
Excédent (endettement) financier net	(23 551)	(472)	174	1 332	1 034	10 081	-	(12 436)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

Exercice 2014

(en millions d'euros)	Contracting					VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total			
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires^(*)	5 823	9 309	8 188	15 419	32 916	587	(623)	38 703
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	584	-	-	-	-	-	(244) ^(**)	340
Chiffre d'affaires total	6 408	9 309	8 188	15 419	32 916	587	(867)	39 043
Résultat opérationnel sur activité	2 428	519	249	380	1 148	66	-	3 642
% du chiffre d'affaires ^(*)	41,7 %	5,6 %	3,0 %	2,5 %	3,5 %	-	-	9,4 %
Résultat opérationnel courant	2 434	492	244	383	1 118	84	-	3 637
Résultat opérationnel	3 159	487	166	319	973	112	-	4 243
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 823	562	437	625	1 624	115	-	5 561
% du chiffre d'affaires ^(*)	65,6 %	6,0 %	5,3 %	4,1 %	4,9 %	-	-	14,4 %
Dotations aux amortissements	1 408	101	235	345	680	3	-	2 091
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	42	29	97	75	201	1	-	244
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(62)	(99)	(176)	(300)	(576)	1	-	(637)
Cash-flow opérationnel	2 403	319	200	(120)	398	195	-	2 997
Investissements de développement (concessions et PPP)	(806)	2	(1)	6	6	-	-	(799)
Cash-flow libre (après investissements)	1 597	321	199	(115)	405	195	-	2 197
Bilan								
Capitaux engagés au 31/12/2014	26 474	2 593	1 075	17	3 685	409	-	30 568
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	845	10	102	312	424	40	-	1 309
Excédent (endettement) financier net	(19 920)	(264)	133	1 736	1 606	5 033	-	(13 281)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

1.2 Informations sectorielles de la branche concessions

Exercice 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions					Total
	VINCI Autoroutes	dont		VINCI Airports	Autres concessions	
		Groupe ASF	Cofiroute			
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires (*)	4 881	3 519	1 306	820	102	5 804
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	746	665	81	93	42	882
Chiffre d'affaires total	5 627	4 184	1 387	914	145	6 686
Résultat opérationnel sur activité	2 352	1 606	711	289	(66)	2 576
% du chiffre d'affaires ^(*)	48,2 %	45,6 %	54,5 %	35,3 %	(64,1 %)	44,4 %
Résultat opérationnel courant	2 342	1 598	710	320	(36)	2 627
Résultat opérationnel	2 342	1 598	710	320	(36)	2 627
Tableau des flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 524	2 520	961	412	(2)	3 933
% du chiffre d'affaires ^(*)	72,2 %	71,6 %	73,6 %	50,2 %	(2,2 %)	67,8 %
Dotations aux amortissements	1 204	941	253	124	10	1 338
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	(9)	(13)	5	5	36	32
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(10)	(8)	(1)	(3)	(15)	(29)
Cash-flow opérationnel	2 141	1 621	624	298	(57)	2 381
Investissements de développement (concessions et PPP)	(784)	(672)	(111)	(109)	(24)	(917)
Cash-flow libre (après investissements)	1 356	948	513	188	(80)	1 464
Bilan						
Capitaux engagés au 31/12/2015	21 868	16 332	4 893	3 634	744	26 247
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	2	2	-	706	162	871
Excédent (endettement) financier net	(20 246)	(11 401)	(1 856)	(2 812)	(493)	(23 551)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Exercice 2014

(en millions d'euros)	Concessions					Total	
	VINCI Autoroutes (**)	dont			VINCI Airports		Autres concessions (**)(**)
		Groupe ASF	Cofiroute				
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires (*)	4 743	3 418	1 272	717	363	5 823	
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	471	369	100	48	66	584	
Chiffre d'affaires total	5 214	3 786	1 372	765	428	6 408	
Résultat opérationnel sur activité	2 148	1 453	669	231	48	2 428	
% du chiffre d'affaires (*)	45,3 %	42,5 %	52,6 %	32,2 %	13,3 %	41,7 %	
Résultat opérationnel courant	2 136	1 443	667	254	44	2 434	
Résultat opérationnel	2 136	1 443	667	253	769	3 159	
Tableau des flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 389	2 427	926	342	92	3 823	
% du chiffre d'affaires (*)	71,4 %	71,0 %	72,8 %	47,7 %	25,3 %	65,6 %	
Dotations aux amortissements	1 266	993	264	122	20	1 408	
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	19	9	10	(2)	26	42	
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(12)	(8)	(1)	(28)	(22)	(62)	
Cash-flow opérationnel	2 151	1 575	611	182	70	2 403	
Investissements de développement (concessions et PPP)	(684)	(553)	(130)	(59)	(63)	(806)	
Cash-flow libre (après investissements)	1 467	1 022	481	124	7	1 597	
Bilan							
Capitaux engagés au 31/12/2014	22 270	16 575	5 060	3 578	626	26 474	
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	3	3	-	661	181	845	
Excédent (endettement) financier net	(16 812)	(10 754)	(2 379)	(2 967)	(141)	(19 920)	

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Y compris VINCI Park consolidé selon la méthode de l'intégration globale jusqu'au 4 juin 2014.

(***) Données 2014 retraitées suite au transfert des entités « Cofiroute Participations et ses filiales » de VINCI Autoroutes à VINCI Concessions.

2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Principes comptables

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche concessions est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ». La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée en notes F. Contrats de concession et PPP. Ils comprennent :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, les revenus des concessions aéroportuaires ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et d'espaces publicitaires ;
- et, d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) est comptabilisé conformément à la norme IAS 11. Il intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale, ainsi que les travaux de construction réalisés sur les ouvrages en concession. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée en note G.15 Informations relatives aux contrats de construction.

Dans le secteur de l'immobilier en France, le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation (conformément à l'interprétation IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers » et aux dispositions légales entourant la VEFA « Vente en état futur d'achèvement »).

(en millions d'euros)	Exercice 2015	%	Exercice 2014	%
France	22 414	58,2 %	23 936	61,8 %
Royaume-Uni	2 679	7,0 %	2 524	6,5 %
Allemagne	2 703	7,0 %	2 505	6,5 %
Europe centrale et orientale ^(*)	1 884	4,9 %	1 757	4,5 %
Autres pays d'Europe	2 699	7,0 %	2 459	6,4 %
Europe^(**)	32 379	84,1 %	33 181	85,7 %
dont Union européenne	31 594	82,0 %	32 389	83,7 %
Amérique du Nord	1 408	3,7 %	1 283	3,3 %
Amérique centrale et du Sud	956	2,5 %	605	1,6 %
Afrique	1 479	3,8 %	1 718	4,4 %
Russie, Asie-Pacifique et Moyen-Orient	2 295	6,0 %	1 916	5,0 %
International hors Europe	6 139	15,9 %	5 522	14,3 %
International hors France	16 104	41,8 %	14 767	38,2 %
Chiffre d'affaires^(***)	38 518	100,0 %	38 703	100,0 %

(*) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(**) Dont zone euro : 27 044 millions d'euros en 2015 et 28 023 millions d'euros en 2014.

(***) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international s'établit à 16 104 millions d'euros en 2015, en hausse de 9 % par rapport à l'exercice 2014. Il représente 41,8 % du chiffre d'affaires hors travaux hors Groupe des filiales concessionnaires (38,2 % en 2014).

3. Détail des capitaux engagés et répartition par zone géographique

Les capitaux engagés correspondent aux actifs immobilisés non courants diminués du besoin en fonds de roulement, y compris provisions courantes (voir note H.18 Besoin en fonds de roulement et provisions courantes), et de l'impôt exigible.

Réconciliation des capitaux engagés avec le bilan

(en millions d'euros)	Note	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux engagés – actifs			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12	23 915	24 141
- Impôts différés sur écarts d'évaluation liés aux regroupements d'entreprises		(1 694)	(1 801)
Goodwill brut	9	7 485	7 224
Autres immobilisations incorporelles		387	413
Immobilisations corporelles	16	4 241	4 316
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	1 404	1 309
Autres actifs financiers non courants	11-13-17	1 745	1 827
- Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)		(2)	(2)
- Dérivés actifs non courants	25	(803)	(897)
Stocks et travaux en cours	18	964	932
Clients et autres débiteurs	18	10 696	10 960
Autres actifs courants d'exploitation	18	4 635	4 568
Autres actifs courants hors exploitation		30	39
Actifs d'impôt exigible		365	226
Capitaux engagés – passifs			
Provisions courantes	18	(4 053)	(3 844)
Fournisseurs	18	(7 590)	(7 620)
Autres passifs courants d'exploitation	18	(10 884)	(10 769)
Autres passifs courants hors exploitation		(360)	(286)
Passifs d'impôt exigible		(351)	(168)
Total capitaux engagés		30 132	30 568

Répartition des capitaux engagés par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
France	25 100	25 806
Allemagne	221	178
Royaume-Uni	278	235
Portugal	2 758	2 813
Autres pays d'Europe	705	671
Total Europe	29 061	29 703
Amérique du Nord	387	386
Amérique centrale et du Sud	369	245
Afrique	62	31
Russie, Asie, Pacifique et Moyen-Orient	253	202
Total capitaux engagés	30 132	30 568

Les capitaux engagés au 31 décembre 2015 dans les pays de la zone euro s'élevaient à 28 736 millions d'euros.

D. Principales composantes du compte de résultat

4. Résultat opérationnel

Principes comptables

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale, avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2). Il exclut également la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et les autres éléments opérationnels courants et non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), le résultat des sociétés mises en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants.

Les pertes de valeur de goodwill ainsi que les autres éléments opérationnels non courants significatifs, comprenant notamment les plus ou moins-values de cession de titres ainsi que les impacts des réévaluations à la juste valeur des quotes-parts détenues lors de changements de nature du contrôle exercé, sont comptabilisés en **résultat opérationnel**. Celui-ci est donc obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits ainsi considérés comme non courants.

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Chiffre d'affaires (*)	38 518	38 703
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	643	340
Chiffre d'affaires total	39 161	39 043
Produits des activités annexes (**)	160	151
Achats consommés	(8 531)	(8 581)
Services extérieurs	(4 670)	(5 057)
Personnel intérimaire	(998)	(1 011)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(8 598)	(8 366)
Impôts et taxes	(1 086)	(1 090)
Charges de personnel	(9 536)	(9 260)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	67	79
Dotations aux amortissements	(2 033)	(2 091)
Dotations nettes aux provisions	(178)	(177)
Charges opérationnelles	(35 563)	(35 552)
Résultat opérationnel sur activité	3 758	3 642
% du chiffre d'affaires (*)	9,8 %	9,4 %
Paiements en actions (IFRS 2)	(95)	(102)
Résultat des sociétés mises en équivalence	89	66
Autres éléments opérationnels courants	36	30
Résultat opérationnel courant	3 788	3 637
Pertes de valeur des goodwill	(8)	(134)
Effets de périmètre et résultats de cession sur titres	(27)	743
Autres éléments opérationnels non courants	(38)	(3)
Total éléments opérationnels non courants	(73)	607
Résultat opérationnel	3 715	4 243

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

En 2015, les éléments non courants enregistrés par le Groupe concernent principalement l'impact de désinvestissements, de dépréciations et de coûts de restructuration, notamment en France.

En 2014, les principaux éléments non courants étaient les suivants :

- des effets de périmètre et résultats de cession sur titres pour 743 millions d'euros intégrant la plus-value avant impôts générée par l'opération d'ouverture du capital de VINCI Park ;
- des pertes de valeur de goodwill pour 134 millions d'euros portant essentiellement sur VINCI Construction UK et NAPC, filiale d'Eurovia en Inde.

4.1 Autres produits et charges opérationnels sur activité

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	42	47
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	23	45
Autres	2	(13)
Total	67	79

4.2 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(1 096)	(1 153)
Immobilisations incorporelles	(45)	(47)
Immobilisations corporelles	(891)	(891)
Dotations aux amortissements	(2 033)	(2 091)

En 2015, les dotations aux amortissements relatives aux immobilisations incorporelles du domaine concédé ont été ajustées compte tenu de l'allongement de la durée des contrats des concessions autoroutières (voir note B.1.1 Entrée en vigueur du plan de relance autoroutier en France).

5. Coût de l'endettement financier net

Principes comptables

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par résultat.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 557 millions d'euros au 31 décembre 2015 (616 millions d'euros au 31 décembre 2014), soit une diminution de 59 millions d'euros. Cette baisse s'explique principalement par :

- la diminution de l'encours moyen des dettes à long terme ;
- l'impact de la baisse des taux sur la part de la dette à taux variable ;
- la baisse du taux moyen d'endettement consécutive aux remboursements de dettes par l'utilisation des excédents de trésorerie.

Au cours de l'exercice, le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
Passifs financiers évalués au coût amorti	(689)	(736)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	43	49
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	97	79
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(8)	(9)
Total coût de l'endettement financier net	(557)	(616)

Le poste « Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs » s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	181	162
Variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(116)	375
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	116	(375)
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(84)	(83)
<i>dont reclassement de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie</i>	<i>(39)</i>	<i>(37)</i>
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	-	-
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	97	79

6. Autres produits et charges financiers

Principes comptables

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, ceux liés aux coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change.

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent les ouvrages en concession et sont incorporés à la valeur des actifs immobilisés pendant la période de construction. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
 - dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.
- Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note F.13 Créances financières PPP).

Les autres charges et produits financiers se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Coûts d'actualisation	(49)	(80)
Coûts d'emprunts immobilisés	23	17
Résultat de change	1	2
Total autres produits et charges financiers	(24)	(61)

Les coûts d'actualisation portent pour l'essentiel sur les provisions pour engagements de retraite pour 35 millions d'euros au 31 décembre 2015 (43 millions d'euros au 31 décembre 2014) et sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés pour 11 millions d'euros au 31 décembre 2015 (27 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent le groupe ASF pour 22 millions d'euros en 2015 (15 millions d'euros en 2014).

7. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon la norme IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et certaines coentreprises donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par sphère fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Impôts courants	(1 120)	(1 172)
Impôts différés	66	122
dont différences temporelles	84	130
dont déficits reportables	(18)	(8)
Total	(1 055)	(1 050)

La charge nette d'impôts de l'exercice se répartit entre :

- une charge d'impôt de 858 millions d'euros pour les filiales françaises (912 millions d'euros en 2014), dont 795 millions d'euros au titre du groupe fiscal intégré VINCI SA regroupant 1 008 filiales françaises (663 millions d'euros en 2014). Elle intègre notamment l'effet de la contribution exceptionnelle de 10,7 %, qui porte le taux d'imposition des bénéfices en France à 38 %, ainsi que la contribution de 3 % sur le montant des dividendes distribués pour 30 millions d'euros (38 millions d'euros en 2014) ;
- une charge d'impôt de 197 millions d'euros pour les filiales étrangères (138 millions d'euros en 2014).

7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif du Groupe ressort à 34,6 % sur l'exercice 2015 contre 30 % en 2014. Son augmentation s'explique par la taxation sur une base réduite du résultat de cession de VINCI Park en 2014.

Le taux effectif d'impôt du Groupe pour 2015 est inférieur au taux d'impôt théorique de 38 % en vigueur en France, du fait principalement de l'imposition à un taux inférieur des résultats de certaines filiales à l'étranger. L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	3 045	3 500
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	38,0 %	38,0 %
Impôt théorique attendu	(1 157)	(1 330)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé en France à un taux réduit	10	9
Différentiel de taux sur résultat étranger	61	44
Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(27)	(46)
Pertes de valeur des goodwill	(3)	(36)
Différences permanentes et autres ^(*)	60	310
Impôt effectivement constaté	(1 055)	(1 050)
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	34,6 %	30,0 %

(*) Principalement lié, en 2014, à la taxation sur une base réduite du résultat de cession de VINCI Park.

7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2015	Variation			31/12/2014
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables	323	3	(4)	22	302
Différences temporelles sur engagements de retraite	397	(6)	25	2	376
Différences temporelles sur provisions	540	15	1	19	504
Différences temporelles sur instruments financiers	107	(25)	(26)	-	159
Différences temporelles liées aux contrats de location-financement	16	(1)	-	-	17
Autres	343	(6)	(9)	22	337
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	(1 047)	-	-	12	(1 059)
Total impôts différés actifs avant dépréciation	679	(19)	(13)	76	634
Écrêtements	(401)	(27)	-	5	(379)
Total impôts différés actifs après dépréciation	278	(46)	(13)	82	255
Impôts différés passifs					
Réévaluation d'actifs ^(*)	(2 279)	115	-	7	(2 401)
Différences temporelles liées aux contrats de location-financement	(22)	2	-	-	(24)
Différences temporelles sur instruments financiers	(30)	24	1	-	(56)
Autres	(372)	(30)	1	(9)	(335)
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	1 047	-	-	(12)	1 059
Total impôts différés passifs	(1 656)	111	3	(13)	(1 757)
Impôts différés nets	(1 378)	66	(10)	68	(1 502)

(*) Dont mise à la juste valeur des actifs et passifs d'ASF et d'ANA au moment de leur première intégration, respectivement 1 495 millions et 119 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les impôts différés actifs dont la récupération est non probable font l'objet d'écrêtements. Ils représentent un montant de 401 millions d'euros au 31 décembre 2015 (379 millions d'euros au 31 décembre 2014), dont 332 millions d'euros à l'international (311 millions d'euros au 31 décembre 2014).

8. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré de titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par la Société, en particulier les options de souscription d'actions et les actions de performance. La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Par ailleurs, pour le calcul du résultat par action avant et après dilution, le résultat est corrigé (le cas échéant) des impacts enregistrés directement en capitaux propres résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

Le tableau ci-dessous indique le passage du résultat net par action avant dilution au résultat net dilué par action :

	Exercice 2015			Exercice 2014		
	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)
Total actions	595 424 717			604 297 861		
Actions autodétenues	(41 444 909)			(48 043 830)		
Avant dilution	553 979 808	2 046	3,69	556 254 031	2 486	4,47
Options de souscription	2 129 991			2 315 397		
Plan d'épargne Groupe	500 370			315 365		
Actions de performance	1 556 904			2 637 175		
Après dilution	558 167 073	2 046	3,66	561 521 968	2 486	4,43

E. Données relatives aux participations du Groupe

9. Goodwill et tests de valeur des goodwill

Principes comptables

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste « goodwill ». Les goodwill relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans le poste « participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel de manière irréversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises.

9.1 Principaux goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Valeur nette à l'ouverture	6 994	7 000
Goodwill constatés au cours de la période	252	419
Pertes de valeur	(8)	(134)
Écarts de conversion	13	33
Sorties de périmètre	(2)	(366)
Autres mouvements	47	41
Valeur nette à la clôture	7 296	6 994

En 2015, les prises de contrôle d'Orteng Engenharia e Sistemas par VINCI Energies et de HEB Construction par VINCI Construction International Network ont généré la reconnaissance de goodwill estimés de manière provisoire respectivement à 94 millions d'euros et à 46 millions d'euros.

En 2014, les principaux mouvements de l'exercice correspondaient aux acquisitions d'Imtech ICT et d'Electrix par VINCI Energies, aux pertes de valeur constatées par VINCI Construction UK et Eurovia, ainsi qu'à la sortie de périmètre de VINCI Park et ses filiales.

Les principaux goodwill au 31 décembre 2015 sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
VINCI Energies France	2 309	-	2 309	1 793
Groupe ASF	1 935	-	1 935	1 935
VINCI Energies Allemagne	527	-	527	439
VINCI Airports	483	-	483	483
VINCI Energies Benelux	264	-	264	212
Entrepose	201	-	201	201
Soletanche Bachy	171	-	171	171
Nuvia	155	-	155	146
VINCI Energies Suisse	126	-	126	113
ETF	108	-	108	108
VINCI Construction UK	180	(83)	97	91
Autres goodwill ^(*)	1 028	(106)	922	1 303
Total	7 485	(189)	7 296	6 994

^(*) Inclut au 31 décembre 2014 le goodwill de VINCI Facilities pour 563 millions d'euros, qui a été réalloué en 2015 aux unités génératrices de trésorerie VINCI Energies France (473 millions d'euros), VINCI Energies Allemagne (66 millions d'euros) et VINCI Energies Benelux (24 millions d'euros), suite aux changements organisationnels intervenus.

9.2 Tests de valeur des goodwill

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers des unités génératrices de trésorerie (UGT) ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2015.

Les UGT sont déterminées conformément au reporting opérationnel et leurs valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Les valeurs d'utilité sont calculées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts (résultat opérationnel + amortissements +/- variation des provisions non courantes - investissements opérationnels +/- variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats en appliquant un taux d'actualisation variable (déterminé pour chaque période en fonction du ratio dette/capitaux propres de l'entité concernée).

Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont établies, en règle générale, sur une durée de cinq ans à partir des prévisions du management. Il est ensuite déterminé une valeur terminale sur la base de la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie des projections de la dernière année.

Les goodwill ont donné lieu à des tests de perte de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable du goodwill 31/12/2015	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
		Taux de croissance (années n+1 à n+5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation		2015	2014
				31/12/2015	31/12/2014		
VINCI Energies France	2 309	2,1 %	1,0 %	9,9 %	9,3 %	-	-
Groupe ASF	1 935	(*)	(*)	8,1 %	8,5 %	-	-
VINCI Energies Allemagne	527	3,0 %	1,0 %	7,5 %	7,3 %	-	-
VINCI Airports	483	(*)	(*)	8,6 %	9,2 %	-	-
VINCI Energies Benelux	264	3,0 %	1,0 %	9,2 %	8,6 %	-	-
Entrepose	201	5,7 %	1,5 %	9,0 %	10,2 %	-	-
Soletanche Bachy	171	0,2 %	1,5 %	9,1 %	9,9 %	-	-
VINCI Construction UK	97	- 2,7 %	1,0 %	8,4 %	9,2 %	-	(59)
Autres goodwill	1 311	- 1 % à 10 %	1 % à 7 %	6,5 % à 19,4 %	6,4 % à 19,8 %	(8)	(75)
Total	7 296					(8)	(134)

(*) Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats. Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires des concessions du groupe ASF est de 1,9 %. Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires de VINCI Airports ressort globalement à 4 %.

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

Sensibilité aux taux et aux flux

(en millions d'euros)	Sensibilité aux taux				Sensibilité aux flux	
	Taux d'actualisation des flux de trésorerie	(0,5 %)	Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie	(0,5 %)	Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels (avant impôt)	(5,0 %)
VINCI Energies France	(215)	241	179	(160)	209	(209)
Groupe ASF	(1 100)	1 177	(*)	(*)	1 193	(1 193)
VINCI Energies Allemagne	(157)	183	147	(126)	112	(112)
VINCI Airports	(486)	550	(*)	(*)	338	(338)
VINCI Energies Benelux	(34)	39	29	(26)	30	(30)
Entrepose	(36)	41	32	(28)	27	(27)
Soletanche Bachy	(147)	167	130	(114)	124	(124)
VINCI Construction UK	(9)	10	8	(7)	6	(6)

(*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats de concession.

Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation de 50 points de base des hypothèses de taux ou une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de +/- 5 % n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des tests de dépréciation et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2015.

10. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises

Principes comptables

Les participations mises en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé et les frais d'acquisition. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société. Les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture peuvent ainsi être présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon des modalités similaires à celles décrites en note E.9.2 Tests de valeur des goodwill. Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

10.1 Variations de la période

(en millions d'euros)	2015			2014		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Valeur des titres en début d'exercice	1 094	215	1 309	965	300	1 265
<i>dont concessions</i>	772	73	845	657	137	794
<i>dont contracting et VINCI Immobilier</i>	322	142	464	308	163	471
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	90	41	131	8	(14)	(6)
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	70	19	89	54	13	66
Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de l'exercice	13	46	60	(36)	(207)	(243)
Dividendes distribués	(70)	(55)	(125)	(31)	(67)	(99)
Variations de périmètre et autres	-	(13)	(12)	111	(49)	61
Reclassements ^(*)	(11)	(37)	(48)	24	240	264
Valeur des titres en fin d'exercice	1 187	217	1 404	1 094	215	1 309
<i>dont concessions</i>	762	109	871	772	73	845
<i>dont contracting et VINCI Immobilier</i>	425	108	533	322	142	464

(*) Reclassements en provisions pour risques financiers des quotes-parts de situation nette négatives des sociétés mises en équivalence.

Au 31 décembre 2015, les participations du Groupe dans les entreprises associées concernent notamment, pour la branche concessions, les participations détenues dans ADP (671 millions d'euros) et dans le holding détenant Indigo, ex-VINCI Park (83 millions d'euros), et, pour la branche contracting, celle détenue dans CFE (195 millions d'euros).

Les impacts inscrits sur la ligne « Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de l'exercice » concernent pour l'essentiel des opérations de couverture de flux de trésorerie (taux d'intérêt) sur les projets en concession ou en partenariat public-privé.

10.2 Informations financières agrégées

La contribution des sociétés mises en équivalence au résultat global consolidé du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)	2015			2014		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Résultat net	70	19	89	54	13	66
<i>dont concessions</i>	38	7	45	24	(25)	-
<i>dont contracting et VINCI Immobilier</i>	32	12	44	29	37	67
Autres éléments du résultat global	13	46	60	(36)	(207)	(243)
<i>dont concessions</i>	11	47	58	(35)	(213)	(248)
<i>dont contracting et VINCI Immobilier</i>	2	-	2	(1)	5	5
Résultat global	84	65	149	18	(194)	(177)
<i>dont concessions</i>	49	53	103	(11)	(237)	(248)
<i>dont contracting et VINCI Immobilier</i>	35	12	46	29	43	72

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part du Groupe) :

(en millions d'euros)	2015			2014		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires^(*)	1 414	1 180	2 594	1 312	1 250	2 562
dont concessions	838	170	1 008	709	169	878
dont contracting et VINCI Immobilier	576	1 010	1 586	603	1 080	1 684
Bilan						
Endettement financier net	(1 406)	(3 787)	(5 193)	(1 209)	(3 434)	(4 643)
dont concessions	(1 359)	(3 756)	(5 115)	(1 169)	(3 381)	(4 550)
dont contracting et VINCI Immobilier	(48)	(30)	(78)	(40)	5	(93)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux lié aux activités concessionnaires.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28, le Groupe limite la comptabilisation de sa quote-part de pertes dans ses entreprises associées et coentreprises à hauteur de ses engagements. Au 31 décembre 2015, les pertes non reconnues de ce fait représentent un montant de 71 millions d'euros (56 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP sont présentées en note F.14 Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence. La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence figure en note O. Autres informations relatives au périmètre de consolidation.

10.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises

Au 31 décembre 2015, les engagements de mise de fonds pris par le Groupe au titre des sociétés mises en équivalence (capital et/ou prêts subordonnés) s'élèvent à 453 millions d'euros (267 millions d'euros au 31 décembre 2014). Ces engagements sont principalement pris vis-à-vis de sociétés de la branche concessions, notamment Kansai Airports, société concessionnaire des aéroports d'Osaka et du Kansai, au Japon, et LISEA, société concessionnaire de la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux (projet SEA). Au 31 décembre 2015, les engagements de mise de fonds du Groupe envers ces sociétés s'élèvent à respectivement 229 millions d'euros et 113 millions d'euros.

Par ailleurs, des sûretés réelles ont été accordées sous forme de nantissement de titres de sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant des titres nantis au 31 décembre 2015, en valeur nette comptable, s'élève à 39 millions d'euros et concerne les titres de la société SMTPC (société concessionnaire du tunnel routier Prado-Carénage à Marseille) pour 28 millions d'euros, ceux du Stade de Bordeaux pour 6 millions d'euros et ceux de sociétés chez VINCI Immobilier pour 5 millions d'euros.

Des sûretés réelles ont également été accordées par le Groupe au titre du projet SEA, sous forme de gages espèces pour un montant de 135 millions d'euros, et en faveur de sociétés chez VINCI Immobilier, sous forme de nantissement de créances pour un montant de 18 millions d'euros.

10.4 Engagements d'investissement pris par les entreprises associées et coentreprises

Au 31 décembre 2015, les engagements d'investissement pris par ces sociétés s'élèvent, en quote-part du Groupe, à 1 401 millions d'euros (970 millions d'euros au 31 décembre 2014). Ils concernent principalement la branche concessions.

Au cours de la période, la variation de ces engagements d'investissement traduit l'impact des nouvelles infrastructures à construire dans le cadre des contrats de concession obtenus en 2015, notamment l'aéroport de Santiago du Chili (336 millions d'euros), une nouvelle section à péage de l'autoroute M11 reliant Moscou à Saint-Petersbourg (335 millions d'euros) et le contournement de la ville de Regina au Canada (239 millions d'euros). Cette hausse est partiellement compensée par l'avancement des travaux réalisés par les sociétés concessionnaires, notamment LISEA (- 309 millions d'euros).

10.5 Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées et coentreprises

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre les filiales contrôlées et des entreprises associées et coentreprises. Les principales transactions se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Chiffre d'affaires ^(*)	55	1 145	1 200	70	1 752	1 822
Créances clients	42	233	274	55	149	204
Achats	9	37	46	5	38	43
Dettes fournisseurs	3	11	14	-	12	12

(*) Sur l'exercice, le chiffre d'affaires résulte notamment de l'activité réalisée par les pôles du contracting pour le compte de la société concessionnaire LISEA.

11. Actifs financiers disponibles à la vente

Principes comptables

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

• Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de dix-huit mois au prix de revient du titre ;
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

• Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

Au 31 décembre 2015, les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation non cotés des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI. Ils sont présentés à l'actif du bilan consolidé au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » avec les « Créances financières (PPP) » et les « Prêts et créances » :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Actifs financiers disponibles à la vente	96	125
Créances financières (PPP) ^(*)	202	175
Prêts et créances ^(*)	644	630
Autres actifs financiers non courants	942	930

^(*) Les informations relatives aux « Créances financières (PPP) » et « Prêts et créances » sont présentées respectivement en notes F.13 et H.17.

Au cours de la période, l'évolution des actifs financiers disponibles à la vente s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Début de la période	125	173
Acquisitions de la période	11	20
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	4	-
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres	-	-
Pertes de valeur	(7)	(6)
Sorties de la période	(1)	(6)
Autres mouvements et écarts de conversion	(36)	(57)
Fin de la période	96	125

F. Contrats de concession et PPP

Principes comptables

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

• **soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Le modèle s'applique également dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple pass through ou shadow toll).

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé », net des éventuelles subventions d'investissement reçues. Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé, à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage concédé, à compter de sa mise en service.

Ce traitement s'applique à la plupart des concessions d'infrastructures, notamment aux concessions des réseaux autoroutiers en France, des principales plates-formes aéroportuaires gérées par le Groupe et à certains ouvrages de franchissement;

• **soit de la part du concédant : modèle de la créance financière.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction...) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Autres actifs financiers » et sont initialement comptabilisées pour un montant correspondant à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit calculé sur la base du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en produits opérationnels (produits des activités annexes).

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ».

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes ASF, Cofiroute et Escota ainsi que la plupart des sociétés concessionnaires de plates-formes aéroportuaires du Groupe utilisent la méthode de l'amortissement linéaire.

12. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

12.1 Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions ^(*)	Total branche concessions	Autres infrastructures concédées	Total
Valeur brute						
Au 01/01/2014	29 764	2 793	1 348	33 905	6	33 911
Acquisitions de la période ^(*)	486	55	15	555	-	555
Sorties de la période	(2)	(16)	(5)	(23)	-	(23)
Écarts de conversion	-	30	2	32	-	32
Effets de périmètre et autres mouvements	33	(303)	(1 156)	(1 426)	-	(1 426)
	30 281	2 559	203	33 042	6	33 048
Subventions reçues	(26)	-	-	(27)	-	(27)
Au 31/12/2014	30 254	2 558	203	33 015	6	33 021
Acquisitions de la période ^(*)	768	99	1	869	-	869
Sorties de la période	(3)	(2)	-	(5)	-	(5)
Écarts de conversion	-	32	-	32	-	32
Effets de périmètre et autres mouvements	8	10	2	20	(6)	14
	31 028	2 697	206	33 931	-	33 931
Subventions reçues	(8)	(2)	-	(10)	-	(10)
Au 31/12/2015	31 020	2 695	206	33 921	-	33 921
Amortissements et pertes de valeur						
Au 01/01/2014	(7 475)	(104)	(728)	(8 306)	(4)	(8 310)
Amortissements de la période	(1 080)	(60)	(12)	(1 152)	-	(1 153)
Pertes de valeur	-	-	(24)	(24)	-	(24)
Reprises de pertes de valeur	-	1	3	4	-	4
Sorties de la période	-	12	5	18	-	18
Écarts de conversion	-	(12)	-	(12)	-	(12)
Autres mouvements	(10)	(3)	610	597	-	597
Au 31/12/2014	(8 565)	(165)	(146)	(8 877)	(4)	(8 880)
Amortissements de la période	(1 025)	(64)	(6)	(1 095)	(2)	(1 096)
Pertes de valeur	-	(1)	-	(1)	-	(1)
Reprises de pertes de valeur	-	1	-	1	-	1
Sorties de la période	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	(12)	-	(12)	-	(12)
Autres mouvements	(12)	(9)	(2)	(23)	5	(17)
Au 31/12/2015	(9 602)	(250)	(154)	(10 006)	-	(10 006)
Valeur nette						
Au 01/01/2014	22 289	2 689	621	25 599	2	25 601
Au 31/12/2014	21 689	2 393	57	24 139	2	24 141
Au 31/12/2015	21 418	2 444	52	23 915	-	23 915

(*) Y compris coûts d'emprunts immobilisés.

(**) Intègre les immobilisations incorporelles du domaine concédé de VINCI Park jusqu'au 4 juin 2014.

En 2015, les investissements, hors coûts d'emprunts immobilisés, se sont élevés à 847 millions d'euros (539 millions d'euros en 2014). Ils comprennent les investissements réalisés par le groupe ASF pour un montant de 665 millions d'euros (369 millions d'euros en 2014), par Cofiroute pour un montant de 81 millions d'euros (100 millions d'euros en 2014) et par VINCI Airports pour 99 millions d'euros (55 millions d'euros en 2014). Les investissements du groupe ASF portent notamment sur la poursuite des travaux de dédoublement de l'autoroute A9 près de Montpellier et d'élargissement de l'autoroute A63 au Pays basque. Ils comprennent également la soulte versée par Escota au titre de la reprise de la section Toulon-Ouest-Benoît-Malon de l'autoroute A50 dans le cadre du plan de relance autoroutier.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 1 247 millions d'euros au 31 décembre 2015 (867 millions d'euros au 31 décembre 2014). Celles-ci portent pour l'essentiel sur les filiales de VINCI Autoroutes (1 082 millions d'euros, dont 789 millions d'euros pour ASF, 195 millions d'euros pour Escota et 97 millions d'euros pour Cofiroute).

En 2014, les principaux mouvements de l'exercice s'expliquaient par la sortie de VINCI Park, finalisée début juin 2014. Elle avait généré une diminution de 1 158 millions d'euros de la valeur brute des immobilisations incorporelles du domaine concédé et de 611 millions d'euros des amortissements et pertes de valeur associés à ces actifs.

12.2 Principales caractéristiques des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

Les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP exploités par les filiales contrôlées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat
VINCI Autoroutes					
Groupe ASF					
ASF 2 714 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs soumise à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2036
Escota 459 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs soumise à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2032
Cofiroute					
Réseau interurbain 1 100 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs soumise à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2034
Duplex A86 Tunnel à péage de 11 km à l'ouest de Paris	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs soumise à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2086
Arcour					
A19 101 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs soumise à validation du concédant.	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2070
VINCI Airports					
ANA 10 aéroports au Portugal	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2063
Cambodia Airports Aéroports de Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville (Cambodge)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs soumise à validation du concédant.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest Aéroport dans la région de Nantes	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Subvention d'investissement négociée dans le cadre du contrat de concession pour la construction du nouvel aéroport.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2065
Société d'exploitation de l'aéroport de Toulon-Hyères	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Subvention d'investissement négociée dans le cadre du contrat de concession pour la rénovation des aires de mouvement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040
Autres concessions					
Consortium Stade de France 80 000 places	Néant.	Organisateur de manifestations et/ou client final + recettes diverses.	Subvention d'investissement + indemnité compensatrice d'absence de club résident (actuellement suspendue).	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2025

12.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
ASF/Escota	2 312	1 681
Cofiroute	1 102	584
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest	367	370
Autres	134	54
Total	3 914	2 689

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés concessionnaires d'autoroutes (ASF/Escota, Cofiroute) sont constituées pour l'essentiel des engagements pris dans le cadre des contrats de plan pluriannuels et du plan de relance autoroutier mis en œuvre en 2015.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées qui sont provisionnées (voir note H.18.3 Analyse des provisions courantes).

Sûretés réelles rattachées au financement des concessions

Certaines sociétés concessionnaires ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant
Arcour	2008	2045	594
Autres sociétés concessionnaires			16

Les financements de projets sont sans recours contre VINCI SA.

13. Créances financières PPP (sociétés contrôlées)

13.1 Variations au cours de la période et échéancier

Les créances financières PPP rattachées aux contrats de concession et aux contrats de partenariat public-privé gérés par le Groupe (part à plus d'un an) sont présentées à l'actif du bilan consolidé, au sein du poste « Autres actifs financiers non courants », qui comprend également les « Prêts et créances » et les « Actifs financiers disponibles à la vente » (voir note E.11 Actifs financiers disponibles à la vente).

Au cours de la période, l'évolution des créances financières PPP ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Début de période	175	182
Acquisitions de la période	82	65
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	3	-
Pertes de valeur	-	-
Remboursements	(64)	(29)
Autres mouvements et écarts de conversion	6	(43)
Fin de période	202	175
<i>Dont :</i>		
De 1 à 5 ans	75	65
> 5 ans	127	110

En 2015, la hausse des créances financières PPP concerne notamment le contrat de partenariat public-privé Caraibus en Martinique, pour lequel la phase de construction de l'infrastructure concédée a été achevée en cours d'exercice.

La part à moins d'un an des créances financières PPP est présentée, au bilan, en autres actifs financiers courants. Elle s'élève à 11 millions d'euros au 31 décembre 2015 (18 millions d'euros au 31 décembre 2014).

13.2 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou mixte

Les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP exploités par les filiales contrôlées (modèle de la créance financière et/ou mixte) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable IFRIC 12
CaraiBUS Transport collectif en site propre (Martinique)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2035	Créance financière.
MMArena Stade du Mans (France)	Grille tarifaire approuvée par le concédant.	Billetterie + recettes diverses.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation (en l'absence de club résident).	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	2043	Mixte : actif incorporel et créance financière.
Park Azur Parking des loueurs de voitures de l'aéroport de Nice (France)	Loyer payé par les loueurs fixé dans le contrat de concession et garanti par le concédant.	Concédant et loueur de voitures. Vente d'électricité photovoltaïque.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	2040	Mixte : actif incorporel et créance financière

13.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

Dans le cadre des contrats de concession et de PPP conclus, certaines filiales du Groupe peuvent être engagées à réaliser des investissements. Lorsque le modèle de la créance financière s'applique, celles-ci reçoivent alors du concédant une garantie de paiement en contrepartie de leur engagement d'investissement.

Au 31 décembre 2015, les obligations d'investissement du Groupe au titre des contrats de concession et PPP relevant du modèle de la créance financière ou du modèle mixte s'élèvent à 33 millions d'euros (50 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Sûretés réelles rattachées au financement des PPP

Certaines sociétés ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Celles-ci s'élèvent à 72 millions d'euros au 31 décembre 2015, dont 37 millions d'euros pour le parking des loueurs de Nice et 35 millions d'euros pour MMArena Stade du Mans.

14. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

14.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

Les caractéristiques des principaux ou nouveaux contrats de concession ou de partenariat public-privé exploités par les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable IFRIC 12
Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement) à l'international						
A5 Malsch-Offenburg A-Modell 60 km à rénover dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies (Allemagne)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2009 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant). Effet de régulation écologique sur les tarifs (risque trafic).	Usagers poids lourds via le péage perçu par le concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2039	Actif incorporel.
Hounslow Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2037	Créance financière.
Île de Wight Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Créance financière.
Granvia Voie express R1 (Slovaquie)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2041	Créance financière.
Olympia Odos Autoroute à péage reliant Elefsina-Corinthe-Patras (Grèce)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Actif incorporel.
Ohio River Bridges East End Crossing Pont sur la rivière Ohio et tunnel d'accès (États-Unis)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2051	Créance financière.
Regina Bypass Expressway de 61 km contournant la ville de Regina (Canada)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2049	Créance financière.
Autoroute Moscou - Saint-Petersbourg section 1 Première section de l'autoroute M11 reliant Moscou à Saint-Petersbourg (43,2 km ; Russie)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040	Actif incorporel.
Plates-formes aéroportuaires						
Aéroport international Arturo Merino Benítez de Santiago du Chili	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2035	Actif incorporel.
Infrastructures ferroviaires						
LISEA Ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique Liaison ferroviaire de 302 km entre Tours et Bordeaux (France)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation (risque trafic).	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession (sur la base de train/km et sillon/km).	Subvention d'investissement payée par le concédant et les collectivités locales.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2061	Modèle mixte : actif incorporel et créance financière.

14.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

Les engagements donnés au titre des contrats de concession ou de partenariat public-privé des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la note E.10.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises.

G. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction)

15. Informations relatives aux contrats de construction

Principes comptables

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le pôle VINCI Construction, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique. Pour les autres pôles (Eurovia et VINCI Energies), il est déterminé sur la base d'une mesure de l'avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

15.1 Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus nets des facturations intermédiaires, augmenté des profits ou diminué des pertes comptabilisés, est déterminé contrat par contrat. Si pour un contrat donné ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Données bilantielles		
Avances et acomptes reçus	(690)	(790)
Contrats de construction en cours, actifs	2 145	2 074
Contrats de construction en cours, passifs	(2 745)	(2 317)
Contrats de construction en cours, nets	(600)	(243)
Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	53 733	51 431
Moins factures émises	(54 332)	(51 674)
Contrats de construction en cours, nets	(600)	(243)

15.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Le Groupe gère un carnet de commandes, au titre duquel il s'engage à exécuter des travaux ou des prestations. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles).

Le montant des garanties données ci-dessous comprend principalement les cautions sur marchés de travaux en cours d'exécution, émises par des établissements financiers ou des assureurs.

Par ailleurs, les sociétés du Groupe bénéficient de garanties émises par des établissements financiers sur instructions de leurs cotraitants ou de leurs sous-traitants (garanties reçues).

(en millions d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Garanties données	Garanties reçues	Garanties données	Garanties reçues
Bonne exécution et performance bonds	4 797	600	4 129	545
Retenue de garantie	3 048	528	3 077	518
Paiement à terme des sous-traitants et fournisseurs	1 603	547	1 522	534
Cautions de soumission	163	9	123	9
Total	9 610	1 684	8 851	1 607

Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la dotation d'une provision dans les comptes du Groupe en application des règles en vigueur. Ainsi, VINCI estime que les engagements hors bilan détaillés ci-dessus ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation financière et patrimoniale du Groupe.

Le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties de service après-vente pluriannuelles. Ces garanties donnent lieu à la dotation de provisions évaluées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, ou de manière individuelle en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris ci-dessus.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la future ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux, le Groupe a émis un cautionnement solidaire et une garantie autonome à première demande en faveur de la société concessionnaire LISEA au terme desquels le Groupe garantit la bonne exécution des prestations du groupement de conception-construction (GIE COSEA).

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les travaux routiers est réalisée à travers des sociétés en participation (SEP), conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès de tiers. Dans ce cadre, le Groupe peut être amené à mettre en place des contregaranties croisées avec ses partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, et que ce risque aboutit à une obligation pour le Groupe ne pouvant s'éteindre que par une sortie de ressources, une provision est alors constituée.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond, à raison de la quote-part du Groupe, au passif des sociétés de personnes concernées minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés. Il s'établit, en quote-part du Groupe, à 52 millions d'euros au 31 décembre 2015 et à 69 millions d'euros au 31 décembre 2014 (pour des montants d'engagements totaux de 128 millions d'euros au 31 décembre 2015 et de 156 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

H. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

16. Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles

16.1 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production net de subventions d'investissement reçues, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant, mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et autres équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre. Afin de refléter la consommation des avantages économiques associés à l'actif, les terrains de carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation).

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
– Gros œuvre	de 20 à 50 ans
– Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions et immeubles de placement	Matériels, installations techniques et agencements	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2014	3 318	858	1 448	6 553	12 177
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	8	5	107	120
Autres acquisitions de l'exercice	111	15	169	526	821
Sorties de l'exercice	(39)	(10)	(28)	(520)	(597)
Écarts de conversion	-	-	4	62	65
Effets de périmètre et autres	105	(23)	(513)	(65)	(496)
Au 31/12/2014	3 495	849	1 085	6 662	12 091
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	25	16	109	150
Autres acquisitions de l'exercice	108	22	164	534	829
Sorties de l'exercice	(40)	(17)	(34)	(558)	(650)
Écarts de conversion	-	(1)	2	41	42
Effets de périmètre et autres	14	(14)	(80)	165	84
Au 31/12/2015	3 577	863	1 152	6 953	12 545
Amortissements et pertes de valeur					
Au 01/01/2014	(2 026)	(251)	(681)	(4 670)	(7 627)
Amortissements de l'exercice	(164)	(17)	(61)	(648)	(891)
Pertes de valeur	-	(13)	(8)	(6)	(27)
Reprises de pertes de valeur	-	2	6	17	26
Sorties de l'exercice	37	4	18	475	534
Écarts de conversion	-	1	(1)	(36)	(36)
Autres mouvements	45	5	152	46	247
Au 31/12/2014	(2 109)	(269)	(575)	(4 822)	(7 775)
Amortissements de l'exercice	(211)	(19)	(46)	(615)	(891)
Pertes de valeur	-	(9)	(4)	(9)	(22)
Reprises de pertes de valeur	-	4	4	10	19
Sorties de l'exercice	38	7	18	508	571
Écarts de conversion	-	-	(1)	(25)	(26)
Autres mouvements	(9)	(5)	(13)	(152)	(179)
Au 31/12/2015	(2 291)	(291)	(617)	(5 105)	(8 304)
Valeur nette					
Au 01/01/2014	1 292	608	767	1 883	4 550
Au 31/12/2014	1 386	580	510	1 840	4 316
Au 31/12/2015	1 286	572	534	1 849	4 241

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 222 millions d'euros au 31 décembre 2015 (229 millions d'euros au 31 décembre 2014).

En 2014, la variation des immobilisations corporelles s'expliquait principalement par la sortie de périmètre de VINCI Park.

Au 31 décembre 2015, les immobilisations en location-financement s'élèvent à 103 millions d'euros (104 millions d'euros au 31 décembre 2014). Elles concernent principalement des matériels et installations techniques destinés à l'exploitation. Les dettes rattachées aux paiements relatifs à ces immobilisations sont présentées dans la note J.23.1 Détail des dettes financières à long terme par branche d'activité.

Au 31 décembre 2015, la répartition des immobilisations corporelles aux bornes de la branche concessions et de chaque pôle de la branche contracting s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Contracting					VINCI Immobilier et holdings	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total		
Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	1 284	-	-	2	2	-	1 286
Terrains	3	46	452	69	567	2	572
Constructions et immeubles de placement	17	130	189	191	511	7	534
Matériels, installations techniques et agencements	39	234	686	887	1 807	3	1 849
Total immobilisations corporelles	1 343	410	1 327	1 150	2 887	12	4 241

16.2 Autres immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur cumulées. Les droits de forage des carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation) afin de refléter la diminution de valeur du fait de leur utilisation. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

La valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 387 millions d'euros au 31 décembre 2015 (413 millions d'euros au 31 décembre 2014). Elles comprennent les logiciels pour 47 millions d'euros (64 millions d'euros au 31 décembre 2014) et les brevets, licences et autres immobilisations incorporelles pour 340 millions d'euros (349 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les dotations aux amortissements constatées au cours de la période s'élèvent à 45 millions d'euros (47 millions d'euros en 2014).

16.3 Pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex. : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex. : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque UGT, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

En 2015, les pertes de valeur nettes sur les autres actifs immobilisés se sont élevées à 3 millions d'euros (23 millions d'euros en 2014).

17. Prêts et créances

Principes comptables

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt s'il existe une indication objective de perte de valeur. Celle-ci correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) et est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Les prêts et créances évalués au coût amorti comprennent principalement des créances rattachées à des participations, dont des avances d'actionnaires aux filiales gérant des projets en concession ou partenariat public-privé pour 285 millions d'euros (253 millions d'euros au 31 décembre 2014). Ils sont présentés à l'actif du bilan consolidé, au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » (pour la part à plus d'un an).

La part à moins d'un an des prêts et créances est classée en « Autres actifs financiers courants » pour un montant de 17 millions d'euros au 31 décembre 2015 (17 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Au cours de la période, l'évolution des prêts et créances au coût amorti ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Début de période	630	387
Acquisitions de la période	99	328
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	66	6
Pertes de valeur	(11)	(10)
Sorties de la période	(128)	(51)
Autres mouvements et écarts de conversion	(11)	(31)
Fin de période	644	630
<i>Dont :</i>		
De 1 à 5 ans	316	297
> 5 ans	328	332

En 2015, l'augmentation des autres prêts et créances correspond notamment à des mises de fonds dans diverses sociétés de projet en concession ou en partenariat public-privé pour 57 millions d'euros.

En 2014, le Groupe avait souscrit à deux émissions obligataires de la Foncière du Montout (société portant le stade de l'Olympique lyonnais) pour un montant de 80 millions d'euros. En décembre 2015, la société Pathé a exécuté sa promesse d'achat en rachetant des titres obligataires pour un montant nominal de 40 millions d'euros. Au 31 décembre 2015, le Groupe bénéficie au titre des sommes prêtées d'une garantie de remboursement du département du Rhône activable en cas de non-remboursement à l'échéance et/ou en cas de défaut de la Foncière du Montout. Elle figure en autres engagements reçus en note H.20.2.

18. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

Principes comptables

Les créances clients sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances clients sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur qui tiennent compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Ce risque est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les dettes fournisseurs correspondent à des passifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

18.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variations	
			Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations (*)
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	964	932	4	29
Clients et autres débiteurs	10 696	10 960	(492)	228
Autres actifs courants d'exploitation	4 635	4 568	81	(13)
Stocks et créances d'exploitation I	16 295	16 460	(408)	243
Fournisseurs	(7 590)	(7 620)	228	(198)
Autres passifs courants d'exploitation	(10 884)	(10 769)	(3)	(112)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation II	(18 474)	(18 389)	225	(309)
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) I+II	(2 179)	(1 929)	(183)	(66)
Provisions courantes	(4 053)	(3 844)	(124)	(86)
<i>dont part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>(227)</i>	<i>(247)</i>	<i>16</i>	<i>4</i>
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(6 232)	(5 773)	(307)	(152)

(*) Correspondant principalement aux écarts de conversion et mouvements de périmètre.

18.2 Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2015	Échéances				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	964	435	50	77	390	12
Clients et autres débiteurs	10 696	9 156	730	450	354	6
Autres actifs courants d'exploitation	4 635	3 864	368	232	167	3
Stocks et créances d'exploitation I	16 295	13 456	1 148	759	910	21
Fournisseurs	(7 590)	(6 778)	(465)	(144)	(201)	-
Autres passifs courants d'exploitation	(10 884)	(9 313)	(639)	(385)	(451)	(96)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation II	(18 474)	(16 092)	(1 104)	(529)	(652)	(96)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité) I + II	(2 179)	(2 636)	44	230	258	(75)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	Échéances				
		< 1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	932	522	65	75	262	8
Clients et autres débiteurs	10 960	9 450	720	422	365	2
Autres actifs courants d'exploitation	4 568	4 017	214	221	114	2
Stocks et créances d'exploitation	I	16 460	13 989	1 000	718	13
Fournisseurs	(7 620)	(6 918)	(313)	(198)	(183)	(8)
Autres passifs courants d'exploitation	(10 769)	(9 175)	(668)	(520)	(321)	(84)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(18 389)	(16 093)	(981)	(718)	(93)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I + II	(1 929)	(2 104)	19	(1)	(80)

Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Créances clients facturées	6 049	6 044
Dépréciations - créances clients	(484)	(441)
Créances clients nettes	5 565	5 602

Au 31 décembre 2015, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élèvent à 334 millions d'euros (388 millions d'euros au 31 décembre 2014). Elles sont dépréciées à hauteur de 31 millions d'euros (38 millions d'euros au 31 décembre 2014). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 361 millions d'euros (275 millions d'euros au 31 décembre 2014) et sont dépréciées à hauteur de 239 millions d'euros (183 millions d'euros au 31 décembre 2014).

18.3 Analyse des provisions courantes

Principes comptables

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation des provisions est enregistré en « Autres produits et charges financiers ».

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont principalement constituées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles comprennent également les dépenses à effectuer par les sociétés concessionnaires de plates-formes aéroportuaires (réparation des pistes, voies de circulation et autres surfaces revêtues). Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09 en France). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment la garantie décennale dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire et celles couvrant les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour autres risques rattachés à l'exploitation.

Au cours des exercices 2015 et 2014, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2014	3 508	1 356	(1 089)	(166)	43	40	(21)	3 670
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	726	151	(71)	(13)	(38)	-	2	758
Service après-vente	408	108	(120)	(25)	7	-	2	379
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 010	738	(567)	(40)	27	-	8	1 176
Litiges	512	138	(142)	(32)	31	-	1	508
Restructurations	54	23	(29)	(11)	2	-	-	39
Autres risques courants	710	275	(203)	(23)	(27)	-	4	736
Reclassement part à moins d'un an	249	-	-	-	(19)	16	-	247
31/12/2014	3 670	1 432	(1 132)	(144)	(17)	16	18	3 844
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	758	89	(100)	(7)	1	-	3	744
Service après-vente	379	118	(96)	(16)	(1)	-	4	387
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 176	744	(687)	(36)	57	-	11	1 266
Litiges	508	185	(125)	(45)	8	-	1	532
Restructurations	39	31	(17)	(6)	5	-	-	51
Autres risques courants	736	360	(226)	(27)	1	-	3	847
Reclassement part à moins d'un an	247	-	-	-	(3)	(16)	(1)	227
31/12/2015	3 844	1 526	(1 251)	(137)	68	(16)	20	4 053

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés concernent, pour l'essentiel, le groupe ASF pour 381 millions d'euros au 31 décembre 2015 (380 millions d'euros au 31 décembre 2014), Cofiroute pour 241 millions d'euros au 31 décembre 2015 (235 millions d'euros au 31 décembre 2014) et le groupe ANA pour 70 millions d'euros au 31 décembre 2015 (91 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les provisions pour autres risques courants comprennent notamment les provisions imputables aux remises en état des sites et repliements de chantiers pour 131 millions d'euros au 31 décembre 2015 (133 millions d'euros au 31 décembre 2014).

19. Provisions non courantes

Principes comptables

Les provisions non courantes sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages du personnel figure en « Autres passifs courants hors exploitation ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

Détail des provisions non courantes

Au cours des exercices 2015 et 2014, les provisions non courantes figurant au bilan (hors avantages du personnel) ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2014	838	229	(179)	(27)	(101)	(40)	(2)	718
Risques financiers	406	39	(15)	(1)	245	-	-	674
Autres risques	560	147	(127)	(23)	(33)	-	3	528
Reclassement part à moins d'un an	(249)	-	-	-	19	(16)	-	(247)
31/12/2014	718	186	(142)	(24)	232	(16)	3	956
Risques financiers	674	54	(34)	(3)	(47)	-	-	644
Autres risques	528	140	(119)	(13)	(4)	-	-	532
Reclassement part à moins d'un an	(247)	-	-	-	3	16	1	(227)
31/12/2015	956	194	(153)	(16)	(48)	16	1	949

Provisions pour risques financiers

Les provisions pour risques financiers comprennent principalement la quote-part des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence qui résulte des justes valeurs négatives des instruments financiers dérivés de taux (qualifiés de couverture de flux de trésorerie) dans les sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en partenariat public-privé.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent principalement les provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note M. Note sur les litiges. Elles s'élèvent à 532 millions d'euros au 31 décembre 2015 (528 millions d'euros au 31 décembre 2014), dont 349 millions d'euros pour la part à plus d'un an (333 millions au 31 décembre 2014).

20. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et engagements donnés et reçus

Les autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et engagements donnés et reçus s'analysent comme suit :

20.1 Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Contrats de location simple	1 191	1 098
Obligations d'achat et d'investissement ^(*)	403	167

() Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession (voir note F. Contrats de concession et PPP).*

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 1 191 millions d'euros au 31 décembre 2015 (1 098 millions d'euros au 31 décembre 2014), dont 783 millions d'euros de contrats immobiliers (668 millions d'euros au 31 décembre 2014) et 408 millions d'euros de contrats mobiliers (362 millions d'euros au 31 décembre 2014). À compter du 1^{er} janvier 2015, les engagements liés aux droits de fortagement des sociétés exploitant des carrières, principalement chez Eurovia, ont été présentés en autres obligations d'achat et d'investissement, générant une diminution de 68 millions d'euros des obligations au titre des contrats de location simple présentées au 31 décembre 2014. La hausse de 115 millions d'euros des engagements au titre des contrats immobiliers provient principalement de la signature ou du renouvellement de baux commerciaux.

Les obligations d'achat et d'investissement mentionnées ci-dessus concernent principalement Eurovia, VINCI Energies et VINCI Immobilier. Outre l'intégration des droits de fortagement, la hausse observée s'explique notamment par l'engagement pris par VINCI Immobilier pour acquérir un terrain à Monaco dans le cadre d'un projet de développement immobilier (97 millions d'euros).

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple	1 191	399	661	131
Obligations d'achat et d'investissement ^(*)	403	210	155	38

() Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession et PPP.*

20.2 Autres engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Sûretés réelles	31	36
Autres engagements donnés (reçus)	321	282

Sûretés réelles (hypothèques, nantissements donnés en contrepartie de financements)

En dehors des engagements relatifs aux contrats de concession et PPP, des sûretés réelles peuvent être octroyées. Elles concernent principalement VINCI Energies et Eurovia.

Les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession, des contrats de construction et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note E.10.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises ;
- en note F.12.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel ;
- en note F.13.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte ;
- en note G.15.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction ;
- en note K.27.1 Provisions pour engagements de retraite.

I. Capitaux propres

21. Informations relatives aux capitaux propres

Politique de gestion du capital

Au cours de l'exercice 2015, VINCI a poursuivi ses rachats d'actions dans le cadre, d'une part, du programme approuvé par l'assemblée générale du 15 avril 2014 et, d'autre part, du nouveau programme approuvé par l'assemblée générale du 14 avril 2015. D'une durée de dix-huit mois, celui-ci porte sur un montant maximal d'achat de 2 milliards d'euros au cours plafond de 65 euros. Au cours de l'exercice 2015, 12 782 264 titres ont été achetés au cours moyen de 53,72 euros, pour un montant total de 687 millions d'euros.

Les actions autodétenues (voir note I.21.2 Actions autodétenues) sont affectées au financement d'opérations de croissance externe, à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance, à l'abondement de plans d'actionnariat salarié à l'international, ou peuvent être destinées à être annulées.

Le 17 décembre 2015, VINCI SA a procédé à l'annulation de 12 millions de titres autodétenus pour un montant de 625 millions d'euros.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 31 décembre 2015, plus de 60 % des salariés du Groupe sont actionnaires de VINCI, au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI. Ces fonds détenant 9,4 % du capital de la Société, les salariés et anciens salariés du Groupe en sont collectivement le premier actionnaire.

Il n'existe aucun covenant financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe ou les capitaux propres de la société mère VINCI SA.

En 2015, VINCI a procédé au rachat partiel de titres subordonnés à durée de vie indéterminée émis en 2006 pour un montant nominal de 25 millions d'euros puis a exercé son option de remboursement anticipé sur le solde de titres pour un montant, au pair, de 475 millions d'euros. Conformément aux dispositions d'IAS 32 applicables aux instruments de capitaux propres, l'écart (non significatif) entre les prix de rachat et remboursement et le montant comptabilisé à l'émission a été enregistré en capitaux propres.

21.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2015 est composé de 588 453 075 actions ordinaires d'un nominal de 2,5 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2015	31/12/2014
Nombre d'actions en début de période	590 098 637	601 697 972
Augmentations de capital	10 354 438	11 400 665
Annulation d'actions autodétenues	(12 000 000)	(23 000 000)
Nombre d'actions en fin de période	588 453 075	590 098 637
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	588 453 075	590 098 637
Valeur nominale de l'action (en euros)	2,5	2,5
Actions autodétenues en direct par VINCI	34 195 347	35 614 382
<i>dont actions affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'actionnariat salarié</i>	<i>4 906 899</i>	<i>5 451 427</i>

Les mouvements du capital en 2014 et 2015 se décomposent de la façon suivante :

	Augmentations (réductions) du capital (en euros)	Primes d'émissions d'apports ou de fusions (en euros)	Nombre d'actions composant le capital social
Situation au 1^{er} janvier 2014	1 504 244 930	8 315 681 622	601 697 972
Plan d'épargne du Groupe	22 321 525	347 496 939	8 928 610
Levées d'options de souscription	6 180 138	73 558 206	2 472 055
Annulation d'actions autodétenues	(57 500 000)		(23 000 000)
Situation au 31 décembre 2014	1 475 246 593	8 736 736 767	590 098 637
Plan d'épargne du Groupe	17 675 140	292 190 175	7 070 056
Levées d'options de souscription	8 210 955	118 724 967	3 284 382
Annulation d'actions autodétenues	(30 000 000)		(12 000 000)
Situation au 31 décembre 2015	1 471 132 688	9 147 651 909	588 453 075

21.2 Actions autodétenues

Principes comptables

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, à la vente ou à l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Les mouvements sur actions autodétenues s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2015	31/12/2014
Nombre d'actions en début de période	35 614 382	44 744 871
Achats d'actions	12 782 264	15 964 711
Attribution aux salariés des actions de performance 2012		(2 085 948)
Attribution aux salariés des actions de performance 2013	(1 913 455)	(3 200)
Attribution aux salariés des actions de performance 2014	(505)	(1 170)
Attribution aux salariés des actions de performance 2015	(500)	
Livraison abondement Castor International	(286 839)	(4 882)
Annulation d'actions autodétenues	(12 000 000)	(23 000 000)
Nombre d'actions en fin de période	34 195 347	35 614 382

Au 31 décembre 2015, le nombre total d'actions autodétenues s'élève à 34 195 347 actions, pour un montant de 1 534 millions d'euros, comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés.

29 162 955 actions ont été affectées au financement d'opérations de croissance externe, 4 906 899 actions à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et aux plans d'actionnariat salarié à l'international, et 125 493 sont destinées à être annulées.

21.3 Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2015, les réserves distribuables et la réserve légale de VINCI SA s'établissent respectivement à 25,8 milliards d'euros et à 150 millions d'euros (19,8 milliards d'euros et 150 millions d'euros au 31 décembre 2014).

21.4 Opérations reconnues directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>						
Réserve à l'ouverture	2	-	2	2	-	2
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	2	2	2	-	2
<i>Couvertures de flux de trésorerie</i>						
Réserve à l'ouverture	(1 068)	-	(1 068)	(702)	-	(702)
Variations de juste valeur attribuables aux sociétés mises en équivalence	81	-	81	(350)	-	(350)
Autres variations de juste valeur de la période	(13)	-	(13)	(51)	-	(52)
Éléments constatés en résultat	84	-	84	37	-	37
Variations de périmètre et divers	(1)	-	(1)	(1)	-	(1)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(916)	(916)	(1 068)	-	(1 068)
<i>dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence</i>		(701)	(701)	(783)	-	(783)
Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments recyclables en résultat)	I+II	(914)	(914)	(1 066)	-	(1 066)
Effet d'impôt associé		295	295	345	-	345
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	III	(618)	(618)	(721)	-	(721)
<i>Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite</i>						
Réserve à l'ouverture	(267)	-	(267)	(180)	-	(180)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	(105)	-	(105)	(112)	-	(112)
Effet d'impôt associé	25	-	25	23	-	23
Variations de périmètre et divers	3	-	3	2	-	2
Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments non recyclables en résultat)	IV	(344)	(344)	(267)	-	(267)
Total opérations reconnues directement en capitaux propres	III+IV	(962)	(963)	(987)	-	(988)

Le montant inscrit en capitaux propres au titre des opérations de couverture de flux de trésorerie (- 916 millions d'euros) s'explique par les opérations relatives à la couverture du risque de taux pour - 891 millions d'euros, soit :

- - 189 millions d'euros rattachés aux sociétés contrôlées, dont - 237 millions d'euros pour les filiales de VINCI Autoroutes et + 81 millions d'euros pour VINCI Holding. L'échéancier relatif au reclassement de ces montants en résultat est présenté en note J.25.1.2 Gestion du risque de taux d'intérêt - Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- - 701 millions d'euros au titre des sociétés mises en équivalence, concernant pour l'essentiel la société LISEA et d'autres sociétés gestionnaires de projets d'infrastructure en partenariat public-privé ou concession.

Ces opérations sont décrites en note J.25.1.2 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie.

21.5 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2015, les intérêts minoritaires s'élevaient à 137 millions d'euros (125 millions d'euros au 31 décembre 2014).

22. Dividendes

Les dividendes versés par VINCI SA à ses actionnaires au titre des exercices 2015 et 2014 s'analysent de la façon suivante :

	Exercice 2015	Exercice 2014
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	0,57	1,00 ^(*)
Solde du dividende	1,27	1,22
Dividende net global	1,84	2,22
Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	316	555
Solde du dividende	705 ^(**)	673
Dividende net global	1 021	1 228

^(*) Dont 0,45 euro à titre exceptionnel.

^(**) Estimation sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au 24 janvier 2016, soit 554 899 626 actions.

VINCI a procédé au versement du solde du dividende de l'exercice 2014 le 29 avril 2015 et à celui d'un acompte sur dividende 2015 le 12 novembre 2015.

Le dividende global qui sera distribué au titre de l'exercice 2015 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 avril 2016 (voir note N.31 Affectation du résultat 2015).

Par ailleurs, VINCI SA a versé en 2015 un dernier coupon de 30 millions d'euros dans le cadre de son emprunt subordonné à durée de vie indéterminée, qualifié d'instrument de capitaux propres jusqu'à son remboursement total en novembre 2015.

J. Financement et gestion des risques financiers

23. Données relatives à l'endettement financier net

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, le Groupe ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument composé est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument composé et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en « Dettes financières courantes ».

Au 31 décembre 2015, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 12,4 milliards d'euros, en diminution de 845 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014. Il se décompose de la manière suivante :

Analyse par catégorie comptable	(en millions d'euros)	Note	31/12/2015				31/12/2014			
			Non courant	Réf.	Courant(*)	Réf.	Total	Non courant	Courant(*)	Total
Emprunts obligataires	23.1		(11 147)	(1)	(1 315)	(3)	(12 462)	(12 226)	(758)	(12 984)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	23.1		(3 803)	(2)	(968)	(3)	(4 771)	(4 585)	(965)	(5 549)
Emprunts liés aux contrats de location-financement	23.1		(51)	(2)	(26)	(3)	(77)	(49)	(29)	(78)
Passifs financiers évalués au coût amorti			(15 001)		(2 309)		(17 310)	(16 860)	(1 751)	(18 611)
Billets de trésorerie	24.2		-		(951)	(3)	(951)	-	(999)	(999)
Autres dettes financières courantes	24.1		-		(68)	(3)	(68)	-	(69)	(69)
Découverts bancaires	24.1		-		(555)	(3)	(555)	-	(921)	(921)
Comptes courants financiers passifs	24.1		-		(103)	(3)	(103)	-	(96)	(96)
I - Dettes financières brutes			(15 001)		(3 986)		(18 987)	(16 860)	(3 835)	(20 695)
<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>			<i>(744)</i>		<i>(6)</i>		<i>(750)</i>	<i>(865)</i>	<i>-</i>	<i>(865)</i>
Prêts et créances			2	(4)	-	(5)	2	2	-	2
Comptes courants financiers actifs	24.1		-		82	(6)	82	-	77	77
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat			-		84	(6)	84	-	136	136
Actifs financiers de gestion de trésorerie	24.1		-		84	(6)	84	-	136	136
Équivalents de trésorerie	24.1		-		2 930	(7)	2 930	-	3 716	3 716
Disponibilités	24.1		-		2 702	(7)	2 702	-	2 696	2 696
II - Actifs financiers			2		5 798		5 800	2	6 624	6 626
Instruments dérivés passifs	25		(224)	(8)	(193)	(10)	(417)	(275)	(226)	(500)
Instruments dérivés actifs	25		803	(9)	364	(11)	1 168	897	391	1 288
III - Instruments dérivés			579		172		751	623	165	788
Endettement financier net I+II+III			(14 420)		1 984		(12 436)	(16 235)	2 954	(13 281)
<i>Répartition par branche de l'endettement financier net</i>										
Concessions			(22 804)		(746)		(23 551)	(20 222)	302	(19 920)
Contracting			(3 135)		4 169		1 034	(2 463)	4 068	1 606
Holdings et immobilier			11 520		(1 439)		10 081	6 449	(1 416)	5 033

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris part à moins d'un an.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires	(1)	(11 147)	(12 226)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(3 854)	(4 634)
Dettes financières courantes	(3)	(3 986)	(3 835)
Prêts et créances collatéralisés non courants	(4)	2	2
Prêts et créances collatéralisés courants	(5)	-	-
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(6)	166	213
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(7)	5 632	6 411
Instruments dérivés passifs non courants	(8)	(224)	(275)
Instruments dérivés actifs non courants	(9)	803	897
Instruments dérivés passifs courants	(10)	(193)	(226)
Instruments dérivés actifs courants	(11)	364	391
Endettement financier net		(12 436)	(13 281)

Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en instruments dérivés actifs courants ou instruments dérivés passifs courants quelle que soit leur maturité.

23.1 Détail des dettes financières à long terme par branche d'activité

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2015 (y compris la part à moins d'un an) se décomposent, par branche, de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
Emprunts obligataires	(9 372)	-	(3 089)	(12 462)	(9 459)	-	(3 525)	(12 984)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(4 649)	(132)	10 ^(*)	(4 771)	(5 415)	(147)	13 ^(*)	(5 549)
Emprunts liés aux contrats de location-financement	(1)	(76)	-	(77)	(2)	(76)	-	(78)
Dettes financières à long terme	(14 023)	(207)	(3 079)	(17 310)	(14 876)	(223)	(3 512)	(18 611)

(*) Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiquée VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.

Les dettes financières à long terme s'élèvent à 17,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en baisse de 1,3 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014 (18,6 milliards d'euros). Cette baisse est principalement liée aux éléments suivants :

- les remboursements par le groupe ASF en octobre 2015 d'emprunts CNA pour un montant cumulé de 383 millions d'euros au taux moyen de 6,0 % ;
- les remboursements par le groupe ASF en avril et décembre 2015 d'emprunts CNA-BEI pour un montant cumulé de 308 millions d'euros au taux moyen de 5,1 % ;
- les remboursements par VINCI Holding de deux placements privés en février et mars 2015 pour des montants de respectivement 300 millions d'euros et 150 millions d'euros indexés au taux de l'Euribor 3 mois.

Le détail des principales dettes financières du Groupe est présenté dans les tableaux ci-après :

Concessions

(en millions d'euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires I				8 500	9 372	246	8 499	9 459
Groupe ASF				6 289	7 022	184	6 286	7 086
dont :								
ASF Émission obligataire 2011	EUR	4,0 %	septembre 2018	500	526	5	500	530
ASF Émission obligataire 2009 et assimilation avril 2009	EUR	7,4 %	mars 2019	970	1 066	56	970	1 080
ASF Émission obligataire 2010 et assimilation août 2010	EUR	4,1 %	avril 2020	650	751	19	650	765
ASF Émission obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575	1 838	44	1 575	1 868
ASF Émission obligataire 2013	EUR	2,9 %	janvier 2023	700	769	19	700	777
ASF Émission obligataire 2014	EUR	3,0 %	janvier 2024	600	617	17	600	618
Cofiroute				2 211	2 350	62	2 213	2 372
dont :								
Emprunt octobre 2001 et assimilation août 2005	EUR	5,9 %	octobre 2016	500	514	7	500	522
Emprunt avril 2003	EUR	5,3 %	avril 2018	600	629	21	600	632
Emprunt 2006 et assimilation juillet 2007	EUR	5,0 %	mai 2021	1100	1 196	33	1 100	1 205
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				4 607	4 649	82	5 344	5 415
Groupe ASF				2 634	2 691	73	3 352	3 439
Emprunts CNA				1 698	1 769	59	2 080	2 164
dont :								
ASF CNA 2000/2001	EUR	6,0 %	octobre 2015	-	-	-	383	391
ASF CNA 2001	EUR	inflat.	juillet 2016	416	425	7	416	425
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3 %	janvier 2017	532	557	26	532	557
ASF CNA 2004/2005	EUR	4,5 %	mars 2018	750	786	26	750	791
Emprunts CNA/BEI				427	427	13	735	752
dont ASF CNA/BEI 2002	EUR	6,2 %	avril 2017	275	288	12	413	431
Emprunts BEI				409	400	-	436	429
Lignes de crédit				100	95	-	100	94
Cofiroute				949	955	8	1 001	1 008
Arcour				587	565	-	595	572
dont Arcour 2008	EUR	E6M	mars 2018	391	390	-	397	395
VINCI Airports				308	308	1	338	339
Autres concessions				130	130	-	58	58
Emprunts liés aux contrats de location-financement III				1	1	-	2	2
Dettes financières à long terme I+II+III				13 108	14 023	327	13 844	14 876

Holdings

(en millions d'euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires I				2 919	3 089	62	3 369	3 525
VINCI SA				2 919	3 089	62	3 369	3 525
dont :								
Emprunt février 2013	EUR	E3M	février 2015	-	-	-	300	300
Emprunt avril 2013	EUR	E3M	avril 2016	500	500	1	500	500
Emprunt décembre 2011 et assimilation janvier 2012	EUR	4,1 %	février 2017	1 000	1 056	36	1 000	1 069
Emprunt mars 2012	EUR	3,4 %	mars 2020	750	810	19	750	816
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				-	(10)	-	-	(13)
VINCI SA (*)				-	(10)	-	-	(13)
Dettes financières à long terme I+II				2 919	3 079	62	3 369	3 512

(*) Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiquée VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.

Répartition des dettes financières à long terme par devise

Au 31 décembre 2015, 97 % de la dette financière à long terme du Groupe est libellée en euros. Les dettes en devises portées par les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro (principalement VINCI et ASF) ont été couvertes dès leur émission et ne génèrent pas de risque de change. En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen de financements en monnaie locale.

23.2 Analyse de l'échéancier de l'endettement financier net

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2015, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015					
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires						
Capital	(12 462)	(11 419)	(1 001)	(1 263)	(3 768)	(5 387)
Flux d'intérêts	-	(2 608)	(489)	(457)	(1 046)	(617)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						
Capital	(4 771)	(4 740)	(884)	(809)	(1 943)	(1 104)
Flux d'intérêts	-	(392)	(138)	(97)	(93)	(65)
Emprunts liés aux contrats de location-financement						
Capital	(77)	(76)	(25)	(21)	(25)	(5)
Flux d'intérêts	-	(6)	(2)	(2)	(2)	-
Dettes financières à long terme	(17 310)	(19 242)	(2 539)	(2 649)	(6 876)	(7 178)
Billets de trésorerie	(951)	(951)	(951)	-	-	-
Autres dettes financières courantes	(68)	(68)	(68)	-	-	-
Découverts bancaires	(555)	(555)	(555)	-	-	-
Comptes courants financiers passifs	(103)	(103)	(103)	-	-	-
Dettes financières I	(18 987)	(20 919)	(4 217)	(2 649)	(6 876)	(7 178)
Actifs financiers II	5 800 (*)					
Instruments dérivés passifs	(417)	(391)	(85)	(93)	(147)	(66)
Instruments dérivés actifs	1 168	1 273	234	227	478	333
Instruments financiers dérivés III	751	882	149	134	331	267
Endettement financier net I+II+III	(12 436)	-				

(*) Dont 5,8 milliards d'euros à moins de trois mois principalement composés d'équivalents de trésorerie pour 2,9 milliards d'euros et de disponibilités pour 2,7 milliards d'euros (voir note J.24.1 Analyse de la trésorerie nette gérée).

Au 31 décembre 2015, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 4,6 ans (5,2 ans au 31 décembre 2014). Elle est de 5,1 ans pour les filiales concessionnaires et de 2,4 ans pour les holdings (y compris VINCI Immobilier) comme pour le contracting.

23.3 Notations de crédit et covenants financiers

Notations de crédit

Au 31 décembre 2015, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	A-	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
ASF	Standard & Poor's	A-	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
Cofiroute	Standard & Poor's	A-	Stable	A2

Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers. Les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

	Contrats de financement	Ratios ^(*)	Seuils	Niveaux atteints au 31/12/2015
ASF	Emprunts CNA (Caisse nationale des autoroutes)	EFN consolidé / Ebitda consolidé	< ou = 7	4,5
		Ebitda consolidé / frais financiers consolidés	> 2,2	6,5

(*) EFN = endettement financier net ;

Ebitda = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, certains contrats de financement, conclus par des entités du Groupe, prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

24. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2015, le Groupe dispose d'un montant de 10,1 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 4,1 milliards d'euros de trésorerie nette gérée et 6 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées disponibles.

24.1 Analyse de la trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015			
	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	151	440	2 340	2 930
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	26	22	424	472
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	125	418	1 915	2 458
Disponibilités	96	1 709	897	2 702
Découverts bancaires	-	(467)	(88)	(555)
Trésorerie nette	247	1 682	3 148	5 077
Actifs financiers de gestion de trésorerie	34	49	1	84
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) ^(**)	-	7	-	7
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	1	33	-	34
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	33	9	1	43
Billets de trésorerie émis	-	-	(951)	(951)
Autres dettes financières courantes	(8)	(60)	-	(68)
Solde des comptes courants de trésorerie	534	2 597	(3 152)	(21)
Trésorerie nette gérée	807	4 269	(954)	4 121

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

31/12/2014

(en millions d'euros)	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	191	425	3 099	3 716
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	60	125	650	835
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	131	300	2 449	2 880
Disponibilités	94	1 811	791	2 696
Découverts bancaires	-	(617)	(303)	(921)
Trésorerie nette	284	1 619	3 588	5 491
Actifs financiers de gestion de trésorerie	66	64	6	136
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) ^(**)	-	12	5	18
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	1	34	-	36
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	65	17	1	83
Billets de trésorerie émis	-	-	(999)	(999)
Autres dettes financières courantes	(6)	(63)	-	(69)
Solde des comptes courants de trésorerie	1 021	2 552	(3 592)	(19)
Trésorerie nette gérée	1 365	4 171	(996)	4 540

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque faible sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie nette gérée par VINCI SA s'élève à 1 milliard d'euros, provenant essentiellement des excédents de trésorerie remontés des filiales françaises au travers d'un système de cash pooling. Par ailleurs, VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI, qui centralise les excédents de trésorerie des filiales étrangères, gère au 31 décembre 2015 un encours de placements et de trésorerie de 1,2 milliard d'euros. Ces dispositifs de centralisation permettent à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières au niveau du Groupe et de mieux maîtriser les risques liés aux contreparties et aux supports de placements utilisés.

Les placements des autres filiales sont gérés de manière décentralisée dans le respect des lignes directrices et des instructions émises par VINCI, qui définissent notamment les supports de placements et les contreparties autorisés. Au 31 décembre 2015, ces placements représentent un encours de 2 milliards d'euros, dont 0,3 milliard d'euros pour les concessions et 1,7 milliard d'euros pour le contracting.

24.2 Analyse des ressources disponibles

Lignes de crédit revolving

VINCI, ASF et Cofiroute disposent chacune d'une ligne de crédit revolving dont les échéances ont été prorogées à mai 2020. Elles comprennent une option d'extension d'un an à la discrétion des prêteurs.

Au 31 décembre 2015, aucune des lignes de crédit décrites ci-dessus n'était utilisée.

Les montants autorisés et les maturités des lignes de crédit de VINCI et de ses filiales sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisations au 31/12/2015	Autorisations au 31/12/2015	Échéances		
			< à 1an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
VINCI : crédit syndiqué	-	3 830	-	3 830	-
ASF : crédit syndiqué	-	1 670	-	1 670	-
Cofiroute : crédit syndiqué	-	500	-	500	-
Total	-	6 000	-	6 000	-

La ligne de crédit syndiqué d'ASF est assortie d'une clause de remboursement anticipé en cas de non-respect du ratio financier présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Ratios ^(*)	Seuils	Niveaux atteints au 31/12/2015
ASF	Ligne de crédit syndiquée	EFN consolidé ^(**) / Cafice consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	< ou = 7	4,5
		Cafice consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence / frais financiers consolidés	> ou = 2,2	6,4

(*) EFN = endettement financier net ;

Cafice = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement.

(**) Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie exclus.

Billets de trésorerie

Le Groupe dispose au 31 décembre 2015 d'un programme de billets de trésorerie de 2,5 milliards d'euros pour VINCI SA et de 0,5 milliard d'euros pour Cofiroute. Ces deux programmes sont notés A2 par Standard & Poor's. Le programme VINCI SA est en outre noté P2 par Moody's.

Au 31 décembre 2015, seul VINCI SA avait utilisé son programme, à hauteur de 951 millions d'euros.

25. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Principes comptables

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change essentiellement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI sont qualifiés d'instruments de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- l'« efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en autres éléments du résultat global en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Lorsque l'inefficacité de la relation de couverture conduit à sa déqualification, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. La « part efficace » des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite en capitaux propres en « Écarts de conversion », la partie des variations de valeur considérée comme « inefficace » étant enregistrée en résultat.

La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en « Écarts de conversion » est reprise en résultat lors de la sortie du Groupe de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

Règles de gestion

VINCI a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt.

En application des règles définies par la direction Financière du Groupe, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers relève des entités opérationnelles. En revanche, la gestion des produits dérivés est normalement assurée par la direction Financière du Groupe pour le compte des filiales concernées.

Pour les entités présentant une exposition aux risques financiers les plus significatifs (VINCI SA, ASF, Cofiroute, VFI), des comités de trésorerie auxquels participent les directions financières de VINCI SA et des entités concernées analysent régulièrement les principales expositions et décident des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêt, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

		31/12/2015	31/12/2014
<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Juste valeur^(*)	Juste valeur^(*)
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	25.1.2	879	993
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	25.1.2	(172)	(207)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	25.1.3	38	44
Dérivés de taux		746	830
Dérivés de change : couverture de juste valeur	25.2	4	(35)
Dérivés de change : couverture d'investissement net	25.2	(1)	(2)
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	25.2	4	(1)
Dérivés de change		6	(38)
Autres dérivés		(2)	(4)
Total des instruments dérivés		751	788

(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus, qui s'élèvent à 132 millions d'euros au 31 décembre 2015 et à 130 millions d'euros au 31 décembre 2014.

25.1 Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe en distinguant les concessions, les activités de contracting et les holdings, ces différentes entités présentant des profils financiers différents.

Pour les filiales concessionnaires, la gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est de limiter l'impact sur le résultat du coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

S'agissant des activités de contracting et des holdings, elles se caractérisent par un excédent de trésorerie net structurel, les excédents de trésorerie des filiales contracting, dont la gestion est majoritairement centralisée dans le cadre du cash pooling du Groupe, étant supérieurs à la dette des holdings. Pour ces activités, l'objectif est de veiller au bon adossement des risques de taux entre les actifs et les passifs financiers.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêt (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent selon les cas être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS.

25.1.1 Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Caractéristiques de la dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente la répartition, au 31 décembre 2015, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation, et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation/Taux variable capé			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	10 606	81 %	4,78 %	618	5 %	3,56 %	1 890	14 %	0,75 %	13 114	4,14 %
Contracting	172	83 %	4,19 %	-	0 %	0,00 %	34	17 %	1,53 %	207	3,75 %
Holdings	2 064	71 %	3,73 %	-	0 %	0,00 %	850	29 %	0,67 %	2 914	2,84 %
Total au 31/12/2015	12 842	79 %	4,60 %	618	4 %	3,56 %	2 774	17 %	0,73 %	16 234	3,90 %
Total au 31/12/2014	13 530	78 %	4,72 %	618	4 %	3,87 %	3 294	19 %	0,83 %	17 441	3,95 %

<i>(en millions d'euros)</i>	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Inflation/Taux variable capé			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	8 282	63 %	4,38 %	418	3 %	2,87 %	4 413	34 %	1,32 %	13 114	3,58 %
Contracting	172	83 %	4,19 %	-	0 %	0,00 %	34	17 %	1,49 %	207	3,74 %
Holdings	280	10 %	3,65 %	-	0 %	0,00 %	2 634	90 %	1,55 %	2 914	1,82 %
Total au 31/12/2015	8 735	54 %	4,36 %	418	3 %	2,87 %	7 081	44 %	1,41 %	16 234	3,27 %
Total au 31/12/2014	9 608	55 %	4,46 %	418	2 %	3,13 %	7 415	43 %	1,49 %	17 441	3,38 %

Sensibilité au risque de taux

VINCI est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat, compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat (pour la « part efficace »).

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2015 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

	31/12/2015			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes à taux variable après couverture comptable	(19)	19	-	-
Actifs à taux variable après couverture comptable	10	(10)	-	-
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	5	(5)	-	-
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	-	86	(86)
Total	(4)	4	86	(86)

25.1.2 Description des opérations de couverture

Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur (swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable uniquement) avaient les caractéristiques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Au 31/12/2015	879	7 503	162	1 774	2 503	3 064
Au 31/12/2014	993	7 384	2	150	2 968	4 264

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe d'ASF, VINCI SA et Cofiroute.

Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de « couvertures de flux de trésorerie ».

Ainsi, le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables (couverture des flux de trésorerie « certains »). Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts.

Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Le Groupe a également mis en place des swaps à départ décalé chez ASF avec des échéances allant jusqu'en 2020 (couverture des flux de trésorerie « hautement probables »). Ces swaps ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2015, la juste valeur du portefeuille de ces swaps est de - 33 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(171)	1 967	323	52	1 495	97
FRA (Forward Rate Agreements)	(1)	900	900	-	-	-
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	-	-	-	-	-	-
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(172)	2 867	1 223	52	1 495	97
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie certains</i>	<i>(138)</i>	<i>2 100</i>	<i>1 219</i>	<i>52</i>	<i>732</i>	<i>97</i>
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables (*)</i>	<i>(33)</i>	<i>767</i>	<i>4</i>	<i>-</i>	<i>763</i>	<i>-</i>

(*) Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

31/12/2014						
(en millions d'euros)	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(206)	1 972	15	322	1 208	427
FRA (Forward Rate Agreements)	(1)	3 200	2 400	800	-	-
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(207)	5 172	2 415	1 122	1 208	427
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie certains</i>	<i>(179)</i>	<i>4 405</i>	<i>2 415</i>	<i>1 118</i>	<i>575</i>	<i>297</i>
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables^(*)</i>	<i>(28)</i>	<i>767</i>	<i>-</i>	<i>4</i>	<i>633</i>	<i>130</i>

(*) Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2015 au titre des produits dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie impactent le résultat :

Situation au 31/12/2015					
(en millions d'euros)	Montant inscrit en capitaux propres des sociétés contrôlées	Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(189)	(66)	(53)	(51)	(19)
<i>Dont couverture de flux de trésorerie certains</i>	<i>(136)</i>	<i>(40)</i>	<i>(34)</i>	<i>(38)</i>	<i>(24)</i>
<i>Dont couverture de flux de trésorerie hautement probables</i>	<i>(53)</i>	<i>(26)</i>	<i>(19)</i>	<i>(13)</i>	<i>4</i>

25.1.3 Description des opérations non qualifiées de couverture

31/12/2015						
(en millions d'euros)	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	45	1 001	-	-	1 000	-
FRA (Forward Rate Agreements)	(7)	8 090	8 090	-	-	-
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	-	-	-	-	-	-
Total	38	9 091	8 090	-	1 000	-

31/12/2014						
(en millions d'euros)	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	50	1 041	41	-	1 000	-
FRA (Forward Rate Agreements)	(6)	13 087	7 396	5 691	-	-
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	-	-	-	-	-	-
Total	44	14 128	7 437	5 691	1 000	-

Ces opérations sont principalement des swaps ou des FRA (Forward Rate Agreements) à échéances courtes et des swaps miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

Dans un contexte de taux bas, 2,5 milliards d'euros de dette à taux variable ont été couverts sur la période décembre 2013 – décembre 2016 par des FRA (Forward Rate Agreements) fixant l'Euribor 3 mois. Adossés à de la dette variabilisée, ces FRA (Forward Rate Agreements) ne sont pas qualifiés de couverture.

25.2 Gestion du risque de change

Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » lié aux opérations courantes des filiales. Le chiffre d'affaires de VINCI est réalisé à hauteur de 70 % dans la zone euro. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée.

En revanche, VINCI ne couvre généralement pas le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (« risque patrimonial »).

Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales en ce qui concerne les implantations permanentes, et pour une large part en euros et en dollars lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation.

VINCI peut se trouver exposé au risque de change, de manière ponctuelle, sur les financements accordés par la maison mère à certaines filiales étrangères et sur les flux destinés à être versés à la maison mère. Ces risques sont généralement couverts par des swaps de change (Cross Currency Swaps) et par des achats ou ventes à terme.

Analyse de l'exposition au risque de change

Le tableau suivant présente les principales expositions au risque de change au 31 décembre 2015 :

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2015				
Devises	USD (dollar américain)	GBP (livre sterling)	CLP (peso chilien)	HKD (dollar hongkongais)	UAH (hryvnia ukrainienne)	
Cours de clôture	1,089	0,734	775,218	8,438	26,203	
Exposition	194	52	19	(37)	(23)	
Couverture	(131)	(18)	-	(6)	-	
Position nette	63	33	19	(43)	(23)	

Compte tenu d'une exposition résiduelle sur certains actifs n'ayant pas été qualifiés de couverture, une appréciation des devises par rapport à l'euro de 10 % aurait un impact négatif sur les résultats de 8 millions d'euros avant impôt.

Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2015					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	
Swaps de devises (yc Cross Currency Swaps)	4	388	-	162	-	226	
Couverture de juste valeur	4	388	-	162	-	226	
Swaps de devises (yc Cross Currency Swaps)	(1)	569	198	120	93	158	
Change à terme	-	-	-	-	-	-	
Couverture d'investissement net	(1)	569	198	120	93	158	
Swaps de devises (yc Cross Currency Swaps)	4	349	349	-	-	-	
Change à terme	-	8	8	-	-	-	
Dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture	4	357	357	-	-	-	
Total instruments dérivés de change	6	1 314	555	282	93	384	

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2014					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	
Swaps de devises (yc Cross Currency Swaps)	(35)	388	-	-	162	226	
Couverture de juste valeur	(35)	388	-	-	162	226	
Swaps de devises (yc Cross Currency Swaps)	(2)	339	12	-	219	108	
Change à terme	-	-	-	-	-	-	
Couverture d'investissement net	(2)	339	12	-	219	108	
Swaps de devises (yc Cross Currency Swaps)	(1)	98	69	28	1	-	
Change à terme	-	20	20	-	-	-	
Dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture	(1)	118	90	28	1	-	
Total instruments dérivés de change	(38)	845	101	28	381	334	

25.3 Gestion du risque de crédit et de contrepartie

VINCI est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement...), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Environ un tiers du chiffre d'affaires consolidé est réalisé auprès des clients publics ou parapublics. Par ailleurs, VINCI considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de VINCI. À l'export, le risque de non-paiement est couvert généralement par des assurances appropriées (Coface, crédits documentaires...). L'analyse des créances clients est présentée dans la note E.18.2 Analyse des créances clients.

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placement des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisée, la liste des OPCVM autorisés (filiales françaises) et les critères de sélection des fonds monétaires (filiales étrangères).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2015, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2015 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et les passifs financiers du Groupe (y compris les instruments financiers dérivés) ne sont pas compensés au bilan, sauf dans les cas où le Groupe bénéficie d'accords de compensation. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte, une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentées dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)	Impact des accords de compensation	Total	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)	Impact des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	1 168	(273)	894	1 288	(328)	960
Instruments dérivés passifs	(417)	273	(144)	(500)	328	(172)
Instruments dérivés nets	751		751	788		788

(*) Montants bruts tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.

25.4 Gestion des autres risques

Risques actions

Au 31 décembre 2015, le Groupe détient 34 195 347 actions VINCI (soit 5,8 % du capital) acquises au prix moyen de 44,86 euros. S'agissant d'actions autodétenues, une variation à la baisse ou à la hausse du cours de Bourse n'aurait aucun impact ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

S'agissant des actifs de couverture des engagements de retraite, un détail par type d'actif est fourni en note K.27.1 Provisions pour engagements de retraite.

Risque sur matières premières

Le Groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix, soit dans le cadre de contrats de courte durée. Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est donc généralement limité. Pour les grands contrats à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et font principalement l'objet de négociations d'accords de prix fermes avec les fournisseurs et/ou d'avances matières et/ou d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières.

Eurovia a mis en place une politique de gestion du risque bitume via la mise en place d'instruments dérivés de couverture sur des maturités courtes (swaps inférieurs à trois mois en moyenne). Cette politique s'applique aux petits contrats en France d'une durée moyenne inférieure à trois mois et ne bénéficiant pas de clauses de révision de prix.

Le Groupe utilise peu de matières premières brutes produites en propre en dehors des granulats produits et utilisés par Eurovia. En 2015, la part des approvisionnements en granulats d'Eurovia réalisés auprès des carrières du Groupe était de l'ordre de 36 %.

26. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2015	Catégories comptables ⁽¹⁾							Juste valeur			
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	96	-	-	96	1	-	95	96
Prêts et créances financières y compris PPP	-	-	-	-	846	-	846	-	846	-	846
I - Actifs financiers non courants⁽²⁾	-	-	-	96	846	-	942	1	846	95	942
II - Instruments dérivés actifs	229	939	-	-	-	-	1 168	-	1 168	-	1 168
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	84	-	-	-	84	7	77	-	84
Comptes courants financiers actifs	-	-	82	-	-	-	82	82	-	-	82
Équivalents de trésorerie	-	-	2 930	-	-	-	2 930	472	2 458 ⁽³⁾	-	2 930
Disponibilités	-	-	2 702	-	-	-	2 702	2 702	-	-	2 702
III - Actifs financiers courants	-	-	5 798	-	-	-	5 798	3 264	2 535	-	5 798
Total actif	229	939	5 798	96	846	-	7 908	3 264	4 548	95	7 908
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	(12 462)	(12 462)	(12 590)	(686)	-	(13 277)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-	-	-	-	-	(4 771)	(4 771)	(1 442) ⁽⁴⁾	(3 438)	-	(4 880)
Emprunts liés aux contrats de location-financement	-	-	-	-	-	(77)	(77)	-	(77)	-	(77)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(17 310)	(17 310)	(14 032)	(4 201)	-	(18 233)
V - Instruments dérivés passifs	(187)	(230)	-	-	-	-	(417)	-	(417)	-	(417)
Autres dettes financières courantes	-	-	-	-	-	(1 019)	(1 019)	-	(1 019)	-	(1 019)
Comptes courants financiers passifs	-	-	-	-	-	(103)	(103)	(103)	-	-	(103)
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	(555)	(555)	(555)	-	-	(555)
VI - Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(1 677)	(1 677)	(658)	(1 019)	-	(1 677)
Total passif	(187)	(230)	-	-	-	(18 987)	(19 404)	(14 691)	(5 637)	-	(20 327)
Total	42	709	5 798	96	846	(18 987)	(11 496)	(11 426)	(1 089)	95	(12 420)

(1) Le Groupe ne possède pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir notes E.11, F.13 et H.17.

(3) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes rémunérés.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées en 2015.

31/12/2014

Rubriques au bilan et classes d'instruments	Catégories comptables ⁽¹⁾						Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur			
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti		Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	125	-	-	125	1	-	125	125
Prêts et créances financières y compris PPP	-	-	-	-	805	-	805	-	805	-	805
I - Actifs financiers non courants⁽²⁾	-	-	-	125	805	-	930	1	805	125	930
II - Instruments dérivés actifs	265	1 023	-	-	-	-	1 288	-	1 288	-	1 288
Actifs financiers de gestion de trésorerie			136				136	18	119		136
Comptes courants financiers actifs			77				77	77	-		77
Équivalents de trésorerie			3 716				3 716	835	2 880 ⁽³⁾		3 716
Disponibilités			2 696				2 696	2 696			2 696
III - Actifs financiers courants	-	-	6 624	-	-	-	6 624	3 625	2 999	-	6 624
Total actif	265	1 023	6 624	125	805	-	8 842	3 626	5 092	125	8 842
Emprunts obligataires						(12 984)	(12 984)	(13 177)	(1 031)	-	(14 208)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(5 549)	(5 549)	(1 900) ⁽⁴⁾	(3 877)	-	(5 777)
Emprunts liés aux contrats de location-financement						(78)	(78)	-	(78)	-	(78)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(18 611)	(18 611)	(15 076)	(4 986)	-	(20 062)
V - Instruments dérivés passifs	(222)	(278)				-	(500)	-	(500)	-	(500)
Autres dettes financières courantes						(1 068)	(1 068)	-	(1 068)	-	(1 068)
Comptes courants financiers passifs						(96)	(96)	(96)	-	-	(96)
Découverts bancaires						(921)	(921)	(921)	-	-	(921)
VI - Passifs financiers courants						(2 084)	(2 084)	(1 016)	(1 068)	-	(2 084)
Total passif	(222)	(278)	-	-	-	(20 695)	(21 195)	(16 093)	(6 554)	-	(22 647)
Total	43	745	6 624	125	805	(20 695)	(12 353)	(12 467)	(1 462)	125	(13 804)

(1) Le Groupe ne possède pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir notes E.11, F.13 et H.17.

(3) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes rémunérés.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

K. Avantages du personnel et paiements en actions

27. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2015, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Note	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour engagements de retraite	27.1	1 425	1 334
Avantages à long terme du personnel	27.2	91	92
Total provisions pour avantages du personnel		1 515	1 426

27.1 Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au passif du bilan consolidé, tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées à chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays ou de la zone monétaire dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan consolidé. Cette reconnaissance est soumise aux règles de plafonnement de l'actif et aux exigences de financement minimal édictées par IFRIC 14.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts sur actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net liés aux régimes de retraite à prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Au 31 décembre 2015, les provisions pour engagements de retraite comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire.

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Part à plus d'un an	1 425	1 334
Part à moins d'un an ^(*)	50	51
Total provisions pour engagements de retraite	1 475	1 384

(*) La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en autres passifs courants hors exploitation.

Les principaux engagements de retraite complémentaire du groupe VINCI portent sur des régimes à prestations définies qui se caractérisent comme suit :

- Pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite (généralement calculées sur la base d'un pourcentage du dernier salaire, en fonction de l'ancienneté du salarié et des conventions collectives applicables), de régimes de retraite complémentaire à prestations définies dont bénéficient certains salariés, retraités et mandataires sociaux du Groupe et d'un engagement concernant le vice-président administrateur référent de VINCI.

Certains régimes dont bénéficient plusieurs dirigeants du Groupe donnent lieu à un préfinancement réalisé à travers deux contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie Cardif (groupe BNP Paribas) et d'un contrat souscrit auprès de la compagnie Allianz. Ces contrats font l'objet d'une gestion active en référence à des indices composites, visant à assurer un équilibre adéquat entre le retour sur investissement escompté des supports de placement et leurs risques associés. Un niveau de liquidité suffisant, adapté à l'horizon des passifs sociaux, est maintenu afin de régler les pensions de retraite ou les autres paiements forfaitaires.

- Pour les engagements des filiales britanniques de VINCI (VINCI plc, Nuvia, Freyssonet UK, Ringway, Actemium UK) et d'Etavis en Suisse, les régimes sont financés par l'intermédiaire de fonds de pensions indépendants.

Au Royaume-Uni, les régimes à prestations définies dont bénéficient certains salariés et anciens salariés du Groupe donnent lieu à des prestations généralement calculées sur la base du dernier salaire. Ils offrent également des prestations en cas de décès ou d'invalidité.

Au 31 décembre 2015, le nombre de bénéficiaires est de 4 684 personnes, dont 2 158 retraités. La plupart des régimes sont désormais fermés aux nouveaux entrants.

La durée moyenne des plans s'établit à dix-huit ans.

La stratégie d'investissement pour gérer les actifs de couverture est définie par des Trustees, représentant les fonds de pension. Les échéances des contributions et le niveau de financement du régime sont déterminés entre l'employeur et le Trustee, sur la base d'évaluations actuarielles triennales. Les échéances sont destinées à la couverture du coût des services qui seront rendus dans les années futures et, le cas échéant, au recouvrement du déficit lié aux droits acquis par le passé.

En Suisse, les régimes dont bénéficient les salariés et anciens salariés du Groupe (1 938 personnes au 31 décembre 2015, dont plus de 90 % en activité) sont des régimes de retraite à « solde de caisse » (Cash Balance Plans) garantissant à leurs ayants droit un rendement minimum sur les cotisations versées. Ils offrent à leurs bénéficiaires des prestations en cas de décès ou d'invalidité et des pensions lorsque ces derniers cessent leur activité. Les régimes sont ouverts aux nouveaux entrants. Leur durée est de l'ordre de vingt ans.

• Pour les filiales allemandes, il existe plusieurs régimes internes au Groupe dont des régimes dits de « promesses directes ».

Ces plans procurent à leurs bénéficiaires des couvertures portant à la fois sur des droits versés sous forme de pensions, de prestations en cas de décès ou d'invalidité. Au 31 décembre 2015, le nombre de bénéficiaires est de 10 263 personnes, dont 5 833 retraités, 2 532 actifs au sein des filiales du Groupe et 1 898 ayants droit généralement toujours en activité mais ne travaillant plus pour le Groupe. La plupart des régimes sont fermés au 31 décembre 2015. La durée moyenne des plans s'élève à treize ans.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont donc inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Hypothèses	Zone euro		Royaume-Uni		Suisse	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation	2,1 %	2,3 %	3,7 %	4,0 %	0,9 %	1,5 %
Taux d'inflation	1,8 %	1,8 %	2,2 % - 3,2 % (*)	2,4 % - 3,4 %	1,5 %	1,2 %
Taux de revalorisation des salaires	1,8 % - 4,0 %	1,8 % - 4,0 %	2,0 % - 4,2 %	3,0 % - 4,4 %	2,0 %	1,7 %
Taux de revalorisation des rentes	0,8 % - 1,8 %	1,0 % - 1,8 %	2,2 % - 5,0 %	2,4 % - 5,0 %	NA	NA

(*) Taux CPI : 2,2 % ; taux RPI : 3,2 %.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par zone géographique sur la base des rendements d'obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les spécificités de chacun des pays concernés.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2015. Pour ceux investis dans l'actif général des compagnies d'assurance, leur valeur comptable au 31 décembre 2015 est retenue.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées au cours de l'exercice sont détaillés ci-après.

Résultat des évaluations actuarielles de la période

Ventilation par type d'engagement

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total
Dettes actuarielles au titre des engagements de retraite	738	1 933	2 671	686	1 765	2 451
Juste valeur des actifs de couverture	52	1 145	1 197	53	1 017	1 070
Déficit (ou surplus)	686	789	1 474	633	748	1 381
Provision reconnue au passif du bilan	I	686	789	633	751	1 384
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	-	1	1
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 (*)	III	-	1	-	2	2
Total	I-II-III	686	789	633	748	1 381

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

Au 31 décembre 2015, la part des engagements consacrée aux bénéficiaires retraités s'établit à environ 30 %.

Ventilation par pays

(en millions d'euros)	31/12/2015					
	France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total
Dettes actuarielles au titre des engagements de retraite	980	461	808	343	79	2 671
Juste valeur des actifs de couverture	153	6	683	300	54	1 197
Déficit (ou surplus)	827	455	124	43	25	1 474
Provision reconnue au passif du bilan	I	827	455	124	43	1 475
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	-	-	-
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 (*)	III	-	-	-	1	1
Total	I-II-III	827	455	124	43	1 474

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

31/12/2014

(en millions d'euros)		France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		936	474	736	256	48	2 451
Juste valeur des actifs de couverture		141	5	640	257	26	1 070
Déficit (ou surplus)		795	469	96	(1)	22	1 381
Provision reconnue au passif du bilan	I	795	469	96	1	23	1 384
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	-	1	-	1
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	-	-	1	1	2
Total	I-II-III	795	469	96	(1)	22	1 381

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)		Exercice 2015	Exercice 2014
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite			
À l'ouverture de la période		2 451	2 184
dont engagements couverts par des actifs de couverture		1 418	1 194
Coût des services rendus au cours de la période		73	60
Coût d'actualisation de la dette actuarielle		71	78
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)		(21)	4
Liquidations de régime		(1)	(3)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global		92	175
dont impact des changements d'hypothèses démographiques		14	(5)
dont impact des changements d'hypothèses financières		85	219
dont gains et pertes d'expérience		(7)	(39)
Prestations versées aux bénéficiaires		(99)	(100)
Cotisations des salariés		10	8
Écarts de conversion		72	53
Regroupements d'entreprises		29	15
Cessions d'entreprises et autres		(6)	(24)
À la clôture de la période	I	2 671	2 451
dont engagements couverts par des actifs de couverture		1 617	1 418
Actifs de couverture			
À l'ouverture de la période		1 070	916
Produits d'intérêts sur la période		36	35
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ^(*)		(12)	62
Liquidations de régime		-	(3)
Prestations versées aux bénéficiaires		(37)	(41)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur		39	39
Cotisations versées aux fonds par les salariés		10	8
Écarts de conversion		67	46
Regroupements d'entreprises		24	8
Cessions d'entreprises et autres		-	-
À la clôture de la période	II	1 197	1 070
Déficit (ou surplus)	I-II	1 474	1 381

(*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs de couverture et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

Les pertes actuarielles enregistrées au cours de la période s'expliquent principalement par la baisse des taux d'actualisation en zone euro, en Suisse et au Royaume-Uni, par la mise à jour des tables de turnover en France et par la performance de certains actifs de régime en Suisse et au Royaume-Uni, dont le rendement réel est inférieur au taux d'actualisation utilisé pour calculer l'engagement.

En 2015, le coût des services passés comptabilisé est essentiellement lié à une modification des règles du régime de prévoyance de la société Escota suite à la signature d'un nouvel accord d'entreprise.

VINCI estime à 80 millions d'euros les versements prévus en 2016 au titre des engagements de retraite, dont 54 millions d'euros de prestations à verser aux salariés retraités ou ayants droit, prestations non couvertes par des actifs de couverture, et 26 millions d'euros à verser aux organismes en charge de la gestion des fonds.

Les fonds de pension devraient, par ailleurs, verser 47 millions d'euros de prestations aux bénéficiaires retraités ou à leurs ayants droit. Ces prestations étant préfinancées, elles n'auront pas d'impact sur la trésorerie du Groupe.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	1 384	1 271
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	88	109
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	104	114
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(62)	(59)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	(39)	(39)
Écarts de conversion	5	7
Regroupements d'entreprises	5	8
Cessions d'entreprises et autres	(10)	(27)
À la clôture de la période	1 475	1 384

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Coût des services rendus au cours de la période	(73)	(60)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(71)	(78)
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	36	35
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	21	(4)
Impact des liquidations de régime et autres	(2)	(1)
Total	(88)	(109)

Répartition des actifs de couverture par pays et type de support

La répartition des actifs de couverture par type de support s'établit comme suit :

	31/12/2015				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
Répartition des actifs de couverture					
Actions	35 %	31 %	29 %	36 %	33 %
Obligations	41 %	44 %	61 %	36 %	44 %
Immobilier	13 %	18 %	4 %	1 %	12 %
Monétaire	1 %	8 %	1 %	0 %	3 %
Autres	10 %	0 %	6 %	27 %	8 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	683	300	153	60	1 197
Actifs de couverture par pays (en % du total)	57 %	25 %	13 %	5 %	100 %

	31/12/2014				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
Répartition des actifs de couverture					
Actions	38 %	33 %	32 %	15 %	35 %
Obligations	43 %	43 %	59 %	14 %	44 %
Immobilier	11 %	16 %	4 %	3 %	11 %
Monétaire	1 %	9 %	1 %	0 %	3 %
Autres	8 %	0 %	5 %	68 %	7 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	640	257	141	32	1 070
Actifs de couverture par pays (en % du total)	60 %	24 %	13 %	3 %	100 %

Au 31 décembre 2015, le montant des actifs de couverture cotés sur un marché actif (niveau 1 de juste valeur tel que défini par IFRS 13) s'établit à 1 018 millions d'euros (894 millions d'euros au 31 décembre 2014). Au cours de la période, les taux de rendement réel des actifs de couverture au Royaume-Uni, en Suisse et en France s'établissent respectivement à 2,9 %, - 0,5 % et 3,3 %.

Sensibilités

Pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (indemnités de fin de carrière, pensions/compléments de pensions), une diminution du taux d'actualisation de 0,5 % entraînerait une hausse du montant de la dette actuarielle d'environ 8 %.

Pour tous les plans de pensions et de compléments de pensions en vigueur au sein du Groupe, une hausse de 0,5 % des taux d'inflation à long terme augmenterait la valeur de l'engagement de l'ordre de 5 %.

Pour les plans de pensions et de compléments de pensions en Suisse et au Royaume-Uni, un calcul de sensibilité à la mortalité est réalisé en prenant pour hypothèse une diminution de l'âge de chaque bénéficiaire d'un an. L'application d'un tel facteur engendrerait une hausse d'environ 3 % de l'engagement correspondant.

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, notamment en France et en Espagne, le Groupe participe à des régimes de base de sécurité sociale pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Les montants pris en charge sur l'exercice au titre des autres régimes à cotisations définies (hors régimes de base) s'élèvent à 519 millions d'euros en 2015 (489 millions d'euros en 2014). Ces montants comprennent notamment les cotisations versées, en France, à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

27.2 Autres avantages du personnel

Les provisions pour autres avantages du personnel comprennent principalement les médailles du travail et primes de jubilé. Au 31 décembre 2015, elles s'élèvent à 107 millions d'euros, dont 17 millions d'euros à moins d'un an (110 millions d'euros, dont 18 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2014).

Les médailles du travail et primes de jubilé ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	Exercice 2015	Exercice 2014
Taux d'actualisation	2,1 %	2,3 %
Taux d'inflation	1,8 %	1,8 %
Taux de revalorisation des salaires	1,8 % - 3,0 %	1,8 % - 3,0 %

28. Paiements en actions

Principes comptables

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI.

S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués par un actuaire externe sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles. En conséquence, VINCI a jugé approprié de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA), qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles, et de la présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel courant.

28.1 Options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive de ces options avait été subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options, calculée par un actuaire externe, est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Ce modèle intègre, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Il permet la modélisation d'un nombre important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

Aucun nouveau plan d'options de souscription n'a été mis en place en 2015 ou 2014.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription existantes au 31 décembre 2015 ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	Options	Prix moyen d'exercice <i>(en euros)</i>	Options	Prix moyen d'exercice <i>(en euros)</i>
Options en circulation en début de période	9 012 808	38,87	11 569 569	37,36
Options attribuées pendant la période	-	-	-	-
Options levées	(3 284 382)	-	(2 472 055)	-
Options annulées	(23 725)	-	(84 706)	-
Options en circulation en fin de période	5 704 701	39,00	9 012 808	38,87
<i>dont options exerçables</i>	<i>5 704 701</i>	-	<i>6 615 371</i>	-

Informations sur les options exercées en 2015 et restant à lever au 31 décembre 2015

Plans de souscription d'options	Nombre d'options levées en 2015	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2015	Prix d'exercice <i>(en euros)</i>
VINCI 2009	924 618	1 032 522	38,37
VINCI 2010	1 577 128	1 549 125	36,70
VINCI 2011	648 846	883 132	43,70
VINCI 2012	133 790	2 239 922	39,04
Total	3 284 382	5 704 701	39,00^(*)

^(*) Calculé sur la base du nombre d'options restant à lever au 31 décembre 2015.

Informations sur les caractéristiques et la juste valeur du plan d'options de souscription d'actions dont l'acquisition des droits est en cours durant l'exercice 2015

Caractéristiques	Plan octroyé le 12/04/2012
Cours du sous-jacent à la date d'attribution <i>(en euros)</i>	36,37
Prix d'exercice <i>(en euros)</i>	39,04
Durée de vie de l'option à compter de la date d'attribution <i>(en années)</i>	7
Nombre d'options attribuées	2 457 980
Options annulées	(74 468)
Options levées	(143 590)
Nombre d'options restant à lever	2 239 922
Nombre de bénéficiaires à l'origine	302

Juste valeur

Volatilité de l'action VINCI ^(*)	27,65 %
Rendement attendu de l'action	6,95 %
Taux de rendement sans risque ^(**)	1,29 %
Taux de distribution du dividende espéré ^(***)	5,26 %
Juste valeur de l'option <i>(en euros)</i>	4,02

^(*) Volatilité estimée selon une approche multicritère basée sur le modèle du « mean reversion ».

^(**) Taux à cinq ans des obligations de la zone euro.

^(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les quatre années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

Une charge de 1 million d'euros a été comptabilisée en 2015 au titre du plan d'avril 2012, dernier plan d'options dont l'acquisition des droits était toujours en cours en 2015, contre 4 millions d'euros en 2014 (plans d'avril 2012 et mai 2011).

28.2 Actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	2 964 443	4 132 861
Actions attribuées	1 036 658	1 027 651
Actions acquises par les bénéficiaires	(1 914 460)	(2 090 318)
Actions annulées	(55 277)	(105 751)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période	2 031 364	2 964 443

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

	Plan octroyé le 14/04/2015	Plan octroyé le 15/04/2014	Plan octroyé le 16/04/2013
Nombre de bénéficiaires à l'origine	1 846	1 850	1 816
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	14/04/2018	15/04/2017	16/04/2015
Date de fin de période de conservation des actions acquises	N/A	N/A	16/04/2017
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	1 036 658	1 027 651	2 017 030
Actions annulées	(8 595)	(22 175)	(99 575)
Actions acquises par les bénéficiaires	(500)	(1 675)	(1 917 455)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin d'exercice	1 027 563	1 003 801	-

Le Conseil d'administration de VINCI du 14 avril 2015 a décidé d'attribuer de façon définitive à 1 682 bénéficiaires du plan d'actions de performance du 16 avril 2013 100 % des actions de performance qui leur avaient été attribuées à l'origine, soit 1 913 455 actions, après avoir observé la satisfaction des conditions de performance applicables à ce plan.

Ce même Conseil a également décidé de mettre en place un nouveau plan d'incitation à long terme qui consiste en l'attribution, à 1 846 collaborateurs, d'une allocation conditionnelle comportant une partie en numéraire (cash différé) et une partie en actions de performance (1 036 658 actions). L'allocation en numéraire, hors champ d'application d'IFRS 2, et les actions de performance ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition, ainsi qu'à des conditions de performance pour la partie en actions de performance.

Les conditions de performance sont constituées :

- d'un critère interne (comptant pour 80 % de la pondération) correspondant au rapport constaté au 31 décembre 2017 entre le ROCE calculé sur une moyenne de trois années (2015, 2016 et 2017) et le coût pondéré du capital (WACC), calculé sur une moyenne de trois années (2015, 2016 et 2017).

Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,1 pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise. Dans le cas où le ratio serait compris entre 1 et 1,1, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si le ratio est inférieur ou égal à 1 ;

- d'un critère externe (comptant pour 20 % de la pondération) correspondant à l'écart, positif ou négatif, constaté au 31 décembre 2017 entre :
 - le rendement total de l'action VINCI, dividendes réinvestis, calculé sur une moyenne de trois années (2015, 2016 et 2017),
 - et le rendement total pour un actionnaire ayant investi dans l'indice CAC 40 calculé sur une moyenne de trois années. Ce rendement total (ou Total Shareholder Return) s'entend dividendes réinvestis.

Cet écart doit être supérieur ou égal à + 5 % pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise. Dans le cas où il serait compris entre + 5 % et - 15 %, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si l'écart est inférieur ou égal à - 15 %.

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

Les justes valeurs des actions de performance ont été calculées par un actuaire externe, aux dates d'attribution respectives des actions, sur la base des caractéristiques et hypothèses suivantes :

	Plan 2015	Plan 2014	Plan 2013
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	56,45	52,61	35,47
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	47,22	44,88	28,57
Juste valeur par rapport au cours à la date d'attribution	83,65 %	85,31 %	80,56 %
Maturité à l'origine (en années) – période d'acquisition	3 ans	3 ans	2 ans
Taux d'intérêt sans risque ^(*)	(0,15 %)	0,28 %	0,11 %

(*) Taux à deux ans des obligations d'État de la zone euro pour le plan 2013 ; à trois ans pour les plans 2014 et 2015.

Une charge de 35 millions d'euros a été comptabilisée en 2015 au titre des plans d'actions de performance dont l'acquisition des droits est toujours en cours (plans d'avril 2015, avril 2014 et avril 2013), contre 47 millions d'euros en 2014 (plans d'avril 2014, avril 2013 et avril 2012).

28.3 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Plan d'épargne Groupe France

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse précédant le Conseil d'administration ayant fixé le prix de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2006-2014, en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche value at risk.

Plan d'épargne Groupe France	2015		
	1 ^{er} quadrimestre 2016 (1 ^{er} janvier – 30 avril 2016)	3 ^e quadrimestre 2015 (1 ^{er} septembre – 31 décembre 2015)	2 ^e quadrimestre 2015 (1 ^{er} mai – 31 août 2015)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	5,44 %	5,77 %	5,39 %
Prix de souscription (en euros)	54,62	50,69	45,15
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	57,69	54,80	48,33
Volatilité de l'action VINCI	24,72 %	23,96 %	25,04 %
Nombre estimé de titres souscrits	2 065 701	678 996	679 958
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 674 876	900 283	881 264

Plan d'épargne Groupe France	2014		
	1 ^{er} quadrimestre 2015 (1 ^{er} janvier – 30 avril 2015)	3 ^e quadrimestre 2014 (1 ^{er} septembre – 31 décembre 2014)	2 ^e quadrimestre 2014 (1 ^{er} mai – 31 août 2014)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	5,74 %	6,10 %	6,61 %
Prix de souscription (en euros)	42,31	52,78	46,11
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	44,69	55,23	47,97
Volatilité de l'action VINCI	25,14 %	24,70 %	26,66 %
Nombre estimé de titres souscrits	2 781 896	642 752	653 794
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	3 605 337	852 227	854 702

Plan d'épargne Groupe international

En 2015, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale, de nouveaux plans d'épargne destinés aux salariés de certaines filiales étrangères (plan Castor International). 27 pays sont désormais concernés : Allemagne, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis, Hong Kong, Indonésie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède et Suisse.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- période de souscription : du 4 au 22 mai 2015 pour tous les pays sauf le Royaume-Uni, et sept périodes successives entre avril et octobre 2015 au Royaume-Uni ;
- abondement en actions gratuites, avec, selon les cas, une livraison différée à trois ans ou une livraison immédiate avec acquisition définitive dans trois ans ;
- pas d'indisponibilité postérieure à l'acquisition définitive des actions gratuites après trois ans.

Plan Castor International (hors Royaume-Uni)	2015	2014
Cours de souscription (en euros)	55,65	54,16
Cours de clôture à la date de fin de la période de souscription (en euros)	55,47	56,38
Taux de distribution du dividende espéré	3,35 %	3,40 %
Juste valeur de l'action gratuite à la date de fin de période de souscription (en euros)	50,24	51,00

Pour l'ensemble du Groupe, la charge globale comptabilisée en 2015 au titre des plans d'épargne salariale en France et à l'international s'élève à 59 millions d'euros (50 millions d'euros en 2014).

L. Autres notes

29. Transactions avec les parties liées

Les transactions du Groupe avec des parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction ;
- les opérations avec les sociétés sur lesquelles VINCI exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles VINCI exerce un contrôle conjoint.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

29.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par VINCI SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice) membres des organes d'administration et du comité Exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges en 2015 et 2014 selon le détail suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Membres des organes d'administration et comité Exécutif	
	Exercice 2015	Exercice 2014
Rémunérations	12 581	11 831
Charges sociales patronales	8 217	7 933
Avantages postérieurs à l'emploi	2 432	642
Indemnités de fin de contrat de travail	89	1 864
Paievements en actions ^(*)	5 239	6 091
Jetons de présence	1 204	1 014

() Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note K.28 Paiements en actions.*

La part variable des rémunérations et avantages assimilés relative à l'année 2015 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2015, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du comité Exécutif s'élevait à 71,9 millions d'euros (64,3 millions d'euros au 31 décembre 2014).

29.2 Autres parties liées

Les informations financières relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note E.10.2 Informations financières agrégées.

Qatar Holding LLC est actionnaire de VINCI à hauteur de 4,0 %. VINCI Construction Grands Projets (49 %) et Qatari Diar Real Estate Investment Company (QD, 51 %) détiennent conjointement la société Qatari Diar VINCI Construction (QDVC), consolidée par mise en équivalence. Cette société, dont l'objet consiste à développer des activités de construction au Qatar et à l'international, a réalisé une activité de 524 millions d'euros en 2015.

Par ailleurs, des sociétés du Groupe sont amenées à exécuter des travaux pour des maîtres d'ouvrage dans lesquels QD est susceptible de détenir une participation.

Enfin, le Groupe entretient des relations commerciales courantes avec des sociétés ayant pour dirigeants ou administrateurs des membres du Conseil d'administration de VINCI.

30. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

(en millions d'euros)	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
	2015	%	2014	%	2015	%	2014	%
Audit								
Commissariat aux comptes	7,5	87 %	7,2	88 %	8,5	86 %	8,7	89 %
VINCI SA	0,3	4 %	0,4	5 %	0,3	4 %	0,4	4 %
Filiales intégrées globalement	7,2	83 %	6,8	84 %	8,2	82 %	8,3	85 %
Prestations et diligences directement liées	0,8	9 %	0,7	9 %	0,8	8 %	0,7	7 %
VINCI SA	-	0 %	0,1	1 %	0,4	4 %	0,4	4 %
Filiales intégrées globalement	0,8	9 %	0,6	7 %	0,4	4 %	0,3	4 %
Sous-total audit	8,3	97 %	7,9	97 %	9,3	94 %	9,4	96 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0,3	3 %	0,3	3 %	0,6	6 %	0,3	4 %
Autres	-	0 %	-	0 %	-	0 %	-	0 %
Sous-total autres prestations	0,3	3 %	0,3	3 %	0,6	6 %	0,3	4 %
Total	8,6	100 %	8,2	100 %	9,9	100 %	9,7	100 %

M. Note sur les litiges

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet, le cas échéant, de provisions déterminées en conséquence.

Les principales procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 31 décembre 2015 sont les suivantes :

- La Région Île-de-France avait saisi, le 12 février 2010, le tribunal de grande instance de Paris d'une demande ayant pour objet la condamnation de 15 entreprises, dont plusieurs font partie du groupe VINCI, et de 11 personnes physiques, dont certaines sont ou ont été des collaborateurs du groupe VINCI, à lui payer une somme correspondant au préjudice qu'elle prétend avoir subi. Cette réclamation portait sur une somme globale de 232 millions d'euros majorée d'intérêts à compter du 7 juillet 1997. La démarche de la Région Île-de-France faisait suite à un arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 27 février 2007 condamnant diverses personnes physiques pour délit d'entente ainsi qu'à une décision rendue le 9 mai 2007 par le Conseil de la concurrence⁽¹⁾ et à un arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 3 juillet 2008 condamnant les entreprises à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1996 dans le cadre du programme de rénovation des établissements scolaires du second degré de la région Île-de-France. Alors que, par jugement du 17 décembre 2013, le tribunal de grande instance de Paris avait déclaré prescrites les demandes formulées par la Région Île-de-France et que la cour d'appel avait, le 24 juin 2015, confirmé sa compétence pour statuer sur cette demande, le Tribunal des conflits, saisi par le préfet de Paris, a, lui, décidé le 16 novembre 2015 d'annuler la procédure engagée devant les juridictions de l'ordre judiciaire par la Région Île-de-France, considérant que le litige relève de la compétence des juridictions administratives.
- Un litige oppose le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60 % et ayant pour objet l'exécution d'un contrat portant sur la construction de travaux souterrains (deux tunnels dénommés Brightwater Central). En raison de conditions géotechniques rencontrées, particulièrement difficiles, et de modifications des conditions initialement définies, les travaux n'ont pas pu être réalisés tels que prévus par le contrat et il en est résulté des retards et des surcoûts. Dans ce contexte, le King County a décidé de faire procéder à l'achèvement de l'un des tunnels par une autre entreprise, qui disposait d'un tunnelier employant une technologie différente de celle du tunnelier qui avait été imposé contractuellement au groupement. Le King County a saisi le tribunal supérieur du King County de Seattle afin d'obtenir l'indemnisation des dépenses engagées pour l'achèvement des travaux ainsi que de divers préjudices qu'il prétend avoir subis, tandis que le groupement a réclamé, de son côté, l'indemnisation de surcoûts liés à l'exécution des travaux. Un procès s'est déroulé devant un jury populaire qui, le 20 décembre 2012, a rendu un verdict aux termes duquel le groupement est tenu de verser 155 millions de dollars au King County, tandis que le King County est tenu de verser 26 millions de dollars au groupement. Le tribunal supérieur du King County a rendu un jugement le 7 mai 2013 formalisant ce verdict. Après avoir payé le montant de la condamnation, le groupement a, le 31 mai 2013, interjeté appel de ce jugement devant la cour d'appel de l'État de Washington qui, par décision du 9 novembre 2015, a confirmé le jugement du 7 mai 2013. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.
- La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris, le 14 mars 2011, d'une requête dirigée contre une vingtaine d'entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe, ayant pour objet le versement d'une indemnité de 59,4 millions d'euros en principal, compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, en 1993, de marchés relatifs à la construction des travaux de génie civil des gares Magenta et Saint-Lazare-Condorcet. Cette demande fait suite à la condamnation de ces entreprises prononcée par le Conseil de la concurrence⁽¹⁾ le 21 mars 2006. En juillet 2014, la SNCF a demandé au tribunal de prononcer la nullité de ces marchés conclus en 1993 et croit pouvoir solliciter la restitution du prix payé à l'époque en conservant gratuitement la jouissance des ouvrages qu'elle a réceptionnés et qu'elle exploite depuis une quinzaine d'années. Le Groupe estime ces prétentions excessives et infondées et considère, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

(1) Devenu Autorité de la concurrence.

- La société Eurovia CS, filiale d'Eurovia en République tchèque, ainsi que plusieurs autres entreprises, n'appartenant pas au Groupe, font l'objet de plusieurs réclamations émanant de la Direction des routes et des autoroutes de la République tchèque (RMD). Ces réclamations concernent la réalisation de travaux entre 2003 et 2007 dans le cadre de la construction de l'autoroute D47. Fin 2012, le RMD a engagé des procédures arbitrales et judiciaires visant (I) à la remise en cause des coefficients d'inflation utilisés pour les besoins de la révision des prix des travaux et (II) au versement de diverses sommes correspondant à des malfaçons affectant, selon le RMD, les ouvrages routiers ou les ouvrages d'art réalisés. Concernant les réclamations sur les coefficients d'inflation, l'ensemble des décisions d'arbitrage rendues ont réduit très significativement les demandes initiales. Concernant les autres réclamations, portant principalement sur les malfaçons, la demande actuelle du RMD s'élève à 3,37 milliards de couronnes tchèques (la quote-part d'Eurovia CS représentant environ 75 % de ce montant). Des réparations sont intervenues depuis le début de l'année 2014, pour des montants substantiellement inférieurs, et des expertises techniques sont en cours sur le chantier. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- La société Soletanche Bachy France a introduit une requête en arbitrage devant la Chambre de commerce internationale suite à la résiliation par la société ACT (Aqaba Container Terminal) d'un contrat pour la construction d'une extension d'un terminal à conteneurs situé dans le port d'Aqaba en Jordanie. Soletanche Bachy conteste le bien-fondé de la résiliation du contrat et sollicite le versement d'une somme de 10 millions de dollars. ACT de son côté fait valoir que la résiliation du contrat était fondée, qu'il a subi des frais supplémentaires pour achever les travaux, et il forme une demande reconventionnelle d'un montant de 44 millions de dollars américains. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- La société Freyssinet Canada s'est engagée en 2011 à réaliser des poutres préfabriquées en qualité de sous-traitant de la société PIC, pour un montant de 23 millions de dollars canadiens. Les travaux de préfabrication ont commencé en 2012 mais ont été suspendus en 2013, car le maître d'ouvrage a estimé que les poutres présentaient un défaut de conformité. La société PIC a alors résilié le contrat de sous-traitance et il en est résulté un contentieux, engagé devant le Superior Court of Ontario, dans lequel Freyssinet Canada sollicite le paiement de 11 millions de dollars canadiens pour résiliation abusive; et PIC réclame à Freyssinet Canada et plusieurs sociétés du groupe Soletanche Freyssinet une somme de 55 millions de dollars canadiens au titre des conséquences liées au défaut de conformité allégué. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

- Plusieurs procédures contentieuses opposent la société Consortium Stade de France (CSDF), qui exploite le Stade de France, aux fédérations sportives qui utilisent cette infrastructure. D'une part, la Fédération française de rugby (FFR) a assigné le CSDF, le 13 juin 2013, devant le tribunal de grande instance de Paris, invoquant un « déséquilibre contractuel significatif » dans les droits et obligations issus de la convention de mise à disposition du Stade conclue le 26 avril 1995 pour une durée de quinze ans. La FFR a fait valoir que ce déséquilibre lui aurait causé un préjudice, qu'elle chiffre à 164 millions d'euros, correspondant à des montants qui auraient été perçus indûment par CSDF. Par ailleurs, la FFR réclame, dans une procédure distincte, l'indemnisation de divers préjudices commerciaux liés notamment à l'annulation d'un match, pour un montant global de 2,3 millions d'euros. Le tribunal de grande instance de Paris a décidé de surseoir à statuer sur ces demandes dans l'attente d'une décision définitive dans l'instance initiée par la FFR contre l'État, le 17 mai 2013, et ayant pour objet certaines clauses du contrat de concession qu'elle estime illégales. Par un jugement en date du 3 octobre 2014, le tribunal administratif de Paris a rejeté la requête de la FFR, laquelle a fait appel du jugement devant la cour administrative d'appel de Paris. Par ailleurs, la Fédération française de football (FFF) a également assigné CSDF devant le tribunal de grande instance de Paris, le 1^{er} septembre 2015, pour faire prononcer la nullité de la convention de mise à disposition du Stade de France conclue le 3 septembre 2010, et elle invoque un préjudice qu'elle n'a pas encore évalué. Parallèlement, la FFF a assigné l'État devant le tribunal administratif de Paris, le 21 septembre 2015, afin qu'il lui soit fait injonction de résilier le contrat de concession conclu avec CSDF. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ces litiges n'auront pas d'incidence significative sur sa situation financière.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou arbitrale susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

N. Événements postérieurs à la clôture

31. Affectation du résultat 2015

Le Conseil d'administration a arrêté, le 4 février 2016, les états financiers consolidés au 31 décembre 2015. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 avril 2016 un dividende de 1,84 euro par action au titre de cet exercice, qui, compte tenu de l'acompte déjà versé le 12 novembre 2015 (0,57 euro par action), porterait le solde du dividende à distribuer à 1,27 euro par action, lequel serait versé le 28 avril 2016 (avec détachement du coupon le 26 avril 2016).

32. Autres événements postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2015 et la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration, le 4 février 2016, le Groupe n'a pas connu d'autre événement justifiant d'être mentionné en événements postérieurs à la clôture.

O. Autres informations relatives au périmètre de consolidation

Autres règles et méthodes de consolidation

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères font partie des actifs acquis et, à ce titre, sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de la société et convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste « Effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats...) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel, qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19), ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente, qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés, sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont comptabilisés en autres passifs non courants pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées (arrêtées, cédées ou en cours de cession)

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession est considérée comme hautement probable et qu'elle doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur correspondant au prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, relatifs aux actifs détenus en vue de la vente, ne sont pas présentés sur une ligne séparée dès lors qu'ils ne répondent pas à la définition d'activités abandonnées.

Activités abandonnées

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession concernent soit un pôle d'activités ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession, soit une filiale acquise uniquement dans un but de revente.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

Recensement des engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Ils sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

Liste des principales sociétés contrôlées au 31 décembre 2015

IG : intégration globale

	au 31 décembre 2015		au 31 décembre 2014	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. CONCESSIONS				
VINCI Autoroutes	IG	100,00	IG	100,00
Autoroutes du Sud de la France (ASF)	IG	100,00	IG	100,00
Escota	IG	99,29	IG	99,29
Cofiroute	IG	100,00	IG	100,00
Arcour (A19)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Airports	IG	100,00	IG	100,00
ANA (Portugal)	IG	100,00	IG	100,00
SCA – Société concessionnaire de l'aéroport de Pochentong (Cambodge)	IG	70,00	IG	70,00
SCAGO – aéroports du Grand Ouest	IG	85,00	IG	85,00
SEAGI – aéroport de Grenoble Isère	IG	100,00	IG	100,00
SEACA – aéroport de Chambéry	IG	100,00	IG	100,00
SEACFA – aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne	IG	100,00	IG	100,00
SEAQC – aéroport de Quimper-Cornouaille	IG	100,00	IG	100,00
SEAPB – aéroport de Poitiers-Biard	IG	100,00	IG	100,00
Société d'exploitation de l'aéroport de Toulon-Hyères	IG	100,00		
Stades				
Consortium Stade de France	IG	66,67	IG	66,67
Le Mans Stadium	IG	100,00	IG	100,00
London Olympic Stadium	IG	100,00		
Autres concessions et holdings				
Lucitea (Éclairage public de Rouen)	IG	100,00	IG	100,00
Caraibus (Martinique)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Concessions SAS	IG	100,00	IG	100,00
2. CONTRACTING				
VINCI Energies				
VINCI Energies France				
CEF Nord	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Picardie Infra	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nord Industrie	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise Demouselle	IG	100,00	IG	100,00
Imhoff	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Lorraine-Alsace	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
Cigma	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Dauphiné	IG	100,00	IG	100,00
L'Entreprise Électrique	IG	100,00	IG	100,00
Établissements Jean Graniou	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Marseille	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Industrie Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Toulouse	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Polynésie	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Pau	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Bordeaux	IG	100,00	IG	100,00
GT Le Mans	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec IBDL	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Loire-Océan	IG	100,00	IG	100,00
Barillec	IG	99,99	IG	99,99
Cegelec Infra Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Portes de Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Masselin Energie	IG	99,95	IG	99,95
Cegelec Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Saga Entreprise	IG	100,00	IG	100,00
Interact Systemes IDF	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Process Automotive	IG	100,00	IG	100,00

au 31 décembre 2015

au 31 décembre 2014

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
SDEL Infi	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Paris	IG	100,00	IG	100,00
Cigma Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Lefort Francheteau	IG	100,00	IG	100,00
Phibor Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
GTIE Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Saga Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Tertiaire Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00	IG	100,00
Protec Feu	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Space SA	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Azur	IG	100,00	IG	100,00
Novintel	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Centre-Est Télécommunication	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Imoptel	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Telecom	IG	100,00	IG	100,00
Synerail Construction	IG	60,00	IG	60,00
Energilec	IG	100,00	IG	100,00
Opteor IDF Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Arteis	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Misenard	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Elmo	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM IDF	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM Centre-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM Sud-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Maintenance Tertiaire Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM Centre-Est	IG	100,00	IG	100,00
APX Intégration	IG	100,00		
VINCI Energies International Systems				
Cegelec SAS (Power Plant) (France)	IG	100,00	IG	100,00
Jetec Ingenierie (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Oil & Gas (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Mobility (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nucléaire Sud-Est (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec NDT-PSC (France)	IG	100,00	IG	100,00
CG3N (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec CEM (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec NDT-PES (France)	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise d'Électricité et d'Équipement (France)	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Contrôle Commande (France)	IG	100,00	IG	100,00
Fournié Grospaud Synerys (France)	IG	100,00	IG	100,00
Fournié Grospaud Energie (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec SA (Brésil)	IG	100,00	IG	100,00
Orteng Engenharia (Brésil)	IG	100,00		
Cegelec (Maroc)	IG	98,70	IG	98,70
PT Indokomas Buana Perkasa (Indonésie)	IG	99,72	IG	99,72
Mentor IMC Group (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Electrix Pty (Australie)	IG	100,00	IG	100,00
Electrix Ltd (Nouvelle-Zélande)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Energies Europe				
Actemium Controlmatic GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Cegelec GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Networks & Solutions GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Cegelec Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Actemium BEA GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
H&F Industry GmbH (Allemagne)	IG	70,00	IG	70,00
Calanbau Brandschutzanlagen GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00

au 31 décembre 2015

au 31 décembre 2014

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
G+H Isolierung GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Schallschutz GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Isolierungen Leipzig GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Wrede & Niedecken GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
GFA Gesellschaft für Anlagenbau GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Calanbau – GFA Feuerschutz GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Axians GA Netztechnik GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Omexom Frankenluk GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Omexom GA Nord GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Omexom GA Süd GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Omexom Hochspannung GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Kühllager und Industriebau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Innenausbau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Lagrange TWM GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Support Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Facility Management GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Stingl GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Technical Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Facilities GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Fritz & Macziol Software und Computertrieb GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Axians ICT Austria GmbH (Autriche)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Infra Technics NV (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Promatic-B (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Building Services SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Industry NV/SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
AEG Belgium (Belgique)	IG	100,00		
Spark Iberica (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Tecuni (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Plant Solutions Zuid-Oost (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Communication Solutions B.V. (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Atem (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Sotécnica (Portugal)	IG	80,00	IG	80,00
Omexom GA Energo technik s.r.o. (République tchèque)	IG	78,34	IG	78,34
Tiab (Roumanie)	IG	93,70	IG	93,36
VINCI Energies UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Powerteam Electrical Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Networks Limited (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Emil Lundgren Vast AB (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
Axians AB (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Kreiegel + Schaffner AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Grossenbacher AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Micatel AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia				
Eurovia France				
EJL Nord	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Pas-de-Calais	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
EJL Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Valentin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Matériaux Routiers Franciliens	IG	100,00	IG	100,00
Emulithe	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Centre-Loire	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Atlantique	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Carrières de Luché	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Poitou-Charentes-Limousin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Aquitaine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Midi-Pyrénées	IG	100,00	IG	100,00

au 31 décembre 2015

au 31 décembre 2014

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Carrières Kléber Moreau	IG	89,97	IG	89,97
Eurovia Bitumes Sud-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Compagnie Industrielle des Fillers et Chaux	IG	100,00	IG	100,00
Durance Granulats	IG	53,00	IG	53,00
Eurovia Dala	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alpes	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Lorraine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alsace-Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bourgogne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Champagne-Ardenne	IG	100,00	IG	100,00
Caraib Moter (Martinique)	IG	74,50	IG	74,50
Eurovia Belgium (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Unies de Porphyre SA (CUP) (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Management	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Stone	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Europe, Rail et Spécialités				
Cardem	IG	100,00	IG	100,00
Signature SAS	IG	100,00	IG	100,00
SAR – Société d'Applications Routières	IG	100,00	IG	100,00
ETF	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Teerbau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia VBU (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Beton GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Industrie GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Elbekies (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKBB – Sand + Kies Union GmbH Berlin-Brandenburg (Allemagne)	IG	65,40	IG	65,40
Eurovia CS (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kamenolomy CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia SK (Slovaquie)	IG	99,19	IG	99,19
Eurovia Polska (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kruszywa (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Viarom Construct SRL (Roumanie)	IG	96,73	IG	96,36
Eurovia Lietuva (Lituanie)	IG	99,95	IG	99,95
Probisa Vias y Obras (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Amériques – Royaume-Uni				
Construction DJL (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Carmacks Enterprises Ltd (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Carmacks Maintenance Services Ltd (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Blacktop (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Imperial Paving Ltd (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Quebec Construction Inc. (Canada)	IG	100,00		
Hubbard Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Blythe Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Bitumix (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
Productos Bituminosos (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
Ringway Infrastructure Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Infrastructure Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Ringway Hounslow Highways Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Ringway Island Roads (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
J.L. Polynésie (Polynésie)	IG	82,99	IG	82,99
VINCI Construction				
VINCI Construction France				
Bateg	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Industrie	IG	100,00	IG	100,00
Société d'ingénierie et de réalisation de constructions	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Petit	IG	100,00	IG	100,00

au 31 décembre 2015

au 31 décembre 2014

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Lainé Delau	IG	100,00	IG	100,00
Sicra Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Chantiers Modernes Construction	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Travaux Publics et Industriels en Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
GTM TP Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Botte Fondations	IG	100,00	IG	100,00
EMCC	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Île-de-France Hydraulique	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Environnement	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest TP	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Centre	IG	100,00	IG	100,00
GTM Normandie-Centre	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Atlantique BTP	IG	100,00	IG	100,00
Bourdarios	IG	100,00	IG	100,00
GTM Sud-Ouest TPGC	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud-Ouest Hydraulique	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Caroni	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Est BTP	IG	100,00	IG	100,00
Cofex GTM Travaux Spéciaux	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Régions	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
GTM Sud	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Sud	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction International Network				
Sogea-Satom et ses filiales (pays africains)	IG	100,00	IG	100,00
SBTPC - Société Bourbonnaise de Travaux Publics et de Construction (Réunion)	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Réunion	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Mayotte	IG	100,00	IG	100,00
GTM Guadeloupe	IG	100,00	IG	100,00
Getelec TP (Guadeloupe)	IG	100,00	IG	100,00
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,00	IG	100,00
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00	IG	100,00
Warbud (Pologne)	IG	99,74	IG	99,74
SMP CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Prumstav (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
HEB Construction (Nouvelle-Zélande)	IG	100,00		
Soletanche Freyssinet				
Soletanche Bachy France	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy Pieux SAS	IG	100,00	IG	100,00
Birmingham (Canada)	IG	80,63	IG	80,63
Grupo Rodio Kronsa (Espagne)	(*) IG	100,00	MECO	50,00
Nicholson Construction Company Inc (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Group Ltd (Hong Kong)	IG	100,00	IG	100,00
Cimesa (Mexique)	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Polska (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Roger Bullivant (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Zetas (Turquie)	IG	60,00	IG	60,00
Freyssinet France	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet International et Cie	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet de Mexico (Mexique)	IG	79,98	IG	78,98
Freyssinet UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet Menard Saudi Arabia (Arabie Saoudite)	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet Australia (Australie)	IG	100,00	IG	100,00
Menard	IG	100,00	IG	100,00
The Reinforced Earth Cy - RECO (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Nuvia Process (ex-Salvarem)	IG	100,00	IG	100,00

(*) Changement de méthode suite au rachat des minoritaires de Grupo Rodio Kronsa en octobre 2015.

	au 31 décembre 2015		au 31 décembre 2014	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Nuvia Support (ex-Essor)	IG	100,00	IG	100,00
Nuvia Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI plc (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction UK	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Investments Ltd	IG	100,00	IG	100,00
Taylor Woodrow Construction	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose Projets	IG	100,00	IG	100,00
Spiecapag	IG	100,00	IG	100,00
Geocean	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose Services	IG	100,00	IG	100,00
Cofor	IG	95,11	IG	95,01
Geostock	IG	90,00	IG	90,00
VINCI Construction Grands Projets	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction Terrassement	IG	100,00	IG	100,00
Dodin Campenon Bernard	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Immobilier	IG	100,00	IG	100,00

Liste des principales sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2015

MEEA : entreprise associée

MECO : coentreprise

	au 31 décembre 2015		au 31 décembre 2014	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. CONCESSIONS				
VINCI Autoroutes				
Axxès (France)	MEEA	42,93	MEEA	35,46
VINCI Airports				
SEARD - aéroports de Rennes et Dinard (France)	MECO	49,00	MECO	49,00
Kansai Airports (Japon)	MECO	40,00		
Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel SA (Chili)	MECO	40,00		
ADP - Aéroports de Paris (France)	MEEA	8,00	MEEA	8,00
VINCI Highways				
Granvia (Slovaquie)	MECO	50,00	MECO	50,00
Via Gateway Thüringen (Allemagne)	MECO	50,00	MECO	50,00
Via Solutions Thüringen (Allemagne)	MECO	50,00	MECO	50,00
Via Solutions Südwest (Allemagne)	MECO	53,62	MECO	53,62
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage, France)	MECO	33,29	MECO	33,29
Tunnel du Prado Sud (France)	MECO	58,51	MECO	58,51
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport, Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Severn River Crossing (ponts sur la Severn, Royaume-Uni)	MECO	35,00	MECO	35,00
Hounslow Highways Services Ltd (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Island Roads Services Ltd (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Lusoponte (ponts sur le Tage, Portugal)	MECO	37,27	MECO	37,27
NWCC - North West Concession Company (autoroute Moscou - Saint-Petersbourg, Russie)	MECO	50,00	MECO	50,00
WVB East End Partners (pont sur l'Ohio, États-Unis)	MECO	33,33	MECO	33,33
SGTP Highway Bypass (Canada)	MECO	37,50		
United Toll Collection Systems LLC (Russie)	MECO	50,00		
Gefyra (pont de Rion-Antirion, Grèce)	MEEA	57,45	MEEA	57,45

	au 31 décembre 2015		au 31 décembre 2014	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Aegean Motorway (autoroute Maliakos - Kleidi, Grèce)	MEEA	13,75	MEEA	13,75
Olympia Odos (autoroute Elefsina - Corinthe - Patras - Tsakona, Grèce)	MEEA	29,90	MEEA	29,90
Coentunnel (tunnel, Pays-Bas)	MEEA	18,00	MEEA	18,00
Strait Crossing Development Inc (pont de la Confédération, Canada)	MEEA	19,90	MEEA	19,90
MRDC Operations Corporation (Canada)	MEEA	25,00	MEEA	25,00
Two Capitals Highway LLC (Russie)	MEEA	40,00		
Infrastructures ferroviaires				
LISEA (France)	MECO	33,40	MECO	33,40
Locorail (concessions ferroviaires Liefkenshoek, Belgique)	MECO	25,00	MECO	25,00
Rhôneexpress (France)	MECO	35,20	MECO	35,20
Synerail (France)	MECO	30,00	MECO	30,00
Stades				
Stade Bordeaux Atlantique (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Nice Eco Stadium (France)	MEEA	50,00	MEEA	50,00
Autres concessions et holdings				
Barnéo (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Infra Foch TopCo Groupe (holding d'Indigo, ex-VINCI Park)	MEEA	24,61	MEEA	24,67
2. CONTRACTING				
VINCI Energies				
VINCI Energies France				
Evesa (France)	MECO	26,00	MECO	26,00
Ceritex (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Synerail Exploitation (France)	MEEA	40,00	MEEA	40,00
Eurovia				
Eurovia Délégations France				
Carrières Roy	MECO	50,00	MECO	50,00
GBA (Granulats de Bourgogne Auvergne)	MEEA	30,00	MEEA	30,00
GDFC (Granulats de Franche-Comté)	MEEA	40,00	MEEA	40,00
Bremanger Quarry (Norvège)	MEEA	23,00	MEEA	23,00
Eurovia Amériques - Royaume-Uni				
South West Highways (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Ringway Jacobs Ltd (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Bear Scotland Ltd (Royaume-Uni)	MECO	37,50	MECO	37,50
VINCI Construction				
Soletanche Freyssinet				
Soletanche Bachy Cimas SA (Colombie)	MECO	50,00	MECO	50,00
VINCI Construction Grands Projets				
QDVC (Qatar)	MECO	49,00	MECO	49,00
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)				
	MEEA	12,11	MEEA	12,11
Holding				
Constructora Concreto SA (Colombie)	MEEA	20,00		

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note A.3 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe VINCI a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés. Ces estimations portent notamment sur :

- les contrats de construction : le groupe VINCI comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans les notes A.3 et G.15 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par les sociétés du Groupe pour ces estimations et revu les calculs effectués ;
- les tests de dépréciation des actifs non financiers : le groupe VINCI procède, au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes E.9 et H.16.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes
Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 8 février 2016

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Jay Nirsimloo

Philippe Bourhis

Alain Pons

Marc de Villartay

Comptes sociaux

Sommaire comptes sociaux

Compte de résultat	304
Bilan	305
Tableau des flux de trésorerie	306

Annexe aux comptes sociaux

A. Faits marquants de l'exercice **307**

1. Opérations de financement	307
2. Actions autodétenues	307
3. Portefeuille titres	307

B. Notes relatives au bilan **307**

1. Immobilisations incorporelles et corporelles	307
2. Immobilisations financières	308
3. Actions propres	309
4. Charges à répartir	310
5. Capitaux propres	310
6. Autres fonds propres	311
7. Provisions	311
8. (Excédent)/Endettement financier net	312
9. Valeur de marché des produits dérivés	312
10. État des créances et des dettes	313
11. Charges à payer incluses dans les postes du bilan	314
12. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	314

C. Notes relatives au compte de résultat **314**

13. Résultat financier	314
14. Résultat exceptionnel	314
15. Impôts sur les bénéfices	314
16. Entreprises liées	315
17. Engagements donnés hors bilan	315
18. Rémunérations et effectifs	316

D. Événements postérieurs à la clôture **316**

Affectation du résultat 2015	316
------------------------------	-----

E. Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2015 **317**

Résultats financiers des cinq derniers exercices **318**

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2015	2014
Chiffre d'affaires		12	13
Reprises sur provisions et transferts de charges		2	9
Autres produits d'exploitation		119	107
Produits d'exploitation		133	130
Autres achats et charges externes		(56)	(62)
Impôts et taxes		(6)	(8)
Salaires et charges sociales		(42)	(40)
Dotations aux amortissements		(5)	(4)
Dotations aux provisions		(1)	(1)
Autres charges d'exploitation		(1)	(1)
Charges d'exploitation		(111)	(117)
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun		-	-
Résultat d'exploitation		22	13
Produits de participations		6 876	2 573
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		51	53
Autres intérêts et produits assimilés		132	138
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et actions propres		2	4
Différences positives de change		45	10
Reprises sur provisions et transferts de charges		93	92
Produits financiers		7 199	2 870
Charges liées à des participations		-	-
Intérêts et charges assimilés		(116)	(125)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et actions propres		(119)	(121)
Différences négatives de change		(44)	(10)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(49)	(67)
Charges financières		(328)	(322)
Résultat financier	13	6 871	2 548
Résultat courant		6 893	2 561
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		1	132
Reprises sur provisions et transferts de charges		2	2
Produits exceptionnels		3	134
Sur opérations de gestion		-	(1)
Sur opérations en capital		(1)	(17)
Dotations aux amortissements et provisions		(3)	(1)
Charges exceptionnelles		(4)	(19)
Résultat exceptionnel	14	(1)	115
Impôt sur les bénéfices	15	234	116
Résultat net		7 126	2 792

Bilan

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	1	-	1
Immobilisations corporelles	1	4	4
Immobilisations financières	2	29 629	24 674
Actions propres	3	1 289	1 327
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4	16	22
Total de l'actif immobilisé		30 938	26 028
Clients et comptes rattachés		71	101
Autres créances		371	302
Actions propres	3	245	225
Autres valeurs mobilières de placement	8	270	626
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	8	1 701	1 082
Disponibilités	8	1 669	2 165
Charges constatées d'avance	10	1	2
Total de l'actif circulant		4 328	4 503
Écarts de conversion actif		72	12
Total de l'actif		35 338	30 543

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capital	5	1 471	1 475
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5	9 148	8 737
Réserve légale		151	150
Autres réserves		46	46
Report à nouveau		9 767	8 798
Résultat de l'exercice		7 126	2 792
Acomptes sur dividendes		(317)	(554)
Capitaux propres	5	27 392	21 444
Autres fonds propres	6	-	500
Provisions pour risques	7	127	164
Dettes financières	8	7 424	8 188
Autres dettes		355	237
Produits constatés d'avance	10	2	3
Total des dettes		7 781	8 428
Écarts de conversion passif		39	7
Total du passif		35 338	30 543

Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Opérations d'exploitation		
Excédent brut d'exploitation	26	15
Opérations financières et exceptionnelles	6 919	2 605
Impôts	231	115
Capacité d'autofinancement	7 176	2 735
Variation nette du besoin en fonds de roulement	85	(118)
Total (I)	7 261	2 617
Opérations d'investissement		
Investissements d'exploitation	(1)	(1)
Cessions d'immobilisations	1	1
Investissements d'exploitation nets	-	-
Investissements financiers	(423)	(34)
Cessions de titres	-	130
Investissements financiers nets	(423)	96
Variations des autres immobilisations financières et des actions propres	(686)	(812)
Total (II)	(1 109)	(716)
Opérations de financement		
Augmentations de capital	437	450
Diminution des autres fonds propres	(500)	
Dividendes distribués	(674)	(682)
Acomptes sur dividendes	(316)	(554)
Total (III)	(1 053)	(786)
Total des flux de l'exercice (I + II + III)	5 099	1 115
Excédent/(Endettement) financier net au 1^{er} janvier	357	(758)
Excédent/(Endettement) financier net au 31 décembre	5 456	357

Annexe aux comptes sociaux

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Toutefois, par dérogation au plan comptable général et pour améliorer la présentation des comptes, VINCI présente les variations de provisions se rapportant au résultat d'une opération donnée sur la même ligne du compte de résultat que celle-ci selon sa nature : exploitation, financier, exceptionnel ou impôt.

A. Faits marquants de l'exercice

1. Opérations de financement

VINCI a remboursé deux emprunts obligataires d'une maturité de deux ans pour un montant total de 450 millions d'euros, à leurs échéances de février et mars 2015.

Par ailleurs, au cours du premier trimestre, VINCI a racheté 490 titres de l'emprunt subordonné à durée de vie indéterminée émis en février 2006 d'une valeur nominale de 24,5 millions d'euros. En novembre 2015, VINCI a exercé son option de rachat au pair de l'émission et ainsi racheté le solde des titres restant pour leur valeur nominale, soit 475,5 millions d'euros.

Enfin, VINCI a exercé sa première option d'extension d'un an de l'échéance de sa ligne de crédit syndiquée d'un montant de 3 830 millions d'euros. Cette demande ayant été acceptée par le pool bancaire, la nouvelle échéance est désormais fixée au 14 mai 2020.

2. Actions autodétenues

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, VINCI a acquis, au cours de l'exercice 2015, 12 782 264 titres pour un montant de 687 millions d'euros, à un prix moyen de rachat de 53,72 euros.

Le 17 décembre 2015, VINCI a procédé à l'annulation de 12 millions de titres autodétenus acquis au prix de 625 millions d'euros.

La valeur brute au bilan des actions autodétenues est ainsi passée de 1 560 millions d'euros au 31 décembre 2014 à 1 534 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, l'autodétention portait sur 34 195 347 actions (soit 5,81 % du capital). Ces actions sont soit affectées à la couverture des plans d'attribution d'incitation à long terme et d'abondement des plans d'actionnariat salarié à l'international, soit destinées à être apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externes, ou cédées, ou annulées.

3. Portefeuille titres

VINCI a augmenté le capital de ses filiales VINCI Construction de 350 millions d'euros et VINCI Colombie de 70 millions d'euros en vue de l'acquisition de 20 % de la société colombienne Constructora Concreto.

B. Notes relatives au bilan

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Règles et méthodes comptables

Les logiciels inscrits dans la rubrique « concessions, brevets, licences » sont amortis, sauf cas particuliers, sur deux ou trois ans de manière linéaire.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, y compris les frais liés à l'acquisition et à la mise en place de l'immobilisation. La Société applique les dispositions de l'avis n° 2004-06 du Conseil national de la comptabilité, relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations concernées :

Constructions	10 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Valeurs brutes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	31/12/2015
Concessions, brevets, licences	8	-	-	8
Total immobilisations incorporelles	8	-	-	8
Terrains	3	-	-	3
Constructions	2	-	-	2
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours	7	-	-	7
Total immobilisations corporelles	11	-	-	12

Les immobilisations corporelles sont essentiellement utilisées pour les besoins de l'exploitation de VINCI ou de ses filiales. Certains immeubles peuvent toutefois faire l'objet de location à des tiers.

Amortissements et dépréciations

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Concessions, brevets, licences	8	-	-	8
Total immobilisations incorporelles	8	-	-	8
Constructions	2	-	-	2
Autres immobilisations corporelles	6	-	-	6
Total immobilisations corporelles	8	-	-	8

2. Immobilisations financières

Règles et méthodes comptables

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Conformément au règlement CRC 2004-06 relatif à la définition et la comptabilisation des actifs, VINCI intègre dans la valeur de ses titres les frais liés à leur acquisition. Si le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision pour dépréciation à caractère exceptionnel est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée en fonction des perspectives de cash-flows des sociétés concernées.

Les plus ou moins-values dégagées en cas de cession de titres de participation sont enregistrées en résultat exceptionnel.

Valeurs brutes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Apports	31/12/2015
Titres de participation	20 033	422	(1)	-	20 454
Créances rattachées à des participations	4 680	4 538	(4)	-	9 214
Autres titres immobilisés	5	-	-	-	5
Autres immobilisations financières	9	-	(5)	-	4
Total	24 727	4 960	(10)	-	29 677

Les principaux mouvements de titres de participation effectués dans l'exercice sont décrits dans la note A.3 : Faits marquants de l'exercice – Portefeuille titres.

L'augmentation des créances rattachées à des participations concerne essentiellement des prêts consentis par VINCI SA à VINCI Autoroutes, ASF Holding et ASF.

Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Titres de participation	35	1	-	36
Créances rattachées à des participations	11	-	(4)	6
Autres titres immobilisés	4	-	-	4
Autres immobilisations financières	3	-	-	3
Total	53	1	(4)	49

3. Actions propres

Règles et méthodes comptables

Les actions autodétenues affectées à la couverture de plans d'options d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions de performance sont enregistrées en « valeurs mobilières de placement ».

Conformément au règlement CRC 2008-15, une provision pour risque à caractère financier est constituée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires lorsqu'une charge devient probable.

Les actions autodétenues non affectées à la couverture de plans sont enregistrées en « autres immobilisations financières » à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation d'actif à caractère financier est constituée si le cours de Bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût unitaire de ces titres. En revanche, les titres destinés à être annulés ne sont pas dépréciés.

Dans le cas où des plans feraient l'objet d'une couverture par le biais d'options d'achat d'actions (calls), les primes payées seraient enregistrées en « valeurs mobilières de placement » lorsque ces options couvrent des plans d'options d'achat d'actions ou des plans d'attribution d'actions de performance et en « autres immobilisations financières » lorsque ces options couvrent des plans d'options de souscription d'actions.

Dans les deux cas, une provision est constituée lorsqu'une charge devient probable. Les charges et produits associés aux actions autodétenues (provisions, plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'actions autodétenues) sont comptabilisés en « résultat financier ».

Opérations réalisées dans le cadre des programmes de rachat d'actions 2014/2015 et 2015/2016 :

Valeurs brutes

	Situation au 31/12/2014		Augmentations : rachats		Diminutions : cessions et transferts		Réallocations : virements de compte à compte		Situation au 31/12/2015	
	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€
Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange	43,97	1 282							43,97	1 282
Actions rachetées en vue de leur annulation	44,47	45			52,11	(625)	52,79	587	52,11	7
Sous-total autodétention directe		1 327				(625)		587		1 289
Compte de liquidité										
Sous-total immobilisations financières		1 327				(625)		587		1 289
Actions destinées à être transférées aux bénéficiaires de plans d'actions de performance et d'actionnariat salarié	42,82	234	53,72	687	39,78	(88)	52,79	(587)	49,97	245
Sous-total actif circulant		234		687		(86)		(587)		245
Total opérations au comptant sur actions VINCI		1 560		687		(713)		-		1 534

Au cours de l'exercice 2015 :

VINCI a acquis 12 782 264 actions sur le marché pour un total de 687 millions d'euros, à un prix moyen de 53,72 euros par action.

2 201 299 actions autodétenues ont été utilisées comme suit :

- 1 913 455 actions ont été définitivement attribuées le 15 avril 2015 aux bénéficiaires du plan d'attribution d'actions de performance décidé par le Conseil d'administration du 16 avril 2013. Ces attributions d'actions ont généré une charge de 76 millions d'euros, couverte par une reprise de provision de même montant dotée à ce titre précédemment.
- 287 844 actions ont été transférées aux bénéficiaires d'autres opérations d'actionnariat salarié, notamment au titre du plan Castor International 2012. Ces transferts d'actions ont généré une charge de 11 millions d'euros, couverte par une reprise de provision de même montant dotée à ce titre précédemment.

Dépréciations

(en millions d'euros)	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Actions propres (classées en actif immobilisé)				-
Actions propres (classées en actif circulant)	8	-	(8)	-
Total	8	-	(8)	-

Les provisions constituées antérieurement, d'un montant de 8 millions d'euros, pour dépréciation des actions propres affectées à la couverture de plans d'action de performance ont été entièrement reprises dans l'exercice.

Nombre d'actions autodétenues

	Situation au 31/12/2014	Augmentations : rachats	Diminutions : cessions et transferts	Réallocations : virements de compte à compte	Situation au 31/12/2015
Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange	29 162 955	-		-	29 162 955
Actions rachetées en vue de leur annulation	1 000 000		(12 000 000)	11 125 493	125 493
Sous-total autodétention directe	30 162 955	-	(12 000 000)	11 125 493	29 288 448
Compte de liquidité					
Sous-total immobilisations financières	30 162 955	-	(12 000 000)	11 125 493	29 288 448
Actions destinées à être transférées aux bénéficiaires de plans d'actions de performance et d'actionnariat salarié	5 451 427	12 782 264	(2 201 299)	(11 125 493)	4 906 899
Sous-total actif circulant	5 451 427	12 782 264	(2 201 299)	(11 125 493)	4 906 899
Total opérations au comptant sur actions VINCI	35 614 382	12 782 264	(14 201 299)	-	34 195 347

Au 31 décembre 2015, VINCI détenait directement 34 195 347 de ses propres actions (soit 5,81 % du capital) pour un montant global de 1 534 millions d'euros.

4 906 899 actions (245 millions d'euros) étaient affectées à la couverture des plans d'incitation à long terme et des opérations d'actionnariat salarié ; 29 162 955 actions (1 282 millions d'euros) étaient destinées à être apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externes ou cédées et 125 493 actions (7 millions d'euros) étaient destinées à être annulées.

4. Charges à répartir

(en millions d'euros)	31/12/2014	Nouvelles charges à répartir	Amortissement	31/12/2015
Charges à répartir	22	-	(6)	16

Les charges à répartir au 31 décembre 2015 comprennent les soldes des frais d'émission et primes de remboursement des émissions obligataires effectuées.

5. Capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves et provisions réglementées	Résultat	Total
Capitaux propres au 31/12/2014	1 475	8 737	8 439	2 792	21 444
Affectation du résultat de l'exercice 2014 et dividendes distribués			2 118	(2 792)	(674)
Acompte sur dividendes 2015			(316)		(316)
Augmentations de capital	26	411			437
Réduction du capital	(30)		(595)		(625)
Résultat de l'exercice 2015				7 118	7 118
Provisions réglementées					
Capitaux propres au 31/12/2015	1 471	9 148	9 646	7 118	27 384

Le capital social de VINCI au 31 décembre 2015 s'élève à 1 471 millions d'euros. Il est composé de 588 453 075 actions de 2,50 euros nominal.

Les actions confèrent les mêmes droits à chacun des porteurs d'actions.

Les dividendes distribués en 2015 se sont élevés à 990 millions d'euros, correspondant au solde du dividende versé au titre de l'exercice 2014 pour 674 millions d'euros (1,22 euro par action) et à l'acompte sur le dividende 2015 pour 316 millions d'euros (0,57 euro par action).

Les augmentations de capital réalisées dans l'exercice (437 millions d'euros) résultent des souscriptions aux plans d'épargne Groupe pour près de 310 millions d'euros et des levées d'options de souscription pour 127 millions d'euros.

D'autre part, VINCI a procédé à l'annulation de 12 millions de titres autodétenus, le 17 décembre 2015, pour une valeur d'achat de 625 millions d'euros.

VINCI dispose de réserves (primes d'émission, de fusion ou d'apport, réserves autres que la réserve légale) d'un montant supérieur à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'il possède directement ou indirectement au 31 décembre 2015.

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes et autres réserves	Total
Souscriptions des salariés du Groupe au plan d'épargne Groupe	7 070 056	18	292	310
Exercices d'options de souscription d'actions	3 284 382	8	119	127
Réduction de capital	(12 000 000)	(30)	(595)	(625)
Total	(1 645 562)	(4)	(184)	(188)

6. Autres fonds propres

VINCI avait émis, le 13 février 2006, un emprunt subordonné à durée de vie indéterminée d'un montant de 500 millions d'euros.

Émis au prix de 98,831 %, cet emprunt offrait un coupon fixe optionnel de 6,25 % (31 millions d'euros), payable annuellement.

Ce coupon n'était dû que dans la mesure où un dividende était versé par VINCI à ses actionnaires ou si la Société procédait à des rachats d'actions au cours de l'exercice de référence.

Disposant d'une option de rachat au pair de l'émission, VINCI l'a exercée en novembre 2015 tel que décrit dans la note A.1 : Faits marquants de l'exercice.

7. Provisions

Règles et méthodes comptables

Les engagements de la Société portant sur des retraites complémentaires dont bénéficient certains salariés ou mandataires sociaux font l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan pour la partie de ces engagements concernant les bénéficiaires retraités et d'un engagement donné hors bilan pour la partie concernant les bénéficiaires en activité.

Les engagements de retraites (indemnités de fin de carrière et régimes de retraite complémentaire) sont évalués, pour chaque régime existant, selon la méthode actuarielle prospective (méthode dite des unités de crédit projetées) sur la base d'évaluations externes effectuées lors de chaque clôture annuelle.

Les autres provisions sont destinées à couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date de clôture. Elles ont un caractère estimatif quant à leur montant ou à leur échéance d'utilisation.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	Dotations	Reprises		31/12/2015
			Utilisations	Sans objet	
Engagements de retraites et assimilés	28	1	(2)		27
Risques sur filiales	4			(1)	3
Autres provisions	132	40	(74)	(1)	97
Total	164	41	(76)	(2)	127

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés concernent exclusivement des bénéficiaires retraités.

Le montant des engagements de retraite est calculé sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation	2,1 %	2,3 %
Taux d'inflation	1,8 %	1,8 %
Taux de revalorisation des salaires	1,8 % - 4,0 %	1,8 % - 4,0 %
Taux de revalorisation des rentes	0,8 % - 1,8 %	1,0 % - 1,8 %

Les autres provisions couvrent notamment l'obligation pour VINCI de livrer des actions dans le cadre du plan d'incitation à long terme d'actions de performance décidé par le Conseil d'administration du 15 avril 2014 et du plan d'incitation à long terme décidé par le Conseil d'administration du 14 avril 2015. Les provisions dotées à ce titre en 2015, pour respectivement 14 millions d'euros et 13 millions d'euros, tiennent compte de la probabilité estimée au 31 décembre 2015 d'attribution définitive de ces actions.

8. (Excédent)/Endettement financier net

Règles et méthodes comptables

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont éventuellement dépréciées en fin d'exercice lorsque celui-ci est supérieur à la dernière valeur liquidative.

Les emprunts (obligataires, bancaires, intra-groupe) sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur nominale. Les frais d'émission attachés sont enregistrés en « charges à répartir », les primes de remboursement sont enregistrées à l'actif et les primes d'émission en « produits constatés d'avance ». Ces trois éléments sont amortis sur la durée de l'emprunt.

Les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale. En cas de risque de non-recouvrement, une provision pour dépréciation est constatée.

(en millions d'euros)	2015	2014
Emprunts obligataires	2 918	3 374
Emprunts auprès d'établissements de crédit	-	-
Intérêts courus sur emprunts obligataires	61	66
Dettes financières à long terme	2 979	3 440
Emprunts auprès des établissements de crédit et découverts bancaires	3	1
Autres emprunts et dettes financières divers	951	1 000
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	3 459	3 748
Dettes financières à court terme	4 413	4 749
Total dettes financières	7 392	8 189
Créances rattachées à des participations et prêts	(9 207)	(4 669)
OPCVM contrat de liquidité	-	(5)
Valeurs mobilières de placement	(270)	(625)
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	(1 701)	(1 082)
Disponibilités	(1 670)	(2 163)
Trésorerie court terme	(3 641)	(3 875)
(Excédent)/Endettement financier net	(5 456)	(357)

La position financière de VINCI est passée d'un excédent financier net de 357 millions d'euros au 31 décembre 2014 à un excédent net de 5 456 millions d'euros au 31 décembre 2015.

La diminution des dettes financières à long terme résulte du remboursement en 2015 de deux emprunts obligataires d'une maturité de deux ans pour un montant total de 450 millions d'euros (voir partie A : Faits marquants de l'exercice). Elles incluent les écarts de conversion associés.

Les comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées figurant à l'actif et au passif du bilan représentent le solde des mouvements de trésorerie effectués entre les filiales et le holding dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de certificats de dépôt et d'OPCVM monétaires de maturité généralement inférieure à trois mois, et dont la valeur au bilan est proche de leur valeur liquidative.

9. Valeur de marché des produits dérivés

Règles et méthodes comptables

Les instruments financiers à terme et les produits dérivés font l'objet d'une évaluation à la clôture de l'exercice. Une provision pour risques est dotée en compte de résultat en cas de perte latente uniquement si les instruments ne sont pas qualifiés de couverture.

VINCI a recours à des produits dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché sur sa dette financière.

VINCI a également recours à ces instruments pour assurer les besoins de couverture de ses filiales.

Au 31 décembre 2015, les valeurs de marché de ces produits dérivés se décomposaient de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Valeur de marché	Notionnel
Instruments de taux		
- Swaps de taux	192	3 210
- FRA (acheteurs)	(1)	900
- FRA (vendeurs)	1	900
Instruments de change		
- Ventes à terme	-	-
- Cross currency swaps	35	244

10. État des créances et des dettes

Règles et méthodes comptables

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de non-recouvrement.

Les dettes et créances libellées en devises sont valorisées au cours de clôture de l'exercice ou à celui de la couverture de change qui leur est affectée. Les différences résultant de cette conversion sont portées au bilan dans la rubrique « écarts de conversion ». Les pertes latentes sont couvertes par des provisions pour risques (sauf dispositions particulières prévues par le plan comptable).

Créances au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut	Dont	
		< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	9 214	21	9 193
Prêts et autres immobilisations financières	1	1	
Actif immobilisé	9 215	22	9 193
Créances clients et comptes rattachés	71	71	
Autres débiteurs	439	439	
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	1 701	1 701	
Charges constatées d'avance	2	2	
Actif circulant	2 213	2 213	-
Total	11 428	2 235	9 193

Provisions sur créances

Les provisions sur les postes d'actif circulant ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Clients	1	-	-	1
Autres débiteurs	68	-	-	68
Total	69	-	-	69

Dettes au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut	Dont		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	3 013	62	2 951	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3	3		
Emprunts et dettes financières divers	948	948		
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	3 459	3 459		
Dettes financières	7 423	4 472	2 951	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19	19		
Dettes fiscales et sociales	111	111		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	231	231		
Produits constatés d'avance	2	2		
Autres dettes	363	363	-	-
Total	7 786	4 835	2 951	-

Conformément aux dispositions de la loi de modernisation de l'économie et de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, le tableau ci-dessous décompose, par date d'échéance, la dette de VINCI à l'égard de ses fournisseurs :

Échéancier dettes fournisseurs au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Inférieur à 30 jours	3	2
Entre 30 et 60 jours	1	2
Total	4	4

11. Charges à payer incluses dans les postes du bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dettes financières		
Intérêts courus sur emprunts obligataires	62	66
Autres dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14	15
Autres dettes fiscales et sociales	14	11
Autres dettes	1	1

12. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations	16	21
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	55	86
Autres	4	4
Disponibilités	36	34

C. Notes relatives au compte de résultat

13. Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Produits perçus des participations	6 876	2 573
Frais financiers nets	(7)	(24)
Résultat de change	1	-
Provisions financières et divers	1	(1)
Résultat financier	6 871	2 548

Les produits perçus des participations correspondent aux dividendes reçus des filiales.

Le poste « Provisions financières et divers » comprend principalement, en 2015 comme en 2014, les résultats associés aux opérations réalisées sur les actions autodétenues.

14. Résultat exceptionnel

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Résultat sur opérations en capital		
- Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	1
- Cessions/apports de titres	-	114
Résultat sur opérations de gestion	-	(1)
Provisions exceptionnelles	(1)	1
Résultat exceptionnel	(1)	115

15. Impôts sur les bénéfices

Règles et méthodes comptables

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale conclue entre VINCI SA et ses filiales membres du groupe fiscal, les économies d'impôt réalisées par le groupe fiscal liées aux déficits de certaines filiales sont prises en compte par la société mère comme un produit de l'exercice.

Les dotations et reprises de provisions pour impôts sur les bénéfices sont enregistrées dans cette rubrique.

La rubrique « Impôts sur les bénéfices » enregistre les produits reçus et les charges dues au titre de l'intégration fiscale dont VINCI est la société intégrante.

Il ressort un produit net de 234 millions d'euros en 2015 contre un produit net de 116 millions d'euros en 2014.
 Au titre de l'exercice 2015, les produits d'impôts perçus des filiales membres du groupe fiscal s'élevèrent à 908 millions d'euros (678 millions d'euros en 2014) et la charge d'impôt due par le groupe fiscal VINCI s'établit à 644 millions d'euros (523 millions d'euros en 2014).
 Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice) comptabilisé au titre de l'exercice 2015 dans les comptes de VINCI SA n'est pas significatif.

16. Entreprises liées

16.1 Bilan

Les positions au bilan 31 décembre 2015 relatives aux entreprises liées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

Actif	
Actif immobilisé	
Titres de participations	20 419
Créances rattachées à des participations	9 208
Actif circulant	
Créances clients et comptes rattachés	70
Autres débiteurs	371
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	1 701
Passif	
Emprunts et dettes financières divers	-
Autres dettes liées à des participations	-
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	3 459
Dettes d'exploitation	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2
Autres dettes	231

16.2 Compte de résultat

Les transactions enregistrées en 2015 avec les entreprises liées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

Produits financiers	6 998
Comptes courants de trésorerie	72
Prêts aux filiales	50
Dividendes (y compris résultats de sociétés en nom collectif)	6 876
Charges financières	15
Comptes courants de trésorerie	15

17. Engagements donnés hors bilan

(en millions d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
Avals, cautions et garanties	151	217
Engagements de retraite	32	31
Garanties solidaires d'associés dans les sociétés de personnes	-	-
Total	183	248

La ligne « avals, cautions et garanties » concerne, pour l'essentiel, les garanties données par VINCI, pour le compte de certaines de ses filiales, en faveur d'établissements financiers ou directement auprès de clients de ces filiales.

Les engagements de retraite regroupent les indemnités de fin de carrière des personnels de VINCI et les engagements de retraite complémentaire dont bénéficient certains salariés ou mandataires sociaux en activité.

18. Rémunérations et effectifs

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations comptabilisées, y compris charges sociales, relatives aux membres des organes de direction du Groupe, pour la part supportée par VINCI en 2015, s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Comité Exécutif	Administrateurs non membres du comité Exécutif
Rémunérations	8 858	330
Jetons de présence	-	1 040

Les engagements de retraite concernant les membres des organes de direction, correspondant aux droits qui leur sont acquis au 31 décembre 2015, s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Comité Exécutif	Administrateurs non membres du comité Exécutif
Engagements de retraite	27 531	8 335

Les membres des organes de direction bénéficient également de plans d'options de souscription et de plans d'attribution d'actions de performance.

Effectifs moyens de la Société

Les effectifs moyens de la Société sont passés de 226 personnes en 2014 (dont 171 ingénieurs et cadres) à 233 personnes (dont 178 ingénieurs et cadres) en 2015. À ces chiffres, il convient d'ajouter un effectif moyen de 15 salariés mis à la disposition de VINCI par des filiales ou des prestataires en 2015, contre 13 en 2014 (dont 9 ingénieurs et cadres en 2015, comme en 2014).

Compte personnel de formation (CPF)

En application de l'avis 2004 F relatif à la comptabilisation du droit individuel à la formation, VINCI n'a provisionné aucun montant à ce titre dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

À compter du 1^{er} janvier 2015, la gestion du CPF a été confiée à un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

D. Événements postérieurs à la clôture

Affectation du résultat 2015

Le Conseil d'administration a arrêté, le 4 février 2016, les états financiers au 31 décembre 2015. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira le 19 avril 2016. Il lui sera proposé la distribution d'un dividende de 1,84 euro par action au titre de l'exercice 2015 qui, compte tenu de l'acompte déjà versé en novembre 2015 (0,57 euro par action) porte le solde du dividende restant à verser à 1,27 euro par action, soit un montant de l'ordre de 704 millions d'euros sur la base du nombre d'actions donnant droit à dividende à la date du Conseil d'arrêté des comptes du 4 février 2016.

E. Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2015

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales.

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par VINCI	Montant des cautions et avals donnés par VINCI	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice ou perte de dernier exercice	Dividendes encaissés par VINCI
				Brute	Nette					
A – Renseignements détaillés par entité										
1 – Filiales (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a – Valeurs françaises										
VINCI Concessions	4 306 926	2 246 178	100,00 %	6 535 932	6 535 932	1 060 281			2 576 706	2 814 884
VINCI Energies	123 063	1 103 631	99,34 %	1 041 348	1 041 348	40 607		248 887	247 872	427 876
Eurovia	366 400	342 191	100,00 %	1 034 160	1 034 160				142 754	391 132
VINCI Construction	162 806	910 966	100,00 %	1 313 265	1 313 265			10 421	457 130	899 349
VINCI Immobilier	39 600	(13 727)	100,00 %	111 398	111 398	102 464		45 912	41 222	89 447
SOC 55	32 015	(1 767)	100,00 %	32 015	32 010	1 627			116	
Gecom	20 000	7 353	100,00 %	19 998	19 998	16 188			26 597	30 000
Ornem	6 000	2 454	100,00 %	24 462	8 453				26	
SNEL	2 622	5 694	99,98 %	2 742	2 742				1 860	
VINCI Colombie	70 000	0	100,00 %	70 000	70 000	10 887			(913)	
VINCI Assurances	38	144	99,44 %	38	38			10 405	2 182	1 740
b – Valeurs étrangères										
VINCI Finance International	4 288 700	26 304	100,00 %	4 288 700	4 288 700				92 020	
2 – Participations (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a – Valeurs françaises										
VINCI Autoroutes	5 237 534	5 023 592	45,91 %	5 908 534	5 908 534			12 551	4 199 780	2 218 361
b – Valeurs étrangères										
B – Renseignements non détaillés par entité										
1 – Filiales non reprises au paragraphe A (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a – Filiales françaises (non détaillé)				46 193	38 597					
b – Filiales étrangères (non détaillé)				2 795						
2 – Participations non reprises au paragraphe A (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a – Dans des sociétés françaises (non détaillé)				1 708	133					
b – Dans des sociétés étrangères (non détaillé)				13 972	13 759					

N.B. : pour les filiales et participations étrangères, les chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis aux taux de clôture.

En application de l'article C. Com. R. 123-197-2° : regroupement des informations pour les titres représentant moins de 1 % du capital de la société VINCI.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2011	2012	2013	2014	2015
I – Capital en fin d'exercice					
a – Capital social (en milliers d'euros)	1 413 192	1 443 368	1 504 245	1 475 247	1 471 132
b – Nombre d'actions ordinaires existantes ⁽¹⁾	565 276 672	577 347 352	601 697 972	590 098 637	588 453 075
II – Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)					
a – Chiffre d'affaires hors taxes	12 657	11 783	12 393	13 336	12 335
b – Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	3 011 047	280 593	763 574	2 878 154	7 306 132
c – Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾	(119 677)	(92 682)	42 360	(116 472)	(226 236)
d – Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	2 997 454	255 882	1 060 238	2 792 406	7 118 575
e – Résultat distribué au titre de l'exercice	949 718	948 888	988 980	1 228 454	1 020 683 ⁽³⁾⁽⁴⁾
III – Résultat par action⁽⁵⁾ (en euros)					
a – Résultat après impôts et participation des salariés avant amortissements et provisions	5,5	0,7	1,2	4,7	12,0
b – Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5,3	0,4	1,8	4,7	12,0
c – Dividende net attribué à chaque action	1,77	1,77	1,77	2,22	1,84
IV – Personnel					
a – Effectif moyen de l'exercice	189	213	214	226	233
b – Masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	18 562	21 734	20 371	25 775	25 709
c – Sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	8 169	9 542	9 752	10 928	12 189

(1) Il n'existe pas d'action à dividende prioritaire sur la période considérée.

(2) Produits d'impôt reçus des filiales dans le cadre de l'intégration fiscale diminués de la charge d'impôt de VINCI.

(3) Calculé sur la base du nombre d'actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2015 ayant donné droit à l'acompte sur dividende et/ou donnant droit au dividende à la date du Conseil d'arrêté des comptes, soit le 4 février 2016.

(4) Proposition faite à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 19 avril 2016.

(5) Calculé sur la base des actions existantes au 31 décembre 2015.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VINCI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note B.2 « Immobilisations financières » de l'annexe présentant les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, votre Société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 8 février 2016
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Jay Nirsimloo

Philippe Bourhis

Alain Pons

Marc de Villartay

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de mission d'assistance par la société YTSEuropaconsultants

Personne concernée : Monsieur Yves-Thibault de Silguy, gérant et associé unique de la société YTSEuropaconsultants et vice-président administrateur référent de VINCI.

La société VINCI a conclu, en date du 5 février 2014, avec la société YTSEuropaconsultants, société à responsabilité limitée à associé unique, une convention de mission d'assistance aux termes de laquelle Monsieur de Silguy assiste le président-directeur général dans ses missions de représentation du groupe VINCI, vis-à-vis notamment des représentants des autorités publiques françaises ou étrangères, des grands clients ou actionnaires actuels ou potentiels, français ou étrangers, et des actionnaires individuels, à l'occasion de rencontres périodiques organisées à cet effet par la Société.

Cette convention, conclue pour une durée de quatre années, avec la faculté pour le Conseil d'administration d'y mettre fin à l'expiration de chaque année du mandat d'administrateur de Monsieur de Silguy, est applicable depuis son approbation par l'assemblée générale des actionnaires le 15 avril 2014.

La rémunération de ces différentes missions est fixée à un montant forfaitaire et non révisable de 27 500 euros hors taxes par mois.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration le 5 février 2014 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires le 15 avril 2014.

Sur avis du comité d'Audit, qui s'est assuré de la cohérence de la rémunération versée avec la réalité des prestations effectuées, le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 4 février 2016, procédé à l'examen annuel de cette convention ; il a ainsi considéré que la poursuite de cette convention était utile au Groupe et que la rémunération versée était cohérente avec la réalité des prestations effectuées. En conséquence, il a estimé ne pas devoir y mettre fin.

Au titre de cette convention, VINCI a comptabilisé au total une charge annuelle de 330 000 euros hors taxes au cours de l'exercice 2015.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 8 février 2016
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Jay Nirsimloo

Philippe Bourhis

Alain Pons

Marc de Villartay

Responsables du document de référence

1. Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant page 118 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant pages 302 et 319 dudit document. Ces rapports ne contiennent pas d'observation pour l'exercice 2015. En 2014 (pages 286 et 303 du document de référence 2014 déposé à l'AMF le 26 février 2015), les rapports des contrôleurs légaux ne contenaient pas d'observation. En 2013 (pages 286, 287 et 304 du document de référence 2013 déposé à l'AMF le 28 février 2014), le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés contenait une observation portant sur le changement de méthode comptable effectué et une sur le changement de présentation du compte de résultat consolidé. Le rapport sur les comptes sociaux ne contenait pas d'observation. »

Xavier Huillard, président-directeur général

2. Contrôleurs légaux des comptes

Noms des commissaires aux comptes

Commissaires titulaires

KPMG Audit IS

Tour Eqho – 2, avenue Gambetta
92066 Paris-la Défense
(Jay Nirsimloo et Philippe Bourhis)
Début du premier mandat : 10 mai 2007 (en tant que KPMG SA, membre de KPMG International).
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
(Alain Pons et Marc de Villartay)
Début du premier mandat : 30 mai 2001.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Commissaires suppléants

KPMG Audit ID

Tour Eqho – 2, avenue Gambetta
92066 Paris-la Défense
Début du premier mandat : 16 avril 2013.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

BEAS SARL

7-9, villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine
Date du premier mandat : 30 mai 2001.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les commissaires aux comptes de la Société sont inscrits comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes.

3. Responsables de l'information financière

Christian Labeyrie, directeur général adjoint, directeur financier du Groupe et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 35 23).

Pierre Duprat, directeur de la communication et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 44 06).

Franck Mougin, directeur des ressources humaines et du développement durable et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 37 58).

Patrick Richard, directeur juridique, secrétaire du Conseil d'administration et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 38 83).

4. Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2013, établis en application respectivement des normes IFRS et des normes comptables françaises, les rapports des contrôleurs légaux y afférents ainsi que les sections 9 et 10 de la table de concordance, figurant respectivement en pages 203-287, 288-304 et 310-311 du document de référence 2013 déposé à l'AMF le 28 février 2014 sous le numéro D. 14-0101 ;
- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2014, établis en application respectivement des normes IFRS et des normes comptables françaises, les rapports des contrôleurs légaux y afférents ainsi que les sections 9 et 10 de la table de concordance, figurant respectivement en pages 207-286, 287-303 et 309-310 du document de référence 2014 déposé à l'AMF le 26 février 2015 sous le numéro D. 15-0088.

5. Documents accessibles au public

Tous les documents définis par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 221-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sur le site Internet de la Société, www.vinci.com.

Les statuts de VINCI peuvent être consultés au siège social de VINCI, 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison (+ 33 1 47 16 38 83) et sur le site Internet de la Société, www.vinci.com.

Table de concordance du document de référence

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004
Document de référence

1. Personnes responsables	322
2. Contrôleurs légaux des comptes	322
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 Informations financières historiques	Repères, 226
3.2 Informations financières intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risques	130-136, 261-264, 268-279
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la Société	22-24
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	205
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	205
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	205
5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	205
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	41-115, 119-121, 234-235
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	41, 44, 46, 119-121, 126, 229, 234-235, 236-239, 248-250, 252, 259-260
5.2.2 Principaux investissements en cours	253-256
5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	24, 41, 46, 66, 67, 75, 253-256
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	Repères, 18, 22-24, 41-115
6.2 Principaux marchés	Repères, 18, 41, 77, 115, 121-123, 236-240
6.3 Événements exceptionnels	128, 292
6.4 Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5 Positionnement concurrentiel	Repères, 18
7. Organigramme	
7.1 Description du Groupe	206-207
7.2 Liste des filiales importantes	Repères, 295-301, 317
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée et toute charge majeure pesant dessus	77, 259, 264, 270-271
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	28, 33-34, 39, 134-135, 181-192, 213-215
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	Repères, 119-128, 226-230, 234-244, 318
9.2 Résultat d'exploitation	
9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	119-126, 241-242
9.2.2 Explication des changements du chiffre d'affaires ou des produits	119-123, 232, 236-241, 251, 257
9.2.3 Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	19, 22-24, 130-136
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Informations sur les capitaux	126-127, 205-212, 226-230, 257-289, 305, 310-314
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	126, 229, 306
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	121, 126-127, 226-229, 268-281, 305-306, 312-314
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	132-133, 164-168, 205-212, 265-267, 268-281, 282-290, 305, 309-314
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	121, 125-127, 209-212, 268-281

11. Recherche et développement, brevets et licences	39
12. Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	128-129
12.2 Engagements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	19, 22-24, 75, 89, 99, 113, 115, 128-129, 292, 316
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction Générale	
14.1 Organes d'administration et de direction	20-21, 137-153
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	137-139, 148-149
15. Rémunération et avantages	
15.1 Montant de la rémunération et avantages en nature	154-168, 173-175, 290, 316
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	156, 158-159, 282-288, 290, 315-316
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	20, 137-149
16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration	139, 148, 152-153, 162, 163, 222-223
16.3 Informations sur le comité d'Audit et le comité des Rémunérations	20, 137-154
16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	137-139, 148-168, 216-220
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés	Repères, 18, 36-38, 41, 77, 170-181, 316
17.2 Participations et stock-options	141-147, 154-168, 174-175, 241, 286-290, 316
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	38, 154-168, 208-209, 241, 286-290, 316
18. Principaux actionnaires	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	25, 27, 38, 208-209
18.2 Existence de droits de vote différents	207, 209
18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	25, 27, 208
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A
19. Opérations avec des apparentés	206-207, 232, 290, 293-301, 315
20. Opérations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	224-301, 303-318, 323
20.2 Informations financières pro forma	N/A
20.3 États financiers	224-301, 303-317
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	302, 319, 323
20.5 Date des dernières informations financières	N/A
20.6 Informations financières intermédiaires	N/A
20.7 Politique de distribution des dividendes	25, 27, 128, 226, 229, 267, 292, 306, 310, 318
20.8 Procédures judiciaires d'arbitrage	291-292
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	19, 22-24, 119-121, 128-129, 234-235, 292, 307, 316
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	164-168, 205-212, 230, 233, 265-267, 286-289, 310-311, 318
21.2 Acte constitutif et statuts	137-139, 149-150, 168, 175-176, 205-206, 209-210, 286, 323
22. Contrats importants	Repères, 22-24, 41-75, 80-89, 92-99, 102-113, 115, 119-123, 128-129, 234, 253-257, 264, 290
23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	322-328
24. Documents accessibles au public	323
25. Informations sur les participations	206, 295-301, 317

Table de concordance du rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance ci-après permet d'identifier les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

1. Comptes sociaux	303-317
2. Comptes consolidés	224-301
3. Rapport de gestion	118-212
4. Déclaration de la personne physique qui assume la responsabilité du rapport financier annuel	322
5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	319, 302
6. Communication relative aux honoraires des commissaires aux comptes	291
7. Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	216-220
8. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil d'administration	221

Tableau de correspondance : informations sociales, environnementales et sociétales

Sections du chapitre E du Rapport de gestion Informations sociales, environnementales et sociétales	Pages du document de référence	Thématiques Grenelle II – Article 225	Indicateur Global Reporting Initiative G4 – Par code
Informations sociales			
Politique générale des ressources humaines			
Politique générale des ressources humaines	170	-	G4-1
Emploi			
Effectifs	170-171	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	G4-9, G4-10, G4-LA1, G4-LA12
Embauches et départs	171-173	Embauches et licenciements	G4-LA1
Organisation du temps de travail			
Heures travaillées et heures supplémentaires	173	Organisation du temps de travail	-
Absentéisme	173	Absentéisme	-
Rémunérations, charges sociales, épargne salariale			
Politique générale de rémunération	173	-	G4-1
Rémunérations et charges sociales	174	Rémunérations et leur évolution	G4-51, GA-52, GA-53, G4-LA2, G4-LA13
Épargne salariale	174-175		G4-LA2
Relations sociales et accords collectifs			
Politique générale du dialogue social	175	Organisation du dialogue social, procédures d'information, de négociation et de consultation du personnel	G4-LA4
Instances représentatives du personnel	175-176		
Libertés syndicales	176		
Bilan des accords collectifs	176	Bilan des accords collectifs	-
Conflits collectifs	176	-	-
Santé et sécurité			
Politique générale de prévention	177	Conditions de santé et de sécurité au travail	G4-1
Santé, sécurité des salariés VINCI	177-178	Conditions de santé et de sécurité au travail	G4-LA6, G4-LA7
		Accidents de travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	
Santé et sécurité du personnel intérimaire	178	Conditions de santé et de sécurité au travail	G4-LA6, G4-LA7
		Accidents de travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	
Santé et sécurité des sous-traitants	178	Conditions de santé et de sécurité au travail	G4-1
Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail	178	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	G4-LA8
Formation			
Politique générale de formation	178-179	Politiques mises en œuvre en matière de formation	G4-LA10, G4-LA11
Actions de formation	179	Nombre total d'heures de formation	G4-LA9, G4-HR2
Diversité et égalité des chances			
Politique générale de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations	180	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	G4-LA12
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	180	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap	180-181	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	
Informations environnementales			
Politique générale de l'environnement : ensemble pour la croissance verte			
Organisation environnementale	181	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	G4-1
Reporting environnemental : couverture et périmètre	181-182		
Formations à l'environnement	182	Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	G4-43, G4-LA9
Prévention des incidents environnementaux	182	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	-
Certifications environnementales	182-183	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	-

Sections du chapitre E du Rapport de gestion Informations sociales, environnementales et sociétales	Pages du document de référence	Thématiques Grenelle II – Article 225	Indicateur Global Reporting Initiative G4 – Par code
Préservation des ressources			
Protection de la ressource en eau	183-184	Mesures de prévention, de réduction et de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	G4-EN8, G4-EN9, G4-EN10
		Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	
Consommation de matières premières et économie circulaire	184-185	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	G4-EN1, G4-EN2
Consommations énergétiques	185-186	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	G4-EN3, G4-EN4, G4-EN5, G4-EN6, G4-EN7
Recours aux énergies renouvelables (EnR)	186		
Condition d'utilisation des sols	186-187	Utilisation des sols	-
Rejets dans l'air	187	Mesures de prévention, de réduction et de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	G4-EN20
Nuisances sonores	187	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	-
Gestion des déchets et recyclage	187-188	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	G4-EN23, G4-EN24, G4-EN25, G4-EN28
Lutte contre les changements climatiques			
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	188-189	Rejets de gaz à effet de serre	G4-EN15, G4-EN16, G4-EN17, G4-EN18, G4-EN19
Adaptation au changement climatique	189	Adaptation aux conséquences du changement climatique	-
Protection de la biodiversité			
Politique générale en matière de biodiversité	190	Mesures prises pour préserver ou améliorer la biodiversité	G4-EN12
Les mesures prises en faveur de la biodiversité	190-191		G4-EN11, G4-EN12, G4-EN13
Les actions de mécénat, de recherche et développement en faveur de la biodiversité	191		-
Prévention et réparation			
Conformité législative et réglementaire	192	-	-
Prévention des conséquences de l'activité sur l'environnement et dépenses associées	192	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	G4-EN31
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	192	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	G4-EC2
Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation des dommages causés à celui-ci	192	-	G4-EN29
Informations sociétales			
Impact territorial, économique et social de l'activité			
Contribution au développement économique régional	192-193	Impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement régional	G4-EC7, G4-EC8
Contribution à l'emploi, au développement des compétences locales et à l'insertion professionnelle	193-194	Impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales	G4-EC7, G4-EC8, G4-SO1
Relations avec les parties prenantes de la société civile, associations, riverains, usagers et consommateurs			
Politique générale de dialogue avec les parties prenantes	194	Conditions de dialogue avec les parties prenantes	G4-25, G4-26, G4-27, G4-37
Actions et relations avec les associations d'usagers et les riverains	195		G4-25, G4-26, G4-27
Actions, partenariats et mécénat pour l'environnement et le patrimoine culturel	195-197	Actions de partenariat ou de mécénat	G4-EC7
Actions et mécénat pour lutter contre l'exclusion et relations avec les associations d'insertion	197-198		
Partenariats et mécénat pour l'aide à l'accès aux services essentiels et à l'initiative économique	198-199		
Relations avec les fournisseurs et les sous-traitants			
Politique générale de dialogue avec les fournisseurs et les sous-traitants	199	Prise en compte dans la politique d'achat de la Société des enjeux sociaux et environnementaux	-
Management des relations avec les fournisseurs	199-200	Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	G4-LA15, G4-EN32, G4-EN33, G4-HR11, G4-SO9, G4-SO10
Management des relations avec les sous-traitants	200		-
Loyauté des pratiques			
Prévention de la corruption et des fraudes	200-201	Actions engagées pour prévenir la corruption	G4-56, G4-57, G4-58, G4-SO4
Bien-être, santé et sécurité des clients et usagers	201	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	G4-EN27, G4-PR3
Droits humains			
Droits humains	201-202	Actions engagées en faveur des droits de l'homme	-



Image ADPI (couverture) – Luc Benevello – Xavier Boymond – Francisco Brzovic/Objectif Images – William Daniels/Panos Pictures – Augusto Da Silva/Graphix Images – Hervé Douris – Cyrille Dupont – Thierry Duqueroix – Fabian19/iStock – Jean-Yves Govin Sorel – Spencer Griffiths – Axel Heise – Image ADPI – Stéphanie Jayet – Valéry Joncheray – Jos Lammers – Stéphane Lavoué/Pasco – Lestudio.pt – Céline Levain – Norbert Lucas – Mc Gregor/Dupont – Éric Mercier – Alain Montaufier – Jean-Philippe Moulet – Cédric Porchez – Guillaume Rivière – Wim Roefs – Raphaël Soret – Steamengineer/iStock – Christophe Thiebaut – Julien Valantin – Vladimír Veverka – Francis Vigouroux – Laurent Wargon/Objectif Images – Photothèques VINCI et filiales, DR.

Conception et réalisation : PUBLICORP – 13921 – **Impression :** Arteprint. Ce document est imprimé avec des encres végétales sur papiers issus de sources responsables.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D. 16-0086 le 26 février 2016, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex - France
Tél. : +33 1 47 16 35 00
Fax : +33 1 47 51 91 02
www.vinci.com

